This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

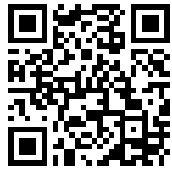

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BIBLIOTHECA S. J.
Maison Saint-Augustin
ENGHIEN

Digitized by Google

Digitized by Google

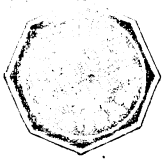

Digitized by Google

AD267/79

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS

BIBLIOTHÈQUE S. J
Les Fontaines
60 - CHANTILLY

IIe Série — Tome XL.

ARRAS
Imp. Rohard-Courtin, F. Guyot, Successeur.

M. D. CCCCIX.

Digitized by Google

L'Académie laisse à chacun des auteurs
des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires
la responsabilité de ses opinions,
tant pour le fond que pour la forme.

Digitized by Google

I

LECTURES

Faites dans les Séances hebdomadaires.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

SECONDE RESTAURATION

DANS

LE PAS-DE-CALAIS

(1815-1830)

(Suite [1]*)*

PAR

le Comte Gustave DE HAUTECLOCQUE

Membre résidant.

1825

L'ANNÉE 1824 s'était ouverte sous les meilleurs auspices pour la Monarchie légitime, l'année 1825 donnait également de grandes espérances. Comme nous l'avons dit, Louis XVIII avait été peu regretté par les royalistes purs et même par les libéraux dont il s'était séparé à la fin de son règne. L'avènement de Charles X avait été salué avec enthousiasme par tous les partis : les uns comptaient sur la sympathie qu'il avait toujours montrée pour eux ; les opposants espéraient que la faiblesse de son caractère rendrait leurs succès plus faciles. Le peuple, toujours amateur du panache, admirait ce septuagénaire à la noble figure, ayant, sur son cheval, un grand air et une belle prestance.

[1] Voir *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 2e série, tome 37, page 255 ; tome 38, page 57 ; tome 39, page 47.

Digitized by Google

La France était prospère et respectée, l'armée fidèle, les Chambres dévouées (1). Pourtant l'année 1825 fut une des plus funestes pour l'avenir de la branche aînée des Bourbons. Nous l'avons déjà dit, cela tint au Roi et aux royalistes; on en verra la preuve dans la suite de cette histoire.

Après la mort de Louis XVIII, Charles X fit son entrée à Paris, le 25 septembre 1824, aux cris répétés de « Vive le Roi ! » Aussi s'écria-t-il : « Ils m'ont reçu comme un enfant de la maison ! » La recherche de la popularité devait être une des fautes de son règne. Pour la trouver, dès le 29 septembre 1824, il abolit la censure; en rendant la liberté à la presse, il cédait aux vœux de quelques royalistes, mais la majorité y voyait une arme bien dangereuse rendue à leurs adversaires. M. de Villèle et une partie du Ministère étaient opposés à cette mesure. Le Roi, le lendemain, en passant une revue de la Garde nationale au Champ-de-Mars, fut accueilli par des acclamations qui lui firent croire à l'amour de son peuple ; il ne tarda pas à être désabusé. A propos de l'enterrement civil d'un acteur, à qui le clergé avait refusé des obsèques religieuses, le 18 décembre 1824, la foule poussa des cris hostiles qui, en s'adressant au clergé, s'appliquaient aussi au Roi, son protecteur.

Le 22 décembre 1824, s'ouvrit la session des Chambres dans la salle des Gardes du Louvre. Charles X prononça un discours : après avoir témoigné ses regrets sur la mort de son prédécesseur, il promit de maintenir la Charte et annonça des lois pour protéger la religion, indemniser les émigrés et convertir la rente ; il invita les Députés et les Pairs de France à assister à son sacre. Le 3 janvier 1825, les Ministres déposèrent les projets de lois qu'il avait annoncés. Les difficultés allaient commencer. La première

(1) La Fayette, voyant la France tranquille et heureuse, les conspirations difficiles et l'opposition sans appui dans le pays, partit pour un voyage en Amérique, où il fut reçu avec enthousiasme; sa popularité en fut accrue en France.

Digitized by Google

loi qu'on discuta fut celle sur la liste civile, elle s'élevait à 25 millions, plus 7 millions pour les apanages des Princes et Princesses. Le Roi avait promis aux d'Orléans une faveur que son prédécesseur leur avait toujours refusée. Les biens qui composaient leur apanage avaient été confisqués sous la Révolution ; Louis XVIII les leur avait rendus, mais à titre personnel et par ordonnance révocable. Ils demandaient à ce que cet apanage leur fût attribué à perpétuité jusqu'à l'extinction de leur postérité mâle ; pour cela, il fallait une loi, et on craignait qu'une partie des Royalistes, qui n'aimait pas les d'Orléans, ne refusât de la voter. Aussi ce fut dans la loi sur la liste civile qu'on introduisit cette proposition, ce qui fit dire que le Ministère faisait la contrebande dans les carrosses du Roi. Malgré le désir de Charles X et l'appui du parti libéral, il y eut encore 25 opposants. Il accorda aux d'Orléans en outre le titre d'Altesse Royale et lors du sacre, le duc de Chartres fut nommé Chevalier des Ordres.

La Chambre des Pairs, dans la première quinzaine de janvier 1825, aborda la discussion de la loi sur les Communautés de femmes (1). Pour leur établissement, il fallait jusque-là l'intervention des trois Pouvoirs ; on proposait de se contenter d'une ordonnance royale. On permit à ces Couvents de posséder à titre onéreux ou par donation (2). La discussion fut vive, l'évêque d'Hermopolis défendit le projet du Gouvernement ; la Chambre, par 263 voix contre 27, décida qu'il faudrait une loi pour approuver les statuts et

(1) Les Communautés comptaient en France 1800 religieuses ; peu appartenaient à des Ordres Contemplatifs. Les Ordres d'hommes n'étaient pas autorisés, mais on en tolérait quelques-uns, et les Jésuites, sous le nom de Pères de la Foi, purent ouvrir à Saint-Acheul un collège qui compta 1200 élèves.

(2) L'Evêque diocésain et le Conseil d'Etat approuvaient les statuts de ces religieux. L'autorisation ne pouvait être révoquée que du consentement de l'évêque. Les acquisitions, les donations et les aliénations étaient soumises à l'autorisation royale.

Digitized by Google

que le Pouvoir civil, après avoir demandé l'avis de l'Evêque, serait seul juge dans cette question (1). Des amendements autorisaient, dans certaines conditions, les donations faites aux couvents et fixaient les pensions accordées aux membres des Communautés supprimées ou dissoutes (2).

Le 10 février commença la discussion de la loi dite du Sacrilège. Depuis quatre ans, il y avait eu 538 vols de vases sacrés. Charles X, qui était pieux, crut de son devoir d'empêcher ces actes coupables, il fut encouragé par les Evêques, dont quelques-uns étaient Pairs de France, et par un grand nombre de royalistes que leurs ardents sentiments religieux empêchaient de voir les inconvénients que pou-

(1) Il y avait alors un mouvement religieux qui commençait à prendre de l'importance et les écrits du comte de Maistre avaient beaucoup contribué à créer ce qu'on appela l'ultramontanisme. L'abbé de Lamennais en était un des plus ardents défenseurs ; aussi, reprochait-on au projet de loi, en réservant au Gouvernement l'approbation des statuts, d'usurper les droits du Saint-Siège. Cet écrivain disait, dans d'ardentes brochures qui eurent un grand retentissement, que le Ministère était hypocrite dans son langage et dans ses actes et que le Gouvernement représentatif était l'assemblage de toutes les corruptions. Si le clergé était divisé, le roi était gallican ainsi qu'une grande partie de la magistrature. Charles X se croyait obligé, comme descendant de Louis XIV, d'être partisan des articles de 1682.

Le parti libéral profitait de ces divisions, et attaquait dans ses journaux les membres du clergé qui manquant de prudence, ne tenaient pas compte de l'état des esprits, on citait l'archevêque de Rouen. On exploitait, comme de nos jours, les scandales ecclésiastiques.

On raconte qu'un journal important, le *Constitutionnel*, avait alors un rédacteur spécial pour ce genre de faits ; le directeur les appellait les *articles bêtes*, mais comme ils plaisaient au public, quand la clientèle baissait, il gourmandait le rédacteur et celui-ci, s'il n'avait rien à raconter, inventait des récits de ce genre mais arrangés de manière à ce qu'on ne pût les vérifier ni les poursuivre.

(2) Les religieux ne pouvaient disposer pour leur couvent que du quart de leurs biens. Dans le cas où il cessait d'exister, les biens acquis à titre gratuit faisaient retour aux donateurs et les autres se partageaient par moitié entre les hospices et les établissements ecclésiastiques.

Digitized by Google

vait présenter une répression trop sévère. Le projet de loi édictait la peine de mort contre le sacrilège. Quand il y avait des circonstances aggravantes, on y ajoutait comme pour les parricides la mutilation du poing. Le sacrilège consistait dans la profanation des vases sacrés et des hosties consacrées. Il fallait qu'il eût été commis par haine ou mépris de la religion, et publiquement. C'était presque impossible à constater ; aussi le projet de loi fut attaqué même par des hommes religieux comme Chateaubriand. Il disait : « Pourquoi protéger exclusivement le culte catholique, quand la Charte reconnaît tous les cultes ? » Pour défendre la loi, M. de Bonald prononça un discours qui eut alors un grand retentissement. Il invoqua la loi des Douze-Tables. Il répondit à ses adversaires : « Que si la religion ordonnait de pardonner, elle n'empêchait pas le Pouvoir de punir. Le Sauveur a demandé grâce pour ses bourreaux, mais son Père ne la leur accorda pas. » La loi fut votée par les Pairs de France par 127 voix contre 92. A la Chambre des Députés, elle souleva également des critiques, surtout à cause de la difficulté de son exécution. Les partisans disaient qu'il ne fallait pas être plus indulgent pour la violation de la Majesté divine que pour celle de la Majesté humaine. Attaquée avec talent par Royer-Collard, défendue par l'Evêque d'Hermopolis et par le ministre de Peyronnet qui l'avait présentée, elle fut votée par 210 voix contre 95.

Le Gouvernement commit une grande faute en proposant cette loi. L'opinion publique ne lui était pas favorable, surtout dans la bourgeoisie ; elle était inapplicable et ne fut pas appliquée ; elle servit de base à l'opposition pour attaquer le Gouvernement comme clérical et Charles X comme un Jésuite en robe courte (1). Ces accusations étaient peu

(1) La Cour d'appel d'Amiens refusa de suivre la procession du Collège de St-Acheul. A Arras, la représentation de *Tartuffe* donna lieu à des manifestations ; aussi le maire décida que les directeurs de la troupe devaient lui soumettre la composition des spectacles au moins 48

Digitized by Google

fondées, mais elles contribuèrent à la révolution de 1830. Le public, en haine du parti prêtre, applaudissait *Tartuffe*. Les chansons de Béranger, tournant en dérision les sentiments religieux, étaient populaires. Les Missions organisées en France se virent parfois l'objet de sentiments hostiles et la Magistrature, dont une partie était héritière des sentiments des anciens Parlements, se montra indulgente quand on lui demandait de punir les attaques contre le clergé et la religion (1).

Puis vint la discussion de la loi sur l'indemnité à accorder aux Emigrés et aux autres personnes condamnées pour leurs opinions politiques sous la Révolution et qui avaient vu leurs biens immeubles confisqués. Les ventes avaient commencé en 1793 et fini en 1803 (2). Elles se divisaient en deux catégories : celles qui avaient eu lieu d'abord sans estimations, à un prix souvent dérisoire et payé en assignats, étaient au nombre de 370,617 et avaient produit une somme de 605,352,992 francs. Après le 2 juin 1795, on avait effectué 81,455 ventes en prenant pour base des estimations vingt fois le revenu ; mais le paiement avait lieu par des mandats dont la valeur était très dépréciée, aussi elles ne produisirent que 692,407,625 francs. La totalité de ces 452,072 ventes montait à 1,297,760,617 francs. L'Etat réclamait ce qu'il avait payé à la décharge des émigrés pour dettes et reprises de toute nature, soit 309,940,645 francs. Il restait en réalité à rendre aux intéressés 987,819,972 francs. La loi proposait de payer en cinq ans ce milliard au moyen

heures d'avance pour lui donner le temps de donner son visa, et un directeur, le sieur Sallé, vit interdire plusieurs des pièces qu'il voulait faire jouer.

(1) C'est ce qui eut lieu pour la Cour royale de Paris jugeant le *Constitutionnel* et le *Courrier français*.

(2) Il n'était question que des immeubles, les meubles et valeurs mobilières, se dispersent et s'oublient, disait-on.

Digitized by Google

de la création de trente millions de rente 3 p. °/o (1). Avec des Chambres aussi royalistes, elle ne pouvait amener de grandes discussions. Pourtant le général Foy la combattit en attaquant surtout l'émigration et en voyant dans la loi une cause de guerre civile. D'autres libéraux demandèrent pourquoi on n'indemnisait pas aussi ceux qui avaient été ruinés par le *maximum*, les assignats et les banqueroutes. Le comte Molé dit que c'était une amende imposée par la force. On prétendit que c'était la rançon de l'émigration. Dans le camp opposé, on ne contestait pas la justice de l'indemnité, mais MM. de Choiseul, de Broglie et le comte Roy la voulaient en rente 5 p. °/o. MM. de Beaumont et de Coupigny (2) demandèrent

(1) On devait distribuer le reliquat du milliard aux indemnisés les moins favorablement traités; il n'en fut rien car, après la révolution de 1830, l'Etat garda les trois millions qui restaient disponibles à cet effet.

(2) Le 4 février 1825, à propos d'une pétition, dit le *Moniteur*, M. de Coupigny demande la parole *(marques d'étonnement dans l'assemblée, un grand silence s'établit)* : « L'indemnité des émigrés devrait être une restitution équivalente au bien perdu. On a rendu les biens non vendus ; pour ceux qui l'ont été, si on présentait au Gouvernement un mode pour les rendre aux anciens propriétaires, il saisirait avec empressement le moyen de faire ce grand acte de justice aussi moral que politique. Il aurait le double avantage de réunir tous les Français dans une même famille et de rendre tous les biens à la circulation. La loi proposée n'atteindra pas ce but. » Ce député propose cet amendement : « Les 30 millions de rentes au capital d'un milliard seront affectés à indemniser les propriétaires des biens fonds qui ont été confisqués et aliénés en exécution des lois sur les émigrés, les déportés et les condamnés révolutionnairement, pour lesdits biens fonds être restitués par l'Etat aux légitimes propriétaires ou à leurs ayant cause (*cris : la question préalable).* Le baron de Coupigny développa cet amendement le 24 février 1825 : « J'ai l'intime conviction, dit-il, que l'auteur de la Charte n'a pas séparé dans sa pensée l'article 9 de l'article 10. Si une nécessité de haute politique l'engageait à conserver l'inviolabilité des biens nationaux comme des autres propriétés, il aurait pu au moyen d'une indemnité préalable rendre les biens aux émigrés qui n'en ont été dépouillés que pour avoir servi la cause de la légitimité. D'ailleurs, ce que je propose de donner à ceux qui ont

Digitized by Google

qu'elle fût donnée aux acquéreurs des biens et qu'on les rendît aux anciens propriétaires. M. Duplessis de Grénedan alla plus loin, il n'accordait rien aux acheteurs contestant la validité des ventes. On prétendit que l'indemnité allait augmenter la valeur des biens qu'ils avaient acquis, et qu'ils devraient remettre les quatre cinquièmes de l'augmentation à l'Etat. MM. du Hays (1), Duhamel, Leroux du Châtelet (2), etc., proposèrent des amendements relatifs à

acheté ces biens à vil prix, qui en ont joui pendant trente ans, c'est ce que vous offrez aux émigrés en dédommagement desdits biens après en avoir été privés pendant trente années. » *(La question préalable est adoptée à l'unanimité. Mouvement général de satisfaction.)*

Le 4 mars, le même député demanda qu'on augmentât le fond commun pour le Pas-de-Calais, de peur que le département ne fût lésé. Les 3,000 ventes de 1re catégorie obtinrent 21 millions et les 15,000 ventes de 2e catégorie ne recevront que 13 millions. Ces derniers indemnisés ne toucheront que huit fois le revenu des biens.

(1) M. du Hays, le 4 mars 1825, proposa un amendement relatif à l'estimation des biens vendus. Le 10 mars, il en proposa un autre relatif aux déductions à opérer.

(2) M. Leroux du Châtelet proposa un amendement pour faire remettre les droits d'enregistrement dans le cas où les acquéreurs rétrocéderaient les biens confisqués à leurs anciens propriétaires. Voici un autre amendement de ce député : « Lorsque le résultat de la liquidation aura été connu, les sommes restées libres sur les trente millions de rentes déterminés par la loi, seront employées d'abord à indemniser le plus intégralement qu'il sera possible les confiscations faites sur le même individu pour cause d'émigration et dont l'ensemble ne s'élevait pas au-dessus de 4,000 francs de revenus. Le surplus, s'il en existait, servirait à réparer ensuite, selon le mode qui serait fixé par une loi, les inégalités qui auraient pu résulter des bases fixées. Aucune indemnité ne serait accordée à ceux qui seraient rentrés dans la possession et jouissance de leurs biens, soit par rachat, soit par transaction ou succession avant que la mesure ci-dessus fixée fût déterminée. » Il proposait cet amendement, disait-il, pour réparer le plus possible la plus grande des injustices et au nom de la fidélité la plus constante à la royauté légitime, etc. Cette mesure serait loin de suffire pour effacer intégralement la trace des désordres révolutionnaires. Qu'est-ce qui rappelle des souvenirs plus douloureux que de voir des petits proprié-

Digitized by Google

l'application de la loi. Celle-ci fut défendue par MM. de Villèle et de Martignac qui s'appuyèrent surtout sur ce qu'elle avait été promise par la Charte ; elle fut votée le 15 mars, à la Chambre des Députés, par 259 voix contre 124. Portée le lendemain à la Chambre des Pairs, elle obtint, le 20 avril, 159 boules blanches contre 63 noires.

Nous avons déjà dit notre opinion sur l'Emigration ; il faut reconnaître qu'il était de toute justice de dédommager les royalistes qui avaient perdu leur fortune pour avoir obéi aux ordres de leurs princes, et exposé leur vie pour eux (1).

taires dépouillés depuis trente ans de toutes leurs ressources et réduits souvent à habiter une chaumière voisine du foyer paternel? les martyrs inébranlables de la fidélité mangent avec douleur un pain trempé de larmes et ne laissent aucun espoir à leur famille à l'approche du tombeau. Ces hommes, que leur inviolable fidélité a retenus dans cet état sans autre honneur que leur admirable résignation, sans autre emploi que leur éternel dévouement, les comparerez-vous à ceux qui ont pu recouvrer une partie de leur ancienne opulence, à ces favoris du siècle que la Révolution même a aidés à remplacer ce que la Révolution avait d'abord dévoré, qui, depuis leur rentrée, habitent cette capitale près du canal des grâces, se rendent habilement nécessaires à toutes les puissances du jour, ont retrouvé et même quelquefois doublé leur fortune et leurs titres ? Ils font ressortir de la manière la plus révoltante l'aspect de l'injustice. La position qu'on fait à ceux qui n'ont pu traiter avec les possesseurs de leurs biens, la parcelle de rente qui leur reviendra ne suffira pas pour les mettre au-dessus des premiers besoins. Tandis que d'autres, par les soins généreux de leurs parents et de leurs hommes d'affaires, auront retrouvé des débris considérables de leur ancienne opulence. Cette jouissance depuis vingt ans a déjà réparé leurs pertes et la hausse du revenu les met au niveau de leur ancienne aisance. Comparerez-vous les anciens propriétaires avec les favoris du siècle? etc. » Il terminait son discours en faisant appel à la justice du Roi.

M. Pardessus, rapporteur de la loi, lui répondit : « Je repousse l'amendement, il détruit la loi et lui ôte son caractère de moralité et de légalité ; ne faites ni distinctions, ni grâces, etc. » L'amendement fut rejeté.

(1) Un député anglais, Burke, a dit : « Au bout de vingt-cinq ans, la plupart des hommes passent indifféremment sur la tombe de leur

Digitized by Google

Il était regrettable qu'on eût attendu dix ans pour faire un acte si nécessaire et si politique. En 1815 toute la France y aurait applaudi, tandis qu'en 1825, comme pour la loi sur le sacrilège, il faut reconnaître qu'au lieu de tranquilliser les consciences, elle servit de prétexte à la gauche pour attaquer avec succès la branche aînée de Bourbons (1).

Puis vint la loi sur la conversion de la rente. Elle avait échoué une première fois. M. de Villèle, en faisant admettre le principe de la rente 3 p. °/o pour l'indemnité des émigrés, espérait être plus heureux. Elle devenait facultative. On pouvait jusqu'en 1835 convertir le 5 en 3 p. °/o au taux de 75 francs. L'amortissement ne devait plus fonctionner que pour les fonds au-dessous du pair, ce qui excluait le 5 p. °/o. Il y eut encore une vive opposition ; on annonça des paniques à la Bourse ; on prédit la ruine du crédit et de l'industrie ; les capitaux attirés à Paris, etc. M. de Villèle réfuta facilement les objections, et 237 voix contre 119 votèrent la loi le 26 mars (2).

A la Chambre des Pairs, l'opposition fut moins ardente

père assassiné ; après un siècle, les générations dépossédées éprouvent encore des sentiments de haine et de rage en passant près du champ dont leur famille a été dépouillée. » M. Nettement dit que, sans l'émigration, Louis XVIII, Charles X et les autres princes de la branche aînée des Bourbons auraient subi le sort de Louis XVI et de Louis XVII.

(1) Le *Journal des Débats* fit une polémique ardente contre cette loi. Nous avons dit que M. Bertin de Vaux, son rédacteur en chef, après avoir soutenu la Monarchie légitime, conseillé par M. de Chateaubriand, faisait une lutte sourde contre la Branche aînée ; cette lutte visa d'abord M. de Villèle, elle se continua, après sa chûte, jusqu'en 1830 ; ce journal avait une grande influence sur les électeurs de la classe moyenne.

(2) Le 25 avril 1825, le vicomte du Tertre prit la parole au sujet des lettres de grande naturalisation accordées au prince de Hohenlohe pour lui permettre d'être pair de France. Il rappela les services que ce prince avait rendus aux émigrés et à l'armée de Condé pendant la Révolution.

Digitized by Google

qu'en 1824. Comme alors le duc de Levis fut nommé rapporteur, 134 voix contre 92 adoptèrent la loi le 27 avril.

Le budget donna lieu à des débats fort animés. On protesta contre les prodigalités du Gouvernement, contre l'influence du clergé. Au sujet de la liquidation des comptes de la guerre d'Espagne, on revint sur le marché fait avec M. Ouvrard. Nous en avons déjà parlé; il avait donné lieu à un procès et à l'arrestation de ce fournisseur. M. de Villèle fut très adroi pour ne pas faire intervenir le duc d'Angoulême et le duc de Bellune très bien vus de la majorité. Après une discussion commencée le 4 mai et finie le 19, la Chambre adopta le budget (1); mais la Chambre des Pairs, ayant suspendu ses travaux à cause du sacre de Charles X, ne put l'approuver qu'après la reprise de ses séances qui eut lieu le 7 juin. La session fut close le 31 de ce mois.

La situation de l'Espagne inquiétait le Gouvernement. Le roi Ferdinand, au lieu de s'occuper de l'administration de ce pays, de ses finances et de ses colonies, dépensait de grosses sommes pour embellir ses châteaux et vaquer à ses plaisirs. Quelques révoltes excitées, dit-on, par l'Angleterre, eurent lieu, et les coupables furent punis avec une excessive sévérité ; l'opposition en France reprocha au Gouvernement d'employer une partie de nos troupes à soutenir ce monarque.

Le sacre de Charles X eut lieu à Reims. C'était là que la plupart de ses prédécesseurs avaient reçu l'onction de la Sainte-Ampoule. Henri IV avait été sacré à Chartres (2). On reproduisit l'ancien cérémonial avec les costumes magnifiques, tels qu'ils étaient autrefois ; ce qui fit rire l'opposition ainsi que de voir revivre d'anciens usages, le duc d'Angoulême déjà âgé devenant Dauphin et la

(1) Dans les discussions on demanda la décentralisation.

(2) Les registres de la ville de Chartres portent qu'on dépensa neuf livres pour une pièce mise à son pourpoint. C'était peut-être à l'endroit du coup d'épée que le Béarnais reçut à la journée d'Aumale.

Digitized by Google

nomination de *Menins*. Le maréchal Moncey, ce vieux soldat de l'Empire, porta l'épée de connétable en qualité de duc d'Aquitaine. Sous la République, il avait célébré la mort de Louis XVI; à Reims, il jura d'exterminer l'hérésie et promit de maintenir la Charte, ce qui était plus facile. Béranger fit une chanson satirique intitulée : « le Sacre de Charles le Simple ». Malgré cela la cérémonie fut magnifique ; la foule montra un grand enthousiasme ; trente évêques, un grand nombre d'ambassadeurs et de personnes de distinction y assistèrent ; les dames avaient de magnifiques toilettes. Selon une ancienne coutume, on lâcha des oiseaux dans l'église. Charles X, comme ses prédécesseurs, s'approchant à Saint-Marcoul de 121 scrofuleux leur dit : « Le Roi te touche, Dieu te guérisse. » Il y eut un grand banquet (1). Charles X nomma plusieurs chevaliers du Saint-Esprit (2), trente-six Gentilshommes honoraires, beaucoup de Chevaliers de la Légion d'honneur, dont Victor Hugo et Lamartine, qui avaient chanté les Bourbons (3). Le 28 mai, il accorda leur

(1) On publia sur le sacre de Charles X un ouvrage orné de gravures.

(2) MM. de Villèle et de Chateaubriand, bien qu'ils eussent peu de sympathie l'un pour l'autre, reçurent en même temps cet honneur, ainsi que le duc Decazes.

(3) Voici la circulaire *confidentielle* envoyée par le Ministre de l'Intérieur aux Préfets, le 10 avril 1825, pour leur demander des renseignements sur les personnes proposées pour la décoration de la Légion d'honneur :

« Paris, le 10 Avril 1825.

» Monsieur le Préfet, le sacre du Roi pouvant amener une promotion » dans l'Ordre de la Légion d'honneur, il m'importe de réunir dès » à présent des documents qui puissent me mettre à même de sou- » mettre à Sa Majesté un travail de présentation si elle le demandoit.

» Je vous adresse, en conséquence, une liste des personnes de » votre département qui m'ont été désignées comme dignes de cette » décoration ; et je vous invite à me donner confidentiellement votre » avis sur leurs titres à l'obtenir.

» S'il s'en trouvoit à votre connoissance quelques autres dont les » noms vous parussent mériter d'être mis sous les yeux du Roi, vous

Digitized by Google

grâce à cent trente condamnés politiques et à beaucoup de détenus subissant des peines corporelles. Le Roi, avant de quitter Reims, passa la revue d'un camp de dix mille hommes réunis autour de cette ville.

Charles X avait écrit le 30 mai 1825 à l'Evêque d'Arras : « Depuis qu'il a plu à la divine Providence de Nous appeler au trône de nos pères, j'ai senti que c'était du ciel surtout que devait me venir le secours dont j'ai besoin pour porter dignement le poids de la Royauté. Ayant donc été sacré et couronné dans cette ville de Reims avec toute la solennité accoutumée et aux acclamations universelles de tous les grands du royaume, princes et ambassadeurs étrangers, et de tous mes sujets qui étaient présents, je vous envoie cette lettre pour vous dire que mon intention est qu'il soit rendu grâces à Dieu publiquement dans toute l'étendue de mon royaume, etc. » Monseigneur de La Tour d'Auvergne avait déjà ordonné des prières publiques la veille et le jour du sacre. Le 1er juin, il fit une instruction pastorale (1) où, après avoir parlé de ce grand spectacle de religion et de magnificence, il rappelle l'onction sainte conférée à Saül et à David par Samuel et celle du roi Salomon par le grand prêtre Sadock ; et, dans des temps plus modernes, le baptême de Clovis, après sa conversion, par saint Vaast, et son sacre dans cette même cathédrale de Reims. Il peignit à grands traits tout ce qu'il y avait de majestueux et de touchant dans

» pourriez les comprendre dans le travail que je vous demande, mais » vous sentez la nécessité de borner extrêmement ces propositions ; » le nombre de croix qui seront réparties ne pouvant être que peu » considérable pour chaque département.

» Vous voudrez bien par ce même motif, après m'avoir donné sur » chacune des personnes présentées tous les renseignements propres » à m'éclairer, m'indiquer celles auxquelles la préférence vous sem- « bleroit devoir être accordée. »

(1) Le chanoine Robitaille, dans son Annuaire du diocèse d'Arras, dit que cette Instruction pastorale est une des plus remarquables de l'Evêque pour l'élégance du style et l'élévation des pensées.

Digitized by Google

cette solennité, qui réunissait les plus grands personnages du royaume avec tout l'éclat de leur dignité. Puis il fit allusion au duc d'Angoulême, ce héros vainqueur qui saura un jour régner comme il a su combattre, et à l'orpheline du Temple. Après avoir parlé du bonheur de la France en voyant Charles X jurer de maintenir la religion de nos pères et de bien régir l'Etat, il termina en disant que le Roi saurait se rappeler qu'il avait compté parmi ses titres celui de comte d'Artois. L'Evêque ordonnait de chanter un *Te Deum* d'actions de grâces le 5 juin et d'y inviter les autorités.

D'après un ancien usage, le Roi nomma dans chaque diocèse à l'occasion de son sacre, un chanoine de joyeux avènement. Il désigna pour celui d'Arras, le 6 janvier 1825, l'abbé Compiègne, ancien supérieur du grand séminaire. Il s'était retiré à Boulogne dans l'Institution de l'abbé Haffreingue ; il ne voulut pas la quitter et préféra refuser cette dignité.

Les villes du Pas-de-Calais, à l'occasion du Sacre, envoyèrent des adresses au Roi et organisèrent des fêtes (1). A Arras, le Conseil municipal avait voté 3,000 francs ; il y ajouta 1,500 francs. Le maire fit une proclamation où il disait : « qu'interprète des sentiments des habitants et désirant les mettre à portée de faire éclater de nouveau leur amour et leur dévouement sans bornes à notre Auguste Monarque, et le Conseil municipal, ayant émis le vœu que des réjouissances aient lieu à l'occasion du Sacre de Charles X, il fixait pour cela le mercredi 9 juin. La veille, à huit heures du soir et le lendemain à six heures du matin, le carillon et des boîtes annoncèrent la fête. A onze heures *Te Deum*, parade sur la Grand'Place. A leur retour à la caserne, les troupes reçurent une distribution de vin. A deux heures, jeu de paume au tamis et tir à l'arc. A

(1) A Saint-Omer, il y eut un *Te Deum* chanté à la cathédrale. On remit un drapeau aux sapeurs-pompiers ; il y eut de plus des distributions de secours aux indigents, un banquet et des illuminations.

Digitized by Google

trois heures, bal champêtre. A quatre heures, jeux d'équilibre. A six heures, courses en sac. A neuf heures, illumination des édifices publics, bal paré à l'hôtel de ville où l'on n'était reçu que sur invitation, la façade était éclairée en verres de couleur. Un temple à colonnes était élevé sur la petite place à la gloire de Charles X le Bien Aimé. On devait l'illuminer le soir, mais il fut renversé par un ouragan. A dix heures, bouquet d'artifice, sur la Petite-Place. Il y eut distribution de secours aux indigents. L'autorité militaire avait fait sa fête le jour même du Sacre. (1)

(1) Voici une ode composée par M. Yves Dupré, instituteur, sur le Sacre de Charles X ; elle est dédiée aux autorités de la ville d'Arras.

Dieu protège la France
et le Trône de St-Louis.

Quel transport inconnu de mon esprit s'empare ?
Qui place sous mes doigts la lyre de *Pindare* ?
D'ivresse et de terreur mon sein est agité. . . .
Est-ce un Dieu qui m'inspire, un Dieu qui m'intimide ?
Tel l'aiglon n'ose encore de son vol intrépide
Des cieux percer l'immensité.

J'obéis : mon cœur cède au torrent qui l'entraîne.
Dussè-je rencontrer vers la rive prochaine
L'arc amer de *Momus* dirigé contre moi !
Dût ma force jamais n'égaler mon courage !
Français, je veux aussi dans mon simple langage
Chanter le Sacre de mon Roi.

Ah ! si ma voix est faible au lieu d'être sublime ;
L'hommage de mes vers est du moins légitime :
Aux oppresseurs du siècle, autrefois si puissans. . . .
Vils auteurs d'un système où l'insensé se plonge,
Ai-je aussi prodigué sur l'autel du mensonge
Un lâche, un sacrilège encens ?

Ivre du fol espoir qui se trahit lui-même,
Ils disaient : « A nos pas foulons le diadême ;
« Proscrivons, s'il se peut, jusqu'au titre de roi,
« Que de la liberté le Chêne symbolique ;
« Arboré de nos mains sur un sol volcanique
Remplace l'Arbre de la Foi ! »

Ils ont dit ; et soudain, à l'égal du tonnerre,
Leurs parricides vœux ont embrassé la terre.
L'arche du Dieu vivant, la Couronne des *Lys*,

Digitized by Google

A l'occasion de la fête du Roi, le 4 novembre, l'évêque

Dans un fleuve de sang qu'emporte un cours rapide ;
Là-bas roulent ensevelis.

Des apôtres du mal le triomphe s'achève,
L'honneur et la vertu palpitent sous le glaive :
De leur sang généreux les monstres sont gorgés....
Voilà que tout-à-coup le crime est dans la poudre
Ils frappaient de la foudre, ils meurent par la foudre ;
La terre et les cieux sont vengés.

Qu'était naguère encor le destin de la *France*,
Qu'un colosse écrasait du poids de sa puissance,
Qu'il osait dépouiller de sa noble fierté ?
Quoi ! du bandeau des Rois il va ceindre sa tête ;
Sur le faîte du Trône un moment il s'arrête.
Mais Dieu l'en a précipité.

Près du roc escarpé d'une île solitaire,
Se cache un froid tombeau sous un peu de poussière.
Là, son ombre en courroux concentre ses remords.
Si j'allais dérouler la page ensanglantée ?...
Demeure : et ne crains point que ma bouche irritée
Soulève la cendre des morts.

Tu n'es plus : le Roi règne et ma colère expire
La haine n'a jamais empoisonné ma lyre :
De tes vieux compagnons j'ai respecté le deuil.
Quand ton astre est tombé pour ne jamais renaître,
Va, l'ange de la gloire a dû verser, peut-être,
Une larme sur ton cercueil.

Tu voulais à ton char asservir la victoire ;
Disposer à ton gré du burin de l'histoire ;
Maîtriser sous ton joug tout ce globe soumis,
Qu'as-tu fait de l'honneur, seul attribut des braves ?
Hélas ! tu n'aspirais qu'à créer des esclaves,
Non à te faire des amis.

L'aigle encor déployait ses serres déchirantes...
Loin l'aspect affligeant de ces scènes sanglantes !
Un air pur et céleste a rafraîchi nos yeux.
L'humide sein des mers mollement se balance :
France, relève-toi ; c'est Louis qui s'avance,
Fort du sceptre de ses aïeux.

Le Trône usurpateur s'est brisé de lui-même.
Ainsi s'est accompli l'enchaînement suprême.
Salut, Drapeau royal, par le crime exilé.

Digitized by Google

ordonna qu'on chantât un *Te Deum* dans toutes les églises de son diocèse.

Le bouclier des lois, des mœurs la sainte égide,
Flotte, flotte à jamais, et protège nos têtes.
Vers ce Dôme (Les Tuileries) trente ans hérissé de tempêtes,
Le doigt de Dieu t'a rappelé.

Mais du règne nouveau la *Seine* a vu l'aurore ;
Mais *Reims* ouvre son temple et son front se colore.
L'*Europe* tout entière assiste à ce grand jour
Tout un peuple énivré de joie et d'espérance,
Par l'orage du ciel, présente au Roi de *France*
L'heureux tribut de son amour.

Ciel, bénis des Bourbons l'antique Diadême !
Un rayon lumineux, émané de Dieu même,
Couronne la splendeur du Trône et de l'Autel.
Dejà du rang suprême, ineffaçable marque ;
L'huile sainte a coulé sur le front du Monarque..
Voici le Sceau de l'Eternel !

O loyal héritier du sceptre légitime !
Accueille de nos vœux le concert unanime :
Sois à jamais témoin du bonheur des Français !
Qu'il est doux d'obéir aux lois d'un si bon maître
Que d'éloquentes voix aux temps qui sont à naître
Iront déposer tes bienfaits !

La tribune est debout : nos lois y retentissent :
Là, de nos libertés les titres s'affermissent
Désormais établis sur de saints fondemens.
CHARLES n'enchaîne point le don de la pensée ;
De la Religion, en pompe redressée,
L'Arche soutient nos monumens.

Proclamer de *Thémis* la noble indépendance ;
Des temps qui ne sont plus réparer la licence ;
De la gloire adopter le moderne fleuron ;
Honorer le soldat qui sert bien sa patrie ;
Encourager les arts, protéger l'industrie ;
C'est ainsi que règne un Bourbon.

Noblement appuyé sur le sein de la *France*,
L'auguste fils des Rois lève la main... silence !
Du plus bel avenir, garans religieux :
Nos sermens et les siens, échangés dans l'enceinte
Que remplit le Très-Haut de sa majesté sainte,
Français, sont écrits dans les cieux.

Digitized by Google

Le maire d'Arras fit également une proclamation (1). Le 3 novembre, il y eut des salves d'artillerie sur les remparts. Toutes les cloches et le carillon furent mis en branle, ainsi que le 4, pour annoncer la fête (2).

(1) Dans sa proclamation, le Maire disait : « L'époque de la fête du Roi a toujours été pour les Français une occasion de faire éclater leur amour et leur dévouement pour leur Souverain. Aujourd'hui que nous célébrons pour la première fois la fête de notre Auguste et Bienaimé Chaales X, nous y déploierons toute la solennité et la pompe que les circonstances exigent et que la saison peut permettre, et nous ne doutons pas que nos concitoyens dont les bons sentiments nous sont aussi connus, ne saisissent avec empressement cette occasion d'en donner de nouveaux témoignages.

(2) A l'occasion de cette fête, la *Feuille d'Annonces d'Arras* publia les vers suivants :

L'airain tonne au-dessus de ma tête
S' mêle au carillon du beffroi
Français ! c'est aujourd'hui la fête
De Charles X, notre bon Roi.
Jarni j' vois sur chaque figure
Percer un p'tit air rayonnant
Il est bien fâcheux que la nature
N' soit pas d'un aspect plus riant.

On peut saluer notre Monarque.
On dirait un homme tel que moi
Il n'est pas fier, c'est la marque
Qu'il sait bien son métier de roi.
A Paris, du fond de la province
Tout le monde peut réclamer son appui
Mon Dieu ! quel excellent prince
Je m'mettrais en quatre pour lui.

Il est toujours franc, toujours juste,
Toujours enclin à la douceur
Il aime d'un pardon auguste
A sceller les regrets d'une erreur.
Amis ! est-ce en vain qu'on l'implore !
On le dit clément, généreux,
Je gage qu'il fera grâce encore
A des milliers de malheureux.

Si le feu dévore nos chaumières,
Si la grêle écorce nos grains,
Si le torrent dévaste nos terres,
Si les fruits meurent dans nos jardins,

Digitized by Google

Le drapeau blanc était arboré sur les édifices publics. A onze heures *Te Deum*, puis parade militaire, à cinq heures bal public au théâtre, à huit heures bal paré à l'hôtel de ville, illuminations, compris celle du petit temple élevé à la gloire de notre Auguste monarque, à dix heures feu d'artifices.

Au moment où la France entière paraissait si heureuse de voir Charles X monter sur le trône, le parti libéral, qui avait perdu Manuel, un de ses meilleurs orateurs, allait également voir disparaître un autre ennemi de la branche aînée des Bourbons, un de ceux qui, à la Chambre, avaient montré le plus de violence et le plus de talent pour les attaquer. Le général Foy, âgé de 50 ans, mourut le 29 novembre 1825, à Paris, d'une maladie de cœur causée par les fatigues excessives de la vie parlementaire. Le parti libéral résolut de donner une grande solennité à ses funérailles. Malgré la pluie, une foule évaluée à 100,000 personnes garnissait les rues où le cortège devait passer, les boutiques étaient fermées, des porteurs volontaires s'étaient offerts pour conduire le cercueil au cimetière du Père Lachaise. Casimir-Périer prononça un discours où il dit que le général

L' Bienaimé saura ce que j'endure
S' dit lors la commune aux abois
Et l'infortuné se rassure
Demandez plutôt aux Salmois !

A la santé du Roi que je chante,
Videz ce tonneau tout entier.
Courage, mais la classe indigente,
Jamais il ne faut l'oublier
Si sa part n'était déjà prête
Notre plaisir serait amorti
Il n'est point de fête parfaite
Si le malheur ne s'en est ressenti.

Mon fils porte le nom de Charles
Ce nom me le rend encore plus cher
Mon cœur se gonfle quand on m'en parle
Je relève un front quasi plus fier
Eh ! morgué ! j' crois bien que la tête
En tournerait à d'autres qu'à moi.
Car enfin je chante la fête,
Et de mon fils et de mon Roi,

Digitized by Google

Foy laissait sans fortune une veuve et cinq enfants ; une voix s'écria : La France les adoptera et on ouvrit une souscription qui produisit un million (1). Quelques jours après, le 1er décembre, mourut du typhus à Taganrog, sur la mer d'Azof, l'Empereur Alexandre, âgé de 48 ans. Depuis longtemps il était sujet à de grands accès de mélancolie. Il avait pensé à se faire catholique ; son fils aîné Constantin ayant épousé une princesse catholique, on crut un instant que la Russie allait rentrer dans le giron de l'église, mais le Czar craignit de perdre le trône et n'osa pas ou ne voulut pas changer de religion.

L'arrivée au trône du Roi Charles X donna l'espoir aux villes d'Arras et de St-Omer de voir se réaliser le vœu exprimé par elles quelques années auparavant, d'être mises au nombre des *bonnes villes* du Royaume. Le 20 novembre 1820, le maire, M. Lallart, désirant manifester son enthousiasme pour le Roi et sa foi monarchique, proposa au Conseil municipal d'Arras, de demander cette faveur à laquelle alors on tenait beaucoup et qui de nos jours serait peu recherchée. Il disait que c'était un moyen de reconnaître la fidélité de ses concitoyens à la monarchie légitime. Il fit également valoir qu'avant la Révolution

(1) Le gouvernement fut mécontent de voir des fonctionnaires prendre part à cette souscription. M. Poultier, maire de Saint-Josse était du nombre. Le Préfet du Pas-de-Calais écrivit au Sous-Préfet de Montreuil pour savoir si précédemment il avait donné des marques d'opinions politiques mauvaises, s'il avait agi de son propre mouvement et sans y être engagé, enfin si on ne voyait pas de véritables inconvénients à le changer. Le Sous-Préfet répondit le 10 avril 1826, que M. Poultier avait été entraîné par les libéraux, car il avait des opinions conservatrices et une bonne tenue politique. L'église de sa commune grâce à lui était dans un état convenable et il avait fait bâtir dernièrement un presbytère très complet. Les chemins étaient soignés, le curé et ses administrés se louaient également de lui. Il proposait donc de le conserver comme maire, d'autant plus qu'il était impossible d'en trouver un autre. Il saisirait la première occasion pour lui faire sentir l'inconvenance de sa conduite.

Digitized by Google

Arras était la capitale de la province d'Artois, qu'elle avait des droits, privilèges, franchises et libertés anciennes et considérables, dont le Roi de France lui avait assuré la jouissance et qu'elle avait perdus par l'effet de la Révolution. Les échevins étaient juges royaux, titre tout particulier qui était accordé à peu de magistrats. Charles VI, dans ses lettres patentes du 20 novembre 1408, l'avait nommée *ville notable* et plusieurs villes du département avaient formé des demandes pour obtenir le titre de *Bonne ville*. Arras avait plus de droits qu'aucune autre à réclamer cette faveur : 1° à raison de sa population ; 2° à cause de son importance comme chef-lieu du département et du diocèse ; 3° par les malheurs irréparables que l'attachement des habitants à la Famille des Bourbons avait attirés sur un grand nombre des plus notables d'entre eux, dans les premiers jours de la Révolution ; 4° par les preuves qu'elle a données depuis dans toutes les circonstances et notamment à deux époques différentes de la Restauration, de son amour et de son dévouement à ses rois légitimes et à l'auguste Famille que le Ciel avait rendue à leurs vœux.

Le Conseil municipal adopta cette proposition et le 24 décembre 1820 il chargea le maire de rédiger une adresse au Roi et de faire valoir les droits d'Arras pour obtenir le titre de *Bonne ville* (1). Le Conseil espérait réussir, car Charles X

(1) Voici cette adresse :

Sire, vos fidèles sujets, les Maire, adjoints et membres du Conseil municipal d'Arras, exposent respectueusement à Votre Majesté que la ville d'Arras jouissait autrefois de droits, privilèges, immunités, conservés ou accordés par vos illustres ancêtres, qui l'ont placée au premier rang des villes du royaume.

Que l'attachement et le dévouement que ses habitants ont manifesté dans tous les temps pour le Gouvernement légitime et paternel de la Maison de Bourbon, s'est manifesté d'une manière plus particulière et plus éclatante encore pendant les orages de la Révolution où le sang d'un si grand nombre d'entre eux a coulé, en témoignage de leurs inaltérables sentiments ; que le souvenir des malheurs qu'ils avaient

Digitized by Google

venait de déclarer *royale* la Cathédrale d'Arras, et le duc d'Angoulême, lors de son passage dans cette ville avait promis son appui.

Le Maire devait suivre l'affaire, malheureusement plusieurs autres villes avaient fait la même demande, en l'appuyant sur des considérations de population, de richesse, de célébrité, de dévouement à la monarchie, égales ou supérieures à celles que faisait valoir Arras. Le Gouvernement ne pouvant satisfaire tout le monde, pour ne pas faire de mécontents, faisait attendre une solution, et le Préfet du Pas-de-Calais ne prêtait guère son appui. De plus, M. Lallart, nommé député, avait quitté la mairie. Ce ne fut que le 3 janvier 1822, que son successeur lui écrivit que : « Sachant qu'il avait toujours désiré qu'Arras obtint d'être nommée *Bonne ville*, il avait voulu lui-même s'associer à ce projet et le Conseil municipal avait nommé une Commission pour le

souffert pour une cause qui leur est si chère, et la crainte des dangers auxquels ils allaient s'exposer de nouveau, n'a pu refroidir leur ardeur, ni les empêcher, en 1815, d'ouvrir les portes de leur ville aux commissaires de Votre Majesté, tandis que la citadelle était occupée par les corps francs que l'usurpateur avait envoyés pour arrêter leur élan et comprimer leurs efforts.

Fidèle organe de tous les habitants de la Cité, le Conseil municipal vient solliciter de Votre Majesté, comme le dédommagement de ses pertes, la consolation de ses malheurs et la récompense la plus flatteuse et la plus chère de son zèle et de son dévouement, la faveur d'être élevée au rang des *Bonnes villes* de Votre Royaume.

Sire, ce vœu n'est point dicté par l'espoir des avantages que notre ville pourrait recueillir de cette faveur. Non, nous ne la demandons qu'afin, qu'en témoignage de votre bienveillance et de votre satisfaction, elle conserve d'âge en âge le souvenir de l'amour et la fidélité de ses pères et nourrisse à jamais ces sentiments dans le cœur de nos enfants. Ce prince chéri (le duc d'Angoulême) que nous avons eu trois fois le bonheur de posséder dans nos murs, a été témoin des transports qu'excitait en nous l'aspect d'un fils d'Henri IV, de la paix et de la sérénité qui régnaient parmi nous, sous l'égide de votre sceptre paternel, de la reconnaissante soumission que nous portons aux lois que votre sagesse nous a données.

Digitized by Google

faire réussir et rappeler au duc d'Angoulême sa promesse. »

M. de Sus-Saint-Léger lui demandait de s'entendre avec cette Commission pour arriver à une solution. « Ce serait, disait-il, une occasion de plus pour vous de servir vos concitoyens et votre zèle est si bien connu que je ne pense pas que ma confiance ait besoin d'excuse ». M. Lallart répondit le 29 janvier que la députation du Pas-de-Calais avait obtenu une audience du Roi, pour lui présenter la supplique et le prier de l'accueillir. On l'a remise aussi au duc d'Angoulême, qui l'a transmise au Ministre de l'Intérieur. Comme on n'obtenait pas de réponse, M. Lallart écrivit au Maire le 16 avril, qu'on allait de nouveau soumettre l'affaire au Ministre, que la députation du Pas-de-Calais ne quitterait pas Paris, si elle n'était pas terminée. Elle ne le fut pas, et elle devait encore longtemps rester sans solution.

Le comte d'Artois étant devenu Roi de France et M. Blin de Bourdon ayant été nommé en 1824, préfet du Pas-de-Calais, on espéra obtenir un succès, car ils se montraient favorables à la demande. Aussi le Conseil municipal, le 24 mars 1825, prit une nouvelle délibération et fit une nouvelle adresse (1) où il disait : « Qu'au moment où tous les « états de la société éprouvent le besoin de se rapprocher « des institutions que nous devons à nos Rois, le Conseil « municipal a pensé qu'il était de son devoir de solliciter « cette faveur, qui couronnerait en quelque sorte, toutes les « pertes que la ville avait faites, de ses immunités et de ses « franchises. Le bonheur que nous avons de voir sur le trône

(1) Ils disaient dans cette adresse : « Sire, il est encore un titre plus cher à nos yeux que nous présenterons avec confiance au cœur des Bourbons. Sire, vous avez porté le nom de Comte d'Artois, habitués à vous considérer comme notre protecteur, nos sentiments d'amour et de vénération ont encore pris plus d'énergie le jour où, sous le nom de Charles X, notre protecteur est devenu notre Roi bien aimé. Sire, tous les habitants sont remplis de l'espérance que vous ne refuserez pas une marque de bon souvenir à vos anciens et loyaux artésiens. » Puis, on faisait allusion à l'appui du duc d'Angoulême.

Digitized by Google

« l'ancien protecteur de notre province, nous engage à « profiter de l'occasion la plus favorable qui puisse se pré- « senter, pour obtenir cette faveur ». Le Maire, le 28 mars, écrivit au duc d'Angoulême pour lui rappeler encore sa promesse.

La ville de Saint-Omer demandait également le même honneur. Dans sa séance du 15 mai 1821, le conseil municipal avait émis un vœu pour obtenir : 1° que Saint-Omer fût élevé au rang des *Bonnes villes* du royaume ; 2° qu'elle fût autorisée à ajouter à la double croix qui orne le fond de ses écussons, deux fleurs de lys sur le champ de l'écu avec cette légende : *Fideles Audomarenses* (1), le sous-préfet avait

(1) Voici cette délibération :

« Messieurs, au moment où tous les vœux de la France viennent se réunir autour du berceau chéri où repose, sous l'aile tutélaire de la Providence, Henri-Dieudonné, duc de Bordeaux, digne objet de tant d'amour et de tant d'espérances ; au moment où cet auguste rejeton de tant de Rois chrétiens vient d'être offert sur les fonts de baptême, au Dieu de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis, il n'est aucun des habitans de cette Cité qui, dans ces jours d'allégresse générale, ne se plaise à reporter ses souvenirs vers l'heureuse époque où il nous fut enfin permis de faire entendre ces cris d'amour, depuis trop longtemps comprimés dans nos cœurs : Vive le Roi ! Vive à jamais l'Auguste Dynastie des Bourbons !

Qui de nous en effet, Messieurs, pourrait ne point se rappeler avec une sorte d'orgueil l'époque du 7 avril 1814, époque glorieuse et à jamais mémorable pour notre Cité, où nos bons et loyaux habitans, les fidèles Audomarois, fatigués de gémir depuis trop long-tems sous le joug flétrissant de l'usurpation, et sans attendre d'autre impulsion que celle d'un sentiment d'amour et de fidélité, qui n'a jamais cessé de battre dans leurs cœurs, n'hésitèrent point à braver tous les dangers pour s'empresser d'arborer le signe à jamais chéri des Français, la cocarde blanche, et pour se rallier, d'un accord unanime et spontané, sous le glorieux panache des dignes descendants du bon Henri, sous la bannière sans tache des Bourbons ! Qui de nous pourrait, dis-je, oublier cet heureux jour, où l'antique étendard des Lys, si révéré de nos ayeux, ne tarda pas à flotter sur nos tours les plus élevées, tandis que les échos d'alentour ne cessaient de retentir de ces

Digitized by Google

envoyé cette délibération au préfet le 14 juillet 1821, la

joyeuses acclamations que devait inspirer à tant d'infortunés orphelins, le retour tant désiré d'un si bon père !

L'incertitude des chances hasardeuses sur les suites des évènemens, jointe aux dernières menaces d'une tyrannie expirante, semblait encore laisser dominer autour de nous, comme dans les départemens limitrophes, la crainte et l'épouvante ; mais que peuvent les vains fantômes de l'épouvante et de la terreur, quand la voix du devoir et de l'honneur parvient à se faire entendre à des cœurs français !

Ce fut à cette même époque que toutes les Autorités de cette Ville s'empressèrent de se réunir aux vœux de toute la population, pour voter unanimement une adresse qui fut envoyée à Son Altesse Royale Monsieur le Comte d'Artois, l'auguste précurseur du Monarque légitime, si ardemment désiré par tous les cœurs.

La ville de Saint-Omer ne s'honore pas moins d'avoir vu, à la même époque précitée du 7 avril, se former dans son sein cette députation de trois notables choisis parmi ses plus zélés habitans (ces députés étaient MM. le Comte Ch. Dutertre ; Marin, depuis décédé conseiller à la Cour royale de Douai ; et Everard, fils, négociant) qui, sans s'effrayer des obstacles ni des dangers, s'empressèrent de franchir la distance des lieux pour voler à Livry, auprès de Son Altesse Royale Monsieur, alors Lieutenant-Général du royaume. Ce fut là que nos députés obtinrent l'honneur, pour eux à jamais mémorable, d'être admis les premiers, même avant ceux de la capitale, auprès de Son Altesse Royale et de lui présenter l'expression fidèle des vœux unanimes, ainsi que les témoignages de soumission, d'amour et de respect de tous nos dévoués habitans, en déposant aux pieds de Son Altesse Royale une adresse qui, en peu d'heures, avait été remplie de plus de trois mille signatures et que Son Altesse daigna accueillir avec cette bonté d'âme qui n'a jamais cessé de caractériser le cœur des Bourbons.

C'est pour avoir donné à la France l'exemple et l'impulsion d'un semblable dévouement que la ville de Bordeaux a su mériter d'obtenir, du cœur généreux de notre auguste Monarque, l'honneur de donner son nom à l'auguste enfant de la Providence, Henri Dieudonné, duc de Bordeaux, appelé par tous les vœux de la France et par ceux de l'Europe entière, comme par ses droits légitimes, à régner un jour sur nos enfans.

C'est par suite du même dévouement, que cette cité compte encore au nombre de ses plus glorieux trophées, l'honneur d'être aujourd'hui surnommée à si juste titre : la fidèle Cité du 12 mars. Si la ville de

Digitized by Google

députation du Pas-de-Calais la déposa au Ministère, elle n'eut pas plus de succès que celle d'Arras.

Bordeaux a pu mériter, pour une telle cause, l'honneur d'obtenir de la bonté paternelle de notre auguste et bien-aimé Monarque, Louis XVIII, d'aussi insignes et d'aussi honorables faveurs, quelle importance, Messieurs, ne devons-nous pas aussi attacher, pour l'honneur de notre Cité, à ce que le Roi connaisse de même que la ville de Saint-Omer fut, après Bordeaux, la première forteresse de France qui, sans attendre ni les secours, ni l'appui d'aucune force étrangère, s'empressa spontanément de braver tous les dangers pour s'affranchir du joug de l'usurpateur et pour reconnaître et proclamer les droits de la légitimité du règne des Bourbons.

Mais puisque l'idée du jeune Prince vient nous rappeler ici, Messieures, l'idée de nos enfans qu'un jour il aimera tant, ah ! si le Roi savait !... que pendant la terreur même des Cent Jours, ni les séductions, ni les menaces ne purent jamais les contraindre à proférer d'autres cris que celui de : Vive le Roi ! Nous savons tous, en effet, qu'un soldat ivre s'étant un jour permis de terrasser un de ces enfants (Cet enfant est le fils du nommé Decroix, vitrier, sur le Marché aux Herbes, l'un des élèves de nos écoles chrétiennes) au milieu d'un groupe de ses camarades, cet enfant, en se relevant, eut le courage de répéter ce cri chéri : Vivent les Bourbons !

Puisse encore le Roi ne point ignorer que dans les dangers comme dans la prospérité, à la vie et à la mort, les fidèles Audomarois ne cesseront de transmettre à leurs descendans les exemples d'amour et de dévouement qu'ils ont reçus de leurs ayeux, pour l'auguste dynastie des Bourbons, à qui la France doit ses plus beaux siècles de gloire et de prospérité.

C'est d'après ces considérations, Messieurs, que votre Commission vous propose de prier M. le Maire de vouloir bien se rendre l'interprète des vœux unanimes du Conseil et de tous nos habitans, en déposant au pied du Trône, au nom de la Cité confiée à la sagesse de son administration, une humble supplique tendante à ce qu'il plaise à Sa Majesté :

« Vu les preuves de l'inaltérable dévouement des habitans de la » ville de Saint-Omer, accorder à cette ville l'honorable faveur d'être » comptée au nombre des *Bonnes villes* de son Royaume ; ainsi que » celle de pouvoir ajouter à la double croix, qui orne le fond des » armoiries de cette Cité, deux fleurs de lys sur le champ de l'écu, » avec cette légende : *Fideles Audomarenses*, laquelle devise, jointe

Digitized by Google

On crut avoir trouvé des temps meilleurs à la fin du règne de Louis XVIII quand le parti royaliste eut triomphé aux élections, et le sous-préfet de Saint-Omer envoya de nouveau la délibération au vicomte Blin de Bourdon le 4 août 1824. La maladie du Roi vint arrêter l'affaire. L'avènement au trône de Charles X, fit renaître l'espérance et M. Lesergeant, maire de St-Omer, écrivit le 14 octobre à son sous-préfet pour reproduire les raisons qui militaient en faveur de cette ville, cette demande fut transmise au préfet le 15 octobre 1824, et celui-ci envoya au Ministère la délibération du Conseil municipal de Saint-Omer avec celle de celui d'Arras le 18 octobre 1824. Il y joignit les raisons qui pouvaient faire accueilir ces demandes de cités fidèles et ayant droit à la bienveillance du Roi, mais il ne crut pas devoir donner son avis.

Le Préfet, le 4 avril 1825, écrivit qu'il s'était concerté avec les députés du Pas-de-Calais, pour convenir des moyens à prendre pour atteindre le succès ; il ajoutait : « Je le désire autant que vous-mêmes, etc... ».

Le Roi accorda pour le 15 avril une audience à la députation du Pas-de-Calais et à M. Blin de Bourdon. M. de Coupigny, alors député, prononça un discours, pour demander au Roi pour Arras et pour St-Omer le titre de *Bonne ville*. Il fit valoir les motifs que nous avons indiqués plus haut (1).

» aux autres emblêmes des dites armoiries, ne cesserait de rappeler » à nos contemporains, comme à nos descendants, Dieu et le Roi, la » France et les Bourbons, pour objets constans de leur dévouement » et de leur inviolable fidélité. »

(1) Voici le discours du baron de Coupigny :

« Sire, les députés du département du Pas-de-Calais viennent déposer, aux pieds de Votre Majesté, les suppliques d'Arras et de Saint-Omer, qui sollicitent le titre de « *Bonne ville* ». Arras était la capitale de l'Artois, de cette province que Votre Majesté a daigné honorer en portant le nom qu'elle a perpétué dans votre auguste Dynastie. Cette ville a perdu une partie de ses établissements et de ses immunités ; elle a éprouvé de grands désastres pendant la Révo-

Digitized by Google

Le Roi répondit que sur l'avis de son Conseil, le 3 mars 1825, il avait limité à 40 le nombre des *Bonnes villes*. Il regrettait de ne pouvoir accorder ce titre aux habitants d'une province qu'il chérissait. La députation ayant insisté sur les titres particuliers que le Pas-de-Calais avait pour l'obtenir, Charles X promit de faire examiner de nouveau la demande. On s'adressa aussi au duc d'Angoulême, devenu le Dauphin, pour lui rappeler sa promesse. On alla voir le Ministre de l'Intérieur. Le Roi, écrivit le préfet au sous-préfet de Saint-Omer le 23 avril 1825, en accueillant la demande avec une bienveillance toute particulière a dit cependant qu'ayant arrêté qu'il ne serait point fait de *Bonne ville* à l'occasion du sacre, il ne pouvait pour le moment satisfaire à nos désirs, mais quand il croirait devoir revenir sur cette décision les droits d'Arras et de Saint Omer, dont nous avons réunis les intérêts, ne seraient point oubliés. Dès le 25 avril le Ministre écrivit au Préfet : j'ai le regret de vous annoncer que cette faveur n'a pu être accordée, pour le moment, et pourtant les Députés espéraient toujours. Enfin le 17 mars 1830, le

lution ; elle a donné, au retour du Roi, pendant les Cents Jours et la seconde rentrée de Louis XVIII, comme depuis lors des preuves constantes de son dévouement à la légitimité. Sa population est de plus de vingt mille âmes ; elle est le chef-lieu du département et de l'Evêché. Saint-Omer a une population à peu près équivalente à celle d'Arras. Cette ville a plusieurs établissements communaux importants ; elle était autrefois le siège d'un Evêché et a toujours rivalisé avec Arras de dévouement et de fidélité à ses princes légitimes. Sire, le département du Pas-de-Calais est le troisième en population et le cinquième en contributions de votre royaume. Il compte six cent mille habitants et n'a point de *Bonne ville*, tandis que les départements entre lesquels il se trouve enclavé en ont chacun deux. L'approche du sacre de Votre Majesté nous fait espérer doublement d'obtenir cette faveur pour les deux villes les plus importantes du Pas-de-Calais, et nous venons comme députés de ce département, dont Votre Majesté a été à même de juger le bon esprit lorsqu'elle l'a traversé, la supplier d'accorder aux villes d'Arras et de Saint-Omer grâce qu'elles sollicitent.

Digitized by Google

Ministre de l'Intérieur déclara qu'il n'était pas possible d'accorder la demande. Voici sans doute la cause de ces difficultés : Arras et Saint-Omer, dans les dernières années de la Restauration, avaient nommé des députés de l'opposition. La Révolution de juillet 1830 allait supprimer ce titre honorifique.

Un événement religieux important eut lieu à Arras, à cette époque. Il laissa de profonds et touchants souvenirs aux habitants de cette ville. Nous voulons parler de la Mission de 1825. Elle fut prêchée par l'abbé de Rauzan (1), et

(1) L'Abbé de Rauzan naquit en 1757 à Bordeaux. Son père était notaire. Placé au Séminaire en 1778, prêtre en 1782, puis professeur. A la Révolution, il émigra en Angleterre et de là en Belgique. Il y rencontra l'abbé Augé qui rassemblait des prêtres dits les *Missionnaires de France*, pour porter secrètement, pendant la Terreur, les secours religieux aux habitants de ce pays. L'abbé de Rauzan entra dans leur association. D'Anvers il alla à Munster, à Dusseldorf et à Berlin, toujours prêchant avec succès. Rentré en France après le 18 brumaire, il continua ses prédications. Le cardinal Fesch, voulant établir l'œuvre des Missions à Lyon, l'appela pour la diriger. Napoléon la supprima en 1809 et prit l'abbé de Rauzan comme aumônier. En 1814, il devint chapelain de Louis XVIII et obtint de Pie VII de rétablir l'œuvre des Missions destinées à évangéliser les catholiques de France, ce que l'œuvre des Missions étrangères faisait pour les idolâtres. « Une mission, disait-il, c'est ouvrir à la fois dans la population d'une cité tous les canaux par lesquels la grâce de Dieu se répand et s'insinue dans les âmes ; c'est faire retentir la parole évangélique avec plus d'instance et de force ; c'est multiplier les saints gémissements de la prière, qui font violence au ciel ; c'est établir dans la cité, à l'encontre du torrent des faiblesses, des préjugés et des entraînements du monde, un courant divin qui saisisse, ramène, entraîne vers le devoir et le bon sens, le fidèle, l'indifférent et l'impie lui-même. » Malgré les efforts de l'opposition, les Missionnaires de France eurent un grand succès ; ils prêchèrent à Orléans, à Bordeaux, à Grenoble, à Lyon, à Brest, à Quimper et même dans les mauvais quartiers de Paris. On délaissait Talma et Mademoiselle Mars, en représentations dans quelques-unes de ces villes, pour aller entendre leurs sermons. Partout on élevait des croix ; on chercha en vain à les entraver et à les troubler. On devait surtout leurs succès à l'abbé de Rauzan leur

Digitized by Google

dix prêtres de sa Congrégation (1). L'Evêque d'Arras désirait beaucoup donner à sa cité épiscopale l'occasion d'entendre les Missionnaires de France, dont le zèle et le talent avaient produit de si heureux résultats dans un grand

supérieur. Louis XVIII l'en félicita. Monseigneur de Frayssinous, à qui on demandait son avis, dit : « C'est un homme que je ne peux pas juger, il m'entraîne. » Monseigneur de Quelen, demandant à un prêtre ce qu'il en pensait, celui-ci répondit : « Après ses discours, il me faut trois jours pour me reconnaître. » Doué d'une grande éloquence, sa voix, claire et mordante, atteignait sans peine les limites extrêmes des plus vastes basiliques. Il était très humble. Il avait prononcé l'oraison funèbre de Louis XVIII, on lui demanda de la faire imprimer. Il préféra la brûler. Pour peindre le charme de cette parole qui entraînait les savants et les simples, on disait : « Voulez-vous peupler une ville au milieu des landes, bâtissez une église et faites-y prêcher l'abbé de Rauzan ». Il fonda une maison, rue Notre-Dame-des-Champs, avec l'abbé de Forbin Janson. Ses religieux commencèrent leurs missions à Angers en 1816. Leur Ordre grandit en 1817 et prit un rapide développement en 1818. Ils donnèrent plus de solennité à leurs missions : les autorités y assistèrent. Ils firent chanter des cantiques et prononcèrent des instructions véhémentes. Le 3 mai 1819, ils inaugurèrent un calvaire sur le Mont-Valérien par une brillante cérémonie à laquelle quatorze évêques assistèrent ; ils y établirent une maison et un pèlerinage. L'abbé de Rauzan contribua à l'Œuvre de Sainte-Geneviève, pour organiser des exercices de piété quotidiens, et à l'Œuvre de Sainte-Clotilde, pour l'éducation des jeunes filles. En 1830, la maison des missionnaires fut envahie et détruite. On tira sur le P. de Rauzan qui se retira à Rome pendant trois ans. Il y perfectionna les constitutions de son Ordre et les fit approuver par le Pape. Il mourut à Paris le 5 septembre 1847 à l'âge de 90 ans. (Voir la « Vie de l'abbé de Rauzan » par le P. Delaporte, réimprimé en 1892 par la maison de la Bonne Presse.)

(1) L'Ordre des Missionnaires de France avait été créé pour venir au secours du clergé, insuffisant après la Révolution, et dont un certain nombre de membres s'étaient laissé entraîner, d'une manière peu orthodoxe, dans les discussions religieuses. Napoléon supprima cet Ordre. Louis XVIII, comme nous l'avons dit, avait conservé des sentiments religieux, mais il était entouré de fonctionnaires et d'hommes influents peu favorables à ces missionnaires ; pourtant il leur accorda sa protection ; mais ils furent attaqués à la Chambre par la

Digitized by Google

nombre de villes. Le jour de la Quinquagesime il prononça à la cathédrale une allocution pour annoncer la mission et réfuter les objections qu'on leur faisait. Trouvant chez le maire et le préfet un accueil sympathique (1), il écrivit à

gauche, plus disposée à parler de tolérance qu'à la pratiquer. Un député dit : « Qu'il nous soit permis de nous étonner de la protection qu'obtiennent ces missions scandaleuses, qui, sous prétexte de religion et d'amélioration des mœurs, excitent l'intolérance, réchauffent le fanatisme, et prêchent ouvertement le mépris de la loi ». Des pétitions demandèrent leur suppression. MM. de Chateaubriand, de Lamennais, de Bonald, etc., les défendirent. Dans l'adresse au Roi, les Libéraux essayèrent, sans succès, d'insérer une phrase pour les blâmer. Leurs journaux les attaquèrent avec tant de violence que le Gouvernement ordonna de poursuivre ces adversaires des missions. Les Pères refusèrent de se porter partie civile et le ministère public, ayant montré peu d'ardeur, le Jury prononça l'acquittement. Dans une mission à Brest, des troubles éclatèrent et causèrent des batailles ; ce qui amena une violente polémique dans la presse et à la tribune. Le ministère embarrassé décida que, momentanément, ils ne pourraient prêcher que dans les églises. A la Révolution de 1830, on supprima les Pères de la Mission qui se transformèrent en Pères de la Miséricorde : c'est le nom qu'ils ont conservé jusqu'en ces derniers temps.

(1) Le Ministère paraît avoir été assez préoccupé de cette mission à cause des troubles qui avaient éclaté à l'occasion de ces exercices religieux dans quelques villes. Aussi l'évêque, craignant des difficultés, écrivit-il au préfet, le 17 février 1825, la lettre suivante :

« Vous m'avez montré, Monsieur le Préfet, un véritable intérêt pour cette mission. J'ai tout lieu d'espérer qu'elle n'occasionnera rien qui puisse me faire regretter de l'avoir appelée ; mais, comme je ne puis douter que des personnes influentes la voient arriver avec quelques préventions, et peut-être avec quelque peine, je ne dois point compter sur la faveur que j'attendais d'elles. Je suis convaincu, toutefois, qu'on s'empresseroit d'arrêter tout désordre, et j'ajoute que j'espère fermement que la plus grande tranquillité règnera partout ; mais il est sage de prévoir tout d'avance et de se mettre en mesure d'empêcher la moindre agitation.

» Je viens donc vous annoncer officiellement que nous sommes à la veille d'avoir une mission, que cette mission sera donnée par M. l'abbé de Rauzan et huit autres missionnaires des Missions de France, particulièrement protégés par Sa Majesté. La première autorité peut

Digitized by Google

l'abbé de Rauzan. Celui-ci ayant accepté de venir à Arras et lui ayant donné le nom des dix missionnaires qui devaient l'accompagner, Monseigneur, le 13 février, dans son mandement de Carême, annonça le commencement de la Mission pour le quatrième dimanche de ce saint temps. Les Pères arrivèrent le 12 mars de Besançon où ils venaient de

seule, d'un mot, fixer l'opinion qu'on doit embrasser, et la diriger par un seul ordre émané d'elle, de manière à ce que tout reste dans l'ordre et en paix, je réclame de vous avec confiance, Monsieur le Préfet, qu'avant votre départ, vous veuillez bien faire prévenir officiellement M. le Maire d'Arras, déjà bien disposé, de la mission qui va avoir lieu ; et le prier de donner à la police de la ville les instructions convenables,

» Je tiens beaucoup à ce qu'on vous y croie favorable comme vous l'êtes réellement ; l'assurance que vous en laisserez ici en partant, ne contribuera pas peu à augmenter le bien que nous attendons de cette mission. »

Le Préfet lui répondit le 18 pour lui accuser réception de sa lettre, lui annonçant l'ouverture de la mission, et ajouta : « Vous me trouverez extrêmement disposé à seconder entièrement vos vues dans cette circonstance et je viens d'écrire à M. le Maire d'Arras que je ne doute pas qu'il fera tout ce que vous pourrez désirer. » Il disait à M. de Sus Saint-Leger que l'Evêque réclamait pendant la mission le concours des autorités pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité dans les églises : Je ne doute pas du zèle et de l'empressement que vous mettrez à seconder les vues de l'Evêque en donnant aux personnes chargées de la police les instructions les plus précises afin d'arrêter les désordres que pourraient peut-être causer dans le cours, mais principalement au commencement de la mission des malveillants dont, grâce à l'activité et à la vigilance des agents de police, il sera facile de prévenir les écarts. Je vous recommande cet objet d'une manière toute particulière.» Le Préfet adressa aux Ministres de l'Intérieur et des Affaires ecclésiastiques le rapport suivant le 21 mars :

« Monseigneur, j'ai l'honneur d'annoncer à Votre Excellence qu'une mission dirigée par M. l'abbé de Rauzan, supérieur général des Missionnaires de France, a été commencée à Arras le 4e dimanche de carême.

» Jusqu'à présent les exercices de cette mission qui ont lieu, matin et soir, dans toutes les paroisses de la ville, sont suivis avec exactitude par les habitans de toutes les classes et de toutes les conditions ; l'ordre et le recueillement se sont fait constamment remarquer pendant toute la durée des exercices, et le bon esprit des habitants de

Digitized by Google

prêcher une mission avec un grand succès et un grand éclat. Ils logèrent partie à l'évêché, partie en ville. Monseigneur de la La Tour d'Auvergne, au jour indiqué monta en chaire pour expliquer les avantages de la mission (1) et réfuter les objections (2).

cette ville me donne la certitude qu'il en sera de même jusqu'à la fin de la mission.

» Hier dimanche, 20 de ce mois, a eu lieu la procession générale de la mission. Prévenu par Monseigneur l'Evêque, j'ai cru devoir moi-même en donner avis aux autorités, et indiquer l'heure et le lieu de réunion aux fonctionnaires civils et militaires qui voudroient y assister ; tous s'y sont trouvés réunis ainsi que la plus grande partie des troupes de la garnison ; et cette cérémonie, qui avoit attiré un concours immense de fidèles et qui a été favorisée par le temps, s'est passée avec ordre et décence ; je crois pouvoir assurer à Votre Excellence que je n'aurai que le compte le plus avantageux à lui rendre des exercices ultérieurs de la mission et de ses résultats. »

Les Ministres et le Directeur de la Police lui accusèrent réception les 25 et 26 mars. Le 28 avril, le Préfet adressa aux mêmes ministres le rapport suivant :

« La mission qui a été commencée à Arras le 13 mars dernier, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en donner avis à Votre Excellence par ma lettre du 31, a été terminée le dimanche 24 avril. Le jeudi 21, la croix de la mission a été solennellement plantée sur l'emplacement de l'ancienne cathédrale, près de la préfecture. Cette cérémonie, à laquelle les autorités civiles et militaires ainsi que la garnison se sont fait un devoir d'assister, avoit attiré un concours immense et a été aussi remarquable par le recueillement des assistants que par l'ordre qui y a régné. Les autres exercices de la mission ont continué d'être suivis avec le même zèle, et la plus parfaite tranquillité, et MM. les Missionnaires sont partis en emportant les regrets et l'estime de toute la ville dans laquelle la mission a produit partout le plus grand bien. »

(1) Il cita Saint-Vaast évangélisant notre contrée pour en chasser l'idolatrie. « Actuellement il n'y a pas d'ennemis déclarés de Dieu, mais des chrétiens endormis ». Il donna les noms des missionnaires et, s'adressant à eux, il leur dit : « Anges de paix, ministres des miséricordes du Seigneur, qui sacrifiez aux intérêts du ciel et à la recherche des brebis égarées, votre temps, votre santé, votre vie, nous vous recevons comme les envoyés du Père céleste. Venez au milieu de ce troupeau si cher à notre cœur, pour entretenir, prêcher et convertir

Digitized by Google

Les missionnaires prêchèrent le dimanche 13 mars, lendemain de leur arrivée, leur premier sermon précédé du chant de *Veni Creator*, à l'issue des vêpres dans toutes les églises de la ville. Ils continuèrent les jours suivants de grouper autour de leur chaire l'immense majorité des habitants, leurs exercices étaient distincts des offices paroissiaux. On avait fait courir le bruit que des troubles pourraient se produire, il n'en fut rien. Un des buts de la Mission était de relever l'ancien Calvaire d'Arras autrefois l'objet d'un culte très fervent. A la suite d'une prédication du Père Duplessis il avait été élevé en 1738, sur la porte de la Cité, puis transféré dans la basse-ville et brûlé pendant la tourmente révolutionnaire dans l'ancienne cathédrale d'Arras. Celle-ci avait été vendue sous le Directoire et démolie, ce fut sur une butte formée par les décombres qu'on résolut d'ériger le nouveau calvaire. Le maire et le préfet y consentirent (1). Le jeudi

celles de nos ouailles qui n'attendent que votre venue pour se réconcilier avec le ciel. Venez encourager les faibles par vos touchantes exhortations. Venez confirmer les forts par l'exemple de vos héroïques vertus. Entrez avec confiance dans cette ville. Nous espérons beaucoup de bien de votre apostolat. Nous vous confirmons, sans aucune réserve, tous les pouvoirs et facultés nécessaires à votre mission. *Ite in vineam meam.*

(2 p. 39) On prétendait que le clergé paroissial suffisait et ne serait pas content ; que ce serait une grande dépense ; enfin que des troubles étaient à craindre.

(1) Il y eut une correspondance active entre l'Evêque et le Préfet au sujet de cette cérémonie, la voici :

Lettre de Monseigneur de La Tour d'Auvergne, du 18 mars 1825, invitant le Préfet à assister à la procession qui sortira de la cathédrale (aujourd'hui église St-Jean-Baptiste) à trois heures et demie et qui passera par les rues de la Housse, de Ronville, de Saint-Géry et la Petite-Place. On changea l'heure puisqu'elle eût lieu le matin. Le Préfet répondit qu'il allait inviter les autorités à y assister, et demanda qu'on lui réservât des places. Le 22 mars, lettre de l'Evêque au Préfet lui demandant l'autorisation de planter la croix sur la place de la Préfecture. Le 23, lettre de celui-ci lui disant qu'il trouve cet empla-

Digitized by Google

21 avril 1825 eut lieu une procession à laquelle le préfet invita toutes les autorités à assister et le général fit de même pour les officiers. Elle était formée par un grand nombre de groupes où se trouvaient les Chevaliers de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, les anciens militaires, les personnalités les plus importantes de la ville, etc. Les rues sur son passage étaient décorées et le maire en avait ordonné le balayage (1). La croix était déposée sur la grande place, 800 hommes divisés en 6 escouades devaient la porter successivement. A neuf heures la procession, escortée par les troupes de la garnison, quitta la cathédrale. Quatre chœurs d'hommes et de femmes chantaient des hymnes et des cantiques. Celles-ci étaient vêtues de noir. Un grand nombre de prêtres du diocèse s'étaient joints au clergé de la ville. Après avoir passé sous des arcs de triomphe on arriva sur la

cement convenable et qu'il ait la bonté de se concerter à cet égard avec le maire, dans les attributions duquel cette affaire rentre exclusivement, « il ne pourra que voir avec le plus grand plaisir l'exécution de ce projet ». Puis, il envoya la circulaire suivante aux fonctionnaires publics : Monsieur, j'ai l'honneur de vous prévenir que la procession générale de la croix aura lieu le jeudi 21 de ce mois. Persuadé que Messieurs les fonctionnaires publics voudront bien assister à cette cérémonie, je prends la confiance d'inviter ceux qui voudront bien y assister à se rendre, à neuf heures du matin, à l'Hôtel de ville où je me rendrai moi-même. Il ajouta dans la lettre d'invitation au général : « Cette procession devant attirer une affluence très considérable, vous jugerez sans doute convenable, pour assurer le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique et pour ajouter à la pompe de cette cérémonie, de faire prendre les armes à la plus grande partie de la garnison. » Le général de Balathier répondit, le 20 avril, que pour les motifs indiqués par le préfet, des ordres étaient donnés pour que la garnison fût sous les armes, et qu'il se rendrait lui-même à l'hôtel-de-ville à l'heure indiquée.

(1) Le Maire, dans son arrêté, disait : « Saisissant toujours avec empressement les occasions qui me sont offertes de contribuer par tous les moyens à l'éclat et au triomphe de notre sainte religion, et l'endroit le plus convenable étant l'emplacement de l'ancienne cathédrale, j'autorise l'Evêque, etc, »

Digitized by Google

place de la Préfecture. C'est là qu'on planta la Croix aux cris de : Vive la Croix ! Vive le Roi ! Pardon ! Pardon !

L'abbé de Rauzan prononça un éloquent discours, l'Evêque parla également, une foule qu'on évalue à 12,000 personnes, venues en partie des campagnes environnantes, assista à la cérémonie. Il y régna un grand ordre et le temps fut superbe (1). Les exercices de la Mission conti-

(1) Voici ce que dit la *Feuille d'annonces d'Arras* dans son numéro du 22 avril 1825 : « La journée d'hier formera une époque remarquable dans le souvenir des amis de la religion qui furent présents à la cérémonie faite à l'occasion de l'érection du calvaire de la mission sur la place de la Préfecture. On ne pouvait rien voir de plus majestueux, de plus touchant que la croix où était représenté le Sauveur expirant. Elle était portée par plus de cent hommes à la fois environnés de dames vêtues de noir, voilées et chantant des hymnes en l'honneur du Très Haut. Un concours immense de personnes de tous âges, animées du zèle le plus louable, tenait à la main de petits étendards où était l'image de la croix. Les autorités civiles et militaires en costume, à la tête desquelles se trouvaient le Préfet et le Général commandant le département, les membres de l'Ordre judiciaire en robe assistaient à cette pieuse cérémonie. On y remarquait avec satisfaction, non seulement les fonctionnaires publics et la plupart des habitants de cette ville, mais aussi des campagnards venus de quatre à cinq lieues de loin avec leur pasteur. Dès arcs de triomphe, élevés en différents endroits par les soins de l'administration, donnaient un exemple qui fut des mieux suivis ; aussi a-t-on vu spontanément les façades des maisons décorées et pavoisées de drapeaux blancs confondus avec la croix. Le cortège arriva sur la place de la Préfecture après avoir traversé les principales rues de la ville. Le Supérieur de la mission et Mgr l'Evêque prononcèrent chacun un discours relatif à la circonstance, et la croix fut érigée sur cette place à l'endroit où était le chœur de l'ancienne cathédrale.

A la demande d'un grand nombre de fidèles, qui désiraient perpétuer les bienfaits de la mission et témoigner aux missionnaires et à leur respectable Supérieur la reconnaissance qu'ont inspirée aux habitants de cette ville leurs travaux, leur zèle et leur charité évangélique, on établit, avec l'approbation de Mgr l'Evêque, une Commission chargée d'ouvrir une souscription afin de leur faire frapper une médaille en souvenir de cette œuvre apostolique. On souscrivit chez MM. de Raulin,

Digitized by Google

nuèrent encore quelques jours (1). On forma des associations pieuses d'hommes et de femmes.

père; de Canettemont; Toursel fils, médecin; le chevalier de Sombrin; Bollet, notaire; le chevalier de Hauteclocque; Thelliez de Sars, président du tribunal; de Raulin, colonel de la garde nationale; l'abbé Dubois, professeur de théologie; Bergé de Vasseneau, conseiller de préfecture; Bécourt-Servais; Dourlens-Brunel; Fauchison père; Lemaire père; de Songnis. Le baron de Hauteclocque était secrétaire et M. Dubois de Forestelle trésorier.

(1) Lundi 28 mars à 7 heures eut lieu dans toutes les églises la cérémonie de l'amende honorable. A la cathédrale on avait préparé sous le buffet d'orgues un autel magnifique richement orné par les dames de la ville. Tout le monde avait un cierge à la main. L'abbé de Rauzan prit la parole avec son talent ordinaire et l'Evêque donna la bénédiction. Le Jeudi saint, 31 mars, il n'y eut pas de sermon. Le Vendredi saint, le Père Férail prêcha la Passion à neuf heures du matin à la cathédrale, le Père Levasseur à neuf heures du soir, et le Père de Rauzan à trois heures à Saint-Charles. Le Samedi saint, il n'y eut aucun exercice. Le dimanche 3 avril, jour de Pâques, commença une retraite de trois jours pour les hommes et pour les femmes. Le jeudi 7 avril eut lieu le renouvellement des vœux du baptême. Le 13 avril, on publia une lettre pastorale de l'Evêque annonçant les indulgences accordées à l'occasion de la mission. Le jeudi 14, consécration à la sainte Vierge. Le 15, messe d'actions de grâces suivie du vœu des Enfants à la sainte Vierge. La statue de Marie était ornée de diamants qu'on avait prêtés. Toutes les dames de la ville étaient vêtues de blanc et de bleu. Samedi 16, l'abbé de Rauzan forma une commission pour recueillir des offrandes destinées à l'érection de la Croix. Elle produisit 8,000 francs; le clergé seul donna 1,200 francs. Le dimanche 17, communion générale; trois mille personnes y prirent part, dont beaucoup de militaires et presque tous les Disciplinaires. Le jeudi 21, on planta la croix et, en creusant le sol, on trouva la tombe en mauvais état d'un évêque du XIVe ou XVe siècle, il avait encore sa crosse.

Les faubourgs et communes environnantes ne furent pas négligés; les missionnaires y allèrent prêcher et le clergé en fut content.

Il y eut partout deux exercices par jour : un à 5 heures 1/2 du matin. Après la messe et la prière, le Père expliquait les Commandements de Dieu et de l'Eglise, puis se faisait l'examen de conscience; le soir à 6 heures, cantiques, dizaine de chapelet, glose et sermon.

Digitized by Google

Enfin le dimanche 24, la mission était complètement terminée, l'Evêque, au nom de ses diocésains, fit aux Pères une allocution pour les remercier. L'abbé de Rauzan lui répondit et déclara qu'il était content du résultat de la Mission, et, sur la demande de Monseigneur de La Tour d'Auvergne, promit de revenir, ce qu'il ne put exécuter (1). Le lendemain, un cortège accompagna les missionnaires jusqu'aux portes de la ville (2). On décida que pour rappeler

(1) Les Pères donnèrent une mission à Saint-Omer en 1828. Les exercices commencèrent le 13 janvier, 8,000 auditeurs venaient y assister, 2 à 3,000 hommes se rendirent à la chapelle du collège pour une retraite et près de 1,500 prirent part à la communion générale. Il y eut deux processions, à la seconde eut lieu une plantation de Croix à côté de l'église N.-D. Une chaire avait été élevée sur la petite place où montèrent l'Evêque d'Arras et l'abbé Rauzan pour adresser la parole au peuple, 20,000 personnes remplissaient les rues, une partie venait de la campagne. On forma deux associations, une d'hommes l'autre de femmes où 1,700 personnes se firent inscrire. Il y eut beaucoup de conversions. La mission avait lieu pendant le carnaval, aucune mascarade n'eut lieu, le théâtre et les salles de bal restèrent fermées. (Duhesmes, *Histoire de St-Omer*).

(2) Le récit de la Mission par le baron de Hauteclocque justifie les missionnaires de la fougue intolérante et de l'esprit agressif qu'on leur reproche et des attaques contre le manque de zèle du clergé paroissial. La mission d'Arras eut un caractère essentiellement pacificateur et modéré et chercha à cicatriser les plaies provenant des luttes intestines d'un triste passé et à relever le prestige du clergé paroissial qui prêtait aux missionnaires le concours le plus sympathique et le plus complet. La réconciliation des familles, l'apaisement des inimitiés, une sorte de soulagement général et de rapprochement des esprits furent la conséquence directe et visible de cette mission dont le souvenir dura longtemps... Elle fut prêchée avec un grand éclat d'éloquence et de talent qui groupa dans toutes les églises de la ville autour des chaires, où revivaient le zèle et la charité des temps apostoliques, l'immense majorité des habitants.

(Biographie du baron de Hauteclocque, par le baron de Sède).

Voici ce que M. Lecesne dit à propos de la mission d'Arras : « Les premières années de la Restauration furent calmes dans presque toute la France, on ressentait généralement le besoin de repos, mais

Digitized by Google

ces splendides résultats on frapperait une médaille pour en perpétuer le souvenir, le baron de Coupigny présida la Commission chargée de son exécution. Les pères en reçurent un exemplaire en argent et les souscripteurs un modèle en bronze. Après 1830, la Croix fut portée au grand séminaire et lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat à l'institut Parisis.

Le baron L. de Hauteclocque, au nom de la Commission, écrivit le récit de la mission de 1825. Il fut imprimé (1).

les agitations politiques ne tardèrent pas à se produire, elles furent accompagnées d'agitations religieuses. Les missionnaires arrivèrent à Arras en 1825 et excitèrent la ferveur par leurs prédications. Une plantation de croix eut lieu le 21 avril sur la place de la préfecture, elle attira un grand concours de fidèles, mais il faut ajouter que des efforts en sens contraire ne cessaient d'être faits par l'opposition qui commençait à se former et que les partis se séparaient de la manière la plus tranchée ».

(1) Le baron de Séde de Licoux dit de ce travail : (Biographie du baron de Hauteclocque, Mémoires de l'Académie d'Arras, 2e série, tome 4) Le baron de Hauteclocque fut l'historiographe fidèle et enthousiaste de cette grande manifestation chrétienne. On lit avec une sincère émotion ce livre où respirent les sentiments les plus élevés, les plus sincèrement religieux dans la meilleure et la plus touchante acception du mot. Tout y révèle la mansuétude d'une foi profonde et la charité d'un cœur retrempé aux sources vives et pures d'une religion sublime. La maturité du talent, elle-même, s'y accentue souvent avec énergie, et certains passages de ce livre, où on peut regretter quelques incorrections et quelques négligences bien pardonnables à la rapidité de ces sortes de compositions, attestent une véritable éloquence. Si l'on songe que la critique, devenue depuis quelques années surtout l'une des branches les plus fécondes de notre littérature, était alors pour ainsi dire dans son enfance, on reconnaîtra dans les analyses rapides, substantielles, variées et presque vivantes de tous les discours prononcés par les divers prédicateurs et notamment par le supérieur de la mission, M. de Rauzan, et l'un de ses assistants, l'abbé Férail, tout ce que le baron de Hauteclocque aurait pu donner aux lettres s'il en avait fait l'occupation principale et l'étude assidue des loisirs trop longs que l'avenir lui réservait.

Digitized by Google

Le Conseil municipal d'Arras, dont les séances étaient très calmes eut, en 1825, à s'occuper d'une affaire litigieuse qui divisa ses membres et amena des discussions orageuses. La Convention avait décidé qu'on vendrait les biens des hospices. Ceux d'Arras avaient vu aliéner à des prix dérisoires une partie de leurs propriétés ; les indigents au lieu de disparaître avaient vu leur nombre augmenter. Les hospices ne pouvant plus subvenir à leurs charges, durent faire des emprunts. L'Empereur, en 1807, pour les dédommager, leur donna des immeubles d'une valeur équivalente à ceux qu'ils avaient perdus. C'étaient des biens nationaux dont une partie provenait d'émigrés et était restée en la possession du Gouvernement. Une loi du 14 octobre 1814, décida que les biens confisqués aux émigrés et non vendus leur seraient rendus. Madame de Ghistelle, M. de Beauval, etc., réclamèrent aux hospices les propriétés qui leur avaient appartenu et ceux-ci résistèrent pendant quelques années, demandant au gouvernement de terminer l'affaire par voie gracieuse, ce que le Ministre refusa, car on ne pouvait user de ce moyen quand il y avait des tiers intéressés. Les hospices n'obtinrent pas le droit d'aller en justice et les demandeurs réclamèrent en sus les arrérages de ces biens depuis 1816. Le préfet avait engagé le maire à proposer au Conseil municipal de voter un crédit provisoire pour aider les hospices à payer cette somme. Après une discussion orageuse, car les hospices avaient des partisans en majorité dans cette assemblée, et aussi bruyante qu'inconvenante, disait le préfet, celles-ci firent imprimer un mémoire pour justifier leur refus. Le Ministre nonobstant trouva que leur résistance était sans motif et écrivit au préfet de prendre les mesures les plus énergiques pour assurer l'exécution de l'ordonnance royale. Celui-ci par un arrêté du 5 février 1825, obligea la Commission des hospices à restituer les titres aux réclamants et à les mettre en possession de leurs biens, c'était une critique violente des actes de cette administration. Nouveau refus de la Commis-

Digitized by Google

sion, qui le 28 avril, avait écrit sans résultat une lettre au préfet faisant valoir ses raisons légales, et on dut envoyer un Commissaire de police pour obtenir les titres. Le maire avait demandé que dans cette affaire, on mît le moins d'éclat possible, car la Commission ne résistait que par un zèle exagéré pour les intérêts des pauvres, et il espérait que les mesures de rigueur s'arrêteraient là, car disait-il, il faut connaître les détails journaliers et les soins continuels que prennent ces Messieurs pour apprécier convenablement leurs peines et leurs mérites; on attirerait sur eux un extrême intérêt en les destituant en masse, ce qui rendrait leur remplacement impossible. Tel ne fut pas l'avis du Préfet. Aussi sur sa demande, le Ministre de Corbières les destitua pour rebellion ouverte contre les décisions royales, et invita M. Blin de Bourdon à lui faire de suite des présentations pour leur remplacement. Comme il tardait à répondre, il reçut une lettre de rappel, il écrivit que M. l'abbé Lallart de Lebucquière que son dévouement et sa générosité pour les pauvres désignaient pour cette fonction, hésitait à l'accepter. Enfin il y consentit et MM. Dourlens-Brûnel, Dudouit, Boussemart-Huret (1) et Harbaville, furent remplacés le 23 juin 1825, par MM. l'abbé Lallart de Lebucquière, L. de

(1) M. Boussemart-Huret était capitaine de voltigeurs de la garde nationale d'Arras. Le jour de sa fête on lui adressa les couplets suivants :

AIR : *Faut attendre avec patience.*

Quel touchant transport nous entraîne,
Voltigeurs, en cet heureux jour !
Offrons à notre Capitaine
Le vif élan de notre amour.
Vaillant Chef et Sujet fidèle,
En tous lieux il se fait chérir ;
En nous le donnant pour modèle,
Amis, pouvait-on mieux choisir ?

Dans ces jours de péril extrême,
Affrontant les plus grands dangers,

Digitized by Google

Hauteclocque, Develle, propriétaire, Gamot, avocat. Bécourt-Servais, propriétaire (1). Ainsi se termina cette affaire, M. de Beauval, écrivit au Préfet pour le remercier et dire qu'on devait ce résultat au bonheur signalé d'avoir Charles X pour roi et d'aussi bons députés.

Le Préfet eut à s'occuper d'une autre affaire assez délicate.

Le curé de Lumbres et M. Lardeur de Latteignant avaient fondé vers 1823, à Dohem une institution dite de Saint-Joseph, destinée à former des clercs et des maîtres d'école chrétiens. Ils demandèrent en 1825, l'autorisation légale. Le Ministre des affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique écrivit au préfet le 16 avril 1825 pour avoir son opinion sur cette institution, sur ses ressources réelles ou présumées, enfin sur les services qu'elle pouvait rendre au pays. Le

Partout nous l'avons vu lui-même
Repousser de vils étrangers.
Pour son Prince et pour sa Patrie
Il ne craignait pas de mourir ;
Répétons donc tous à l'envie :
Amis, pouvait-on mieux choisir ?

Des voltigeurs, en cette fête,
Capitaine, voici les vœux :
Restez toujours à nôtre tête,
Chacun de nous en vaudra deux.
Pour servir un Roi qu'on adore,
A jamais nous nous unissons,
En chantant d'une voix sonore :
Vive LOUIS et les BOURBONS !

Au Corps de Garde de l'avancée de la Porte d'Amiens, par deux Voltigeurs.

(1) Voici l'état de proposition du Préfet :

Lallart de Labucquière, vicaire général, 71 ans, 25,000 fr. de rentes qu'il emploie à des établissements de charité. Sa présence produirait la meilleure et la plus utile influence.

Lantoine, 45 ans, notaire, un enfant, 6,000 francs de rentes.

Dauchez-Huret, agent d'affaires, quatre enfants, 6,000 fr. de rentes.

M. le baron de Hauteclocque, conseiller municipal, 7,000 francs de rentes jouit d'une grande considération.

Digitized by Google

sous-préfet de St-Omer, consulté par M. Blin de Bourdon, lui répondit le 27 avril que cette institution offrait des garanties de stabilité par la protection du curé de Dohem et par l'intérêt qu'y prenait M. Lardeur, son principal fondateur. Ses ressources consistaient dans la pension des élèves et les secours qu'elle recevrait. Quant à ses services, ils étaient démontrés par le but de son institution ; c'est la seule de ce genre qui existe dans le diocèse, ce serait une pépinière d'instituteurs dont profiteraient 900 communes. Mais ce que ne disait pas le sous-préfet, c'est que cette école avait excité dans la commune une assez grande agitation. Il existait déjà un collège ecclésiastique dont on venait de reconstruire la chapelle, ses partisans voyaient dans les nouveaux venus des concurrents susceptibles de leur faire tort. Le Maire qui fournissait à cet établissement les denrées dont il avait besoin était naturellement de leur parti ; il entraîna l'adjoint beaucoup plus ardent que lui. Malgré le curé, qui était en même temps doyen du canton, il fit mettre hors de l'église les bancs où se plaçaient les nouveaux venus, disant qu'ils ne laissaient pas assez de place pour les élèves de l'école communale, aussi les enfants de l'institution nouvelle ne pouvaient assister que par moitié aux offices et le curé dut obtenir de l'évêque la permission de dire une seconde messe. Le prélat les avait autorisés à être chargés du lutrin, on y réinstalla le clerc qui était également au nombre des mécontents. L'instituteur communal ennuyé de ces difficultés demanda son changement. On lui donna un poste plus avantageux, puis il fut renvoyé à Dohem malgré le curé. On alla plus loin : des voies de fait furent exercées contre celui-ci et ses protégés, des pierres furent lancées dans le lieu des récréations et on en venait aux coups quand on les rencontrait dans la rue. On espérait décourager le curé et M. Lardeur, on écrivit contre eux des lettres anonymes. Ils se plaignirent au sous-préfet. Celui-ci aurait voulu faire cesser cet état de choses qui faisait, disait-il,

Digitized by Google

déconsidérer le curé, nuisait à la religion et était propre à décourager les fondateurs de ce pieux établissement. Si le maire était un honnête homme, bien pensant en politique, le curé était un vieillard instruit, vertueux et zélé. Comme moyen de faire cesser ces troubles, il proposait de destituer le maire et son adjoint. Le Préfet et l'évêque étaient favorables au maire, lui donner un successeur dans le parti opposé était exciter le mécontentement de beaucoup d'habitants. M. Joyez, doyen de St-Omer, en qui le gouvernement avait confiance, conseillait de prendre un maire en dehors des deux partis. On préféra attendre, pour cette solution, la nomination des maires en 1826.

La Duchesse de Berry, après un séjour aux bains de mer de Dieppe, ville qu'elle aimait beaucoup, résolut de revenir par Boulogne et le Nord de la France. Le Préfet du Pas-de-Calais communiqua le 2 août au Conseil municipal d'Arras, l'itinéraire qu'elle devait suivre. Arras ne s'y trouvait pas (1). Le Conseil municipal en fut désolé et décida qu'on enverrait à Dieppe une députation pour lui présenter une adresse, lui demandant de modifier ses projets et de passer par Arras (2).

(1) Le Préfet du Pas-de-Calais, dans une proclamation aux habitants de ce département, disait : « Qu'ils verraient dans le voyage d'une Princesse de la Famille Royale une preuve qu'Elle connaissait les sentiments de fidélité et de dévouement qui les animaient.

(2) Voici cette adresse :

« Madame, tout le département du Pas-de-Calais retentit des cris d'allégresse que fait naître l'espoir de vous voir bientôt. Madame, seule la ville d'Arras, chef-lieu du département, ou ancienne capitale de l'Artois, gémit dans une profonde affliction de se voir privée d'une si douce et si glorieuse faveur. Le Conseil municipal nous envoie vers vous pour déposer à vos pieds les douloureux regrets et les vœux que viennent encore former nos nombreux habitants.

» Confiants dans l'inépuisable bonté de Madame, dans leurs bons sentiments, dans les preuves si éclatantes qu'ils ont données dans tous les temps de leur amour pour l'auguste Famille des Bourbons, particulièrement dans les jours sanglants de la Terreur et à l'époque si périlleuse des Cent Jours, ils se flattent que Madame voudra bien écouter

Digitized by Google

Elle ne crut pas devoir le faire, mais promit de venir dans cette ville l'année suivante et d'y rester deux jours. Le 24 août 1825, après avoir passé une heure à Montreuil, elle arriva à Boulogne pour y séjourner les 25, 26 août et descendit à la sous-préfecture, richement décorée et meublée pour la recevoir. L'Evêque d'Arras, le Préfet, le Sous-préfet,

favorablement leur humble supplique et changer une résolution qui leur paraît si rigoureuse.

» Depuis l'avènement du bien aimé Charles X au trône, ils aiment aussi à espérer de recueillir la preuve d'une bienveillance particulière du Roi qu'ils ont toujours considéré comme leur protecteur sous le nom de Comte d'Artois.

» Madame, que leur confiance et leur espérance ne soient point trompées, que vous nous donniez l'ordre de porter la consolation et la joie dans leurs cœurs, que nous puissions leur annoncer qu'ils auront bientôt le bonheur de voir la Mère de notre Henry. »

On lit dans la *Feuille d'Annonces d'Arras* :

« MM. le chevalier Maïoul de Sus-Saint-Léger, maire d'Arras ; Cot, adjoint ; Thellier de Sars, président du tribunal civil, et le baron de Hauteclocque, membre du Conseil municipal, qui composaient la députation nommée pour aller déposer aux pieds de Son Altesse Royale Madame, Duchesse de Berry, l'hommage des sentiments de fidélité et de dévouement à l'auguste Famille des Bourbons des habitans d'Arras, et lui exprimer les regrets qu'ils éprouvaient d'être privés cette année du bonheur de recevoir dans leurs murs Son Altesse Royale lorsqu'elle visitera ce département, sont arrivés à Dieppe le lundi 8 août et ont eu l'honneur d'être reçus par Madame, en audience particulière, le mercredi 10 de ce mois.

» Son Altesse Royale a daigné accueillir cette députation avec la plus grande bonté et, en lui faisant connaître combien elle regrettait de ne pouvoir se rendre aux vœux des habitans d'Arras, elle a bien voulu donner sa parole de venir l'an prochain passer plusieurs jours dans cette ville.

» Madame a bien voulu ajouter à la promesse de cette faveur précieuse, en témoignant à MM. les députés d'Arras une grande bienveillance pour leur ville, et en y ajoutant des choses infiniment flatteuses pour MM. les Membres de la députation et particulièrement pour M. le Maire d'Arras qui la présidait et qu'elle a daigné admettre et placer près d'elle à sa table.

Digitized by Google

le Maire, le général commandant la Division, les principales autorités du département et de la ville se trouvaient réunis à son arrivée pour la complimenter. La duchesse de Berry répondit à cette cordiale réception avec la meilleure grâce du monde et avec beaucoup d'affabilité. La population l'accueillit avec une chaleureuse sympathie et on multiplia en son honneur les fêtes et les plaisirs : bains de mer quotidiens, promenades en rade et à la campagne, excursions au jardin de Courset et à la Colonne, visites à la Bibliothèque, au collège de l'abbé Haffreingue, à la collection de coquillages de mer de M. Rincquesen et à celle d'oiseaux du pays, formée par M. Demarle, achats dans les principaux magasins, dîners d'apparat, réceptions, bals, spectacles, concerts. Pendant ces trois jours, la Princessse voulut tout voir et suffit à tout. Charmée de tout se qui l'entourait et du nouvel établissement des bains de mer, bâti par M. Verail qu'on venait d'inaugurer, elle y passa, dit-elle, les heures les plus agréables (1). La garde nationale fit le service. La

(1) M. Cléry de Bécourt avait essayé de créer un établissement de bains à Boulogne en 1784, à la place où se construisit l'Hôtel des Bains, il eut peu de succès. Une nouvelle tentative, faite en 1790, ne fut pas plus heureuse. Un négociant obtint de l'administration des Domaines, à qui appartenait la plage, une concession de 50 ans, pour bâtir un établissement de bains à l'extrêmité du brise-lames de l'Est. Les plans furent dressés par l'ingénieur Marquet. On publia, en mars 1823, une brochure faisant l'éloge des bains de mer et de la plage de Boulogne, du climat et des ressources de la ville et de la beauté des environs. L'auteur ajouta quelques détails sur l'histoire de la ville et des plans et vues du nouvel établissement qui fut inauguré le 29 mai 1825, jour du sacre ; il n'y fit pas fortune. Trois autres Compagnies s'étaient formées pour exploiter la plage, le maire indiqua où chacune pourrait mener ses voitures. Une partie était réservée pour l'entreprise Verail, ce qui donna lieu à des difficultés. En 1838, la ville reprit l'établissement et en construisit un nouveau. Le 30 novembre 1825, le Ministre autorisa la Société humaine de Boulogne à établir un appareil de sauvetage pour les noyés dans un corps de garde, il rendit de grands services aux baigneurs.

Digitized by Google

duchesse Berry partit le 27 août, promettant de venir à Boulogne chaque année (1). Les évènements politiques empêchèrent cette promesse de se réaliser (2). En souvenir de ce séjour on donna le nom de Caroline à une promenade de la ville (3). Elle partit pour Calais le 28 août et alla coucher à St Omer où elle passa les 28 et 29 août. Une garde d'honneur commandée par M. Le Sergeant de Bayenghem, lieutenant-colonel de cavalerie alla au devant de la Princesse. Les pompiers et le 61e de ligne, commandé par le comte de Chassepot, faisaient la haie. Elle était accompagnée dans sa voiture par M. de Damas et la duchesse de Reggio, on lui fit un brillant accueil; elle logea dans l'hôtel de M. de Dion de Wandonne et assista à la messe que l'Evêque vint célébrer. Des excursions à la vallée de Blendecques et aux îles flottantes, des visites aux établissements d'enseignement et aux églises occupèrent sa journée et le soir elle alla au théâtre.

La Duchesse continua sa route par Aire, où elle visita les fortifications auxquelles on venait de travailler. A Lillers, le maire montra peu d'empressement pour la recevoir (4), mais à Pernes, elle fut complimentée par un grand nombre de jeunes filles venues des environs, et escortée de 50 cultivateurs à cheval du canton d'Heuchin. Elle arriva à St-Pol à deux heures un quart et fut reçue par les autorités.

(1) Un pamphlet, écrit par un libéral, disait : « Que le séjour de la Princesse ayant amené une dépense de 67,000 francs, c'était 3,000 fr. par heure que cela coûtait à la ville. »

(2) Voir Morand, Ephémérides boulonnaises, Bénard et d'Hautefeuille, Histoire de Boulogne, tome 2, page 237.

(3) Cette promenade, qui s'étendait depuis la rue du Dépôt jusqu'à la porte Gayolle, avait été commencée en 1801 sous le nom de chemin du Petit Camp.

(4) Le maire fut accusé de ne pas avoir organisé une garde d'honneur et une réception. Les pompiers ne furent pas convoqués, furieux ils reportèrent leurs banderolles à l'hôtel-de-ville; des gardes nationaux, des pompiers et des miliciens de Béthune vinrent faire le service d'honneur.

Digitized by Google

Quatre dames, les plus notables de la ville furent désignées pour la recevoir sous un portique élevé à l'entrée de la place de l'hôtel de ville qu'on venait de réparer. Mademoiselle Lambert lui offrit une corbeille de fleurs. Le clergé fut présenté par l'Evêque. Les sœurs de charité et les dames de la ville furent admises à lui rendre leurs hommages. Il régnait un grand enthousiasme dans la ville. La princesse repartit par Amiens, où elle devait coucher, pour de là retourner à Dieppe. Les gardes d'honneur de St-Pol et de Frévent lui firent escorte à son départ, il fut suivi d'un dîner de 40 couverts, donné par le sous-préfet de St-Pol (1). La duchesse de Berry chargea M. Blin de Bourdon de remercier les habitants du Pas-de-Calais de l'accueil qu'elle en avait reçu (2).

Boulogne prit à cette époque un grand développement. D'après un rapport du Préfet au Ministre en 1820, le mouvement de son port et de sa population augmentait chaque année, de 10,000 âmes en 1804, elle était en 1826 de 19,314. Son commerce en spiritueux était très actif, en 1818, il y était arrivé 961,000 litres de genièvre de Hollande et 10,000 litres de genièvre de France, 160,000 litres d'eau-de-vie, etc.

Le 4 avril 1822, entra à Boulogne avec 6 passagers le premier bateau à vapeur, il venait de Douvres, c'était le *Rob Roy* de 59 tonneaux.

Le 16 janvier 1825, on ouvrit rue des Pipots le Mont-de-Piété, la prison avait été transférée de l'Hôtel-de-Ville dans l'ancien couvent de l'Oratoire, on y fit d'importants travaux en 1824. A cette époque on mit en adjudication un nouveau théâtre (3).

(1) M. le marquis de Partz de Pressy a écrit le récit du passage de la duchesse de Berry à St-Pol, il ne fut pas imprimé.

(2) M. Hédouin, avocat à Boulogne publia en 1828 : Souvenirs historiques et pittoresques du département du Pas-de-Calais dédiés à la duchesse de Berry.

(3) Voir Morand, éphémérides boulonnaises et histoire de Boulogne par Benard et d'Hautefeuille, tome II, pages 136 et 138.

Digitized by Google

Le Conseil municipal d'Arras se réunit le 13 mai 1825, M. de Grandval fut nommé secrétaire, on arrêta le compte final de 1824 et établit le budget de 1826 (1). Le traitement du secrétaire de la mairie fut porté à 2,000 fr. La situation financière fut reconnue satisfaisante. Le Conseil s'occupa plus tard de l'exécution de la loi sur les communautés de femmes. Le Ministre avait envoyé à ce sujet des instructions le 17 juillet 1825. Avant d'autoriser les communautés qui demandaient cette faveur, on consultait les Conseils municipaux et l'évêque. Celui-ci écrivit aux supérieures de ces congrégations de se mettre en règle et en prévint le maire le 25 juillet 1825 (2). M. de Sus St-Léger fit remar-

(1) Exercice 1820 : recettes extraordinaires : 55,039 fr.; recettes ordinaires : 275,413 fr. = 330,452 fr.; dépenses ordinaires : 206,450 fr.; dépenses extraordinaires : 68,297 fr. = 274,738 fr.; excédent de recettes : 55,704 francs.

Compte final de 1823 : recettes 22,515 fr.; dépenses 14,050 fr.; excédent des recettes 8,464 francs.

Budget de 1821 : recettes extraordinaires 79,916 fr.; recettes ordinaires 245,869 fr. = 325,785 fr.; dépenses ordinaires 210,955 fr.; dépenses extraordinaires 44,619 fr. = 295,574 fr.; excédent des recettes 2,020 francs.

Recettes à faire sur 1824 au 1er juillet 1825 : 10,519 fr.; recettes ordinaires de 1825 : 244,725 fr., total 319,945. fr. Dépenses à effectuer au 1er janvier 1825 : 13,419 fr. Dépenses ordinaires et extraordinaires de 1825 : 254,092 fr. Dépenses autorisées qui n'ont pas été payées au 1er janvier 1825 : 32,404 fr., total des dépenses 299,926 fr.; excédent de recettes 2,029 fr.

1824 : recettes 243,575 fr.; dépenses 202,039 fr.; excédent de recettes 64,699 fr.

Compte de 1824 : recettes ordinaires et extraordinaires 268,338 fr.; dépenses ordinaires 239,233 fr.; dépenses extraordinaires 19,154 fr., dont 6,400 fr. pour le pavage du quart de la Grand' Place et 1,300 fr., pour restaurer l'obélisque de la basse-ville et le pavage en grès, et 2,541 fr. pour travaux chez les sœurs de charité. Total des dépenses 258,387 fr. Excédent de recettes 9.951 fr.

(2) Dans sa lettre, Mgr de La Tour d'Auvergne disait que les demandes des couvents avaient été signées de la supérieure et des religieuses et

Digitized by Google

quer au Conseil municipal, que sur huit communautés existant à Arras, cinq avaient déjà été reconnues (1), qu'il ne restait à approuver que les sœurs du Saint-Sacrement, les Augustines et les Clarisses. Le Conseil municipal nomma une commission, un des membres le baron de Hauteclocque fit le rapport (2), la conclusion était que le Conseil n'avait pas à intervenir, que c'était à l'évêque à solliciter les autorisations s'il le jugeait opportun pour les couvents qui enverraient leurs demandes.

Avant la Révolution Arras, qui possédait un beau collège. A cette époque plusieurs professeurs adoptèrent les idées du jour, d'autres s'éloignèrent, les élèves devinrent rares et on vendit à vil prix ce bel établissement. Nous avons dit (3) que sous l'Empire on chercha à faire revivre dans des conditions plus modestes ces établissements si utiles et pour cela on utilisa souvent les anciens couvents, c'est ce qu'on fit à Arras. Le 8 juillet 1803, l'ancienne abbaye de filles nobles dite du

visées par un délégué de l'Evêque. Elles devaient indiquer la date de leur réunion, si elle avait eu lieu depuis 1802, la règle de leur Ordre et en fournir les statuts en s'engageant à les observer. L'Évêque terminait sa lettre aux religieuses en disant : « Je me félicite fort d'une disposition qui va donner enfin cette stabilité que je désire pour votre communauté, et je remercie le Seigneur d'avoir inspiré au Gouvernement du Roi une mesure aussi bienfaisante et aussi religieuse. Vous partagerez sans doute ces sentiments. »

(1) Le Gouvernement avait reconnu par décret les Sœurs de Charité en août 1801, les Ursulines le 9 avril 1816, les sœurs de Sainte Agnès le 19 septembre 1809, les sœurs de l'Hôpital St-Jean le 15 novembre 1810, et les Chariottes sur ordonnance royale du 24 février 1825. Trois sœurs de charité furent installées à l'hôpital général de Saint-Omer.

(2) Il faisait également partie de la Commission de l'octroi.

(3) Voir Histoire de l'enseignement dans le Pas-de-Calais jusqu'en 1804 par le comte G. de Hauteclocque (*Mémoires de l'Académie d'Arras*, année 1882, série II, tome 13 et suivants).

Digitized by Google

Vivier (1), fut concédée à la ville pour y établir un collège et le 11 avril 1811, la ville en devint gratuitement propriétaire, mais il était peu commode et il se présenta pour elle une occasion pour donner à cet établissement l'importance et les dispositions nécessaires (2).

(1) Voici comment cette abbaye, qui existe encore aujourd'hui, était alors désignée :

Faisant face aux rues du Vivier et du Puits de Saulty et tenant d'un côté aux rues des Trois Filloires et de la Douaisienne, et de l'autre à la rue du Petit Atre, et par derrière à une rue supprimée qui séparait ce couvent d'un terrain appartenant autrefois aux canonniers. La porte cochère se trouvait en face de la rue du Croissant, à gauche un petit bâtiment servant au portier, joignant les pignons de l'église ; en retour un autre bâtiment de 21 mètres sur cinq, où on avait placé trois classes avec vues et entré sur un jardin de 32 mètres sur 25 ; dans celui-ci se trouvaient des remises et une vacherie. Ce bâtiment était élevé d'un étage avec trois pièces. Dans la cour, les lieux d'aisance. Parallèlement au passage d'entrée et au logement du portier, se trouvait un bâtiment formant équerre, avec retour sur la grande cour, et ayant 15 mètres de long sur 4 mètres de large. On y trouvait un vestibule avec escalier et un cabinet à l'usage de l'administrateur du collège. La partie de ce bâtiment donnant sur la grande cour contenait deux petites classes. Un escalier de dégagement et un passage par une seconde porte cochère donnant sur la rue de la Douaisienne. Au premier étage, le logement du principal, communiquant avec le grand bâtiment situé au fond de la cour, ayant 46 mètres sur huit, situé entre cour et jardin et élevé de deux étages. On y trouvait aurez-de-chaussée ; deux petites classes du côté de la rue, un vestibule avec escalier, trois pièces, ou salles d'étude, à l'usage des élèves, etc.

(2) Le Conseil général constata en 1820 que le Collège d'Arras, grâce aux élèves du Petit Séminaire qui en suivaient les cours et aux bourses que la ville venait de fonder, prenait un essor considérable. Il y eut 150 élèves dont 19 pensionnaires payant 500 fr. par an, des externes payant 60 fr. par an, dont 25 fr. pour les rétributions scolaires ; et 15 demi-pensionnaires. Le Conseil municipal, de son côté, vota pour le traitement des professeurs 10,900 fr., pour celui du principal 1,600 francs, et pour celui de l'aumônier 150 fr., et 600 fr. pour les prix. Il y en avait une distribution solennelle tous les ans. En réglant le budget, le Conseil municipal, en 1823, alloua 500 fr. pour frais de bureau, et 600 fr. pour entretien des bâtiments.

Digitized by Google

L'abbaye de St-Vaast, avait acheté l'hôtel de Beauffort pour y loger son abbé commandataire, le cardinal de Rohan, qui n'y vint jamais. Il fut vendu nationalement après avoir servi pour le district. Le département le racheta en 1805, pour en faire le palais épiscopal, mais l'évêque s'étant installé à St-Vaast, ce qu'on appelait l'abbatiale fut loué au général. C'était une charge pour le département, le Conseil général décida son aliénation pour en employer le prix à des objets d'une utilité départementale, le préfet écrivit au maire d'Arras, lui proposant d'en faire l'acquisition pour un collège, car il était mieux disposé pour cet usage que le collège actuel.

Le Conseil municipal s'étant réuni le 1er mars 1819, pour étudier la question, fut d'avis que cette acquisition serait utile à la ville, soit pour un collège, soit pour un établissement de bienfaisance. On avait peu d'argent pour le payer, il serait nécessaire de répartir le prix en quatre annuités et de vendre l'ancien collège. Les fonds libres du budget pourraient fournir 15,000 fr., le Conseil général consentit à cette vente pour 33,000 fr. payables en 4 ans, le gouvernement accorda l'autorisation le 11 avril 1819 et le contrat fut passé le 5 mars 1820 (1). Le Conseil municipal avait nommé une commission le 1er mars 1819, pour étudier la question du transfert, elle présenta son rapport avec un plan et un devis le 9 avril 1819 (2), le Conseil les approuva (3).

(1) Le Conseil général employa cet argent à la nouvelle cathédrale.

(2) Voici le devis rédigé par l'architecte de la ville, Gayant : Pour rendre les remises et écuries utiles au Collège, il fallait 12,280 fr.; pour construire en face un bâtiment pareil à celui des remises, 26,179 fr.; pour changement de distribution dans le grand bâtiment, 10,302 fr.; pour construire une muraille et des latrines, 1861 fr.; pour paver la cour vis-à-vis le bâtiment principal, 1490 fr; dépenses totales : 52,112.

(3) M. Lallart écrivait : Le Conseil des bâtiments civils veut substituer son projet à celui de la ville et il ne cède à aucune observation; après les avoir entendus, il fut d'avis d'envoyer à Arras un architecte,

Digitized by Google

Les travaux furent adjugés le 16 juillet 1821, avec un rabais de 16,192 fr., ce qui réduisait la dépense à 83,099 fr., avec ce boni on résolut de construire plus tard une chapelle, ce projet ne fut mis à exécution que le 7 décembre 1822, on paya 30,000 fr. en 1821, 20,000 fr. en 1822, 13,729 fr. en 1823 et 11,700 en 1824 (par provision), en tout 75,429 fr. Il restait à payer 7,670 fr. qui furent votés par le Conseil le 4 mars 1824. On avait pu comprendre dans les travaux, sans augmentation de prix, une salle de dessin et des mansardes pour loger les élèves les plus âgés du pensionnat. La réception des travaux eut lieu le 2 avril 1824. Le mobilier de l'ancien collège était vieux, un nouveau était nécessaire, il devait coûter 7,095 fr., fallait-il l'acheter? Le Conseil municipal nomma une commission pour étudier la question, qui fut ajournée le 23 mars 1824. Les lits devaient en principe être fournis par le Principal, il fit observer que les anciens lits étaient infectés de punaises et qu'il serait préférable de les avoir en fer, le Conseil fut de son avis et vota 2.800 fr. pour acheter 150 lits ; le Principal devait en rembourser le prix. Le 2 avril 1824, le maire proposa de consacrer 2,662 fr. à l'ameublement de la chapelle. Ce fut renvoyé à une Commission.

Le Conseil municipal vota en 1824, 3,275 fr. pour le mobilier et les frais de déménagement. Le collège s'ouvrit après les fêtes de Pâques de 1824.

On avait créé un cours de philosophie ce qui permit à la ville de cesser de payer chaque année au lycée d'Amiens 3,737 fr. pour des bourses destinées aux jeunes gens d'Arras

M. Gizon; M. Lallart vint le voir et l'engagea à partir le plus tôt possible pour Arras. Il alla au Ministère, et demanda à M. Dumeau, qui avait fait un rapport sur cette affaire et paraissait favorable à la ville, que si on n'avait pas confiance dans cet architecte, on en envoyât un autre; mais que le Ministre prononçât définitivement. Il terminait en disant que les bureaux, encombrés d'affaires, négligeaient celle-ci. On finit par s'entendre.

Digitized by Google

qui y suivaient ce cours (1). Cette ville avait toujours protesté sans succès, de plus le Conseil général vota des fonds pour créer des bourses au nouveau collège, elles étaient données au concours,

Le Conseil général put cette même année constater que non seulement ce collège se distinguait par de bonnes études, mais qu'il avait le premier des avantages, la beauté du pensionnat, et on pouvait ajouter que le luxe des bâtiments de cet établissement faisait honneur à la ville et au maire M. Lallart, qui y avait porté un si grand intérêt

Les fonctions de principal furent remplies par des hommes distingués et capables (2), un bureau d'administration était chargé de la surveillance (3).

(1) Une ordonnance du Roi du 25 décembre 1819 autorisa la suppression de ces bourses au fûr et à mesure des extinctions. En 1820, il n'y en avait plus qu'une, au profit du sieur Dupont d'Arras; et la ville payait 413 fr. Pour trois quarts de bourse.

(2) Le Collège avait d'abord été dirigé par M. Fauchison, dont nous avons reproduit plusieurs poésies, puis M. Salantin était devenu Principal ; « c'était un homme dévoué qui rendit au Collège son éclat et obtint l'ouverture d'un cours de philosophie. Accablé par l'âge et les infirmités, il abandonna en 1828 ses fonctions pénibles, sans doute, mais adoucies par la reconnaissance des parents et l'amour des élèves. Son successeur, l'abbé Herbet, continua la prospérité de cet établissement. » (Rues d'Arras, par M. Godin et le Comte d'Héricourt) Les professeurs étaient M. Herbet, pour la philosophie ; M. Derodes, pour la physique et les mathématiques ; MM. d'Hollande, Baconel, Dezette, Demarquet, Sauvage et Yves Duprez, pour les lettres ; M. Gauthier, pour le dessin ; MM. Salentin, Herbet, Derode et Sauvage firent partie de l'Académie d'Arras. Nous avons souvent cité des poésies de MM. Duprez et Sauvage; ce dernier quitta Arras pour aller à Evreux en 1826 et composa en partant les vers suivants :

Adieu à ma Patrie et aux Muses.

O ma Patrie, aimable et divin séjour.
Je pars, adieu ! déjà paraît le jour
C'en est donc fait et les bois solitaires
Que tant de fois mes pas ont parcourus

Digitized by Google

Une distribution de prix attirait chaque année dans le

Et les ruisseaux et les ifs funéraires,
Je ne les verrai plus.
Oui, j'ai quitté la tombe paternelle.
Mais ma mère est encore avec moi.
L'heure sonne et le devoir m'appelle
Il le faut donc, adieu ! va, me dit-elle ;
Va, mais déjà mon cœur vole après toi.
Mais son accent, son rire et son âge
Troublent mon âme et tourmentent mon visage.
O ma Patrie, en ton sein généreux,
Conserve-moi ce dépôt précieux.
Que l'amitié le couvre de son voile ;
Que la douleur ne brise plus son sein.
Pour elle, o Dieu ! crée une heureuse étoile
Que chaque jour coule calme et serein
O ma Patrie ! à ma voix fléchissante
Tu viens enfin d'inspirer ces accords,
Pour la dernière fois, c'est ton nom que je chante,
J'abandonne ma lyre en désertant tes bords.

On lui doit une Histoire de Saint-Pol-sur-Ternoise parue dans le *Puits Artésien* (revue) ; une traduction en français du *De Morinis* de Malbrancq, dont un seul volume fut imprimé. Il écrivit des poésies dont nous avons reproduit quelques-unes ; un chant artésien composé en l'honneur des Bourbons et chanté sur le théâtre d'Arras en 1814 lors de la fête de cette ville ; la Boussole et la grenouille, fable ; et une imitation, en vers français de l'Ode II du livre Ier d'Horace (c'était une allusion au retour de Louis XVIII qui, comme Auguste, avait fait cesser la guerre et ses désordres).

A son départ, un de ses compatriotes lui adressa des adieux dont voici le commencement :

Ainsi que toi j'ai quitté ma Patrie
J'existe loin d'une mère chérie
Et d'un bonheur qui ne peut revenir
Mon cœur encor conserve le souvenir.
. . . . . .

(3 p. 60) En 1816, la Commission des comptes était composée du Maire, président ; membres : MM. Watelet et Donjon de Saint-Martin, conseillers généraux ; Dauchez et d'Hagerue, conseillers municipaux. En 1817, ces derniers furent remplacés par MM. de Cardevacque et M. Hurtrel, conseiller municipal. En 1824, président, le Maire ; Membres : MM. Lallart, conseiller général ; de Cardevacque, conseiller d'arrondissement ; de Retz-Saladin et Dauchez, conseillers municipaux.

Digitized by Google

grand salon de l'hôtel de ville l'élite de la société d'Arras. Un des professeurs prononçait un discours, suivi souvent d'une allocution du Maire, du Préfet ou de l'Evêque quand ils présidaient (1).

(1) Discours prononcé par M. Lallart, maire d'Arras :

« Messieurs, c'est par une suite bien naturelle du désir d'exciter l'émulation entre les jeunes élèves d'un Collège que, dans tous les temps, on a fait une cérémonie solennelle de la distribution des prix qui leur sont donnés.

» On a pensé, qu'en leur faisant connaître de bonne heure la grande valeur que les hommes attachent à l'instruction et les avantages qui résultent presque toujours des connaissances acquises dans la famille, ils en seraient d'autant plus portés à faire tous leurs efforts pour en acquérir.

» Et sans doute aussi, la Société, attentive aux progrès de ceux qui lui inspirent tant d'intérêt et d'espérance, n'a pas voulu attendre que leurs études fussent terminées pour en constater les résultats et pour leur en donner la récompense. C'est ainsi, Messieurs, que, réunis aujourd'hui pour assister à la distribution des prix du Collège de cette ville, nous allons connaître ceux des élèves qui, répondant à nos espérances, ont le mieux profité des soins et des leçons que MM. les professeurs leur ont donnés avec tant de zèle et de bienveillance.

» Peut-être ensuite, comparant les résultats des études de cette année avec ceux des années précédentes, et cédant au penchant si naturel aux hommes de vouloir deviner l'avenir, nos pensées suivront ces jeunes gens dans la carrière qu'ils doivent parcourir un jour ; nous cherchons à prévoir quel succès il peut leur être permis d'y espérer et peut-être aussi quels obstacles pourront y retarder leur marche, car il est donné à bien peu d'hommes de n'en rencontrer aucun. Combien, Messieurs, ce sentiment général de bienveillance que nous éprouvons tous pour les élèves de notre Collège et qui nous fait prendre un si véritable intérêt aux succès dont ils vont recevoir le prix, combien ce sentiment ne doit-il pas s'accroître pour ceux de leurs parents qui assistent à cette cérémonie ?

» Plus satisfaits du succès de leurs enfants que s'il leur était personnel, ils jouissent à la fois et du succès présent et des justes espérances qu'ils en concevront pour l'avenir. Bientôt ils prodigueront les félicitations et les caresses à ceux qui auront été couronnés ; et bientôt aussi, car les affections des parents sont pleines d'indulgence, des consolations et des encouragements seront donnés à ceux qui auront

Digitized by Google

La ville d'Arras demanda que cet établissement fut érigé en collège royal, elle éprouva le même refus que lorsqu'elle avait sous l'Empire demandé un lycée.

Le 8 décembre 1825, le Maire informa le Conseil municipal que les bâtiments de l'ancien couvent de Vivier se trouvant sans emploi, M. l'abbé Lallart demandait à la ville d'y établir une école gratuite de filles tenue par des sœurs de Sainte Agnès et offrait d'en fournir le mobilier. L'Evêque était favorable à ce projet, mais il fallait deux sœurs de plus et payer un loyer de 450 fr. aux hospices. Pourtant le Conseil accepta et décida que le nombre des sœurs serait porté de 10 à 18. Pour cela il faillait l'autorisation du gouvernement, elle se fit attendre, on mit les vieillards provisoirement au Vivier et ils y restèrent (1).

Le Conseil décida qu'on nommerait au concours un second professeur pour l'école communale de dessin (2). Il consentit

été moins heureux. Ils n'oublieront pas sans doute qu'ils ont succombé dans la lutte qu'ils viennent de soutenir, mais du moins ils ne s'en souviendront que pour se promettre de faire mieux à l'avenir et de nous prouver un jour qu'ils sont dignes aussi de nos applaudissements Nous sommes persuadés, MM. les Elèves, que tels sont vos sentiments et nous ne doutons pas qu'ils ne vous portent à redoubler d'efforts pour vaincre les difficultés que l'étude n'offre que trop souvent. Objets de la tendresse et de la plus chère affection de vos parents, vous remplirez leurs espérances et vous justifierez la bienveillance de vos concitoyens.

Vous songerez que dans la carrière qui s'ouvrira pour chacun de vous lorsque vos études seront terminées, les dignités, les honneurs et toutes ces distinctions qui frappent vos regards, vous attendent; qu'elles sont promises par le meilleur des rois à ceux qui les auront le mieux méritées et que tout vous garantit que, sous le gouvernement juste et paternel des Fils de Saint-Louis, le moyen le plus assuré et surtout le plus honorable d'obtenir ces distinctions sera toujours de vous en rendre dignes par votre bonne conduite et votre instruction.

(1) La ville d'Arras dépensa 15,084 fr. pour installer les sourds-muets à la pauvreté où étaient les vieillards.

(2) Le Jury était composé de M. Raffeneau de Lille, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; de M. Letombe, architecte du départe-

Digitized by Google

le 26 octobre 1825 à payer 700 fr. de loyer pour l'ancienne église des Clarisses qui servait de paroisse à la portion sud de la ville (1).

Le Maire fit un règlement au sujet d'une épidémie de variole, les malades n'avaient plus le droit de sortir de leurs maisons et un drapeau placé à l'extérieur indiquait le danger de fréquenter ceux qui y habitaient.

L'administration fit faire une enquête pour savoir combien il y avait de métiers dans les fabriques de la ville, M. Crespel-Pinta fut autorisé à établir à Arras une fabrique de sucre rue de Baudimont dans une maison qu'il avaît acquise de son gendre M. Duretz, maître de poste. Le préfet alla visiter à Beaumetz-les-Loges la fabrique de sucre de MM. Clemendal et Guilbert.

La fête d'Arras eut lieu les 28, 29, 30 et 31 août, mais elle ne concorda plus avec la fête du Roi, car celle de Charles X avait lieu le 4 novembre. Il y eut les divertissements accoutumés, illuminations des promenades en verres de couleur

ment; de MM. de Raulin et de Grandval, conseillers municipaux; et de M. Garnier, ingénieur des Mines.

(1) On s'était d'abord servi d'une salle de l'hôpital St-Jean; mais, en 1808, l'administration des hospices avait demandé qu'elle fut restituée aux malades, car sans cela il aurait fallu construire une nouvelle salle, celle réservée aux femmes étant insuffisante. L'Evêque avait consenti à ce que l'on se servit de l'ancienne chapelle des Clarisses, mais à condition d'y construire un clocher, une sacristie, et de donner une indemnité pour l'organisation du culte. La ville accepta et, pour cela, donna un secours de 200 fr. à la fabrique.

Cette chapelle appartenait au sieur Gayant, architecte de la ville, qui était propriétaire d'une partie de l'ancien couvent; l'autre était passée au sieur Liotard et est devenue le couvent du Saint-Sacrement. On dut s'entendre avec lui pour ouvrir, donnant sur son terrain, trois fenêtres destinées à éclairer la chapelle. M. Gayant étant mort, sa veuve voulut augmenter le loyer, disant que la ville louait 600 fr. l'église St-Joseph, tandis qu'elle ne recevait que 400 fr.; elle demandait 550 fr. Le Conseil municipal décida le 15 mars 1821 qu'on lui offrirait 500 francs.

Digitized by Google

et lanternes vénitiennes, spectacle gratuit, etc., et chanson de la fête (1).

(1) Voici cette chanson :

COLAS

Pour ch' l'année chi tu n' diras pon
Qu' nous sommes attargés dans l' moëssson
Jacquelein' ! racommod' tein cotron
Mets eun' bell' pièche
Pour en pon qu' cha s' voëche
T' iras bien cor' aveu ch' tilau
Einn' fau vir ell' ducass' d'Arrau.

JACQUELINE

Va, j' m'apperchu bien qu'elle fau chi
Qu' tu veux preinn' encor' pu d' plaisi ;
Mi j'ai pinsé tout comm' ti
Mets ch' l'argint din t' tasse
cha s'ra pou l' ducasse :
Si j'acatrau quet' coss', Colas,
Cha n' s'rau jamais qu'einn' par ed' bas,
.....

JACQUELINE

A rien n' nous enpech'ra m' n'ami
D'aller all ducass' ell' fau chi ;
Nous p' tiot Robert est bien guéri
Ess' figure est nette
G'na pu ein pocquette
Ech' gard' champette hier au soir
I l'a venu quair' ech drapieu noir.

COLAS

Qu'ed bell' toilett' nous y voérons
Qu'ed bieux bonnets, qu'ed' bieux cotrons
Combien d' bell' rob' nous y r'marqu'rons
Tout garni d' dentelles
D'sus l' dos d' chés mamzelles ;
Gnéra pu d'einn' ein vérité,
Qui sortira d'ech mont de piété.

JACQUELINE

Tous les faus qu' chell' fèt' lau qu'al vient,
Tout l' vill' d'Arrau est in mouv'mint.
Ed' tous les côtés ein intend
Laver tous ches plaches
Epi ez' equipaches ;

Digitized by Google

M. Souquet qui appartenait à l'opinion libérale devint en octobre 1825, imprimeur à Arras en remplacement de M. Leducq de Fontaine, et fit paraître le 4 janvier 1826, un nouveau journal appelé *Revue départementale*, feuille judi-

Tous ches savant' in pareil jour
I n' vont pont souvent faire ein tour.
.....

COLAS

Surtout pour bien nous amuser
Ch' ju d'équilipp' faut raviser
Quand ein garchon veut s'aviser
D' grimper ed sus l' corde
Quel diapp' il m'emporte
Si ch'es gins n' rient comm' des sots
Quand in les voë quier d' su leu dos.

JACQUELINE

Après ches jout'ein f'ra d'su lieu
Bien pu d'ein amus'mint nouvieu,
T'éras jamais rien vu d' si bieu
Gna pon rien à dire
Drolau i faut rire
Quand ein homm' défile d'sus ses reins
Malgré li et malgré ses deints.

COLAS

Min gueux qu' sa seuch bien inteindu
A ch' fu d'artifich' n'em m' quitt' pu ;
L'année passé tu m'a perdu
A crier Jacqueleine
j'ein perdau m' n'haleine
Courant dins ches gins à taton
J'ai perdu min bonnet d' coton.

JACQUELINE

Quand ch' fu d'artifich' s'ra fini,
Ch' tu marai deins l' rue St-Géry
Draulau tu voérás chau qu' chest m' n'ami
Qu' chell' bonn' bière framboise
J' veux t'ein princh' einn' tasse
Et d' tin j'in temps nous répétrons :
Viv' Charle Dich' ! Vivent chés Bourbons !

EDOUARD.

Arras, Imprimerie A. Thierny.

Digitized by Google

ciaire, commerciale et administrative (1), M. Tierny, propriétaire de la feuille d'annonces avait ses bureaux rue Royale.

On transféra à l'hôtel de l'Europe les bureaux des messageries dites de Notre-Dame des Victoires et de la diligence de Saint-Omer (2).

(1) On disait dans le prospectus daté du 28 décembre 1825 :

« Après vingt-deux ans de succès, encouragé par la confiance qu'on lui a témoignée, l'éditeur allait rendre sa feuille plus utile, plus intéressante. Outre les annonces ordinaires judiciaires et administratives, les abonnés seraient tenus au courant des marchés, de l'état-civil, des événements publics, mais pas de politique. » On devait publier des poésies légères, des bouts rimés, des énigmes. Le prix était de 12 fr. par an pour Arras et 18 fr. pour le département.

(2) Il y eut, en 1825, plus d'événements tragiques à Arras que de coutume : un individu se noya dans l'abreuvoir de la porte Ronville et une femme dans le bassin du rivage, aussi on fit venir des boîtes fumgatoires pour les noyés. Deux militaires de la garnison se brûlèrent la cervelle.

Digitized by Google

1826

L'année 1826 vit augmenter les difficultés du Ministère et l'impopularité du Roi. Il y en eut deux causes : l'audace croissante de la presse libérale, l'accusation portée contre Charles X, de vouloir faire revivre l'ancien régime et, pour employer l'expression moderne, d'être un clérical. On le rendait solidaire des demandes des ultramontains (1) qui avaient engagé avec les gallicans une

(1) Les Ultramontains réclamaient qu'on rendît le monopole de l'enseignement au clergé, ainsi que les registres de l'état-civil et que la déclaration de 1682 cessât d'être une loi de l'Etat. Les Gallicans disaient qu'on devait la maintenir. 54 archevêques et évêques avaient cru devoir adresser à Charles X une déclaration sur la puissance temporelle des rois et sur leur indépendance à l'égard de la papauté. L'archevêque de Paris partageait leur opinion, mais n'avait point voulu signer. Mgr La Tour d'Auvergne était aussi fort embarrassé ; quoique partisan des idées de la déclaration, il ne voulait pas l'approuver avant que tous les évêques de France ne se prononçassent; il consulta M. Blin de Bourdon sur cette affaire qui, disait-il, « pouvait devenir plus éclatante qu'on ne le pensait ». Il envoya, le 11 juillet 1826, la lettre suivante aux curés de son diocèse : « L'enthousiasme et l'esprit de parti semblent vouloir aujourd'hui régir exclusivement les doctrines des hommes ; les anciennes idées sont rejetées comme trop surannées. Les principes qui ont traversé les siècles et nous sont arrivés dans toute leur pureté, appuyés du respect unanime des générations qui nous ont précédés, paraissent n'être plus en harmonie avec les lumières du siècle. Il faudrait aujourd'hui d'autres idées, d'autres maximes et d'autres principes; de là, tant de productions hardies qui inquiètent et troublent la société et tendent à briser les liens les plus sacrés.

« Un ministre des autels, un pasteur des âmes doit très sévèrement s'interdire tout ce qui peut le distraire de ses devoirs et de ses fonctions. Appelé à conserver les âmes qui lui sont confiées dans la profession de la Foi et l'exercice de l'Evangile, il doit se borner à l'étude des livres sacrés, et à la méditation des auteurs pieux que l'Eglise a

Digitized by Google

lutte des plus vives (1), à la grande joie des libéraux.

M. de Villèle ne reconnaissait pas d'abord à la presse l'importance qu'elle avait acquise (2), il ne voyait de danger que dans les débats parlementaires, et les succès qu'il obtenait à la Tribune lui paraissaient les conjurer, aussi laissait il le Roi, qui croyait ainsi se rendre populaire, supprimer la censure. Si les journaux de l'opposition paraissaient respecter l'autorité royale, ils savaient qu'en attaquant la religion, la piété du Roi le rendrait solidaire de la cause religieuse. Ils devinrent si agressifs qu'on dut en poursuivre quelques-uns. Nous avons déjà dit l'indulgence des Tribunaux, aussi le gouvernement proposa une nouvelle loi sur la presse. Pour la répression des délits on renoncerait au Jury, en général très indulgent, pour les faire entrer dans la compétence des juges de paix, qui étaient amovibles. Le parti royaliste était divisé à ce sujet, les ultra réclamaient la censure. Le Gouvernement, embarrassé, ne fit rien pour le moment. Quand la session s'ouvrit, le 31 janvier 1826, le Roi annonça deux lois que la presse rendit impopulaires. La première avait pour but, vu l'accroissement des revenus indirects, d'améliorer la situation du clergé, la seconde était destinée, au moyen du droit d'aînesse, à diminuer le morcellement de la propriété. Cette question, discutée depuis par le marquis

toujours reconnus comme ses fidèles interprètes ; il doit rejeter avec soin toutes les nouveautés qui ne tendent qu'à agiter et diviser les esprits ; le prêtre a bien assez à faire avec sa paroisse, etc.» Il terminait en défendant la lecture et l'enseignement de ces ouvrages dans ses séminaires.

(1) Lamennais écrivit des articles si violents en faveur de l'ultramontanisme qu'on crut devoir le poursuivre, et il fut condamné à une peine dérisoire.

(2) Les quatre journaux ministériels de Paris avaient 10,000 abonnés dont 6,500 pour la *Quotidienne* ; ceux des deux oppositions, 40,000 dont 20,000 pour le *Constitutionnel* et 12,000 pour le *Journal des Débats*.

Digitized by Google

d'Havrincourt en 1865, M. Kolb Bernard, et surtout par M. Le Play avait un caractère économique et social (1); elle fut attaquée comme un retour à l'ancien Régime, où les cadets n'avaient d'autres ressources que d'aller à l'armée et les filles au couvent. Si la loi avait été portée d'abord à la Chambre des Députés, elle aurait peut-être été votée ; mais on la discuta auparavant à la Chambre des Pairs, dont l'esprit était bien changé par l'adjonction de nouveaux membres sous le Ministère du duc Decazes. La loi fut rejetée par 120 voix contre 94 , on n'en conserva que le droit de substitution. Le projet de loi ainsi amendé fut voté par les Députés le 10 mai, il n'y eut que 76 opposants (1). Dans Paris, on accueillit avec enthousiasme ce résultat, on illumina, on cria: Vive la Charte ! vive la Chambre des Pairs ! A bas les jésuites ! Puis vint la reconnaissance de l'indépendance de Saint-Domingue: Il y eut vive opposition ; on rappelait les cruautés commises par les noirs et 150 millions perdus par les colons français etc. Pourtant la loi fut votée par 245 voix contre 77 à la Chambre des Députés et par 135 contre 16 à la Chambre des Pairs. On finit par approuver les comptes de la guerre d'Espagne, en déclarant qu'on avait employé dans cette campagne des manœuvres frauduleuses. Charles X fut mécontent de

(1) Dans toute succession, déférée en ligne descendante, si le propriétaire payant au moins 600 francs d'impôts fonciers n'avait pas disposé, par testament, de la quotité disponible, celle-ci serait attribuée, à titre de préciput légal, à l'aîné de ses enfants mâles, elle devait se prendre de préférence sur les immeubles. Cette loi était demandée par MM.de Chateaubriand, de Bonald, etc. M. de Montalembert, lors de la discussion, prétendit que dans le Code, les articles relatifs aux successions étaient anti-monarchiques. Le ministre de Peyronnet défendit la loi qui fut attaquée au Sénat par MM.Molé et Pasquier, disant qu'elle amènerait des désordres en France et qu'elle ne produirait, comme en Italie et en Espagne, que des ruines fatales. La discussion dura dix jours et vingt-deux orateurs y prirent part.

Digitized by Google

M. de Villèle, qui n'avait pas assez défendu le duc d'Angoulême, et les ultra de ce qu'il n'avait pas justifié leur ami le duc de Bellune. On voit que ce malheureux Ministère ne savait plus comment agir entre le Roi faible et voulant plaire à tout le monde, et l'Extrême-Droite, s'unissant parfois à la Gauche pour le combattre. On allait jusqu'à le rendre responsable de la baisse de la rente et du prix du blé (1). M. de Villèle, caractère froid, réservé, ferme et sagace, avait beau se justifier, avec un grand talent (2), le combat recommençait toujours (3); il fut très vif lors de la discussion du budget des cultes. On attaqua les aumôniers militaires, les mandements des évêques, les brochures catholiques, les missions (4), la société de Saint-Vincent de Paul etc. (5), et surtout les jésuites qui étaient le spectre noir de l'opposition ; on leur reprochait d'avoir sous leur direction les séminaires, et pourtant ils n'en dirigeaient que sept ; on soutenait que leur présence en France était illégale, et qu'on

(1) Pourtant le Ministère avait augmenté les droits d'entrée sur les bestiaux et les chevaux étrangers.

(2) Le ministre Canning disait de lui : « C'est une lumière qui brille à peu de frais. »

(3) Il parut une brochure des plus violentes rédigée par MM. Méry et Barthelemy, intitulée la *Villétiade*, où ce ministre était traité de Sardanapale.

(4) L'opposition cherchait toujours à empêcher les missions et à faire partir les missionnaires : il y eut des troubles à Lyon, à Brest, à Besançon, où on prétendait qu'il n'y avait plus que la vente des chapelets qui fût prospère. A Nancy, on demanda au Préfet de jouer *Tartufe* pendant la mission. Le Père de Rauzan qui la dirigeait, consulté par ce fonctionnaire, lui dit : « Permettez-leur de le jouer tous les jours, on en aura bientôt assez. »

On avait accordé aux missionnaires l'église du Panthéon ; l'un d'eux était l'abbé de Salinis.

(5) L'Archevêque de Paris ayant refusé les honneurs religieux lors de l'enterrement de Talma, il y eut une manifestation hostile.

Digitized by Google

devait les expulser (1). Monseigneur de Frayssinous prononça trois grands discours pour répondre à ces attaques (2), il ne fut pas toujours adroit (3), et la Gauche continua de poursuivre le Ministère, espérant bientôt en sonner l'hallali. Il y avait une ivresse d'opposition dans l'air, dit Nettement. La politique étrangère fournissait de nouvelles armes contre lui. En Portugal, le roi Don Juan VII était mort, laissant deux fils : l'aîné Don Pedro devait lui succéder au Brésil et laisser son frère Don Miguel gouverner le Portugal ; la chose ne put s'arranger et ce dernier résolut de conquérir sa royauté par la force ; il réunit des insurgés en Espagne, Ferdinand les laissa pénétrer en Portugal avec la

(1) C'est alors que M. Dupin s'écria à propos des Jésuites que cet Ordre était une épée dont la poignée était à Rome et la pointe partout. Ce qui ne l'empêcha pas de porter un cordon du dais lors d'une procession au Collège de Saint-Acheul.

(2) C'est à cette époque que, pour combattre l'hostilité religieuse, on fonda la Société des bonnes études.

(3) Quelques députés du Pas-de-Calais prirent la parole à la Chambre : M. Leroux du Châtelet, le 17 mai 1826, prononça un long discours à propos du budget ; la Chambre n'en décida pas l'impression. Le 19 avril, M. de Rosny demanda la parole pour proposer un amendement au budget ; il demandait qu'on augmentât les droits sur les marbres étrangers pour protéger les marbres français (par conséquent ceux du Boulonnais); son amendement fut rejeté. M. du Hays, le 20 février, parla au sujet d'un article du *Journal du Commerce* disant que la Chambre n'était composée que d'émigrés et de fonctionnaires, qu'elle était inutile et un embarras pour la nation. M. de Salsbury avait demandé qu'on citât l'éditeur à la barre de la Chambre. M. du Tertre l'appuya disant que ce n'étaient pas des injures personnelles qu'on pouvait mépriser, mais des attaques au principe même de la Chambre et qu'il fallait les empêcher de se renouveler. Le même député figura comme rapporteur sur les projets d'acquisition d'une caserne, la création d'une école vétérinaire à Toulouse, des emprunts à contracter par les villes de St-Quentin et de Montpellier. Le 12 juin 1826, le marquis de Tramecourt prononça un discours pour appuyer un amendement de M. Durand demandant la diminution des droits sur la bière,

Digitized by Google

connivence secrète de l'ambassadeur de France. L'Angleterre, qui protégeait Don Pedro, fit débarquer un corps de troupes et lord Canning prononça un discours menaçant pour la France, il fut bien accueilli en Angleterre, mécontente de l'intervention de notre pays en Espagne. Notre ambassadeur dut réclamer et on chercha à atténuer l'effet de ce discours. L'opposition en France prit encore prétexte de ces difficultés pour attaquer le Gouvernement ; elle lui reprochait aussi de conserver des troupes en Espagne, où la situation du roi n'était pas encore bien affermie, ainsi que de permettre à des officiers français de servir en Egypte quand l'hostilité de la Grèce contre la Turquie faisait craindre une guerre prochaine ; M. de Villèle cherchait à l'empêcher au moyen d'un congrès (1). Telle était la situation quand le duc de Bor-

(1) La Révolution française avait fait germer chez les Grecs, depuis longtemps soumis aux Turcs, le désir de l'indépendance, et de nombreuses Sociétés secrètes s'étaient formées dans ce but ; mais ce ne fut que vers 1821 que, comptant sur les sympathies de l'empereur de Russie, les Grecs arborèrent le drapeau de l'indépendance. Après des succès obtenus par leur bravoure, ils nommèrent le 1er janvier 1822 un Congrès national. Le sultan Mahmoud opposa à l'enthousiasme des Hellènes le fanatisme des Musulmans. Les Grecs continuèrent leurs succès et devinrent maîtres d'une grande partie de leur pays. Mahmoud appela à son aide Mohammed Ali, pacha d'Egypte. Celui-ci avait organisé, grâce à un officier français, M. de Sèves, une armée à l'européenne. Ce souverain envoya son fils Ibrahim avec des troupes. Celui-ci eut de grands succès et s'empara de Navarin et de Missolonghi, premières places conquises par les Grecs ; il ravagea et pilla leur pays. La Russie, d'abord, avait laissé faire, voyant dans cette révolte un mouvement révolutionnaire ; mais, en présence de la barbarie des Turcs, l'opinion publique en Europe et surtout en France s'émut. L'Angleterre et la Russie conclurent à Saint-Pétersbourg, le 4 août 1826, un protocole qu'ils espérèrent faire accepter à Paris, à Berlin et à Vienne pour obliger la Turquie à reconnaître que, si la Grèce restait sous sa dépendance et lui payait un tribut, elle deviendrait libre de s'administrer et nommerait ses autorités ; la Turquie accepta le protocole le 7 octobre 1826, mais en disant à Ibrahim d'accélérer le plus tôt possible la soumission de la Grèce.

Digitized by Google

deaux ayant atteint l'âge de sept ans, on lui donna comme gouverneur le duc de Rivière (1). Le duc de Montmorency avait été nommé d'abord, mais il mourut le vendredi-saint en faisant dans sa paroisse sa visite aux tombeaux.

Tous les vingt-cinq ans avait lieu un jubilé universel. Léon XII avait publié, le 8 janvier 1825, une bulle pour en indiquer le but et les moyens de gagner les indulgences. En principe, il fallait faire le pèlerinage de Rome, mais on pouvait le remplacer par d'autres pratiques indiquées par l'autorité religieuse. Le Métropolitain de notre diocèse, Monseigneur de Quélen, archevêque de Paris, annonça le 15 février 1826, que le Jubilé séculaire aurait lieu dans sa circonscription en 1826. L'Evêque d'Arras (2) publia une lettre pastorale le 22 février pour dire que selon l'ordre du Pape, il allait le commencer et indiquer les conditions requises pour le gagner (3). Le Jubilé devait se clore en octobre, mais conformément à une bulle du Souverain Pontife, on le rou-

(1) On fonda alors à Paris l'établissement royal de Saint-Joseph, sous la protection spéciale du duc de Bordeaux, en faveur des classes laborieuses, pour leur donner le goût du travail et pour s'occuper de leur instruction. Dans tous les départements de jeunes trésoriers furent chargés de faire des collectes; dans l'arrondissement de Boulogne c'était M. Auguste Delage. Tous les ans, le 1er mai, anniversaire de sa naissance, le jeune prince présidait la réunion des jeunes trésoriers et on lui mettait sous les yeux le résultat de leurs efforts.

(2) Le 8 janvier 1826, l'Evêque avait ordonné de lire la bulle du Pape au prône le 2 avril.

(3) Il fallait se confesser et communier, visiter, dans les six mois que devait durer le jubilé, et dans un espace de quinze jours, quatre églises ou stations désignées par l'autorité ecclésiastique, y réciter cinq *Pater* et cinq *Ave Maria* aux intentions du Souverain Pontife. L'Evêque d'Arras engagea en outre, sans en faire une obligation, à assister à des processions, des saluts et des sermons et à faire des jeûnes et des aumônes spéciales. A Arras, les quatre églises désignées furent la Cathédrale, Saint-Nicolas, Saint-Etienne et Saint-Joseph réunies, Saint-Géry et Saint-Charles réunies, chacune devait organiser trois processions.

Digitized by Google

vrit du 10 décembre jusqu'au 10 juin 1827. Monseigneur de la Tour d'Auvergne était rétabli d'une maladie (1), il disait qu'il en restait encore un levain et que toute application sérieuse lui était défendue, « mais le premier pasteur n'a pas le temps de s'écouter pendant le Carême et le Jubilé, aussi va-t-il organiser une retraite ». Elle fit, d'après lui, un bien inexprimable, et une première procession du Jubilé fut très édifiante; il donna lui-même la sainte Hostie, dans une communion générale à la cathédrale.

A Paris, le Roi et toute la Cour firent leur Jubilé, les autorités, les magistrats et les troupes y prirent part. Charles X alla à Saint-Sulpice, à Saint-Thomas d'Aquin, à Saint Germain-des-Prés (2); les princes visitèrent d'autres églises. Pendant la procession, on s'arrêta à la Chapelle expiatoire.

Le Gouvernement eut à s'occuper, en 1826, d'une affaire importante : le renouvellement des administrations municipales, nommées en 1821. D'après la loi du 28 pluviose an VIII et l'Ordonnance royale du 13 janvier 1816, on devait les remplacer tous les cinq ans ; aussi le 22 août 1825, le

(1) Il avait été fort ému d'un procès qu'on lui fit alors pour lui contester son nom ; il le gagna en première instance. Le château de Fresnes, ancienne résidence des La Tour d'Auvergne, comtes de Bouillon, était passé à la famille de Créquy ; il fut vendu nationalement et racheté par une descendante des La Tour d'Auvergne, marquise de Cissac. Son mari intenta un procès à l'Evêque d'Arras et à ses frères Gaudefroy et Melchior pour leur faire défendre de prendre le nom de La Tour d'Auvergne. Il perdit son procès en première instance. Il en appela et la Cour royale de Paris décida que personne n'avait le droit de porter le nom d'Auvergne qui n'existait plus, car Marguerite de Salms avait réuni le comté d'Auvergne à la couronne de France. La Cour de cassation cassa cet arrêt, et l'Evêque d'Arras et ses frères, après une plaidoirie d'Odilon Barot furent autorisés à conserver le nom de La Tour d'Auvergne au lieu de La Tour d'Apchiez qu'on voulait leur faire prendre.

(2) Le Roi, portant le deuil de son frère, était en violet ce qui fit dire qu'il avait reçu la dignité épiscopale en secret.

Digitized by Google

Ministre annonça aux Préfets que cette opération aurait lieu probablement en 1826, et qu'ils prissent des renseignements sur les fonctionnaires actuels, mais sans publicité et sans qu'on parût sortir de l'administration ordinaire du département. Le 19 octobre 1825, le Ministre de l'intérieur envoya une nouvelle circulaire pour dire que décidément ce renouvellement se ferait en 1826 et donner des instructions à ce sujet (1). Sous le Ministère Decazes, pour diminuer l'in-

(1) Les voici : « Monsieur le Préfet, vous recevrez par le même courrier mes instructions officielles pour le renouvellement des maires et adjoints qui doit s'effectuer au commencement de 1826.

Elles vous recommandent d'éviter les mutations nombreuses. Aux motifs qu'elles expriment, je dois ajouter qu'en général la composition actuelle de l'administration, dans ses diverses branches, laisse peu à désirer; que tout y prend de plus en plus de la stabilité, que tout y suit une impulsion satisfaisante ; que trop de changements tendraient nécessairement à interrompre cet ordre de choses, à agiter l'opinion publique, à exciter de l'incertitude, du mécontentement, des plaintes, inconvénients toujours fâcheux et qu'il est toujours sage d'éviter.

Si parmi ces fonctionnaires, il en est qui aient mal administré les communes par défaut d'ordre, de soins, de capacité, et à plus forte raison par défaut de délicatesse; qui soient déconsidérés ou connus par leur irreligion, par des principes contraires au gouvernement légitime; ou qui se trouvent dans l'une des incompatibilités, dans l'un des empêchemens rappelés par mes instructions, il importe sans doute de leur donner des successeurs; mais hors ces cas, jugés d'après des faits, d'après une entière conviction, il convient toujours ou presque toujours de continuer les mêmes titulaires, si leur zèle s'y montre disposé.

Vous pourriez prendre pour règle de conduite, sauf quelques exceptions rares et impérieuses, de ne profiter du renouvellement prescrit, que pour remplacer les maires et adjoints dont vous auriez provoqué la destitution, s'il avait existé de suffisantes preuves de leur incon duite, des griefs que vous aviez à leur reprocher.

Vous agirez d'après ces observations, soit pour les propositions que vous aurez à me faire, soit pour les nominations que la loi vous attribue.

Dans le premier cas vos présentations, toutes les fois qu'il s'agira

Digitized by Google

fluence des royalistes dévoués qu'on appelait les ultra, on chercha à les exclure non seulement de la Chambre des Pairs et de la Chambre des Députés, mais aussi des fonctions publiques. Quand ils n'étaient pas protégés par l'estime de leurs concitoyens, on les remplaçait par d'anciens bonapartistes, des royalistes tièdes, des acquéreurs de biens d'église et d'émigrés, en général peu favorables à la Monarchie légitime. Les Préfets Malouet et Siméon, et le Secrétaire Général Philis (1) dans le Pas-de-Calais, avaient exécuté

de remplacer les titulaires actuels, ne sauraient être accompagnées de trop de renseignemens pour justifier la mesure à l'égard de ceux-ci, et pour m'éclairer sur les choix proposés.

Quant aux nominations qui vous appartiennent, vous avez vu dans mes instructions officielles que je n'entends nullement gêner ni retarder l'exercice de ce droit.

Je désire seulement qu'en répondant à cette lettre et après vous en être bien pénétré, vous me fassiez part de vos vues, des nécessités de votre position, du nombre approximatif des remplacemens que vous jugerez indispensables et en général des motifs qui vous y détermineront.

Il est essentiel que ces apperçus me parviennent dans les premiers jours de novembre, afin que si j'ai des observations à vous faire, vous puissiez les recevoir avant de procéder aux nominations. »

(1) M. Philis, dont les royalistes eurent à se plaindre, était né en 1781, à Soliès en Provence, d'une famille modeste. De 1792 à 1812, il fut commis-greffier, puis secrétaire de la municipalité de Soliès. Il devint chef de bureau à la préfecture du Var. M. Siméon ayant été nommé préfet du Pas-de-Calais, demanda M. Philis comme secrétaire-général. Celui-ci était partisan des idées de 1789. Il soutint les royalistes constitutionnels, ses amis, alors opposés aux royalistes purs, aussi ceux-ci obtinrent du ministre Corbières sa destitution le 12 novembre 1823. Ses amis politiques commanditaient l'usine Hallette; ils le firent nommer chef de comptabilité de cet établissement, car il était bon administrateur. La Révolution de 1830 naturellement lui fut favorable; il arriva aux sous-préfectures de St-Jean-d'Angely et de Péronne et devint conseiller de préfecture à Versailles; il fut mis à la retraite en 1853 et mourut peu après. Il avait épousé à Arras Mlle Fournier. Comme membre de l'Académie de cette ville, il publia

Digitized by Google

les désirs de leur chef. Quand il fut tombé et remplacé par le Ministère de Villèle, celui-ci chercha à réparer ces injustices, il ne put le faire que pour une faible partie, n'ayant pas l'énergie nécessaire, ne voulant pas revenir sur un fait accompli et mécontenter les populations favorables à un administrateur peu dévoué à la Monarchie légitime, mais remplissant bien ses fonctions. Quant à ceux qui manquaient de principes religieux (1), le cléricalisme était l'objet de tant d'attaques, que le Ministère n'osait pas les changer d'une manière complète. Le Préfet demanda aux Sous-Préfets des renseignements et des propositions. Ils devaient envoyer un tableau divisé en plusieurs colonnes, indiquant la situation actuelle des maires et adjoints, leurs noms, prénoms, professions, les fonctions publiques ou les honneurs obtenus par eux, la date de leur naissance, s'ils étaient célibataires, mariés ou veufs, le nombre de leurs enfants, leur fortune, à qui ils avaient succédé et enfin une colonne d'observations sur leur zèle, leur fermeté dans les bonnes opinions, la considération dont ils jouissaient, leur caractère, la confiance qu'ils inspiraient aux royalistes, les services qu'eux et leurs familles avaient rendus, et enfin si leur administration avait été sage, vigilante et paternelle (2). Pour chaque fonction on

des travaux sur la statistique du département, l'olivier, les monnaies obsidionales, les prisons, l'éducation des femmes, et un discours « les lettres aiment la liberté ». M. Bollet a écrit une notice sur M. Philis, en 1853, elle est insérée dans les mémoires de cette Société qui contient aussi des travaux de cet académicien.

(1) A Desvres, le maire était accusé de faire partie d'une Société secrète et d'avoir voulu en établir une dans sa commune, d'y faire circuler le Rousseau et le Voltaire des campagnes. Il ne mettait, disait-on, jamais les pieds à l'église, aussi quoiqu'il fût bon administrateur, il fut changé et l'Evêque écrivit au Préfet, le 15 avril 1826, qu'il espérait que son successeur serait en meilleurs termes avec son curé, « c'était un bon prêtre, mais il était chaud comme braise ».

(2) Ces enquêtes ont été conservées : on y trouve de nombreux renseignements, parfois contradictoires, sur les administrateurs de

Digitized by Google

devait faire trois propositions, la première était celle que le Préfet préférait. On consulta les royalistes les plus importants et les notabilités ecclésiastiques, comme Mgr de La Tour d'Auvergne (1), l'abbé Haffreingue (2), l'abbé Joyez

cette époque, souvent ils provenaient de lettres anonymes ou étaient inspirés par intérêt personnel. A Sus-Saint-Léger, en mars 1826, deux conseillers municipaux et trois ou quatre jeunes gens, excités par la lecture d'un journal libéral, voulurent faire démissionner le maire qui était un brave homme royaliste nommé Létoquart. Ils répandirent contre lui un libelle intitulé *Avis au Public*, qui commençait ainsi : « Mes chers concitoyens, le moment est bientôt venu de dégrader un homme pour qui l'avarice, l'abominable passion d'un gain sordide, la tyrannie et l'orgueil sont les armes dont il se sert pour nous administrer. Heureusement, quelques personnes justes et loyales se sont mêlées de prendre les intérêts de la commune ; on ne saurait trop les en louer. Courage ! hommes libres et indépendants ! vous qui êtes indignés de la conduite astucieuse et hypocrite de ces âmes abjectes, viles, sans délicatesse et sans honte qui continuent toujours leur train de vie aux dépens de la commune. Mais qu'ils tremblent ces indignes satrapes ! Ce n'est qu'après avoir été longtemps chargés du poids de leur tyrannie que nous en connaissons les conséquences. Tel un orage qui gronde et annonce de grands dangers, aussitôt après lui reparaît un beau soleil qui anime le cœur de l'homme ; telle serait la joie qui viendrait nous réjouir et énivrer nos cœurs de la culbute de nos mauvais administrateurs, etc. » Puis suivait le récit de prétendues malversations. On terminait en disant que presque tous les habitants étaient prêts à soutenir la plainte. A l'église on prononça quelques mots hostiles pendant le sermon et le *Vivat in œternum !* pour le Roi, mais on n'en connut pas les auteurs. L'administration fit faire une enquête par la gendarmerie, elle ne révéla rien. Le Sous-Préfet de Saint-Pol ne crut pas devoir accueillir ces plaintes et, le 23 juin 1826, proposa de révoquer les deux conseillers municipaux auteurs de l'*Avis au public*.

(1) Mgr de La Tour d'Auvergne écrivait le 21 décembre 1825 au Préfet : « Pas est comme Athènes, on aurait beau s'y promener en plein jour avec une lanterne pour y trouver un homme, on ne serait pas plus heureux que Diogène.

(2) M. Haffreingue écrivait de Boulogne au Préfet, le 13 janvier 1826, qu'il craignait, d'après certaines propositions du Sous-Préfet

Digitized by Google

de Saint-Omer (1), etc. Des maires demandaient le changement de leurs adjoints et ceux-ci accusaient leurs maires. Les Sous-Préfets étaient embarrassés, celui de St-Omer écrivait à M. Blin de Bourdon le 17 avril 1825 : « Il est impossible de donner des assurances positives, car il faudrait pour les secondes et troisièmes propositions que je consultasse tous les habitants de mon arrondissement, ou que je prisse dans les communes des renseignements difficiles à obtenir et dont une partie serait erronée. D'autres Sous-Préfets avaient des scrupules, qu'on pourrait trouver exagérés. Ainsi le marquis d'Humercœuille, Sous-Préfet de Saint-Pol, écrivit au Préfet que le maire de X, était à changer, mais que s'il proposait, son remplacement, on dirait que c'était par vengeance, car il avait acheté ses biens sous la Révolution. Le Préfet lui répondit « que s'il le désirait, il le maintiendrait », il fut conservé. Le Préfet Blin de Bourdon était peu énergique, et de plus, malade à cette époque, il fit peu de changements (2), sauf pour les maires ivrognes (3), mauvais administra-

qu'il n'eût pas fait tous les changements essentiels demandés par l'opinion royaliste et par les intérêts de la Monarchie. Certains fonctionnaires maintenus seraient une calamité pour la cause royaliste. « Notre arrondissement, M. le Préfet, n'est pas le meilleur de votre département. Il est donc bien important de profiter de la circonstance actuelle pour renforcer le parti royaliste. »

(1) L'abbé Joyez reprocha à M. Bénard, maire de Calais, d'être hautain, arbitraire, etc.

(2) On proposa pour maire d'Angres, M. de Longueval, sans doute un ancêtre du curé de la cathédrale d'Arras. C'était, d'après la proposition, un brave et honnête homme. Sa famille était une des plus anciennes et des plus considérables du pays. « Il est vrai qu'il a très peu de fortune, mais c'est le seul tort qu'on puisse lui reprocher, si toutefois c'en est un », disait le Sous-Préfet. A Auchy-les-Moines, le Sous-Préfet proposa comme maire M. Grivel, propriétaire de l'usine, pourtant les royalistes et les gens religieux n'en étaient pas partisans (il était protestant).

(3) Le maire d'Alquines était un ivrogne. Les habitants firent une pétition demandant son maintien, car c'était un galant homme qui,

Digitized by Google

teurs, en désaccord avec les habitants et les curés (1), où

disaient-ils, se faisait un vrai plaisir de recevoir et d'accueillir ses amis honnêtes gens comme lui.

A Moncavrelle, les 1er et 2 janvier 1825, en l'absence de l'instituteur, on défonça chez lui deux tonneaux de bière ; on cria « Vive l'Empereur ! » ce qui amena des arrestations ; on insulta le curé au prône et, le 15 février 1825, il y eut une mascarade où on tournait en dérision les cérémonies du baptême. Le curé ayant dit dans un sermon : « dans un mois nous n'y serons plus tous, » un individu lui cria : « et toi non plus ». Le Maire, furieux qu'on ait remplacé, par les ordres de l'Evêque, des bancs par des chaises, affectait de ne pas mettre les pieds à l'église. Le Sous-Préfet alla avec deux gendarmes à la messe pour y maintenir l'ordre. La tranquillité n'y fut pas troublée. Le Maire fut suspendu, mais il n'était pas facile à remplacer car il avait eu une conduite honorable pendant les troubles civils.

A Lillers, le maire fut dénoncé au Préfet, par une lettre anonyme, comme ayant des principes anti-royalistes et anti-religieux. La lettre en donnait comme preuve que, lors du passage de la Duchesse de Berry dans cette ville, il s'était refusé à la demande que lui avaient faite les pompiers de prendre les armes et, que sans sa négligence, beaucoup de jeunes gens se seraient formés en garde d'honneur. De plus, on lui reprochait d'avoir prononcé en présence du clergé et de citoyens des deux classes de la Société, « sans broncher et avec le calme d'une audace diabolique », lors de la distribution des prix faite au mois d'août 1825 à l'école mutuelle de Lillers, un discours anti-monarchique et qui contenait les injures les plus fortes contre la religion, tellement que le doyen de Lillers aurait été obligé d'en réfuter tous les points et qu'une discussion très vive se serait élevée entre lui et le maire. Voici ce discours, de nos jours il serait passé inaperçu, mais à cette époque les personnes véritablement royalistes et religieuses ne laissaient pas passer les attaques contre leurs principes :

« Messieurs, on ne sauroit trop encourager la jeunesse dans les efforts qu'elle fait, pour acquérir des lumières et de l'instruction. La science est le plus beau don qu'on puisse lui offrir. Ce sont les connoissances qui ont civilisé les peuples et qui les ont tirés de l'état d'abrutissement où ils étoient plongés. Voici ce qu'étoit l'Europe avant la renaissance des lettres et ce qu'elle est devenue depuis leur restauration. Les siècles de barbarie ont été des temps de désordre et de calamités : à mesure que les nations se sont éclairées, leur sort s'est amélioré. Pour mettre cette vérité en évidence, il suffit de comparer

Digitized by Google

ayant manifesté publiquement leur peu de sympathie pour

deux époques de notre histoire : celle de Charles IX et celle de Charles X. »

Suit un tableau de la France : Sous le premier de ces rois, on voyait régner la corruption, le fanatisme, l'ignorance, l'Inquisition et la Saint-Barthélemy. La famine et la peste, d'après lui, se joignirent aux horreurs de cette époque.

» Quel contraste entre cette situation si fâcheuse et celle que présente aujourd'hui la France, si heureuse et si riche, sous l'administration d'un prince éclairé, combien les temps sont changés ! Combien est plus belle la perspective que nous avons maintenant sous les yeux ! Les ténèbres qui couvroient la terre sont dissipées ; les peuples sont éclairés sur leurs droits et sur leurs devoirs ; la tolérance a pris la place de la persécution ; les prêtres des différens cultes ont entre eux les égards que les ministres d'un Dieu de paix se doivent réciproquement. Des lois justes ont remplacé des usages barbares, et avec ces lois se sont introduites l'humanité et cette urbanité de mœurs qui rend le commerce si facile et si liant parmi nous. L'agriculture prospère et le laboureur, à l'ombre de son ormeau ou de sa vigne, bénit la sagesse du nouveau Salomon sous lequel il vit. A quoi attribuer, Messieurs, tous ces avantages et tous ces bienfaits ? Au seul progrès des lumières, nous n'en pouvons douter. Sous la barbarie, les rois qui étoient très peu éclairés eux-mêmes, cherchoient à prolonger l'ignorance du peuple ; ils la croyoient utile au maintien de leur autorité. Mais maintenant la philosophie a fait monter la raison sur le trône. Le Roi qui nous gouverne a l'esprit orné de toutes les connoissances qui font l'apanage du siècle ; il veut voir les lumières se propager dans toutes les classes de la société. C'est pour nous conformer à ses bonnes intentions que nous cherchons à encourager autant que nous le pouvons l'instruction publique en distribuant des récompenses à ceux d'entre vous qui se sont le plus distingués. »

Le Préfet demanda des renseignements au Sous-Préfet de St-Omer, le 3 septembre 1825. Relativement à cette affaire, M. Denormandie lui envoya, le 4 octobre 1825, le discours du Maire et la justification de celui-ci. Il disait qu'il était royaliste et que s'il avait fait un sombre tableau du règne de Charles IX, c'était pour mieux faire ressortir la belle perspective que nous présente le règne de Charles X ; qu'il ne pensait pas offusquer personne en faisant la guerre à l'ignorance ; il ne nie pas ses opinions philosophiques, mais si elles sont incompatibles avec les fonctions de maire, qu'on fasse un autre choix. Il fut main-

Digitized by Google

la Monarchie légitime (1), la plupart des autres furent maintenus. Et ce fut regrettable, car ils en eurent peu de reconnaissance et leur influence lors des élections fut souvent funeste. Le 18 janvier 1826, le Ministre envoya la proposition des administrateurs que le Roi devait nommer, les voici : A Arras, le baron Léopold de Hauteclocque (2), ayant pour adjoints MM. Linque Augustin (3), et Bénard

tenu, bien que le Sous-Préfet eût écrit : « Ces deux pièces parlent d'elles-mêmes, je n'y ajouterai rien. »

A Saint-Pol, M. de Corbehem ne désirait pas continuer ses fonctions de maire, on proposait pour le remplacer M. Daverdoingt et M. Willemetz adjoint.

(1 p. 81) A Berck, le Maire fut révoqué le 3 octobre1825 ; il avait été condamné, le 24 mars, par le tribunal de Montreuil, à un mois d'emprisonnement, 100 fr. d'amende et aux frais, pour avoir, par des désordres et voies de fait, troublé et suspendu dans l'église de Berck la célébration de la sainte messe. En appel, la prison fut réduite à six jours. Le Préfet ordonna une enquête administrative. M. de La Fontaine Solarre y comparut et déclara que le maire était un brave et honnête homme, pensant très bien, bon royaliste, s'étant bien conduit pendant les Cent Jours. Il s'était brouillé, disait-il, avec le curé, homme sans expérience qui voulait, ainsi que les habitants, qu'on reconstruisît le presbytère. Ce n'était pas l'avis du maire ; de là une scène entre le curé, le maire et un de ses parents au sujet d'une place à l'église, ce qui amena un procès et une condamnation.

(1) Chez un maire des environs de Saint-Pol, après un copieux dîner, on attacha une corde au buste de Charles X et on le traîna autour de la table. Il y eut une enquête de la gendarmerie. Pour un maire nommé par le gouvernement, c'était une étrange façon d'agir.

(2) Membre du Conseil municipal et de la Commission des hospices, ancien officier d'infanterie né en 1795, 12,000 fr. de rentes. Le titulaire, M. Mayoul de Sus-Saint-Léger, avait déclaré ne pas vouloir continuer ses fonctions. Les deux autres candidats proposés étaient MM. Vaast d'Hendecourt, conseiller d'arrondissement et de Valicourt, propriétaire.

(3) Déjà 1er adjoint, né en 1751, marié, autrefois receveur des finances à Arras, puis commissaire de police, 4,000 fr. de revenu, jouissant de l'estime générale, zélé dans l'exercice de ses fonctions, principes purs. On proposa aussi MM. Fagniez, négociant, et de Raulin, rentier.

Digitized by Google

Marie Michel (1). A Saint-Omer, M. Lesergeant de Bayenghem, Fidèle-Henri-François-Marie (2), ayant pour adjoints MM. Gaddeblé Pierre-Alexis (3) et Siriez de Bergues François-Marie (4). A Boulogne, M. Vasseur Pierre (5), ayant pour adjoints MM. Dutertre Pierre-Daniel (6) et

(1) Membre du Conseil municipal, ancien président du tribunal de Commerce, né en 1775, huit enfants, négociant, 10,000 fr. de rentes, succéda à M. Cot qui avait déclaré ne pas vouloir continuer ses fonctions. On proposa également MM. Hovine, notaire, et d'Hagerue, conseiller municipal.

(2) Déjà maire, ancien officier, membre du Conseil général, chevalier de la Légion d'honneur, né en 1786, quatre enfants, 15,000 francs de rentes, opinions saines, administration sage, vigilante et paternelle qui lui a mérité l'attachement de ses concitoyens. On proposa également MM. Gaddeblé et Siriez, de Bergues. Le 1er novembre 1825, le Sous-Préfet de Saint-Omer écrivait au Préfet : « M. Lesergeant, comme chef de l'administration municipale, a constamment fait preuve d'un grand intérêt pour le bien public et d'un parfait désintéressement pour lui-même; les qualités de son cœur sont secondées par la rectitude de son jugement et la profondeur de ses connaissances ; aussi modeste que zélé, il n'a d'autre ambition que de bien faire ; quand il peut être utile, il ne craint ni fatigues, ni dépenses, etc. »

(3) Propriétaire, né en 1775, cinq enfants, 8,000 fr. de rentes, déjà adjoint, zélé dans l'exercice de ses fonctions. On proposa également MM. Siriez de Bergues et Le François de Marconville, propriétaire.

(4) Propriétaire, né en 1774, déjà adjoint, 5,000 fr. de rentes. On proposa également MM. Le François de Marconville et Enlart de Guémy.

(5) Maire, chevalier de la Légion d'honneur, né en 1770, quatre enfants, 1,200 fr. de rentes, a commandé la garde nationale, a pour lui ses bonnes opinions et l'estime de ses administrés. On proposa également M. Cousin d'Hoyer, 6.000 fr. de rentes, capitaine de la garde nationale et président du tribunal de Commerce. Le parti royaliste et clérical lui était favorable à cause de la fermeté de ses opinions monarchistes et religieuses, et le contre amiral en retraite, Wattier, officier de la Légion d'honneur, chevalier de St-Louis, veuf, 10,000 fr. de rentes.

(6) Déjà adjoint, chevalier de la Légion d'honneur, veuf, six enfants, notaire et avocat, 4,000 fr. de rentes, recommandable par son expérience et l'estime dont il jouit.

Digitized by Google

Lorgnié Alexis (1). A Béthune, M. le marquis de Baynast de Sept-Fontaines Alexandre-Maximilien-Guislain (2), avec pour adjoints MM. Dupierre Pierre-Antoine (3) et Delautel Stanislas-François-Joseph (4). A Calais, M. Bénard Antoine (5), avec pour adjoints Dupont de Lens Pierre Henri (6) et Leveux Jacques (7). A Aire, M. Dallennes

(1) Déjà adjoint, né en 1770, propriétaire, un enfant, 10,000 fr. de rentes, recommandable par ses bons principes et l'estime dont il jouit.

(2) Chevalier de Saint-Louis, électeur du département, conseiller d'arrondissement, né en 1767, un enfant, page de la grande écurie, sous-lieutenant au régiment de la Vieille Marine, 18,000 fr. de rentes; a succédé à M. Delalleau, qui se retira à cause de ses infirmités et vu son âge. Il était protégé par l'Evêque ; on lui devait en grande partie l'établissement des frères à Béthune. On proposa également pour maire M. Herreng, notaire, et M. Brassart, commerçant.

(3) Notaire, né en 1764, quatre enfants, 7,000 fr. de rentes, zélé dans l'exercice de ses fonctions, opinions et principes purs. On proposa également M. Barra-Brasseur, conseiller municipal, administrateur de l'hospice, et M. Hulleu, commissaire-priseur.

(4) Avocat, né en 1791, célibataire, 5,000 fr. de rentes. M. de Bellonnet, son prédécesseur, avait déclaré qu'il ne pouvait continuer ses fonctions. On proposa avec lui MM. Blin de Mutrel, ancien officier d'infanterie, et Brazier Humez, brasseur, administrateur de l'hospice.

(5) Déjà maire, membre de la Légion d'honneur, négociant, célibataire, 3,000 francs de rentes, recommandable par son zèle, son expérience, sa fermeté, ses bonnes opinions. On proposa également M. Isaac aîné, né en 1770, conseiller municipal, juge au tribunal de Commerce, négociant, marié, un enfant ; et M. Gaspard Pigault de Beaupré, conseiller municipal, administrateur de l'hospice, né en 1782, marié, trois enfants, 16,000 fr. de rentes.

(6) Déjà adjoint, né en 1754, trois enfants, négociant, 5,000 fr. de rentes. La haute considération dont il jouit est due à de très anciens services. On proposa également MM. Carelu, négociant, et Guillebert, négociant.

(7) Déjà adjoint, né en 1784, célibataire, négociant, 3,000 fr. de rentes. Est recommandé par les services de son père comme maire de Calais, son zèle, son désir d'être utile et ses bonnes opinions. On proposa également MM. Sagot, courtier de commerce et conseiller municipal, et François, notaire.

Digitized by Google

Charlemagne Joseph (1), avec pour adjoints M. de Werbier Louis-Nicolas-Marie (2) et Jouvet Nicolas-Bastien (3).

L'installation de ces fonctionnaires eut lieu en général avec solemnité (4), surtout à Arras, Saint-Omer (5),

(1) Propriétaire et maire, né en 1772, marié, 2,400 fr. de rentes. Opinions saines, administration sage, vigilante et paternelle. On proposa également M. de Werbier, propriétaire, chevalier de Saint-Louis, conseiller municipal, et M. Martel, notaire et conseiller municipal.

(2) Déjà adjoint, propriétaire, quatre enfants, 5,000 fr. de rentes, opinions saines, zélé dans l'exercice de ses fonctions ; succéda au comte de Ghistelle qui avait déclaré ne plus pouvoir continuer ses fonctions. On proposa également MM. Martel et Enlart de Guemy, conseiller municipal et officier de la Garde nationale.

(3) Ancien lieutenant-colonel, chevalier de la Légion d'honneur, quatre enfants ; succéda à M. Delalleau dont les opinions étaient douteuses, le caractère peu conciliant et n'ayant en aucune manière acquis la confiance des royalistes. On proposa également MM. Poillon et Delbende, marchand de fer et conseiller municipal.

(4) Pour cette installation, le Préfet envoya une circulaire aux Maires ; si c'était nécessaire, on devait leur faire parvenir des instructions particulières.

(5) L'an mil huit cent vingt-six, le deux février à onze heures du matin, M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Omer, accompagné de M. le Maire et de MM. les Adjoints, s'est rendu d'une des salles de la mairie dans la grande salle des séances publiques, où étaient réunies les autorités civiles, militaires, judiciaires, les membres du clergé, les conseillers municipaux, les principaux habitants, le commissaire de police, les élèves des écoles chrétiennes, ayant à leur tête leurs respectables maîtres. Le corps des sapeurs-pompiers en grande tenue formait la haye. La musique, à l'entrée du Magistrat président a exécuté l'air : « Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ? »

M. le Sous-Préfet, ayant à sa droite M. Lesergeant de Bayenghem et à sa gauche MM. Gaddeblé et Siriez de Berghes, a déclaré la séance ouverte et a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« Je vous apporte l'expression de la volonté du Roi, et cette volonté est un bienfait pour la population que vous représentez. L'expérience de huit années garantit pour cinq ans encore à la ville de Saint-Omer une administration paternelle. Les affaires publiques et les intérêts

Digitized by Google

Béthune (1) et Aire (2). Le vicomte Blin de Bourdon envoya

des habitans continueront à être l'objet d'une sollicitude entière et infatigable. Les droits de la ville seront maintenus avec fermeté, ses intérêts seront soignés avec ordre et économie.

« Consacrer sans ambition et sans aucun intérêt personnel tout son temps à la prospérité de sa ville et au bien être de ses concitoyens ; méditer la formation d'utiles établissements, en surveiller l'exécution, apporter aux détails de l'administration toutes les améliorations désirables ; oublier le besoin du repos des nuits, s'il s'agit de préparatifs à faire pour la réception d'une princesse auguste, de détails à régler pour son séjour ; employer les momens d'une courte absence à solliciter pour la ville un avantage dont on ne doit retirer pour soi que des fatigues et des sacrifices, ce sont déjà, Messieurs, de beaux titres à la reconnaissance.

« MM. Lesergeant, Gaddeblé et Siriez de Berghes trouvent leur récompense dans la satisfaction d'avoir fait le bien. Ils la trouvent aussi dans la confiance qu'ils vous inspirent.

« Cette confiance précieuse leur est particulièrement nécessaire dans un temps où une source de prospérité que la ville doit sans doute en partie au bon esprit de ses habitans, va être pour l'administration municipale une source de difficultés. Vous la leur continuerez, car les mêmes sentimens vous animent. La prospérité de notre ville est aussi l'objet de vos désirs et de vos méditations et comme eux vous êtes dévoués au Roi dont les actes sont aussi bienfaisants que les paroles sont douces, que le sourire est affable ».

Après ce discours qui a été suivi des cris réitérés de vive le Roi, M. le Sous-Préfet a donné lecture de l'ordonnance du Roi du 18 janvier.

Pendant cette cérémonie la musique des pompiers a exécuté des symphonies.

Après la prestation de serment, M. le Maire a prononcé le discours suivant qui a été vivement applaudi et accompagné des cris de : Vive le Roi ! Vivent les Bourbons ! qui ont été répétés avec enthousiasme par le grand nombre d'habitans qui, par le défaut d'espace n'avaient pas pu pénétrer dans le local des séances.

« Monsieur le Sous-Préfet
et Messieurs les Conseillers municipaux,

« Le Roi en daignant m'appeler de nouveau à la tête de l'administration municipale avec mes anciens collègues, nous donne un témoignage de la continuation d'une confiance qui nous est infiniment précieuse. Nous y trouvons un puissant encouragement pour remplir nos

Digitized by Google

le procès-verbal de ces cérémonies. Tous les maires et

fonctions avec zèle et donner à sa Majesté de nouvelles preuves de notre dévouement.

« Quant à moi, Messieurs, mon premier devoir est de continuer de servir notre Monarque bienaimé, comme il veut l'être, en maintenant la stricte exécution des lois, je saurai le remplir. L'autorité municipale n'étant qu'une magistrature de famille, je me montrerai toujours le défenseur de mes administrés, parce que j'en suis le père, mes soins pour veiller à leurs intérêts continueront donc d'être de tous les jours, de tous les instants.

« Mes collègues et moi, sommes dévoués réciproquement et par devoir et par affection à la prospérité de la ville de Saint-Omer. Le même zèle nous anime, les mêmes intentions nous dirigent et ne cesseront de nous diriger.

« Comme eux et avec eux, je me repose avec confiance sur la continuation de cette bienveillance dont le Conseil municipal nous a honoré jusqu'ici. Uni plus étroitement à ses travaux, il m'est quelquefois arrivé d'apporter dans son sein le faible tribut de mes observations. Je m'applaudis d'avoir toujours en retour recueilli avec usure les fruits précieux de son expérience, j'ai trop à me féliciter, dans l'intérêt de la cité de ces utiles et agréables relations pour ne pas vous exprimer le désir de les voir de plus en plus s'accroître et s'étendre.

« C'est alors, Messieurs, que je me croirai autant heureux qu'il est possible de l'être à la tête d'une administration publique, puisque si d'une part, je trouve au milieu de vous les jouissances de famille, je ne puis de l'autre douter du maintien des rapports flatteurs qui me sont assurés de la part de l'autorité qui m'est immédiatement supérieure.

« Je n'ambitionne rien au delà, si ce n'est l'estime et l'attachement si prononcés et si justement mérités que ses administrés lui portent, sentiments qu'il serait impossible de refuser à son administration douce et paternelle.

« Ainsi, Messieurs, les différents degrés de l'administration formeront un seul et même faisceau dans l'intérêt du bien public, ainsi la cause de la Monarchie sera franchement soutenue, et s'il y avait lieu, vigoureusement défendue ; ainsi en un mot tous les sentiments nobles et généreux seront confondus et nous n'aurons tous qu'une même pensée, qu'un seul cri d'amour qui sera toujours celui du ralliement de notre cité fidèle.

« Vive le Roi ! Vivent les Bourbons !

La musique a terminé cette fête de famille par des airs choisis qui

Digitized by Google

adjoints devaient prêter le serment suivant : « Je jure fidé-

ont été suivis d'acclamations de joie les plus vives et les plus franches.

(1 p. 87) Procès-verbal d'installation de M. de Baynast, en qualité de Maire de la ville de Béthune, et de MM. Dufresne et Delautel, en qualité d'adjoints.

L'an mil huit cent vingt-six, le samedi vingt-huit janvier, par suite des invitations de M. le Sous-Préfet et de M. l'Adjoint à la mairie, faisant fonctions de Maire, se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Béthune, MM. les Membres du tribunal, M. le Lieutenant de Roi, M. le Juge de paix et ses suppléans, M le Curé et MM. ses Vicaires, M. le Commandant du génie, MM. les Commandant et Capitaine d'artillerie ; MM. les Membres du Conseil municipal, les Administrateurs de l'hospice, ceux du Bureau de bienfaisance, MM. les Directeurs et employés de l'Enregistrement et des Contributions indirectes, M. l'Officier de gendarmerie, ceux de la Garde nationale, le Commissaire de police et beaucoup d'autres habitans notables.

A deux heures précises, le Sous-Préfet s'est rendu à l'Hôtel-de-Ville, accompagné de MM. de Baynast, Dufresne et Delautel, nommés ci-dessus. Peu de temps après, toutes les personnes invitées étant réunies, le Sous-Préfet a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« Le motif qui nous réunit ici, est du plus grand intérêt pour la ville de Béthune, et j'oserai même dire qu'il intéresse chacun de nous. Des qualités personnelles d'un Maire, dépend la bonne ou la mauvaise administration de sa commune. On ne saurait donc apporter trop d'attention dans le choix d'un semblable fonctionnaire. Celui que le Roi a mis à la tête de cette ville, Messieurs, a tout ce qu'il faut pour bien remplir cette place ; et vous mêmes, j'en suis sûr, en tomberez d'accord. M. de Baynast, par le rang qu'il tient dans la société, par sa fortune, son indépendance, son dévoûment aux Bourbons, et son devoir bien prononcé d'être utile à ses concitoyens, est digne des fonctions honorables qui lui ont été confiées. Il a, surtout, une qualité bien précieuse ; c'est un amour sincère de la justice. Un fonctionnaire que cet amour inspire, ne peut que bien administrer. Etranger aux considérations personnelles, aux prières, aux recommandations qui ont tant d'influence sur la plupart des hommes, il ne se détermine que par ce qu'il croit juste, et rend à chacun ce qui lui est dû.

« Le fonctionnaire que M. Baynast va remplacer, Messieurs, emporte avec lui, des connaissances précieuses et une grande expérience. Dans le cours d'une longue administration, M. Delalleau a fait beau-

Digitized by Google

lité au Roi, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume. »

coup de choses utiles. La restauration de l'Hôtel-de-Ville, la construction d'une maison curiale, l'établissement de bâtimens sur le marché aux poissons ; la construction d'un abattoir, celle de la gare. Tout cela, il faut en convenir, est bien conçu et bien exécuté. Je sais que plusieurs personnes ont blâmé la construction de la gare, et qu'elles auraient désiré que l'on conservât l'ancienne ; mais elles n'ont pas considéré que par l'établissement du canal, l'ancien bassin était devenu insuffisant, et qu'il était d'ailleurs d'un abord difficile et incommode ; tandis que le nouveau réunit tous les avantages désirables. Il contribuera même beaucoup à l'embellissement de la ville, et ce n'est point une chose à dédaigner.

« Tous ces travaux, Messieurs, ont eu lieu avec le concours de beaucoup d'entre vous. Le même concours sera encore nécessaire pour achever ce qui n'est pas terminé et former de nouvelles entreprises également utiles. M. de Baynast et moi, nous le réclamons avec confiance.

« Je dois ici témoigner ma reconnaissance à M. Dufresne, qui malgré ses nombreuses occupations, a consenti à continuer les fonctions de premier adjoint, et même à faire l'intérim de la mairie.

« J'ai regretté beaucoup que M. de Bellonet n'ait pas voulu rester en place. La manière dont il s'était acquitté des fonctions d'adjoint, faisait désirer qu'il les conservât ; mais du moins un espoir nous reste : M. de Bellonet est dans toute la force de la jeunesse ; et quelque jour, il pourra bien rentrer dans la carrière qu'il a parcourue d'une manière si honorable.

» Si quelque chose peut nous consoler de sa perte, c'est le choix de son remplaçant. Tant qu'il y a eu des doutes sur le candidat, les opinions se sont partagées ; mais dès qu'on a su que M. Delautel était nommé, il n'y a plus eu qu'une voix sur son mérite et sa capacité.

» Les autorités municipales ainsi composées, Messieurs, tout nous présage le succès. J'y compte fermement, et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour concourir à cet heureux résultat. Oui, Monsieur le Maire, vous me trouverez toujours disposé à tout faire pour vous rendre vos fonctions agréables et assurer le service du Roi, ma place m'en fait un devoir, je le sais ; mais le bon esprit des habitans de cette ville, rend ce devoir aisé. Ce bon esprit est connu partout. Avant que je vinsse ici, on m'en avait déjà parlé ; et j'ai eu le bonheur inappréciable d'entendre nos Princes eux-mêmes rendre justice à ces bons

Digitized by Google

Les nominations que devait faire le Préfet tardèrent un peu et il écrivit au Sous-Préfet de Boulogne, le 27 février

sentimens. Bientôt, Monsieur le Maire, vous aurez le même avantage. Madame doit venir l'été prochain à Béthune. En votre nouvelle qualité, vous êtes appelé à l'honneur de la complimenter, et vous recueillerez de la bouche de cette Auguste Princesse, les paroles les plus douces et les plus flatteuses. Depuis longtems, vous savez combien les Bourbons sont affables, et combien ils méritent d'être aimés ; mais vous en acquerrez une nouvelle preuve dans cette circonstance ; et subjugué par tant de graces et de bontés, vous vous écrierez avec nous, et du fond du cœur : Vivent à jamais les Bourbons, pour le bonheur de la France ! »

M. de Baynast a répondu :

« Messieurs,

« Je suis loin de m'énorgueillir de la bonne opinion qu'a de moi un Magistrat depuis longtems versé dans l'administration et dont les qualités du cœur répondent à celles de l'esprit ; et je ne viens pas au milieu de vous avec une présomption de talens qui fait que quelque fois l'on s'égare, mais avec la loyauté d'un homme désireux de faire le bien. Tuteur d'une nombreuse famille, dont vous êtes le conseil, je ne chercherai jamais que son bonheur, à l'aide de vos lumières et de votre confiance que je m'efforcerai de mériter. M. Dufresne, dont le savoir ainsi que l'attachement à ses concitoyens sont assez connus, m'apprendra, je l'espère, à connaître l'esprit et les besoins des habitans de cette cité qu'il administre depuis bien des années. Comme moi, M. Delautel débute : Si sa modestie m'empêche de vous entretenir de ses talens, je ne puis me taire sur son cœur, et ne pas avancer que celui qui est bon fils, bon frère et bon ami, ne peut être que bon citoyen, que bon administrateur.

« Je profite de cette occasion, où des fonctionnaires respectables honorent de leur présence notre installation, pour leur témoigner ma sensibilité et mon désir de n'avoir avec eux que des relations agréables. Mais, comment en troubler l'harmonie ? Nos vœux ne tendent-ils pas à unir le bien du service de notre bien-aimé souverain, avec l'intérêt de ses sujets soumis et dévoués ?

« Je croirais, Messieurs, n'avoir pas rempli vos intentions, si je ne faisais ici mention de M. le Préfet de ce département. A peine était-il arrivé dans ce pays, qu'il le parcourut. Vous l'avez vu, Messieurs, et vous avez pu juger s'il n'était pas entré dans tous les détails regardant cette ville. Depuis, les feuilles publiques vous ont appris les

Digitized by Google

1826, que ses états de proposition n'étaient pas assez claire-

secours qu'il a obtenus de la munificence royale, en faveur des pauvres incendiés et des églises.

« Par ce qu'il a déjà fait, ne sommes-nous pas en droit de bien augurer de tout ce qu'il fera ? Rendons donc grace, Messieurs, à notre Auguste Monarque qui, dans ses bontés intarissables, nous a donné un magistrat dont les sentimens généreux sont un sûr garant de notre félicité. Peut-être devons-nous ce bienfait au dévoûment que cet arrondissement a fait éclater au départ et au retour de la famille des Bourbons, l'âme de notre belle Patrie. Béthune en donna l'exemple. C'est du moins à cette conduite admirable que nous devons ces paroles sorties de la bouche du Prince, aujourd'hui notre Roi : « Béthune et le pays de Lalleu partagent, avec Bordeaux, l'honneur de la Restauration ».

Ces discours terminés, le Sous-Préfet a donné lecture de l'ordonnance royale du 18 janvier présent mois.

(2 p. 87) Discours adressé au Conseil municipal de la ville d'Aire, par le Sous-Préfet de Saint-Omer.

« Messieurs,

« La volonté du Roi place de nouveau M. Dallennes à la tête de l'administration de cette ville. Ce n'est point à vous qu'il faut apprendre que cet acte est un bienfait pour la cité entière. Le maire que le Roi vous conserve avait été appelé au poste qu'il occupe par l'estime et la confiance des ses concitoyens et leur reconnaissance a demandé qu'il y fût maintenu.

« Il avait accepté des fonctions par soumission et dévouement au Roi et par zèle pour le bien public, et les mêmes sentimens toujours aussi purs l'ont décidé à continuer de leur sacrifier son temps et une liberté que ses affections lui avaient rendue chère.

« Deux nouveaux collègues lui sont adjoints. L'un, après avoir honorablement subi l'épreuve de la fidélité, a consacré son épée au maintien de la tranquillité publique. L'autre a parcouru avec honneur la carrière de la gloire, et l'éclat de ses services militaires va rejaillir sur ses nobles fonctions.

« Une administration ferme et douce, sage et active résultera de l'union de ces trois magistrats, de leur accord avec le Conseil municipal, de la facilité de leurs relations avec les autorités militaires, et en travaillant à la prospérité de leur ville, ils continueront à servir dignement le monarque qui emploie tous ses momens à rendre ses sujets heureux.

Digitized by Google

ment formés et que pour éviter toute méprise, il fallait les séparer davantage et numéroter les noms des candidats par ordre de présentation. Le Ministre avait prescrit aux Préfets le 28 octobre 1825, de lui faire parvenir les nominations au plus tard dans le courant de juin 1826, et le 10 juillet il envoya une lettre de rappel.

Le mercredi 25 janvier 1826, il y eut l'installation de la nouvelle administration municipale d'Arras. On donna à cette cérémonie une grande solennité : elle eut lieu à l'Hôtel-de-Ville. Sur les invitations de M. le Préfet et de M. Linque, premier adjoint faisant les fonctions de Maire, toutes les notabilités de la ville, les fonctionnaires, les magistrats, les membres du Conseil municipal (1), des Hospices et du Bureau de bienfaisance, le Receveur général et le Payeur, les Officiers supérieurs en activité et en retraite, l'abbé Lallart, doyen du Chapitre avec d'autres membres du clergé, le baron de Coupigny, député et le marquis de Lejosne Contay, MM. de Sus-Saint-Léger, ancien maire, de Canettemont, de Beauval, de Valicourt, de Richebourg, de Boiry, de Raulin, etc., étaient présents. A midi, M. le Préfet, accompagné des Conseillers de Préfecture et du Secrétaire général, arriva à la réunion, où s'étaient déjà rendus le baron de Hauteclocque (2) et MM. Linque et

(1) L'abbé Dubois, professeur de théologie au grand séminaire d'Arras avait été nommé conseiller municipal de cette ville.

(2) Léopold-Valentin-François de Hauteclocque, chevalier puis baron de Hauteclocque, naquit au château de Wail (Pas-de-Calais) le 20 juillet 1797, de François-Louis de Hauteclocque, chevalier, membre du corps de la noblesse d'Artois et de sa seconde femme, Catherine-Philippine-Julie Monet de Lamarck.

Après plusieurs années passées à Paris, dans l'institution de M. Lemoine, officier d'Académie, et dont plusieurs professeurs faisaient partie de l'Institut, il en sortit en 1814 et ce chef d'institution disait de lui qu'il avait une grande facilité pour apprendre, qu'il était vif, actif, qu'il marchait rapidement dans la carrière des succès et arriverait où il voudrait.

Les premiers actes politiques de sa vie furent d'aller à Cambrai,

Digitized by Google

Bénard (1). Le Secrétaire général donna lecture de l'Ordon-

avec les jeunes gens d'Arras, en 1815, au devant du commissaire royal et de signer une adresse des gentilhommes de la province d'Artois à S. M. Louis XVIII. Elle fut présentée et lue par le duc de Lévis ; celui-ci demanda pour eux la décoration du Lys et le 14 juin 1814, il écrivit qu'elle leur était accordée, il ajoutait qu'il avait été très flatté d'avoir été dans cette occasion l'organe d'un corps aussi royaliste et qu'il les en remerciait. Le 12 juillet 1815, M. L. de Hauteclocque fut nommé provisoirement lieutenant dans la garde nationale de l'arrondissement de St-Pol. On reconnaissait, disait-on, son zèle et son dévouement pour le service du Roi, c'étaient de surs garants de l'exactitude avec laquelle il remplirait ses fonctions. Le 11 août 1815, il sollicita une sous-lieutenance dans la cavalerie, le Ministre lui répondit que l'avancement était suspendu et qu'il n'y avait plus de place. Le 12 février 1816, le baron de Coupigny, inspecteur général des gardes nationaux du Pas-de-Calais, avec l'autorisation du comte d'Artois, colonel général, le maintint dans son grade de lieutenant et l'autorisa à porter la décoration du Lys en attendant que le livret lui en fût délivré conformément à son ordre du jour du 11 février 1816.

M. L. de Hauteclocque obtint le 12 mars 1816, d'être nommé sous-lieutenant à la suite dans la légion du Pas-de-Calais ; il fut confirmé par le Roi dans son grade le 21 août 1816. Il était en garnison à Metz quand le 20 février 1820, il fut (sur sa demande) mis en non-activité sans solde pour faiblesse de constitution et cessa de faire partie de l'armée le 17 mai 1822. Ses camarades, le 21 septembre 1819, exprimèrent par écrit les regrets que leur causait son départ, sa conduite irréprochable lui avait mérité leur estime et ne laissait aucun doute sur ses sentiments d'honneur et de loyauté ; son colonel, le comte de Polverel lui exprima aussi ses regrets le 23 mars 1820, persuadé que si le trône était menacé il seconderait tous les loyaux Français pour défendre avec eux la monarchie et la famille royale, si bonne, si noble et pourtant si malheureuse et qu'il se trouverait avec lui sous le même étendard (c'est ce que fit M. de Hauteclocque). Le Conseil d'administration de son régiment déclara rendre à M. Hauteclocque la justice qu'il mérite en certifiant que pendant le temps qu'il a passé dans la légion du Pas-de-Calais, il a rempli ses devoirs avec zèle et dévouement et qu'en quittant ce corps il a emporté l'estime de ses chefs et l'amitié de ses camarades (Lyon, 16 août 1821).

En janvier 1822, M. de Hauteclocque sollicita une sous-préfecture, pensant, dit le baron de Sède, servir plus utilement son pays dans la

Digitized by Google

nance royale du 18 janvier 1826, qui leur conférait les fonctions de Maire et Adjoints. Après cette lecture, le Préfet prononça un discours (1). Le baron de Hauteclocque y

vie civile et par le travail intellectuel dont il avait pris de bonne heure la sérieuse et féconde habitude. Le Ministre lui répondit qu'il n'y avait pas de vacances et que beaucoup d'anciens sous-préfets demandaient à être employés, il serait donc obligé d'attendre longtemps. Il préféra rester chez lui, se mêla à la politique. Il avait publié en 1820 un *Appel aux Electeurs* que nous avons reproduit. Cet écrit, dit le baron de Sède, eut un retentissement légitime. A l'élégance classique, à la chaleur, à la vigueur du style se joignent les accents patriotiques et religieux du jeune publiciste.

Il fut nommé commissaire pour un bal donné à Arras par les jeunes gens, le 23 octobre 1823, à l'occasion de la naissance du très haut et très puissant prince (dit l'invitation) le duc de Bordeaux.

Le 24 mai 1824, il devint conseiller municipal à la place de M. Harlé, démissionnaire.

Le 23 juin 1825, le Ministre de l'Intérieur le choisit comme administrateur des Hospices.

Il fut élu, le 18 août 1826, membre honoraire de l'Académie d'Arras sur la proposition de MM. Bénard, de Milly et Leducq. M. Cornille, secrétaire perpétuel, lui écrivit, le 19 août, qu'il se félicitait d'avoir à lui apprendre cette nouvelle qu'il pensait lui être agréable. C'était pour lui l'occasion d'exprimer combien il était flatté d'être l'intermédaire pour les relations qui vont s'ouvrir entre la Société et lui sous le rapport des sciences, des lettres et des arts. Les procès-verbaux des séances de l'Académie montrent combien on appréciait ses observations et ses communications. Il a laissé manuscrite l'*Histoire de l'ancien échevinage d'Arras*, une étude sur les armoiries de cette ville, des notes généalogiques, etc.

Il allait être nommé gentilhomme honoraire de la chambre du Roi, quand arriva la Révolution de 1830 (Voir Archives nationales, dossier F 16, II, Pas-de-Calais, 13).

Il avait épousé Mlle de Navigher et ne laissa pas de postérité.

(Voir sa biographie publiée dans les *Mémoires de l'Académie d'Arras* en 1872 par le baron de Sède de Liéroux.)

(1 p. 94) M. Bénard était marchand de draps sur la Grand' Place.

(1) Voici ce discours :

« Messieurs,

« L'époque du renouvellement quinquennal du Maire a été pour cette ville une époque de deuil puisqu'elle a été le signal de la retraite

Digitized by Google

répondit (1), puis les serments des nouveaux administra-

d'un magistrat qui, renonçant à ses goûts, à ses habitudes, a constamment, depuis cinq années, consacré tous ses momens au bien de ses concitoyens, et a su par une administration sage et paternelle, se concilier leur estime, leur affection et acquérir des droits imprescriptibles à leur reconnaissance.

« En perdant M. de Sus Saint-Léger, nous avons au moins la consolation de conserver son digne collaborateur, M. Linque, aussi recommandable par ses vertus et sa modestie que par sa longue expérience et son habitude des affaires, qui, loin de chercher un repos assurément bien mérité par quarante-trois années d'honorables services, a eu le courage, lorsque des circonstances impérieuses ont forcé M. de Sus Saint-Léger de quitter avant leur terme ses pénibles fonctions, de soutenir seul le poids de l'administration municipale, dont il s'est occupé avec tant de zèle et d'activité qu'aucune des parties de cette importante administration n'en a souffert ; et, grâce à ce dévouement vraiment au-dessus de tout éloge, nous avons pu attendre avec patience et sans que les intérêts de cette ville aient été compromis un seul instant, que l'Auguste Monarque auquel sont confiées les destinées de la France et dont la sollicitude pour cette cité fidèle est si connue, ait, dans sa haute sagesse, donné un successeur à l'Administrateur qu'accompagnent nos regrets.

« M. le baron de Hauteclocque, né au milieu de vous, Messieurs, et dont les sentimens vous sont si connus, vient donner à sa ville natale une nouvelle preuve de son dévouement sans bornes, en acceptant des fonctions bien honorables assurément, mais qui, vous le savez, Messieurs, n'en sont pas moins une charge que beaucoup de personnes redoutent.

« M. de Hauteclocque, déjà membre d'un conseil municipal composé de l'élite de ses concitoyens, au milieu desquels il a constamment donné des preuves de sa sagacité dans les affaires publiques, et dont désormais il saura mettre à profit les lumières, justifiera, je n'en doute pas, le choix qu'a daigné faire le Roi ; et d'ailleurs, Messieurs, que de garanties ne vous offre pas la longue expérience de M. Linque que M. de Hauteclocque désirait tant associer à ses travaux, et qui consent à vous consacrer encore cinq années d'une vie déjà si remplie.

« M. Bénard, plusieurs fois honoré des suffrages des notables commerçans de cette ville et qui jouit à si juste titre de l'estime générale de ses concitoyens, est appelé à remplacer M. Cot, à qui ses affaires

Digitized by Google

teurs furent prêtés individuellement à haute et intelligible

ne permettent pas de continuer des fonctions dans lesquelles il a fait preuve de zèle et de capacité.

« Qu'il me soit permis, M. le Maire, de vous féliciter d'être appelé à l'administration d'une ville dont les habitans, si dévoués à leur Souverain légitime, si scrupuleux observateurs des lois, s'efforceront à l'envi, n'en doutez pas, de vous rendre facile et douce la tâche qui vous est imposée ; et n'en avez-vous pas déjà une garantie dans l'empressement qu'ont mis à assister à votre installation les premiers fonctionnaires du département et de la ville, les divers corps ecclésiastiques, judiciaires et militaires, et les notables habitans de cette ville et même l'élite d'un sexe qui fait le charme de notre existence et qui vient embellir cette journée de sa présence ? »

(1 p. 96) M. le baron de Hauteclocque a répondu :

« Monsieur le Préfet, Messieurs,

« Le témoignage de haute confiance que le Roi vient de m'accorder en me désignant pour exercer les premières fonctions de la magistrature civile d'Arras, me flatte autant qu'il m'honore. Toutefois, Messieurs, surpris moi-même d'une aussi grande faveur, j'ai dû en rechercher les causes, et examiner s'il m'est possible de remplir dignement les obligations qui vont m'être imposées.

« Quant aux motifs qui ont pu appeler sur moi l'attention de Sa Majesté, ils consistent, j'aime à le supposer, parce que cette pensée fait toute ma joie dans cette journée, ils consistent sans doute dans ma fidélité au Roi, mon dévouement inviolable à l'auguste dynastie que la main de Dieu a ramenée parmi nous pour le bonheur de la France, et dans mon inaltérable attachement à la cause sacrée de la légitimité que j'ai embrassée dès l'enfance, et dont j'ai été assez heureux pour donner, ainsi que toute ma famille, des preuves non équivoques. Mais aussi, Messieurs, si je trouve dans mon cœur les principales causes de ce choix honorable, je n'en sens pas moins toute ma faiblesse dans l'exercice des hautes fonctions qui me sont confiées : appelé, jeune encore, à les remplir, la carrière que je vais parcourir me paraîtrait trop effrayante, si je n'étais rassuré par la bienveillance que les premiers fonctionnaires de cette ville veulent bien m'accorder, et par le doux espoir d'obtenir la constante coopération du Conseil Municipal d'Arras, et le secours des lumières des membres distingués qui le composent.

« Ce qui me rassure aussi, Messieurs c'est le bon esprit des habitans de cette cité ....., de cette cité trop long-temps malheureuse

Digitized by Google

voix entre les mains du Préfet, ils reçurent de lui le signe distinctif de leurs fonctions et furent déclarés installés.

dans nos jours d'orages, et que le retour des Bourbons a rendue au bonheur. Comment d'ailleurs ne serais-je pas aussi rassuré par les preuves que nous avons chaque jour des talents distingués et des sentiments monarchiques du respectable clergé de cette ville, et du prélat si digne de le diriger, que la Providence, par une faveur toute particulière, lui a donné pour chef ?

« Comment encore ne serais-je pas rassuré par les bienfaits multipliés et la sollicitude constante de l'administration paternelle des autorités de ce département, de ce premier magistrat, si loyal, si chevaleresque par sa courtoisie et sa franchise ; de ce chef de la justice, dont l'intégrité égale les lumières et la piété ; et de ce guerrier, illustre par le rang qu'il tient dans l'armée, et qui rehausse encore la gloire qu'il s'est acquise dans les combats, par sa fidélité, son dévouement au Roi et l'habileté avec laquelle il maintient la bonne harmonie entre les divers corps de la garnison et les habitans de cette ville ?

« Comment enfin ne serais-je pas rassuré par la confiance qu'inspirent les souvenirs du zèle et de l'empressement que la brave garde nationale d'Arras a montrés dans des circonstances difficiles, où, émule sans être rivale des corps militaires de la garnison, elle a si bien prouvé son patriotisme et sa fidélité au Roi ?

Ah ! sans doute, Messieurs, ma tâche deviendra facile à remplir ; entouré d'aussi nobles exemples et soutenu des conseils que j'ose attendre avec confiance de mon prédécesseur dont la conduite pendant toute la durée de ses fonctions a été celle d'un administrateur aussi éclairé qu'homme de bien, et que les habitans d'Arras auraient voulu conserver toujours, ainsi que le témoignent leurs unanimes regrets !

« Messieurs, j'arrive à la mairie d'Arras entouré de quelque défiance ; vous devez donc attendre de moi aujourd'hui encore autre chose que l'expression fidèle de mes sentimens ; je vous dois une déclaration franche, entière, sans réserve de mes intentions et de la marche future de mon administration.

« Messieurs, faire aimer et bénir chaque jour le gouvernement paternel des Bourbons, de cette race adorée !.... rallier de plus en plus les habitans d'Arras dans de communs sentimens d'attachement et de reconnaissance pour ce Roi dont la continuelle sollicitude pour notre bonheur n'exige en retour que l'amour de tous ses sujets, que l'union de tous ses enfants ;

Digitized by Google

La nomination du baron de Hauteclocque (1) fut accueillie avec une vive sympathie par les habitants d'Arras (2), car bien jeune il avait donné, comme conseiller municipal, des preuves de son intelligence, de son activité, de ses connaissances variées et de son dévouement aux intérêts de la

« Faire exécuter et maintenir de tout mon pouvoir l'obéissance aux lois que le Roi a pensé convenir à nos besoins et les institutions dont elles émanent, monumens éternels de la haute sagesse du Bourbon restaurateur de nos libertés ; faire fleurir la religion, entourer ses ministres de la juste considération qu'ils méritent, préserver des atteintes coupables du philosophisme révolutionnaire ce gage assuré du bonheur des peuples ; encourager et protéger de tout mon pouvoir le commerce des habitans de cette ville, le commerce que l'antique famille de nos Rois a toujours protégé et encouragé, le commerce, élément si puissant de la richesse et de la prospérité des états, et si honorablement représenté par le tribunal de cette ville ; leur industrie qui depuis plusieurs années a pris des accroissements si précieux pour l'amélioration du sort de la classe indigente ; mais surtout, je le répète, Messieurs, réunir toutes les opinions ; faire de tous nos concitoyens une seule et même famille ; tel sera mon unique but, celui que sans cesse je m'efforcerai d'atteindre, bravant avec fermeté toutes les clameurs de la malveillance, en remplissant mon devoir comme je l'ai fait jusqu'ici, avec la persévérance et la force que donnent la conviction et les intentions droites et pures.

« Messieurs, pour prix des efforts que je vais faire, confondons tous nos vœux, dans l'épanchement de nos cœurs, répétons tous ensemble ce cri à jamais cher à la France : Vive le Roi !

(1) Mgr de La Tour d'Auvergne lui écrivit le 31 janvier 1826 : « Je suis heureux de vous voir à la tête de l'administration d'Arras, et j'aime à me persuader que les relations qui vont s'établir entre la Mairie et l'Evêché ne seront pas moins agréables que celles qui existaient sous votre prédécesseur. J'en trouve la preuve dans la solennelle déclaration de vos intentions et l'attachement que votre famille a bien voulu me vouer depuis longtemps. » C'est ce qui se réalisa.

(2) M. Lecesne dit : « Que le baron de Hauteclocque déploya dans l'exercice de ses fonctions toutes les ressources d'un esprit vif et intelligent. »

Digitized by Google

ville (1). Les poëtes artésiens firent vibrer leur lyre en l'honneur du nouveau Maire (2).

(1) Les généalogistes, d'accord avec les documents historiques, dit Borel d'Hauterive (*Annuaire de la noblesse de France*, année 1843, page 282), représentent la maison de Hauteclocque comme une des plus anciennes de la province d'Artois. Elle possédait la terre seigneuriale de Hauteclocque (*Alta Cloca*) au comté de Saint-Pol dès le XIIe siècle ; ses rejetons ont siégé depuis 1414 dans le corps de la noblesse aux Etats de cette province et étaient reçus bourgeois d'Arras depuis 1475. Wallerand et Pierron de Hauteclocque suivirent le comte de Saint-Pol à la Croisade de Tunis où mourut Saint-Louis. Tassart assista au siège d'Oisy en 1254, et Jacques à la prise de Saint-Denis en 1430. Colart signa, en 1576, la pacification de Gand, si importante pour conserver notre province dans la religion catholique, et l'acte de réconciliation de l'Artois en 1579. Cette famille eut des alliances avec les Berghes-Saint-Winoc, Bryas, Créquy, Renty, Ricametz, etc., et obtint en 1752 des lettres patentes de chevalier avec le droit de timbrer ses armes d'une couronne de comte et d'en prendre le titre quand elle aurait fait ériger une terre dans ce but. Léopold de Hauteclocque fut créé baron le 14 mai 1822, il était chevalier de justice de l'Ordre de saint Jean de Jérusalem, langue de France, et depuis le 9 juillet 1816 ; chevalier de justice de l'Ordre de Malte, langue et prieuré de France depuis le 8 mars 1819. M. Constantin de Hauteclocque, son frère, fut créé comte romain, avec droit de transmission à sa descendance mâle dans l'ordre de primogéniture, par bulle de Sa Sainteté Pie IX du 11 mai 1857. Il avait été officier sous le premier Empire et fait les campagnes de Russie, puis devint conseiller de Préfecture du Pas-de-Calais et chevalier de la Légion d'honneur. Ses autres frères servirent également dans l'armée française : Stanislas, chef de bataillon du Génie, fut décoré par l'Empereur à la suite du siège de Saragosse ; il mit en état de défense les places fortes de la Pologne en 1813, etc., il était chevalier de la Légion d'honneur et de saint Louis comme son frère César, chef de bataillon dans la Garde royale. Celui-ci fit les campagnes d'Allemagne, d'Espagne et de Portugal, il était officier de la Légion d'honneur. Ils laissèrent postérité.

Les armes de cette famille sont d'*argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or*, couronne de comte, tenants : deux sauvages avec un autre issant.

Voir le dictionnaire d'Expilly, les ouvrages héraldiques de d'Hozier,

Digitized by Google

Le baron de Hauteclocque s'occupa, dès son arrivée à la

La Chesnaye des Bois, le P. Anselme, Lainé, Roger, de Courcelles-Saint-Allais, Borel d'Hauterive, Gouthals, etc.

(2 p. 100) Voici les vers qui lui furent adressés, lors d'une visite qu'il fit au Collège, par les élèves de cet établissement :

La gaieté sur le visage
Brille et répandant ses feux
Elle enflamme tous les âges,
Eclate dans tous les yeux.
Un cri part, on le répète,
Il s'élève jusqu'aux cieux
Bientôt comme la tempête,
Il retentit dans tous lieux.

Vive le Roi ! voilà le gage
Qui doit nous unir à toi.
De l'amour c'est le langage,
Notre hommage est : Vive le Roi !

Dans notre commune allégresse,
Enfants du docte Apollon,
Exprimons notre tendresse
Par quelque douce chanson.
Mais si notre main tremblante
Se refuse à notre essor
Sur notre lyre impuissante,
Nous répéterons encor :
Vive le Roi ! etc.

A celui qui de l'enfance
Va devenir le mentor
De notre reconnaissance
Exprimons le doux transport
Des vertus, noble modèle,
Sous ce sage magistrat,
De notre cité fidèle,
Nous verrons fleurir l'Etat :
Vive le Roi ! etc.

Offrons à l'Etre suprême
Nos prières et nos vœux
Près de l'enfance qui t'aime
Ah ! puisses-tu vivre heureux !
Pour nous, d'âge en âge
Conservant ton souvenir
Nous redirons cet adage,
Et toujours avec plaisir :
Vive le Roi, etc.

J. Roguin.
Elève de rhétorique.

Autres pièces de vers :

Digitized by Google

mairie, d'un établissement qui devait rendre de grands services à la ville et au département. Un décret impérial du 21 octobre 1809, organisa un cours d'accouchement à l'école

Comme l'habitant du bocage
Quand le printemps ramène les beaux jours
Salue en son brillant ramage,
L'instant où vont commencer ses amours ;
Où comme une fleur altérée,
Que flétrissoient d'excessives chaleurs
Brille sitôt que la rosée
Vient ranimer ses mourantes couleurs,
Ainsi ton aimable présence
Répand l'allégresse en ces lieux
Et comme un astre radieux
Exerce sur la terre une douce influence
Tu protèges les pas de notre adolescence,
Et mets le comble à tous nos vœux.
Ma Muse novice et timide
Essairoit vainement de chanter tes vertus
Malgré le transport qui la guide
Tous ses efforts, hélas ! sont superflus !
Mais ta bonté qui m'encourage
A t'offrir ce tribut léger
Sourit à ces jeux de notre âge
Que l'on te vit naguère partager.
Daigne exaucer notre prière,
Toi qui tiens le fil de nos jours
Conserve-nous une tête si chère,
Protège-là toujours.
Ah ! que jamais la sombre envie
Ne vienne troubler son bonheur
Et que d'une agréable vie,
Longtemps il goûte la douceur.

Par A. Dissaux.

Hommage et reconnaissance
Au monarque de la France,
Qui daigne en cet heureux jour
T'accorder à notre amour.

Reçois, ô cité fidèle
Ce magistrat bienveillant
Qui brûle d'un noble zèle
Pour ton embellissement.

Reçois avec allégresse
Ce maire plein de tendresse

Digitized by Google

de chirurgie d'Arras, il eut peu de réputation. Il n'y avait pas d'école de maternité. Le départementent entretenait six bourses à celle de Paris et la ville d'Arras y envoyait cha-

Dont les vertus et le cœur
Sont garants de ton bonheur.

O sage et vertueux maire
Pour célébrer tes vertus
Ton aimable caractère
Nos efforts sont superflus.

Je crains que ma faible lyre,
Par un son trop languissant
N'altère l'éclat brillant
Des qualités que j'admire.

Faible interprête des vœux
D'une bouillante jeunesse
Je viens en ce jour heureux
T'exprimer notre allégresse.

Heureux si ta bienveillance
Souriant à nos désirs
Nous procure les plaisirs
De quelques jours de vacance.

Par M. Decaux,
Elève de rhétorique.

Voici encore d'autres vers composés par M. A. Boistel, élève de la même classe :

Enfin il a brillé ce jour trois fois heureux,
Ce jour qui tardait à nos vœux !
Tous les cœurs transportés d'une joyeuse ivresse
Font éclater leur allégresse ;
On bénit l'heureux choix d'un sage potentat,
Qui nous accorde enfin le digne magistrat
Dont nous admirons la sagesse.
Malgré les grilles, les verrous,
L'agile renommée a volé jusqu'à nous ;
Et déjà dans le fond de nos sombres retraites
Ont retenti des chants de fête ;
La jeunesse s'assemble, et dans sa vive ardeur
Témoigne par ses cris, sa joie et son bonheur,
On court, on saute, on rit, on s'empresse, on s'agite,
On s'embrasse, on se félicite :
Le bronze pacifique au joyeux habitant
Annonce avec fracas ce grand évènement.
Celui que nos parents ont aimé comme un frère,

Digitized by Google

que année deux jeunes filles. Le baron de Hauteclocque, sur la proposition des Hospices d'Arras, résolut d'y fonder une école de ce genre. Il écrivit donc au Préfet le 18 août 1826, qu'il espérait que les Hospices feraient les plus grands

Qui partageait leurs jeux, leurs timides essais,
Leur première défaite et leur premier succès,
Qui sous une règle sévère.
Apprit à commander en sachant obéir,
Lui qu'on ne sut qu'aimer et qu'on ne put haïr
Qui par son noble caractère,
Et ses vertus et sa candeur,
De ses concitoyens sut s'attacher le cœur,
Ceint du glaive des lois, et tenant la balance
Jure de faire autour de lui fleurir
La justice, les arts, la paix et l'abondance.
Jurons aussi, jurons de le chérir,
Il mérite notre tendresse.
Lui seul pouvait nous rendre heureux.
Qu'en ce moment chacun s'empresse
De lui porter l'hommage de ses vœux,
Nous, de nos compagnons interprètes fidèles,
Puissions nous dans un si beau jour,
Lui témoigner l'ardeur de notre zèle,
Notre respect et notre amour.

Voici une autre pièce de poésie : celle-ci est en vers latins.

Expectata diu tempora, quæ nimis
Importuna procul distulerat mora,
Tandem adsunt Quid ego carminibus loquar ?
Hoc unum precor et cano :

Longas ô utinam, Dux bone, ferias,
Dulcis imperii primitias tui,
Præstes ! Mane novo dicimus æmuli,
Sero vespere dicimus.

Extollent alii muneris inclyti
Laudes egregias, hoc stupeant omien
Maturo juveni tam grave creditum ;
Hoc unum precor et cano :

Longas ô utinam, etc.

Laudent judicium totius oppidi,
Virtutes que tuas, et proprium decus,
Et grandes titulos, claraque nomina ;
Hoc unum precor et cano.

Longas ô utinam, etc.

Ah ! vox dispereat improba millies

Digitized by Google

sacrifices pour obtenir, du Conseil Général, les 6 bourses qu'elle payait à l'école de maternité de Paris ; il ajoutait : « J'ai l'honneur de vous faire observer qu'ayant succédé à l'ancienne administration des Etats d'Artois, nous devons

Quam mentita recens garrulitas erat.
« Musis tempore nil est pretiosius » !
Musis otia plus placent.

Longas ô utinam, etc.

Missum sidereo munus ab œthere,
Te sperare licet præside prosperos
Annos atque dies ; et decet otia
Lœtos ante dies canant.

Longas ô utinam, etc.

Annos respicias præteritos, memor
Quam mentes juvenum talia in otia
Arderent : Nisi te commoveant preces,
Quis deinde audierit senex ?

Longas ô utinam, etc.

Cecinit Lebas.

Après la poésie vint la prose. Voici le discours qui fut adressé au baron de Hauteclocque par un élève de philosophie :

« La joie que votre présence fait éclater au milieu de nous, les félicitations, les cris de l'allégresse, annoncent combien vous êtes cher à la jeunesse. Déjà la poésie vous a dit notre amour. Autrefois, j'aurais pu aussi vous chanter sur la lyre, mais aujourd'hui qu'une étude plus sévère et plus réfléchie a remplacé les jeux de l'imagination, je n'ose plus parler le langage des muses, et d'ailleurs la langue du philosophe est-elle si ingrate qu'elle ne puisse se prêter aux compliments ? Le poëte peut bien inventer, mais ici le philosophe ne lui cède point ; tout ce que nous dirons sera encore au-dessous de la vérité. Je parlerai donc aussi : je dirai les espérances que vos opinions bien connues ont fait naître dans tous les cœurs. Oui, je n'en doute point, sous vos heureux auspices, nous verrons refleurir la piété et les bonnes mœurs. Déjà votre illustre prédécesseur vous a préparé la voie ; vous allez achever ce qu'il a si bien commencé. Tout semble concourir à cette heureuse révolution, tout nous promet l'avenir le plus brillant. Ces espérances flatteuses, la ville entière les a conçues ; elle a répondu par un cri d'allégresse à votre nomination. Quelques méchants, peut-être, ont pu troubler ce bel accord. Mais les clameurs du séditieux font l'éloge du magistrat et l'estime des honnêtes gens le dédom-

Digitized by Google

espérer que le Conseil général ne refusera pas de continuer à Arras l'école d'accouchement fondée par eux en 1755. Le moyen efficace d'y parvenir est la création de bourses. D'ailleurs les vues sages et élevées du Conseil général lui ayant fait, à diverses fois, sentir le vice du système de centralisation qui nous régit, il est naturel de penser qu'il choisirait tous les moyens de la diminuer ». Cette Assemblée ayant adopté cette proposition, l'école fut fondée (1). Le

mage pleinement des sarcasmes de l'impie et du libertin; pour moi, il ne me reste plus qu'à former des vœux pour votre bonheur et à demander au Ciel de verser ses grâces sur le cours de votre administration. Recevez-les, ces vœux dont ma faible voix a été l'interprète. La joie qui éclate de toutes parts vous a dit assez que si une voix a parlé tous les cœurs ont senti : *Vivat !* »

(1) Voici comment la *Revue départementale* du 23 décembre 1826 annonce l'ouverture de l'Ecole de Maternité :

« L'Administration des Hospices d'Arras vient de fonder un établissement précieux pour l'humanité en même temps qu'il reproduit les bienfaits de l'art de l'accouchement dont les Etats d'Artois avaient fondé les cours en 1770.

Un bâtiment d'une architecture simple, d'une distribution commode et qui réunit dans un même emplacement toutes les dépendances nécessaires, vient d'être élevé dans une partie des vastes hôpitaux de la ville d'Arras afin d'y établir les salles d'accouchement; et cet hospice de maternité, situé au centre de la ville, réunit aux avantages que je viens de citer ceux d'un jardin botanique où on enseignera la culture et l'emploi des plantes usuelles et où les femmes en couches ainsi que les élèves sages-femmes pourront se promener à des heures fixées et sous la surveillance du chef de service. Cette institution offrira de grandes ressources à la classe indigente de cette ville et développera de plus en plus, s'il en est besoin, par une nouvelle branche de service pratique, l'instruction que les habiles professeurs de l'Ecole secondaire de médecine si florissante s'empressent de donner depuis bien des années à un grand nombre d'élèves.

Son Excellence le Ministre de l'Intérieur a bien voulu approuver cet utile établissement que l'on pourra considérer comme l'un des plus beaux de France et dont l'ouverture se fera le 1er janvier 1827.

Le docteur Duchâteau, chirurgien en chef de l'Hospice, a été nommé chirurgien en chef professeur à la Maternité d'Arras. Le choix de ce

Digitized by Google

Ministre, le 6 octobre 1826, approuva le règlement, permit à cette école de s'établir à l'hôpital St Jean et les Hospices furent autorisés le 14 octobre à dépenser 1,398 francs pour bâtir un mur de séparation dans le jardin et à faire d'autres travaux nécessaires à l'organisation de l'école. Le 14 décembre, le maire écrivit à l'administration du Bureau de Bien-

praticien aussi habile qu'éclairé, aussi instruit que modeste, justifie la continuelle sollicitude d'une administration à laquelle de nombreuses améliorations sont dues et qui s'occupe activement, sans relâche, et avec des soins tout paternels, d'adoucir le sort des malheureux.

Honneur et reconnaissance leur soient rendus ! »

A cette occasion, le Maire d'Arras adressa cette proclamation :

« Habitants d'Arras, l'Administration des Hospices, dans sa vive sollicitude pour les malheureux, vient d'établir à Arras une Ecole d'accouchement et des salles de maternité afin de multiplier les secours aux mères de familles dont l'indigence vient encore augmenter les besoins au moment de leurs couches. Cet établissement si précieux pour l'humanité a aussi le double avantage de fonder à Arras des cours d'accouchement auxquels pourront se rendre les personnes du sexe qui désirent pratiquer cet art.

Le Conseil Général de ce département s'est empressé de voter des bourses à cette Ecole, laquelle sera placée sous la direction d'un chef qui inspire toute confiance ; elle promet de former des sages-femmes qui pourront rivaliser en connaissances pratiques et théoriques avec celles de la Maternité de Paris.

Les salles de la Maternité d'Arras seront ouvertes le 1er janvier prochain ; je ne doute pas que les vues généreuses et bienfaisantes de l'Administration des Hospices ne soient appréciées et que les secours multipliés qui seront accordés aux personnes du sexe qui s'y rendront pour faire leurs couches n'inspirent toute confiance et ne multiplient à l'infini les demandes d'admission, ce qui assurera un succès entier et durable à cette nouvelle institution.

Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, organe fidèle du meilleur des Rois, dont chaque acte est un bienfait qui atteste sa tendre sollicitude pour les malheureux, a bien voulu accueillir ce projet d'établissement et le revêtir de son approbation.

Habitants d'Arras, vous sentirez tout le prix d'un pareil service ; vos cœurs, dans leurs sentiments de reconnaissance et d'amour, se tourneront vers celui d'où émanent tous les bienfaits. « Vive le Roi ! »

Digitized by Google

faisance et à la supérieure des sœurs de charité pour qu'elles engageassent le plus possible les femmes pauvres à faire leurs couches à l'hospice et les sages-femmes à y pratiquer les accouchements. Cela augmenterait les connaissances nécessaires pour leur profession ; ce serait en outre le moyen d'assurer le succès d'un établissement pour lequel les Hospices ont fait de si nombreux sacrifices ». Le 27 juin 1827, le Préfet, avec l'autorisation du Conseil général, désigna six élèves sages-femmes pour s'y instruire aux frais du département (1).

Le nouveau Maire d'Arras inaugura, le 30 mai 1826, un cours de géométrie appliquée aux arts et métiers et de géométrie descriptive. Le Conseil municipal en avait décidé la création le 29 février 1825 et voilà comment la *Revue départementale* annonça cet évènement : Sur la demande du Maire et du Conseil municipal, le Ministre de l'Intérieur a autorisé l'ouverture d'un cours de géométrie descriptive. Il fallait s'étonner qu'Arras ne possédât pas d'institution propre à propager le progrès des arts qui sont le complément de la civilisation. Grâce au zèle du baron de Hauteclocque, cette lacune vient d'être remplie ; le professeur est un homme de grand talent et on prépare le local (2).

(1) Une ordonnance royale du 19 juillet 1826 autorisa les Hospices à accepter le legs fait par M. Dourlens-Cauwet de deux maisons estimées 2,280 francs pour loger à perpétuité cinq pauvres femmes.

(2) M. Langlois, conservateur du Musée d'Arras, écrivit confidentiellement au baron de Hauteclocque, de Paris, le 3 mars 1827 : « Je crois devoir vous prévenir, avec le consentement de M. le Préfet, que le maire de Boulogne lui a écrit pour obtenir une des quarante machines modèles pour son Ecole de géométrie. Je lui ai dit que vous aviez été prévenu de cette compétition afin de faire votre réclamation. Je pense que vous feriez bien d'écrire au Préfet de suite pour le même objet, si déjà vous ne l'avez point effectué, ou que cela soit resté à la préfecture. Vous antidaterez votre lettre et M. le Préfet m'a avoué qu'il retardera sa réponse au maire de Boulogne parce qu'il préférerait naturellement que l'Ecole d'Arras obtînt cette collection de modèles,

Digitized by Google

Le professeur fut nommé le 5 avril 1826 ; il s'appelait Granosfki, son traitement fut fixé à 1,500 fr. L'inauguration eut lieu avec solennité. Ainsi que M. le Maire d'Arras l'avait annoncé par son avis en date du 30 mai dernier (dit le procès-verbal imprimé) l'ouverture du cours de géométrie appliquée aux Arts et Métiers a eu lieu cejourd'hui 5 juin à midi dans la grande salle aux honneurs de l'Hôtel-de-Ville, où, sur l'invitation de M. le Maire, s'était réunie une société nombreuse dans laquelle on remarquait le Secrétaire général de la Préfecture, remplissant les fonctions de Préfet, M. Thelliez de Sars, Président du Tribunal civil, le lieutenant de Roi, commandant la Place, le Colonel directeur des fortifications avec les officiers de sa Direction, les Directeurs des différentes administrations, le Receveur général des Finances, les Membres du Conseil municipal, des Hospices et du Bureau de Bienfaisance, le Principal du collège et plusieurs habitants notables de la ville. Le baron de Hauteclocque, Maire d'Arras, accompagné des Adjoints et des Membres du Conseil de surveillance et de direction du cours de géométrie, ayant pris séance, prononça un discours (1).

mais ne voudrait point l'avouer hautement pour ne pas exciter de jalousie de ville.» Ces modèles provenaient de l'ancienne Ecole centrale de Boulogne, on voulait y établir aussi une Ecole de géométrie.

(1) Le voici :

« Messieurs, s'il fut jamais un devoir doux pour mon cœur, ce fut celui de venir proclamer devant une assemblée aussi éclairée les efforts que le corps municipal de la ville d'Arras fait chaque jour, et sans relâche, pour améliorer le sort de la classe ouvrière, encourager l'industrie, source première de la prospérité des Etats, et enlever à l'oisiveté une foule de malheureux qui se doivent à la Patrie et à leur famille.

Messieurs, je suis fier de le répéter hautement, et il m'appartient comme premier magistrat de cette ville, organe naturel du Conseil municipal, de vous faire connaître le vif intérêt, la sollicitude continuelle qui ont constamment dirigé cette assemblée recommandable sous

Digitized by Google

M. Raffeneau de Lile, Ingénieur en chef des Ponts et

tant de rapports, où l'amour du bien public est si dominant et qui se compose de l'élite des citoyens de cette ville.

Plus la société est vivifiée par plusieurs genres d'industrie, plus le jeu de la fortune y a de liberté, plus l'Etat est prospère ; et l'on sait que la prospérité est aux Etats ce qu'est la maturité aux fruits de la terre : elle établit une infinité de rameaux d'industrie qui, se subdivisant sans cesse, forment la richesse de la Patrie et vont porter par mille canaux leurs sucs nourriciers dans toutes les classes de la société.

Ces pensées d'une sage philantropie, dont tous les membres du Conseil municipal étaient pénétrés, ont fait accueillir par acclamation la proposition de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur qui est venu provoquer l'établissement à Arras d'une Ecole de géométrie appliquée aux Arts et Métiers.

Je ne vous retracerai pas, Messieurs, l'utilité d'une pareille école : la plupart des membres de cette assemblée la comprennent déjà, et je laisse d'ailleurs à des voix plus habiles le soin d'en retracer les bienfaits ; mais je dois vous faire connaître les moyens que j'ai cru devoir employer pour assurer le succès d'un établissement aussi précieux.

J'ai attaché à la direction de cette Ecole une Commission composée de tout ce que la ville d'Arras offre avec orgueil et reconnaissance d'hommes estimables, éclairés, savants même ; et je m'honore d'un pareil choix en même temps que j'offre à tous les membres qui la composent l'expression de la vive reconnaissance que m'inspirent leur utile coopération et l'empressement avec lequel ils ont accueilli la prière que je leur ai faite d'accorder leurs soins et le secours de leurs conseils à une classe si intéressante et si digne d'encouragement. Je crois, Messieurs, avoir par là beaucoup fait pour cette Ecole, et le succès ne m'en paraît pas douteux.

Il reste encore quelques mots à adresser aux ouvriers qui m'écoutent.

Mes Amis, ma voix peut vous paraître jeune ; mais elle n'en est pas moins fidèle. Votre premier magistrat, recevez-en la douce assurance, est constamment dévoué à vos intérêts ; je suis tout à vous : qu'il me soit donc permis de vous adresser quelques conseils.

« Allez et profitez des bienfaits de cette Ecole, suivez-en les cours ; » que le découragement qu'engendrent l'inconstance et surtout les » dégoûts des premiers jours n'ait pas d'accès près de vous ; armez- » vous de courage, persistez, sacrifiez généreusement vos loisirs ; que » le zèle et le goût de votre état vous soient toujours présents, et vous » recueillerez un jour la douce récompense des efforts généreux que » vous allez faire. »

Digitized by Google

Chaussées, organe de la Commission de ce cours succéda à M. le Maire et prononça un discours « rempli de force et de hautes idées » (1). M. Granosfki, dont le choix fait hon-

(1) Le voici :

« Messieurs, le premier magistrat de cette ville vient de vous exposer ses vues bienfaisantes. Secondé avec un généreux empressement par le digne Conseil municipal qu'il préside, il n'est aucune amélioration qu'il n'embrasse et dont il ne veuille faire jouir ses concitoyens. Aujourd'hui, ce sont particulièrement les intérêts de la classe ouvrière qui excitent sa sollicitude ; c'est pour elle que va s'ouvrir le cours public et gratuit de géométrie appliquée aux arts et métiers ; mais n'allez pas croire qu'elle seule soit intéressée aux résultats de ce cours : sans doute les ouvriers doivent en recueillir les premiers fruits ; mais il n'est personne à qui ses heureux effets ne doivent se faire sentir avec le temps. Tout ce qui a pour but de multiplier les produits des arts et de les rendre à la fois plus parfaits et plus faciles à obtenir, tend par cela même à augmenter le bien-être et les jouissances de la société tout entière. La facilité du travail fait qu'on s'y applique plus volontiers. L'ouvrier qui serait rebuté de la longueur et de la difficulté d'un ouvrage voit avec plaisir le succès prompt et certain de ses efforts. Obligé d'y consacrer moins de temps, il peut livrer son ouvrage mieux fait, en plus grande quantité et à un moindre prix. La consommation augmente en proportion de la diminution du prix et de l'accroissement de perfection de l'ouvrage. Les jouissances du producteur et du consommateur sont donc également augmentées, et, sous ce point de vue, de quoi peut-on attendre une influence plus heureuse sur les arts et métiers que de l'application de la géométrie qui, en simplifiant et régularisant les procédés, en facilite l'intelligence et perfectionne l'exécution ? Ne pensez pas que je veuille dire que cette application n'a pas existé jusqu'à présent ! les produits de nos arts et de notre industrie sont là qui attestent le contraire ; mais pour l'immense majorité cette application n'existait que dans des pratiques routinières. On sait que la routine est aveugle, et qu'elle s'oppose obstinément aux améliorations ; il n'y avait que quelques hommes habiles et instruits qui pussent s'affranchir de ses entraves, et dès lors les améliorations étaient lentes. C'est donc à rendre vulgaire l'application de la géométrie aux arts qu'il faut s'attacher, et c'est là que vont tendre les efforts de la Commission de surveillance et de direction des études géométriques dont j'ai l'honneur d'être l'organe, heureuse de contribuer avec M. le Maire et le Conseil municipal au

Digitized by Google

neur au magistrat qui l'a chargé de ces fonctions, demanda la permission d'être entendu (1).

bien qu'ils se proposent; elle fera avec joie tout ce qui dépendra d'elle pour rechercher les moyens de rendre l'étude de la géométrie facile aux ouvriers. Attentive au but du cours qui va s'ouvrir, elle veillera à ce qu'on mette la science à leur portée en leur faisant apprécier son utilité par ses nombreuses applications ; elle aura soin qu'on leur fasse voir que déjà, probablement sans le savoir, ils ont fait des applications de la géométrie. Que sont en effet les divers moyens employés par les ouvriers pour tracer leur ouvrage sinon des opérations de géométrie ? Qu'est-ce que la méthode du tonnelier qui cherche le diamètre exact du fond de son tonneau sinon l'application d'une des propriétés du cercle ? et l'ovale du jardinier depuis si longtemps employé dans nos parterres n'est-il pas le tracé d'une ellipse fondé sur l'une des propriétés de cette courbe qu'on peut tracer de tant d'autres manières ? Que sont tous les procédés du peintre de décors, du charpentier, du tailleur de pierres, du faiseur de cadrans solaires, etc., procédés dont les plus délicats et les plus intéressants ne sont au reste connus que d'un très petit nombre d'hommes habiles, sinon des applications de la géométrie descriptive ?

Je ne finirais point si je voulais multiplier ici les exemples. Presque toutes les méthodes de la géométrie, et surtout de la géométrie descriptive sont pratiquées depuis fort longtemps dans les arts ; mais elles n'y étaient connues que comme autant de procédés particuliers qui demeuraient bornés à certains problèmes dans l'art qui leur avait donné naissance. Elles restaient stériles pour tous les autres arts, et il a fallu un homme de génie, le célèbre Monge, pour démêler dans cette foule de procédés, l'esprit des méthodes, et en faire sortir une science admirable connue sous le nom de Géométrie descriptive. Dès lors, il est devenu inutile de se charger péniblement la mémoire des méthodes sans nombre de la gnomonique, de la coupe des pierres, du trait de la charpente, de la perspective, de la détermination géométrique des ombres, etc... et ces sciences ne sont plus que des applications de la géométrie descriptive.

L'étude approfondie des sciences ne s'était presque jamais trouvée unie à la faculté ou à la volonté d'en faire l'application aux arts et métiers. Satisfait de trouver dans la science une des plus nobles jouissances de l'esprit, le savant qui dépouille pour ainsi dire la matière de ce qu'elle a de grossier pour n'en considérer que les propriétés essentielles, demeurait étranger à ses applications ; c'est depuis que

Digitized by Google

Ces discours, dit un journal du temps, écoutés avec une

ces nobles conceptions sont descendues dans la pratique des arts, que nous avons vu éclore les merveilles de l'industrie qui nous frappent d'étonnement et d'admiration : ces merveilles ne sont autre chose que les résultats de l'application de phénomènes et d'expériences qui depuis trop longtemps restaient enfermés dans le cabinet du géomètre et du physicien, ou dans le laboratoire du chimiste.

L'éclairage par le gaz n'est-il pas l'application d'une expérience de chimie connue depuis très longtemps sous le nom de Lampe Philosophique ? Et qu'il me soit permis de payer un juste tribut à l'homme ingénieux qui le premier a appliqué cette expérience à nos besoins ! C'est feu Lebon, ingénieur des ponts et chaussées qui, par son thermolampe, que chacun a pu voir à Paris il y a plus de vingt ans, imagina de chauffer et d'éclairer à la fois de vastes appartements. La mort est venue trop tôt l'enlever aux arts, et l'a privé du bonheur de voir son invention réduite à la vérité au seul éclairage, mais appliquée à celui des villes immenses.

S'il m'était permis de m'étendre sur le sujet auquel je me trouve amené, je vous expliquerais comment nos machines les plus merveilleuses ne sont que des applications de phénomènes de physique et de faits mécaniques connus depuis longtemps des savants et dont ils ont fait l'objet de leurs expériences ; vous verriez que la machine à vapeur, si féconde en effets admirables, et qui a porté à un si haut degré la puissance de l'homme, n'est que l'application de la découverte des propriétés de l'eau réduite en vapeur, faite il y a plus d'un siècle par Papin, physicien français ; que la presse hydraulique qui multiplie d'une manière si surprenante la force de son moteur, n'est qu'une application des principes de l'incompressibilité de l'eau et de l'égale pression des fluides dans tous les sens et proportionnellement aux surfaces ; que ce n'est enfin que le cric hydraulique du célèbre Pascal.

Mais je dois ménager vos moments et je me hâte de revenir à l'application plus particulière de la géométrie aux arts et métiers. L'esprit d'invention se trouve trop rarement uni aux connaissances nécessaires pour le diriger : combien de fois la routine ne s'est-elle pas prévalue du mauvais succès d'hommes ingénieux qui, voulant secouer son joug et se frayer une route nouvelle, n'avaient pas l'instruction nécessaire pour y réussir ? Qui de nous n'a rencontré dans sa vie quelques chercheurs du mouvement perpétuel ? Et d'où proviennent leurs idées chimériques, si ce n'est du défaut des plus simples notions de la science ? Frappés de quelques effets mécaniques dont ils

Digitized by Google

religieuse attention, ont produit une vive impression sur

ignoraient la cause, ils croyaient trouver une création de force là où son action n'avait fait que changer de forme. Ils consumaient leur temps et leur peine en essais infructueux, qu'ils se seraient épargnés s'ils avaient connu les immuables vérités de la géométrie et de la mécanique, heureux si leur fortune n'y périssait pas ; tandis que, guidés par la science, ils auraient pu en acquérir une.

C'est pour préserver les ouvriers des fausses idées qui les retiennent dans la routine et qui arrêtent leur industrie, qu'il faut mettre à leur portée les vérités de la géométrie. Le but est bien plus encore de leur faciliter l'intelligence et la pratique de tous les procédés délicats des arts, de leur éviter des tâtonnements pénibles qui font perdre un temps précieux et de les faire arriver par des chemins sûrs et faciles à toutes sortes de perfectionnements.

Venez donc, vous tous qui désirez vous instruire, venez puiser dans le cours de géométrie les moyens de vous perfectionner dans votre art ; venez vous livrer à l'étude et acquérir des connaissances qui faciliteront votre travail, qui le rendront plus fructueux et vous feront surpasser vos rivaux ; et lorsqu'un jour, jouissant de l'instruction acquise ici, vous en recueillerez les fruits dans votre état, vous en rapporterez le bienfait à l'administration paternelle qui met aujourd'hui tous ses soins à vous en gratifier. »

(1 p. 112) Voici son discours :

« Messieurs, l'honneur non mérité mais bien senti qui rejaillit sur moi au milieu de cette assemblée respectable, m'avertit de mes devoirs et me fait de nouveau contracter en ce moment la résolution de les bien remplir ; mais l'honneur de professer le cours de géométrie descriptive de l'immortel Monge, et celui de géométrie et de mécanique appliquées aux arts du bienfaisant Dupin, a trop d'empire sur mon cœur pour que je ne saisisse pas cette occasion d'en témoigner toute ma reconnaissance au corps municipal à qui je le dois. Je ne puis mieux le faire qu'en exprimant et les avantages de cette belle institution et les obligations infinies que nous devrons à nos magistrats.

L'ouvrier qui se rend le plus recommandable aux yeux de ses concitoyens, celui qui confectionne avec le plus de précision et le plus de célérité, l'artiste enfin le plus utile à sa patrie, est, sans contredit, celui qui joint à l'adresse des mains, à l'habitude du travail, à la pratique en un mot, une théorie solide qui le guide à chaque pas, l'avertit de ses fautes et l'empêche d'en commettre. C'est donc rendre un service signalé à tous les ouvriers constructeurs que de leur donner les moyens d'acquérir d'une manière prompte et facile cette perfection

Digitized by Google

l'auditoire, dont la majeure partie se composait d'ouvriers dont ils sont tous susceptibles. Ainsi, l'établissement du cours de mathématiques appliquées aux arts que la ville doit à la sollicitude active de ses magistrats et au zèle éclairé de M. le Maire, est un bienfait dont les résultats immédiats s'étendront spécialement sur la portion la plus nombreuse et la plus intéressante de nos habitants, les ouvriers, mais encore auquel toutes les classes de citoyens sont appelées à participer.

L'enseignement de la géométrie et de la mécanique appliquées aux arts, qui, par une fatalité déplorable, languissait presque entièrement ignoré de nos industriels, commence à se répandre en France; tous les départements cèdent à l'envi à l'impulsion donnée par le Ministère de l'Intérieur au mois de novembre dernier; et sur tous les points de notre belle Patrie on proclame avec reconnaissance le nom du citoyen généreux, du savant distingué, du professeur éminent qui, riche déjà de ses propres connaissances, est allé chez nos rivaux recueillir des lumières précieuses dont il a voulu faire jouir ses compatriotes. Honneur à M. le baron Dupin! sa mémoire vivra chez nos descendants, elle y vivra glorieuse comme celle d'un bienfaiteur de l'humanité! Ouvriers! c'est pour vous seuls que le cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts a été composé, il est le résultat d'un travail de vingt années : le désir d'être utile à la Patrie et l'espoir de rendre votre sort plus heureux, ont été les seuls motifs de cette pénible entreprise. Pénétrés de reconnaissance, des milliers d'entre vous ont répondu aux soins généreux de celui qui s'est nommé lui-même « votre ami commun », tous se sont empressés de recueillir les fruits d'un si long travail, et déjà des améliorations faites par plusieurs d'entre eux ont été publiées. Ouvriers artésiens! vous aussi serez des premiers à signaler votre zèle pour les beaux-arts, non pas en voulant suivre l'exemple qui vous est donné partout, mais en écoutant la voix de l'amour-propre et surtout celle de la reconnaissance!

N'allez pas croire qu'il faille pour cela d'autres connaissances que les vôtres; persuadez-vous bien au contraire que le cours de géométrie et de mécanique des arts et métiers que M. le baron Dupin a consacré à ses amis, c'est-à-dire à vous seuls, est entièrement à votre portée; persuadez-vous bien, dis-je, que, pour peu que vous vous sentiez de l'intelligence, vous pouvez vous présenter hardiment aux répétitions : peut-être, et je l'augure, beaucoup d'entre vous seront-ils étonnés de trouver que les leçons seront encore au-dessous de leur conception. Du reste, croyez que je ferai tous mes efforts pour répondre à votre zèle et remplir dignement la place dont je suis

Digitized by Google

de tous les états, attirés par le désir de s'instruire, et de pro-

honoré ; vous verrez en moi, j'aime à le penser, un ami au lieu d'un maître : ce titre me sera beaucoup plus doux, et vous ne considérerez pas nos réunions sous le titre d'une école, mais bien comme des assemblées de compagnons où chacun puisera les connaissances qui lui seront propres.

Sans parler de tous les avantages que de semblables institutions promettent aux vrais amis de leur pays et de la prospérité nationale, jetons un coup d'œil rapide sur les effets salutaires que vous ne manquerez pas d'en ressentir. Pourvu de connaissances théoriques dont la pratique lui rend l'application faciles, l'ouvrier devient habile dans son art ; il est sorti de la classe commune ; son travail est recherché ; bientôt l'honnête aisance vient sourire au sein de son ménage ; il a acquis, il veut conserver ; dès lors des idées d'ordre et d'économie l'arrachent sans retour à la paresse, au découragement, aux habitudes funestes qu'il puise d'ordinaire dans une mauvaise éducation et dans la force héréditaire de l'exemple ; son jugement et son cœur n'ont pas moins gagné que son industrie ; bon époux et bon père, sa position lui ordonne d'élever ses enfants mieux qu'il ne l'a été lui-même, et l'Etat voit en eux des citoyens industrieux et paisibles, quand, sans le bienfait de l'instruction, il aurait eu à les craindre comme inutiles pour ne pas dire dangereux.

De la perfection de nos produits industriels et du bien-être de nos artisans, n'est-il pas naturel de déduire la prospérité de notre commerce tant intérieur qu'avec l'étranger ? Toutefois, ne nous dissimulons pas que la France a dans ses voisins des rivaux redoutables : depuis plusieurs années, les Anglais et les Ecossais ont ouvert des écoles de sciences exactes appliquées aux arts dans leurs grandes villes manufacturières. La prospérité de Glascow doit être attribuée à la supériorité qu'ont acquise ses fabrications de toute espèce, par l'instruction générale donnée aux chefs d'ateliers et de manufactures ainsi qu'aux simples ouvriers. Il est donc de la plus haute importance pour nous de soutenir la concurrence, et j'en vois la possibilité quand j'énumère nos éléments de succès. N'est-ce pas en France que la nature généreuse a produit une infinité d'hommes dont les talents cachés n'attendent qu'une première impulsion pour se développer et se montrer au grand jour ? N'est-ce pas en France qu'on peut déjà compter avec orgueil un grand nombre d'habiles manufacturiers, de savants et ingénieurs constructeurs, de très bons ouvriers ? Sans aller plus loin chercher des exemples, il suffit de citer les superbes ateliers de construction de MM. Hallette, Tournelle et Cie, où l'on voit figurer

Digitized by Google

fiter de la sollicitude de ses magistrats, et ont été accueillis par des applaudissements unanimes (1).

avec honneur plusieurs artisans distingués : on sait combien l'industrie de cette maison fait honneur au génie français. Aujourd'hui donc, n'en doutons pas, grâces aux soins éclairés de dignes magistrats, à l'empressement qu'ils mettent à propager partout le nouveau cours, au zèle louable et soutenu de nos ouvriers pour acquérir des connaissances utiles, nous pourrons soutenir dignement la lutte avec l'étranger. Oui ! la France, riche du passé, forte du présent et confiante dans l'avenir, n'oubliera pas qu'elle ne cède à nulle autre nation la palme des sciences mathématiques et purement spéculatives ; elle voudra aussi saisir et saura conserver la palme des sciences appliquées et rendues populaires !

Je serais bien coupable aux yeux de la société qui recueillera tous les avantages de ces institutions philanthropiques, si je terminais cette courte esquisse sans acquitter envers nos magistrats le juste tribut de la reconnaissance. La première et la plus douce récompense du bienfaiteur de ses semblables est, je le sais, dans sa propre conscience ; toutefois, les bénédictions qui s'élèvent en concert dans l'asile du pauvre ne sont pas sans douceur pour l'oreille de l'homme vertueux qu'elles consacrent, et, au calme heureux de son âme, elles viennent mêler un délicieux attendrissement. Il vous est réservé, Messieurs les chefs de l'administration, d'obtenir ce sincère et précieux éloge pour la protection dont vous environnez tout ce qui tend à améliorer le sort de vos administrés. Les encouragements que vous accorderez à notre entreprise seront autant de motifs qui soutiendront notre zèle, qui appelleront de notre part de nouveaux efforts, et, tout en favorisant le nouvel établissement, vous remplirez les vues du Gouvernement qui protège les institutions morales propres à maintenir la paix et le bonheur au sein de notre chère Patrie.

Enumérer les divers actes de l'administration de M. le Maire, c'est en faire le plus brillant éloge. La ville d'Arras peut, je crois, se glorifier d'avoir vu, la première des villes de province, s'ouvrir dans son sein un cours de géométrie descriptive, de cette science si utile par ses applications nombreuses aux artistes d'une foule d'états, à ceux surtout dont le but est de donner aux corps certaines formes déterminées : puissions-nous longtemps encore nous enorgueillir de le posséder à la tête du conseil municipal qui le seconde si bien ! De nouveaux enseignements compléteront la chaîne des anciens, des améliorations succèderont aux améliorations, des embellissements aux

Digitized by Google

Au mois de Juin le maire alla visiter le Collège d'Arras (1).

Le Baron de Hauteclocque ne se contenta pas de procurer à ses administrés la création si utile d'une école de maternité et d'une de géométrie, il voulut aussi donner aux habitants d'Arras le plaisir de goûter le charme de la musique. On l'aimait beaucoup dans cette ville, même sous la Révolution. En l'an VI, une société en faisait pour le public tous

embellissements, et cette cité, fière du rang qu'elle sera digne d'occuper, décernera une triple couronne à l'homme vertueux, au savant modeste, au magistrat bienfaisant.

(1 p. 117) Le cours de géométrie appliquée aux arts et métiers avait lieu les lundi et jeudi et celui de géométrie descriptive le deuxième vendredi du mois. Ils eurent d'abord lieu à l'ancien entrepôt, rue Ernestale, au-dessus du Musée. La *Revue départementale* dit que les habitants d'Arras et les ouvriers apprécient sans doute les bienfaits de l'instruction gratuite qui leur est offerte et donnent aux magistrats de la ville, dont la sollicitude pour la classe ouvrière est si constante, la plus douce récompense qu'ils puissent espérer.

(1) On lit dans un journal d'Arras du 2 juin 1826 : M. le Maire d'Arras accompagné de MM. les Adjoints s'est présenté mardi dernier entre deux et trois heures au collège de la ville pour y commencer l'exercice de ses fonctions paternelles. Il a été reçu par M. le Principal qui ne devait pas s'attendre à une visite aussi prompte ; il a témoigné à ce digne magistrat toute la satisfaction qu'elle lui causait. Ils ont ensuite parcouru toutes les classes depuis la philosophie jusqu'à la huitième et dans chacune M. le Maire a adressé de la manière la plus affable et la plus loyale aux Régents et aux élèves des paroles obligeantes et pleines d'affection. Après avoir également visité tout ce qui peut-être l'objet de sa surveillance et s'être entretenu avec M. le Principal des détails de l'administration, au moment où il lui témoignait sa satisfaction et ou il se disposait à le quitter il a trouvé dans la cour d'entrée tous les élèves rangés pour le saluer à son départ. Il a profité de cette réunion pour lui exprimer en conscience tout ce que son cœur éprouvait au milieu d'eux : émotion dont il n'a pu se départir à la vue de cette jeunesse intéressante qui lui rappelait de si doux souvenirs. Il s'est retiré au milieu des acclamations de : Vive le Roi ! Vivent les Bourbons ! Vive M. le Maire !

On a pu voir page 101 les vers qui furent adressés par les élèves du collège au Baron de Hauteclocque lors de son avénement à la Mairie.

Digitized by Google

les decadi, Isnardi, Conservateur de la Bibliothèque, avait reçu ordre de lui remettre une contrebasse qui se trouvait au Muséum. En 1810 on chercha à organiser une musique militaire, le Préfet la patrona, en 1811 elle devint un orchestre d'amateurs, qui prit le nom de *Musique du Roi de Rome*. Sous la Restauration, M. Glachant avait demandé à l'Administration municipale d'organiser à Arras une Académie ou un Institut de musique. « Si par votre autorité, disait-il, vous daignez en faciliter l'exécution, vous devancez, je le crois, les vues du Gouvernement, dont le chef suprême s'occupe sans cesse à raviver les arts. Cet établissement devient, pour ainsi dire, nécessaire par la suppression des maîtrises qui ont procuré à l'Etat les plus grands maîtres, comme Haydn, l'abbé Dodini, Le Sueur, Pleyel, etc.. Par l'active surveillance des membres du Conseil, les soins infatigables des maîtres, et les heureuses dispositions des élèves, il pourrait de même sortir de cette institution des sujets qui, par la suite feraient honneur à la ville qui les a vus naître. Je finis, Messieurs, en vous priant de vouloir bien désigner un local gratuit sans lequel cet établissement ne peut avoir lieu. Permettez-moi, Messieurs, de vous désigner comme les amateurs les plus zélés, MM. Wacheux, Dourlens-Brunel, Lallart de la rue des Teinturiers. » Le Baron de Hauteclocque fut heureux de donner son approbation à la fondation d'une Société, devant procurer, jusqu'à nos jours, de si agréables concerts, et répandre le goût de la musique ; il peut donc être considéré comme le fondateur de la nouvelle société. Il en devint comme Maire, le Président, M. Luez fut nommé Vice-Président et M. Bénard secrétaire, et le Conseil d'administration se composa de MM. Dourlens-Brunel, Didelot, des deux MM. Hovine. On rédigea un projet d'organisation de la Société philharmonique et de l'école de musique. Les ressources seraient fournies par des subventions et des souscriptions. Elle devait être dirigée par un conseil composé de trois mem-

Digitized by Google

bres : un directeur, et deux commissaires choisis parmi les amateurs et nommés par le maire. Quand on aurait obtenu un local gratuit, le Conseil devait rédiger un règlement et dès que les souscriptions auraient atteint un chiffre suffisant les professeurs entreraient en activité (1).

C'est sur ces bases que la Société Philharmonique fut créée, elle commença de suite ses répétitions, elles avaient lieu dans les salons de la Mairie. Le 19 novembre 1826, M. Luez écrivit au Baron de Hauteclocque pour lui dire que les membres du Conseil s'étaient présentés à son hôtel pour prier, au nom de la Société, leur Président d'honorer de sa présence le banquet organisé par eux à l'occasion de la Ste Cécile qui devait avoir lieu le 22 de ce mois à trois heures de l'après-midi. On lui offrait d'aller le chercher chez lui, M. de Hauteclocque, devant s'absenter, s'excusa de ne pouvoir accepter.

Le 26 novembre, la Société fit célébrer, pour la première fois, une messe dite de Sainte-Cécile ; dans l'Eglise Saint-Joseph (2) ; elle devait jusqu'à ces derniers temps la faire dire

(1) Le Conseil devait désigner, parmi les artistes de la ville, les professeurs de l'Ecole de musique. Le directeur, chargé de l'inspection générale, entendait les observations et les réclamations ; il y faisait droit s'il le pouvait. Les commissaires avaient l'inspection des classes : il devait y avoir quatre professeurs dont un maître de musique et un sous-maître. Le directeur leur attribuerait des appointements calculés d'après le nombre des souscripteurs et la classe dont ils seraient chargés. Le Conseil fixerait le nombre des élèves des deux sexes qu'on admettrait aux cours, et désignerait les amateurs qui pourraient jouer. La Société était placée sous le patronage de l'administration municipale ; celle-ci pouvait faire recevoir des élèves gratuits ; les élèves amateurs payaient 3 francs par mois l'été et 3 fr. 50 l'hiver, plus 0 fr. 50 par mois pour la location d'instruments de musique. Ceux-ci devaient être fournis avec les fonds recueillis. On enseignait la musique vocale, base de l'enseignement musical, le violon, l'alto, la basse, la guitare, la clarinette, la flûte, le hautbois, le cor, le serpent et le basson. Les maîtres étaient consultés pour la formation des classes.

(2) On exécuta la Messe du sacre de Charles X, composée par Chérubini.

Digitized by Google

chaque année. (1) L'Evêque écrivit au maire pour exprimer ses regrets de n'avoir pu y assister. « J'aurais été heureux, disait-il, d'applaudir aux premiers succès d'un établissement qui vous doit son existence, ayant été fondé par vous. J'espère qu'il prendra d'année en année, un nouvel accroissement. Je serai fort aise que l'Eglise Cathédrale vous procure alors un champ plus digne de sa gloire. »

La Société Philharmonique donnait chaque année plusieurs concerts dont un à la fête d'Arras. Au début ils commençaient à six heures et demie et avaient lieu à la salle de spectacle. Le premier concert eut lieu le vendredi 29 décembre 1826 (2). Le Conseil municipal en 1827 vota une sub-

(1) Le jour de Pâques, 26 mars 1826, on exécuta à la cathédrale une messe en musique composée par l'abbé Rousseau, maître de chapelle à Tournai au XVIIIe siècle, arrangée par M. Fontaine, maître de musique à Cambrai. Elle fut accompagnée par des artistes de la Musique du Génie et des amateurs, sous la direction de M. Mafille, maître de chapelle. Le 18 juillet 1826, on fit entendre, à l'occasion de l'adoration du Très-Saint-Sacrement, dans l'église de Saint-Joseph, une messe de Hummel et un *Te Deum* de Martini. L'abbé Gosse, curé de la paroisse, prononça un discours où il remercia les musiciens; l'église était trop petite pour contenir les personnes venues pour assister à cette cérémonie religieuse.

(2) Voici le programme : Première partie : 1° Ouverture de la Cénérentola de Rossini ; 2° Air composé par Mme Romagnésie, chanté par un amateur ; 3° un Solo de clarinette de Lequint, exécuté par un amateur ; 4° une Romance à quatre voix d'Armette, opéra de Blangini, avec accompagnement composé par Lequint. Deuxième partie : 1° Divertissement inédit de Beer ; 2° Duo de Richard Wallace, opéra de Catel chanté par deux amateurs ; 3° Air russe de Lafon, chanté par un amateur ; 4° un Chœur de Bernouski, opéra de Boëldieu.

M. Guérard fut longtemps un des présidents de la Société Philharmonique. Il sut la maintenir à un degré musical très apprécié. Il possède la collection des programmes des concerts depuis la fondation de la Société.

D'après la *Revue Départementale*, numéro du 3 janvier 1827, l'ordre et le silence régnent dans la salle, les morceaux sont bien exécutés et applaudis. On admire l'habile direction du chef d'orches-

Digitized by Google

vention à cette société. Cette même année on ouvrit à Arras un cours de musique vocale et instrumentale (1).

En 1829, M. Duhaupas, professeur de musique à Arras, ouvrit un cours où on suivait la méthode de M. Chéron, directeur de l'Institution de Musique religieuse de Paris.

MM. Sirouy et Dhé professeurs de musique à Arras, demandèrent à la ville, en 1834, un local pour établir une Ecole de musique. En 1836, les membres de la musique de la garde nationale appuyèrent la proposition faite par l'un d'eux de créer une Ecole de musique. Au Conseil municipal : elle trouva des adversaires ; pourtant elle fut admise en principe. En 1837, on fit un règlement pour son organisation. Le maire exerçait la présidence avec M. Daverdoingt, comme Vice-Président ; les membres de la Société Philharmonique étaient chargés de l'administration. En 1858, ils proposèrent une réorganisation, et firent un projet de règlement. Le Conseil municipal l'approuva, malgré l'opposition des Orphéonistes, et ajouta 1.300 fr. au crédit qui était consacré à cette école. En 1834, on chercha à établir à Arras, une société de chants sacrés. En 1838, M. Duhaupas demanda l'autorisation d'ouvrir chez lui un cours de musique pour les demoiselles. Plus tard les Orphéonistes et d'autres sociétés musicales s'organisèrent à Arras. Le Conseil municipal vota plusieurs fois des subventions pour envoyer des élèves au Conservatoire de Paris. (2)

tre. La Société fait tous les jours de nouveaux progrès et pourra sous peu lutter avec avantage avec les villes voisines qui possèdent déjà cette belle institution (Voir dans cette Revue des détails sur les concerts).

(1) On payait trois francs par mois. MM. Wagner, Georges Weber, Sirouy, Hecquet cadet et Rumaux devaient être chargés des cours qui avaient lieu pour les jeunes gens de 6 heures 1/2 à 7 heures, et pour les demoiselles de 1 heure à 2 heures (Voir *Revue Départementale*, nos des 1er et 24 février 1827).

(2) C'est en 1826 qu'on établit une Société Philharmonique à Boulogne (Voir Morand, *Ephémérides boulonnais*, page 127).

Digitized by Google

En 1826, on bénit la chapelle de l'hospice des vieillards (1) en présence du maire, du Conseil municipal, du clergé et de personnes notables de la ville. L'Evêque donna la bénédiction du Saint-Sacrement au milieu d'un profond recueillement; il visita l'établissement, et dit des paroles de consolation aux malheureux qui y étaient hospitalisés. Mgr de Latour d'Auvergne par lettres des 2 et 11 mars 1826 annonça à l'administration municipale que, grâce aux soins et à la charité des fidèles, il avait acheté, rue Sainte-Croix, l'hôtel de l'Ecu d'Artois, pour y mettre des Frères de la doctrine chrétienne et avait fourni le mobilier. Il demandait à la ville de se charger de prendre cette école à ses frais : cela lui coûterait 2.400 fr. pour quatre frères recevant chacun 600 fr., l'Evêque crut devoir envoyer des cahiers d'écriture et de calcul, pour montrer combien l'instruction donnée par les frères était bonne ; aussi les parents et les enfants apprécièrent-ils ces religieux, l'Evêque garantissait qu'ils avaient les connaissances nécessaires pour instruire les classes pauvres ; il ajoutait : « Bien que vous m'ayez toujours donné des témoignages sincères de votre attachement, la douce habitude que vous m'avez fait contracter de me reposer avec confiance sur vos sentiments pour moi, me fait espérer que vous accueillerez avec bonté ma demande : sans cela ce serait le premier refus que j'aurais reçu de vous et j'en serais d'autant plus affligé que vous ne pourriez vous plaindre d'aucune indiscrétion de ma part. »

Le Conseil municipal accepta, avec les conditions qu'il y mettait, la donation que l'Evêque voulait faire de cette maison ; mais celui-ci demanda à attendre pour terminer l'affaire, car « celui qui veut se dépouiller a bien le droit de prendre le moment de la réflexion, pour faire cette opération de la manière la plus convenable. » Pourtant on finit par

(1) Cet hospice avait été transporté à l'ancien couvent du Vivier.

Digitized by Google

s'entendre et le 31 décembre 1827 le Conseil municipal accepta définitivement cette école estimée 14.000 fr. (1).

Le 6 septembre le marquis de Clermont Tonnerre, ministre de la guerre, passa par Arras allant au camp de Saint-Omer, où le préfet devait le rejoindre. La garnison prit les armes, un escadron de chasseurs alla à sa rencontre à la porte Ronville mais un orage s'étant déclaré et la foudre ayant éclaté, le ministre entra par la porte Méaulens avec la rapidité de l'éclair. Il descendit à la Préfecture ou avaient lieu les réceptions. Le 7 il passa une revue, visita la citadelle, l'hôpital, les fortifications et les établissements publics (2).

Le Conseil général (3) s'occupa du canal d'Arras à Etaples, des moyens de réaliser son exécution (4) et d'une autre question qui devait prendre de nos jours une grande importance : l'extraction de la houille dans le Pas-de-Calais (5). Elle ne se

(1) On avait établi une école de filles dans l'ancienne abbaye du Vivier; aucun ordre religieux n'ayant voulu s'en charger, le Conseil municipal, le 13 décembre 1827, décida qu'on chercherait des maîtresses laïques.

(2) Le Conseil municipal lui exposa le mauvais état du canal de la Scarpe bien nécessaire pour la défense du pays.

(3) M. le baron de Coupigny fut, pour la troisième fois, président du Conseil général. Le Roi le nomma maréchal de camp le 29 octobre 1826. Le baron Lallart, retenu à la Chambre, ne put assister aux séances du Conseil général. Il faisait encore partie de la première Commission.

(4) On peut, voir dans le numéro de la *Revue Départementale* du 8 avril 1826, un article sur ce canal.

(5) La Société d'Agriculture, Commerce et Arts de Boulogne-sur-Mer, depuis 1824, mettait au concours cette question : Recherches entreprises à différentes époques, dans le Pas-de-Calais, pour y découvrir de nouvelles mines de houille. On devait indiquer les caractères qui distinguent les terrains houillers du nord de la France; dans quelle partie du Pas-de-Calais aurait-on plus de chances de trouver la houille? Quels en seraient les indices? Pourquoi a-t-on abandonné les travaux entrepris? Pourrait-on les reprendre? Indiquer la

Digitized by Google

faisait qu'aux mines d'Hardinghem (près Boulogne). Cette assemblée demanda au gouvernement de donner une subvention de 15.000 fr. pour encourager les compagnies a pousser leurs travaux jusqu'à 700 pieds de profondeur (1), elle réclama contre le prélèvement de 10 p. 0/0 fait par l'Etat sur le produit des octrois depuis 10 ans sous prétexte de subvention de guerre. Le Conseil général constata que la récolte était bonne sauf pour les graines oléagineuses qui avaient souffert de la sécheresse. Il regretta que le gouvernement n'eut pas approuvé son vote de 3.000 fr. pour donner des encouragements aux instituteurs.

Le Conseil municipal d'Arras fixa ainsi son budget le 11 mars 1826 : recettes ordinaires 249.629 fr.; recettes extraordinaires 25.906 fr.; total 275.535 fr. Dépenses ordinaires 237.746 francs; dépenses extraordinaires 28.528 francs; total : 266.274 francs. Excédent des recettes 9.261 francs. Cette assemblée décida de dépenser 500 francs pour acheter deux statues destinées à orner la salle de bal de l'hôtel de ville et demanda au Gouvernement de lui en donner une de grandes dimensions pour la Petite Place (2).

Le Préfet demanda au maire des renseignements sur

disposition des terrains houillers dans l'arrondissement de Boulogne. Les mines de Fiennes pourraient-elles être de nouveau exploitées ? A cette époque, c'était à Aniche où s'arrêtait l'extraction du charbon. On devait joindre des cartes et plans. Le prix était de mille francs. M. Garnier, ingénieur en chef des mines, rédigea un mémoire de 100 pages, avec planches à l'appui. Il était bien fait et traitait les question historique et technique. Selon lui, il fallait de grands capitaux pour exploiter la houille dans le Pas-de-Calais, il croyait la chose possible dans l'arrondissement d'Arras. Ce mémoire, envoyé en 1821 à la Société d'agriculture de Boulogne, fut couronné par elle et imprimé à ses frais.

(1) En 1826, il y eut des dégâts à la digue de Sangatte. On s'occupa du dessèchement de la vallée de l'Authie.

(2) M. de Courteilles, lieutenant de Roi, demanda à la ville de lui fournir un logement; le Conseil municipal refusa.

Digitized by Google

l'abattoir, le maire les lui fournit (1). On s'occupa d'une statistique du département.

M. Fauchison, l'ancien professeur, remplaça le 24 février 1826, comme bibliothécaire de la ville, M. Pochon, décédé.

(1) Sous l'ancien régime, d'après les ordonnances, on devait aller tuer les bestiaux à l'abattoir. Sous la Révolution, cette obligation tomba en désuétude. En 1816, le maire engagea les bouchers à revenir à l'ancien usage; mais, ce fut une ordonnance royale du 10 novembre 1819, suivie d'arrêtés pris par le maire les 21 mars et 26 avril 1820, qui décida qu'on devait se servir de la tuerie commune, qu'on fit paver et restaurer car elle avait mauvaise odeur ; aussi les bouchers avaient protesté et le maire, M. Lallart, le 18 mai 1820, fit paraître un mémoire prouvant que l'abattoir n'était pas insalubre. Il avait fait visiter le local et on l'avait trouvé dans de bonnes conditions; le Préfet, le 7 juin 1820, rejeta la pétition des bouchers demandant à ne pas être obligé de s'en servir.

Le préposé à l'abattoir recevait 300 francs par an, était logé dans l'établissement. C'était lui qui percevait les droits d'abattage. D'après une délibération du Conseil municipal, approuvée par le Préfet, ils étaient de 50 centimes pour un bœuf, de 40 centimes pour une vache, de 30 centimes pour un veau. Les porcs ne payaient rien. La viande devait être de bonne qualité et on ne pouvait la dépecer avant que les *égards* n'aient examiné la bête. Ils venaient tous les lundis et vendredis, jours d'abattage. De plus, ils visitaient toutes les semaines les étaux des bouchers. En 1825, on abattit, à Arras, 442 bœufs, 1,900 vaches, 2,300 veaux, 4,000 moutons, 1,900 porcs. La viande se vendait de 90 centimes à 1 franc le kilo.

Les bouchers d'Arras ne formaient pas une corporation, le nombre n'en était pas limité. Il y avait alors vingt bouchers et cinquante charcutiers. Tous payaient patente et ils devaient être autorisés par le maire ; mais ils avaient chacun la jouissance d'une partie de l'abattoir. Ils pouvaient soit débiter la viande chez eux, soit la conduire à la boucherie publique ; les bouchers de la ville y allaient rarement, c'étaient souvent ceux du dehors qui y venaient les mercredi et samedi et ne pouvaient vendre que sur un étal.. Il y avait des droits d'octroi. Ils avaient été fixés par une ordonnance royale du 21 mars 1820. Ils étaient : pour un bœuf, de 10 fr.; pour une vache, de 8 fr.; pour un veau, de 2 fr.; pour un mouton, de 1 fr.; pour un porc, de 0 fr. 50. La viande dépecée payait cinq centimes le kilo; si elle était salée, sept centimes et demi.

Digitized by Google

M. Henri Simon, le 12 avril 1826, fut nommé par le maire, secrétaire en chef, greffier de la mairie (1). M. Traxler devint architecte-adjoint le 8 mai 1826.

On voit que le baron de Hauteclocque renouvela alors une partie des fonctionnaires relevant de la mairie (2).

Une affaire assez singulière eut lieu à Arras en 1826. Le Préfet écrivit au maire, qu'il avait été informé, par un colonel retraité, qu'un trésor avait été caché par un Carme d'Arras, au moment de son départ pour l'émigration. Le maire fit faire inutilement des fouilles dans le jardin de leur couvent de la Grand' Place (3).

(1) Il avait été longtemps employé aux Eaux et Forêts, et s'était fait remarquer par sa moralité et son aptitude au travail.

(2) On donna, le 3 mars, un bal à l'hôtel de ville au profit des indigents.

(3) Voici ce qui donna lieu à cette recherche : un lieutenant-colonel retraité, M. Goudner, demeurant à Paris, écrivit au Préfet du Pas-de-Calais, le 8 septembre 1824 : « En 1801, me trouvant à Freysengen, en Bavière, autrefois évêché, un chanoine du Chapitre ayant confiance en moi me déclara, à la condition d'en faire bon usage, avoir reçu avis, en confession, d'un Carme émigré mourant, que dans le coin du jardin des Carmes à Arras, une dame, *nommée Darras*, et lui avaient enterré une somme de 40 ou 80,000 francs (je ne me rappelle plus au juste) sans que j'ai pu me faire expliquer dans quel coin du jardin, ou s'il y avait deux couvents de Carmes, ou si les Carmes avaient deux jardins. Le chanoine n'avait pas plus de renseignements, soit qu'il ait négligé de les demander, soit que le mourant troublé ou affaibli, ou manquant de mémoire, ait omis d'en donner d'autres. » Il terminait en disant qu'il n'avait pu aller en garnison à Arras et partager la somme avec la dame Darras ou ses héritiers, selon le désir du mourant.

Le Préfet lui répondit, le 12 octobre, que le maire lui avait écrit que les couvents avaient été vendus nationalement, et qu'il fallait faire un accord avec les propriétaires ou ayant-droit pour convenir que si on trouvait quelque chose la moitié serait pour les établissements de bienfaisance d'Arras, à moins qu'il n'y eut un héritier du Carme à qui on remettrait toute la somme. Ce fut arrêté et on creusa chez les Carmes de la Grand' Place, aux quatre coins du jardin, sur une

Digitized by Google

La procession de la Fête-Dieu fut très belle. La fête d'Arras fut brillante : elle eut lieu avec le programme accoutumé (1). Sauf que les personnes qui s'étaient fait inscrire pour concourir aux différents jeux, se réunirent sur la place de l'hôtel de ville pour escorter le buste de Turenne jusqu'au temple élevé à sa mémoire. Il y eut une chanson (2). On

profondeur de six pieds, sans rien trouver. Comme ces travaux étaient coûteux, avant d'en faire chez les Ursulines, il voudrait avoir d'autres renseignements, et si le nom de Darras ne serait pas le nom de la ville ? On n'eut pas de réponse et on se demanda si cet officier sans fortune ne cherchait pas à ce qu'on lui fit un cadeau.

(1) Il y eut, en 1826 à Arras, une ascension en ballon, chose rare à cette époque, et Mme Saqui exécuta à la citadelle des exercices sur la corde.

(2) La voici :

Chanson de la Fête d'Arras.

COLAS

Hé ben Jacqn'leinn' ed réveill' tu
Accout' Gugusse qui s' ramoute
Et m' n'habit est déjà baitu
Raviss' mes culottes
Tu n' voëras pu d' crottes.
Viens-tin bien vit' dins l' vill' d'Arraus,
Faut-i cor' que j' ch' tu l' dich' einn' faut ?
.....

COLAS

Tu pall' d' pu queucque temps d'ichi
Dins l' vill' comm' tout est embelli
Min gueux, tu varras aveucq' mi
Du qu'ein mets chés fraques
Gna l' sall' d'espectaques
Quand tu l' voëras, tu frras bientôt
Des yeux comm' nous culière à pot,
.....

COLAS

Il faudra vir' d'su grand marquer
Comm' chés soldats vont débucquer
Min gueux, nous montrons dins ch' cloquer
Draulau sans disgrace
Sans peur qu'in t'écrasse
Nous voërons tous chés z'infans
Manœuvrer comm' j'ai fait din l' temps.

Imprimerie A. Tierny. EDOUARD.

Digitized by Google

ajourna à 1827 l'Exposition de peinture, d'objets d'art et des produits de l'industrie (1). Pourtant les artistes et les amateurs purent déposer dans une salle du collège les objets, fruits de leurs travaux ou faisant partie de leurs collections comme médailles, etc., qu'ils voulaient faire connaître au public. Il fallait s'adresser à MM. Gauthier et Demory. On se décida à donner des médailles d'argent à Mlle Demory et à Mme Pagès de Paris et des médailles en bronze à M. Granosfki, pour des dessins de mécaniques, et à M. St-Martin pour des dessins et des aquarelles, et à M. Loiseau, ébéniste à Arras pour un lit et une commode.

Au mois d'octobre, des jeunes gens d'Arras cherchèrent à former une Société purement littéraire. Il suffisait pour être admis d'avoir le goût de la littérature et celui de la poésie.

(1) La ville devait acheter des tableaux et les mettre en loterie.

Digitized by Google

1827

1827 fut aussi malheureux que les deux années précédentes pour la destinée de la Monarchie légitime.

Les passions anti-religieuses étaient toujours excitées ; les royalistes restaient divisés ; le Roi et les ministres de plus plus en plus découragés ; la magistrature, en général, peu disposée à soutenir le gouvernement ; la presse hostile et l'opinion publique dévoyée (1).

La session des Chambres s'ouvrit le 12 décembre 1826. Le discours royal annonçait que la progression du produit des impôts indirects permettait d'augmenter le traitement des

(1) En 1826, le 8 avril, à une séance de la Chambre des Députés, le marquis de Saint-Chamans avait signalé la gravité de la situation. Il importe, disait-il, de ne pas fournir des armes au parti dont tout ami de la France ne peut, sans effroi, envisager le progrès sensible. Je veux parler du parti désigné sous le nom de *libéral*. Certains événements fâcheux ont malheureusement signalé ce progrès depuis un an. Le mal est venu de la division des royalistes, et il s'est agrandi par l'influence que le parti libéral exerce, sans qu'ils s'en aperçoivent, sur un certain nombre de royalistes abusés par de fausses théories. Pour les effrayer, on invoque des souvenirs déjà fort anciens, on leur parle de la prépondérance du Pape sur la puissance temporelle des Rois, ou les menace des *Jésuites*. C'est dans le XIXe siècle, au milieu de l'irréligion et de l'incrédulité, qu'on redoute les excès du zèle religieux ! Déplorable effet de l'esprit de parti ! Après plus de soixante ans sont encore poursuivis les restes des jésuites par les restes des jansénistes aux cris de joie des soi-disant philosophes. Aux avantages que le parti libéral a tiré de ces discussions, il faut joindre l'influence de quelques événements extérieurs. Les principes que soutient le parti libéral, ont triomphé dans le nouveau monde. Ils ont été encouragés par une concession récente du Ministère. Ce parti ne néglige rien pour entretenir et réveiller le zèle de ses adhérents. Le concours funeste d'un orateur distingué qui a soutenu de dangereuses directions, a été pour les libéraux un moyen de passer en revue leur milice, et des souscriptions leur servent à compter leurs partisans en province.

Digitized by Google

desservants et les crédits attribués aux travaux à faire aux routes ainsi qu'aux places fortes et de consacrer une somme plus élevée au budget de la Marine. Il prévenait les Chambres que le Ministère allait proposer une nouvelle loi sur la presse, etc.

Dans l'adresse, on faisait allusion aux évènements qui avaient eu lieu au Portugal, pouvant amener une guerre que la France saurait soutenir. M. de Villèle crut devoir donner à la Chambre des explications rassurantes qui calmèrent son ardeur guerrière. La loi sur la presse fut présentée le 29 décembre 1826; elle avait deux défauts : elle était trop rigoureuse et inefficace, laissait subsister la liberté de la presse en l'entravant ; enfin, elle était impopulaire. On ne comprend pas que le Roi et M. de Villèle la proposèrent, car ils devaient savoir que la Chambre des Pairs ne la voterait pas. Il fallait faire quelque chose, car la licence des journaux augmentait toujours. La droite demandait qu'on la réprimât, mais la législation existante était insuffisante pour cela ; le mieux eût été de rétablir la censure ; le Roi ne le voulait pas, l'ayant abolie.

La loi s'appliquait aux écrits non périodiques et à ceux périodiques : pour les premiers, elle était restrictive et préventive, par suite de l'obligation d'un dépôt préalable et d'une grande fiscalité. Pour les écrits périodiques, elle était préventive et rétroactive, et créait des difficultés pour établir de nouveaux journaux (1).

(1) Il fallait fonder une société en nom collectif composée de cinq personnes dont trois devaient être gérants responsables et posséder eux-mêmes la moitié des actions du journal. Toute publication paraissant plus de deux fois par mois était soumise au cautionnement. On supprimait pour lui un des privilèges du prêteur. Le droit de timbre était porté à dix centimes par numéro, et les colporteurs devaient être munis d'une autorisation. Il fallait faire une déclaration pour fonder un nouveau journal. Les actes officiels, les discours prononcés aux Chambres, les publications des sociétés littéraires ou celles traitant des sciences, des arts et de littérature, les mandements des

Digitized by Google

L'opposition, pour combattre ce projet de loi, (1) employa une manœuvre très habile : d'une question politique, elle fit une question industrielle et commerciale, prétendant que c'était porter une grave atteinte à l'imprimerie et aux industries qui s'y rattachent. On atteignait cent mille ouvriers, dont quarante mille pour Paris seulement ; c'était, en outre, gêner l'expression de la pensée, puisque les auteurs seraient obligés de se faire imprimer à l'étranger. On organisa un vaste pétitionnement. L'Académie française, elle-même, si calme d'ordinaire, décida par dix-sept voix contre neuf qu'on adresserait au Roi une supplique en faveur de la liberté de la pensée humaine. MM. de Chateaubriand, Villemain et Lacretelle furent désignés pour la présenter, Charles X refusa de les recevoir.

La discussion de la loi à la Chambre des Députés commença le 14 février et dura six semaines : elle fut des plus vives mais confuse ; quarante-quatre orateurs s'inscrivirent pour l'attaquer et trente-et-un pour la défendre. M. Royer-Collard, prononça un de ses plus éloquents discours, disant qu'il défendait la cause de la civilisation. Casimir Périer prit également la parole et dit que la loi se résumait en un mot : « L'imprimerie est supprimée en France et transportée en Belgique au profit de l'étranger et des pays libres ; l'œuvre de M. de Peyronnet excitait le mécontentement d'une classe laborieuse et jusque là inoffensive.

M. de La Bourdonnais, au nom de l'extrême-droite, combattit également la loi. Les opposants prétendaient que

évêques, les écrits sur les affaires privées étaient exempts de ces formalités. On poursuivait les propriétaires du journal, et les imprimeurs étaient civilement responsables. Enfin, on augmentait les pénalités, ainsi les attaques, offenses et diffamations contre le Roi, la famille royale, les Chambres, les ministres du culte et même les particuliers, étaient punis d'amendes variant de 500 francs à 20,000 francs.

(1) Le *Moniteur*, dans un article inspiré, dit-on, par M. de Peyronnet, disait que c'était « une *loi de justice et d'amour* » ; c'est le nom que lui donnaient, par dérision, les journaux libéraux.

Digitized by Google

si la polémique de la presse était ardente, c'est qu'elle avait eu à combattre les projets de loi impopulaires sur le sacrilège et le droit d'aînesse, et les fautes nombreuses du Ministère. MM. de Peyronnet, de Villèle et d'autres orateurs répliquèrent avec talent. Celui ci, accusé de tyrannie, répondit que les tyrans ne se laissaient pas insulter. On prétendit également que la liberté de la presse aurait dû être ajoutée aux sept plaies d'Egypte. Chez les Hébreux, on ne permettait la lecture des Prophètes que lorsqu'on avait atteint l'âge de 30 ans, etc. Ils avaient à défendre une cause difficile ayant excité en France une grande émotion. La loi, modifiée par divers amendements (1), fut votée par deux cent trente-trois boules blanches contre cent trente-quatre boules noires: c'était le chiffre le plus élevé que l'opposition ait obtenu.

La loi, portée devant la Chambre des Pairs, devait y recevoir un accueil encore moins favorable : celle-ci était mal disposée pour le Gouvernement. Un royaliste, le comte de Montlosier, que ses opinions gallicanes rendaient hostile à l'ultramontanisme et à la Compagnie de Jésus, adressa à ces Chambres une pétition intitulée : *Dénonciation* pour demander qu'on obligeât le clergé à enseigner les principes de la Déclaration de 1682; réclamer l'expulsion des Jésuites. Portalis, dans un rapport, concluait en demandant au Gouvernement de faire exécuter les lois relatives à ces questions religieuses.

La discussion dura deux jours et fut très vive. M. de Villèle avait déjà déclaré, dans un discours, que les lois n'étaient pas abrogées, que les Jésuites n'étaient que tolérés comme auxiliaires des Evêques, et soumis à leur administration et à leur surveillance. Ces religieux furent attaqués et défendus avec talent, et la Chambre des pairs, à la majorité de 113 voix contre 73, adopta les conclusions du rapport.

(1) On supprima le droit de timbre; le Gouvernement voulait y soumettre même les lettres de faire-part, et on rétablit la censure pour les publications au-dessus de vingt feuilles.

Digitized by Google

La joie des journaux croyant être libéraux, en demandant l'expulsion d'une classe de citoyens, fut vive.

Un autre événement vint exciter le mécontentement de cette assemblée : Un philanthrope, le duc de Montmorency-Liancourt, mourut à Paris ; il était très bienfaisant ; il avait fait des largesses à l'école de Châlons ; les anciens élèves voulurent porter son cercueil. Le Gouvernement et la famille, n'ayant pas été prévenus, la police s'y opposa. Il y eut une bagarre et le corps roula par terre. Les journaux libéraux furent trop heureux d'exploiter à leur profit ce qui s'était passé. C'était regrettable sans doute, mais on ne pouvait le prévoir. Le duc de Montmorency était pair de France ; ses collègues s'émurent. M. de Sémonville fit un rapport peu favorable au Gouvernement ; M. de Corbières ministre de l'Intérieur, défendit les agents de l'autorité comme n'ayant fait qu'accomplir leur devoir. L'affaire en resta là, mais elle laissa le ministère sous une impression défavorable.

C'est dans ces conditions que la loi fut présentée à la Chambre des pairs, le parti libéral suivant une nouvelle tactique, fit voter par cette assemblée de procéder comme en Angleterre et de faire une enquête préalable pour savoir l'effet produit par la loi sur l'industrie de l'imprimerie.

L'opposition produisit des avis défavorables, elle en tira parti. On opéra de tels changements dans la loi que le Ministre la retira le 19 avril 1827. A Paris, en signe de joie, on organisa des processions d'ouvriers criant : Vive le Roi ! Vive la Chambre des Pairs ! Vive la liberté de la presse ! A bas les Jésuites ! Jusque sous les fenêtres de la duchesse de Berry, le 18 il y eut une manifestation plus tumultueuse encore et le soir on illumina.

Ainsi se termina le malheureux essai pour entraver la liberté de la presse, elle ne devint que plus audacieuse. On dut se contenter d'une loi qui portait les droits de poste à 5 centimes par feuille,

Digitized by Google

La situation était mauvaise ; elle allait le devenir plus encore. Charles X était d'un caractère faible et cherchait la popularité. Il commit l'imprudence de consentir à la demande du duc de Raguse, commandant supérieur à la Garde Nationale de Paris à en passer une revue. Elle eut lieu le 29 avril. Un vingtième des 20.000 gardes-nationaux qu'on avait réunis poussa, ajouté au cri de : Vive le Roi et Vive la Chambre ! ceux de : A bas les Ministres ! A bas les Jésuites ! ils les renouvelèrent en rentrant lorsqu'il passèrent sous les fenêtres de M. de Villèle, rue de Rivoli (1).

Ces manifestations étaient contraires au règlement militaire ; pour faire plaisir au maréchal Oudinot, après lui avoir dit qu'il était venu recevoir des hommages et non des leçons, le Roi signa un ordre du jour d'après lequel tout s'était bien passé, les ministres lui firent observer combien ces faits étaient regrettables, il prononça la dissolution de la Garde Nationale de Paris. Cette mesure était grave, mais devenue nécessaire par suite de l'imprudence du Roi ; elle ne fut pas approuvée par tout le parti légitimiste et le ministre de Villèle dut s'en expliquer à la Tribune.

Les difficultés s'accumulaient. Si la population rurale restait indifférente, en proposant la loi sur la presse, on avait mécontenté les lettrés ; le licenciement de la Garde Nationale produisit un mauvais effet sur la bourgeoisie parisienne. Le revenu des impôts n'augmentait plus. Le Roi était découragé, attribuait en partie la situation à son ministère et en recevait les ennemis dont M. de Lambel, hostile à

(1) La duchesse de Gontant raconte, dans ses *Mémoires* (Plon, p. 891) : « Que les 7e et 9e Légions poussèrent des cris hostiles ; la Garde Nationale, passant sous les fenêtres de M. de Villèle, brandissait ses armes, vociférant et poussant des cris horribles contre les Ministres, appelant à leur secours cette charte qu'ils prétendaient vouloir soutenir jusqu'à la dernière goutte de leur sang. » Elle le fit observer au Roi, celui-ci lui dit : « J'ai mis les mains aux oreilles ; cela m'a servi, car je vous proteste que je n'ai pas entendu d'injures. »

Digitized by Google

M. de Villèle. On effrayait Charles X, en lui annonçant des conspirations et des attentats et la réorganisation de la Charbonnerie, Telle était la situation quand les Chambres, après avoir voté une loi pour la formation des Listes du Jury et le Budget, virent le 22 juin clore leur session. Le 24 de ce mois, une ordonnance royale rétablit la censure, seulement quand les Chambres n'étaient pas réunies.

Le 20 août, mourut à Maisons M. Lafitte, chez son ami Manuel. Il avait été un des adversaires les plus éloquents de la monarchie légitime. Le parti libéral ne manqua pas l'occasion de faire une manifestation contre les Royalistes ; il fit de ses funérailles une démonstration populaire que la police chercha à empêcher : ce qui fut exploité par la presse de l'opposition.

Il y eut au mois d'août l'ouverture à Paris d'une exposition des produits de l'industrie : les deux dernières avaient eu lieu en 1819 et en 1823.

Le Gouvernement chercha une diversion pour arrêter l'opposition, chaque jour plus audacieuse, il crut la trouver dans un voyage du Roi dans le Nord et le Pas-de-Calais. Les populations de ces deux départements avaient toujours montré un ardent royalisme ; on espérait que l'enthousiasme manifesté à la vue de leur Monarque, réagirait sur l'opinion publique, et permettrait de sortir d'une crise dont on ne voyait pas l'issue.

Pour entretenir les troupes dans l'habitude des exercices de la guerre, et conserver les traditions militaires, on avait formé deux camps : l'un à Lunéville pour la cavalerie, l'autre à Saint-Omer pour l'infanterie (1) ; ce fut ce dernier que Charles X résolut de visiter en 1827 (2). L'opposition y vit un moyen d'accomplir une contre-révolution.

(1) Une baraque servant d'hôpital brûla en 1826.

(2) D'après la *Revue du Pas-de-Calais*, en 1827, le camp se composait d'environ huit mille hommes formant huit régiments d'infanterie de ligne à deux bataillons et deux bataillons d'infanterie de ligne

Digitized by Google

Ce fut le 16 mai 1827 qu'un bataillon du Génie en garnison à Arras, composé de treize officiers et de trois cent quarante-quatre hommes, partit pour Saint-Omer à l'effet de préparer le camp sous la direction du colonel de Bellonnet. Il était situé au village d'Helfaut, près de cette ville, s'élevait en terrasse sur la rive droite de l'Aa et se développait sur trois quarts de lieue d'étendue. On y avait envoyé quelques troupes en 1826. En 1827, trois divisions s'y trouvèrent réunies : deux au camp et la troisième à Saint-Omer. Il était commandé par le comte Curial. On avait fait venir, des garnisons voisines des troupes de cavalerie ; des détachements importants du génie et de l'artillerie s'y trouvaient également ; on s'occupa d'un système de fortifications de campagne pour défendre le front du camp, on construisit un fort pour exercer les troupes à l'école de siège ; il y eut des

à un bataillon de cinq cents hommes. Le commandant en chef était le général comte Curial. La première division avait pour chef le lieutenant-général Ledru des Issards avec les maréchaux de camp vicomte Berthier de Sauvigny et le marquis de Marguerie. La deuxième division avait pour chef le lieutenant-général de Béthisy et les maréchaux de camp vicomte Toussaint et Picot de Picardière. Au moment de la venue du Roi, il y eut des modifications puisque, d'après a notice sur le voyage de Charles X, composée par M. Sénéca, la première division, sous les ordres du lieutenant-général baron Billard, se composait de cinq régiments en deux brigades commandées par les maréchaux de camp baron Drault et de Cadoudal ; la deuxième division était sous les ordres du lieutenant-général, vicomte de Fesinzac ; elle était composée de quatre régiments en deux brigades commandées par les maréchaux de camp comte de Montlivaut et duc de Crillon ; la troisième division, sous les ordres du lieutenant-général duc des Cars, avait quatre régiments en deux brigades commandées par les maréchaux de camp baron Hugonet et baron Hurel. En tout, douze mille hommes plus 500 hommes du génie, 541 artilleurs et 82 hommes du train des équipages. La cavalerie, forte de deux mille hommes en cinq régiments était commandée par le lieutenant-général, comte de Bourbon-Busset, et formait deux brigades sous les ordres des maréchaux de camp comtes de Labeyrie et de Lauriston.

Digitized by Google

alertes de petite guerre et de grandes manœuvres (1).

Tous les dimanches des aumoniers célébraient une messe servie par des militaires ; sur un monticule de verdure se trouvait l'autel en gazon qu'on trouvait un chef-d'œuvre ; sur l'invitation du général Curial, l'évêque l'avait bèni ainsi que le camp au mois de juillet 1827 (2).

Puis avaient lieu une inspection et une grande parade. Beaucoup d'Anglais et d'étrangers venaient au camp ce jour là (3) ainsi que les autorités et les habitants de Saint-Omer et des environs. Les divisions donnaïent à tour de rôle des fêtes annuelles, auxquelles assistaient les dames de la ville. Sur un amphithéâtre en verdure douze mille personnes pouvaient prendre place. Une baraque pareille à un boudoir avait été préparée pour recevoir les dames (4).

Le temps d'abord mauvais se mit au beau.

Dès que l'on sut d'une manière certaine le voyage de

(1) Le camp fit enchérir les denrées alimentaires.

(2) Monseigneur de La Tour d'Auvergne était en tournée pastorale, le général Ledru des Issards le reçut sous sa tente et lui présenta le corps des officiers. La division se forma en carré et l'Evêque, revêtu de ses vêtements pontificaux, donna sa bénédiction et adressa des paroles pleines d'onction. Un grand nombre d'ecclésiastiques étaient présents. Mgr de la Tour d'Auvergne s'entretint assez longtemps avec les généraux et dîna chez le comte Curial.

(3) Il y avait beaucoup d'Anglais demeurant à Saint-Omer, et plusieurs maisons d'éducation pour leurs enfants.

(4) Dans une de ces fêtes, on éleva sur un mamelon aplani une baraque qui servit de théâtre ; devant, on construisit un jet d'eau versant du vin à la troupe. Quarante musiciens des cinq régiments entonnèrent le chant de « Vive Henri IV ! » puis : cantates, assauts d'armes, parades, pantomimes. Le dimanche 13 août 1826, on offrit une grande fête aux dames. Le 17e Léger (ancienne Légion du Var) exécuta des courses à pied et des danses provençales. A cinq heures et demie eut lieu un repas militaire servi par petites tables, quatre mille hommes y prirent part. On y porta des toasts, puis il y eut des danses, des jeux et des illuminations. Un autre dimanche, après la messe, on organisa une fête avec courses à échasses pour les soldats

Digitized by Google

Charles X dans le Pas-de-Calais, le Préfet, (1) le 10 juillet 1827, envoya une circulaire aux maires, pour l'annoncer (2) et une seconde pour confirmer cette nouvelle (3).

basques et en sacs pour les autres. Les soldats les plus lestes exécutèrent les danses de leur pays : les Basques et les Auvergnats, la bourrée; les Languedociens, la treille avec le cerceau ; les Provençaux, la farandole, etc.

(1) La *Revue Départementale*, dans son numéro du 28 mai 1827, annonça que le Roi visiterait le camps de Saint-Omer.

(2) Voici sa circulaire :

« Messieurs, la nouvelle du voyage du Roi s'est répandue dans le département, et si j'ai tardé à vous donner l'annonce officielle d'un bonheur si souvent souhaité, c'est que j'aurais désiré vous en désigner l'époque d'une manière précise. Cette époque est encore un peu incertaine, mais la cause même de cette incertitude est une louange pour le Monarque et vous fera reconnaître le cœur d'un petit-fils de Henri IV, avant que vous puissiez en contempler les traits : c'est à la rentrée des moissons qu'est subordonnée son arrivée. Devant les difficultés des grandes manœuvres au camp de Saint-Omer, il a voulu que les fruits de la terre ne courussent pas le risque d'être foulés aux pieds. Pensant que les indemnités qui auraient bien pu être données en pareil cas, pourraient assurer l'intérêt des propriétaires mais non les ressources des pauvres, toujours proportionnées à l'importance des grains récoltés ; il vous est donc facile d'assigner à peu près l'époque de ce voyage dont le souvenir sera longtemps conservé par la province fidèle d'entre les plus fidèles, et qui seule s'honore d'avoir fourni l'apanage de Sa Majesté. Selon toute apparence, Elle accordera deux jours à Arras et cinq à Saint-Omer. Ces deux villes se disposent à la recevoir dignement, mais l'hommage dont Elle sera le plus flattée n'a pas besoin d'être préparé. Ils sont heureusement bien loin ces temps de funeste mémoire où l'enthousiasme et l'amour étaient commandés sur le passage du Maître. Dans la France heureuse, sous ses Rois légitimes, l'enthousiasme et l'amour sont au fond de tous les cœurs et, pour les en voir sortir avec l'expression la plus vive, il suffit de ces mots : Le Roi va venir ! »

(3) Voici sa circulaire : « Les espérances que nous avons données l'an dernier se réaliseront sous peu de jours; le meilleur et le plus aimé des Rois sera au milieu de nous. Charles X, qui ne saurait oublier les témoignages de dévouement et d'amour que vous lui avez prodigués à une époque de douloureuse mémoire, regrettait de n'avoir

Digitized by Google

Le secrétaire général en l'absence de M. Blin de Bourdon, en tournée de révision, adressa, le 26 juillet, une nouvelle circulaire à ces fonctionnaires pour indiquer d'une manière précise l'itinéraire que devait suivre le Roi, les mesures qu'ils avaient à prendre (1), et annoncer que le duc d'Angoulême accompagnerait Charles X. Le Sous-Préfet de Saint-Omer, le 7 juillet 1827, envoyait au Préfet l'avis que les cantonnements d'une division de cavalerie et de détachements d'artillerie et du train n'avaient amené ni plaintes ni murmures. Il ajoutait : « J'espère que vous serez aussi content des sentiments des habitants de l'arrondissement de Saint-Omer pendant le séjour du Roi que pour celui

pu encore se retrouver au milieu de ses chers Artésiens. Enfin cet heureux moment approche et notre auguste Monarque nous donne une preuve bien signalée de son affection en accordant au département du Pas-de-Calais dix jours entiers dont deux à la ville d'Arras.

» Son Altesse Royale, Monseigneur le Dauphin, qui d'abord n'avait pas le projet de passer par Arras, a bien voulu, sur ma demande, changer son itinéraire et, pour le déterminer, je n'ai eu qu'à lui rappeler l'empressement et l'enthousiasme avec lesquels Son Altessse Royale a déjà été accueillie par les habitants de cette cité fidèle. Le Prince sera donc dans nos murs le sept du mois prochain. Vous serez sans doute bien heureux des témoignages de bienveillance et de prédilection que daigne nous accorder l'auguste Famille à laquelle les destinées de la France sont confiées ; mais je peux le dire, sans crainte d'être démenti, qu'aucune province n'en est plus digne que la vôtre.

(1) Les maires devaient attendre à la limite de leurs communes le cortège royal, être en habit bleu avec ceinture blanche. Des détachements de gardes nationaux et de pompiers escorteraient les Conseils municipaux. On sonnerait les cloches, le clergé se tiendrait à la porte des églises en habits sacerdotaux. On devait interdire sur le passage du cortège les baraques de forains ou autres, les chaises, les bancs empêcher de tirer des coups de fusil, de faire partir des pétards, de monter sur les arbres, éloigner les mendiants et les colporteurs. « Le maire seul fera un discours, il sera court et respectueux ; sans cela il est préférable qu'on n'en prononce pas. Les cris de « Vive le Roi » qui sortiront du cœur et auxquels celui de Sa Majesté répondra suffiront pour exprimer énergiquement le sentiment général. »

Digitized by Google

de la duchesse de Berry. » Le 16 août, M. Blin de Bourdon prévint le Conseil Général que Sa Majesté, dans son voyage, accordait dix jours à ses chers Artésiens. Aucune province n'était plus digne de sa visite.

L'Evêque de son côté écrivit à ses curés pour leur dire que le Roi serait heureux de voir réunis aux prêtres, dont l'église était située sur sa route, ceux des villages voisins ; qu'il recevrait avec grand plaisir leurs hommages, et que l'empressement du clergé lui sera fort agréable. Il donnait l'itinéraire de Sa Majesté et ajoutait : « l'honneur que fait Charles X en visitant le diocèce est une faveur extraordinaire, qui ne peut-être que très approuvée par le clergé, il ne doute point que celui des villes que Sa Majesté va parcourir ne s'empresse de lui rendre les hommages qui lui sont dus (1).

Le maire d'Arras annonça également à ses administrés cet heureux événement (2) et le Conseil vota 5,000 francs pour les frais de la réception.

(1) Le prêtre qui présidait devait être en chape, les autres curés en rochet, tous avec l'étole. L'Evêque recommandait le costume « le plus parfaitement ecclésiastique et la tenue la plus soignée ». On devait se borner à présenter au Roi son respect et l'assurer de son dévouement et de sa soumission.

(2) Le dimanche 22 juillet, le commissaire de police d'Arras accompagné d'agents et de sapeurs-pompiers à la tête desquels marchaient les tambours et la Musique, publia : « Habitants d'Arras, LE ROI VA VENIR, ! le jour de son arrivée est fixé, c'est le 16 septembre au soir que notre ville sera honorée de son auguste présence. Sa Majesté y viendra à son retour de Saint-Omer et y restera jusqu'au 18 au matin. Votre premier magistrat s'empresse de vous annoncer cette heureuse nouvelle, persuadé de la joie qu'elle va répandre dans tous les cœurs. Vous vous joindrez à nous, j'en suis certain, fidèles habitants d'Arras, pour fêter dignement ce Monarque adoré, et nos cœurs formeront un faisceau d'amour dont nous environnerons sa présence sacrée et, s'il nous est impossible d'exprimer tout le bonheur dont nous jouirons, du moins puissions-nous, par l'ivresse de nos sentiments, convaincre Sa Majesté que les 16 et 17 septembre seront les plus heureux de nos

Digitized by Google

Le maire engagea les habitants à faire peindre et blanchir leurs maisons. On répara l'hôtel-de-ville à l'extérieur, on acheta un drapeau, on habilla la musique de la garde nationale, les jeunes gens des principales familles d'Arras, composant la garde nationale à cheval s'empressèrent, dit un journal du temps, de s'équiper à leurs frais et leur enthousiasme fut partagé non seulement par l'élite des citoyens mais aussi par toutes les classes ouvrières de la ville, qui à l'envi ont voulu continuer à paraître dans les rangs de la garde nationale bien que leurs chefs ne l'eussent pas demandé (1). La ville contribua à alléger les charges qu'elle leur imposait (2). Le Conseil municipal décida qu'on distribuerait des secours aux pauvres lors du passage du Roi, que le 17 septembre, aurait lieu un bal dans la bibliothèque de Saint-Vaast (3), on arrêta la forme de la lettre d'invi-

jours. Vive le Roi! Arras, 12 juillet 1827, en l'absence de M. le Maire, Linque adjoint. »

La *Revue Départementale* dit : « Les auditeurs écoutèrent cette nouvelle avec une joie bien vive et des acclamations de vive le Roi ! partirent du fond du cœur; on ne saurait s'y méprendre. »

(1) Le 24 juillet, le Maire informe ses concitoyens que, conformément à l'ordonnance du 11 janvier 1816, Sa Majesté admettra la Garde nationale de cette ville à lui former une garde d'honneur qui fera le service pendant toute la durée de son séjour à Arras, concurremment avec la maison militaire de Sa Majesté. En conséquence, l'administration municipale s'empresse d'annoncer cette faveur aux gardes nationaux qui y verront une nouvelle preuve de la bienveillance et de l'affection de S. M. Charles X et pour les engager à prendre dès à présent toutes les dispositions nécessaires pour que leur tenue soit digne du privilège qui leur est accordé. Signé : Linque.

(2) La ville, pour la remercier de son dévouement, fit don à la Garde nationale de vingt bonnets à poil destinés aux deux compagnies de grenadiers, et de mille francs pour acheter des shabraques à la Garde nationale à cheval.

(3) Ce bal donna lieu à des difficultés avec l'Evêque. On voulait faire passer Charles X par la cour de l'Évêché et les huit cents invités par le jardin du séminaire. Mgr de Latour d'Auvergne y avait d'abord

Digitized by Google

tation et on décida qu'on ferait frapper une médaille commémorative (1).

A Saint-Omer, on fit également de grands préparatifs (2).

Ce fut le 3 septembre 1827 que le Roi quitta Saint-Cloud, le duc d'Angoulême partit trois quarts d'heure avant lui pour le camp de Saint-Omer. Il devait ensuite aller en Normandie. Il passa à Compiègne le 6, le 7 il arriva à Arras par Péronne, accompagné des ducs de Guiche et de Ventadun. Il descendit à la préfecture, demanda a être reçu sans apparat et n'accepta qu'une garde de cent hommes fournie

consenti, puis il demanda qu'on en référât au Roi, car, selon lui, c'était peu convenable. Le Conseil municipal, après avoir fait observer que les généraux logés dans les bâtiments de l'abbaye de Saint-Vaast avaient donné des bals sans que l'Evêque se plaignît, décida que les invités passeraient par la rue des Teinturiers et le petit perron de la bibliothèque.

(1) « La ville d'Arras, heureuse et fière de posséder son Roi dans les journées des 16 et 17 septembre, a voulu consacrer cet événement par un monument durable, et afin d'en perpétuer le souvenir, l'Administration municipale a fait frapper une médaille qui retrace cette époque si chère à tous les fidèles Artésiens.

» L'amour porté par les habitants d'Arras à Charles X le Bien Aimé, est gravé dans tous les cœurs, et le bronze, quoique durable, en marque difficilement l'expression sincère.

» Nous avons l'honneur de vous offrir une de ces médailles en témoignage de l'estime et de la haute considération de l'Administration municipale d'Arras, veuillez l'agréer et recevoir l'hommage des sentiments distingués avec lesquels nous avons l'honneur d'être, etc.

Les Maire, Adjoints et Membres du Conseil municipal. »

(2) Voilà comment un journal du temps parle du voyage de Charles X dans le Pas-de-Calais : « Les villes d'Arras et de St-Omer rivalisent de zèle dans leurs apprêts des fêtes et des bals que Sa Majesté a bien voulu accepter. Cette époque sera longtemps mémorable pour nous; des princes et des personnages étrangers se rendront, dit-on, à Saint-Omer; ils verront combien la France idolâtre ses princes, et l'Europe pourra au besoin déduire les conséquences de tant d'amour. La France goûte une paix qui sera longue encore et les étrangers crieront avec nous : Vive le Roi de France! » C'était de la prose officielle bien loin de la vérité.

Digitized by Google

par moitié par la garde nationale et par moitié par le régiment du génie. Le Préfet lui présenta les autorités, le prince en invita quelques unes à dîner avec lui. Enfin il y eut réception où les dames furent admises. Le soir toute la ville fut brillamment illuminée, aux cris mille fois répétés de Vive le Roi ! Vive Monseigneur le Dauphin ! Il partit le 8 pour Lille.

Charles X, le 3 septembre (1), arriva à Laon (2), puis passant par la Fère et Saint-Quentin, vint coucher le 4 à Cambrai et le 5 à Valenciennes, où il alla visiter les mines d'Anzin, il arriva à Douai et le 7 à Lille. Partout il était reçu avec enthousiasme par les populations, recevant les autorités, visitant les établissements de bienfaisance et d'industrie.

Le Roi partit de Lille le 9 septembre à 7 heures du matin. A 4 heures de l'après-midi, sa voiture attelée de huit chevaux blancs et escortée par un détachement de gendarmerie arriva par la route de Cassel à St-Omer, à quarante pas de la limite du Pas-de-Calais (3), elle s'arrêta devant un arc de triomphe, et le vicomte Blin de Bourdon s'approchant de Charles X, lui dit : Combien les Artésiens étaient reconnaissants de la faveur qu'il leur accordait, le Roi lui répondit ; puis il reçut les hommages du Général Barathier, commandant le département, du Sous-Préfet de Saint-Omer,

(1) Le prince d'Orange partit également dans la nuit pour le camp où il arriva le 8 septembre. La duchesse de Berry se rendit à Dieppe.

(2) Le Roi était accompagné du duc de Polignac, premier écuyer du Roi et futur ministre ; du duc de Blacas, premier gentilhomme de la chambre ; du duc de Luxembourg, capitaine des gardes du corps ; du comte de Pradel, premier chambellan ; du duc de Mortemart, capitaine des Gardes à pied ; du duc de Maillé, premier aide de camp.

(3) Le Conseil général du Pas-de-Calais en avait fait les frais et M. Letombe, architecte du département, le plan, et des artistes de Paris étaient venus le peindre : sur la clef de la voûte se trouvaient les armes de l'Artois, avec des vers composés par M. de la Rivière, secrétaire-général.

Digitized by Google

M. de Laage, du baron de Coupigny, du marquis de Tramecourt, de M. du Hays, députés, etc.. Le Lieutenant-Général Rottambourg, commandant la 16e division militaire et le comte Curial, Commandant du camp avec leurs états-majors se joignirent au cortège. Quatre-vingts gardes du corps étaient arrivés à Saint-Omer pour former l'escorte du Roi. La division de cavalerie était rangée en bataille à gauche de la route (1).

A à la porte de Saint-Omer, l'Administration municipale, qui s'y trouvait avec la compagnie des pompiers, offrit au Roi les clefs de la ville (2). Le 2e régiment de Ligne était formé en bataille sur les glacis.

Ce fut un grand jour pour Saint-Omer, il concordait avec la fête de son patron. Dès 5 heures du matin, les cloches s'étaient ébranlées, elles continuèrent de retentir à l'arrivée du Roi. A ce moment, les musiques militaires jouent. Le peuple crie avec enthousiasme : Vive le Roi ! C'est ainsi que Charles X arrive à l'Hôtel de Sandelin, où il doit loger. Là, il reçoit les hommages des corps constitués et des officiers de la Garde Nationale. On lui adressa des discours ; il y

(1) Voilà comment un journal raconte l'arrivée de Charles X : « Partout, depuis son départ de la capitale, le Roi avait recueilli sur son passage les témoignages de respect et d'amour que son peuple lui a voués, lorsque le dimanche 9 septembre, vers 5 heures du soir, il arriva au hameau du Fort-Rouge, commune d'Arques, limite du département du Pas-de-Calais. Une nombreuse population de toutes les communes voisines garnissait la route et faisait retentir les airs des cris mille fois répétés de « Vive Charles X ! Vivent les Bourbons ! » Le ciel était pur, le soleil projetait ses rayons sur les masses de verdure qui bordent le chemin ; tout, en un mot, semblait s'harmoniser avec les sentiments de joie qui animaient les fidèles Artésiens. Les moindres hameaux montrèrent sur la route une population avide de contempler le Roi, et la maison du pauvre avait elle-même son drapeau blanc ; la présence du Père des Français doit être une véritable fête de famille. »

(2) Le Maire étant malade, ce fut M. Gaddebled, premier adjoint, qui organisa la réception du Roi. Il en fut récompensé par la croix de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

répondit. M. Wissocq, Président du Tribunal de Boulogne lui exprima les regrets de cette ville de ne pas avoir l'honneur de le recevoir dans ses murs. Charles X pria Monseigneur de Latour d'Auvergne (1) de rester auprès de sa personne pendant son séjour à Saint-Omer (2). A 7 heures eut lieu le dîner. 48 personnes y furent admises (3). Le soir toute la ville fut brillamment illuminée.

Le lendemain Charles X partit à 11 heures pour le camp. Il avait dans sa voiture : A droite, le Dauphin, en face, le prince d'Orange. L'escorte était superbe : trois cents officiers et cinquante-trois généraux en faisaient partie. On y voyait des Anglais, des Russes et des Belges. Sur les bruyères, où se trouvait le camp, étaient rangées en bataille trois divisions d'infanterie comptant environ douze mille hommes et une de cavalerie composée de deux mille hommes en cinq régiments, formés en deux brigades. Il y eut une revue et l'attaque d'un mamelon ; les autres jours, les manœuvres

(1) Voici quelques détails donnés par le *Journal de Saint-Omer :* « Une demi-heure avant la sortie du Roi de son appartement, le duc de Blacas, premier gentilhomme, fit entrer l'Evêque dans le premier salon du Roi, où Sa Majesté daigna faire deux pas en avant pour recevoir ses hommages. Elle lui parla avec bonté et intérêt de son diocèse et le fit rester auprès d'Elle jusqu'à ce que le clergé de St-Omer fut admis à déposer à ses pieds le tribut de son respect. Mgr de Latour d'Auvergne présenta MM. Lefebvre des Palmes, chapelain de Sa Majesté et vicaire-général d'Arras, Decan, curé de Notre-Dame de Saint-Omer, et Herbet, vicaire-général. »

(2) L'Evêque célébra la messe en la présence du Roi dans la Chapelle de ses appartements, excepté le dimanche 11 et le 12 septembre, et dîna tous les jours avec le Roi. Une fois Charles X le mit à sa gauche avec le prince d'Orange à sa droite ; une autre fois on le plaça à gauche du Dauphin, en face de Sa Majesté. Le 11 septembre, il déjeuna avec lui au camp.

Le Roi était éminemment religieux ; aussi il ne cessa de combler de bontés le premier pasteur du diocèse et de rendre sa dignité respectable aux yeux de tous.

(3) Le Roi retint à sa table l'Évêque et le baron de Coupigny, le marquis de Tramecourt et M. du Hays, députés.

Digitized by Google

continuèrent en présence du Roi, sauf le dimanche, où Charles X vint assister à la messe célébrée au camp en présence de toutes les troupes (1). Cette cérémonie imposante avait attiré cinquante mille spectateurs. Le quatrième jour le Roi alla entendre la messe à Notre-Dame (2), puis visita la ville et ses monuments : les hôpitaux (3), les barrages construits pour éviter les inondations, l'arsenal, les ruines de l'Abbaye de Saint-Berlin et le Collége. Partout réceptions et discours. Le soir bal à l'Hôtel-de-Ville. Le cinquième jour, le Roi assista à l'attaque et à la défense du camp ; le sixième, il alla passer la journée à Dunkerque ; le septième eut lieu au camp devant lui l'assaut du Corps de Place (3). Charles X avant son départ, donna des décorations, et remit des cadeaux aux personnes les plus distinguées de la ville. Le Conseil municipal décida qu'en souvenir de cette visite, la porte d'Arras s'appellerait « porte Royale ». Le lendemain le Roi partit pour cette ville (4).

(1) La messe fut dite par M. Lefebvre des Palmes. L'Evêque remplit les fonctions de Grand Aumônier du Roi, puis lui donna le Missel à baiser, après le dernier évangile, l'officiant porta à S. M. le corporal. Charles X était à genoux, l'Evêque sur un tabouret à droite de son fauteuil, les fonctionnaires derrière. Après la messe, Mgr de Latour d'Auvergne offrit l'eau bénite au Roi. La musique militaire se fit entendre pendant la cérémonie.

(2) Elle eut lieu à onze heures du matin. Le Roi était accompagné du Dauphin. L'Evêque alla le recevoir au grand portail et lui adressa un discours. Le Roi remercia et se plaça sous le dais pour s'avancer processionnellement jusqu'au chœur. La messe fut dite par le curé l'abbé Decan. L'Evêque remplit les fonctions de grand aumônier.

(3) A l'Hôpital général, l'Evêque présenta au Roi les religieuses et les frères de la Doctrine chrétienne. Dans la chapelle, on chanta le *Domine salvum fac regem.* Charles X, fit quelques questions sur l'origine de l'établissement.

(4) Le duc d'Angoulême partit trois quarts d'heure avant lui ; la population de la ville et des villages voisins s'était rassemblée sur sa route. Arrivé à Saint-Pol vers midi, le prince fut accueilli aux cris de : Vive le Roi ! Vive le Dauphin ! Vivent les Bourbons ! Il s'entretint quelques instants avec les autorités qui l'attendaient à son passage, et

Digitized by Google

Partout sur sa route, on avait élevé des arcs de triomphe avec des inscriptions en l'honneur du monarque. Les maires, les curés, les populations acclamaient le souverain sur son passage. Charles X se montrait à la portière de sa voiture et saluait affectueusement. Les maisons s'effaçaient derrière des arceaux de verdure ornés de drapeaux et soutenus par des pilastres entourés de torsades fleurdelysées, le bruit du canon le son des cloches, les fanfares, les tambours se faisaient entendre, mille voix retentissaient en même temps. C'était encore un beau jour pour la monarchie (1) légitime, mais hélas! ce devait être le dernier. Le Roi s'arrêta à Aire, à Lillers, où il alla à l'église ; A Béthune quinze mille personnes étaient arrivées pour le voir : Le marquis de Baynast, maire de la ville, proposa au Roi de monter dans une calèche découverte qu'il avait amenée pour qu'on pût mieux contempler les traits du monarque, Charles X accepta gracieusement, les mouchoirs blancs s'agitaient à toutes les fenêtres de cette ville, alors si royaliste. Le Roi s'arrêta à l'Hôtel-de-Ville où trente jeunes filles étaient réunies. Une d'elles Mlle de Genevières lui offrit un bouquet et lui fit un compliment ; puis on lui présenta les autorités ainsi que M. du Hays député. Comme partout, il laissa des marques de sa générosité pour les pauvres. A une lieue d'Arras, la Garde Nationale à cheval, commandée par M. de Grandval vint former l'escorte d'honneur, suivie du douzième chasseurs. Un arc de triomphe avait été élevé par la ville à 500 mètres de la porte Méaulens : on y avait placé le buste de Charles X avec quatre figures allégoriques : la Prudence, la Justice, le Commerce et l'Abon-

il laissa des marques de sa bienfaisance accoutumée. Le soir, il y eut un bal nombreux à l'Hôtel-de-Ville de cette ville où assistèrent les Gardes du corps du Roi, compagnie de Luxembourg.

(1) M. Derhems, dans son *Histoire de Saint-Omer*, dit que le programme des fêtes de Saint-Omer pour l'arrivée du Roi portait que les habitants, auxquels leurs facultés le permettaient, étaient invités à illuminer tous les soirs le devant de leurs maisons.

Digitized by Google

dance. Au-dessus de l'archivolte, on lisait : Au Roi, la Ville d'Arras. Une foule considérable s'était rendue à la porte de la ville, où le Roi arriva à quatre heures de l'après-midi, il descendit de sa voiture de voyage pour monter dans une calèche découverte. Le maire, les adjoints, les membres du Conseil municipal l'attendaient. Le Baron de Hauteclocque lui présenta les clefs de la ville, les mêmes qui avaient été offertes au Roi Louis XV quand il vint à Arras, et lui adressa un discours, auquel le Roi répondit (1). A la première barrière le comte de Courteilles, lieutenant de Roi, offrit les clefs de la Place. Pendant ce temps-là, on tirait cent un coups de canon.

Les rues, par lesquelles devait passer le cortège, étaient sablées et élégamment décorées. Les acclamations des habi-

(1) Voici le discours du Maire :

Sire, quand vos enfants de l'Artois, dans l'ivresse de leur bonheur, s'empressent de déposer aux pieds de Votre Majesté l'expression de leur amour et de leur dévouement pour le plus tendre des pères, l'administration municipale d'Arras sera-t-elle assez heureuse pour exprimer à Votre Majesté combien l'auguste personne du Roi remplit de joie tous les cœurs ? Aux acclamations générales que font éclater vos fidèles Artésiens et auxquelles se mêle la pensée qu'ils sont plus particulièrement vos enfants, puisqu'ils ont eu le bonheur d'appartenir à Votre Majesté dès son berceau, les habitants d'Arras, les aînés de cette grande famille osent supplier Votre Majesté d'accueillir avec bonté l'hommage de leur fidélité et de leur dévouement sans borne.

Daignez, Sire, recevoir les clefs de votre fidèle ville d'Arras, tous les cœurs ici sont ouverts à la joie et au bonheur, et Votre Majesté n'y trouvera que des enfants fidèles, remplis de la plus vive piété, de l'amour le plus tendre pour le Roi, pour leur père.

Le Roi a répondu :

« M. le Maire, j'accepte avec beaucoup de plaisir l'expression des sentiments de la ville d'Arras. J'ai toujours eu une affection particulière pour cette province dont mon grand-père m'avait donné le nom. Croyez que je suis profondément touché des sentiments qui animent aujourd'hui les Artésiens. Tout mon désir est de contribuer à les rendre heureux. »

Digitized by Google

tants se mêlaient au bruit du canon (1). La Garde Nationale à pied faisait la haie ; elle était forte de cinq cents hommes.

Au Pont-de-Cité, les portefaix et les déchargeurs du marché avaient construit une fausse porte en verdure ; une couronne royale y était suspendue au milieu de touffes de fleurs. La corporation était réunie en tête avec son costume : pantalon bleu, blouse bleue, chapeau gris, un bouquet à la boutonnière ; ils accueillirent Charles X aux cris répétés mille fois : Vive le Roi !

Dans la rue de Baudimont, se trouvait un immense portique, d'ordre dorique ; les colonnes étaient ingénieusement imitées par de la percale plissée, et ornées de feuillages. Il était surmonté d'une galerie, sur laquelle étaient rangés d'un côté des jeunes filles et de l'autre des jeunes gens, tenant à la main des drapeaux blancs qu'ils agitaient en criant : Vive le Roi ! son buste était au milieu d'eux. C'étaient les enfants des hospices, on lisait au-dessus de la galerie : « Nous étions orphelins ». Ils lançaient également des fleurs sur les pas du Prince. La foule était attendrie, en voyant ce touchant spectacle ; les rues où devait passer le cortège ne formaient qu'une longue galerie de verdure.

Charles X arrivé à la Préfecture, où il devait loger (2), fut

(1) A l'occasion de la visite du Roi, le maire prit un arrêté où il disait : « Considérant que les sentiments d'amour et de fidélité, dont les habitants de cette ville sont animés pour notre Roi bien aimé, ne nous permettent pas de douter un seul instant du bonheur qu'ils éprouveront dans les journées des 16 et 17 septembre et de leur zèle à le témoigner par des signes extérieurs, arrête... » Suivaient les diverses dispositions : on prescrivait le balayage de toutes les rues, on devait y mettre du sable partout où passerait le cortège ; sonner toutes les cloches. On invitait les habitants à tenir leurs boutiques fermées, à être vêtus d'une manière convenable, à orner de fleurs et de feuillages les façades de leurs maisons, à ne pas laisser sortir les enfants au dessous de dix ans sans être accompagnés, à illuminer les deux jours et à faire des distributions aux pauvres.

(2) Le Ministre de la Guerre logea au Collège et le Ministre de l'Intérieur chez le Maire.

Digitized by Google

reçu par la vicomtesse Blin de Bourdon, elle présenta cinquante jeunes demoiselles de la ville (1). Sa fille fit un compliment. Le Roi la remercia ; puis eut lieu la présentation des autorités. Ce fut le Lieutenant-Général, commandant la division, et le Général commandant le département, qui la firent pour les militaires. Le Procureur Général de Douai, pour les magistrats du Tribunal civil et du Tribunal de commerce. L'Evêque, pour le Chapitre et les curés de la ville ; puis vinrent le Maire (2), les Adjoints et le Conseil

(1) Voici la lettre d'invitation qu'envoya le baron de Hauteclocque, le 1er septembre 1827:

« J'ai l'honneur d'inviter Mademoiselle votre fille à se réunir avec les demoiselles qui doivent se rendre le 16 de ce mois chez la vicomtesse Blin de Bourdon pour complimenter Sa Majesté Charles X et lui offrir des fleurs au moment de son arrivée à Arras.

» Les demoiselles sont priées d'être vêtues en blanc et autant que possible en robe de crêpe garnie d'un ruban de même étoffe, coiffées en cheveux sans fleurs ni ruban.

» Veuillez.., etc... Le Maire d'Arras.

» Réponse s'il vous plaît. »

(2) Voici les paroles prononcées par le baron de Hauteclocque :

« Sire, Dans cette province fidèle, comme dans toute la France, tous les cœurs s'élancent vers Votre Majesté, et le mémorable événement de l'auguste présence du Roi dans nos murs remplit toutes les âmes des sentiments de la plus vive reconnaissance. Daignez, Sire, accueillir avec bonté l'hommage de l'amour et du dévouement du Conseil municipal d'Arras, organe fidèle des habitants de cette Cité.

» Daignez, Sire, compter la ville d'Arras, la capitale de votre ancienne province d'Artois, au nombre de vos bonnes villes, heureuse et fière de posséder son Roi ; les cris de l'allégresse générale et le bonheur répandu partout en cette journée, dont le souvenir précieux vivra éternellement, témoignent l'attachement que cette ville porte à Charles X le bien aimé.

» Permettez-nous, Sire, de laisser éclater nos transports et de dire et de répéter toujours dans l'effusion de nos cœurs : *Vive notre bon Roi ! Vive Charles X le bien aimé !* »

Le Roi a répondu : « C'est la première fois de ma vie que j'ai pu visiter la ville d'Arras ; je suis très sensible à l'accueil que j'ai reçu. Le plaisir que j'éprouve de me trouver au milieu de sujets tels que

Digitized by Google

municipal ; selon un ancien usage, ils offrirent à Sa Majesté quarante-huit pains mollets et quarante-huit bouteilles de vin de Bourgogne, plus une élégante corbeille ornée sur ses côtés de fleurs de lys et du chiffre du Roi, elle contenait les échantillons des produits de la ville : des dentelles, du sucre de M. Crespel, du pain d'épices, et un bocal de cristal monté sur un pied doré renfermant de l'huile d'œillettes ; puis vinrent les Juges de paix, la Société royale (Académie d'Arras) (1), les professeurs du Collège et de l'Ecole de médecine, les Frères de la Doctrine chrétienne, etc. En général, dans un discours de peu d'étendue, on adressait ses hommages au Roi et celui-ci y répondait par quelques mots où il disait les choses les plus flatteuses pour remercier du dévouement qu'on montrait pour lui.

Après le dîner où Charles X retint quelques personnes, à huit heures, il alla au théâtre (2). A son entrée, l'orchestre fit retentir l'air : « Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ? » Les dames, en élégantes toilettes, agitaient leurs

vous, restera à jamais gravé dans mon cœur. Si vous gardez le souvenir du séjour que j'aurai fait dans vos murs, croyez que mon cœur s'en ressouviendra également. »

(1) La Société Royale d'Arras était représentée par une députation composée de MM. Thelliez de Sars, président ; de Missy, vice-chancelier ; Herbet, archiviste-adjoint ; Dissaux, Faille, Mercier et Toursel. Le président prononça ce discours : « Sire, héritier des sentiments de l'ancienne Académie d'Arras, la Société Royale de cette ville, instituée pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, se félicite de la faveur qu'elle obtient aujourd'hui de pouvoir vous présenter ses plus respectueux hommages ; cette marque de bonté que vous daignez lui accorder en l'admettant près de votre personne sacrée, lui donne la certitude qu'elle peut compter sur votre protection. Quelle plus belle récompense de ses utiles travaux pouvait-elle désirer que celle de venir déposer, aux pieds de Votre Majesté, l'assurance de son amour et de son inviolable fidélité.

(2) La troupe d'opéra étant en représentation à Valenciennes, le maire d'Arras dut s'entendre avec le maire de cette ville pour la faire venir pour quelques jours.

Digitized by Google

mouchoirs ; on chanta des couplets de circonstance, puis on joua les deux opéras d'Adolphe et Clara et des voitures versées (1). On entendit entre les deux pièces le chant français : « de *Vive le Roi ! Vive la France !* » (2). Il produisit un enthousiasme général. Les plus vives acclamations accueillirent S. M. à son entrée et à sa sortie du théâtre,

(1) On délivra des cartes pour circuler autour de la table du Roi et pour assister à la représentation du théâtre.

(2) Voici le *Chant artésien* composé par deux grenadiers de la Garde nationale :

AIR : *Vive le Roi ! Vive la France !*

Dans nos cœurs, le jour du bonheur
Répand sa plus vive lumière ;
Nous contemplons, dans sa grandeur,
L'idole de notre bannière
Notre amour dicte nos concerts,
De nos cœurs le plaisir s'élance (*bis*)
Et nos chants portent dans les airs,
Vive le Roi ! Vive la France ! (*bis*).

Antique Artois, noble pays
De fidélité, de courage,
Du fils du plus grand des Henry
Sois toujours le bel apanage ;
Il a daigné combler nos vœux ;
Il a rempli notre espérance ; (*bis*)
Nous sommes doublement heureux :
Vive le Roi ! Vive la France ! (*bis*).

Nous admirons ses nobles traits,
Dans nos cœurs ils portent l'ivresse ;
Le souvenir de ses bienfaits
Augmente encor notre allégresse
CHARLES sourit à nos regards,
Nous bénissons sa confiance (*bis*).
Ah ! Quel beau jour pour nos remparts !
Vive le Roi ! Vive la France ! (*bis*).

De ce moment si précieux,
Ah ! Conservons bien la mémoire ;
Il sera cher à nos neveux,
Près d'eux il fera notre gloire,
Ils partageront notre amour,
Et fiers de notre jouissance, (*bis*)
Comme nous, ils diront un jour :
Vive le Roi ! Vive la France ! (*bis*).

Digitized by Google

ainsi que sur son passage dans la ville. A onze heures, il était rentré à la Préfecture. Toute la ville était illuminée, le Beffroi en verres de couleur.

Le 17 septembre, Charles X alla entendre la messe à l'Eglise de St-Vaast qu'on inaugurait en quelque sorte, bien que les travaux ne fussent pas terminés (1). Une foule considérable était rassemblée sur sa route, Mgr de la Tour d'Auvergne attendait le Roi au portail de l'église, après avoir présenté l'eau bénite et offert l'encens ; il lui adressa un discours auquel le Roi répondit. Le Chapitre et le clergé de la ville étaient rangés sur deux lignes dans la nef du milieu, les chanoines en habits de chœur et les autres ecclésiastiques en surplis Un grand nombre de prêtres étrangers et de séminaristes s'étaient joints au clergé de la ville. Les autorités et une foule immense remplissaient l'Eglise. S. M. s'avança sous le dais jusqu'au milieu du chœur, où il y avait un prie-Dieu. Les cordons étaient portés par le doyen du Chapitre et les cinq plus anciens chanoines. Les chantres

(1) L'ancienne cathédrale, superbe monument gothique, avait été vendue et détruite sous le Directoire. L'Empereur, pour la remplacer, lors du Concordat, accorda l'ancienne chapelle des moines de Saint-Vaast ; mais elle n'était pas terminée. Abandonnée sous la Révolution, elle avait beaucoup souffert des infiltrations de la pluie ; et, en attendant, l'Evêque dut se servir de l'église de Saint-Jean-Baptiste. Le Conseil Général fit de louables efforts et des votes généreux pour terminer la nouvelle cathédrale. On fit faire des plans par l'architecte Verly ; ils montèrent à des sommes importantes, et sous l'Empire les finances obérées par la guerre ne permettaient pas de grandes dépenses. Aussi les travaux traînèrent en longueur. Ils reprirent avec plus d'activité sous la Restauration. En 1827, si le gros œuvre était terminé, il n'en était pas de même des voûtes, du pavage, du portail, de l'ornementation et du mobilier, aussi quand le peu d'étendue de l'église Saint-Jean-Baptiste obligea à chercher un local plus grand pour la réception du Roi, on dut à Saint-Vaast faire des travaux et une appropriation provisoire pour pouvoir y célébrer la messe. La cathédrale ne fut inaugurée qu'en 1833.

Digitized by Google

précédaient le Roi, en faisant entendre les prières du pontifical. M. Denissel, doyen du Chapitre, célébra la messe et donna la patène à baiser à Charles X : les ornements étaient en drap d'or. L'évêque exerça les fonctions de Grand Aumônier. On chanta *O Salutaris*. Après la messe, le grand Chantre entonna l'antienne *Exaudiat*, et, par trois fois : *Domine salvum fac Regem*, puis le cortège se reforma pour conduire le Roi sous le dais jusqu'au grand portail. Sa Majesté parut extrêmement touchée des acclamations qui l'accueillirent sur son passage.

Charles X monta en voiture pour parcourir les principales rues et places de la ville, et arriva à la fabrique de sucre de M. Crespel-Dellisse (1). La façade était ornée de cou-

(1) M. CRESPEL-DELLISSE ou d'ELLISSE naquit à Lille en 1780. Ses parents étaient commerçants; il commença par tenir les livres de la maison de sa mère, voyagea pour en placer les produits, puis alla à Béthune entreprendre le commerce de grains et d'eau-de-vie. Il y avait épousé Mlle Dellisse.

Le Prussien Margraff, en 1747, trouva le moyen d'extraire du sucre de la betterave. Il eut peu de succès au début, et ce fut un chimiste français, Achard, expulsé de Berlin, en 1795, qui chercha, par ses travaux, à utiliser cette découverte.

M. Crespel, apprenant l'utilité qu'on pouvait retirer de cette plante, fonda à Lille, en 1810, avec son beau-frère M. Dellisse et M. Parcy, une fabrique de sucre.

Napoléon, en 1811 et en 1812, pour diminuer la rareté et la cherté du sucre, décida que 32,000 hectares de terre seraient, chaque année, livrés à la culture de la betterave, au compte du Gouvernement. Afin d'encourager les fabricants, il leur délivra des licences qui leur procuraient des avantages considérables. M. Crespel en obtint une et sa fabrication atteignit 50,000 kilos de sucre par an. Il employa des procédés perfectionnés, tels que le noir animal pour la décoloration du jus. Le Gouvernement, en présence de son succès, renonça à établir, à ses frais, une fabrique modèle à Paris.

Les événements de 1812 et de 1813 arrêtèrent la prospérité de M. Crespel. Avec les débris de sa fortune, il vint s'établir à Arras.

Il existait alors, rue des Promenades, dans l'ancien refuge de l'abbaye d'Arrouaise, une fabrique de sucre fondée, avec l'auto-

Digitized by Google

ronnes de lierre surmontées du buste du Roi, et dans la cour se trouvait un arc de triomphe. A son entrée, dans le

risation ministérielle, par MM. Ledru et Lefran. Les désastres de la fin du régime impérial les empêchèrent de réussir. On vendit jusqu'aux meubles de M. Ledru. M. Crespel était le subrogé-tuteur des enfants de celui-ci ; il acheta la fabrique. Le retour des Bourbons rendit la prospérité à l'industrie ; il put se relever ; mais il eut à lutter contre l'opinion répandue chez les cultivateurs que la betterave épuisait la terre ; enfin, en 1819, le succès couronna ses efforts et, en 1821, on le proclama le premier fabricant de sucre de France.

L'Académie d'Arras, dont M. Crespel était membre, chargea une Commission (en 1818) de visiter son établissement. L'un des membres de cette Commission, M. Burdet, professeur de dessin à l'Ecole régimentaire du Génie d'Arras, fit un rapport très élogieux : il est imprimé dans le premier volume des Mémoires de cette Société savante. Après avoir fait valoir les encouragements donnés aux arts et à l'industrie par l'Académie d'Arras, il ajoute : « elle doit aussi indiquer la route à une foule d'hommes généreux, ambitieux d'assurer leur nom à des conquêtes plus douces et plus solides que celles de l'épée. » Puis il raconte que pendant les dernières guerres des fabricants ont cherché dans des végétaux un sucre destiné à suppléer à celui de cannes devenu d'un prix exorbitant. La Prusse donna le signal. En France, une action coercitive, mêlée à une aveugle réaction de l'opinion, contribua à renverser des établissements qui ne faisaient que naître.

M. Burdet fit ensuite l'éloge de celui de M. Crespel, qui a l'avantage de joindre une exploitation rurale à une fabrique de sucre, puis il en passa en revue les diverses parties : 1° le nettoyage et le lavage de la betterave ; 2° la trituration, la pression, la clarification et la cristallisation.

Cet établissement, encore bien modeste, fut l'origine de ces vastes constructions, où la fabrication du sucre et la culture se trouvaient réunies, au grand avantage de la propriété, et donnèrent tant d'animation à cette partie de la ville d'Arras.

Le duc d'Angoulême aimait à encourager l'industrie. En 1828, il se fit conduire chez M. Crespel, et on lui expliqua les divers procédés de la fabrication du sucre. Il loua les produits et encouragea le fabricant. Après son départ, le 28 décembre, le Préfet annonça qu'il avait chargé les ingénieurs Martin, Garnier, etc., d'assister aux principales opérations, afin d'envoyer quelques produits au Prince et au Ministre

Digitized by Google

salon où étaient réunis les fabricants de sucre de l'arrondissement, M. Crespel lui souhaita la bienvenue et lui

de l'Intérieur ; et, le 24 mai 1829, celui-ci remercia M. Crespel, tant en son nom, qu'en celui du duc d'Angoulême, et déclara que cette Commission avait trouvé les produits aussi avantageux que possible.

Le Roi de Bavière envoya trois habitants de ce pays chez M. Crespel, en 1829, pour étudier sa fabrication.

Les membres du Congrès scientifique de France, tenu à Arras en 1853, allèrent visiter l'établissement de M. Crespel. Le célèbre professeur Payen, membre de l'Institut, dans un rapport lu dans une des séances, rendit compte de la bonne impression qu'ils en avaient rapportée. Son travail fut couvert d'applaudissements et inséré dans les Mémoires du Congrès, tome 1er, page 266.

Ni les Révolutions de 1830 et de 1848, ni les crises qui se produisirent, à diverses époques, pour la fixation des droits et la protection réclamée par les colonies, la marine et le commerce pour la canne à sucre, ne purent abattre le courage de M. Crespel et, lors de l'Exposition de 1855, il avait des fabriques de sucre ou des exploitations rurales à Arras, à Beaumetz, à Berneville, à Neuville-St-Vaast, à Roclincourt, à Saulty, à Courcelles, à Eaucourt, à Sailly-Saillisel, à Roye, etc. Il cultivait 2,278 hectares, dans trois de ses fabriques et une exploitation rurale de 650 hectares produisait 20,000 hectolitres de blé. Il occupait 462 bœufs au labourage et au transport, et ses étables renfermaient 29 taureaux, 273 vaches, 175 porcs et 5,900 moutons. Quatre millions de betteraves donnèrent 1,500,000 à 2,000,000 kilos de sucre. On était loin de la modeste fabrique de Lille. Tous les instruments, toutes les machines, dont M. Crespel se servait, étaient construits dans les ateliers annexés à son établissement central. Il payait pour impôts et divers droits 1,400,000 francs par an au Gouvernement. Il ne profitait pas seul de ses inventions, au lieu de prendre des brevets, ses établissements étaient ouverts aux industriels français et aux étrangers qui voulaient s'instruire de ses procédés de fabrication. Comme dit un de ses biographes : « M. Crespel put se convaincre, comme tant d'autres, qu'il était quelquefois dangereux de faire trop de bien, et sa générosité fut récompensée souvent par la plus noire ingratitude. Ainsi le veut l'humanité. On les poursuit, on les tue, sauf à leur élever demain quelque misérable statue à la gloire du genre humain. C'est ce qui arriva à M. Crespel. » Ce fabricant de sucre avait engagé trop de capitaux et sa besogne excédait les forces d'un homme déjà âgé. Malgré son activité et l'aide de son fils, il suffisait difficilement à une si vaste

Digitized by Google

présenta ses filles et son fils, puis lui fit remarquer ses produits que S. M. trouva très beaux. Après avoir parcouru les différentes parties de l'établissement et en avoir examiné

entreprise. La variation des cours et des droits, la désastreuse campagne de 1857, furent les préludes de revers qui ne le découragèrent pas. Le Gouvernement vint à son aide, avec le crédit de 40 millions affecté à l'industrie; mais ce fut insuffisant et, en 1863, il dut se résigner à une liquidation qui fut désastreuse. Dans cette douloureuse circonstance, grâce en partie à l'intervention du marquis d'Havrincourt, auprès de l'Empereur et des Ministres, une pension viagère de 6,000 francs lui fut accordée par le corps législatif. Il n'en jouit pas longtemps, car il mourut en 1865, d'une attaque de choléra à Neuilly-sur-Seine, où il s'était retiré. Il avait 76 ans.

M. Crespel avait obtenu, en 1833, la croix de la Légion d'honneur et était chevalier de l'ordre du Mérite du Grand Duché de Hesse et de l'Ordre de l'Aigle royal de Prusse. Il avait obtenu, en 1825, sur le rapport de Chaptal, la grande médaille d'or accordée par la Société d'Encouragement de l'industrie. Il reçut un grand nombre d'autres médailles. En 1827, le Jury de l'exposition le proclama le régénérateur et le bienfaiteur de l'industrie sucrière.

M. Fournier, dans un rapport à la Société Centrale d'agriculture, fit valoir, non seulement ce qu'il avait fait pour la fabrication du sucre, mais pour la culture des céréales. M. Crespel fit partie de l'Académie d'Arras dès sa reconstitution en 1817, et en devint le doyen. En 1864, devant quitter Arras, il donna sa démission de membre titulaire et reçut les honneurs de l'honorariat. Les Sociétés d'Encouragement pour l'industrie de Paris, de Berlin et de Londres le comptaient au nombre de leurs membres. La ville d'Arras l'avait admis à son Conseil municipal; il rendit de grands services au Tribunal et à la Chambre de Commerce. Pour conserver le souvenir des immenses services rendus par M. Crespel à la culture et à la propriété dans nos provinces du Nord, on donna son nom à un des boulevards d'Arras, où est placé un modeste monument qui reproduit les traits de M. Crespel.

M. Crespel laissa trois enfants, dont une fille qui épousa M. Lecesne, qui fut président de l'Académie d'Arras.

(Voir sur M. Crespel sa biographie publiée par M. Parenty dans l'*Annuaire* du Pas-de-Calais de 1866 ; *Les Rues d'Arras*, par le comte d'Héricourt et M. Godin, tome II, page 317; l'article de M. Brisson, dans le journal des « Travaux de l'Académie nationale agricole, manufacturière et Commerciale, année 1855, page 542.)

Digitized by Google

les machines, le Roi lui dit : « qu'il voyait avec plaisir cette fabrication si utile, surtout pour l'agriculture. » Il ajouta : « qu'il l'assurait de sa protection ». En partant, il laissa aux ouvriers des marques de sa munificence (1).

Charles X se rendit à l'hopital général (2) dans la cour on avait réuni, en outre des religieuses de la maison, celles non-cloîtrées des autres couvents de la ville, ainsi que les orphelins et les vieillards, L'Evêque fit les présentations et le Roi, accompagné de M. Thevenet de Saint-Blaise, son premier chirurgien ordinaire, examina ensuite avec le plus grand détail ce bel établissement qui renferme les différents hospices de la Ville. Il témoigna sa satisfaction de l'ordre et de la bonne tenue qui régnaient dans les différents services. Dans la partie consacrée aux militaires (3), Charles X s'informa auprès du chirurgien des causes et de la nature des diverses maladies dont étaient atteints les malades, donnant aux uns des encouragements, aux autres des consolations (4).

(1) Dans la cour de cet établissement, se trouvait la famille Thierry composée de dix garçons habitant la commune de Gouy-sous-Bellone. Le Roi lui accordait annuellement un secours ; ils ont témoigné leur reconnaissance par le cri de : Vive le Roi ! et M. Leroux du Châtelet, député de l'arrondissement, a été leur organe auprès de Sa Majesté.

(2) Sur la place du Wetz-d'Amain on avait élevé une pyramide.

(3) En traversant l'une des salles, Sa Majesté reconnut sur le lit d'un vieillard de 94 ans, l'uniforme de l'ancien régiment du Poitou et a daigné adresser à ce vieux et fidèle serviteur le témoignage d'un vif intérêt. Ce respectable vieillard fondait en larmes et le Roi paraissait vivement ému.

(4) Avant de quitter l'hôpital, le Roi se tournant vers le baron de Hauteclocque, lui dit : « Vous êtes président de la Commission des Hospices ? Oh ! oh ! ajouta le Roi, vous n'êtes pas un bien vieux président (Il n'avait que 31 ans). » — « Sire, dit alors le Préfet, Votre Majesté sait :

... Qu'aux âmes bien nées
La valeur n'attend pas le nombre des années,

et je puis assurer que le Maire d'Arras en est la preuve. »

Digitized by Google

De là, le Roi alla sur l'esplanade passer en revue le 12e chasseurs à cheval, et ensuite se rendit à pied à la Citadelle. Une grande foule l'entourait au point de gêner sa marche. Le Roi dit : « Laissez-la faire, je n'ai jamais été mieux gardé ! » On avait élevé sur le saillant du bastion, dit de la Reine, un élégant pavillon, d'où le Roi put voir les opérations d'un siège exécutées par le premier régiment du Génie (1). Charles X quitta la citadelle pour se rendre à l'établissement métallurgique de MM. Hallette, Tournel et Cie (2). Les enfants de ces industriels lui offrirent une cor-

(1) On lit dans un journal du temps :

« On avait exécuté sur le terrain tous les travaux d'attaques d'un des fronts de la Citadelle. Il y eut successivement treize explosions, tant de fougasses que de fourneaux et de globes de compression : cela donna au Roi une idée de la guerre souterraine, dont l'action est si puissante dans les sièges. L'assiégeant et l'assiégé ont successivement cherché et réussi, l'un à crever les travaux de mine de son adversaire, l'autre à faire sauter ceux dont on connaissait les entonnoirs produits par les diverses explosions. Le Roi demanda des explications au lieutenant-général vicomte Rogniat, inspecteur-général du Génie, et au colonel Thibaut. Le Prince parut satisfait de ce spectacle, qui aurait été beaucoup plus animé si le régiment du Génie, dont la plus grande partie était au camp de Saint-Omer, où il joua un rôle si distingué, avait pu fournir assez d'hommes pour simuler en même temps une petite guerre.

Sa Majesté a examiné avec soin le plan général de la place et de la citadelle sur lequel le comte de Missy, directeur-général des fortifications, et le lieutenant-colonel Cournault, ingénieur en chef, ont eu l'honneur de donner au Roi, sur les travaux qu'on y exécute et sur ceux qu'on y projette, les explications qu'il a écoutées avec beaucoup d'intérêt. Un beau ciel ajoutait à l'éclat de cette scène militaire. »

(2) HALLETTE (LOUIS-ALEXIS-JOSEPH) naquit à Lille le 14 avril 1788. Son père était commissaire de Section lors du siège de cette ville en 1792. Plus tard, il ne craignit pas de résister en face à Joseph Lebon ; mais, si ce siège avait été glorieux pour les Lillois, les commerçants en souffrirent, puis vint la baisse des assignats, et M. Hallette, père dut renoncer à la fabrication du fil retors et établir, d'après les procédés allemands, une grande fabrique de tresses pour passementerie et lacets. Son fils n'avait que douze ans quand il lui fit cesser ses

Digitized by Google

beille de fleurs, et Mlle Hallette fit un compliment en vers. Sur une terrasse ornée de tentures, était rassemblé un grand nombre de personnes appartenant à la société d'Arras.

études, pour commencer son apprentissage ; ce métier ne lui convint pas, et, en trois ans, il devint un des plus habilles dessinateurs de la manufacture de porcelaine de Lille. Sa tante maternelle était sœur du maréchal Mortier ; elle l'engagea à prendre la carrière militaire, où l'appui de son oncle lui promettait un brillant avenir ; mais les larmes de sa mère l'empêchèrent d'accepter ; il entra à la manufacture de Sèvres, où les leçons du peintre David lui acquirent un beau talent ; il gagnait peu, et, pour n'être plus à la charge de sa famille, il retourna diriger les ateliers de son père. Cette industrie ne lui plaisait pas ; il préférait celle du fer, et alla l'étudier dans de simples forges. Comme dit un de ses biographes, sans maître, disciple de ses propres inspirations, il cherchait la lumière comme tant d'autres cherchent le plaisir. Sa devise était : savoir pour faire, persévérer pour réussir. Le jour, il surveille les atetiers ; la nuit, il étudie les éléments qui composent les machines, la géométrie, la statique mécanique, devient ingénieur mécanicien, et crée d'utiles perfectionnements.

Son père l'avait associé à son commerce ; ce qui le conduisit, en 1812, aux environs d'Arras. Il connut, dans cette ville une jolie personne Mlle Emilie Bacqueville et l'épousa : ce qui le décida, après la paix amenée par le retour de Louis XVIII, à fonder, à Arras, un modeste établissement métallurgique, où il était l'ingénieur et le contremaître. Il employa, comme ouvriers, les prisonniers anglais qui se trouvaient à la citadelle quand, en 1815, il avait transporté son établissement à Blangy-lès-Arras. L'Académie d'Arras chargea une Commission de visiter cet établissement. M. Burdet, professeur à l'École du Génie, fit un rapport en une séance publique du 24 août 1818, où il dit que les vieilles machines, en usage dans les fabriques d'huile, ont été remplacées par des cylindres et des presses nouvelles inventées par M. Hallette. Après la seconde rentrée de Louis XVIII, on put espérer que la tranquillité politique était assurée. Il avait donné de l'essor à son usine, et les ouvriers qu'il appela augmentèrent la population de la commune. Il fabriquait des cylindres où les graines oléagineuses broyées étaient chauffées par la vapeur. La description en futdonnée dans des manuels spéciaux. M. Hallette alla étudier en Angleterre et en rapporta des perfectionnements pour son industrie ; il construisit des machines pour donner de l'eau à Roubaix ; il créa, dans le Nord, des puits artésiens qui étaient encore inconnus dans la

Digitized by Google

Dans la salle, se trouvaient deux machines à vapeur en mouvement. Pendant la visite du Roi à la fonderie, on coula devant lui son buste en fonte. A peine refroidi, il fut placé

région. En 1819, une loi protectrice fixa les droits à percevoir sur les matières étrangères et cela le décida à donner plus d'importance à son établissement et à le transporter à Arras, rue de Beaudimont, dans l'ancien hôtel de Mingoval, devenu le refuge des dames d'Avesnes et dans les terrains occupés, avant la Révolution, par le Bon Pasteur. Il demanda à établir des ateliers de construction mécanique et de préparation de métaux qui « entrant bruts seraient suffisamment préparés, ouvrés et ramenés à la dernière perfection de fini qu'exigent les machines destinées aux manufactures ». Il fallait établir des moteurs à vapeur : ce qui était à cette époque un épouvantail pour beaucoup de monde. Les voisins disaient que la quantité d'eau qu'il faudrait puiser tarirait les puits, de plus qu'on écoulerait les eaux chaudes dans la rue, etc. Aussi le Conseil municipal consulté hésitait à donner un avis favorable. Ce fut le maire, M. Lallart, qui fit, à ce sujet, un rapport très complet et très bien fait, lequel est conservé aux archives municipales. En voici le résumé : « Il s'agissait : 1° d'établir une machine à vapeur à condensation, construite d'après le système de Bolton et de Walt, destinée à faire mouvoir des tours, pour travailler les métaux ; 2° de créer des fourneaux à réverbère, destinés à fondre les diverses parties des machines qui se font en fer. M. Hallette faisait valoir que son établissement rentrait dans les vues du Gouvernement qui avait pris des mesures pour empêcher d'entrer en France des machines construites à l'étranger, et promis des marques de distinction aux ingénieurs-mécaniciens qui contribueraient de plus à l'établissement de manufactures en notre pays.

M. Hallette employait, dans le vaste terrain qu'il avait acquis, cinquante à soixante ouvriers de tous arts. Il en entretenait, depuis trois ans en Angleterre, pour étudier la construction des machines à vapeur. M. Lallart, dans son rapport, concluait à accorder l'autorisation, avec quelques modifications. La demande de M. Hallette ayant été accueillie, il construisit, dans les années qui suivirent, de vastes ateliers situés entre la rue de Beaudimont et celle des Bouchers de Cité, séparés en deux parties par la rue Maître-Adam. On y trouvait de grosses forges à marteaux, des laminoirs, des ateliers de chaudronnerie et de travail en fer fondu, de fabrication de machines pour les constructions navales, des fonderies, des ateliers de moulage, d'ajustage, de menuiserie et de charpente. Il fallut d'abord faire faire en

Digitized by Google

sur un piédestal. Le Roi, après avoir vu les principaux ateliers, partit, en disant à M. Hallette : « qu'il mettait son établissement au nombre de ceux qui lui avaient offert le

Angleterre pour son usine neuf machines à vapeur. M. Hallette, à partir de 1829, les construisit lui-même. Il travaillait beaucoup pour les fabriques de sucre et les moulins à l'huile ; il fabriqua pour ces derniers les machines muettes qui leur étaient nécessaires. En 1823, la Société d'encouragement pour l'industrie nationale proposa un prix pour l'application de la presse connue dans les arts sous le nom de presse hydraulique, destinée à l'extraction de l'huile et du vin et en général de tous les fruits. En 1824, elle décerna trois médailles d'or pour l'introduction des puits artésiens dans les pays où ils n'existaient pas. M. Hallette eût part à ces récompenses.

Le 8 septembre 1825, le Ministre de l'Intérieur demanda aux Chambres de commerce des détails sur la fabrication des machines à vapeur dans leurs villes. Celle d'Arras répondit que les ateliers de M. Hallette fabriquaient seuls la fonte de cuivre et de fer, et des machines mécaniques à l'instar de celles qui s'importaient d'Angleterre : elles étaient destinées aux fabriques de sucre et d'huile, aux papeteries et au chauffage par la vapeur. M. Hallette avait construit un grand nombre de machines de toutes espèces, dont treize à vapeur, des moteurs hydrauliques de toutes formes, des moulins à vapeur à l'huile et au blé, des presses hydrauliques, des communications de mouvement, des sondes pour la recherche des minéraux et pour les puits artésiens. Il avait fait la machinerie de la grande filature d'Auchy-les-Moines, utilisé son moteur hydraulique de 75 chevaux, et chauffé trois cents pieds cubes d'air. Cent cinquante ouvriers étaient employés dans ses ateliers ; les femmes n'étaient pas admises. Dès son arrivée à Arras, il avait fait un règlement pour ses rapports avec ses ouvriers. A cette époque, la navigation à vapeur prit de l'extension et le Gouvernement de 1828 comprit la nécessité d'avoir des vaisseaux de guerre avec ce moteur. Il acheta, à grands frais, en Angleterre, un navire construit en ce pays appelé « le Sphinx », ayant une machine de 160 chevaux et la proposa comme modèle aux maisons françaises. M. Hallette est le premier qui reproduisit cette machine qu'on trouvait alors formidable et qui, de nos jours, serait bien modeste. Il en fit une de deux cents à deux cent vingt chevaux pour le *Fulton ;* une de trois cents chevaux pour l'*Euménide*, et trois autres, ce qui prouva que la France pouvait se suffire. M. Hallette, en 1828, essayait une chaudière ; elle éclata et des morceaux de fer et de bois allèrent tomber chez les

Digitized by Google

plus d'intérêt, et qu'il méritait de plus sa protection ». Là encore il se montra généreux pour les ouvriers.

Charles X rentra à la Préfecture à quatre heures et demie.

voisins ; effrayés, ils portèrent plainte et le maire invita M. Hallette à aller faire ses essais *extra muros ;* mais le Gouvernement s'y opposa. On avait souvent engagé cet industriel à transporter ses ateliers à l'étranger, mais il ne voulut pas quitter son pays et, pour donner plus d'importance à son établissement, il chercha des commanditaires : il trouva M. Tournelle et d'autres capitalistes. En 1841, il s'associa avec M. Leloup venu de Liège et, en 1843, son établissement prit un grand développement. On y fondit, d'un seul jet, des pièces de vingt mille kilogrammes ; il construisit beaucoup de pompes à incendie, montées sur un chassis à deux roues ; elles avaient été l'objet, en 1833, d'un rapport des plus flatteurs signé d'ingénieurs et d'officiers supérieurs du corps de pompiers de Paris, de Lille, de savants et d'industriels. M. Hallette était donc en droit, dans une note à l'administration, de dire : « Le génie français n'est pas inférieur à « celui de nos voisins, seulement nous manquons d'expérience ; mais « tous les jours ce défaut de pratique s'efface et notre pays, sous ce « rapport, comme sur beaucoup d'autres, se suffira bientôt à lui-même; « il aura même des commissions de l'étranger ; nous en avons reçu « de la Prusse, des Pays-Bas, de Naples, de l'Egypte, etc. »

En 1844, on s'occupa de créer, en France, les chemins de fer, et M. Hallette fut chargé de construire un certain nombre de locomotives. On cherchait le meilleur système de traction, et on avait établi en Irlande un chemin de fer avec propulsion atmosphérique, sur les plans de MM. Cleys et Samondo. M. Hallette alla l'étudier, résolut de remédier aux inconvénients qu'il présentait, et de supprimer des rentrées d'air très importantes dans le système anglais. Il fit construire pour cela, dans ses ateliers, un spécimen de chemin de fer et demanda au Gouvernement de le faire essayer. Celui-ci nomma une Commission composée de MM. Mallet, Bellanger et Baude pour aller l'examiner, et sur leur proposition, les Chambres votèrent, en 1844, 1,800,000 francs pour faire l'essai de ce système atmosphérique sur un parcours de quatre kilomètres ; mais on décida qu'il aurait lieu sur la ligne de Paris à Saint-Germain et que ce serait celui inventé par les Anglais dont on verrait les résultats. C'était ajourner l'offre de M. Hallette. On l'attribua à des intrigues de banquiers qui lui étaient défavorables. Il n'en était pas de même à Arras. La Chambre de Commerce avait nommé une commission composée de MM. Braine, Lesage-Brazier et

Digitized by Google

Le soir, S. M. daigna honorer de sa présence le bal donné par la Ville, dans la vaste salle de la bibliothèque, qui était ornée avec beaucoup d'élégance par les soins du garde-meuble de la couronne. On avait dressé un trône pour le Roi.

Renard-Rohart : celui-ci fit le rapport. On l'imprima et il le présenta à la séance du 20 juin 1845. Il disait que le système de M. Hallette paraissait supérieur au système anglais, au dire même des ingénieurs les plus éminents de ce pays, comme sécurité et économie. Ceux de la France y étaient favorables. Comme il était utile d'encourager l'industrie de notre pays, il concluait en demandant à l'Etat d'affecter une partie des 1,800,000 francs à étudier le projet Hallette ou à proposer un nouveau crédit aux Chambres. Cette demande ne fut pas accueillie. Celui-ci alors invita le public à venir voir fonctionner le chemin de fer dans ses ateliers le dimanche, de midi à deux heures.

En 1846, le Ministre de la Marine envoya M. Mimerel, directeur des constructions navales à son Ministère, visiter les établissements de M. Hallette qui, cette même année, retourna en Angleterre pour étudier encore : il reçut des ingénieurs anglais de vifs compliments. Il rentrait en France quand, arrivé à Boulogne, une maladie, produite, dit-on, par un excès de travail et peut-être aussi par le chagrin que lui causait le peu de sympathie du Gouvernement pour son invention, s'aggrava. On le transporta chez son neveu, banquier à Hesdin. Il y mourut subitement à 58 ans. Son corps fut ramené à Arras et ses funérailles eurent lieu le 6 juillet 1846 avec une grande solennité. Après un service à l'église de Saint-Nicolas, on emporta son corps au cimetière. Il traitait ses six cents ouvriers comme ses enfants, aussi, ceux-ci portaient son cercueil en sanglottant. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Cornille, président du tribunal ; Colin, maire d'Arras ; Lantoine-Harduin, président de la Chambre de Commerce ; et Calluaud, receveur-général. Jamais, dit le *Courrier du Pas-de-Calais*, du 8 juillet 1846, on avait vu un si grand concours appartenant à toutes les classes de la société, venir saluer une tombe ; depuis la maison mortuaire jusqu'au-delà de la porte Ronville, les rues étaient pleines de monde. Le fils unique de M. Hallette, les yeux pleins de larmes, suivait le cercueil ; vaincu par la douleur, il ne put aller plus loin. Quatre discours furent prononcés par MM. Colin, Lantoine-Harduin, Frédéric Degeorges, rédacteur en chef du *Progrès du Pas-de-Calais*, et Gibon, ingénieur civil, secrétaire de M. Hallette. Tous rendaient hommage à sa haute intelligence, au caractère généreux de son cœur, à l'élévation de son caractère, et disaient la perte

Digitized by Google

La fête fut très brillante (1). Le soir dans la ville illuminée,

que faisait la ville d'Arras par la mort de cet industriel dont la renommée était européenne.

M. Hallette avait mérité quatre médailles d'or de diverses sociétés pour l'encouragement de l'industrie. On lui décerna le prix destiné à celui de tous les ingénieurs de France qui a produit et perfectionné, depuis quatorze ans, le plus grand nombre de machines utiles. Charles X, en 1827, visita ses ateliers et lui donna en 1829 la croix de la Légion d'honneur. M. Hallette était membre du Conseil Général, du Conseil municipal, de la Chambre de Commerce d'Arras, et de l'Académie de cette ville, depuis sa reconstitution en 1817.

On espérait, comme disait M. Colin dans son discours, que l'œuvre de M. Hallette était assise sur des bases inébranlables, que son fils hériterait de l'activité et de la persévérance de son père, et que la cité d'Arras conserverait toujours l'établissement modèle qui ennoblit le nom d'Hallette, donnant du pain à des milliers de bouches. et procurant du travail à des milliers de bras. Il n'en fut rien. Son fils, également ingénieur civil, eut pour précepteur Louis Blanc, et celui-ci, dans un de ses ouvrages, donne la description de cette usine :

M. Alfred Hallette n'avait pas les qualités de son père. On le vit, en Charles-le-Téméraire, dans une grande fête historique qui eut lieu à Arras. Quant à l'usine, sa situation devint difficile ; l'essai de chemin de fer avait coûté cher et rien produit. Elle passa en partie sous la direction de M. Cuvelier, qui continua avec quatre cents ouvriers à construire des machines à vapeur, des presses hydrauliques, des pompes, des moulins, des appareils pour les fabriques de sucre et les distilleries. Mgr Parisis, voulant créer un petit séminaire, acheta l'établissement.

M. Leloup alla à Blangy continuer le travail du fer. Cet établissement finit aussi par disparaître. Le *Moniteur industriel* avait dit : « Il y a trente ans, Arras ne possédait pas une seule usine d'une importance notable. Aujourd'hui, grâce à M. Hallette, elle a un nom dans l'industrie ; il faut ajouter que M. Crespel y avait contribué. Tous deux eurent un moment de gloire bientôt oubliée ; c'est le sort des inventeurs. Pour rappeler M. Hallette, il ne reste qu'un monument au cimetière d'Arras, élevé par souscriptton et sur les dessins de l'architecte Grigny, bien oublié aussi malgré son grand talent.

(Voir la biographie de M. Hallette dans le *Courrier du Pas-de-Calais* du 14 juillet 1846.)

(1) Le quadrille d'honneur se composait de Mlle Blin de Bourdon, de la baronne de Hauteclocque, de la comtesse de Courteilles et de

Digitized by Google

on remarquait un temple en verres de couleur à la porte de l'Evêché.

Le 18 septembre, après avoir entendu la messe, dite à la Chapelle de la Préfecture par M. Rambures, doyen de St-Nicolas, le Roi partit pour retourner à Paris.

A sept heures et demie du matin, il traversa la ville au pas ; et à la première barrière, il rendit les clefs de la place au comte de Courteilles. A 500 mètres de la porte, le Maire avec ses Adjoints et le Conseil municipal prirent congé de Charles X, qui leur dit : « J'ai passé deux jours heureux » avec vous ; j'en conserverai le souvenir ». Il remercia la Garde Nationale, celle à cheval lui servit encore d'escorte. L'Evêque l'attendait depuis cinq heures et demie du matin à une lieue de Doullens (1), à la limite de son diocèse, et dit au Roi : « Mes regrets de votre départ seront adoucis si vous êtes content de moi ». Le Roi répondit : « J'ai été extrêmement satisfait de Monsieur l'Evêque, je vous assure ».

Partout les cloches sonnaient et le clergé, avec croix et bannières se trouvait sur le passage du Roi. Charles X fut accueilli sur sa route par les mêmes transports. Les autorités de la Somme l'attendaient à la frontière du département. Arrivé à Amiens, vers deux heures, il repartit le 19 pour Beauvais et rentra le 20 à Paris (2).

Mlle d'Havrincourt conduites par le marquis d'Havrincourt, le prince de Borghes et les comtes de Maillé, colonel des Chasseurs, et de Lur Saluces.

(1) A L'Arbret, le marquis d'Humercœuille, sous-préfet de St-Pol, et M. Fourdimier, président du tribunal de cette ville, avec le doyen et les curés du canton, attendirent le Roi. Le maire de L'Arbret-Bavincourt, mit à ses pieds les hommages de sa commune. Charles X, en le remerciant, lui assura qu'il aimait tous ses sujets.

(2) Il n'y eut, pendant le voyage de Charles X dans le Pas-de-Calais, aucun désordre. Pourtant, le colonel de gendarmerie Raviez écrivit au Préfet d'avoir à veiller sur les étrangers venus à Saint-Omer pendant le séjour du Roi. Le 28 août, il demanda leurs noms, le 13 septembre on signala un caporal ayant crié : « Vive Napoléon ! » pendant que les jeunes soldats chantaient des chansons royalistes. Un agent supérieur de la police, attaché à la personne du Roi avec deux agents,

Digitized by Google

Charles le *Bien-Aimé* eut la satisfaction de remarquer partout que l'Artois est rempli de citoyens religieux et dévoués à Son Auguste Personne, disent les journaux du temps, que nous avons reproduits si souvent textuellement. Si le voyage de Charles X excita l'enthousiasme, ce fut un beau jour qui ne devait pas avoir de lendemain.

Le Préfet envoya aux maires une circulaire pour les remercier au nom du Roi (1). Le Préfet et le Maire d'Arras reçurent des tabatières d'or enrichies de diamants. Celle du baron de Hauteclocque renfermait dix billets de mille francs pour les pauvres de la ville. Ceux du département reçurent vingt mille francs.

M. Sénéca, juge auditeur, à St-Omer, fit imprimer dans cette ville un récit très complet du voyage de Charles X dans le Pas de-Calais, dédié au vicomte Blin de Bourdon. Pour en perpétuer la mémoire, on frappa une médaille, et deux poètes artésiens firent retentir leur lyre (2). A l'occasion

avait été chargé d'une surveillance spéciale, on lui remit mille francs. Il arriva dix jours avant Charles X et organisa un service de sûreté. On demanda confidentiellement des renseignements aux maires des endroits où Charles X devait passer. M. Franchet d'Espéray, directeur général de la police, signala une lettre anonyme adressée au Roi. On éloigna les forçats libérés, on devait surveiller des émissaires chargés d'agir sur la garde nationale d'Arras, éviter les encombrements de voitures.

(1) La voici : « Vous avez eu l'inappréciable honneur de posséder l'Auguste Monarque à qui la Providence, dans sa sagesse et sa bonté, a confié les destinées de la France. Votre Souverain Bien-Aimé, témoin de la joie et de l'enthousiasme que sa présence n'avait cessé d'exciter de toutes parts, m'a spécialement chargé, en quittant le département, de témoigner à ses fidèles habitants, combien il avait été touché de leurs sentiments, et que l'époque de son séjour au milieu d'eux ne s'effacerait jamais de sa mémoire. Personne, mieux que vous, ne pourrait mieux apprécier les paroles royales et être un interprète de votre Roi, auprès des fidèles habitants de son ancien apanage. »

(2) Voir leurs poèmes à la page suivante ;

Digitized by Google

de ce voyage on distribua un certain nombre de décorations

HOMMAGES

OFFERTS A S. M. CHARLES X,
LORS DE SON PASSAGE DANS LA VILLE D'ARRAS,
APRÈS AVOIR VISITÉ LE CAMP DE St-OMER,
LE 16 SEPTEMBRE 1827;

Par son très-humble et très-fidèle sujet, J.-N. SAUVAGE,
Professeur de Rhétorique et Membre de la Société royale.

Des plaines de l'Artois fortunés habitans,
Rompez un coupable silence ;
Qu'on entende partout vos concerts éclatans ;
Comme un autre Titus, votre Prince s'avance ;
Comme un père, entouré d'une famille immense,
Il vient visiter ses enfans.
Poëtes, Orateurs, dans les transports brûlans,
D'une sainte reconnaissance,
Offrez au bienfaiteur, au Maitre de la France,
Le tribut de vos cœurs, vos plus mâles accens,
C'est le prix de la bienfaisance.
C'est lui qui dans nos champs ramena l'abondance ;
Qui fit fumer l'encens dans nos temples rouverts,
Poursuivit et chargea de fers
Le monstre affreux de la licence ;
C'est lui qui repeupla nos villages déserts,
Fit renaître partout la douce confiance,
Les Vertus, les Lois, l'Espérance,
Qu'exilaient des hommes pervers.
Lui seul sut réunir, dans son vaste génie,
Du bonheur des humains les éléments épars.
Allier aux travaux de l'active industrie
Les travaux glorieux de Mars
Rapprocher et souder la chaîne désunie
Du Trône et de l'Autel, des Vertus et des Arts.

Interprètes sacrés du dieu de l'harmonie,
Des neuf sœurs chastes nourrissons,
Qui, dans nos lices poétiques,
Cueillez les palmes olympiques,
Montez, montez vos luths sur les plus nobles tons,
Et, dans vos stances prophétiques,
Publiez des Français les destins pacifiques
Sous le plus aimé des Bourbons,
Dans une si belle journée
Chacun croit n'avoir que vingt ans ;
Et désire parer sa lyre surannée
Des plus vives fleurs du printems.
Ah ! si la vieillesse pesante

Digitized by Google

de la Légion d'honneur. Les demandes avaient été très nom-

Me permettait encor un élan généreux,
Vous me verriez voler sur vos pas glorieux,
Suivre votre troupe brillante,
Mêler à vos accords joyeux
Les derniers sons d'une voix expirante,
Offrir à ce bon Roi mon hommage, mes vœux,
Et, comme l'on chante une amante,
Chanter un Sage, un Monarque pieux.

O toi, de tes sujets le père le plus tendre,
Quand l'âge et le respect m'empêchent de prétendre
A l'honneur d'arriver aujourd'hui jusqu'à toi,
Ma muse timide et glacée
Sourit du moins à la pensée
De voir tomber sur elle un regard de son Roi.

* * *

CAROLO DECIMO

OPTIMO REGI,
CUM ATREBATUM TRANSIRET URBEM,
ARTESIÆ METROPOLIM,
ANNO A REPARATA SALUTE M.DCCC.XXVII, DIE 16 SEPTEMBRIS.

Huc nunc, Artesii, propero concurrite gressu !
Undique vos agitate dies per compita festos,
Cordibus et rectis hilares expromite vultus.
Mensæ epulis onerentur, læto dolia Baccho
Exundent : faustum hæc vobis jubet otia numen.
Tu quæ, *Astræa*, virenti gaudes pacis olivâ,
Ac flatu spirans divino bella repellis ;
Nos quæ hodie invisis, cœlesti sede relictâ,
Aurea spes nostri, velamen rejice vultum
Quo tegis, ô VIRGO. Et quovis tibi nomine plaudam,
Seu REX seu COMES incedas. nos respice præsens ;
Nobis, si qua manent sceleris vestigia, parcas
Quæ non dira fames non funera sæva luerunt.
Vos inflate tubas, impellite tympana, cives !
Bellica continuo crebescant fulmina bombo,
Æraque vibrentur modulis campana canoris
Lilia vexillis niteant, valvæque decenti
Ornatæ cultu sertis redolentibus halent.
BORBONIÆ hinc antiqua micent insignia GENTIS,
Splendeat hincque recens DELPHINI pompa triumphi,
Lychnorum noctes clarescant ordine longo.
Vosque, chori niveis præcinti pura corollis
Pectora virginei, citharis sociate sonoros
Cantus inque vias densos dispergite flores.
Hæc est exoptata dies quâ *REX* venit ad nos

Digitized by Google

breuses, souvent appuyées par des personnages influents (1).

Vota fidesque suo Francorum pectore gestans.
En dudum cunctatus adest ! ecce intrat in urbem
Augustus Princeps rarâ pietate refulgens,
Deliciæ populi, patriæ nomenque decusque.
O cerealis ager Mavorte togâque celebris,
Musæ quem delectant et cui arridet Apollo,
Artesiæ felix tellus, tibi quanta voluptas !
In gens fit subito strepitus, Regisque videndi
Quisque explorat honorem ; vox est omnibus una :
Sunt ædes vacuæ, totâ concurritur urbe ;
Fervent effusi undique cives, omnia cedunt
Lætitiæ ; usque adeo Atrebates laus regia vincit !
Obvia plebs currit, velocique impete præceps
Corruit exultans ; duplicesque ad sidera palmas
Extollens læto concentu personat auras.
Plausibus ingeminatis gaudia grata celebrat ;
Carmina io modulatur, io his carmina cantat.
Jam *REX* progreditur, clarâ stipante catervâ,
Incessu rutilans insigni ; inter micat omnes
Ore oculisque benigne lustrans omnia circum.
Moxque, pio ritu, supplex sacras adit ædes,
Sollicitus plebi ac divino afflatus amore :
In que preces fervens, ibi Cœlum, poplite flexo,
Appetit et votis et victor numina placat.
Francos ô nimiùm Tanto sub Rege beatos !
Intereà Regis vestigia cara sequuntur
Cives, sicque Parentem iterumque iterumque salutant :
» Borbonidum illustri, Optime Rex, è sanguine nate,
» Magnanimi Herois Pater et spes altera Fratrum,
» In quo se agnoscet series clarissima Regum ;
» Carole, tu sacro cujus jam vertice fulgent
» Virtutes. defensor avitæ Relligionis
» Et vindex, Regnique perennis gloria, salve.
» Salve, semper amans Princeps ac semper amate,
» Qui nos pace beas tranquillâ et vota secundas ;
» Quotidiè nobis vero qui ardescis amore
» Nosque hodiè memores regali munere ditas,
» Oblitus Regis, mirum ! ut te civibus æques.
» Grata *Deo* Proles, populorum dulce levamen,
» Qui Francis semper, Rex Maxime. lumina flectis,
» Et cujus cœlestis imago mentibus hæret,
» Accipias grates imo de pectore dignas ;
» Ac rursus nobis hoc des persolvere votum
» Quo solemne frui festum nos provocat omnes :
» *REX, luce Ætherea multos potiere per annos !*
» *Floreat ALMA DOMUS radient dum lumina Cœlo !* »

Charles Fauchison-Duplessis,
bibliothécaire de la Ville d'Arras.

(1) Le vicomte Blin de Bourdon fut nommé officier de la Légion

Digitized by Google

La Saint Charles, fête du Roy, permit de récompenser les quelques personnes qui n'avaient pu recevoir cette distinction (1).

Le camp de St-Omer fut levé le 30 septembre. Les années suivantes, on y réunit encore quelques troupes d'infanterie. Le 51e de ligne rentra à Arras pour partir bientôt pour Verdun, et fut remplacé par le 12e venant de Lyon. Le 12e chasseurs à cheval fut envoyé à Nancy et c'est le 1er et superbe régiment de carabiniers qui vint prendre sa place (2).

d'honneur; M. de Cazes, receveur général; le baron de Hauteclocque; M. Linque, adjoint de la ville d'Arras; M. Roguin, payeur à Arras; M. Siriez de Bergues, adjoint de Saint-Omer; M. de Sandelin, propriétaire de l'hôtel où avait logé le Roi à Saint-Omer, furent nommés chevaliers de cet Ordre.

(1) MM. Hallette, Boucher d'Argis, directeur des contributions indirectes, Suin, directeur de l'enregistrement, furent nommés, en 1829, chevaliers de la Légion d'honneur.

(2) Les hommes étaient tellement grands que les lits de la caserne étaient trop courts; il fut question de faire partir ce régiment.

Digitized by Google

ADIEU

à M. Paul LAROCHE

Chancelier

PAR

M. l'Abbé ROHART

Président.

Messieurs,

Votre vénéré Chancelier, aussi modeste dans sa mort qu'il l'avait été dans sa vie, a pu, par une défense expresse, écarter de sa tombe le bruit des discours et l'éclat des couronnes. Ici, dans le home familial de l'Académie il ne saurait nous empêcher de verser sur sa mémoire des regrets et des larmes.

La semaine dernière, à pareil jour, il était encore là, au milieu de nous, souriant, affable, affectant un superbe dédain pour les précautions dont je voulais l'entourer afin de le protéger contre les rayons intempestifs d'un soleil aussi ardent que rare.

***

Et maintenant il repose là-bas, dans son cercueil, adossé au mur de l'humble église dont, toute sa vie, il avait été le soutien, au pied de la statue de N.-D. de Pitié, qui n'eut

Digitized by Google

jamais que des sourires à lui donner, sans pardons à lui concéder, sous la terre ancestrale de son vieux et cher Duisans dont il chérissait l'ombre, le silence, le recueillement, si bien faits pour encadrer son profil, abriter ses efforts, répondre à ses aspirations. Car à cet homme de foi, d'honnêteté, de labeur et d'espérance, il fallait une atmosphère, où il put se délasser des luttes du présent, vivre beaucoup du passé, un peu de l'avenir, et mettre sa confiance bien plus en Dieu que dans les hommes. Il avait vécu pourtant avec ceux-ci, combattu avec eux, toujours pour eux. Il les avait aimés, secourus, encouragés. J'en ai pour garant les pleurs et les regrets de ses anciens ouvriers et collaborateurs, dont l'un me disait hier même : « Ah ! Monsieur, j'ai travaillé trente-cinq ans avec M. Laroche. Ce n'était pas un maître, un patron, un directeur ; c'était un père, un ami, un collègue ». Et cependant nul moins que lui ne quémandait la popularité, qui venait à lui bien plus qu'il n'allait à elle. Nul moins que lui ne cherchait à se faire valoir, à se mettre aux premières lignes du combat qu'il dirigeait cependant avec une volonté et une perspicacité rares.

* * *

Je le vois encore dans son bureau de la rue d'Amiens, mal abrité derrière des montagnes de livres, de brochures, de documents, où il faisait son érudition saine autant que solide. Je le vois la tête et les mains enfoncées dans ces tiroirs où il accumulait et savait quand même retrouver notes et observations concernant toutes les branches de son savoir, de son industrie et de sa charité. C'est là aussi qu'il renfermait pour les mieux contempler et étudier tous les trésors d'imprimés, artésiens surtout, consolation et gloire de celui, qui fut tout à la fois un modèle de bibliographe et de bibliophile.

Digitized by Google

* * *

N'étaient-ce point ces goûts et ces aptitudes qui l'avaient désigné à nos prédécesseurs pour l'amener dans cette enceinte, l'y installer au fauteuil de son digne père et l'y faire prononcer l'éloge du Livre, dans le culte duquel il avait été élevé et avait lui-même sacrifié soit à la bibliothèque d'Arras comme sous-bibliothécaire, soit dans sa propre bibliothèque comme collectionneur infatigable de tout ce qui était sorti des presses d'Arras et de la région. C'est ainsi, disait-il, qu'il avait été « formé à devenir, par devoir, le serviteur et l'ouvrier du journal », le livre de tous les jours, des heures de loisirs, de recueillement ou d'action pour entraîner la foule, élever les cœurs, exciter en eux les saintes ardeurs de la Patrie et du devoir, et les soulever pour la défense du droit et de la saine liberté. Chez M. Laroche, le journalisme était donc un sacerdoce dont, presque toute sa vie, il exerça les fonctions, que jamais il ne sut ni ne voulut rabaisser aux petitesses et aux mesquineries des rivalités cupides, des ambitions malsaines, des exigences du jour, des puissances du temps. Fidèle à sa foi comme à ses convictions, il les a ainsi arborées sans faiblesse, comme sans forfanterie, intransigeant pour lui-même, mais jamais pour autrui, non pas qu'il doutât de la valeur de ses principes et de sa politique, mais parce qu'en homme profondément convaincu, il ne supposait pas qu'il pût en être autrement chez les autres, dignes alors de tous les respects dûs à la conviction basée sur l'étude, la bonne foi, le désir et la volonté de rechercher et de posséder la vérité.

* * *

Voilà pourquoi fier et fort de ses opinions il était aimable pour tous et aimé de chacun. Qu'au cours de sa vie il ait souffert de ne pas voir sa cause mieux comprise et mieux

Digitized by Google

servie ; qu'il ait travaillé sans guère réussir à la faire triompher ; qu'il en ait eu l'âme meurtrie, d'autres nous pourraient le dire. Mais qu'il ait perdu courage, déposé les armes ? — La roche, aurait-il dit, avec cet esprit caustique qui le caractérisait, a vu et senti rouler sur elle les flots du déluge. Le déluge a passé et la roche est restée.

Car notre collègue était un de ces opiniâtres que rien n'abat, rien ne déracine, rien ne fait décliner ni à droite, ni à gauche : *Justum ac tenacem propositi virum.* Il savait ce qu'il voulait et ce qu'il voulait, il le voulait à la vie, à la mort. Sa fin l'a bien prouvé. Il avait voulu vivre dans le mépris de la mort et des soins et précautions, qui sans l'écarter toujours n'en sont souvent que l'annonce et les préambules. Et il est tombé en pleine vie, à la table modeste et intime du père de famille, en en remplissant les fonctions.

Il avait vécu dans l'espoir de la vie éternelle ; et avant que ses yeux ne se ferment à la lumière de ce monde, il a encore pu voir près de lui l'Eglise et son ministre garnir d'huile et allumer la lampe qui devait éclairer sa marche triomphale vers la salle du festin éternel.

* * *

Et maintenant je le vois là-haut feuilletant le livre de la vie éternelle depuis l'Alpha qui en marque la première page jusqu'à l'Oméga qui en clôt la dernière.

C'est Dieu, la vérité, la beauté, la bonté par essence, qu'il y voit partout, et son Te Deum perpétuel sera de l'avoir eu pour lui et de l'avoir donné aux siens comme principe et comme fin du volume de l'existence humaine.

Tel M. Laroche nous est apparu dans la vie de notre Académie, tel il restera dans le souvenir de notre affection, et la gratitude de notre vénération.

Digitized by Google

LES PRÉLIMINAIRES

DU

Congrès d'Arras (1435)

d'après un document lyonnais

PAR

M. Louis CAILLET

Tout le monde connaît l'importance historique du traité d'Arras de 1435 et du Congrès qui le précéda. M. de Beaucourt a consacré à ce Congrès un des meilleurs chapitres de sa remarquable « Histoire de Charles VII » (1). La réunion avait été fixée au 1er juillet (2); mais, par suite de divers retards, la première séance se tint seulement le vendredi 5 août, « vers trois heures » (3). Les membres de ce Congrès, que présida le Cardinal de Sainte-Croix, légat du Pape, étaient extrêmement nombreux, si nous en croyons les listes données par divers chroniqueurs (Jean Chartier, Enguerrand de Monstrelet, Saint-Remy) et par un manuscrit anglais du British Museum, étudié par feu Vallet de Viri-

(1) Voir G. du Fresne de Beaucourt : *Histoire de Charles VII*, t. II, le Roi de Bourges, 1422-1435. Paris, libr. de la Société bibliographique, Maurice Tardieu, dir., 1882, in-8o, chap. XII, p. 505-560.

(2) Voir *ibid.*, p. 523 (5e ligne).

(3) Voir *ibid.*, p. 525 (av. dern. ligne).

Digitized by Google

ville (1). Ces nomenclatures ont été mises à profit par M. de Beaucourt, mais il y a encore des points obscurs. Ainsi, l'ordre dans lequel sont arrivées les diverses ambassades est loin d'être établi d'une façon sûre et définitive.

Nous doutons d'autant plus des dates assignées jusqu'ici à leurs arrivées respectives qu'elles sont en contradiction avec celles données par un billet très court, trouvé récemment par nous aux archives municipales de Lyon.

Il s'agit d'une petite lettre écrite à Arras, le 2 août, c'est-à-dire trois jours seulement avant l'ouverture du Congrès. Ce document n'est pas signé (il y a quelques exemples de lettres authentiques non signées); au dos, on ne lit aucune adresse. C'est à peine si l'on peut distinguer de légères traces de scellement à peu près effacées par la colle dont on s'est servi, il y a de longues années, pour fixer la lettre sur un morceau de papier (2). De qui émane-t-elle? Nous l'ignorons absolument, car les registres consulaires de la ville de Lyon n'y font aucune allusion (3). C'est à peine si nous nous permettons une conjecture (voir plus loin). Mais cela ne diminue en rien l'intérêt considérable de ce petit texte qui a le grand avantage d'avoir été écrit par un témoin oculaire au moment même des évènements. Si nous en croyons ce dernier, les députés seraient arrivés aux dates suivantes et dans l'ordre que voici : le mercredi 13 juillet (4) : l'archevêque d'York (5),

(1) Voir *ibid.*, p. 326, note 2. — Pour le manuscrit du British Museum 11.542, voir Vallet de Viriville *(Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. VIII, p. 118-121). — Pour le récit de ce qui se passa au Congrès, voir la note 1 de la même page où sont mentionnés divers documents.

(2) Nous avons nous-même décollé avec soin cette lettre (écrite sur papier) jadis classée par M. Rolle.

(3) Voir à ce point de vue le registre BB 3.

(4) Quoi qu'il dise le 16, c'est le 13 juillet qui tomba un mercredi.

(5) Thomas Kempf, qui était cardinal. (Voir aussi Vallet de Viriville : *Histoire de Charles VII*, t. II, Paris, Renouard, 1863, petit in-8°, p. 317, § 2, 2e ligne.)

Digitized by Google

deux évêques anglais (1), le comte de Suffolk (2), le sénéchal de Bordeaux (3), représentants du roi d'Angleterre. Deux jours après, c'est-à-dire le vendredi 15, le duc de Bourgogne fit son entrée dans la ville, accompagné du duc de Gueldre (4), du comte de Nassau (5), du comte de Vaudémont (6), du comte de Meurs (7), du comte d'Étampes (8), du damoiseau de Clèves (9), et d'une suite de trois mille chevaliers environ.

Le dimanche 17, ce fut au tour des ambassadeurs de France: le duc de Bourbon (10), Richemont, le comte de Vendôme (11), l'archevêque de Reims (12), Christophe d'Harcourt, le sire de La Fayette (13). Le duc de Bourgogne alla au devant d'eux dans un costume magnifique et leur fit servir des mets excellents. Quelque temps avant, étaient arrivés les cardinaux de Sainte-Croix et de Chypre (14), les ambassa-

(1) William Alnewick, évêque de Norwich, et Thomas Rodburn, évêque de Saint-David (pays de Galles). (Voir aussi de Beaucourt, *ibid.*, p. 524, début du § 2.)

(2) William de La Pole.

(3) Appelé aussi le sénéchal de Guyenne. Il se nommait John Radclif. (Voir *ibid.*, p. 523, 9e ligne.)

(4) C'est sans doute ainsi qu'il faut interpréter ces mots : le duc de Guierlles, qui représentent sûrement un nom propre estropié (Voir p. 525, 3e ligne). — Il s'appelait Arnould d'Egmont.

(5) Son nom est écrit Nanso.

(6) Antoine de Lorraine, non mentionné dans les récits du Congrès auxquels nous faisons allusion.

(7) Ecrit Murs. — Frédéric, comte de Meurs. (Voir *ibid.*, p. 527, 5e ligne).

(8) Jean de Bourgogne, comte d'Étampes. (Voir *ibid.*, p. 527, 5e ligne.)

(9) Jean, damoiseau (plus tard duc) de Clèves. (V. p. 527, 3e ligne.)

(10) Charles de Bourbon. (V. p. 525, lignes 5 et suivantes.)

(11) Louis de Bourbon.

(12) Regnauld de Chartres, chancelier de France.

(13) Gilbert Motier, seigneur de La Fayette.

(14) Voir p. 520, § 1er. Le cardinal de Chypre (Hugues de Lusignan, fils de Janus, roi de Chypre) était l'ambassadeur du Concile de Bâle.

Digitized by Google

deurs du Concile de Bâle et celui du roi de Pologne (1).

Enfin, l'auteur de la lettre mentionne le débarquement à Calais du Cardinal d'Angleterre, qui amenait avec lui le duc d'Orléans (2) et le comte de Huntingdon (3) ; mais, ceux-ci attendaient, avant d'aller plus loin, qu'un arrangement fût intervenu. Le duc d'Orléans était alors le prisonnier des Anglais ; on avait souhaité sa venue, mais on n'avait pas statué sur son sort, dont devait s'occuper le Congrès d'Arras, qui allait s'ouvrir incessamment.

Toutes ces dates ne sont pas précisément celles qui avaient été données jusqu'ici. Ainsi, il est admis que l'archevêque d'York, les deux autres évêques anglais, Suffolk et le reste de l'ambassade anglaise étaient arrivés seulement le lundi 25 juillet (soit treize jours plus tard que le jour indiqué dans notre document) (4). Quant au sénéchal de Guyenne, Jean Radclif, il aurait fait, dès le 1er juillet, constater sa présence par acte notarié, ainsi que deux autres ambassadeurs anglais (5). Le duc de Bourgogne, que l'auteur de la lettre, fait entrer à Arras le vendredi 15, serait arrivé seulement le 29 (un ven-

Il arriva le 8 juillet (V. p. 523, § 3). — Le Cardinal de Sainte-Croix (Nicolas Albergati) était le légat du Pape. Il fit son entrée le 12 juillet (V. p. 524, 1re ligne). Il appartenait à l'ordre des Chartreux (Voir Vallet de Viriville, *ibid.*, p. 318 (fin).

(1) Nicolas Lazisky, grand archidiacre de Pologne. (Voir *ibid.*, p. 523, dern. ligne, et p. 523-524, note 7 de la p. 523.) Arrivé le 8 juillet.

(2) Venu en France à la demande du duc de Bourgogne (Voir *ibid.* p. 521, 18e ligne). Le Cardinal d'Angleterre se nommait Henri Beaufort (V. Vallet de Viriville, *ibid.*, p. 317, § 2, 2e ligne). Il était évêque de Winchester et chancelier (Voir aussi la dernière note de l'Observation).

(3) John, comte de Huntingdon, appelé dans la lettre *Hentiton*. Son nom complet était John Holland, comte de Huntingdon (V. Vallet de Viriville, ouvr. cité, t. II, p. 317, 18e ligne).

(4) Voir de Beaucourt, *ibid.*, t. II, p. 524, § 2.

(5) Voir *ibid.* p. 523, 9e ligne.

Digitized by Google

dredi aussi) avec son neveu, Jean de Clèves, son beau-frère, le duc de Gueldre, et une suite brillante (1).

Encore, le comte de Meurs, un des membres du parti bourguignon n'aurait-il fait son entrée que le 9 août (2). Enfin, on place l'entrée de l'ambassade française au soir du 30 juillet (entre 6 et 7 heures), et non au 20, jour où elle est censée avoir passé à Reims (3). Un point toutefois sur lequel tout le monde est d'accord, c'est la délicate attention qu'eut le duc de Bourgogne d'aller à une lieue de la ville au devant des délégués de Charles VII, qui avaient une « suite de près de mille chevaux » (4).

Quoiqu'il en soit, le récit contenu dans la lettre anonyme aux Lyonnais est en opposition complète avec celui des chroniqueurs, et il semble d'autant plus difficile de le rejeter qu', à première vue, ce petit document nous paraît pour les raisons indiquées plus haut avoir une autorité plus grande. Toutefois, certains points de la thèse traditionnelle nous paraissent assez bien établis pour que nous ne nous demandions pas si l'auteur de cette lettre est *véritablement et dans toute l'acception du terme, un témoin oculaire*. Comme nous l'avons vu, il a tenu à rester anonyme et aucun document ne nous révèle son nom. Ce n'est pas un motif cependant pour qu'il doive nous demeurer inconnu. Si nous consultons la liste complète des ambassadeurs (il s'en faut que la sienne le soit), nous voyons qu'au nombre des envoyés de Charles VII figure un Milanais, *Téaude de Valpergue* (5). Or, ce capi-

(1) Voir *ibid.*, p. 524, 5e ligne du § 2, et aussi p. 527.

(2) Voir p. 527, note 2.

(3) Voir p. 524 (fin). — Elle arriva par Cambrai. — Le 30 juillet fut un samedi.

(4) Voir p. 525.

(5) Les noms propres sont très estropiés dans cette lettre. On conçoit sans peine qu'un étranger ait, malgré une réelle connaissance du français, orthographié d'une façon très fautive des noms avec lesquels il était, sans aucun doute, très peu familiarisé.

Digitized by Google

taine étranger, qui combattit longtemps pour la cause française, portait depuis la fin de 1434, le titre de *Sénéchal de Lyon*. Il avait succédé à Humbert de Grolée (mort à trois heures du matin, le 24 décembre) dans ses trois dignités de bailli, de sénéchal et de capitaine de la ville. On peut être frappé de voir son nom omis dans la liste des députés français énumérés dans la lettre.

Adam de Cambray (premier président), Jean Tudert (doyen de Paris), Guillaume Chartier (1), (conseiller au Parlement), ne sont pas mentionnés davantage, mais il n'y a aucune raison de supposer que la lettre en question soit l'œuvre d'un de ces trois hommes. Nous sommes dès lors admis à conjecturer, avec beaucoup de vraisemblance, que l'auteur de cette missive est bien le sénéchal Théaude de Valpergue, dont nous possédons d'ailleurs aux archives de Lyon une autre lettre signée. Sans doute, plusieurs bonnes villes avaient des représentants au Congrès d'Arras (Paris notamment) (2), mais nous ne trouvons pas dans les documents lyonnais la moindre allusion à l'envoi d'un député à Arras.

Si donc la lettre aux Lyonnais est bien de Théaude de Valpergue, (3) il faut admettre, l'ambassade française étant arrivée le 17 juillet au plus tôt, qu'il n'a pas assisté à l'arrivée des Anglais le 13 et à celle des Bourguignons, le 15. Il n'a en tout cas pas vu celle des cardinaux de Sainte-Croix et de Chypre, arrivés le 8 juillet. Aussi, il ne serait pas impossible qu'il ait commis plusieurs erreurs. Bien informé de ce

(1) Voir de Beaucourt, *ibid.*, p. 525, et Vallet de Viriville, t. II, p. 318. Il y avait aussi Robert Mallière et Jean Chastenier, secrétaires du roi.

(2) Voir Vallet de Viriville, t. II, p. 318, fin du § 1er.

(3) Chypre, en italien, se dit Cipro (en italien moderne). L'auteur de la lettre dit Chippores, qui n'est ni français, ni italien, mais peut bien être la forme française de Chypre, influencé par la forme italienne. Théaude de Valpergue avait quitté Lyon pour se rendre auprès du roi, vers le 24 mars 1435 (V. BB 3, fol. 37vo, la délibération de ce jour).

Digitized by Google

qui a pu se passer le 13 et le 15, au moins en gros, il a pu croire par contre que tous les députés anglais, qu'il voyait dans la ville, étaient à Arras seulement depuis le 13. Or il est presque certain que le Sénéchal de Bordeaux était dans cette ville dès le 1er (1). Inversement, il est permis de supposer que son récit doive être préféré à celui des documents qui font arriver le comte de Meurs seulement le 9 août. En tout cas, nous devons être très prudent. Au reste, il n'est pas impossible que les ambassadeurs de Charles VII soient arrivés par groupes séparés, et que Théaude de Valpergue ait fait son entrée à Arras, entre le 8 et le 16 juillet, ce qui expliquerait tout et serait d'ailleurs plus vraisemblable, étant donné le ton général de la lettre. Mais, comme nous le disons, il s'agit d'une conjecture, non d'une certitude absolue.

Mais nous ne pouvions pas laisser dans l'oubli un document aussi important et ne pas essayer de l'interpréter et de l'expliquer. (2)

(1) Avec Guillaume Lyndwoode, garde du Privé-Scel, et Guillaume Érard, vicaire-général de Rouen, en compagnie des baillis de Vermandois et d'Amiens (V. de Beaucourt, *ibid.*, p. 523, § 2). — Un acte notarié fut aussitôt dressé devant le gouverneur d'Arras. — Par contre, Vallet de Viriville commet l'erreur inverse en faisant arriver tous les Anglais le 1er juillet (t. II, p. 318, 1re ligne, § 1). — En réalité, ils arrivèrent en trois groupes (le 1er juillet, le 13 juillet et avant le 2 août). Les Anglais arrivèrent nombreux au début pour pouvoir conférer avec le duc de Bourgogne avant l'arrivée des ambassadeurs de Charles VII.

(2) Il est à noter que l'auteur de la lettre n'a pas mentionné l'entrevue (du 2 août) des ambassadeurs avec le cardinal de Sainte-Croix (V. de Beaucourt, p. 525, avant dern. parag.).

Digitized by Google

OBSERVATION

Nous nous sommes demandé s'il ne conviendrait pas de corriger (mercredi) XVI juillet en XXVI juillet. Cette correction s'imposerait nécessairement si le 26 juillet était un mercredi, et si les jours de la semaine indiqués par Théaude de Valpergue, l'auteur présumé de la lettre (vendredi et dimanche), coïncidaient avec les quantièmes du mois proposés par les chroniqueurs.

Malheureusement, il n'en est rien, car le 26 juillet fut, cette année là, un *mardi*; et si le *vendredi* qui suivit, le 29, est le jour où, selon eux, arriva l'ambassade bourguignonne, le *dimanche*, jour de l'arrivée des Français, dans cette hypothèse, serait le *31 juillet*, non *le 30*, comme on l'a admis jusqu'ici. Nous reconnaissons, il est vrai, que ces dates *se rapprochent davantage* de celles des chroniqueurs, et ce fait doit être pris en sérieuse considération. Toutefois, s'il est très facile d'admettre que l'auteur de la lettre, qui écrivit le 2 août, ait pu se tromper sur une date *du milieu* de juillet (mercredi 16 au lieu de mercredi 13), il est peu probable qu'il ait commis une erreur du même genre pour une date aussi rapprochée que le 26 et, qu'en outre, il se soit trompé de chiffre en écrivant. Cette hypothèse là *nous entrainerait à deux corrections au lieu d'une* (1). Il est singulier aussi que les chroniqueurs qui font arriver les Bourguignons le vendredi 29, fassent entrer le comte de Nassau, un de ceux-ci, le vendredi 15, qui est, dans notre première hypothèse, le

(1) On peut conjecter aussi XXVII, mais cela suppose aussi deux corrections.

Digitized by Google

jour de l'arrivée de l'ambassade bourguignonne (1). Il n'y a que la connaissance très précise de l'itinéraire des diverses ambassades qui pourrait nous imposer le choix entre l'une ou l'autre des deux hypothèses examinées par nous. Mais, la dispersion des documents permettant de l'établir (si toutefois on peut l'établir), nous empêche, pour l'instant, de le connaître. Aussi, croyons-nous que, sans rejeter la deuxième hypothèse, on peut avec vraisemblance proposer aussi la première.

Louis CAILLET.

(1) Voir de Beaucourt, *ibid.*, p. 524, ligne 10. — Le comte de Nassau aurait, il est vrai, apporté les excuses du duc de Bourgogne encore absent.

Sur ce Congrès, voir aussi E. Cosneau : *Les grands traités de la Guerre de Cent Ans*, Paris, A. Picard, 1889, in-8°, 187 pages, (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire) p. 116-119. — Voir aussi E. Cosneau : *Le Connétable de Richemont (Arthur de Bretagne)* (1393-1458), Paris, Hachette, 1886, in-8° de xv-712 pages, p. 222-224. — Selon lui, les ambassadeurs français, nommés par Charles VII le 6 juillet, passèrent à Cambrai le 29 (V. p. 222-223) et furent reçus au bois de Moufflaine, à une lieue d'Arras, le dimanche 31 juillet (V. p. 223, début du § 2). Selon lui, le cardinal de Winchester, chef de l'ambassade anglaise, arriva seulement le 25 août (V. p. 225, note 4). D'après lui, le duc de Gueldre dont il s'agit est Adolphe, duc de Berg et de Guldre (V. p. 223, note 4, d'après l'*Art de vérifier les dates*, t. III, p. 181).

La date du 31 juillet, proposée par M. Cosneau, *s'accorderait avec la deuxième hypothèse*, mais ce n'est pas celle qui avait été admise jusqu'ici, comme nous avons vu. Le peuple, à l'arrivée des Français et des Bourguignons, cria : Noël, Noël (V. *ibid.*, p. 223, milieu du § 2).

Beaucoup de chroniqueurs, d'ailleurs, donnent des dates vagues.

M. Bazin fait arriver les Bourguignons le 30 et ceux de Charles VII, deux jours après, le 1er août.

Il cite l'histoire des ducs de Bourgogne de De Barante (t. IV, p. 60 et suiv. — 1860).

V. J. Louis Bazin. *La Bourgogne de la mort du duc Philippe le Hardi au traité d'Arras*, 1404-1435. Beaune, 1898, in-8°, 221 p. Extr. des Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Arch. de Beaune, 1897, p. 209.

Digitized by Google

[1435] *2 Août. — Arras. — Lettre [aux Lyonnais] leur annonçant l'arrivée à Arras : 1° « le mercredi, 16 juillet », des ambassadeurs du roi d'Angleterre (l'archevêque d'York, deux évêques, le comte de Suffolk, le sénéchal de Bordeaux) ; 2° le vendredi suivant, du duc de Bourgogne (accompagné du duc de Gueldre, du comte de Nassau, du comte de Vaudémont, du comte de Meurs, du comte d'Étampes, du damoiseau de Clèves, etc.) ; 3° le dimanche suivant, des ambassadeurs du roi de France (le duc de Bourbon, Richemont, le comte de Vendôme, l'archevêque de Reims, Christophe d'Harcourt, La Fayette), au devant de qui alla le duc de Bourgogne, qui leur fit faire bonne chère ; 4° auparavant, des Cardinaux de Sainte Croix et de Chypre, des ambassadeurs du Concile de Bâle et du roi de Pologne ; 5° l'arrivée à Calais du cardinal d'Angleterre, accompagné du duc d'Orléans et du comte de Huntingdon.*

(Archives municipales de Lyon, AA 83, n° 10.)

(Original sur papier). — Au dos, très faibles traces de scellement en cire rouge.

Des nouvelles d'Arras : les ambeisseurs du roy d'Angleterre arriverent en la dite ville || d'Arras, le *mercredi, XVI*e (1) *jour de juillet* derrain passé, c'est assavoir l'arcevesque d'Iorlz et || deux evesques, le conte de Suffort, le seneschal de Bourdeaux, bien acompaignié; || Monseigneur le duc de Bourgogne y arriva le *venredi ensuite* (2), acompaignié de plusieurs ducs, || contes, chevaliers et escuiers, c'est assavoir, le duc de Guierlles, le conte de Nanso, le conte || de Vaudemont, le conte de Murs, le conte d'Estampes et le damoisel de Cleves || et autres notables gens, chevaliers et escui[e]rs d'estat, jusques au nombre de environ || IIIm chevaliex, et estoit ung moult grant pleysir de les veoir entrer en la dite ville; || les ambeisseurs du roy de Franse y arriverent a belle et gente compaignie, le || *dimenche ensuivant* (3),

(1) Mercredi XVIe jour de juillet. — Il y a une erreur, car le 16 juillet tomba, en 1435, un samedi. Il doit s'agir du *mercredi 13* (C'est en 1432 et en 1438, que le 16 juillet tomba un mercredi). C'est sur le *quantième* du mois que l'auteur a dû se tromper *plutôt que sur le jour de la semaine.* — Le 25 fut un lundi.

La correction XXVI ou XXVII amènerait un changement dans les dates suivantes.

(2) Le 15, s'il s'agit du mercredi 13. — Le 29, s'il s'agit du mardi 26 ou du mercredi 27.

(3) Le 17 dans la première hypothèse, le 31 dans la seconde.

Digitized by Google

c'est assavoir : Monseigneur de Bourbon, Monseigneur de Richemont, le conte || de Vendosme, l'arcevesque de Rains, Christoffle de Harecourt, le sire de La Faietes et || autres grans seigneurs et fuit Monseigneur le duc de Bourgogne au devant d'eulx, || bien notablement et richement habillé, et leur fit mon dit seigneur (1) tres bonne chiere et || *par avant* estoient arrivez en la dicte ville d'Arras les cardinaulx de Sainte Crois || et de Chippores, les ambeisseurs du saint consile et du roy de Pouloigne || et le cardinal d'Angleterre est arrivé a Calaix et a amené le duc d'Orleans || et le conte de Hentiton, *lesquelx on tient qu'ilz ne yront plus avant jusques* || *yl y aura bon appointement entre les dis seigneurs;* les dis seigneurs n'ont point esté encores || assemblés por le fait de la paix, mais ilz se assambleront bien brief || et espere l'en qu'il y aura bonne paix entre eulx. Escript a Arras, le IIe jour || d'aoust.

(1) On peut mettre deux virgules ; dans ce cas, ees mots : *mon dit seigneur*, iraient au destinataire de la lettre. Dans ce cas, il faudrait admettre que le d[it] a été ajouté par inadvertance à mon, ce qui est très possible. Mais il n'est pas nécessaire de recourir à cette interprétation. Il est plus facile aussi de ne pas mettre de virgules et de supposer que cette expression : mon dit seigneur, est une *marque de respect* pour le duc, qui était le maître à Arras, et non pas la preuve que l'auteur de la lettre se soit considéré comme un de ses sujets.

Digitized by Google

Les Aéroplanes.

Lecture faite à l'Académie d'Arras

PAR

M. François BLONDEL

Secrétaire-Adjoint

Le problème de la locomotion aérienne admet deux solutions, l'**Aérostation** et l'**Aviation**, qui diffèrent essentiellement l'une de l'autre d'après le principe adopté pour obtenir la sustentation, c'est-à-dire, le maintien en équilibre dans l'atmosphère d'un corps pesant.

Dans l'aérostation, l'action de la pesanteur est contre-balancée par la force ascensionnelle d'un ballon gonflé d'hydrogène, gaz plus léger que l'air ; mais, en raison de la faible différence des densités des deux fluides, pour obtenir l'équilibre dans le milieu atmosphérique d'un corps notablement pesant, il faut réaliser un déplacement d'air considérable ; d'où il résulte que le ballon sustentateur constitue un organe nécessairement très volumineux, encombrant et fort coûteux.

Les divers systèmes d'**Aviation** s'inspirent, en principe, du vol des oiseaux, et ils s'appliquent à réaliser une combinaison du vol plané et du vol ramé au moyen d'un appareil mécanique produisant la sustentation par l'effet même de la propulsion. Grâce à l'invention toute moderne des moteurs

Digitized by Google

à explosion, qui allient si heureusement la puissance à la légèreté, le problème de l'aviation se trouve aujourd'hui résolu expérimentalement ; je n'oserais dire encore pratiquement, quoique divers constructeurs offrent déjà, à un prix abordable, des appareils relativement peu encombrants, qui permettront aux amateurs intrépides de se livrer au sport tout nouveau de la locomotion ultra rapide à travers l'espace libre.

Après les envolées superbes réalisées par les Blériot, les Farman et les Wright, la supériorité sur tous les autres systèmes est acquise sans conteste aux aéroplanes : c'est donc uniquement de ces appareils que je vais vous entretenir, pour faire suite à la communication si intéressante de notre collègue, M. Bedel, sur les ballons dirigeables.

Un aéroplane est essentiellement un appareil mécanique comportant un *agent de propulsion*, déterminant un déplacement rapide dans le sens horizontal, et une *voilure*, disposée pour obtenir, par l'effet de la *résistance de l'air* (1), la sustentation et la dirigeabilité dans l'espace.

Le propulseur est toujours une hélice actionnée par un moteur à essence ; quant à la voilure elle revêt, suivant les différents systèmes imaginés, des formes assez variées, mais qui peuvent se classer en deux catégories : le type monoplan, dans lequel les surfaces sustentatrices s'étendent sur un seul et même plan, et le type biplan, dans lequel les surfaces sustentatrices sont réparties sur deux plans superposés.

C'est avec un aéroplane monoplan que Louis Blériot a

(1) La considération de la résistance de l'air intervient dans la technique de l'Aviation à un double point de vue, utile et nuisible. La résistance de l'air est utilisée par la voilure pour contrebalancer l'action de la pesanteur et obtenir la sustentation de l'appareil, par l'hélice et par les gouvernails comme point d'appui nécessaire à la propulsion et au réglage de la direction. Par contre, elle constitue par son effet sur les surfaces non sustentatrices un obstacle à l'avancement dont l'importance croît avec la vitesse.

Digitized by Google

accompli si brillamment ses deux voyages aériens à travers la Beauce et la traversée du Pas-de-Calais ; et c'est avec des biplans, d'ailleurs assez semblables, que Wilbur Wright et Henry Farman ont réalisé leurs belles performances.

La forme générale de ces appareils désormais célèbres a été popularisée par les journaux illustrés, et leur constitution, d'ailleurs très simple, se comprend immédiatement à l'inspection d'une reproduction photographique ; une description détaillée serait donc superflue ; mais, pour apprécier le rôle des diverses parties de l'appareillage, et juger de la valeur des dispositifs nouveaux qui pourront être proposés ou expérimentés, ce qu'il importe de connaître, ce sont les principes mécaniques et les conditions techniques qui régissent le fonctionnement des aéroplanes.

Pour suivre un ordre logique, il convient tout d'abord d'exposer les lois du **planement**, c'est-à-dire de la sustentation d'un corps pesant au sein de l'atmosphère par l'effet de la résistance opposée par l'air à son déplacement ; viendra ensuite l'étude de la **propulsion**, de la **dirigeabilité** et de la **stabilité**, avec l'indication des organes appropriés à ces différentes fonctions.

I. — Le planement.

C'est le vol plané qui caractérise le mode de fonctionnement des aéroplanes, auxquels on pourrait appliquer la dénomination plus précise d'**Autoplaneurs**. Ces appareils sont, en effet, de véritables véhicules automobiles, c'est-à-dire possédant dans leur appareillage l'organe producteur de la puissance motrice, et c'est par l'effet du planement, obtenu par la disposition de la voilure utilisant la résistance de l'air, que se trouve neutralisée l'action de la pesanteur et réalisé finalement l'équilibre aérien du plus lourd que l'air.

Voyons comment prend naissance la force ascensionnelle qui soulève et sustente tout appareil pesant. Considérons un plan, légèrement relevé sur l'horizon et animé par un pro-

Digitized by Google

pulseur d'un mouvement de translation horizontale ; les molécules de l'air, heurtées par la face inférieure du plan, opposeront une résistance à l'avancement qui se traduira par une pression normale au plan, donc dirigée obliquement de bas en haut. Cette force résistante doit être considérée comme la résultante de deux composantes : l'une horizontale, directement opposée à la propulsion, l'autre verticale et opposée à la pesanteur ; celle-ci constitue la *composante de soulèvement* (1).

Or l'expérience a démontré que la résistance de l'air, et par voie de conséquence la composante de soulèvement, croît d'une façon générale *en raison directe de l'aire de la surface frappée et du carré de la vitesse de translation ;* d'où il résulte qu'en donnant à l'étendue de la voilure d'un aéroplane et surtout à sa vitesse de translation une valeur convenable, on pourra obtenir une composante de soulèvement faisant équilibre à la pesanteur et neutralisant son action sur l'ensemble du système ; ce minimum de vitesse nécessaire à la sustentation une fois atteint, l'aéroplane, ayant abandonné le sol, continuera de se mouvoir d'un mouvement uniforme, avec cette même vitesse, et suivant une trajectoire horizontale. — Cette vitesse minimum est dite *vitesse de régime* et correspond à la marche en palier.

Toute augmentation de la vitesse, déterminant un accroissement de la composante de soulèvement, provoquera l'ascension de l'autoplaneur suivant une ligne oblique par

(1) En représentant par R la résistance exercée par l'air sur la surface sustentatrice, a étant l'angle d'inclinaison, la *composante verticale*, C^v, qui doit faire équilibre au poids, P, de l'appareil monté, aura pour expression mathématique : $C^v = R \cos. a = P$; et la *composante horizontale*, C^h, qui correspond à l'effort propulseur nécessaire, F, s'exprime par la formule : $C^h = R \sin. a = F$.

L'angle a étant toujours très aigu, la valeur du cosinus s'éloigne peu de l'unité, et celle du sinus ne s'écarte pas sensiblement de la valeur moyenne adoptée 0,1.

Digitized by Google

rapport à l'horizon ; l'inverse se produirait en cas de ralentissement de la vitesse. De même toute variation de l'étendue de la voilure sustentatrice donnerait lieu à des effets analogues de montée ou de descente.

Notons encore une autre conséquence très importante de la loi fondamentale du planement : on pourra à volonté augmenter le poids transporté, soit en donnant un plus grand développement à la voilure, soit préférablement en accroissant la vitesse de translation ; mais, si par une majoration de la puissance propulsive on se proposait d'accroître la rapidité du déplacement horizontal et de dépasser la vitesse de régime, il faudrait nécessairement soit diminuer la voilure, soit augmenter le poids total du système, afin d'éviter l'ascension brusque suivant une inclinaison dangereuse pour la stabilité.

La capacité de transport est donc subordonnée à la vitesse de translation et réciproquement.

Dans les considérations précédentes, nous n'avons envisagé, pour plus de simplicité, que l'étendue de la voilure sustentatrice, abstraction faite de sa forme ; or celle-ci joue un rôle important, que l'observation de la courbure et de l'envergure des ailes des oiseaux rendait manifeste, et que les expériences ont confirmé.

Une *voilure incurvée*, c'est-à-dire dont la surface exposée au vent est légèrement concave, a une valeur sustentatrice nettement supérieure à celle d'une surface plane ; et une certaine courbure d'avant à l'arrière favorise même la propulsion, parce qu'elle a pour effet non seulement d'augmenter l'effort de réaction de l'air, mais encore de reporter cet effort vers le bord d'attaque.

D'autre part, l'expérience a démontré qu'un *plan rectangulaire très allongé,* attaquant l'air par son plus grand côté, éprouve une résistance beaucoup plus considérable qu'un plan carré de surface égale, en raison de ce que les filets d'air avoisinant les bords latéraux tendent à s'écarter et à

Digitized by Google

s'échapper en ne produisant qu'une très faible réaction, tandis que les autres, retenus par leurs voisins et forcés de rester parallèles, s'écoulent suivant la ligne de plus grande pente en direction et donnent le maximum de réaction. Il est admis que lorsque le rapport de la largeur de la voilure à son envergure est de 1 à 6, sa force portante est triple de celle d'une surface égale mais de forme régulière.

Le degré d'inclinaison de la voilure sur l'horizon, ou *angle d'attaque*, règle le rapport entre les deux composantes de la résistance de l'air, la composante de soulèvement diminuant avec l'ouverture de l'angle ; comme il importe que cette force ascensionnelle fasse toujours équilibre à la pesanteur, et que, d'autre part, tout accroissement de l'inclinaison des surfaces augmente l'obliquité de la poussée avec tendance au redressement et au renversement de l'appareil, on conçoit que l'amplitude des variations de l'angle d'attaque est nécessairement très limitée. En aviation on ne dépasse guère sans danger 3° comme minimum et 10° comme maximum d'inclinaison ; quant à la valeur totale de la résistance de l'air sur les surfaces sustentatrices, elle suit la loi de variation du sinus de l'angle.

Une formule très simple :

$$KSV^2 \text{ Sin. } a = R$$

résume les lois fondamentales de l'Aviation, et traduit les relations que nous avons signalées entre l'aire de la voilure, S, la vitesse de translation, V, l'angle d'attaque, a, et la valeur de la résistance de l'air, R.

La valeur du cœfficient, K, qui caractérise la qualité ou puissance sustentatrice de la voilure, varie nécessairement suivant la forme et la disposition des surfaces portantes ; on admet, toutefois, que pour les types actuels d'aéroplanes, la qualité sustentatrice des voilures est de 5 à 6 fois supérieure à celle du plan rigide de forme carrée. Si l'on adopte 0,08, soit 80 grammes par mètre carré, pour la pression exercée sur un tel plan par l'air animé d'une vitesse de 1

Digitized by Google

mètre à la seconde, la valeur moyenne de K ressort à : $0,08 \times 5,5 = 0,44$.

Pour le sinus de l'angle d'attaque, comme ses variations sont habituellement comprises entre 3° et 8°, on adopte comme chiffre moyen 0,1 qui correspond à l'angle de 6°.

Observons, d'ailleurs, que dans l'état actuel de la science aérodynamique, il importe expressément de ne pas se faire d'illusion sur le degré de précision des conclusions théoriques, qui sont basées sur des données expérimentales encore très imparfaites et insuffisantes ; aussi pour un calcul de simple approximation des premiers éléments d'un projet d'aéroplane, on peut considérer la résistance de l'air comme équilibrant exactement le poids et admettre comme formule pratique : $KSV^2 \text{ Sin. } a = P$, dans laquelle P s'exprime en kilogrammes, S en mètres carrés et V en mètres par seconde de temps (1).

Comme exemple d'application numérique, calculons quel serait le poids transportable par un aéroplane de 50 mètres-carré de surface portante, aux deux vitesses différentes $16^m,66$ et 20^m à la seconde, soit 60 et 72 kilomètres à l'heure :

$$P = 0,44 \times 50 \times \overline{16,66}^2 \times 0,1 = 610 \text{ kilogs.}$$
$$P = 0,44 \times 50 \times \overline{20}^2 \times 0,1 = 880 \text{ kilogs.}$$

Dans le premier cas, à l'allure de 60 kilomètres, la force portante par mètre-carré ressort à environ 12 kilogs ; et dans le second cas, à l'allure de 72 kilomètres, elle s'élève à plus de 17 kilogs.

La réciproque s'impose, c'est-à-dire que, pour qu'un aéroplane de 50^{m2} de surface puisse réaliser dans des condi-

(1) En réalité $P = R \text{ Cos. } a$ (voir note page 6)
Donc $P = KSV^2 \text{ Sin. } a \text{ Cos. } a$
En élevant au carré et divisant les deux membres de l'équation par $KSV \text{ Cos.}^2 a$, on obtient l'expression suivante :

$$\frac{P^2}{KSV \text{ Cos.}^2 a} = KSV^3 \text{ Sin.}^2 a$$

que nous retrouverons dans le calcul du travail.

Digitized by Google

tions de sécurité suffisantes des vitesses de régime de $16^m,66$ et 20^m à la seconde, il est nécessaire que le poids total de l'appareil, aviateur compris, soit d'environ 600 ou 800 kilogs.

Il convient également de noter que, pour assurer l'atterrissage par vol plané et éviter une chute dangereuse, en cas d'arrêt brusque du propulseur, il importe que la force portante de la voilure ne dépasse pas 20 kilogs au maximum par mètre carré.

Il reste à examiner l'influence de la **Densité du milieu atmosphérique**, qui affecte directement la valeur de la résistance de l'air, et, par voie de conséquence, la composante verticale de sustentation.

La densité, ou poids spécifique, de l'air atmosphérique est essentiellement variable et dépend de trois conditions d'ordre météorologique : l'état thermométrique, l'état barométrique et l'état hygrométrique.

Influence de la température. — Conformément à la loi de Gay-Lussac, à chaque degré thermométrique correspond une variation de $\frac{1}{273}$ du volume et de la densité de l'air.

La température sous notre climat étant susceptible de varier d'environ 20° au dessus ou au dessous de la moyenne, la densité de l'air peut donc subir un écart maximum par rapport à la normale de $\frac{20}{273}$, ou environ $\frac{1}{13}$.

Ainsi, par exemple, si la température de l'air atteint + 30°, sa densité et sa résistance se trouveront diminués de $\frac{1}{13}$ relativement à leur valeur normale à + 10°.

Influence de la pression barométrique. — En vertu de la loi de Mariotte, la densité de l'air varie proportionnellement à la pression.

La pression barométrique moyenne 760^{mm} admettant dans notre région une variation d'environ 20^{mm} en plus ou en moins, la densité de l'air peut donc subir de ce chef un écart par rapport à la normale de $\frac{20}{760}$ ou $\frac{1}{38}$.

Digitized by Google

En conséquence, si la pression barométrique se trouve abaissée à 740^{mm}, la densité et la résistance de l'air seront inférieures à la normale de $\frac{1}{38}$.

Influence de l'état hygrométrique. La vapeur d'eau étant plus légère que l'air, plus la teneur en humidité augmente, plus s'abaisse la densité du milieu atmosphérique ; mais l'effet des variations hygrométriques est de faible importance et ne peut affecter la densité de l'air que de $\frac{1}{130}$ au maximum.

En résumé, la valeur normale de la résistance de l'air, à + 10° et pression 760^{mm}, est susceptible de varier de 10 °/₀ en plus ou en moins suivant les circonstances météorologiques. Il en résulte, par exemple, qu'un aéroplane, capable dans les conditions normales d'emporter un poids total de 500 kilogr. perdrait 50 kilogr. de force portante et ne pourrait pas s'enlever uu jour d'été où simultanément la température de l'air atteindrait + 30° et la pression barométrique 740^{mm}.

Dans le cas particulier du **Vol en Altitude**, il y a lieu de considérer que la variation de densité de l'air, suivant la hauteur au dessus du niveau de la mer, est régie par les lois spéciales de décroissance de la pression et de la température.

La *pression atmosphérique* décroît suivant une loi logarithmique : à chaque mètre de différence de niveau correspond une réduction de $\frac{1}{8000}$ de la pression ambiante ; la valeur de cette fraction n'est donc pas une quantité fixe et constante, mais au contraire une quantité indéfiniment décroissante.

Alors que la pression barométrique au niveau de la mer est de 760^{mm}, c'est à l'altitude 5500 mètres, et non pas de 4000^{m}, qu'elle sera abaissée à 380^{mm} c'est-à-dire réduite de moitié ; et à une hauteur doublée, soit à 11.000 mètres d'altitude, la pression serait encore de 190^{mm} et la valeur de la fraction perdue ressortirait à la moitié seulement de la dépression précédente.

Digitized by Google

Pratiquement, pour des différences de quelques centaines de mètres au-dessus du niveau de la mer, on peut admettre pour le calcul de la dépression une diminution moyenne de $\frac{1}{80}$ par cent mètres d'élévation.

D'autre part, la *température atmosphérique* s'abaisse d'environ 1° par 150 mètres d'altitude ; mais, comme nous l'avons vu plus haut, à tout abaissement du degré thermométrique correspond une augmentation de la densité de l'air. Cet accroissement de $\frac{1}{273}$ pour 1° équivant donc à $\frac{1}{410}$ par cent mètres d'élévation.

En résumé, par chaque centaine de mètres d'altitude la densité de l'air est affectée d'une part d'une diminution de $\frac{1}{80}$ et d'autre part d'une augmentation de $\frac{1}{410}$; de ces deux effets combinés, il résulte donc une réduction nette de la densité et de résistance de l'air de $\frac{1}{100}$.

Tout aéroplane qui s'élève dans l'atmosphère perd donc 1% de sa force portante par chaque centaine de mètres de hauteur ; en conséquence, pour qu'il puisse atteindre et se maintenir à de hautes altitudes, il faudrait nécessairement que cette diminution se trouve à chaque instant compensée par un accroissement progressif, soit de l'étendue des surfaces sustentatrices, soit de la vitesse de translation.

D'ailleurs, il ne faut pas oublier que le moteur à explosion souffre, comme l'appareil respiratoire de l'homme, d'un véritable mal des montagnes ; un même volume d'air raréfié fournissant à la combustion de l'essence une quantité réduite d'oxygène, il en résulte une grande diminution de la puissance mécanique du moteur.

II. — La Propulsion.

La translation et la sustentation d'un aéroplane sont le résultat de la propulsion. L'organe propulseur est l'hélice, et la machine motrice à la fois légère et puissante, grâce à laquelle le problème de l'aviation a pu être résolu, c'est le

Digitized by Google

moteur à essence universellement employé dans l'automobilisme.

L'hélice est un appareil mécanique, qui transforme le mouvement de rotation d'un arbre en un mouvement de progression suivant son axe. L'hélice agit par déplacement de l'air ambiant, elle l'aspire par sa face avant et le refoule par sa face arrière ; se vissant en quelque sorte dans l'atmosphère, l'hélice imprimera toujours à l'aéroplame la même *vitesse absolue*, quel que soit l'état de calme ou d'agitation du milieu atmosphérique et la direction du vent.

Mais il est évident que la *vitesse relative* du déplacement de l'aéroplane par rapport au sol variera du tout au tout par vent debout ou vent arrière, suivant que les deux mouvements propres du vent et de l'appareil propulsé s'ajoutent ou se retranchent. Avec une vitesse de régime de 15^{ms} (54 kil^{m} à l'heure) et par vent arrière de 15^{ms} par exemple, le déplacement par rapport au sol sera de 30^{ms} (108 kilom.) ; mais au contraire, par vent debout de vitesse égale, l'appareil apparaîtra immobile, en équilibre dans l'atmosphère.

Les vents soufflant en France un jour sur dix en moyenne à une vitesse supérieure à 20^{ms} (72 kil.-heure), il faudrait donc, pour assurer pendant les neuf dixièmes du temps la locomotion aérienne régulière, équiper les aéroplanes pour une vitesse de régime de 35 à 40^{ms}, de façon à pouvoir maintenir par vent debout une allure minimum de 15^{ms}, soit 50 kilomètres, et filer par vent arrière jusqu'à 200 kil. à l'heure.

La vitesse de propulsion dépend du *pas de l'hélice* et du nombre de révolutions accomplies dans l'unité de temps. Le pas d'une hélice correspond, en effet, à la longueur dont elle avancerait pendant un tour complet, si elle se vissait dans un écrou à la façon d'une vis ; mais le milieu dans lequel se meut l'hélice et qui sert de point d'appui à la propulsion, étant un fluide qui tend à se dérober d'autant plus que la résistance du mobile au déplacement est plus grande,

Digitized by Google

il en résulte que l'appareil ne se déplace pas à chaque tour d'une longueur égale au pas, mais d'une fraction seulement de cette longueur.

La différence entre la longueur du pas de l'hélice et le chemin effectivement parcouru par le mobile propulsé constitue ce qu'on appelle le *recul* de l'hélice. Pour les hélices marines le recul est de un dixième environ ; dans l'air, si éminemment compressible, le recul est fatalement plus considérable et le meilleur moyen de le réduire est d'augmenter le diamètre du cercle balayé.

On estime que le *rendement effectif* des hélices aériennes ne peut guère dépasser 60 à 70 °/₀, c'est-à-dire qu'un tiers environ du travail développé par le moteur est dépensé en pure perte, absorbé par les frottements et le refoulement de l'air. Il importe donc de réduire au minimum les frottements nuisibles par une construction très soignée des branches de l'hélice, assurant sur toute leur étendue la courbe géométrique régulière correspondant au pas adopté, avec un poli parfait et une épaisseur tout juste suffisante pour éviter une rupture.

Un excès de vitesse de rotation est nuisible au bon rendement de l'hélice en engendrant le phénomène de la *cavitation*, ou formation dans le milieu ambiant d'un vide relatif dans lequel les ailes perdent en partie leur point d'appui, ce qui exagère encore le recul normal. Il convient aussi à ce point de vue de réduire le nombre des ailes et de dégager parfaitement les hélices, en les établissant à une distance suffisante du corps principal de l'aéroplane, de façon que le courant d'air aspiré ou refoulé ne heurte aucune surface contre laquelle puisse se produire une réaction opposée à la direction suivie.

Les conditions les plus favorables au rendement des hélices aériennes sont donc : une vitesse de rotation relativement modérée, variant entre huit cents et douze cents tours à la minute, un grand diamètre, 2 mètres au moins

Digitized by Google

pour un aéroplane de 400 kilogs, avec un pas égal ou supérieur à la longueur du diamètre, et enfin un petit nombre d'ailes, 2 ou 3 au plus (1).

La question du nombre et de l'emplacement des hélices est encore controversée ; une hélice unique peut indifféremment se placer à l'avant ou à l'arrière du corps principal de l'appareil, et agir soit par traction, soit par poussée ; les aéroplanes monoplans ont généralement leur hélice installée à l'avant, mais pour les biplans l'emploi de deux hélices jumelles, placées à l'arrière, à droite et à gauche de l'axe de l'aéroplane et tournant en sens inverse l'une de l'autre, semble plus rationnel et contribue aussi à augmenter la stabilité latérale.

Les qualités requises spécialement du **moteur** pour aéroplane sont la légèreté alliée à la puissance, et il semble bien qu'on est parvenu aujourd'hui à la limite compatible avec les garanties essentielles de solidité, car le poids total du moteur en ordre de marche a été abaissé entre 1 kilogr. et 1 kilogr 1/2 par cheval ; à la régularité et à l'endurance, le moteur doit encore joindre la souplesse, de façon à permettre au pilote de faire varier rapidement la puissance développée pour la proportionner aux nécessités éventuelles au cours de la marche.

Nous nous bornons à mentionner les caractéristiques des types de moteur, qui présentent les perfectionnements les plus récents.

Le moteur *Antoinette*, créé en 1903 par Levavasseur, avec 8 cylindres de 105 $^{m}/_{m}$ d'alésage et course, donne à 1400 tours 50 chevaux de force pour un poids en ordre de

(1) On admet généralement que le diamètre doit être le décuple du *Module* de l'hélice. Le module se calcule suivant la formule $M = \frac{V}{2\pi n}$; V est la vitesse de translation de l'aéroplane, n est le nombre de tours de l'hélice par seconde.

Digitized by Google

marche de 85 kilogr. Les 8 cylindres sont disposés en deux groupes sur les faces inclinées à 45° d'un bâti en forme de prisme triangulaire, ils sont refroidis par circulation d'eau ; les dimensions d'encombrement sont 75 centimètres en longueur et 60 centimètres en largeur et hauteur.

Le moteur *E N V*, présente une disposition analogue de 8 cylindres 100-130, donnant 50 chevaux à 1000 tours et 75 chevaux à 1,500 tours. Il pèse 140 kilogr.

Le moteur *R E P*, combiné en 1907 par Esnault Pelterie sur des principes d'une remarquable originalité, comporte 7 cylindres, 85-95, donnant à 1500 tours 35 chevaux pour un poids total de 52 kilogr. Les cylindres sont disposés en éventail sur deux rangées parallèles et actionnent un arbre horizontal, ils sont garnis d'ailettes et simplement réfrigérés par l'air.

Le moteur *Gnome*, créé tout récemment par Seguin, est à 7 cylindres, 110-120, donnant à 1200 tours 55 chevaux. Il appartient au type particulier des moteurs rotatifs chez lesquels les cylindres sont mobiles et l'arbre coudé est fixe ; c'est donc le bloc des sept cylindres disposés en étoile qui entre en rotation, constituant ainsi un véritable volant régulateur et assurant un parfait refroidissement des cylindres par l'air.

Le moteur *Anzani* est constitué par 3 cylindres disposés en éventail. Le type léger donne à 1400 tours 30 chevaux pour un poids de 60 kilogs en ordre de marche.

Le moteur *Darracq* comporte 2 cylindres horizontaux opposés, 130-120, donnant à la vitesse de 1800 tours 30 chevaux pour un poids total de 55 kilogs.

Il reste maintenant à déterminer le travail dépensé par un aéroplane en marche, pour servir de base au calcul de la puissance que le moteur doit être capable de fournir.

Nous devons distinguer : 1° le travail de translation, qui correspond à la vitesse de régime assurant la sustentation ; 2° le travail de pénétration, résultant des frottements et des

Digitized by Google

résistances opposées par l'air contre les surfaces non sustentatrices ; 3° le travail supplémentaire, qui correspond à l'exécution d'un virage ou d'un mouvement ascensionnel.

1° La valeur du *travail de translation* effectué par un aéroplane, se déplaçant suivant une trajectoire horizontale, est donnée par la formule classique : $T = FV$; c'est le produit de la force développée par le chemin parcouru dans l'unité de temps.

La force propulsive, devant égaler la composante horizontale de la résistance de l'air, a pour expression :

$$F = R \sin. a \text{ (Note page 6).}$$

On a donc :

$$T = R \sin. a \; V = K \; S \; V^3 \sin^2 a.$$

Mais en observant que : $KSV^3 \sin^2 a = \dfrac{P^2}{KSV \cos.^2 a}$ (Note page 9).

On obtient par substitution : $T = \dfrac{P^2}{KSV \cos.^2 a}$

formule qui exprime le travail de propulsion en fonction des quatre éléments caractéristiques, poids total, surface sustentatrice, vitesse et angle d'inclinaison, et qui montre que le travail augmente proportionnellement au carré du poids et diminue au contraire avec l'accroissement de la vitesse et l'étendue de la voilure. Cette formule met particulièrement en évidence l'intérêt considérable qu'il y a, au point de vue du travail dépensé, à réduire le plus possible le poids de l'appareillage.

Pratiquement, pour un calcul approché de la puissance motrice nécessaire, on peut se contenter d'appliquer la formule plus simple : $T = P \sin. a \; V$, (1) dérivant de celle

(1) A remarquer que cette formule donne pour le travail de translation, lorsque sin. a est voisin de 0,1, la même valeur que la formule mécanique $T = \dfrac{PV}{G}$, qui exprime le travail qu'il faut dépenser pour imprimer la vitesse V à un appareil de poids P considéré comme masse en mouvement, puisque $G = 9{,}81$.

Digitized by Google

mentionnée ci-dessus par la substitution de P à R, ces deux valeurs différant peu l'une de l'autre en vertu de l'égalité : R cos. $a = P$ (Note page 6).

2° Le *travail de pénétration* correspond à l'effort accompli pour vaincre la résistance opposée par l'air contre les diverses surfaces non sustentatrices, c'est-à-dire les haubans, les agrès, l'appareil moteur et l'aviateur lui-même ; en admettant pour la pression de l'air 80 grammes par mètre carré, la valeur de cette résistance est $R' = 0{,}08 S' V^2$, et en conséquence le travail de pénétration s'exprime par la formule : $T' = R'V = 0{,}08\ S'V^3$.

Il importe donc de réduire le plus possible les surfaces, qui engendrent cette dépense de travail croissant si énormément avec la vitesse, et de leur donner une forme carénée. L'expérience des ballons dirigeables a démontré que l'effet de la résistance de l'air sur un corps fusiforme, se présentant par la pointe, est trente fois moindre que sur un plan mince d'égale section.

En *allure normale*, c'est-à-dire en marche horizontale, le travail total a donc pour expression :

$$T + T' = P \text{ Sin. } a\ V + 0{,}08\ S'\ V^3$$

ou plus exactement :

$$T + T' = \frac{P^2}{KSV \text{ Cos.}^2 a} + K'\ S'\ V^3$$

Dans cette équation du travail, fonction de la vitesse, on voit que le travail de translation et le travail de pénétration correspondent à deux termes dont l'un diminue avec l'accroissement de la vitesse tandis que l'autre augmente proportionnellement au cube de cette vitesse ; cette fonction de la variable V est donc susceptible d'un minimum, qui est obtenu lorsque les dérivées de ces deux termes sont égales, c'est à-dire lorsque : $\frac{P^2}{KSV^2 \text{ Cos.}^2 a} = 3\ K'\ S'\ V^2$

Or, en observant que : $F = \frac{T}{V}$, on constate que cette égalité correspond à : $f = 3\ f'$.

Digitized by Google

Le travail total de translation et de pénétration est donc *minimum* lorsque la force, f', correspondant à la résistance opposée par l'air contre les surfaces nuisibles, est trois fois moindre que la force, f, correspondant à la composante horizontale de la résistance de l'air sur les surfaces sustentatrices.

3° Le *travail supplémentaire* qu'accomplit l'aéroplane lorsqu'il effectue un déplacement ascensionnel, soit au départ soit en cours de route pour franchir une colline ou surmonter un obstacle, arbres, monuments, etc., correspond au travail d'élévation d'un corps pesant ; il a donc pour valeur le poids multiplié par la hauteur et s'exprime par la formule : $T'' = PH$.

A l'aide des trois formules que nous venons d'établir, le calcul de la **puissance motrice** nécessaire au fonctionnement d'un aéroplane se réduit à une opération arithmétique des plus simples.

Comme exemple numérique, calculons la puissance du moteur de l'aéroplane Wright dont les caractéristiques sont : $P = 450$ kilogs, $V = 16$ mètres à la seconde, $S' = 0{,}5$ mètre carré, sinus $a = 0{,}1$.

$T + T' = 450 \times 0{,}1 \times 16 + 0{,}08 \times 0{,}5 \times \overline{16}^3 = 884$ kilogrammètres. Tel est le travail dépensé pour maintenir l'aéroplane en plein vol au régime normal, ce qui correspond à une puissance d'environ 12 chevaux.

Il faut envisager en outre l'obligation occasionnelle de provoquer l'ascension de l'aéroplane à raison de 1^m50 par seconde (1), en conséquence :

$T'' = 450 \times 1{,}50 = 675$ kilogrammètres, puissance équivalant à 9 chevaux.

Donc, au total, la puissance effective développée par

(1) Pour franchir une dénivellation de 30 mètres, le temps employé serait de 20 secondes, ce qui, à la vitesse de 16 mètres, représente un parcours de 320 mètres suivant une pente moyenne de 10 %.

Digitized by Google

l'hélice propulsive doit pouvoir atteindre 21 chevaux ; mais comme, d'autre part, le rendement mécanique de l'hélice ne dépasse pas 70 °/₀, la puissance réelle que le moteur devra fournir sur l'arbre de l'hélice est d'environ 30 chevaux.

III. — Dirigeabilité et Stabilité.

Voyons maintenant quels sont les moyens dont dispose l'aviateur pour imposer à l'appareil une direction déterminée et rectifier les écarts qui, à tout instant, peuvent se produire.

L'application du principe de la réaction, engendrée par la pression d'un courant fluide, sur une surface rigide se présentant obliquement à sa direction, conduit à doter l'aéroplane de *deux gouvernails,* actionnés directement par l'aviateur, et agissant l'un dans le sens vertical et l'autre dans le sens horizontal.

Pour imprimer à l'appareil un changement de direction dans le plan horizontal, le classique gouvernail à axe vertical est tout indiqué, et il remplit dans la locomotion aérienne exactement le même rôle que dans la navigation. Sa place est tout naturellement à l'arrière.

Pour rectifier les déviations dans le plan vertical, de même que pour déterminer l'ascension ou la descente, opérer l'envolée ou l'atterrissage, l'aviateur dispose d'un second gouvernail, à axe horizontal, qui est placé à l'avant dans les biplans et à l'arrière dans les monoplans. Il a reçu des dénominations diverses : équilibreur, gouvernail de profondeur, gouvernail d'altitude.

D'une manière générale, la stabilité d'un autoplaneur est une conséquence de la vitesse du mouvement de translation et de la construction même de l'appareil, dont on s'applique à répartir les diverses surfaces et les masses pesantes symétriquement par rapport à l'axe longitudinal, de façon à assurer la position du centre de gravité un peu plus bas et

Digitized by Google

et sur la même verticale que le centre de pression ou poussée sustentatrice.

Mais cette stabilité est néanmoins très précaire et à la merci d'influences variables qui modifient l'équilibre à tout instant.

C'est qu'en effet l'air est toujours animé d'un mouvement qui n'est nullement régulier et uniforme ; en réalité le vent est constitué par une série de pulsations, et dans l'atmosphère règnent très souvent des courants fort variables en intensité comme en direction ; il en résulte des variations continuelles de la poussée sustentatrice tendant tantôt à faire cabrer l'appareil et tantôt à le faire piquer du nez ; en outre, dans le voisinage de la terre, c'est-à-dire jusque vers 2 à 300 mètres de hauteur, des remous, engendrés par les aspérités et dénivellations du sol, provoquent fréquemment des embardées brusques, analogues au tangage et au roulis des navires, et ces oscillations peuvent devenir dangereuses pour la sécurité lors qu'elles dépassent une certaine amplitude.

L'aviateur doit donc constamment veiller à corriger ces mouvements irréguliers par le jeu des gouvernails et des organes accessoires, ce qui augmente la difficulté de conduite de l'appareil ; aussi l'usage des aéroplanes ne sera-t-il rendu réellement pratique que lorsque la stabilité aura été assurée par des dispositifs automatiques.

L'adjonction des surfaces planes accessoires, dites *d'empennage*, a pour effet d'atténuer les oscillations dangereuses en provoquant des réactions antagonistes.

Les mouvements de bascule, ou de tangage, dans le sens longitudinal sont considérablement amortis lorque l'aéroplane est muni à l'arrière d'une queue d'empennage terminée ou non par une cellule dite stabilisatrice ; lorsque l'appareil commence à se cabrer, la queue s'abaisse, et immédiatement la résistance de l'air s'exerce sur sa face inférieure ; il se produit donc un effort antagoniste à l'arrière, qui s'oppose au mouvement de redressement de l'avant et tend à ramener

Digitized by Google

l'appareil dans sa position normale ; l'effet inverse se produirait si l'aéroplane piquait du nez.

Pour obtenir la stabilité dans le sens transversal, on utilise également la résistance de l'air de diverses manières : soit par l'établissement de *cloisons verticales* entre les deux plans sustentateurs d'un biplan, soit par l'addition aux extrémités latérales de la voilure d'*ailerons mobiles* commandés par l'aviateur qui règle à volonté leur obliquité, de façon à créer des résistances en sens inverse du mouvement d'inclinaison de l'appareil, qui se trouve ainsi rappelé à l'horizontalité normale.

Un effet analogue est obtenu par le système de *gauchissement des ailes*, imaginé par les frères Wright, qui constitue la caractéristique de leur aéroplane ; le gauchissement différentiel des extrémités postérieures de la voilure modifie en sens inverse la valeur des composantes verticales appliquées aux deux extrémités latérales, il provoque donc le relèvement d'un côté de l'appareil et l'abaissement de l'autre ; mais en même temps il tend à déterminer un mouvement général de conversion. Cette manœuvre exige donc une grande habileté de la part de l'aviateur.

Dans l'exécution des virages les conditions de la stabilité transversale sont influencées par deux causes particulières : lorsque, obéissant à l'action du gouvernail, l'aéroplane commence à virer, c'est-à-dire à décrire dans l'air une trajectoire curviligne, l'aile extérieure à la courbe est animée nécessairement d'une vitesse linéaire supérieure à celle de l'aile intérieure, il en résulte que les composantes de soulèvement des deux ailes sont de valeur inégale, et le côté extérieur tend à s'élever en déterminant une inclinaison de tout l'appareil. Il faut donc se garder d'entreprendre un virage trop court, et prendre un rayon d'autant plus grand que la vitesse est plus élevée et que l'appareil offre plus de cloisons verticales, dont les surfaces indéformables ne peuvent épouser la courbe de la trajectoire. Une inclinaison dépassant 20° peut

Digitized by Google

en effet amener un glissement de l'aéroplane et le chavirement fatal.

En outre, le mouvement circulaire donne naissance à la force centrifuge qui tend à rejeter l'aéroplane hors de la courbe, à le faire dériver ; la résistance de l'air qui s'exerce alors sur les parois verticales des appareils cloisonnés annule en grande partie cet effet, mais il résulte de ce chef, ainsi que de l'inclinaison générale qui accentue les frottements, une réduction notable de la vitesse de translation et conséquemment de la composante sustentatrice, ce qui détermine immédiatement l'abaissement du plan de la trajectoire. L'action de la force centrifuge se traduit donc, finalement, par un accroissement apparent du poids de l'appareil, ce qui nécessite une dépense supplémentaire de force motrice pour éviter une descente trop accentuée.

Notons qu'il est avantageux d'atterrir avec vent debout, pour éviter le risque d'être roulé en touchant terre, ou tout au moins d'endommager l'infrastructure de l'appareil en abordant le sol, ce qui se produirait sous l'influence d'un vent soufflant latéralement, ou même dans le sens de la marche lorsque la vitesse propre de l'aéroplane serait ralentie ; l'aviateur doit donc reconnaître la direction du vent régnant et opérer un virage en conséquence, avant de procéder à la manœuvre d'atterrissage.

Il me reste à dire un mot du problème encore à l'étude de la **stabilisation automatique** ; cette question de l'équilibre stable de l'aéroplane en mouvement reste entièrement à résoudre. Actuellement, pour maintenir l'appareil en équilibre, l'aviateur doit, à tout instant, corriger avec les moyens dont il dispose les variations continuelles de l'inclinaison soit longitudinale soit transversale, ce qui exige de sa part une préoccupation incessante, un imperturbable sang-froid avec un esprit de décision rapide et une grande sûreté de main.

Dans ces conditions, la manœuvre des aéroplanes constitue un sport exclusivement réservé à quelques spécialistes

Digitized by Google

longuement entraînés ; pour que l'aviation soit rendue réellement pratique et ouverte à tous, il faudrait que le pilote, délivré du souci de l'équilibre général, n'ait à s'occuper que de la direction et du fonctionnement du moteur ; et pour cela il serait nécessaire que l'aéroplane fût pourvu d'un organe régulateur, agissant automatiquement pour le rendre inchavirable en assurant la stabilisation de son équilibre.

Deux appareils mécaniques semblent pouvoir conduire à ce résultat : le pendule et le gyroscope.

Le *pendule* conservant invariablement une direction verticale en dépit des variations d'inclinaison du plan portant son point de suspension, on conçoit que cette propriété puisse être utilisée pour modifier automatiquement la position du centre de gravité de l'aéroplane, soit par le déplacement d'un poids formant lest, soit par la commande d'une hélice spéciale à pas variable dont la marche serait ainsi réglée de façon à produire un couple de rappel, proportionné au degré de l'inclinaison. Deux pendules, affectés respectivement à la correction des inclinaisons, l'un dans le sens longitudinal et l'autre dans le sens transversal, assureraient donc la constance de l'équilibre. L'application de ce procédé, séduisant en théorie, offrira évidemment de grandes difficultés au point de vue mécanique ; on sait toutefois qu'il est utilisé dans la marine pour l'équilibre des sous-marins.

Le *gyroscope* est préconisé depuis longtemps déjà par M. Soreau. La toupie gyroscopique possède la curieuse propriété de conserver son axe de rotation fixe dans l'espace sans être affecté par des causes de déplacement relativement légères ; cette permanence de position de l'axe de rotation constitue en quelque sorte une barre d'appui, susceptible d'être utilisée pour la stabilisation des aéroplanes, et des essais sont poursuivis en ce sens à l'école aérostatique de Chalais-Meudon. Dans la marine on a également fait l'application du gyroscope aux torpilles automobiles pour assurer l'horizontalité de leur direction.

Digitized by Google

établissent leurs premiers records. Le biplan Voisin diffère du biplan Wright principalement par l'adjonction d'une queue terminée par une cellule, qui, en augmentant l'empattement longitudinal, donne une plus grande stabilité à l'aéroplane.

Pour terminer cette rapide revue des étapes de l'Aviation, mentionnons, en l'année 1908, les premiers voyages aériens en rase campagne, accomplis les 30 et 31 octobre, par MM. Henry Farman et Louis Blériot, et, dans le courant du mois de décembre, les superbes envolées de Wilbur Wright au camp d'Auvours, établissant les différents records à 124 kilomètres pour la distance, à 2 heures 20 minutes pour la durée, et à 110 mètres pour la hauteur.

Parmi les performances les plus intéressantes réalisées pendant la saison d'été 1909, citons en première ligne celles accomplies par Louis Blériot avec son monoplan léger de 14^{m2} de surface portante, à ailes gauchissantes et moteur Anzani, pesant seulement 300 kilogs, aviateur compris : d'abord le parcours de 41 kilomètres effectué le 13 juillet entre Etampes et Orléans, avec une escale volontaire en plein champ ; puis la sensationnelle traversée du Pas-de-Calais, accomplie en 31 minutes le 25 juillet ; et enfin l'établissement du record de la vitesse, 77 kilomètres à l'heure, obtenu le 23 août à Reims avec un monoplan plus important muni du moteur ENV.

Durant cette grande semaine d'aviation de Reims, Latham sur monoplan Antoinette, Paulhan sur biplan cloisonné type Voisin, Sommer sur biplan non cloisonné type Farman, de Lambert sur biplan type Wright, ont manifesté les qualités assez équivalentes de ces appareils divers, et réalisé parfois de véritables prouesses en affrontant des vents de 8 à 10 mètres ; Henry Farman, sur son biplan muni du moteur Gnome, s'est finalement acquis le record de la distance et de la durée par un vol de 3 heures 16^{m} à l'allure de 60 kilomètres ; enfin, le 18 octobre, le comte de Lambert, parti de Juvisy, est venu planer sur Paris, en virant au-dessus de la tour Eiffel à l'altitude 400 mètres.

Digitized by Google

DISCOURS

Prononcé, le 13 Novembre 1909,

SUR LA TOMBE DE M. LE BARON

L. CAVROIS DE SATERNAULT

Membre résidant

PAR

M. l'Abbé ROHART

Président.

MESSIEURS,

Le Président de l'Académie devra-t-il donc n'avoir plus que des larmes dans les yeux, des adieux dans la voix, sans une joie au cœur, sans un sourire aux lèvres ? Notre Société serait elle destinée à devenir comme l'un de ces temples ou palais égyptiens, jadis si retentissants de vivats, de cris d'allégresse et de chants de bienvenue, aujourd'hui si tristes et si déserts, drapés dans un linceul et plongés dans un silence de mort ? Mais, malgré cet appareil de deuil, debout contre leurs murs, inondées de lumière, les statues gigantesques de leurs princes et de leurs prêtres demeurent immuables, imposantes et éloquentes.

Tout païen que soit ce souvenir, il me hantait hier matin, quand dans une suprême visite je contemplais la dépouille mortelle de celui que nous pleurons. Il était là dans un

Digitized by Google

aéroplane de 500^{m2} de surface, à peine capable de soulever son moteur à vapeur de 300 chevaux ; Ader, encouragé par M. de Freycinet et aidé des subventions du Gouvernement français, réussit le premier, en 1897, à quitter le sol et à fournir un vol de quelques dizaines de mètres ; Lilienthal, en Allemagne, paya de sa vie ses expériences du planement sans moteur ; et enfin l'Américain Langley, avec un aéroplane constitué par deux paires d'ailes disposées en tandem et deux hélices actionnées par une machine à vapeur de 30 chevaux, parvint à réaliser un vol d'environ un kilomètre qui se termina par une chute en rivière !

A l'aurore du XX^{e} siècle, ces expériences avaient du moins élucidé complètement la théorie du planement ; le moteur à essence venait d'être inventé, et le succès de son application à l'automobilisme routier faisait de lui l'organe puissant et léger rêvé depuis si longtemps par les aviateurs.

C'est à un vieil ingénieur américain, ancien président de la Société des ingénieurs de New-York, Octave Chanute, né à Paris en 1831, que revient incontestablement l'honneur d'avoir orienté le problème de l'aviation vers sa solution pratique.

Dès l'année 1894, Chanute s'était attaqué à la question en résumant dans une étude théorique les données fournies par tous les travaux antérieurs ; puis, en 1896, son grand âge lui interdisant les expériences personnelles, il avait fait exécuter par des jeunes gens des essais de vol plané suivant la méthode de Lilienthal. En 1897, il abandonne son premier appareil à plans multiples et adopte pour la surface sustentatrice le type cellulaire du nouveau cerf volant, inventé en 1892 par Lawrence Hargravé de Sydney ; puis, en 1900, il s'adjoint comme aides les frères Wright, mécaniciens à Dayton, et de cette heureuse collaboration sort enfin le modèle actuel de l'aéroplane biplan, muni à l'avant d'un gouvernail d'altitude et à l'arrière d'un gouvernail de direction.

Digitized by Google

Mais ce n'est qu'en 1903 que les frères Wright, ayant doté leur appareil d'un moteur d'automobile, commencèrent à s'adonner franchement au vol aérien. Dans cette même année, Chanute s'était décidé à venir en France, et, dans une conférence donnée à Paris, il avait fait connaître les résultats auxquels on était parvenu en Amérique.

Cette révélation inspire à nos compatriotes une vigoureuse émulation ; Ernest Archdeacon, l'intelligent et généreux sportman parisien, entame en 1904 une campagne de propagande en faveur du plus lourd que l'air, et, pour donner l'exemple, il fait construire un biplan suivant le modèle décrit par Chanute ; deux jeunes mécaniciens de Lyon, les frères Voisin, s'offrent à lui, il leur confie son aéroplane ; et simultanément le capitaine Ferber, MM. Blériot et Esnault Pelterie se livrent à des essais de vol plané avec des appareils de leur invention.

L'élan était donné, et les aviateurs Français allaient désormais rivaliser de succès avec les frères Wright.

Ceux-ci, poursuivant patiemment leurs expériences, imaginaient en 1904 la manœuvre du gauchissement de l'extrémité postérieure des ailes, qui leur permettait d'exécuter les plus audacieux virages ; et, en 1905, ils étaient parvenus à accomplir des envolées d'une durée d'une demi-heure.

A Paris. Santos-Dumont réussissait en 1906 une première envolée sensationnelle de 200 mètres avec un biplan cloisonné, portant à l'avant un long bec terminé par une cellule jouant le rôle de gouvernail stabilisateur ; un moteur Antoinette de 24 chevaux fournissait la force motrice.

Dans la même année, Louis Blériot s'enlevait sur un monoplan doté d'un important perfectionnement consistant dans l'addition aux extrémités latérales de la voilure d'ailerons mobiles commandés par le pilote, à l'effet de régulariser la stabi ité dans les virages comme dans la marche en palier.

En 1907, les frères Voisin construisent les biplans stabilisés av c lesquels MM. Léon Delagrange et Henry Farman

Digitized by Google

Pour résumer, remarquons que le mécanisme d'un aéroplane est, somme toute, fort simple et son appareillage fort peu compliqué : il comporte une voilure sustentatrice, une machine propulsive, deux gouvernails de direction, et enfin, quelques organes accessoires spécialement stabilisateurs.

Les divers modèles actuellement expérimentés se classent, avons-nous dit, en deux catégories : les aéroplanes monoplans et les aéroplanes biplans. Monoplan et biplan ont respectivement leurs partisans convaincus, parce que, du chef de leur construction et de la forme de leur voilure, ils possèdent des qualités différentes.

La voilure du monoplan rappelle davantage l'aile de l'oiseau, qui restera toujours un modèle inimitable, sa force portante par unité de surface l'emporte notablement sur celle du biplan ; mais celui ci a l'avantage d'un appareillage plus simple et plus robuste. Si le monoplan offre plus de facilité que le biplan pour l'envolée et l'allure à grande vitesse, par contre sa stabilité est moindre ; il est plus sensible aux remous de l'air et plus exposé peut-être au danger de chavirement dans les virages.

M. Chanute, le véritable créateur du biplan actuel, justifie comme suit sa préférence : « Mon opinion, au sujet des « qualités comparatives des biplans et des monoplans, est « que les biplans présenteront toujours des qualités supé- « rieures de sécurité et d'utilisation : 1° parce qu'ils sont « plus stables par suite de la résistance moindre que trouvent « les remous d'air sur leurs surfaces de sustentation ; 2° « parce qu'ils sont plus rigides, plus forts et plus légers pour « une même surface, par suite des entretoisements entre les « plans.»

M. Soreau, dans une remarquable étude publiée par la Société des ingénieurs civils, formule une conclusion plus éclectique : « On peut dire que l'aéroplane futur ne sera pas « d'un type déterminé, il y aura au contraire des types « divers suivant les applications qu'on aura en vue, et

Digitized by Google

« notamment suivant les valeurs qu'on voudra obtenir pour « le poids utile et la vitesse de régime. . Quant aux aéro- « planes de tourisme à faible poids utile et à vitesse moyenne, « ce seront des monoplans ou tout au plus des biplans « relativement légers, emportant leur chariot à roues pour « qu'ils soient entièrement libres de leur itinéraire ».

IV. — Historique de l'Aviation.

Sans remonter aux précurseurs du mouvement actuel, expérimentateurs audacieux ou théoriciens patiemment appliqués à l'observation du vol des oiseaux, nous admettrons pour point de départ de la science de l'Aviation l'étude publiée en 1873 par notre compatriote Alphonse Pénaud, décédé si prématurément à l'âge de 30 ans.

Après avoir très savamment discuté les essais et travaux successivement produits par Cayley en 1809, Hensom en 1843 et Wenham en 1866, Pénaud donna de l'aéroplane et des conditions de sa stabilité une théorie, qui est la base de toutes les conceptions modernes et qui a servi de guide à tous les chercheurs.

En 1879, Victor Tatin, le doyen actuel des aviateurs, imagina, un monoplan type oiseau, muni de deux hélices latérales actionnées par un moteur à air comprimé ; mais ce n'était qu'un appareil d'étude, car, pour enlever le poids d'un homme. il fallait de toute nécessité que l'organe moteur fût capable de produire un tel travail ; or, avant l'invention du moteur léger à essence, les machines à vapeur, seules en état de fournir cette puissance, comportaient un poids mort beaucoup trop élevé ne permettant qu'à grand'peine à l'appareil de s'enlever lui-même.

Durant une période de vingt ans, les efforts considérables d'hommes, dont l'intrépidité et la générosité méritent toute notre admiration, s'épuisèrent sans aboutir à une solution pratique du problème : Maxim dépensa un million en essais divers pour arriver à construire un gigantesque

Digitized by Google

grand salon muet qu'assombrissaient les pensées et les réalités funèbres.

Dans cette pénombre se détachait belle, douce, reposée et reposante la figure du défunt. La mort n'y avait laissé nulle empreinte, et quelque rayon d'une aurore céleste semblait l'illuminer déjà. Ce me sera toujours une consolation d'avoir pu, sans la cruelle réalité du cercueil, me faire une dernière illusion et me redire les paroles du Sauveur à propos de Lazare : *Amicus noster dormit;* « c'est le sommeil que goûte notre ami ». Le sommeil, oui, mais le sommeil que ne sauraient troubler ni le bruit des sanglots étouffés, ni le murmure des paroles d'adieu, ni la douceur des derniers embrassements : c'est bien le sommeil de la mort, mais de la mort du grain de froment, qui va être jeté en terre pour en sortir un jour et pour s'épanouir.

***

D'ailleurs, n'y eût-il pas pour le baron Louis Cavrois de Saternault cette promesse divine, et pour les siens cette consolation réconfortante, qu'à elles seules déjà ses œuvres assureraient sa mémoire et la conserveraient *ære perennius*, plus durable que l'airain, telles les statues de granit ou de bronze dont je parlais tout à l'heure. Car la mémoire de l'homme de bien reste en bénédiction et se transmet de siècle en siècle. Or, on vient de vous rappeler comment M. Cavrois avait été l'homme de bien par excellence, se donnant à tous, surtout à ceux qui peinent et qui souffrent. Je le vois encore, la serviette sous le bras, allant, venant, marchant à pas pressés, droit, réfléchi, ne s'inclinant que pour saluer courtoisement, ne se déridant que pour sourire aimablement, préoccupé du devoir prochain.

Je me le rappelle aussi dans le silence de son bureau, où tout était disposé, livres, documents, manuscrits, avec ordre, méthode et élégance. Là, il aimait à méditer, à se recueillir, à se ressaisir, après la vie plus agitée qu'avait été celle de

Digitized by Google

l'auditeur au Conseil d'Etat. L'amour du droit méconnu, de l'innocence accablée, de la justice opprimée l'avait conduit à ce sanctuaire des dernières revendications et des désespérances ; après l'avoir quitté, il garda l'empreinte de cette formation d'élite.

***

Son mariage le ramena, en 1868, en son cher Artois et lui permit de consacrer son talent de plume et de parole aux hommes et aux choses de son pays. Celui-ci avait alors dans les arcanes de son histoire des trésors inconnus, enfouis sous la poussière des Archives, perdus dans les rayons des Bibliothèques, ensevelis sous les ruines des monuments ou dans les entrailles du sol.

C'est à faire revivre ces vestiges du passé qu'il allait vouer une partie de son temps et de son activité. Il était donc naturel que la Commission départementale des Monuments historiques l'appelât dans son sein et fît de lui, pour la publication de son grand *Dictionnaire historique et archéologique*, l'historiographe de plusieurs cantons, en particulier du canton de Pas et de ses communes, qui toutes lui étaient connues, mais dont l'une devait lui être plus chère que les autres par son passé, son présent, son avenir. Cette collaboration de la première heure, le membre du Comité exécutif n'a cessé plus tard de nous la continuer avec autant de générosité que d'érudition. Le président de la Commission est heureux de le proclamer bien haut en rendant à l'un de nos doyens le juste hommage de notre reconnaissance.

***

L'Académie, dont M. Cavrois avait été lauréat avant d'en devenir membre et plus tard président, lui manquait, ou plutôt il manquait à l'Académie. Seule sa jeunesse, comme le disait Monsieur Aug. Paris, son introducteur dans notre Compagnie, lui avait imposé une attente qui n'avait rendu

Digitized by Google

Enguerrand de Monstrelet, dans le Corps diplomatique de Dumont, sont datées simplement de *février* 1415), ou plus exactement au dos, on lit un procès-verbal du 13 mars attestant que divers conseillers du duc de Bourgogne et les députés des États de Flandre jurèrent d'en observer fidèlement les conventions, ainsi d'ailleurs que les grands seigneurs français, le duc de Guyenne et les principaux membres de l'épiscopat.

On sait dans quelles circonstances fut signée la convention d'Arras. Le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, venait, malgré le traité d'Auxerre et sa promesse de ne jamais faire un accord avec les Anglais, de signer à Leicester une « convention préliminaire stipulant une alliance... offensive et défensive » avec Henri V (1). Charles VI, irrité des procédés de son rival, mit le siège devant Arras. A ce moment, Jean sans Peur et le roi d'Angleterre s'alliaient d'une façon plus étroite encore par le traité d'Ypres (au mois d'août) (2). Arras allait succomber quand le frère de Jean sans Peur, le duc de Brabant et sa sœur, la comtesse de Hainaut vinrent trouver Charles VI, accompagnés des députés des États de Flandre (3).

Ils lui firent livrer la ville, sur les portes de laquelle on plaça les bannières de France, et lui annoncèrent la soumission complète du duc de Bourgogne. Ils s'engagèrent au nom de ce dernier à livrer immédiatement le château du Crotoy (4).

Charles VI, satisfait, consentit à lever le siège et, sur son ordre, le Dauphin Louis, duc de Guyenne, négocia avec

a venir. Le quantième est indiqué et non pas seulement le mois, mais on trouve exceptionnellement des lettres patentes en forme de chartes datées du quantième.

(1) V. de Beaucourt, *ibid.*, p. 132. — Le traité d'Auxerre est du 22 août 1412. La convention de Leicester, du 23 mai 1414.

(2) V. p. 134, le début.

(3) V. *ibid.*, § 2.

(4) Voir plus loin, le texte de la lettre.

Digitized by Google

les ambassadeurs bourguignons un accord dont les clauses sont les suivantes :

Le roi de France consentait à pardonner à tous ceux qui avaient servi le duc contre lui depuis le traité de Pontoise. Mais il exceptait de cette amnistie 500 personnes de *petit état*, qui n'étaient pas les sujets du duc de Bourgogne et dont il devait remettre au duc de Brabant et à la comtesse de Hainaut une liste avant le 24 juin. Il faut dire qu'ultérieurement, Charles VI consentit, par ses lettres patentes du 31 août, à leur pardonner également. Toutefois, cinquante trois personnes, dont il énumère les noms dans ce document, ne bénéficièrent pas de cette mesure (1).

Le roi refusait aussi de comprendre dans l'amnistie d'Arras les personnes bannies depuis le traité de Pontoise (2).

En second lieu, il interdisait à tous ceux qu'une mesure quelconque avait éloignés soit de Paris ou d'une ville de France, soit de son hôtel ou de ceux de son épouse et de son fils, — de rentrer à Paris, dans leur ville ou dans ces hôtels avant deux ans. Pendant ce temps, ceux-ci n'avaient pas l'autorisation de s'avancer à plus de quatre ou cinq lieues de Paris.

De plus, il était entendu qu'en aucun cas ces personnes ne pourraient recouvrer leurs offices qui restaient acquis à leurs nouveaux titulaires. Sous réserve des dispositions susdites, tous les faits survenus depuis le traité de Pontoise devaient être oubliés de part et d'autre et nul ne pouvait être inquiété à leur occasion.

Les stipulations du traité de Chartres et des traités postérieurs devaient être observées fidèlement.

(1) V. Du Mont, ouvr. cité p. 47-48. La liste de ces personnes est au bas de la deuxième colonne de la page 48.

(2) Sur ce traité signé le 28 juillet 1413 voir A. Caville : *Histoire de France* depuis les origines jusqu'à la Révolution (publiée sous la direction d'Ernest Lavisse tome IV. — I. Les premiers Valois et la Guerre de Cent ans (1328-1422) Paris (Hachette) 1902, petit in-4°, page 349.

Digitized by Google

LE TRAITÉ D'ARRAS
de 1414
d'après un nouveau texte des Archives de Lyon

PAR

M. Louis CAILLET

Le traité d'Arras du 4 septembre 1414 est l'un des moins connus et des moins étudiés des traités secondaires du XV^e^ siècle. Il semble que celui de 1435 l'ait complètement éclipsé. Les textes qui en ont été signalés (1) n'ont pas été tous publiés, tant s'en faut (2), et les éditions que l'on en possède sont disséminées dans des recueils peu accessibles ou dans des ouvrages où l'on n'est pas tenté de les rechercher (3). Aussi, croyons-nous faire œuvre utile en donnant le texte

(1) V. Du Fresne de Beaucourt : *Histoire de Charles VII*, t. I, le Dauphin 1403-1422. Paris (libr. de la Soc. bibliographique, Maurice Tardieu) 1881, in-8° p. 130-1 (n. 4 de la p. 130).

(2) Voir *ibid.* — Ainsi ceux qui se trouvent à la Bibl. nat. dans la Collect. Dupuy, vol. 247, fol. 243 v° (le meilleur connu jusqu'ici) ; et dans la Coll. Brienne, vol. 197, fol. 89 ; de même, la copie moderne des Arch. nation. K 58, n° 10 [2]. Plus tard, nous pensons faire une étude comparée de ces divers textes et de celui que nous donnons aujourd'hui.

(3) Voir *ibid.*, quelques indications. On trouve dans J. Du Mont, baron de Carles-Croon : *Corps universel diplomatique du droit des gens contenant un recueil des Traitez d'alliance, de paix, de trêve, de neutralité, de commerce, d'échange.... faits en Europe, depuis le règne de l'Empereur Charlemagne jusqu'à présent* (Amsterdam

Digitized by Google

des lettres patentes de promulgation écrites au nom de Charles VI qui se trouvent en original aux Archives municipales de Lyon. A la suite de ce document, qui est daté du *2 février* 1415 (1) (celles dont le texte se trouve, d'après

et La Haye), t. II, partie II, 1721, in-fol. : 1° à la p. 1, n° I. Un « *Extrait du traité de Paix fait à Arras* » (d'après une continuat. de la Chronique de Flandres par Denis Sauvage, p. 231, d'où cette pièce était tirée. On renvoie aussi au t. I de la Chronique de Monstrelet, fol. 205).

2° — aux p. 21 (col. 2), 23 (col. 2), n° XI, l'Édit de Paix de Charles VI, de février 1415, portant promulgation de ce traité. On renvoie à la Chr. de Monstrelet, t. I, fol. 211 d'où ce document a été tiré : on en signale un extrait dans la continuation de Denis Sauvage, p. 234. L'Édit est daté ainsi : Donné à Paris, *ou mois de février*, l'an de grâce..... Ét. Mauregart. Mais on *n'y trouve pas le procès-verbal placé au dos du document*, que nous publions.

L'éd. de Monstrelet, à laquelle il est fait allusion est celle de 1595, très difficile à consulter et très rare. (M. de Beaucourt renvoie aussi aux additions de la moderne éd. de la Soc. de l'Hist. de France due à Douët d'Arcq. t. VI (p. 164-76) et au t. III (p. 32).

Nous avons pu consulter l'édit. ancienne de 1572, publiée à Paris, t. I, fol. 203 r°-206 v°, *Traité d'Arras*, chap. CXXVIII et fol. 214-5. Comment la paix d'Arras fut jurée solennellement en présence du roy et depuis le fut pareillement en divers lieux et païs. Ch. CXXXVII. Voir fol. 214 v° le morceau intitulé : « Comment ceux de la commune d'Amiens furent assemblés... et pareillement les gens d'église » pour jurer le traité, le 18 avril 1415 sur l'ordre de Jean de Vailly, président au Parlement. — Il est question aussi d'une cérémonie semblable qui eut lieu, en mars, à Gand, pour la Flandre, en présence de Jean de Vailly et du sire de Rambures, grand maître des arbalétriers ; de celle qui eut lieu à Arras pour les États d'Artois et des démarches des commissaires (le sieur de Tynonville et Simon de Nanterre, président du Parlement) en Bourgogne dans le même but.

(1) Le document que nous publions a été scellé en cire verte sur lacs de soie verte et rouge, ce qui indique, comme on sait, la perpétuité. Les lacs seuls subsistent. Il tient, à la fois, par les caractères diplomatiques, de la lettre patente en forme de charte et de la grande lettre patente, deux genres de documents qui tendaient à se confondre alors. Comme ceux de la première catégorie, il est dépourvu de salut, mais, comme ceux de la seconde, il a une adresse : *a tous presens et*

Digitized by Google

que plus complet et plus riche son acquis littéraire et historique.

Plus que jamais, il allait s'attacher à tout ce qui l'entourait. Il n'avait garde d'oublier Saint-Omer, Malbrancq, le Collège anglais et O'Connel. Mais Arras, avec ses illustrations et ses dévotions, son chapitre et ses paroisses, son Académie et sa cité, devait le captiver tout entier. Je laisse à son successeur le soin de dresser, en d'autres circonstances, la liste bibliographique de ses œuvres, lectures et discours. Celui qui ajoutera un nom de plus à la brillante série des titulaires de notre XXIII^e^ fauteuil, le fera avec recueillement et reconnaissance.

***

Je ne puis et ne veux aujourd'hui que donner libre cours à ma douleur, en face de ce cercueil qui s'est refermé sur un grand chrétien au noble cœur, à l'intelligence vive, à la plume féconde, mise au service de la piété comme de la science et de la liberté. Ce serait coupable ingratitude de ne pas saluer d'une mention spéciale l'ardent défenseur de l'Enseignement libre à tous ses degrés et l'administrateur sage et prudent de l'Université catholique de Lille, à laquelle il a consacré la meilleure partie de lui-même, puisqu'il lui a donné son fils.

Et tout cela il l'a réalisé avec la persévérance d'une volonté énergique qui faisait si justement comparer le baron Cavrois au *Justum ac tenacem propositi rirum*, d'Horace.

Qu'au bord de cette tombe viennent donc mélancoliquement et respectueusement expirer tous les bruits discordants qui ont pu s'élever aux jours de lutte : car celui que nous perdons était un homme d'action, il a fait beaucoup de choses, voulant toujours les faire très bien, il ne reculait devant rien quand il s'agissait de la défense de sa foi, de l'affirmation de ses opinions, de l'honneur de son nom.

Sous ses dehors austères et rigides, parfois incompris,

Digitized by Google

c'est un cœur d'or qu'il cachait pour ses amis et pour ses adversaires. Sous une volonté en apparence irréductible, c'est l'esprit de conciliation le plus doux, le plus désintéressé qu'il dissimulait. Moi-même peut-être n'ai-je pas toujours partagé son avis et son jugement sur les personnes et sur les choses; mais de nos conversations, pour ne pas dire de nos discussions, je ne suis jamais sorti sans l'estimer davantage et l'aimer encore plus.

***

C'est cette estime et surtout cette affection respectueuse que je dépose en suprême hommage sur son cercueil, ce sont ces sentiments dont je vous prie, mon cher Collègue, digne fils d'un si digne père, de recevoir l'assurance, en la faisant agréer, au nom de tous mes Collègues et en mon nom, à Madame votre mère et à tous les vôtres. Nous vous aimions beaucoup. Désormais nous vous aimerons deux fois, pour vous et pour celui à qui je dis : A Dieu !

Digitized by Google

Charles VI défendait énergiquement au duc de Bourgogne de s'allier avec le roi d'Angleterre, sous aucun prétexte, et lui enjoignait de dénoncer les conventions qui pouvaient l'unir à lui. Enfin, il exigeait que le duc en personne et ses principaux vassaux jurassent d'observer fidèlement le nouveau traité, ainsi que les députés des États de Bourgogne, de Flandre et d'Artois Ce serment devait être prêté sur la croix et les Évangiles : en sa présence par ceux qui étaient alors auprès de lui ; devant ses envoyés spéciaux par les autres. Un serment semblable était d'ailleurs demandé à ses familiers : le cardinal de Bar, le roi de Sicile, les ducs de Berry, de Touraine, d'Orléans, de Bretagne, de Bourbon, d'Alençon et de Bar, les comtes de Vertus, d'Eu, de Richemont, de Dreux, de La Marche, de Vendôme, de Marle, d'Armagnac, de Foix, de Saint-Pol, de Penthièvre et de Tancarville. Il était stipulé aussi que le duc de Brabant et la comtesse de Hainaut feraient jurer au duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, au duc de Lorraine, au comte de Savoie, à l'évêque de Liège et au comte de Namur d'observer ce traité.

Le procès verbal du 13 mars placé au dos de ce document atteste que ce jour-là le serment exigé fut prêté : du côté bourguignon par le duc de Brabant, l'évêque de Tournai, le seigneur de Ron (1), Guillaume Bouvier, gouverneur d'Arras et Thierry Gherbode, ainsi que par les députés des États de Flandre ; il fut prêté aussi, du côté français, par les ducs de Berry, d'Orléans, d'Alençon et de Bourbon, par le comte d'Eu, le comte de Vendôme, grand maître de l'Hôtel, par le seigneur de Préaulx et le chancelier ; par les archevêques de Sens, de Bourges et de Rouen ; par les évêques de Laon, de Lisieux, de Paris et de Chartres ; par le Dauphin Louis, duc de Guyenne et le comte de Tancarville.

Ce traité, qui donna lieu à tant de démarches et fut juré si

(1) Ron. Il s'agit sans doute de Ron (arr. de Marche. Luxembourg).

Digitized by Google

solennellement, n'arrêta pas la marche des évènements.

Bien avant sa promulgation, le 29 septembre 1414, Jean sans Peur avait passé, à St-Omer, une convention nouvelle avec les ambassadeurs anglais (1) et l'on sait que l'année 1415 fut marquée par l'effroyable désastre d'Azincourt (2).

Louis CAILLET.

(1) V. de Beaucourt, *ibid.*, p. 134, fin du § 2.
(2) 23 octobre 1415.

Digitized by Google

Lettres Patentes de Charles VI

[**1415**] *2 Février. — Paris. — Lettres patentes de Charles VI portant notification du traité d'Arras, signé par lui et le duc de Bourgogne [le 4 septembre 1414], après la levée du siège d'Arras à laquelle il consentit sur les instances du duc de Brabant et de la comtesse de Hainaut.*

(Archives municipales de Lyon, AA 5, nº 3.)

Original sur parchemin. — A été scellé en cire verte sur lacs de cire verte et rouge; le sceau a disparu.

CHARLES, par la grâce de Dieu, roy de France, A TOUS presens et advenir. COMME, pour plusieurs choses faictes et advenues depuis la paix de Pontoise (1), au tres grant desplaisir et dommaige de nous, || et de noz royaume et subgiez, pour lesquelles nous avions nostre tres cher et amé cousin le duc de Bourgogne en nostre indignacion et male grace, nous nous feussions nagueres transportez en ost, a grant assemblée de gens d'armes || et de trait, devant la ville d'Arras et, nous estans illec, feussent par devers nous venus noz tres chiers et amez cousin et cousine, le duc de Brebant (2) et la contesse de Haynau (3) et, en leur compaignie, noz chevaliers et bien amez les || depputez de par les trois estats du païs de Flandres, lesquelx, comme procureurs et ayans puissance de nostre dit cousin de Bourgogne, en grant reverence et humilité, nous fistrent obeissance pour nostre dit cousin || de Bourgogne, telle que nous feusmes contens et en signe et demonstrance d'icelle obeissance, nous firent faire ouverture de la dicte ville d'Arras sur les portes de laquelle furent mises noz bannieres et aussy nous || feistrent obeissance des autres villes et chasteaulx que nostre dit cousin de Bourgogne tenoit et tient de nous et des lors le receusmes en nostre bonne grace et amour; en oultre, nos dis cousin et cousine et depputez dessus diz promistrent || et accorderent, pour icellui nostre cousin de Bourgogne, de nous rendre et baillier incontinant ou a noz commis le chastel du Crottay (4), et de le mectre et faire mectre realment et, de fait, en nostre main et des chasteaulx de Chinon, || faire tout leur loyal povoir de aussy les faire mectre realment et, de fait, en nostre dite main et, avec ce, pour bien de paix, eussent esté plusieurs autres choses pourparlées et appointiées, par le moyen

(1) Traité signé par les factions d'Orléans et de Bourgogne en 1413, (V. Du Mont *ibid.* t. 1, part. 1, p. 352-3, qui en donne un extrait.)
(2) Philippe de Bourgogne, duc de Brabant.
(3) Marguerite de Bourgogne, comtesse de Hainaut.
(4) Le Crotoy (Somme. — Arr. d'Abbeville. — Canton de Rue).

Digitized by Google

desquelles nous nous || deppartismes et feismes deppartir nostre dit ost de devant la dicte ville d'Arras et, depuis, pour la perfection et accomplissement des choses dessus dictes soyent nagueres venus devers nous nos dis cousin de || Brebant et cousine de Haynau, les ambaxadeurs d'icellui nostre cousin de Bourgogne et les deputez de par les trois estas du païs de Flandres, avecques lesquelx, en la presence de nostre tres cher et tres amé ainsné filz le duc de || Guienne, Dalphin de Viennois, a ce faire commis de par nous, appointement a esté fait pour les choses estre mises a bonne fin et conclusion : SAVOIR faisons que nous, ayant pitié et compassion des grans oppressions, pertes, || et dommaiges que nostre peuple a eues et soustenues ou temps passé pour occasion des guerres et armées faictes en nostre royaume, voulans noz subgés relever, garder et preserver d'icelles oppressions et desirans, || de tout nostre cuer, ferme propos et voulenté, faire cesser toutes voyes de fait et que bonne amour et union soient doresenavant entre noz diz subgiés, teles que iceulx noz subgiés se puissent retraire et demourer seurement, || chacun en son lieu et habitacion et soubz confiance de bonne justice vivre soubz nous et nostre seigneurie, en bonne transquillité, que les laboureurs puissent fere leurs labourages et tous marchans et autres gens puissent aler || et mener leurs marchandises et autres biens, ou il leur plaira, par tout nostre dit royaume et dehors sanz peril ou empeschement aucun, considerans le bien de paix qui est inextimable, les grans maulx qui par guerre sont || ensuis, comme, par experience de fait, nagueres a esté assez veu et congneu et pourroient encores ensuir et affin que toutes creatures ayent et puissent avoir meilleur et plus ferme propos de eulx amander et retourner || a nostre createur, de nostre certaine science, plaine puissance et auctorité royal, par l'advis, conseil et meure deliberacion de nostre dit ainsné filz, de plusieurs de nostre sang et lignaige, prelas, barons, chevaliers de nostre grant conseil, || de nostre court de Parlement, de nostre chambre des comptes et autres noctables personnes en grant nombre, avons voulu, fait, ordonné et commandé, voulons, faisons, ordonnons et commandons paix ferme et estable estre en nostre dit || royaume et entre noz subgiés et que toute rancune et malveillances cessent, en deffendant a tous, de quelque estat, auctorité ou condicion qu'ilz soient, sur tant que ilz se pevent mesfaire envers nous, que doresenavant || ne se mectent en armes ne procedent par voye de fait ou de guerre et pour nourrir et entretenir la dite paix, nous, pour honneur et reverence de Dieu, voulans preferer misericorde a rigueur de justice, avons || fait donné, et octroyé et de noz dites plaine puissance et auctorité royal, faisons, donnons et octroyons abolicion generale a tous, tant de nostre dit royaume et seigneurie, comme

Digitized by Google

estrangiers, de quelque estat, auctorité, ou condicion qu'ilz soient, || de tout ce qui a esté fait a nostre desplaisir et contre nostre voulenté, pour avoir aidié, servy et favorisié nostre dit cousin de Bourgogne, depuis la paix de Pontoise jusques aujourd'uy, excepté a cinq cens personnes non nobles || de nostre dit royaume, qu'ilz ne soient subgés, vassaulx ou serviteurs de nostre dit cousin de Bourgogne, desquelx V^c personnes les noms seront bailliez a nos dis cousin de Brebant et cousine de Haynau dedens la feste de la Nativité || Saint Jehan Baptiste prouchain venant, excepté aussy a ceulx qui par nostre justice nommeement par proces deuement fait et les solennitez en tel cas accoustumé gardées ont esté bannis depuis le temps dessus dit, lesquelx v^c || et banniz ne seront aucunement comprins en icelle abolicion, et, pour tousjours mieulx fermer et garder la dite paix et eschever toutes manieres d'entreprinses, debats, divisions et sedicions avons voulu et ordonné, || voulons et ordonnons et nous plaist que tous ceulx qui depuis la dite paix de Pontoise en ça ont esté esloingniez des hostelz de nous, de nostre tres chiere et tres amée compaigne la royne et de nostre dit filz demeurent || esloigniez d'iceulx hostelz et de nostre ville de Paris jusques a deux ans prouchain venans et que ceulx qui ont esté esloingnez de nostre dite bonne ville de Paris et des autres villes de nostre dit royaume ou qui de leurs volentez || se sont absentez de leurs demourances par souspeçon, demeurent esloigniez et absentez de nostre dite bonne ville de Paris et des autres villes, dont ilz ont esté esloingniez jusques au dit terme de deux ans et que aucun || d'iceulx ne pourront aproucher nostre dite ville de Paris plus pres que de IIII ou v lieues, reservé tousjours sur ce nostre ordonnance et bonne grace et neantmoins il nous plaist et voulons que les dis esloingnez puissent venir, || aler et converser partout ou il leur plaira en nostre dit royaume les deux ans dessus dis durans, hors toutesvoyes de nostre dite ville de Paris et des autres villes et lieux dont ilz ont esté et sont esloingniez, sans ce que, pour || occasion du dit esloignement, aucun empeschement leur soit ou puist estre mis en corps ne en biens, en aucune maniere, et oultre, pour tenir noz subgetz en bonne paix et obvier aux inconveniens qui par les debats || des offices sont le temps passé advenues et pourroient encores advenir avons voulu et ordonné, voulons et ordonnons que tous les offices par nous donnez depuis la dite paix de Pontoise demeurent en nostre || plaine disposicion et voulenté, sanz que, pour cause de la dite abolicion, ceulx qui ont esté despointiez des dis offices depuis le temps dessus dit y puissent pretendre ne reclamer aucun droit, et quant aux prisonniers, || nous leur ferons faire raison et justice, et ne voulons que aucuns seigneurs, barons, chevaliers, escuiers ne autres quelconques pour cause du

Digitized by Google

service par eulx a nous non fait ou du service par eulx de nostre dit || cousin de Bourgogne fait ne aussy ceulx qui sont comprins en la dite abolicion pour cause de ce que dit est, soient ou puissent estre en aucune maniere traveilliez, molestez ou empeschiez en corps ne en biens, || mais voulons que toutes les seigneuries, terres, fiefs, possessions et heritages quelconques des dessus dis autres, toutesvoyes que des dis banniz et exceptez qui, pour les causes dessus dites, auroient esté prinses et mises en nostre main || leur soient rendues et mises au delivré et que tous autres troubles et empeschemens qui, pour ce leur ont esté ou pourroient estre mis en soient osté tantost et sanz delay, au prouffit d'iceulx et de chacun d'eulx, en || tant qu'il nous puet toucher et imposons silence sur ce a nostre procureur, non obstant que les cas ne soient cy exprimez et encores pour oster toutes matieres de discors ou debats qui par proces ou autrement n'y || pourroient advenir a l'occasion des biens meubles prins d'une partie et d'autre, nous avons voulu et ordonné, voulons et ordonnons que des dis biens meubles ainsi pris, depuis la paix de Pontoise, en ça, par justice ou autrement, || a l'occasion de la guerre, on n'en pourra faire poursuicte ne demande d'une partie ne d'autre; oultre plus, voulons, ordonnons et deffendons a nostre dit cousin de Bourgogne que, doresenavant il ne face ou pourchasse || estre fait par lui ne par autres en secret, ne en appert, par voye de fait ne autrement aucun mal, destourbier ou empeschement a noz feaulx, vassaulx, officiers, subgets et bienveillans ne a aucun de ses subgets, feaulx et || vassaulx ne aussy aux subgets, feaulx et vassaulx des autres de nostre sang et lignaige qui nous ont servy contre lui ne a aucuns de ses dis subgets, feaulx et vassaulx qui ne l'ont servy pour doubte de mesprendre, || obstans les deffences par nous sur ce faictes ne aux habitans de nostre dicte bonne ville de Paris, des autres villes ne autres quelconques de nostre dit royaume ou de dehors, en commun, ne en particulier ne autrement, || comment que ce soit, a l'occasion du dit service a nous fait ou du service a lui non fait par ses dis feaulx, vassaulx et subgés, pour les causes dessus dites et en tant que icellui nostre cousin de Bourgogne feroit ou s'efforceroit de fere ou || faire fere le contraire a ses dis vassaulx et subgets, nous lui en interdisons et deffendons toute auctorité, juridicion et congnoissance, voulons aussy, ordonnons et deffendons a tous les dis autres de nostre sang et lignaige qu'ilz ne || facent ou pourchassent estre fait par eulx ne par autres, en secret, ne en appert aucun mal, destorbier ou empeschement a nos dis feaulx, vasseaulx, officiers, subgets, et bienvueillans, ne a aucuns de leurs subgets, feaulx et || vassaulx, ne aussy aux subgets, feaulx et vassaulx de nostre dit cousin de Bourgogne, aux habitans de nostre dite ville de Paris, des autres

Digitized by Google

villes ne autres quelconques de nostre royaume ou de dehors, en commun, ne en particulier, || par voye de fait ne autrement, comment que ce soit, a l'occasion du service fait a icellui nostre dit cousin de Bourgogne ou du service a eulx non fait par leurs diz feaulx, vassaulx et subgets, et en tant que les dis de nostre || sang feroient ou s'esforceroient de faire ou faire fere le contraire a leurs diz feaulx, vassaulx et subgés, nous leur en interdisons et deffendons toute auctorité, juridicion et congnoissance, et, avec ce, voulons, || ordonnons et commandons a nostre dit cousin de Bourgogne que il rende ou face rendre realment et de fait aux seigneurs, barons, chevaliers, escuiers et autres, tant de nostre royaume comme de dehors, soient noz subgés, || feaulx et vassaulx ou les siens, toutes leurs seigneuries, terres, fiefs, possessions et heritaiges, quelconques qu'il a prins et mis ou fait prendre et mectre en sa main, a l'occasion du dit service a nous fait, ou du || service a lui non fait ou autrement, a l'occasion des choses dessus dites et sa dite main mise en lieve ou face lever a plain et oste ou face oster sanz delay tous troubles et empeschemens quelconques, au prouffit || d'iceulx et de chacun d'eulx, en tant qu'il lui touche, voulons aussy ordonnons et commandons aus dis autres de nostre sang et lignaige que ilz rendent ou facent rendre aux seigneurs, barons, chevaliers, escuiers, || et autres gens, tant de nostre royaume comme de dehors, soient noz subgés, feaulx, vassaulx ou les leurs, toutes leurs seigneuries, fiefs, terres, possessions et heritages quelconques, se aucuns en || avoient ou ont prins et mis ou fait prendre et mectre en leurs mains, a l'occasion du service par eulx a nostre dit cousin de Bourgogne fait ou autrement, a l'occasion des choses dessus dites et leurs dictes mains || mises, en lievent et ostent ou facent lever a plain et ostent et facent oster, sanz delay, tous troubles et empeschemens quelconques, au prouffit d'iceulx et de chacun d'eulx, en tant que leur || touche; et, affin que la dite paix demeure ferme et estable a tousjours, sans enfraindre et pour pourveoir a ce qui pourroit estre cause de la roupture d'icelle, nous avons oultre les choses dessus dictes || voulu et ordonné, voulons et ordonnons que les traictiez et paix de Chartres (1) et autres qui depuis ont esté faiz soient tenuz et accompliz, et, avec ce, avons deffendu et deffendons aus dessus dis || noz cousin de Bourgogne et autres de nostre sang et lignaige et a tous autres noz subgets qu'ilz ne facent aucunes aliances

(1) Signé dans la cathédrale de Chartres, le 9 mars 1409, rempli de promesses de pardon. Il était l'œuvre de Jean de Montaigu, le principal favori de Charles VI, qui mourut décapité le 17 octobre de la même année. (Voir Vallet de Viriville : *Histoire de Charles VII*, t. I. (Paris, 1862, in 8°), p. 8, (3e par.)

Digitized by Google

avecques les Angloiz en quelque maniere que ce soit ne aussy avecques || autres quelzconcques, ou prejudice de nous et de la dite paix, en leur enjoignant et commandant bien expressement que, se desja ilz en avoient faictes aucunes, que ilz les rendent et baillent a ceulx || a qui ilz les auroient ou ont faictes, et que, de ce, nous baillent leurs lettres, chacun en son endroit, teles qu'il appartendra et encores pour plus grant fermeté de la dite paix, avons voulu et || ordonné, voulons et ordonnons que nostre dit cousin de Brebant, les ambaxadeurs de nostre dit cousin de Bourgogne, les depputez des trois estats dessus dis, ou nom et comme procureurs de nostre dit cousin de Bourgogne et || en leurs privez noms et iceulx depputez, ou nom et comme eulx faisans fors des gens des trois estas du dit païs de Flandres, icellui nostre cousin de Bourgongne, en sa personne, noz tres chers || et tres amez filz et cousins les contes de Charolois (1) et de Nevers (2), les gens des trois estats des duchié de Bourgogne et contez de Flandres et d'Artois et chacun d'eulx jurent et promectent, c'est || assavoir ceulx qui sont cy presens en noz mains et les absens es mains de noz commis et depputez a ce parl eurs foys et seremens, sur la croix et sainctes evvangilles de Dieu, que || bien et loyaument ilz tendront et garderont, feront tenir et garder de tout leur povoir, sanz enfraindre la dicte paix et toutes les choses cy devant declairées et ne feront ne feront || faire par eulx ne par autres par voye directe ou oblicque, en secret, ne en appert, par parolles, escriptures ne autrement, comment que ce soit, aucune chose contre ne ou prejudice de la dite paix ne autres || choses dessus dites, sur paine d'encourir nostre indignacion et de tant qu'ilz se pevent mesfaire envers nous et, s'il advenoit que Dieu ne vueille que aucun d'eulx feust leur seigneur ou autre || feist ou s'efforçast de faire entreprendre ou actempter aucune chose, au contraire, ilz ne lui donneront aide, conseil, confort ne faveur de corps, ne de finance, de gens ne autrement, comment que ce soit, || ains l'empescheront de tout leur povoir et des diz seremens et promesses baillieront les dessus diz et chacun d'eulx qui sur ce seront requis de par nous, sanz delay ou difficulté aucune leurs || lettres, soubz leurs seaulx, bonnes et convenables, lesquelles, affin de perpetuelle memoire seront mises et gardées en nostre tresor, et semblables seremens et promesse et sur les dites peines feront || noz tres chiers et tres amez cousins, oncle, filz et nepveux, le cardinal de Bar (3), le roy de

(1) Philippe le Bon, le futur duc de Bourgogne.
(2) Philippe II, comte de Nevers et de Rethel.
(3) Le Cardinal Louis de Bar.

Digitized by Google

Secile (1), les ducs de Berry (2), de Touraine (3), d'Orleans (4), de Bretaigne (5), de Bourbon (6), d'Alençon (7), et de Bar (8), les || contes de Vertus (9), d'Eu (10), de Richemont (11), de Dreux (12), connestable de France (13), de la Marche (14) et de Vendosme (15), grant maistre de nostre hostel de Marle (16), grant bouteiller de France, d'Armaignac (17), de || Foix (18), de Saint-Pol (19), de Pentevre (20) et de Tancarville (21) et tous les autres de nostre sang et lignaige et aussy les gens des trois estats de leurs païs, c'est assavoir les presens en noz mains et || absens es mains de noz commis a ce, et de ce baillieront leurs lettres soubz leurs seaulx, qui aussi, affin de perpetuelle memoire seront mises en nostre dit tresor et avec ce feront les diz || seremens et promesses sur les mesmes peines par devant noz commis et depputez a ce, tous prelas, barons, chevaliers, capitaines, baillifs, seneschaulx, prevosts et autres officiers, tous noz || feaulx, vassaulx, bonnes villes et subgets, par moyen et sanz moyen, et autres gens de tous estats, tant nobles comme non nobles et tant d'eglise comme seculiers et de ce baillieront leurs || lettres soubz leurs seaulx, qui semblablement seront mises et gardées en nostre dit tresor et avec ce baillieront icellui nostre cousin de Bourgogne et tous les dis

(1) Louis II d'Anjou, roi de Sicile.
(2) Jean, duc de Berry.
(3) Jean, duc de Touraine.
(4) Charles, duc d'Orléans.
(5) Jean VI, duc de Bretagne.
(6) Jean I, duc de Bourbon.
(7) Jean II, duc d'Alençon.
(8) Edouard III, duc de Bar.
(9) Philippe d'Orléans, comte de Vertus.
(10) Charles d'Artois, comte d'Eu.
(11) Arthur de Richemont.
(12) Charles d'Albret, comte de Dreux.
(13) Il s'agit du même personnage qui mourut à Azincourt.
(14) Jacques de Bourbon, comte de La Marche.
(15) Louis de Bourbon, comte de Vendôme, grand maître de l'Hôtel.
(16) Henri le Corgne, dit de Marle, qui fut aussi chancelier du 8 août 1413 au 12 juin 1418.
(17) Bernard VII, comte d'Armagnac
(18) Jean, comte de Foix.
(19) Philippe de Brabant, comte de Saint-Pol.
(20) Olivier de Blois, comte de Penthièvre.
(21) Guillaume IV de Melun ou d'Harcourt, comte de Tancarville, qui exerça en 1402 et 1415 aussi les fonctions de grand bouteiller. En 1415 il y eut d'autres grands bouteillers ; ainsi, Waleran III de Luxembourg, comte de Saint-Paul (en 1410, en 1411 et en 1415). Jean II, sire d'Estouteville (1415). (Voir *la Grande Encyclopédie* t. VII au mot Bouteiller (p. 804-5, surtout p. 865, 2e col.) l'article excellent de M. Prou,

Digitized by Google

autres de nostre sang, leurs lettres adressant a leurs dis || subgets, leurs feaulx et vassaulx, pour fere les seremens, en la maniere dessus dite et oultre ce, pour greigneur seurté de la dite paix nos dis cousin de Brebant, cousine de Haynau et les depputez dessus diz || feront avecques nous leur loyal povoir de faire pareillement promectre et jurer les choses dessus dites par noz tres chiers et amez cousins le duc Guillaume en Baviere, conte de Haynau (1), le duc de || Lorraine (2), le conte de Savoye (3), l'evesque de Liege (4), le conte de Namur (5) et autres qui seront advisez et, oultre plus, avons voulu et ordonné, voulons et ordonnons que, se aucuns exceps ou || actemptas estoient dores enavant faiz contre la dite paix, que, pour ce, icelle paix ne sera aucunement rompue, mais pourra la partie blessiée demander justice du tort qu'il lui aura || esté fait et repparacion lui en sera faicte par nous ou noz officiers, tele qu'il appartendra par raison. SI DONNONS en mandement a noz amez et feaulx connestable, chancelier, || les gens tenant et qui tendront nostre parlement, mareschaulx, maistre des arbalestriers, admiral, au prevost de Paris, a tous noz senneschaulx, baillifs, prevosts, capitaines, mayeurs, || eschevins et a tous noz autres justiciers, officiers et subgiets ou a leurs lieuxtenans et a chacun d'eulx, si comme a lui appartendra, que ilz gardent et facent garder, enteriner et accomplir les choses || dessus dites et chacune d'icelles sanz faire ne souffrir aucune chose estre faicte ou actemptée ou contraire, laquelle, se aucun faisoit ou s'efforçoit faire ou actempter, de fait, par escript, de || parolles ou autrement qui sentist blasme ou reprouche, pour occasion des choses passées, que ilz les punissent griefment et sanz depport, comme perturbeurs de paix et crimineulx || de crime capital, en tele maniere que ce soit exemple a tous autres et facent publier ces presentes es lieux publiques et acoustumez a faire crys en leurs povoirs et juridicions, a ce || que aucun ne puisse de ce pretendre ingnorance, en faisant injunction et commandement a tous que, se ilz scevent aucun, de quelque estat qu'il soit, qui dye ou profere aucunes paroles, || en publique ou autrement, contre l'onneur d'aucuns des dis de nostre sang et lignaige di ou face aucune chose contre la dite paix, que ilz le denoncent a justice pour en faire pugnicion deue || sur paine d'estre punis, comme seroit le diseur ou faiseur principal ou d'autre griefve peine, selon l'exigence du cas, comme transgresseurs de noz

(1) Guillaume de Bavière, comte de Hainaut.
(2) Charles I. duc de Lorraine.
(3) Amédée VIII, comte, plus tard duc de Savoie.
(4) Jean V de Bavière.
(5) Jean II, comte de Namur.

Digitized by Google

ordonnances et commandemens, et, a ce que ce || soit chose ferme et estable a tousjours, nous avons fait mectre nostre seel a ces presentes. Donné a Paris, le second jour de fevrier, l'an de grace mil cccc et quatorze, et de || nostre regne le xxxv^e^. ||

Sur le repli du parchemin :

Par le roy en son grant conseil. ||
Mauregart. ||

Au dos : Les lettres de la paix d'Arras ||
(Écriture plus récente) 22 may 1416.
n° CXLI
343 Charre[t]on
Lumagne

[1415] *13 mars. — Procès-verbal attestant que ce jour-là les conseillers et les ambassadeurs du duc de Bourgogne (le duc de Brabant, l'évêque de Tournai, le seigneur de Ron, Guillaume Bouvier, gouverneur d'Arras, Thierry Gherbode), les députés de la comtesse de Hainaut et des trois États de Flandre jurèrent, en présence du roi, d'observer le traité d'Arras, ainsi que les ducs de Berry, d'Orléans, d'Alençon et de Bourbon, les comtes d'Eu et de Vendôme, grand maître d'hotel, le seigneur de Préaulx, le chancelier, les archevêques de Sens, de Bourges et de Rouen, les évêques de Laon, de Lisieux, de Paris et de Chartres, le duc de Guyenne, le comte de Tancarville, etc.*

(Au dos) :

Aujourd'uy, xiii^e^ jour de mars, mil iiii^c^ et xiii, Monseigneur de Brebant, l'evesque de Tournay (1), le seigneur de Ron, messire Guillaume Bouvier, gouverneur d'Arras, || et maistre Thierry Gherbode, conseillers et ambaxadeurs de Monseigneur le duc de Bourgogne et les depputez de par les iii estats du païs de Flandres, procureurs et || ayans en ceste partie puissance de mon dit seigneur de Bourgogne ont tous juré, ou nom de mon dit seigneur de Bourgogne, et, pour lui, en la presence du roy, par la foy et || serement de leur corps, sur la vraye croix et les sainctes evvangilles de Dieu les seremens plus a plain contenu au blanc et paraillement mon dit seigneur || de Brebant, les dis ambaxadeurs d'icellui Monseigneur de Bourgogne, les ambaxadeurs de Madame de Haynau et les depputez dessus dis les ont jurez

(1) Jean V de Thoisi, évêque de Tournai.

Digitized by Google

en leurs privez || noms, et, avec ce, iceux depputez ou nom et comme eulx faisans fois des gens des trois estas du dit païs de Flandre et aussy l'ont juré || messeigneurs les ducs de Berry, d'Orleans, d'Alenzon, de Bourbon, les contes d'Eu et de Vandosme, grant maistre d'ostel, le seigneur de Preaulx (1), Monseigneur || le chancelier (2), messeigneurs les arcevesques de Sens (3), de Bourges (4), et de Rouen (5), les evesques de Laon (6), de Lisieux (7), de Paris (8) et de Chartres (9), || chancelier, Monseigneur le duc de Guienne (10), Monseigneur le conte de Tancarville et plusieurs autres du grant conseil du roy, moy present. ||

Mauregart. ||

Louis Caillet.

(1) Jacques de Bourbonal, sire de Préaulx

(2) Le chancelier était Henri le Corgne, dit de Marle.

(3) Jean I de Montagu.

(4) Guillaume III de Boisratier, archevêque de Bourges, ancien chancelier du duc de Berry.

(5) Louis I d'Harcourt, archevêque de Rouen.

(6) Jean I de Rouci.

(7) Pierre I Fresnel, évêque de Lisieux, qui venait de succéder à Nicolas Oresme.

(8) Gérard de Montaigu, évêque de Paris.

(9) Martin Gouge de Charpaignes, plus tard évêque de Clermont et chancelier.

(10) Le Dauphin Louis, mort le 18 décembre 1415, le 8e enfant de Charles VI. On sait que Charles VII n'était que le 11e.

Digitized by Google

Une Tragédie-Ballet

dans un Collège de Jésuites (1695).

par M. Ed. MOREL

Membre résidant.

De savantes études ont été publiées sur *le Théâtre des Jésuites*. En ce qui concerne *« les représentations dramatiques dans les Collèges de l'Artois »*, il serait difficile de rien ajouter au travail si intéressant et si documenté de notre érudit collègue, M. le comte Gustave de Hauteclocque. Il pouvait donc sembler que la matière était épuisée et que les ballets : *La jeunesse ; la Paix ; le monde policé ; les aventures d'Ulysse ou le génie vainqueur des obstacles*, avec leurs allégories compliquées et le déploiement fastueux de leurs décorations, présentaient les spécimens les plus complets de l'ingéniosité chorégraphique des Jésuites. Pourtant, la vaste machine, montée en 1695 par les Pères de Langres, à l'occasion de la distribution des prix, nous paraît d'une originalité plus typique encore. Entrées de ballet, récits en musique, symphonies, changements à vue forment le cadre touffu d'une tragédie en cinq actes et un prologue. Il y a deux cent-soixante-quatre rôles joués par quarante-huit élèves, dont vingt-et-un appartenant à la classe de rhétorique et les vingt-sept autres aux diverses autres classes. Ou cette pièce,

Digitized by Google

aux proportions colossales, aux décors féeriques, si on s'en rapporte au programme, a été représentée piteusement, au milieu d'oripeaux économiques, avec des costumes haillonneux, et alors elle a été grotesque, comme une parade de foire, ou, ce qui est plus probable, elle s'est déroulée parmi la magnificence des toiles artistement peintes, sous la somptuosité dispendieuse des vêtements orientaux et des attributs mythologiques et elle à nécessité des frais énormes, dont le montant est difficile à évaluer. En tous cas, mesquine ou splendide en son étalage, elle a dû exiger, pour sa mise au point, de nombreux mois de préparation.

Sur le programme (1), brochure de dix-neuf pages, sont décrites seulement les entrées de ballets ; le drame s'expliquait de lui-même.

BALTHAZAR OU LA PRISE DE BABYLONE PAR CYRUS ET DARIUS.

PROLOGUE

Le théâtre représente *Blanchefontaine*, bocage près de la ville de Langres. Une symphonie ouvre la pièce.

Apollon fait le premier récit que les neuf Muses répètent en dansant. Mnémosyne fait le second, qui est suivi d'une danse. Apollon fait cette première entrée avec les muses et la continue seul pendant que les unes chantent et que les autres font un concert d'instruments.

Quatre *Ménades*, armées de tambours font la seconde entrée. On voit en même temps venir de loin le char de *Bacchus* tiré par des tigres et des lions, accompagné de Silène et de quatre Satyres, dont deux dansent et chantent

(1) Imprimé chez Mme veuve Sicard à Langres. 1695. Cette pièce curieuse et rare fait partie des riches collections de MM. Charles et Joseph Royer, de Langres.

Digitized by Google

autour du char, le thyrse à la main, et deux dansent en jouant de la flûte. Bacchus, après un récit, descend de son char et danse avec les Satyres, pendant que les Ménades font résonner leurs tambours.

La danse est suivie d'un dialogue entre Apollon et Bacchus, qui conviennent entre eux que ce bocage sera cédé aux Muses et que Bacchus se retirera dans la ville avec sa suite. Silène danse alors son entrée qui est mêlée d'une chanson à laquelle Apollon et ses Muses répondent.

Six nymphes, deux des montagnes (*oréades*) ; deux des bois (*dryades*) ; deux des eaux (*naïades*) remercient Apollon et ses Muses de l'honneur qu'ils font au pays. Elles font connaître leur joie et leur respect par leurs danses et par leurs chants. Ce dieu en est charmé et célèbre à son tour les louanges de la ville de Langres.

Les *sept arts libéraux* viennent aussi reconnaître Apollon et forment par les différentes figures de leur danse les noms de Langres et d'Apollon. Ce dieu propose ensuite des prix aux élèves des beaux-arts.

Le premier acte se passe dans les jardins de Babylone. On voit le palais de Balthazar en perspective.

Décor du premier ballet : *la grande salle des festins, telle qu'elle était à Babylone.*

Comus, dieu de la joie et de la bonne chère, suivi d'une troupe de jeunes gens fait dresser en cadence tout ce qu'il faut pour un festin.

Flore, suivie de six zéphyrs, pare la salle du festin.

Bacchus, accompagné de faunes et de satyres, apporte le vin.

Cérès, avec ses compagnes, fournit le pain.

Diane, entrant au son du cor, avec un équipage de chasse, couvre la table de toutes sortes de gibiers.

Digitized by Google

Nerée et les néréides viennent chargées de poissons.

Pomone et les nymphes des jardins servent les fruits.

Des sauvages portent des cannes de sucre, des parfums et des liqueurs dont ils parfument la table.

Momus, entouré d'une troupe de bouffons, vient égayer le festin.

Le roi et la reine, après avoir fait leur entrée, dansent avec les princes et les princesses autour de la table.

Toutes ces entrées sont mêlées de récits en musique.

Le deuxième acte se passe dans la Chambre du roi. Balthazar, épouvanté par l'apparition miraculeuse du « Mane » « Thecel » « Phares » s'y est réfugié et se résout à consulter les devins.

Décor du second ballet : *La chambre du roi se change en une affreuse caverne. Cette caverne est dans un superbe palais et ce palais dans le temple d'Apollon.*

Le premier des devins, après un récit, touche le théâtre qu'il fait changer plusieurs fois. Après d'autres prodiges, suivis de danses, il invoque l'enfer, d'où il fait sortir six magiciens, qui prédisent l'avenir par le livre des destins, par le vol des oiseaux, par l'astrologie, par les entrailles des victimes, par la lanterne magique et par les tours de la baguette ; puis quatre magiciennes, qui devinent par la chiromancie, par les cercles et prestiges, par la nécromancie et par la seiomancie. Tous, en dansant, témoignent l'ardeur avec laquelle ils sont prêts à servir leur maître ; ce qui se fait par des danses entremêlées de récits en musique. Tous leurs prestiges étant vains, il faut recourir au dieu des devins. Le théâtre change et représente le temple qu'Apollon avait à Babylone.

Quatre *Thébades* ou prêtresses d'Apollon, armées de leur timbre, après un court récit, suivi d'une danse furieuse,

Digitized by Google

ouvrent le temple ; ce qui se fait au bruit des trompettes et des timbales.

Entre le sacrificateur avec le ministre portant la hache pour le sacrifice ; le roi paraît, accompagné de toute sa Cour. Ayant dansé, il se repose sur son trône. Les Courtisans dansent sur le même air. Le sacrifice commence. Le chœur chante ; le chant est suivi d'une seconde danse, la danse d'un second chant. Enfin le sacrificateur s'avance vers la victime, qui est conduite par les ministres ; il verse du vin, fait les autres cérémonies en cadence ; ses ministres immolent la victime, montrent son cœur à toute l'assemblée, le jettent dans le feu, autour duquel tous chantent et dansent une troisième fois.

La *Pythie* sort de son antre, les cheveux épars et remplie de la fureur d'Apollon. On entend un grand bruit de tonnerre, de foudre, de timbales et de trompettes. Elle fait un court récit.

Apollon, entouré de quatre petits génies paraît au fond du temple, d'où il rend son oracle. Tout disparaît avec le même éclat avec lequel il a paru.

La troisième acte se passe dans le cabinet du roi.

Décor du troisième ballet : *Camp de Cyrus et de Darius sous Babylone. Des tentes ; une armée dans l'éloignement et une grande campagne en feu.*

Deux hérauts, la lance en main, déclarent la guerre et la venue de Mars. Ils sont suivis aussitôt de huit Saliens ou prêtres de Mars qui mêlent leur danse et leur chant à la danse et au chant des hérauts.

Mars et *Bellone* paraissent sur leur char, au bruit de tous les instruments. La *Terreur* et la *Discorde*, qui étaient attachées à leur char s'en détachent ; la *Famine*, la *Peste*, l'*Incendie* et tous les autres maux de la suite de Mars font un

Digitized by Google

grand dégât dans toute la campagne, malgré les cris plaintifs des nymphes et des dieux champêtres. Mars et Bellone, après leur entrée, font faire l'exercice à leurs peuples. Tout est bien ordonné pour l'attaque d'une place. Quatre ingénieurs tracent en cadence les lignes de la tranchée, qui est ouverte par six pionniers.

Trois baléares avec leurs machines, deux bombardiers (!), deux canonniers (!!), deux mineurs attaquent la place.

Six Gètes, avec le bélier, battent les murailles et font brèche.

Trois Scythes, avec des harpons, trois avec des échelles se préparent à l'escalade. Les assiégés font plusieurs sorties avec les armes et le bruit ordinaires ; après avoir soutenu jusqu'à trois assauts, ils sont obligés de céder. Il se fait un grand bruit de tous les instruments de guerre, dont le son se mêle avec les cris et les acclamations des victorieux.

Le quatrième acte se passe dans le vestibule du palais de Babylone.

Décor du quatrième ballet : *La galerie des femmes fortes dont les statues ornent les deux ailes du théâtre ; le fond est occupé par les ombres de leurs maris.*

L'*Hymen*, dieu de l'amour conjugal, suivi d'une troupe de six petits Amours, offre aux princesses des armes pour se tuer ; les trois *Grâces* les leur arrachent.

Panthée, tenant en main l'habit de son mari, tout couvert de sang se poignarde.

Camme se tue avec le poison.

Monime se fait de son diadème un bandeau pour s'étrangler.

Porcie, après que ses parents lui ont arraché le poignard avec lequel elle veut se tuer, prend des charbons ardents qu'elle avale.

Déjanire, veut s'assommer avec la massue d'Hercule, son

Digitized by Google

mari, mais ayant peine à la manier, elle est aidée par deux petits amours qui la soulèvent et la laissent retomber sur cette princesse, qui en est écrasée.

La reine de Babylone veut se précipiter d'une galerie du palais dans l'Euphrate ; l'horreur du précipice l'épouvante, mais l'*Amour* pour lui cacher le danger, lui donne son bandeau et lui voile les yeux.

Caron, ayant dansé avec les trois Parques, passe dans sa barque les ombres des princesses, qui témoignent par le chant et la danse qu'elles recommencent avec les princes leurs maris, le plaisir qu'elles ont d'être unies pour toujours.

Toutes les entrées sont entremêlées de récits en musique.

Le cinquième acte se passe dans la chambre de la reine.

Décor du cinquième ballet : *Le temple de la Victoire orné de trophées.* Cyrus et Darius, après une danse pleine de majesté et digne de ces deux grands princes victorieux vont s'asseoir sur des trônes qui ont été préparés avec toutes les cérémonies ordinaires.

Douze satrapes, avec leurs habits de cérémonie, viennent rendre hommage aux princes vainqueurs et donnent par leur danse toutes sortes de marques de joie et de soumission.

Dix des principaux officiers de la citadelle de Babylone (Xénophon lib. 1), apprenant que la ville est prise et que le roi est tué apportent les clefs de cette citadelle, suivis d'autres officiers et des peuples, qui mettent leurs armes aux pieds des deux monarques victorieux. Il se fait de part et d'autre de courts récits.

Daniel suivi d'une troupe de captifs, vient remercier le libérateur du peuple juif. Leur marche triste et languissante exprime leur misère. Après que les vainqueurs ont fait briser leurs chaînes, ils recommencent leurs danses que la joie et la reconnaissance animent.

Digitized by Google

La scène se ferme par un récit que Cyrus fait à Daniel. Le prophète répond. Enfin tous marquent leur réjouissance par des cris et des acclamations qui se mêlent avec le son harmonieux de tous les instruments.

La musique et les symphonies sont de la composition du sieur Choquelier.

Le sieur André a composé et réglé les pas des ballets.

Tel est ce scenario fantastique, dont l'auteur, sans aucun soucide l'histoire, ni de la couleur locale, qui lui aurait pourtant fourni des éléments au moins aussi pittoresques, associe Darius né en 523 avant J.-C. à Cyrus, mort vers 529, dans le bombardement et la prise de Babylone et transporte en Chaldée, sur les bords de l'Euphrate, le panthéon démodé des latins. Il est vrai, que le Merveilleux oriental avec ses djinns et ses péris, n'avait pas encore envahi notre littérature; mais les Mages, ces mystérieux précurseurs des alchimistes, des astrologues et des sorciers de notre moyen-âge, pouvaient, semble-t-il, évoquer d'autres idées que celles de la lanterne *magique* et des tours de baguette. Malheureusement, Bacchus, Apollon, les Muses, les Nymphes, les Parques et les Satyres faisaient, pour ainsi dire, partie du matériel chorégraphique des Jésuites et dansaient indifféremment en l'honneur de St-Vaast, de St-Bertin, de Pyrrhus, de Germanicus (1) et de Balthazar. Enfin, abstraction faite des idées fausses, des souvenirs pseudo-littéraires et historiques que les enfants devaient emporter de ces représentations, quelle perte infinie (2) de temps pour les élèves et les maîtres ! Quand on connaît les difficultés que présente l'organisation de la plus modeste soirée musicale et dramatique, on reste stupéfait devant l'énormité d'une pareille mise en scène. Réunir les acteurs, les costumes et les accessoires de tous genres, régler les innombrables entrées des ballets, faire

(1) Voir l'ouvrage de M. de Hauteclocque, p. 21. 29, 68 et 71.
(2) Le mot est de l'évêque d'Arras, Guy de Sèves.

Digitized by Google

manœuvrer les masses des chanteurs, des danseurs et des figurants, constituer un orchestre, capable au moins d'éviter les cacophonies ridicules, tout cet ensemble complexe de détails indispensables au succès d'une telle entreprise a dû être la préoccupation presque exclusive des professeurs et des écoliers du Collège de Langres en l'an de grâce 1695. Sans rouvrir les débats tant de fois soulevés à ce sujet par les partisans et les détracteurs des Jésuites, on est cependant en droit de se demander si les inconvénients *réels* de ces représentations étaient compensés par les avantages *problématiques* que les Pères prétendaient en retirer. Eux-mêmes, d'ailleurs ont répondu à cette question, en renonçant, pendant le XIX^e^ siècle, sinon à la tragédie, du moins aux féeries encombrantes et coûteuses des ballets.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES ÉTAINIERS D'ARRAS

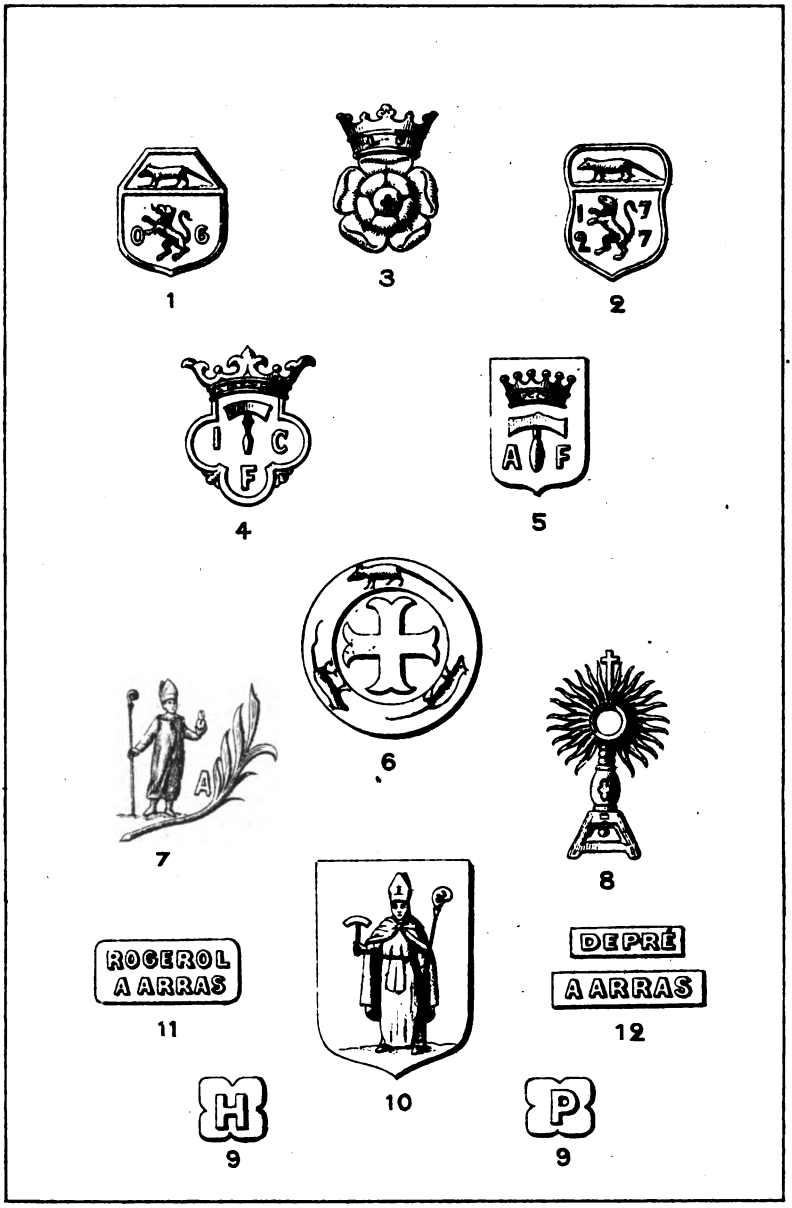

E. MOREL. DEL.

1-2 Armes de la Ville d'Arras; 3 Marque à la Rose; 4-5 Au Marteau; 6 Poinçon de l'Abbaye de Saint-Vaast; 7 Des Augustines; 8 Des Dames du Saint-Sacrement; 9 De l'Hôpital Saint-Jean; 10 Armoieries des Orfèvres de la Confrérie de Saint-Eloi et probablement des Potiers d'étain; 11-12 Marques des derniers Etainiers d'Arras.

Digitized by Google

LES ÉTAINIERS D'ARRAS

PAR

M. Ed. MOREL

Membre résidant.

Depuis quelques années, la Mode, dont les caprices orientent même la curiosité déjà si capricieuse des collectionneurs, a mis en vogue les vieilles « estaineries ». Il faut reconnaître, d'ailleurs, que cet engouement se justifie par les formes élégantes de ce qu'on appelait autrefois « les denrées du stil et métier des potiers d'étain », par la finesse et l'éclat d'un métal, dont « l'estoffe » souple et malléable se prête à toutes les complications du moule, à toutes les fantaisies du burin et du marteau.

Quelles furent à Arras les conditions d'existence d'une industrie, qui, par tant de côtés, confine à l'art ? Les archives municipales, malgré leurs regrettables lacunes, permettent de donner sur ce point particulier de notre histoire locale des renseignements incomplets sans doute, mais intéressants et inédits.

Les anciens « serments » n'ont guère laissé de traces de leurs statuts dans les documents antérieurs au XIV^e^ siècle. Il est permis de conjecturer cependant que l'industrie des potiers d'étain devait être florissante à Arras, même avant cette époque déjà lointaine. Voisine de l'Angleterre et des Flandres, qui détenaient au moyen-âge le monopole du commerce de l'étain, enrichie par l'activité industrieuse

Digitized by Google

d'une population entreprenante, notre ville offrait, en effet, aux étainiers une clientèle assurée de monastères, d'hôpitaux et de bourgeois opulents.

Les statuts de la Keure ou Corporation des potiers d'étain de Saint-Omer ont été rédigés vers l'année 1325 (1). A la même date (1324), on trouve la mention d'un étainier arrageois dans un compte, dressé par le trésorier de Mahaut, des dépenses relatives au mobilier des dominicaines de la Thieuloye : « A Perrot Longet pour II buirettes d'estain à chanter, II sols VIII deniers » (2). Le même nom, un peu dénaturé par le scribe, reparaît en 1328 dans un compte « faict pour le seel d'Arras » : « A Pièron Longuet quy fist pos e escuelles d'estain, quy montèrent a IX^XX XVIII lib. (neuf vingt dix huit, c. à d. 198 livres) pour le nécessité de l'ostel : X^l XV^s IIII^d » (3).

Y eut-il à Arras, au XIV^e siècle, une corporation d'étainiers, c'est-à-dire une communauté, une association économique et confraternelle d'intérêts entre les ouvriers de ce stil. C'est douteux. Comme les registres municipaux de cette époque ont disparu, on ne pourrait faire à ce sujet que des suppositions étayées sur l'exemple des villes voisines, Hesdin et St-Omer. Encore risquerait-on de se tromper, car, vers la fin du siècle, par suite de circonstances spéciales à Arras, la dissolution des guildes turbulentes rendit une liberté passagère aux marchands et aux gens de métier.

La preuve en est dans l'article 26 du Concordat qui, en 1378, mit fin aux querelles de Marguerite de France et de l'échevinage : « Advisé est *que toutes bonnes personnes qui » sauroient gagner et faire mestier quelconcque puissent*

(1) Pagart d'Hermansart. Les anciennes communautés d'Arts et Métiers de Saint-Omer, dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, tome XVI, p. 507.

(2) Mahaut, par M. Richard, p. 408.

(3) Archives départementales, A. 870 p. 20.

Digitized by Google

» *venir demourer en ceste ville et faire exercer leur mestier* » en payant les debtes et droictures à Madame et à la ville » *ainsy comme les aultres habitans d'icelle*, et sur chacun » mestier seront *ordonnées certaines bonnes personnes* » *lesquelles seront esleues et nommées par les eschevins* pour » les denrées visiter et esgarder selon l'instruction et ordon- » nance sur ce faictes et advisées pour le bien et prouffict » commun de la ville par les Bailli et eschevins » (1).

Les inspections prévues par le Concordat de 1378 ne tardèrent pas à être créées sous le nom d'offices. Parmi les offices préposés, vers 1400, à la surveillance des métiers et chargés de faire observer « les instructions et ordonnances » analogues à nos modernes règlements d'administration et de police, figure l'office de l'étain. Le seul fait de l'établissement d'un contrôle sur l'industrie étainière en démontre l'importance.

A la création de l'office de l'étain correspondit évidemment la publication d'un édit « politicque » concernant le stil des étainiers. Quelques années plus tard, en effet (1438), des contestations s'élèvent entre l'office et les potiers. Les commis « avoient mis en cause aulcuns pottiers, pour ce « que en ouvrant de leur mestier de fin estain ils n'avoient « alyé leur œuvre de IIII livres de métaille d'estain de « glasse (2), *comme l'édict sur ledict mestier le porte.* A quoy « les dicts pottiers avoient respondu que l'œuvre sans cet alye- « ment estoit boin et meilleure que le alyé selon ledict édict ». Messieurs du Magistrat, avant de trancher le différend écrivent aux échevins de Hesdin pour savoir quels étaient les usages de cette ville en la matière et soumettent à leur examen les étaineries incriminées. Les échevins Hesdinois « pris l'advis des gens sur ce congnoissans, ont rescript « que ils ont esprouvé l'œuvre a eulx envoyé et qu'ils le

(1) Chronique de Bacler.
(2) Etain de glace, ancien nom du bismuth.

Digitized by Google

« trouvoient bonne et léalle et bien alyé », ajoutant que le fin étain ne pouvait supporter l'alliage de quatre pour cent d'étain de glace « qu'il ne se fendist et domageast grandement » et que depuis longtemps leurs ouvriers et même leurs devanciers avaient renoncé à l'étain de glace pour employer le plomb, quatre livres de plomb au cent de livres « d'estain noef venant de la mynière et un quartron d'estain « de glasse pour y donner son (de la sonorité), combien que « soit peu proufitable pour les ouvraiges » (1).

Cette consultation ne convainquit pas le Magistrat d'Arras. Nous verrons que jusqu'au XVIII[e] siècle il maintint dans ses règlements successifs un alliage délaissé par Hesdin, S[t]-Omer et Rouen.

L'édit dont il est question dans la lettre échevinale de 1438 ne nous est pas parvenu, non plus que l'édit du 7 octobre 1440 auquel se réfère l'article IX d'une ordonnance du 10 février 1519, la première dont les archives municipales aient conservé le texte intégral.

De tous temps, les règlements de police concernant certaines industries ont dû être réédités à intervalles plus ou moins éloignés, en raison des retours offensifs de la fraude. En général, ces « rafreschissements », comme on disait autrefois, ne comportent que de légères modifications suggérées par l'expérience ou imposées par l'évolution économique du pays. On peut donc considérer l'ordonnance de 1519 comme la reproduction des instructions précédentes, de même qu'elle sera le type des instructions ultérieures. A ce titre, il est intéressant d'en connaître la teneur exacte et complète.

(1) Rég. mém. 1436-1494 p. 27. — On appelait étain *sonnant* à Paris, par opposition à l'étain commun, de l'étain plusieurs fois refondu et plané, qui, à cette série d'opérations perdait de la douceur mais gagnait de la sonorité (Henri Havard, Dictionnaire de l'ameublement). Le procédé arrageois était plus simple et devait souvent, même à Paris, être substitué à l'autre,

Digitized by Google

« Pour pourveoir aux frauldes et abus quy se polroit commectre ou mestier de la potterie et vaisselle d'estain et en iceluy mestier bon gouvernement ont été faicts les ordonnances et statuts qui s'ensuivent.

Et premier, qu'il ne soit aulcun ouvrier dudit mestier ne aulcun tenant ouvroir de potterie en ladite ville loy et banlieue d'icelle quy oeuvre en icelle ville loy et banlieue d'estain qu'on appelle fin estain quy ne soit bon et léal et allié de métaille d'estain de glace, quattre livres sur chacun cent de fin estain, et quy sera trouvé faire le contraire il encourra pour chacune fois en amende de dix sols moictié au prouffict de ladite ville et l'aultre moictié au prouffict dudit eswart.

II. Item, que aulcuns dudit mestier ne aultres ne puissent ouvrer ne mettre en oeuvre en icelle ville loy et banlieue nuls estains que on appelle tierchain que là où il y aura trois livres de pesant les deux livres soient de fin estain et l'aultre de plomb et aussy du plus et du moins à l'advenant et que ledit estain soit bon et leault, par passé l'eswart, sur encourir en amende de dix sols moictié à la ville et l'aultre aux eswars.

III. Item, que aulcuns dudit mestier ouvriers ne marchans ne puisse vendre ne faire vendre aulcunes denrées dudit mestier en ladite ville loy et banlieue quy ne soient bons et de bon pois et pesant ce quy s'ensuit, c'est asscavoir : ung lot (1) quattre livres, ung demy lot deux livres et demy. escuelles et platteaux chacune piesse une livre et chacune piesse de sauceron demy livre et qui sera trouvé faire le contraire, il encourra en amende de cincq sols audit eswart.

IIII. Item, que aulcuns dudit mestier ne marchand ne vendent ne fassent vendre aulcunes denrées dudit mestier quelles quelles soient tant et jusques a ce que ledit eswart ou commis sur ledit mestier les aura veu et visité et signé

(1) Le lot d'Arras, qui fut nommé plus tard lot de pot correspondait à 2 litres 12 centilitres. — Glossaire de Roquefort, tome 2, p. 98.

Digitized by Google

et marcqué, ce qu'il sera asigné, du saing sur ce par nous ordonné et ledit ouvrier (aura) mis aussy son saing ou mercque apres, pour avoir congnoissance de celuy quy aura faict ladite ouvraige, sur l'amende de dix sols moictie a ladite ville et l'aultre à l'eswart.

V. Item, et s'il advenoit que ladite ouvraige ou partie d'icelle fut trouvé affolé (bossué, déformé) supposé qu'il fut trouvé de aussy grand pois et de bonne estoffe que icelle que dessus est dict, il sera condamné et rompu et sy encourra en l'amende celuy quy aura faict ladite ouvraige, de cincq sols audit eswart.

VI. Item, que aulcun dudit mestier ne œuvre d'icelluy es jours de festes quy seront commandés a garder de la S^te^-Eglise, ne es jours de samedy depuis l'heure de vespres sonnant aux paroisses de la ladite ville d'Arras et que es jours ouvrans lesdits ouvriers ne œuvrent en quelconcque saison de l'an que ce soit que jusques a le dernier cloche de vespres et non plus avant et que aulcun ne œuvre dudit mestier du matin jusques ad ce que le cloche au jour aura sonné, sur encourir pour chacune fois en amende de cincq sols au prouffict dudit eswart.

VII. Item, qu'il ne soit aulcun ne aulcune quelqu'il soit quy vende es termes de ladite ville et loy depuis ores en avant potterie d'estain ne aultre ouvraige dudit mestier se le denrée n'est aussy bonne et aussy suffissante estoffe que on ouvrera en icelle ville, se aussy n'est que icelles denrées soient seignés du seing de bonne ville et auront passé l'eswart d'icelle, sur l'amende de dix sols moictié a ladite ville et l'aultre audit eswart.

VIII. Item, que tous les ouvriers et marchans dudit mestier obeissent bien et diligemment aux commis dudit eswart et ne leur dient injure ne villenie en faisant et exercheant leurdit office ne aultrement pour raison et cause d'icelluy chacun et chacune sur encourir en amende de soixante sols parisis au prouffict de ladite ville et au surplus estre pugnis de prison à la discrétion de justice.

Digitized by Google

IX. Le vendredy VII[e] jour d'octobre l'an mil IIII[e] et XL sur les remonstrances faictes par les ouvriers de potterie et vaisselle d'estain en ladite ville et par grande et moeure délibération sur ce avecq aulcuns desdits ouvriers les plus expers, pour le bien dudit mestier et estaindre touttes fraudes fut adjousté et faict l'ordonnance et statut sur le faict dudit mestier comme il s'ensuit.

X. C'est asscavoir que puis ores en avant aulcun ne polra avoir ponchon ne mercque, ne tenir ouvroir de potterie d'estain en ladite ville et eschevinaige d'icelle s'il n'a seeu faire demy chef d'oeuvre c'est asscavoir ung pot et le maulle et une piesse de fin estain forgé au martel et que premier il n'ait esté passé et receu maistre par l'office et ouvriers dudit mestier pour laquelle maistrise chacun paiera a son entrée quinze sols dont la ville aura dix sols et ledit office cincq sols.

XI. Item, lon ordonne auxdits eswars de veoir et visiter tout les piesses et ouvraiges quy leur seront présentés a passer la marcque de la ville et, ce faict, mettre et asseoir icelle sur les piesses qu'ils trouveront estre bonnes et suffissantes a passer selon les ordonnances et anchiens edicts de ladite ville et celles qu'ils trouveront non passant l'eswart ne souffissante seront par iceux commis cassées et rompues sans pour ladite rompure cassure et deffection non marquées desdits ouvriers et desdits eswars en paier aulcune amende attendu la perte et dommaige que auront lesdits ouvriers en leur rompant et cassant les piesses d'estain ainsy trouvées par lesdits eswars non suffissans a porter la marque de ladite ville.

(On lit en marge de ce paragraphe une annotation qui prouve que l'ordonnance de 1519 a reproduit textuellement, sans doute, les huit premiers articles de l'édit contemporain de la création de l'office, édit modifié en 1440 par l'adjonction des articles IX, X et XI, dont le dernier est à son tour changé en 1507. Voici les termes de cette uote : « Pour les

Digitized by Google

faultes et mésus quy ont été trouvés aux onvriers du mestier de l'estain, Messieurs les eschevins en nombre ont mis au néant le présent édit et ordonné *que l'ancien édit contenu au V^e^ article cy dessus* quy est abrogie pour l'amende par cestuy demourra en sa force et vertu en tous ses points pour en faire et user doresnavant selon la forme et teneur dudit v^e^ article. faict le vendredy XXVIII^e^ jour de janvier an mil V^c^ et sept. Ainsi signé. Dassonleville. »).

XII. Item, et affin que lesdits eswars soient plus enclins de faire et accomplir les choses dessus dites et pour les paines et vacations qu'en auront a faire lesdits eswars leur sera paié par lesdits ouvriers six deniers pour chacun cent de livres en touttes piesses par eux marcque et eswardes.

Le X^e^ jour de febvrier mil V^c^ dix nœuf, Messieurs en nombre pour obvier aux frauldes et abus quy se polroient commettre sur le fin estain et tierchain ont ordonné que doresenavant (chacun an) se marcquera chacune piesse d'étain de une lettre (de l'Abéché comme les orfevres) et a esté ordonné pour cestuy presente année a Pierre de Markais et Pierre Cottrel commis aux presens (de faire faire la lettre A).

Par concorde (c. à d. pour copie conforme) « Signé P. Hatté » (1).

C'est donc à partir de 1440 et sur la requête des étai-

(1) Archives municipales. Reg. aux ordonnances de police appelé *livre vert* à cause de la couleur de sa tranche, p. 24. Le livre vert a été commencé en 1609, mais on a transcrit sur ses premières pages un certain nombre de documents antérieurs à cette date. Le copiste a indiqué en tête du règlement qui nous occupe qu'il l'avait extrait « du registre aux statuts et ordonnances de la ville d'Arras, folio six vingt huit ». Ce registre n'existe plus.

Les mots que nous avons mis entre parenthèses dans le dernier alinéa pour éclaircir le texte un peu confus, sont tirés d'une note inscrite le 10 février 1519 sur le reg. au renouvellement de la loy en marge de la liste des commis à l'office de l'étain.

Digitized by Google

niers eux-mêmes que l'obligation du chef d'œuvre fut imposée à quiconque voulait tenir ouvroir de poterie d'étain. Jusque là, en vertu de la liberté proclamée par le concordat de 1378 il suffisait de prêter le serment professionnel « de bien et deuement faire sa marchandise » et de « bailler son ponchon » (1). Moins sans doute pour obvier aux fraudes que pour limiter le nombre des maîtres et leur assurer ainsi une situation privilégiée, les patrons mirent spontanément des entraves au libre exercice des métiers et revinrent peu à peu au système corporatif. Désormais, d'après les procès-verbaux de réception à maîtrise (2), voici comment les choses vont se passer. Les commis à l'office de l'étain, accompagnés des maîtres potiers, parfois même un seul commis et un seul potier, présentent le candidat à Messieurs du Magistrat réunis en halle. Les parrains certifient que le récipiendaire a fait son chef d'œuvre sans l'aide de qui que ce soit et le déclarent « suffisant et idoine » à être reçu maître. Ouis le rapport des commis, l'avis verbal des maîtres et les conclusions du procureur général, les échevins prononcent l'admission de l'aspirant et reçoivent son serment. Le nouveau maître dépose alors sur le bureau la marque « dont il entend user » « imprimée sur deux lingots, l'un d'étain, l'autre de tiercain » au titre de la ville.

Dans ces sortes de cérémonies, tout était réglé à l'avance, et le refus par les maîtres de donner un avis favorable devait être extrêmement rare. Nous n'avons rencontré qu'une seule opposition de ce genre. Le 14 mai 1550, Pierre de la Vacquerie apporta comme chef-d'œuvre la Cane traditionnelle et un grand plat lavoir. Deux maîtres étainiers, Grégoire de

(1) Reg. mém. 1436-1494, p. 42. De Tarmaison a aujourd'hui faict serment du mestier de la potterie d'étain en la manière accoustumée le XXIVe jour de Mars IIIIc XXXIX et a baillé son signé.

(2) Voir les reg. mémoriaux, les registres aux résolutions et le journal des jours de halle.

Digitized by Google

Givenchy et Christofle Doresmieux « blasmèrent » l'ouvrage et soutinrent qu'il fallait surseoir à la réception jusqu'à ce que le candidat ait montré le moule de sa cane. Pierre de la Vacquerie prétendit de son côté « qu'il n'estoit pas tenu de bailler ne exiber le maulle, atendu les debvoirs qu'il a faict » c'est-à-dire, attendu que son travail avait été exécuté en présence des gens de l'office, du procureur général et d'un maître potier. On le reçut provisoirement, mais ce fut seulement le 7 octobre, après cinq mois de contestations que « veu plusieurs requestes présentées par les parties et icelles oyes en leur sustenu et débats, Messieurs, eu sur ce conseil et advis, atendu que Christofle Doresmieux et Grégoire n'ont pas déclaré cause suffissante pour rejetter le chef-d'œuvre, ordonnent que ledit chef-d'œuvre sera admis... (1)

Pierre de la Vacquerie était le *serviteur* de Christofle Doresmieux. Ce détail, relevé dans les registres aux bourgeois, explique, mieux que le souci des règlements, l'hostilité du patron à l'égard de son ancien ouvrier. Il nous amène en outre à signaler une condition indispensable pour passer maître, celle d'être préalablement bourgeois. Plus tard même, à la suite de certaines infractions à cette règle appliquée de temps immémorial (2), tous les aspirants durent justifier qu'ils étaient bourgeois par le dépôt sur le bureau

(1) Reg. mém. 1545-1576, p. 149 et 156.

(2) Dans son *Essai sur la bourgeoisie d'Arras*, inséré dans les Mémoires de l'Académie, année 1888, p. 202, M. Ad. de Cardevacque dit : « En parcourant les registres aux bourgeois, nous n'y avons jamais vu la dénomination d'ouvriers ni apprentis, ce qui nous a fait tirer cette induction qu'*il fallait être passé maître d'un métier pour être admis à la bourgeoisie* ». C'est le contraire qui est vrai. Qu'on ne trouve pas le mot *apprenti*, rien de plus naturel ; il fallait être majeur pour obtenir la bourgeoisie ; on n'est plus apprenti à l'âge de la majorité ; au lieu de *ouvrier* on rencontre la dénomination de *serviteur* et surtout de *garçon*, garçon menuisier, garçon tailleur, etc., etc., etc.

Digitized by Google

de leurs lettres de bourgeoisie, avant de se présenter en Chambre avec le chef d'œuvre (1). On exigea encore d'eux qu'ils vinssent « voir messieurs les échevins semainiers et le procureur général de la ville afin de se faire connaître plus particulièrement » (2).

Au XVII[e] siècle les nouveaux maîtres de toutes professions furent astreints à fournir un seau de cuir avec chaîne dans son anse « pour le feu de meschef ».

On n'en saurait guère plus sur les étainiers d'Arras s'ils avaient toujours pratiqué leur industrie avec une loyauté irréprochable et scrupuleusement tenu les promesses de leur serment. Mais, comme l'écart entre le prix du plomb et celui de l'étain, sans être aussi sensible que de nos jours (où le rapport est d'environ 1 à 9) a de tout temps été fort appréciable, nos potiers s'avisèrent souvent d'introduire frauduleusement dans leur étain plus que le poids réglementaire de plomb. Ils attirèrent ainsi sur eux l'attention vigilante de l'échevinage qui dut les rappeler à l'observation des anciennes ordonnances.

C'est ainsi qu'en avril 1667 (3) « pour remédier aux désordres qui se produisoient journellement au faict du stil et mestier des maistres étainiers », les échevins mandent en chambre du Conseil lesdits maîtres avec les commis à l'office. On leur représente « que les estains et tiercains qu'ils vendoient n'estoient d'aloy et carat suffisant ny selon ce qui estoit requis par les anciens edits, tant au regard de l'estain a la roze que celuy au marteau de mesme qu'en ce qui concernoit le tiercain ». Il est décidé qu'on fera, séance tenante, des épreuves comparatives sur des échantillons « d'estaineries tant anciennes que modernes », échantillons provenant de pièces d'étain à la rose de Lille, Anvers et autres

(1) Reg. aux résolutions, 19 mars 1710.
(2) Reg. mém., 1710-1719, p. 186.
(3) Reg. AA 16, n° 105.

Digitized by Google

lieux « comme aussy du vieil estain au marteau d'Arras, tel que de Pierre Doresmieux, ancien estainier de cette dite ville, décédé depuis quarante à cinquante ans et pareillement du tiercain dudit Pierre Doresmieux ».

Naturellement, on préleva aussi des échantillons sur les étains des deux maîtres inculpés de fraude, Joachim Doresmieux fils du susdit Pierre et Michel Théry. L'épreuve consistait à fondre successivement dans un moule de très petite dimension les échantillons d'étain qu'il s'agissait de comparer et à peser, à l'aide d'une balance de précision, les minuscules lingots ainsi obtenus (1).

Il se trouva que « l'échantillon à la roze levé en la possession de Joachim Doresmieux » excédait de plus de deux grains l'échantillon à la rose de Lille dont le poids était de 337 grains, soit 17,86 grammes (en attribuant au grain un poids de 53 milligrammes) (2).

L'échantillon ds l'étain au marteau de Joachim Doresmieux dépassait de quatre grains « celuy de son père dont le poids était de 343 grains, » soit 18,18 grammes.

Enfin les tiercains desdits Doresmieux père et fils étaient de poids égal.

Quant à l'étain trouvé en la possession de Michel Théry, on reconnut que son échantillon à la rose pesait quatre grains de plus que celui de Lille ; son échantillon au marteau douze grains de plus que celui de Pierre Doresmieux et son tiercain treize grains de plus que celui du même Doresmieux.

La différence était appréciable et la fraude manifeste.

(1) C'est d'ailleurs un des procédés encore employés dans le commerce pour apprécier la pureté de l'étain par « le poids comparatif de deux balles d'étain de même grosseur, l'une d'étain fin, l'autre de l'étain à essayer ». Dictionnaire des Arts et Manufactures.

(2) La livre de Paris (496 grammes) se décomposait en 16 onces ; l'once (31 grammes) en 8 drachmes ou gros; le gros (3,875 grammes) en 3 scrupules ; le scrupule (1,291 grammes) en 2 oboles ; l'obole (0,645) en 12 grains. La livre d'Arras paraît avoir été de 14 onces.

Digitized by Google

Il est donc ordonné que dorénavant « l'estain à la roze d'Arras pésera six grains moins que l'eschantillon au marteau de P. Doresmieux, qui est de mesme carat que celuy de Lille » (soit 337 grains). L'étain au marteau et le tiercain devront être du même poids que ceux dudit P. Doresmieux.

Les échantillons, c'est à dire les petits lingots en forme de parallélipipèdes ou de « barreaux » qui viennent d'être obtenus par la fonte des morceaux d'étain de diverses qualités seront, après avoir reçu la marque de la ville, déposés en chambre du Conseil pour que les commis puissent y avoir recours, le cas échéant.

On voit, par cet exemple, avec quel souci de la bonne renommée du commerce local, les échevins s'efforçaient de garantir la qualité, l'origine et le poids des produits. Dans le cas présent, ils avaient en outre à sauvegarder la santé publique que pouvait compromettre un excès de plomb dans des vaisseaux exposés journellement à l'action dissolvante du sel et des acides.

Après les expériences si concluantes auxquelles ils venaient de procéder, les échevins s'empressèrent de publier et afficher une ordonnance qui, en beaucoup de ses parties, n'est que la reproduction textuelle de l'édit de 1519. Nous nous bornerons, par conséquent, à signaler les modifications et les additions. Les modifications portent sur le taux des amendes qui passent à l'article 1er de dix sols à dix livres et à l'article 2 de dix sols à cinq livres. Aux trois articles suivants l'aggravation est moins considérable et ne correspond même pas à la dépréciation que la valeur de l'argent a subi depuis près d'un siècle et demi. Ces amendes sont en effet respectivement de trente, vingt et quinze sols au lieu de cinq, dix et cinq sols. Pour les derniers articles elles restent les mêmes, cinq sols, dix sols, soixante sols parisis, ce qui, en fait, pour la raison que nous venons d'indiquer, est une véritable atténuation de la pénalité.

Dans les additions, on trouve moins des nouveautés que

Digitized by Google

des précisions plus impératives sur certains points obscurs ou incomplets des règlements. En premier lieu : la composition des diverses sortes d'étain. Ordre est donné aux potiers « de se conformer aux essais faicts par devant Messieurs du Magistrat » et celui « qui sera réfractaire, encourra une amende de dix florins pour chaque fois, applicable la moitié à la ville et l'autre à l'égard. »

L'édit de 1519 ne visait que le fin étain et le tiercain. On dut sans doute reconnaître à l'usage que l'étain de glace rendait l'alliage plus sonore et plus brillant, mais moins malléable et que d'ailleurs il était trop coûteux. En conséquence, à une date que l'absence de documents ne nous permet pas de déterminer, on autorisa les potiers, pour qu'ils pussent soutenir la concurrence étrangère, à fabriquer de l'étain dit au marteau, « au titre de Lille, d'Anvers et autres lieux ». Quel était ce titre ? L'ordonnance du 20 avril 1667 ne parut pas suffisamment explicite à cet égard même aux échevins, puisqu'ils la complétèrent par un nouvel édit de janvier 1672 qui débute ainsi : « en *éclaircissant* certains articles des règlements publiés en 1667... » et arrête que « la composition de l'étain au marteau sera de huit livres de plomb au cent de livres de fin estain ».

Les maîtres « prétendaient obliger les commis a estre présens a leurs fontes pour mettre leur estain et tiercain conformes aux essais ». Le Magistrat repousse cette exigence, « attendu qu'iceux maistres sont garnis un chacun d'un pareil essay que celuy de la Ville déposé à cour ». En effet, on avait « remis à tous les potiers trois barreaux des trois estains procédant dudit nouvel essay qui sont marqués de chacunes marques des maistres estainiers pour y avoir recours lorsque besoing sera ».

En second lieu : une organisation plus efficace de la surveillance des aspirants à la maîtrise, pendant la préparation de leur chef-d'œuvre. « Les commis et les maistres debvront estre a ladite maistrise, auxquels sera donné vingt

Digitized by Google

sols par jour pour chacun maistre, qui seront présens au nombre de deux, en leur ordonnant d'y aller alternativement jusques a tant que le chef-d'œuvre sera achevé ».

Enfin, le changement du poinçonnage. D'après l'ordonnance de 1519, chaque pièce d'étain devait être marquée d'une lettre de « l'abéché » (alphabet). Il est défendu désormais aux étainiers « de vendre aucunes pièces d'estain ou tiercain, soit vieilles ou neuves, par eux fabriquées ou non, ne soit qu'elles soient marquées de la marque de la ville, qui se renouvellera chaque année des deux dernières lettres (chiffres) d'icelle année aux dépens desdits estainiers, le tout à peine de vingt sols d'amende. » En même temps, le prix du poinçonnage qui était de six deniers par cent de livres est porté « à trois deniers pour chacunes pieces qui excéderont une livre et à la moitié pour pièces pesantes une livre et au dessoubs ».

L'ordonnance de 1667 se terminait par la formule ordinaire, « retenons néantmoins faculté à nous et à nos successeurs, de ces présens édits et réglements changer et augmenter ou diminuer du tout ou en partie quand bon nous semblera. » Une occasion se présenta bientôt d'user de ce pouvoir. Comme on peut s'en convaincre en jetant un coup d'œil sur la liste des étainiers arrageois, annexée à cette étude, les membres de la famille Doresmieux avaient presque entièrement accaparé l'industrie de l'étain au XVII^e^ siècle. Est il étonnant que, pour défendre ce quasi monopole, ils aient tenté de créer des difficultés aux candidats à la maîtrise et de leur imposer, contrairement à de nombreux édits, un chef d'œuvre trop compliqué ? Cette prétention devait provoquer la résistance de l'échevinage et une modification importante dans les statuts du métier.

Le 6 août 1682 (1), Jean Baillon, bourgeois (2), apporta

(1) Petit mémorial, 1676-1709. p. 76.

(2) Baillon est qualifié de bourgeois dans le procès verbal de réception à maîtrise. Il figure sur les registres aux bourgeois comme

Digitized by Google

en chambre son chef-d'œuvre, fait en présence des échevins semainiers, du procureur général, des égards et de deux maîtres. Les maîtres refusèrent « de se trouver à la présentation d'iceluy chef d'œuvre pour donner leur advis verballe ». On passa outre et, séance tenante, « Messieurs, faisant droit sur la conclusion dudit procureur, ont, *pour faciliter à l'advenir* l'establissement des maistres estainiers, *quy sont en petit nombre en icelle ville*, entre lesquels *il y a grande parenté et affinité*, révocqué et révocquent, suivant la faculté à eux réservée par les édits politicques, l'article X desdits édits, se réservant *en conséquence la liberté d'indicquer à ceux quy se présenteront le chef d'œuvre qu'ils trouveront convenir* pour parvenir a maistrise ».

C'était là une atteinte grave portée aux privilèges des maîtres étainiers. Si leur corporation avait été puissante par ses propres forces ou par l'appui d'une confrérie, elle n'eût pas manqué de revendiquer ses droits et d'en appeler au Conseil d'Artois, comme l'ont fait souvent d'autres communautés ; mais les potiers d'étain, peu nombreux et d'ailleurs isolés, étaient trop faibles pour s'opposer aux empiètements du Magistrat.

Nous avons vu que les étaineries d'Arras étaient de même carat que celles de Lille et d'Anvers en toutes qualités. Comparées à celles de Rouen et de Saint-Omer, elles apparaissent de meilleure composition et plus fine « estoffe » ainsi qu'on en peut juger par le tableau suivant :

La première qualité comportait pour cent livres de fin étain :

A Arras : quatre livres d'étain de glace.
A Rouen : une livre d'étain de glace.
A Saint-Omer : quatre livres de plomb.

« reçu à bourgeoisie le vie d'aoust 1682 ». Il a donc été admis *le même jour, d'abord* à la bourgeoisie, conformément aux édits, puis à la maîtrise.

Digitized by Google

La deuxième qualité :

A Arras : huit livres de plomb.

A Rouen : dix livres de plomb et une livre de fin cuivre.

A Saint-Omer : vingt livres de plomb.

La troisième qualité :

Tiercain à Arras : un tiers de plomb.

Potin à Rouen : moitié de plomb.

La composition du potin de Saint-Omer n'est pas indiquée par M. Pagart d'Hermansart ; il y entrait des résidus de laiton.

En présence de pareils écarts, le Magistrat était bien fondé à défendre à tous marchands étrangers « de vendre durant la foire d'Arras, es termes de ladite ville et banlieue de la potterie d'estain, ny autres ouvrages dudit mestier, sy la denrée n'est aussy bonne et aussy suffisante estoffe qu'on travaille en icelle ville » : à imposer l'égard à tous les étains de provenance étrangère et même à en prohiber la vente si on les reconnaissait de titre trop inférieur.

Jusque à présent il n'a pas été fait mention dans les édits des marques auxquelles le public devait reconnaître la qualité de l'étain. Une ordonnance du 15 octobre 1700 comble cette lacune, toujours à propos des contraventions « journellement » commises par les étainiers.

Le Magistrat, attendu que les potiers « n'observent pas les justes marques dont l'estain doit estre marqué selon les différentes qualités dont le métail pouvait estre » ordonne qu'à l'avenir toute vaisselle d'étain portera les marques ci-après « scavoir : la vaisselle d'*estain d'Angleterre*, deux petites roses avec les armes de la ville au milieu » (cette sorte d'étain, dont il est parlé ici officiellement pour la première fois, était considérée comme la plus fine de toutes).

Celle d'*étain a la rose*, une rose seulement avec les armes de la ville à droite « et n'aura qu'un grain de remède », ce

AA 16, édit. de 1667 déjà cité.

Digitized by Google

qui signifie sans doute que l'écart de poids avec l'échantillon type ne doit pas dépasser un grain ; c'est ce qu'on appelle tolérance dans le langage des monnayeurs.

Celle d'*étain au marteau*, un marteau avec la marque de la ville à gauche « et n'aura que deux grains au plus de remède ».

Celle du *tiercain*, la marque ordinaire du tiercain.

Il est fâcheux que les échevins n'aient pas cru devoir décrire la marque de la ville pour l'étain comme ils l'avaient fait en 1672 pour le camelot : « chaque pièce sera marquée d'un plomb avec un *rat* » (1), et en 1676 pour les poids: « scavoir la grosse marcque imprimée d'un *rat* et la petite marcque aussy d'un *rat* et la *fleur de lys* » (2). Mais les étains conservés par les collectionneurs nous renseignent suffisamment à cet égard. La marque de la ville consistait en un *écusson au lion de Flandres* avec, en chef, un *rat* (3). Le lion fut d'abord accosté des deux derniers chiffres de l'année courante (fig. 1) puis bientôt des quatre chiffres du millésime (fig. 2) (4).

Quant aux empreintes de la *rose* (fig. 3) et du *marteau*, (fig. 4 et 5) en même temps qu'elles étaient à Arras, comme dans nombre de villes, les signes indicatifs de la qualité du métal, elles constituaient la « marque déposée » par chaque

(1) Reg. des jours de halle 1597-1676, p. 560.

(2) Petit mémorial 1676-1709, p. 110.

(3) La marque des orfèvres fut aussi un *rat* jusqu'en 1784, comme en témoigne la lettre suivante écrite au maieur de la corporation, par son correspondant de Paris : « 18 septembre 1784. J'ai bien reçu le pouvoir signé de vous et de MM. les autres gardes pour retirer votre poinçon, mais ils ne seront délivrés qu'à fin octobre et il est vraisemblable que vous ne *conserverez pas le rat...* » Une autre lettre indique que le nouveau poinçon est un double H. HH. Archives municipales série HH liasse concernant les orfèvres.

(4) Voir à propos du *rat* sur les sceaux et les marques d'Arras au moyen-âge l'ouvrage si documenté de M. Guesnon : *La Sigillographie de la ville d'Arras*, p. xxx.

Digitized by Google

nouveau maître en Chambre échevinale, le poinçon qui signait ses produits et le faisait reconnaître en cas de contravention. A cet effet, les initiales du potier figuraient dans le bandeau de la couronne dont la rose était surmontée ou accostaient le manche du marteau.

La prescription relative à la place que devaient occuper les armes de la ville n'a jamais été rigoureusement observée. On les trouve indifféremment à droite ou à gauche, au dessus ou au dessous de la rose et du marteau.

Soumise à des règlements sévères, l'industrie de l'étain, était, en compensation, protégée contre la concurrence étrangère. Que des étameurs ambulants viennent, comme de nos jours, solliciter la clientèle, défense leur est faite (juillet 1699) (1) « de fondre aucun estain dans cette ville et d'en fabriquer de nouvelle vaisselle à peine de confiscation des effets et outils quy seront trouvés en leur possession et en l'amande de dix livres applicable moitie à la ville et l'autre au dénonciateur. » En conséquence ordre est donné « aux foreins qui travaillent actuellement dans cette ville de cesser leurs ouvrages dans les vingt-quattre heures. »

Malgré ces prohibitions, les ambulants récidivent et même « plusieurs particuliers s'ingèrent de fondre de l'estain de mauvaise qualité, fabriquant et raccommodant des vaisselles d'estain dans les maisons des bourgeois, dont les matières sont très vicieuses, en sorte que le publicq y est trompé. » Nouvelle ordonnance du 8 juillet 1712, avec interdiction formelle aux étainiers marrons « de travailler sans au préalable avoir une permission expresse du Magistrat, *par écrit* » aux peines édictées en 1699 et avec autorisation « aux commis accompagnés d'un sergent à verge de faire la saisie et capture des effets, moules et matières des contrevenants » (2).

(1) Petit mémorial 1676-1709, p. 220.
(2) Arch. mun. AA 19, p. 368.

Digitized by Google

On conçoit qu'une telle permission ne devait pas être facile à obtenir, car le Magistrat ne manquait pas de la subordonner à l'assentiment des maîtres étainiers jaloux, de leurs privilèges. A cet égard, l'exemple suivant est instructif (1). Un bourgeois, Pierre Joudan, demandait qu'on lui permît (18 février 1718) « de fondre des cuillères, recouvrir des pots de grès et de faïence et faire divers autres raccommodages ». Les échevins l'adressèrent, pour avis, au procureur général et à l'office. « Ayant comparus par devant ledit procureur, écrit Joudan, lesdits commis demeurèrent d'accord qu'il n'y avait aucun inconvénient à l'admettre à travailler, sauf et à la réserve du nommé Légar, lequel *estant de la même profession, sans estre estaignier,* depuis plus de trente ans et par envie de métier, en prévoiant qu'il ne pourra plus exiger des particuliers quy luy donneront à travailler, ce qu'il voudra, comme il avoit accoustumé de faire parce qu'il estoit seul, a tellement excité les maistres estainiers de cette ville contre le suppliant qu'ils se sont opposé à ce qu'il fût permis au suppliant de se mêler dudit stil et cela avec d'autant plus d'animosité que *ledit Legar estant toujours de l'office* (2), ils ont crainte que le suppliant, *s'il estoit un jour choisi par vos seigneuries pour estre dudit office ne marque (pas) leurs pièces d'estain aussy aveuglement que ledit Legar* ».

Messieurs, considérant que les étainiers n'avaient jamais protesté contre l'ingérence dans leur stil de Légard et d'un certain Pierre Bonnet récemment décédé, accueillent la requête de Joudan à la condition qu'il « refondroit les cuillères avec l'estain quy luy seroit baillé par les bourgeois et qu'il achepteroit chez les estainiers les couverts des pots ».

Ce document est suggestif en ce sens que la tolérance

(1) Petit mémorial 1710-1719, p. 184.

(2) Philippe Legard figure en effet, sans interruption, dans l'office, de 1700 à 1725, avec la qualification d'*estainier* et de *pottier d'estain* bien qu'il n'eût pas été reçu à maîtrise de ce stil. (Reg. au renouvellement de la loy).

Digitized by Google

complaisamment aveugle de certains commis suffit peut-être à expliquer comment, précisément vers cette époque « il se glissa des abus dans la qualité de l'estain ». Même, il faut croire que ces abus étaient graves et grands les désordres, car une ordonnance d'avril 1714 rappelle durement les maîtres au respect des édits.

Les commis à l'office devront « lever les estains falsifiés et les apporter sur le champ au greffe du siège, pour, sur la représentation d'iceux, prononcer une *amende de trente livres et la confiscation desdits estains* contre les contrevenans, *l'interdiction de leur commerce pendant six mois pour la première fois et a toujours en cas de récidive ;* lesquelles contraventions seront pareillement encourues *sur la représentation que les particuliers pourront faire,* des estains qu'ils auront achetés (n'est-ce pas là l'indice d'une certaine méfiance à l'égard des commis ?) et au surplus, permis audit office de visiter autant de pièces d'estain qu'ils trouveront bon et de repasser sur l'estain quoiqu'il soit déjà marqué de la ville. Il sera de plus *permis aux esgards de visiter non seulement les boutiques, mais les maisons et les chambres des maîtres* tontes les fois qu'ils le jugeront nécessaire. »

En outre, il est interdit aux maîtres étainiers « de présenter à l'office, de l'estain de différentes fontes mélangées ensemble et de faire venir en cette ville aucun estain estranger, sans au préalable appeler les esgards avant que le débaler pour voir s'il est au titre de la ville et au cas qu'il ne soit pas, il lui sera donné la marque du titre dont il sera et la marque de la ville ensuite, le tout à peine de pareille amende de trente livres applicable, un tiers à l'office, un tiers au dénonciateur et le troisième à la ville » (1). Ne faudrait-il pas chercher la cause, ou tout au moins une des principales causes de cette recrudescence de la fraude dans la nécessité où se trouvaient les étainiers de compenser par

(1) AA 19, p. 468.

Digitized by Google

des gains illicites les pertes résultant pour eux de la concurrence des vaisselles de faïence ? L'industrie de l'étain, autrefois si prospère, touche à son déclin et le moment est proche où la communauté des potiers se dissoudra.

On ne constate plus son existence que dans deux documents antérieurs à 1750. En février 1745, pour subvenir à la pénurie du trésor, épuisé par la guerre de la succession d'Autriche, un édit royal institua dans toutes les villes et bourgs clos de France des offices héréditaires « d'inspecteurs et controlleurs des marchands et artisans tant en jurande que sans jurande ». Naturellement ces charges étaient vénales. Grand émoi dans notre province, qui, depuis son retour à la France, était, moyennant un abonnement annuel de 500,000 livres, exempte de toutes nouvelles taxes et créations d'offices. Le Conseil d'Artois offrit pour le maintien de ses privilèges et le rachat des offices une somme de 60,000 livres plus deux sols par livre, transaction qui fut agréée par arrêt du 5 août 1747. Sur les rôles (1) dressés pour répartir la quote-part d'Arras (7,708 livres) entre les trente-six communautés en jurande et les quarante-sept métiers indépendants, les potiers d'étain figurent parmi les corporations, au dernier rang par le nombre. Ils ne sont plus que trois, en effet (2), et la cotisation de ce corps minuscule est fixée à trente livres.

Enfin, le dernier procès-verbal de l'admission à maîtrise d'un potier d'étain date du 10 septembre 1747.

Est-il étonnant dans ces conditions que sur la liste (3) des corporations établie en 1765 en vue des opérations préparatoires au renouvellement de l'échevinage, on ne trouve plus

(1) Arch. mun., série HH, liasse.

(2) Ces rôles nous apprennent qu'il y avait trois potiers à St-Omer et deux à Aire. Bapaume, Béthune et Saint-Pol n'en comptaient pas parmi leurs artisans.

(3) Citée par M. Parenty dans *Les anciennes corporations d'arts et métiers* d'Arras.

Digitized by Google

les étainiers. Il ne s'agit pas là d'une de ces omissions fréquentes dans les registres et dont les conclusions hâtives qu'on en prétendrait tirer sont démenties par des faits postérieurs. La communauté des potiers d'étain a vécu, et sa disparition, par une coïncidence, qui n'est pas un simple effet du hasard, est presque contemporaine de l'établissement d'une fabrique de porcelaine à Arras.

C'est donc en vain qu'on la chercherait sur le bordereau énumératif des corporations averties d'avoir à se réunir pour nommer les délégués chargés de rédiger les doléances en 1789 (1).

Est-ce à dire cependant qu'il n'y eut plus à Arras que des marchands d'étaineries étrangères pour les personnes désireuses, par goût ou par habitude, de persévérer dans l'usage de la vaisselle métallique ? Assurément non ; mais n'ayant plus, si on ose s'exprimer ainsi, d'existence officielle, les fondeurs d'étain qui continuèrent, tant bien que mal (2), les traditions des anciens maîtres, ne figurent plus dans aucun registre échevinal. On perd donc leur trace pendant de longues années. L'idée nous est venue de consulter un gros « registre (3) concernant l'organisation de la garde nationale, en exécution de la loi du 14 octobre 1791 ». Là, parmi les 3.378 noms des hommes valides de 18 à 60 ans et plus, qui sont venus s'inscrire eux-mêmes avec une orthographe souvent fantaisiste, nous avons découvert un « étinier », un « fondeur d'estin » et un « potier d'étin ». Les recensements (d'ailleurs fort incomplets) de l'an XII et de l'an XIV contiennent encore chacun un de ces trois noms. Enfin sur les rôles du « dénombrement de la population d'Arras en 1820 »

(1) Archives municipales, série AA. vol. de pièces administratives du début de la Révolution.

(2) Un potier parisien, Barry, annonce dans le *Mercure* « *qu'il fabrique toute espèce de moules de commande* et tient magasin assorti de seringues, alambics, etc.., 1763 ».

(3) Archives municipales.

Digitized by Google

(19.025 habitants) (1) se rencontrent deux « éteiniers ». Plus tard, on ne trouverait sans doute plus que des étameurs.

Aucun renseignement précis, à notre connaissance du moins, ne permet de décider si les potiers d'étain arrageois, comme tant d'autres corporations, ont eu une organisation religieuse, une chapelle, des chandelles aux enseignes de la communauté. Dans un document intitulé : « Ordre des corps de métiers et serments de cette ville d'Arras, qui se tiendront le dimanche 7 juin 1598, à la procession qui se fera pour la publication de la paix » (2) (traité de Vervins) on voit bien les étainiers figurer parmi les cinquante-deux métiers mentionnés, mais leur présence à une cérémonie religieuse, en des circonstances exceptionnelles, n'a rien de concluant.

Le 13 février 1600, lors de l'entrée solennelle des archiducs Albert et Isabelle dans leur bonne ville d'Arras, les corps de métiers rivalisèrent d'ingéniosité pour donner plus d'éclat à la réception des souverains. A l'entrée de la rue des Trois-Visages, « les orphèvres, estainiers et feroniers » firent construire « ung teatre » représentant l'histoire de la Sainte Chandelle et surmonté de la statue de St Eloi (3). Il semblerait d'après ce groupement que les trois stils fussent affiliés à la confrérie de St-Eloi. D'autre part, dans l'*Armorial d'Artois* de M. Borel d'Hauterive, on trouve des armoiries établies en 1699 par d'Hozier « pour la communauté des orfèvres, fourbisseurs, étainiers, plombiers et épingliers d'Arras ». Elles sont « d'azur à un St-Eloi d'or sur une terrasse de même » (4), (fig. 10). On serait donc tenté de con-

(1) Idem.

(2) Cité par M. Aug. Parenty.

(3) Voir la reproduction de tous les théâtres élevés par les corps de métiers dans le tome VI 2e série des Mémoires de l'Académie d'Arras : *Arras et l'Artois sous le gouvernement des archiducs*, par M. G. de Hauteclocque.

(4) Notre collègue M. Acremant, qui les avait relevées sur l'*Armorial général de France*, nous en a très obligeamment communiqué une copie.

Digitized by Google

clure de ces deux faits à la réunion, sous une même administration confraternelle de ces divers métiers.

Eh bien ! cette conclusion serait erronée. Les orfèvres, de par le prestige des métaux précieux qu'ils manipulaient et les conditions d'art imposées à la joaillerie, formaient un corps presque aristocratique. Par le choix même d'une dénomination plus sonore et plus ambitieuse, les orfèvres avaient toujours établi une démarcation infranchissable entre eux et les simples fèvres, c'est à dire les ouvriers du fer et des métaux communs. Ils avaient pour patron St Eloi, mais un St-Eloi bien à eux, comme le constatent les registres de leur corporation (1).

D'un autre côté, la confrérie de St-Eloi, d'après un édit de 1640, comprenait les métiers suivants : « seruriers, feroniers, mareschaux ferrans, taillandiers, marchands de fer, arquebusiers, espronniers et clouteurs » (2) auxquels s'ajoutèrent dans la suite « les orlogers, couteliers et charons » (3).

Quant aux plombiers, ils confraternisaient avec les couvreurs sous le patronage d'une Notre-Dame, que, dans leur registre (4) par une allitération gracieuse et naïve, ils appellent indifféremment Notre-Dame des *Couvreurs*, Notre-Dame des *Recouvrances* ou de la Recouvrance. En ce qui les concerne, l'attribution de d'Hozier est donc inexacte.

Les potiers d'étain étaient-ils placés isolément, comme les orfèvres, sous l'invocation de St-Eloi ? C'est possible, mais rien ne le prouve. Affranchis des liens corporatifs avant la Révolution, les étainiers n'ont pas eu, ainsi que les autres communautés, à déposer leurs archives au greffe du

(1) Arch. mun., série HH, liasse orfèvres.

(2) Arch. mun. Livre vert.

(3) Série H H liasse de la Confrérie de St-Eloi. Registre année 1747. p. 103.

(4) Même série, liasse des couvreurs.

Digitized by Google

district. Ce petit problème a, par conséquent, des chances de demeurer insoluble.

Il nous reste maintenant à donner quelques détails sur la constitution de l'office de l'étain et sur les étaineries fabriquées à Arras.

Office de l'étain.

On a vu que l'office de l'étain avait été créé vers 1400. Il ne sera peut-être pas inutile, pour bien faire comprendre son rôle et ses attributions, de résumer en quelques lignes le mécanisme des services municipaux au début du XV^e^ siècle (1). On sait que le renouvellement de la loi avait lieu chaque année, à la Toussaint. Dès leur entrée en fonctions, les échevins désignaient d'abord ceux d'entre eux qui détiendraient chacun une des six « grandes clefs » ou des six « petites clefs » correspondant aux serrures compliquées du « huchel aux sceaux » ; une des clefs du « huchel aux chartres » et de la « huche ou est ledit huchel », de « l'aumairette à la chire » (2) et du « huchel à l'argent » ; ce dernier coffre fermait à cinq clefs ; le maieur avait « la clef du nocquet, » un échevin « la clef auprès du nocquet, » et ainsi de suite. Puis, l'Assemblée, par une opération analogue à celle de la distribution des conseillers municipaux actuels en commissions, répartissait quelques-uns de ses membres dans les charges de « commis aux présens (ou aux honneurs), aux ouvraiges, à l'artillerie, aux hospitaux et à l'eswart de la chervoise, » On procédait alors à la constitution des offices. Constituée la première, la puissante « vintaine »

(1) Tous les détails qu'on va lire sont tirés du registre au renouvellement de la loy, qui, commencé en 1415, donne année par année, jusqu'à la Révolution, la composition de l'échevinage, des commissions et des offices. (Arch. mun. 4 volumes.)

(2) Voir l'Introduction à la Sigillographie d'Arras, où M. Guesnon, le savant qui connaît le mieux les institutions de notre ville, a élucidé la question de la garde des sceaux et des chartres.

Digitized by Google

nommait à son tour les offices des sayes et des draps « qui lui faisoient serment apporté à Messieurs par ladite XX^ne^ », venait ensuite « l'eswar au poisson ». De 1429 à 1463, quatre des offices les plus importants : « le vin » ou « les VI hommes du vin », « le pain » ou « le grand marché », « le petit marché », « les chevaux » et en outre « les eschevins de dehors la porte de Miolens » « se faisoient par Messieurs les eschevins par boulles (1) quy se jettent enveloppez en chire », « qui leur escheient ainsy qui bon leur semble ». C'était donc une élection au scrutin secret, très secret, sous enveloppe scellée. Les autres « se faisoient sans boulle par élection », c'est-à-dire à découvert et « ensamble d'accord ». Voici sous quels titres sont généralement inscrits les commis de ces offices : « IV des heritaiges (2) ; toiles ; boucherie ; commis à la graisse ; *commis à l'estain* ; peleterie ; parmenterie ; viezerie ; orfaverie ; barbiers ; sellerie ; chaveterie ; thieulles (tuiles) ; baccons (lard salé) ; cuirs ; commis à l'estayère ».

Par la suite, les eswars de la cervoise et du poisson furent affermés, sous le contrôle de l'échevinage ; il se produisit des dédoublements, des réunions, des créations nouvelles d'offices, des modifications dans le nombre et les attributions des commis. On comprend qu'une organisation aussi complexe ne peut être immuable ; néanmoins dans ses grandes lignes elle persistera jusqu'à la Révolution.

(1) Boule de cire destinée à recevoir l'empreinte du sceau ; par extension toute espèce d'écrit scellé — Bulle,

(2) Au XIV^e^ siècle, les quatre des héritages étaient élus par « boulles ». Le 1^er^ février 1356, le Magistrat renonça à ce mode de votation et décida que désormais les échevins « ensamble d'accord » choisiraient quatre prud'hommes, deux maçons et deux charpentiers « pour faire l'office des quatre des héritaiges, et plus ne seront jetés en boules, pour che que aucune fois on y metoit gens qui riens ne savoient et qui ne savoient faire ledit office, dont plusieurs estoient decheu » (deçus). Reg. mém. 1354-1383, page 1. C'est sans doute pour un motif semblable que la mention « par boulles » disparaît du reg. au renouvellement de la loy en 1464.

Digitized by Google

Ces divers offices n'étaient donc pas, comme on l'a dit, plutôt des surveillances de corporations que des délégations municipales. Il ne faut pas confondre, en effet, les commis des offices avec les administrations que les corps de métiers élisaient annuellement dans leur sein et qui se composaient d'un maieur et de quatre échevins ou « gardes du Corps. » « *Les maieur et quatre* » d'une corporation, selon la formule consacrée, étaient chargés de la tenue des registres, de la gestion financière de la communauté, du règlement de toutes les questions qui intéressaient le maintien des privilèges du corps et l'observation des statuts. Sur ce dernier point leurs attributions se rapprochaient tellement de celles de l'office, que les commis et les « quatre » sont souvent désignés par le même mot : « les esgards ». Nous avons même pu constater, en comparant les « registres au renouvellement de la loy » aux registres de la confrérie de St-Eloi que parfois les « *quatre* » *élus* par les fèvres de cette confrérie, avaient été également *nommés* par le Magistrat « *Commis* à l'office » des serruriers. Il serait par conséquent plus exact d'appeler les offices des surveillances de métiers par délégation municipale. Un sergent à verge du siège échevinal était affecté à l'office de l'étain (1).

Comment s'exerçait cette surveillance en ce qui concerne les étainiers et quelle était la composition de l'office de l'étain ? Le texte des édits nous a donné des indications suffisantes sur les obligations et prérogatives des égards et sur la façon dont leurs services étaient rémunérés. Nous n'y reviendrons pas. En général, les commis à l'office de l'étain étaient au nombre de quatre, quelquefois de cinq, plus rarement de six ou seulement de trois. Ils étaient recrutés au XV^e^ siècle parmi les potiers d'étain, les bour-

(1) Registre mémorial 1495-1508 p. 340. — Reg. mém. 1676-1709 p. 82. « Messieurs, ouy le procureur général, ont reçu et admis Jean du Metz à faire les debvoirs en sa qualité de sergent à verge de cedit siège à l'office de l'estain. 2 may 1684 ».

Digitized by Google

geois, et les artisans de diverses industries employant les métaux : plombiers, caudreliers espacheliers (épingliers), armoyers (armuriers), couteliers et serruriers. Deux fois on y trouve des viéziers !

Presque toujours, l'office se composait d'un étainier, d'un plombier, d'un bourgeois et d'un artisan d'un des métiers indiqués ci-dessus ; de 1491 à 1520, régulièrement, à l'étainier et au plombier furent adjoints deux bourgeois ; au XVI^e^ siècle, quand il n'y a qu'un bourgeois parmi les commis, c'est un caudrelier ou un quincaillier qui prend la quatrième place. A partir du XVII^e^ siècle, l'élément bourgeois disparaît, on ne rencontre plus avec le potier qu'un quincaillier, un chaudronnier, un plombier ou un vitrier (Les vitriers usaient de lamelles de plomb pour sertir les pièces de leurs verrières).

Enfin au XVIII^e^ siècle, la décadence de l'industrie étainière paraît se manifester dans l'office, par l'absence de potiers authentiquement reçus à maîtrise. De 1700 à 1725, la corporation est représentée par ce Philippe Légard, qui, bien que qualifié potier d'étain, n'était, on s'en souvient, qu'un raccommodeur d'étaineries. Pendant les dix années suivantes, quoique le nombre des commis ait été porté à cinq, le service est assuré, uniquement, par deux vitriers, deux plombiers et un chaudronnier.

Parmi les cinq égards de 1735 reparaît un soi-disant étainier, J.-Bte Cuvelier, qui d'ailleurs, deux ans plus tard, devient jaugeur de la Ville et de St-Waast. C'est sous ce titre qu'il sera désormais inscrit jusqu'en 1773.

Détail curieux et typique ! L'office de l'étain se compose en 1752 « des Sieurs Baillon *ancien estainier*, Joncqué, filetier, *cy devant estainier* et Cuvelier, jaugeur », qui, lui aussi avait été peu ou prou étainier. Ne semble-t-il pas que la réunion de ces trois hommes qui ont renoncé à une profession déchue de son ancienne prospérité justifie le proverbe : Quand le navire fait eau, les rats s'enfuient.

Digitized by Google

De 1755 à 1773, l'office est constitué par deux commis, les sieurs Joncqué et Cuvelier, presque réduits sans doute au rôle de vérificateurs des mesures d'étain. En effet, outre qu'elles étaient soumises à la marque indiquant la qualité du métal, les mesures employées par les cabaretiers et les débitants de liquides, devaient être espallées par les commis à l'office de l'étain, c'est-à-dire reconnues « de bonne jauge et non vicieuses » par leur conformité à l'espal ou étalon légal. Comme certains commerçants peu scrupuleux usaient volontiers de pots « bossués vieux et petits au préjudice du public », le Magistrat, par une ordonnance du 13 janvier 1674 (1), renouvelée dans les mêmes termes en 1700, 1702 et 1722 (2), les obligea à porter leurs pots chez le commis désigné, pour les faire « flastrir » et « marquer de la marque ordinaire de la Ville », et ce, « moyennant le salaire de six deniers par chacun pot ou mesure indifféremment ». Afin d'être « certiores » que leurs mesures continuent à être « bonnes et léables », les débitants pouvaient, quand bon leur semblait, les faire de nouveau flastrir, au prix de trois deniers pour cet espallage facultatif. L'absence de marque sur une mesure entraînait une amende de six livres (3). Ces prescriptions expliquent la quantité de marques et de poinçons qu'on rencontre parfois sur d'anciens pots d'étain.

Dans la période qui s'étend de 1773 à 1786, les procès-verbaux d'installation de l'échevinage ne sont pas accompagnés de l'énumération traditionnelle des divers offices. Lorsqu'en

(1) Arch. mun., A A. 16, nº 670.

(2) Arch. mun., A A. 18, p. 177 et 422. A A. 22, p. 253.

(3) Avant 1674, les mesures pour le vin étaient visitées par les commis du grand marché ; celles pour les autres liquides par les commis du petit marché. « Il est permis à ces commis de continuer leurs visites comme ils ont fait cy devant, desoubs les mêmes amendes et confiscations qu'il s'est praticqué jusqu'à présent (édit de 1674) », mais « en appelant le commis à l'office de l'étain auquel il est enjoint d'y aller et sans lequel ils ne peuvent faire leurs visites » (édit de 1702).

Digitized by Google

1786, 1788, 1790 (l'échevinage n'étant plus renouvelé que tous les deux ans depuis 1765) la liste des égards figure à nouveau sur les registres, on y retrouve les offices précédents (1), sauf celui de l'étain, qui n'avait plus de raison d'être, même pour l'espallage des pots, puisque le 12 avril 1776, le Magistrat avait nommé un étalonneur-jaugeur pour les poids et mesures (2).

Les étains d'Arras.

En écrivant ce chapitre sur les étains d'Arras, nous n'avons nullement l'intention de prétendre que les « denrées » de nos potiers se distinguaient de celles des villes environnantes par des particularités de forme et d'ornementation. Notre seul but est de préciser, par des exemples, le fait bien connu d'ailleurs, des usages multiples auxquels se prêtait la souplesse de l'étain, ici, vaisselle de luxe substituée dans les grandes occasions aux ustensiles de terre ou de bois ; là, vaiselle relativement économique, remplaçant l'argenterie dans le train journalier des riches ménages. Nous essaierons en outre de déterminer la valeur des « estaineries » au cours des siècles précédents. Si les lecteurs veulent bien nous suivre, ils pénétreront avec nous dans les monastères et les hôpitaux, dans les chambres de l'échevinage et de la Cour le Comte, dans les maisons des bourgeois opulents et plus tard même dans les plus modestes logis. Ils pourront y dénombrer les pièces d'étain, les soupeser et en évaluer le prix. Qu'on ne s'étonne pas que des enquêtes aussi indiscrètes soient possibles et même faciles. Les

(1) « Grand marché, vingtaine, grand égard des cuirs, thuilles et lattes, chevaux, graisse, tailleurs, des quatre héritages, latayelle (composée comme l'estayère de 1415 de deux tanneurs et de deux cordonniers), serruriers, cordonniers mineurs, chapeaux, boucherie, bière et houblon, poisson ». — Reg. au renouvellement de la loy.

(2) Reg. 1775-1784.

Digitized by Google

archives municipales et départementales livrent aux chercheurs les clefs des intérieurs les plus fermés.

On a vu que en 1324, la Comtesse Mahaut avait installé et meublé à ses frais les dominicaines de la Thieulloye. Ainsi que le reste du mobilier, la vaisselle d'étain avait été, il est vrai, achetée à Paris. Il convient néanmoins d'en faire état comme renseignement sur un détail de la vie monastique et sur la valeur de l'étain à cette époque. Voici l'article du compte qui la concerne (1) : « A Jehan de Provins, pour IV grans Kanes (2), XII quartes et XL chopines quarreez XL justes (3), XXI salières, VI douzaines de grans escuelles, III douzaines de petites, IIII grans plats et IIII mendres (moindres) d'estain : XXIII livres XIV sols VI deniers » soit 233 pièces à deux sols ou vingt quatre deniers en moyenne, prix qui correspond à un poids moyen d'un peu moins de deux livres ; on se souvient, en effet, que Perrot Longuet, l'étainier arrageois qui fournit au même Couvent « deux buirettes à chanter » vendait ses denrées treize deniers la livre.

Deulx sols ! ce n'est guère au premier abord. Mais si on compulse les comptes des travaux exécutés aux diverses résidences de Mahaut (4), on constate que le salaire d'un

(1) La Comtesse Mahaut, par M. Richard, p. 407.

(2) La Kane ou Cane (diminutif : canette) équivalait à un lot et demi et le lot à 2 litres 12 centilitres. On trouve cependant dans les *inventaires de la Boutillerie* de St-Waast. 1594. H 191 nº 6, une Cane de *deux lots*, et deux Canes de *trois lots*, c'est-à-dire des pots d'une contenance de 6 et de 9 litres ! Peut-être les *grans* Kanes dépassaient-ils aussi la capacité ordinaire du récipient portant ce nom.

(3) « Le juste nomme ou en aulcun lieu chopine et le lot une quarte » (Dialogues franc. flamand. Michelant). La contenance de ces pots, variable d'après les pays, les localités et les époques est difficile a déterminer d'une façon précise.

(4) Voir la *Comtesse Mahaut*, p. 261.

Digitized by Google

maître ouvrier est de deux sols pendant les longs jours d'été et de 18 deniers pendant l'hiver.

Ainsi au commencement du XIV^e^ siècle, le prix d'une pièce moyenne de vaisselle d'étain, par exemple, un petit plat pesant deux livres, est supérieur au salaire maximum de la journée d'un bon ouvrier. En était-il de même à la fin du XIX^e^ siècle ? On peut à priori et sans grand risque de se tromper répondre affirmativement. Admettons avec M. le vicomte G. d'Avenel, (1) que en 1896, l'ouvrier de province (maçon, charpentier, couvreur) gagnait 3 fr. 60 environ, la valeur proportionnelle du petit plat d'étain devait être et *elle était en réalité* de plus de quatre francs (2).

Cette conséquence n'a rien d'inattendu. Comme l'étain, sans être un métal précieux, partage avec l'or et l'argent l'avantage de ne pas s'oxyder facilement, ce *tiers métal*, ainsi qu'on l'appelait autrefois, a toujours été recherché, et son prix, malgré les fluctuations du marché et de la mode ne s'est jamais avili. Par suite, le rapport que nous venons de signaler entre la valeur d'une pièce d'étain et le salaire d'un ouvrier aux points extrêmes d'une période qui comprend près de cinq siècles n'est pas accidentel. Nous serons donc légitimement autorisés à déterminer la valeur de cette « denrée » en prenant pour terme de comparaison suffisamment approximatil le taux des salaires à certaines époques intermédiaires.

Franchissons un siècle. Marguerite de Flandres, mère de Jean Sans Peur était morte le 21 mars 1405 à son château

(1) *Paysans et ouvriers depuis sept siècles.* (Revue des Deux Mondes octobre 1896 p. 841).

(2) 2 sols = 24 deniers ; 3 fr. 60 = 72 sous. Donc, vers 1325, un denier correspond à trois de nos sous et un sol à 36 sous, comme *puissance d'achat* relativement à l'étain, et à beaucoup d'objets de consommation. Ex: une poule, de 8 à 10 deniers, un lapin, 12 deniers; une oie, 12 à 20 deniers ; 10 harengs 5 à 7 deniers (*Comtesse Mahaut* chap. cuisine).

Digitized by Google

de Bellemotte. On dressa, le 7 mai suivant, à la Cour le Comte, l'inventaire des biens meubles laissés par la souveraine défunte, en vue du partage qu'il s'agissait d'en faire entre ses trois fils.

Est-il téméraire de penser que les estaineries diverses cataloguées en cet acte provenaient de la fabrication des potiers arrageois ? On sait que, au contraire de Mahaut, princesse peu sédentaire, Marguerite avait fait d'Arras son séjour favori. Il est donc permis de conjecturer qu'elle s'approvisionnait sur place.

Tout en regrettant de ne pouvoir nous attarder dans la contemplation des joyaux, de l'argenterie, des tapisseries et des meubles somptueux dont l'énumération détaillée remplit soixante-quatre pages in quarto (1), notons au passage les pièces d'étain rencontrées.

« XXII plas et XLI escuelles d'estain aux armes de madame en une bouge de cuir ; IIII plas d'estain signés A. V. et un croissant ; XLIX escuelles et XVI plas d'estain aux armes de madite dame » (2).

« XXVIII chandeliers d'estain pour pendre es sales et cambres C. sols ».

« Dans la maison de ladite dame en la rue de Granchon II los d'estain ; XVI sols ; II demy los :X sols ; VI plas plus XII

(1) Documents et extraits concernant l'histoire de l'art dans les Flandres, l'Artois et le Hainant par M. l'abbé Dehaisnes, archiviste du Nord, tome I p. 474.

(2) Pour que les experts aient cru devoir signaler les lettres A. V. et le croissant, il faut que ces empreintes, relevées sur la plus belle vaisselle d'étain du château aient été les signes d'une provenance qui devait en rehausser la valeur. Le croissant, figure simple assez souvent adoptée comme marque de fabrication, était peut-être le poinçon d'un étainier connu. Le 23 octobre 1579 Frémin Darras, taillandier coutellier intenta devant les échevins un procès contre certains confrères qui « s'ingéraient de prendre la même mercque du *croissant* » dont il poinçonnait ses produits depuis vingt-cinq ans. Il eut gain de cause. — Mémorial 1576-1597.

Digitized by Google

escuelles, XI sausserons, IIII salières rondes et II aighieres a couverts d'estain : XLVI sols ; II benoistiers d'estain noefs : III sols ».

« Dans la maison de feue madame dehors la porte de Miolens I lot et demy lot et IIII grans plas d'estain : XXXVI sols.

Enfin sous la rubrique : vaisselle d'estain, cette simple mention : « sur tout prisié XV florins ».

Les poids des objets ne sont pas indiqués mais les comptes de l'hôpital St-Jean nous apprennent que le pot de lot pesait six livres et que les salaires sont alors de deux sols et demi à trois sols, c'est-à-dire de 30 à 36 deniers. Il s'ensuit que l'estimation de XVI sols pour deux lots fait ressortir la livre d'étain à 16 deniers et que le prix de notre plat de deux livres est ici un peu inférieur au salaire maximum. Il s'agissait, il est vrai, d'une prisée d'inventaire.

A partir de 1420, les charpentiers et les maçons gagnent quatre sols à l'hôpital ; à St-Waast, un certain Vallot, maçon, touche même cinq sols, soit de 48 à 60 deniers (1). Or en 1450, l'hôpital achète à Pierre Gorin, étainier, quatre grands plats de fin étain pesant 31 livres (2) pour 77 sols 6 d., ce qui fait 30 d. la livre, prix relativement élevé qui tient soit à la hausse momentanée du métal, soit à la difficulté de fabriquer ces grands plats pesant près de huit livres. On voit en effet quelques années plus tard (1473), Pierre Gorin, fils du précédent, vendre aussi à l'hôpital deux pots de lot de fin étain pesant douze livres un quart à 22 d. la livre (3).

Au XVI[e] siècle, les acquisitions d'ustensiles d'étain

(1) Tous ces salaires sont relevés dans l'inventaire des comptes de l'hôpital St-Jean, dressé par M. Lavoine ou dans les comptes de l'abbaye de St-Waast (Archives départementales). Au même moment, dans ces mêmes comptes le prix d'un lapin est de deux sols, d'une poule de 14 à 17 d.

(2) Hop. I. E. 27.

(3) Hop. I. E. 49.

Digitized by Google

continuent à l'hôpital. On fait souvent réparer la vaisselle qu'un service journalier et de minutieux récurages à la poudre d'albâtre (1) ont « gastée » ; on échange « l'estain viés et le viés tierchain » contre des objets neufs, le tout sans indication de poids, sauf en ce qui concerne l'achat (1535) fait à Antoine Barbet de « quatorze bouteilles d'estain à mettre aux piés des malades, pesant 80 livres et demy à quatre sols l'une » (2). Bien que l'on constate un renchérissement appréciable des denrées à cette époque, les salaires se maintiennent à 4 sols. Peut-être la fabrication de ces bouillottes qui devaient être hermétiquement closes exigeait-elle une main-d'œuvre plus coûteuse.

Notons qu'en 1523, Perrine d'Ococh (sœur de l'hôpital en 1505 et prieuse en 1529) achète pour 24 sols un calice d'étain provenant de sire Robert Hardi, mort de la peste (3). A côté de l'or, du vermeil et de l'argent, l'église a toujours admis l'étain comme « métal sain » pouvant servir à la confection des vases sacrés (4). Les preuves abondent. Guy Patin, dans une lettre adressée à Charles Spon (février 1649) parlant des ravages du prince de Condé autour de Paris, écrira : « Ce prince fait avec trop de cruauté sentir sa rage et sa furie à ceux d'ici à l'entour et surtout aux païsans et aux églises desquelles on emporte tout, *horsmis les calices d'estain* ». D'autre part l'usage s'était établi dans nos pays de mettre un calice d'étain avec sa patène dans le cercueil des prêtres défunts. Le Musée d'Arras possède un certain nombre de ces calices dits « funéraires ».

A l'abbaye de St-Waast on trouve, en outre de la riche argenterie des abbés, des dignitaires et des moines, une

(1) Hop. I. E. 126 « achat de poudre d'albâtre pour recurer le fin estain ».

(2) Hop. I. E. 100.

(3) Hop. I. E. 91.

(4) Henry Havard. *Dictionnaire de l'ameublement*,

Digitized by Google

vaisselle d'étain dont les pièces se chiffrent par centaines. Toutes ces étaineries proviennent des Pays-Bas, de Haussy, d'Anvers et de Bruxelles. Nous ne nous en occuperions donc pas si dans la sécheresse des inventaires dressés par chaque nouveau dépensier, lors de sa prise en charge du matériel de la « boutillerie » et du réfectoire ne se rencontraient quelques renseignements sur la forme de ces objets (1).

Cinq lots d'estain y compris ung *à pied.*

Cinq lots d'estain dont l'un *rond.*

Cinq pots de demi-lot et un autre *rond à becque.*

Quatre pots de pinte et un *à becque.*

Six salières dont l'une est *haulte.*

Estain *à façon d'argent.*

Si l'attention du dépensier a été appelée par les particularités que présente une seule des pièces de chaque groupe, c'est évidemment parce qu'il s'agissait d'un nouveau modèle ; d'où on peut conclure que les anciens pots étaient ou carrés (chopines quarreez) ou cylindriques mais à parois verticales, sans pied et sans bec. Par un souci d'élégance on en vint à donner à leurs flancs cette silhouette arrondie, plus ou moins gracieuse, selon les époques, qu'ils ont conservée ; on amincit en les dressant les salières autrefois plates et lourdes, au détriment de leur stabilité et au grand ennui, sans doute, des convives superstitieux et maladroits ; on imita par copie ou plus probablement par simple surmoulage les pièces d'argenterie.

D'après les procès-verbaux de réception à maîtrise, c'est Grégoire de Givenchy qui le premier, à Arras, produisit en 1542 comme chef-d'œuvre (2) un « pot à façon de canne *à pied* ». Ce Grégoire devait être un habile ouvrier, et même un artiste dans son genre, car en cette même année 1542, il obtint la commande d'une « couronne de fin estain dorée

(1) Arch. dép. H. 191, pièces 6, 7 et 11, 1594-1624.

(2) Arc. mun, rég. mém. 1524-1545 p. 346.

Digitized by Google

de fin or pour les réaulmes » de l'hôpital au prix de 33 sols 4 deniers (1). (29 francs environ de notre monnaie).

De même que les monastères et les hôpitaux, la municipalité était cliente des potiers. Il y avait à la maison commune toute une vaisselle d'étain, confiée à la garde du concierge « pour ne s'en servir que quand Messieurs mangeront en corps et en particulier, sans pouvoir la servir pour les étrangers » (2). Tous les ans, lors du renouvellement de la loi, les échevins « commis aux honneurs » — dont le rôle dans l'échevinage avait, toutes proportions gardées, de grandes analogies avec le service actuel du Protocole dans l'Etat — dressaient, pour leur décharge, à la fin de leur registre de gestion, l'inventaire du mobilier de l'Hôtel de Ville. Mention de la vaisselle d'étain est faite pour la première fois sur le registre de 1624.

« Un plat bachin à laver et une esguière d'estain avec les armes de la ville.

» Dix sept grands plats de quattre livres la pièche.

» Douzaine et demye d'aultres grands plats de moindre poids.

» Dix huict aultres plats encore moindres.

» Deux douzaines d'escuelles plattes.

» Six douzaines d'assiettes.

» Douze saulserons.

» Vingt quatre canes esquelles se portent les vins de présent ». Et Dieu sait s'il y avait des vins de présent ! Seigneurs du cordon (de la toison) d'or, grands d'Espagne, évêques, personnages de tous genres (3), « lorsqu'ils viennent la première fois en la ville » et, en ces circonstances,

(1) Hop. I. E. 109 ; *réaulmes*, grandes fêtes.

(2) Arch. mun, Rég. des commis aux honneurs 1660. Beaucoup de ces registres ont disparu. Il reste ceux de 1595 à 1602 et ceux de 1624 à 1750. Sur le premier groupe l'argenterie seule est inventoriée.

(3) Voir le *Règlement pour la présentation des vins*. Reg. aux honneurs 1624 p. 2.

Digitized by Google

« eschevins régnants, eschevins issants, eschevins issus » ont droit à un nombre déterminé de pots de vin qu'on portait à domicile.

Aussi n'est-il pas étonnant que ces canes pesant près de douze livres, sans le liquide, reviennent « froissées » de ces fréquentes expéditions, quand elles reviennent.

En 1627, il n'en reste que vingt et une. Il manque d'ailleurs quatorze écuelles et six petits plats « à large bord ». De brèves et rares annotations suggèrent que les disparitions signalées presque à chaque inventaire ne résultent pas toujours de l'usure normale des ustensiles : « perdus au renouvellement de la loy ; » « baillés par ordonnance de Messieurs pendant l'absence des commis ! » « Un plat ne se retrouve pas ! »

On n'était pas aussi sévère pour ces soustractions à Arras qu'à Paris, où, « le samedy XXX^e^ jour de janvier 1599 ung paveur fut pendu pour avoir dérobbé deux assiettes d'estain en une taverne » (1).

Il est donc nécessaire de remplacer de temps à autre un matériel soumis à de telles fatigues et à tant de risques. On remet, en 1634, à Pierre Doresmieux une grande partie des vieilles étaineries pour les refondre : 21 canes (250 livres), six douzaines d'assiettes (84 livres), une douzaine de petits plats « à mettre dessert et issue » (12 livres). Pour cette opération, la livraison de 21 livres d'étain neuf et la « pose des armoieries de la ville sur la couverture desdites canes » le maître étainier reçoit 29 livres 7 sols plus 5 livres « pour le mieux vaille d'un bassin à laver mains et d'un esguière d'estain noeuf échangé contre un vieil bassin et vieille esguière » (2).

Le nouveau bassin portait au lieu des armes d'Arras, « les effigies de feus les sérénissimes archiducqs » comme le beau

(1) Journal de Pierre de l'Estoile, t. VII p. 173.
(2) Rég. aux honneurs 1634, p. 29 et 34.

Digitized by Google

plat d'étain de l'hôpital St-Jean qui a figuré à notre exposition rétrospective de 1896.

Le prix de l'étain ne ressort pas très clairement de ce compte, mais trois ans plus tôt, les mêmes commis avaient acheté à Pierre Doresmieux pour parfaire une cloche dont la première refonte n'avait pas réussi, 25 livres d'étain brut « à l'advenant de XIII sols la livre. Or, en cette première moitié de siècle, les salaires des maçons, tailleurs de blanc, couvreurs de tuiles, huchiers, charpentiers sont à St-Waast de 10, 12, et 13 sols ; seuls les « crocqueteurs de grès et les couvreurs d'ardoises gagnent 15 sols (1).

Nouvelle réfection en 1657. « Les eschevins commis aux honneurs ont visité la vaisselle en présence du procureur général et ont trouvé y rester deux cens huict livres d'estain net en ce comprins le viel plat bassin avecq l'esguière, la plus grande partie toute froissée et *faict à l'anticque*, pour quoy Messieurs ont ordonné de renouveler ledit estain et en faire des plats et assiettes *à la façon moderne*, ce qui auroit esté faict par Joachim Doresmieux quy auroit livré trois douzaines de plats et deux douzaines d'assiettes, le tout pesant cent soixante-quinze livres net, sur lequel vieil estain ledit Doresmieux a pris sa facture (façon) quy a esté réduite à la somme de 17 livres 10 sols quy est à l'advenant de onze sols la livre et le surplus pour le parfait du plat et bassin cy dessus où sont empreintes les armes de la ville » (2).

Cette rédaction un peu obscure signifie que l'opération s'est effectuée sans débours pour la ville puisque le potier a conservé en échange de sa main-d'œuvre 33 livres de vieil étain (208 — 175) estimé onze sols la livre.

Par façon *antique*, il faut entendre la vaisselle à bords plats et unis. On la *modernisa* en l'ornant de filets.

Cet étain fut encore une fois (1685) « changé à cause

(1) Arch. dép. H. 1134, 1135, 1136.
(2) Arch. mun., reg. aux honneurs 1660.

Digitized by Google

qu'il était rompu et ouvert » (2). Moins de dix ans après, l'inventaire annuel du mobilier disparaît des registres. Les empiètements successifs du pouvoir absolu sur les privilèges de l'échevinage avaient en effet peu à peu modifié les anciennes coutumes et considérablement amoindri l'importance du rôle protocolaire des commis aux honneurs. « Pour et au lieu des canes de vin » (3) on se contenta d'en distribuer le prix aux intéressés. Toutefois ces distributions d'argent continuèrent à être inscrites aux registres sous le nom symbolique de « vins d'étrenne ».

La ville n'en eut pas moins affaire aux étainiers pour d'autres motifs. Obligée de pourvoir au logement et à l'entretien des officiers et des troupes, elle dut organiser une administration analogue à celle des « *lits militaires* », dont elle mit d'abord le matériel, puis la gérance en adjudication (4). Parmi les fournitures du mobiler de garçon des officiers figurent les étaineries suivantes : « Pour un colonel : six plats, trois douzaines d'assiettes, deux pots de lot, deux pots de chambre, douze cuillères et une salière (5). Pour un lieutenant colonel ou un major : trois plats, six assiettes, un pot de lot, un pot de chambre, une salière, quatre cuillères. » Un capitaine a droit aux mêmes prestations sauf en ce qui concerne le nombre des plats et des assiettes, réduit à deux et à quatre ; les lieutenants et « autres officiers subalternes » n'ont qu'un plat, deux assiettes, un demi pot, un pot de chambre, une salière et deux cuillères.

La première adjudication de ces objets d'étain « au mar-

(1) Arch. mun., reg. aux honneurs 1685.

(2) Arch. mun., reg. aux honneurs 1700,

(3) Arch. mun., reg. aux fermes et adjudications, années 1682-1692 .... 1731-1739 etc.. jusqu'en 1768, dernier registre subsistant.

(4) Ces chiffres furent bientôt ramenés à 3 plats, 12 assiettes, un pot de lot, 6 cuillères, une salière et 2 pots de chambre.

Digitized by Google

teau, bon et valable, sujet à visitation » eut lieu le 13 mai 1682 « au rabais et au moins disant ».

En voici le résultat. Mise a prix à la livre.

« Floris Doresmieux..... 15 sols
Jean Doresmieux..... 13 sols
Ledit Floris Doresmieux..... 12 sols 9 deniers
Ledit Jean Doresmieux..... 12 sols 6 deniers
Adjugé ».

S'il n'y a pas eu erreur de transcription de la part du scribe, Jean repassa la commande à Floris, car on trouve dans les comptes des *commis aux ouvrages* pour 1682 un article ainsi conçu :

« A Floris Doresmieux pour avoir livré 1293 livres trois quarts de pesant d'estain, sçavoir 92 livres à 11 sols et 1201 livresà 12 sols 6 deniers la livre, en 116 plats tant de quatre livres et demie que trois livres et demie ou environ, 174 assiettes, 22 pots de lot, 30 demi pots, 55 pots de chambre, 48 salières et quinze douzaines de cuillères ; en laquelle somme est compris 28 sols 6 deniers de raccommodage de plats et trois livres 18 sols diminués pour deux pots de chambre, un plat et une assiette pesant dix livres et demy, a luy délivré de vieil estain et hors de service que ledit Doresmieux a pris à raison de 8 sols la livre et livré ledit estain conformément à son adjudication 799 liv. 4 s. 6 d. »

Là ne se bornaient pas les obligations de la ville envers la garnison. « Depuis des temps, elle fournissait pour les soldats malades » (1) les pièces d'étain nécessaires. Mais « les religieuses de l'hôpital St-Jean ne voulaient pas se charger de les représenter en nature » lorsqu'il fallait les remplacer. « Monseigneur l'intendant, sur la requête du Magistrat (août 1693) leur a dit de n'en fournir qu'à charge pour les religieuses d'en donner récépissé et de les représenter en nature toutes et quantes fois il serait besoin de

(1) Arch. mun Reg. aux résolutions, 1671-1713, p. 9.

Digitized by Google

leur en fournir d'autres à la place de celles qui seraient gatées ».

C'est en vertu de cette décision que désormais le Magistrat fit inventorier les ustensiles donnés pour les soldats malades. Le 25 mai 1714, par exemple, on inscrit à l'hôpital St-Jean 28 bassins, 74 pots de chambre, 82 pintes, 64 écuelles, 52 plats d'étain, et à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu de la Cité, 9 bassins, 20 assiettes, 40 pintes et 6 écuelles (1).

Ce n'est pas tout. La ville avait encore à pourvoir au mobilier de certains représentants de l'autorité royale, témoin un mandat de 15 livres 2 sols « payé à Charles Augustin Le Febvre pour plusieurs pièces d'étain par lui livrées pour la cuisine de l'intendance » (2).

Tout ce matériel représentait une somme assez élevée, car si les pauvres diables occupés au curage du Crinchon ne recevaient encore que 5, 6, 7 et 8 sols par jour (3), les manouvriers employés par la ville (par exemple, les casseurs de glace pour la glacière du gouverneur) (4) gagnaient 10 sols et les chefs d'équipe 15 sols. Le salaire d'un bon charpentier à St-Waast allait atteindre 20 et 25 sols Par contre, on vient de le constater, un plat d'étain fin de deux livres coûtait plus de 30 sols. Le rapport se maintient.

Cette quantité considérable d'étain détenu par des collectivités est cependant presque insignifiante en comparaison du nombre incalculable de pièces disséminées chez les particuliers. Nous savions, comme tout le monde, que l'usage de l'étain s'était peu à peu répandu et democratisé, mais si des milliers de documents d'archives ne nous avaient, pour ainsi dire, ouvert les portes des hôtels bourgeois et des plus humbles demeures, jamais nous n'aurions imagné une telle profusion de vaisselle métallique. Qu'on en juge.

(1) Arch. mun. Petit mémorial 1710-1719 p. 118.
(2) Arch. mun., rég. des commis aux ouvrages, année 1763.
(3) Arch. mun., reg. aux comptes du Crinchon 1690.
(4) Arch. mun., reg. des commis aux ouvrages, année 1700.

Digitized by Google

Lorsqu'un habitant de la ville mourait, comme une ordonnance de police prescrivait de procéder à l'inhumation vingt-quatre heures après le décès, il se produisait souvent, par suite de la lenteur des communications, que les enfants ou les héritiers du défunt ne fussent pas tous présents. En ce cas, ou pour tout autre risque menaçant l'héritage, le Magistrat, à la fois pouvoir administratif et judiciaire, donnait spontanément l'ordre d'inventorier les meubles et de les placer sous scellés. Les procès-verbaux de ces « actes conservatoires » dressés au cours du XVIII[e] siècle (de 1706 à 1792) ont été conservés aux archives municipales. Ils forment soixante-six liasses, contenant chacune environ cinquante minutes, ce qui nous permet de visiter en détail, à la suite des gens de justice, plus de trois mille mobiliers arrageois. Il est rare qu'on ne trouve pas d'étain même dans les plus pauvres logements, surtout dans la première moitié du siècle ; mais déjà on peut constater l'envahissement progressif de la poterie de grès blanc, de galère, de faïence et de fer blanc. La mode ne paraît pas encore être à la porcelaine.

Quelques exemples, choisis un peu au hasard, nous fourniront des indications suffisantes sur le point qui nous occupe spécialement. Chez M. Proyart, avocat (1729), il y a 41 pièces d'étain, plats, assiettes, etc., estimées 67 l. 10 s. ; chez M. Dourlens, également avocat en parlement (1751), 105 pièces prisées à 171 l. 19 s. Il est à noter que dans les maisons où l'étain abonde, on est sûr de rencontrer aussi une riche argenterie ; celle de M. Dourlens a une valeur de 1870 livres.

Passons chez les négociants et les maîtres de métier. Mme Vve Caudron, marchande, sur la petite place (1741) possédait sept douzaines d'assiettes, 36 plats de toutes tailles, dont deux grands, pesant chacun huit livres et demie, etc. etc., le tout bien détaillé donnant en poids 301 livres d'une valeur de 263 l. 2 s., en comptant, comme le fait le priseur, l'étain

Digitized by Google

d'Angleterre à 18 sols la livre, l'étain à la rose à 17 sols et l'étain au marteau à 15 sols. Il ne faut pas s'étonner si ce luxe d'étain est accompagné d'une superbe et nombreuse batterie de cuisine en cuivre rouge et en cuivre jaune, d'une belle argenterie, de bijoux, de toilettes à galons d'or, etc., etc.

L'estimation des étains de Roussel, marchand et maréchal-ferrant (1760) s'élève à 99 l. 16 s.

Guislain Deransart, chaudronnier (1713) a cinquante pièces d'étain non évaluées, dont 24 assiettes *à la mode*.

J.-Bte Couppe, perruquier (1726), 28 pièces.

Un petit mercier (1726), 23 pièces dont six assiettes d'étain à la rose, *à la vieille mode*.

Voici un cabaretier, Billot (1764), avec 76 pièces, pots, pintes et vaisselle du prix de 110 l. 10 s.

Dans la chambre de Delos, « cocher de la Coche de Paris » (1741) on voit non sans étonnement, au milieu de meubles très simples, un certain nombre de pièces d'étain à la rose dont un pot de chambre coté 3 l. 15 s., ce qui correspond à un poids supérieur à quatre livres. Le plus lourd de ces ustensiles dans les plus somptueuses demeures visitées ne pesait que trois livres !

Il n'est pas jusqu'à la pauvre chambre habitée par une « ancienne fille, vivant en célibat » (1734) qui ne soit garnie de quelques pièces : 13 assiettes, 4 plats, une salière, un petit pot.

Si les experts priseurs désignent avec soin la qualité de l'étain, ils sont trop avares de renseignements sur les formes ; à peine trouve-t-on ça et là de vagues et brèves remarques : « assiettes à *la vieille mode* ou *à la mode* » ; « pots de figure anticque » ; plats ronds, plats ovales ; « huit plats d'estain, *trois à la marly*, les autres à *plats bords* ». On entend par marli ou marly, mot dont l'étymologie est encore incertaine, le filet en talus qui borde les assiettes et par extension le bord même de l'assiette. Les plats « à la marly » ont donc une moulure, tandis que les autres sont unis et « à

Digitized by Google

plats bords ». Comme les étainiers imitaient les formes adoptées par les orfèvres et que beaucoup de leurs produits étaient « à façon d'argent », on peut dire, pour caractériser les pièces qui ont un certain cachet artistique, qu'elles sont de style Louis XIII, Louis XIV ou Louis XV.

Il serait facile mais fastidieux de multiplier à l'infini ces extraits des « scellés et inventaires » ; nous terminerons donc cette revue un peu monotone par une visite en la maison mortuaire (1751) de Mme veuve Cresson, marchande de faïence. Pour son usage particulier, Mme Cresson avait une assez grande quantité d'étain au marteau, et des pièces de faïence « en parties cassées » ! Mais ce qui peut intéresser, c'est l'évaluation des marchandises de son magasin.

Les grands plats de faïence sont estimés 7 s. 6 d. la pièce.
Les moyens, trois livres la douzaine soit 5 s. la pièce.
Les petits, 50 sols soit 4 s. 2 d. la pièce.
Les grands saladiers 8 s. ; les petits 5 s. la pièce.
Les pots de lot, les demi pots, les pots de pinte 5 s. la pièce.
Les petits pots de ménage, 6 l. 5 s. le cent, soit 1 s. 3 d. la pièce.
Les assiettes plates 27 s. 6 d. la douzaine.
Les assiettes de rébus (avec devinettes) 18 s. la douzaine.
Les assiettes à roses 30 s., les plats à roses 3 l. 15 s. la douz.
Les pots de chambre 5, 8 et 9 s. la pièce,
etc., etc., etc.

Ce sont là des prix d'inventaire et probablement des prix de facture, mais il en est de même pour les étains. Le bon marché relatif, l'agrément même de la faïence ornée de vignettes amusantes ou de fleurs décoratives et surtout facile à nettoyer expliquent la vogue croissante de ce genre de vaisselle.

Comme les salaires varient au XVIIIe siècle de 20 à 25 sols, il faut donner aux chiffres qui précèdent le coefficient 3.5 ou 3 pour obtenir la correspondance approximative avec la monnaie de la fin du XIXe siècle.

Si maintenant on réfléchit que trois mille scellés environ

Digitized by Google

apposés en l'espace de quatre-vingt-six ans ne représentent guère que trente-quatre logements inventoriés par an, c'est-à-dire une infime minorité au regard du nombre des maisons d'Arras, on aura une idée de la prodigieuse quantité de vaisselle d'étain de fabrication locale ou étrangère que contenaient la ville et les faubourgs. Rien qu'à « la vente faite à la ci-devant abbaye de St-Waast, le 5 novembre 1792, à la réquisition des administrateurs composant le directoire du district » (1) on dispersa pour 1113 livres 5 sols de plats, d'assiettes et de pots d'étain.

Que sont devenues ces innombrables étaineries ? Nous ne parlons pas des pièces antérieures au XVII^e^ siècle ; celles-là ont été successivement refondues au cours des âges et rarissimes en sont les spécimens, qui par un extraordinaire concours de circonstances favorables nous sont parvenus. La plupart de celles du XVII^e^ et du XVIII^e^, ont été vendues au poids du métal, lorsque, au siècle dernier, l'usage de la faïence et de la porcelaine eut définitivement prévalu. Les autres, longtemps conservées comme ornements des dressoirs bourgeois ou des « potières » villageoises auraient subi le même sort, si la mode ne s'était avisée de les considérer comme bibelots et objets de collection.

Ne serait-il pas intéressant que notre Musée réunît à côté des beaux échantillons de la céramique arrageoise qu'il possède déjà, les produits raréfiés de l'industrie autrefois si florissante de nos potiers d'étain ? M. Minelle, le dévoué maire d'Arras, s'est empressé d'entrer dans ces vues. Sur sa proposition, la commission des Hospices a bien voulu faire don au Musée de plusieurs pièces provenant de l'hôpital St-Jean, notamment d'un pichet empreint sur son couvercle des armoiries de la famille de Citey (2).

(1) Arch. dép. Inventaire et procès-verbal de vente, pièces non encore cataloguées. Chaque douzaine d'assiettes se vendit de 20 à 22 livres, soit 1 fr. 70 l'assiette en moyenne.

(2) De gueules à la bande d'or accompagnée de douze billettes de même, six en chef posées trois, deux, une, six en pointe, une deux trois.

Digitized by Google

C'est un commencement ; il faut espérer que de généreux donateurs enrichiront cette collection et lui permettront ainsi de rivaliser un jour avec celle de la porcelaine.

Pour aider les amateurs dans leurs recherches et dresser pour ainsi dire à l'avance le catalogue des pièces que nous désirerions voir dans les vitrines du Musée, nous donnons ici la nomenclature de tous les objets d'étain mentionnés dans les nombreux documents que nous avons compulsés.

Cane de trois lots, de deux lots, d'un lot et demi.

Pot de lot, demi-pot ; pinte, demi-pinte, pichet.

« Rondasse ou placque à mettre pot sur la table ».

Grands plats de 6, 7, 8 et même 9 livres.

Moyens plats de 4 et 5 livres ; petits plats de 2 et 3 livres.

« Gastelettes » ou « plats à mettre tarte et dessert ».

« Plats à soupe » ou « potager » (soupière).

Ecuelles à oreilles ; assiettes ; « assiettes volantes ».

Saucerons, moutardiers, salières, poivrières.

Saladiers, jattes. soucoupes, théières, cafetières, sucriers.

Cuillères, louches, couteaux à manche d'étain.

Chandeliers, « benoistiers », calices, buirettes, navettes.

Aiguières, « bassins lavoir », plats à barbe, bouillottes.

Et pour ne rien oublier : seringues (1), pots de chambre et mesures diverses antérieures au système décimal.

Toutes ces pièces, comme nous l'avons vu plus haut, peuvent se présenter sous plusieurs aspects ; avec la lourdeur et la sécheresse de la « figure anticque », ou avec la gracieuseté de contours et les enjolivements du style Louis XV. Rien n'empêche encore de classer les spécimens arrageois

(1) On ne voit pas bien une seringue dans un musée ; pourtant s'il s'agissait, comme à Lyon, de seringues à incendie ! En 1636, les magistrats commandèrent à Claude Morand, potier d'étain « huict grandes seringues à douze livres et six aultres moyennes à huict livres » pour *combattre les incendies* (actes consulaires de la ville de Lyon. BB. reg. 190), cité par Henry Havard.

Digitized by Google

d'après leur marque de fabrication. Pour interpréter les lettres qui accostent le *marteau* ou s'alignent sur le bandeau de la couronne surmontant *la rose*, il suffit de se reporter à la liste des étainiers.

Par exemple, les initiales I. C. désignent Jean Cardau ; I. F. C. Jean-François Cardau, son fils. Dans ce dernier cas l'écusson au marteau est trilobé (fig. 4). Les Lettres A. F. (fig. 5) signifient Augustin Le Febvre ; L. F. Louis Le Febvre, etc. Beaucoup de marques sont incomplètes, soit que le poinçon n'ait pas frappé normalement le métal, soit que le relief de l'empreinte ait été émoussé par de fréquents récurages. Il sera souvent possible de compléter l'indication insuffisante des initiales par les chiffres du millésime et réciproquement.

Même fabriqués à l'étranger, des étains peuvent offrir un intérêt pour notre ville, s'ils sont marqués du poinçon d'un de nos établissements hospitaliers (1) ou monastiques. Pour l'abbaye de St-Waast : une croix ancrée dans un cercle avec bordure concentrique où courent trois rats (fig. 6) ; pour les dames du St-Sacrement : un ostensoir (fig. 8) ; pour les dames Augustines : un St-Augustin crossé et mitré portant dans la main gauche un cœur enflammé (fig. 7) ; pour l'hôpital St-Jean les lettres majuscules H. et P. (fig. 9).

Dans beaucoup de localités de l'Artois et à Arras aussi, sans doute, on décernait au vainqueur du tir à l'arc un grand plat d'étain orné de l'effigie de St-Sébastien (2). Il arrivait même que le roi des archers fût représenté en costume de travail au milieu des outils de son stil (3). Ces sortes de plats (4) et les pièces de vaisselle timbrées aux

(1) Hôpital St-Jean, I. E. 101 (1542) « Pour un poinchon a merquier estain, v sols.

(2) Catal. de l'exposition rétrospective de 1896, nos 2890-3118 etc.

(3) Catal. no 529, pièce curieuse appartenant à Mme Gonseaume.

(4) Pendant que notre travail était à l'impression, M. Morel Gustave a offert au Musée un de ces prix de tir à l'arc. C'est un plat

Digitized by Google

armoiries de familles arrageoises auraient leur place marquée dans la future collection.

Il n'est pas jusqu'au matériel d'étain des vieilles auberges auquel ne puisse se rattacher parfois des souvenirs de notre histoire locale. Tels les pots d'un cabaret du faubourg Ronville qui avait pour enseigne : « A Louis XVI ». Cette inscription, reproduite sur les canettes et les pintes du débit, devint séditieuse en 1793 et provoqua les protestations d'un client de passage, « le citoyen Repichet, sergent du dépôt au quartier Héronval ». Ce militaire « demanda, séance tenante, que l'inscription fût biffée ». La femme Caron, cabaretière, ignorante des décrets de la Convention, s'y refusa. « Repichet la dénonça au département où elle fut appelée et subit un interrogatoire en règle. Il l'accusait d'avoir dit qu'elle se f... du département, à quoi elle répondit qu'il était un imposteur » (1). Nous ignorons le dénouement de cette aventure, qui, sous le proconsulat de Lebon, risquait d'être fatale à son héroïne. D'autres inscriptions du même genre, gravées sur les pots des guinguettes arrageoises évoqueraient sans doute des souvenirs plus galants que tragiques.

Il est aisé de se figurer par ce rapide aperçu quels développements prendrait une collection des étaineries. Faute d'un spécimen provenant de nos potiers, le Musée pourrait combler cette lacune par un produit des villes du département où l'industrie de la poterie d'étain fut également prospère : Aire, Boulogne, Hesdin, Montreuil et St-Omer (2).

A l'Exposition rétrospective de 1896, parmi nombre de curiosités figurèrent « l'intéressante série des cinq canes étalons en bronze (XVI^e^ siècle) de la ville d'Hesdin

d'étain d'Arras portant sur le fond deux cœurs ailés percés d'une flèche avec la devise : *Je les unis à jamais*, et sur le marli l'inscription suivante : *Ganiez par Jean François Guio, maître picqueur de gray. 1755.*

(1) District d'Arras, pièces non cotées liasse 400 (Arch. dép.) Document communiqué par M. Lavoine.

(2) Nous serions reconnaissant à ceux de nos collègues qui voudraient bien nous faire connaître les marques et poinçons de ces

Digitized by Google

(n° 3397) » et « les poinçons de l'ouvrier en étain Oudart de Lille (n° 3247) » Arras eut aussi, dès le XV^e^ siècle des étalons de cuivre, comme le prouve « l'inventoire faicte le XVIII^e^ jour de décembre l'an mil IIII^c^ et quinze... des clefs, mesures, enseignes de mesures et aultres choses quy estoient en le maison et hostel de feu Simon Faverel, du tems de sa vie au jour de son trespas maieur d'Arras et dont ledit maieur avoit le garde...

Item, le mesures pour espaller toutes les mesures d'Arras quy se mesurent a los, demy los, pinte, demy et sont de coevre... (1) » Ces antiques étalons et ceux qui ont dû les remplacer plusieurs fois (2) peut-être dans les siècles suivants ont disparu, mais est-il absolument certain que aucuns des poinçons de nos potiers du XVIII^e^ siècle n'aient échappé à la destruction ?

Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir sur les étainiers d'Arras. Puisse cette modeste contribution à l'histoire de nos industries locales appeler l'attention des amateurs sur les produits arrageois et les préserver de la fonte. Ce souhait vise surtout les pièces « a la vieille mode » qui ne se défendent pas d'elles-mêmes par l'élégance de leurs formes, mais qui, pourtant, si leur ancienneté était avérée par une marque, auraient, par suite de leur rareté, une valeur documentaire plus considérable (3).

diverses villes. Il y a des catalogues descriptifs des marques de presque toutes les faïences et porcelaines de France et de l'étranger. Ne serait-il pas à désirer qu'un pareil travail fût fait pour les étains et permît aux collectionneurs d'identifier les pièces de leur cabinet ?

(1) Registre au renouvellement de la loy.

(2) Voir Mémorial 1508-1519 f° 48, l'autorisation donnée par le Magistrat aux *six hommes du vin* d'acheter pot, demi pot, pinte et demi pinte de cuivre pour espaller les autres.

(3) Nous nous faisons un agréable devoir, en terminant ce travail, d'exprimer nos sincères remerciements à M. Deprez, archiviste, au personnel des Archives et en particulier à M. Lavoine, chef de bureau, pour leur obligeance à faciliter nos recherches.

Digitized by Google

Liste des étainiers d'Arras.

NOTA. — Les noms des étainiers sont précédés d'une date qui indique, accompagnée de la lettre R, l'année de leur réception à maîtrise, d'après les mémoriaux, les petits mémoriaux, les registres aux résolutions et le journal des jours de halle ; accompagnée de la lettre O seulement, l'année où, d'après le registre au renouvellement de la loi, ils ont, pour la première fois, fait partie de l'office de l'étain. Les lettres O. R. signifient que, reçu maître à la date marquée, le potier est entré à l'office, généralement un an ou deux après sa maîtrise. Beaucoup de ces étainiers n'ont pas été ou du moins semblent n'avoir pas été maîtres ; mais il faut considérer que l'obligation du chef-d'œuvre n'a été imposée qu'en 1440 et que les potiers alors en exercice ont pu, sans s'astreindre à cette formalité, continuer leur métier jusque vers 1464 ; que peut-être quelques procès-verbaux de réception n'ont pas été transcrits sur les registres ou ont échappé à nos recherches ; qu'en réalité on a, par erreur, ou par relâchement dans l'application des statuts, qualifié potiers d'étain des artisans, qui, comme Philippe Légart, par exemple, étaient, avec ou sans permission écrite, des quincaillers étameurs, s'ingérant dans le stil des étainiers.

1324. — Perrot Longuet.
O. 1415. — Evrard Gorin.
O. 1416. — Jehan Couppe.
O. 1418. — Simon Desfossés.
O. 1420. — Jehan Desfossés.
O. 1432. — Mathieu Rumel.
O. R. 1440. — Jehan de Tarmaison.
O. R. 1440. — Pierre Gorin (1).
O. 1440. — Jacques le Josne.
O. 1451. — Thibault Floury.
O. 1456. — Hue Mousquet.

(1) Pierre Gorin habitait au *pouvoir du blocq* (rue du bloc ou Saint-Maurice) Arch. dép., H. 643, fonds de Saint-Waast.

Digitized by Google

O. 1457. — Simon de Tarmaison.
O. 1459. — Jehan Haret.
O. 1464. — Thibault Floury le Josne.
O. R. 1464. — Robin le Josne.
O. R. 1466. — Pierre Bertault.
O. R. 1467. — Pierre Gorin.
O. R. 1467. — Jehan le Cappelain.
O. R. 1480. — Adrien le Caron.
R 1484. — Jacquemin Mordacque.
O. R. 1485. — Robert de Houvigneul
O. 1486. — Robert de Givenchy.
R. 1492. — Colinet Cozette.
R. 1492. — Jehan Légier.
O. 1493. — Augustin Barbet.
O. R. 1497. — Jehan Hocquet.
O. 1498. — Jehan Hallewin.
O. 1499. — Henry Gorin.
R. 1502. — Jennuet le Machon.
O. 1502. — Collart le Boucher.
O. 1505. — Jehan le Prévost.
R. 1510. — Robin de Givenchy.
R. 1512. — Benoist de Rœux.
O. 1518. — Benoist Baudechon.
O. R. 1519. — Antoine Barbet.
O. R. 1542. — Christofle Doresmieux.
O. R. 1542. — Grégoire de Givenchy.
O. R. 1550. — Pierre de la Vacquerie.
R. 1550. — Jehan de Changé.
O. R. 1553. — Jehan Chrestien le Josne.
R. 1553. — Pierre Brethon,
R. 1554. — Jehan Derixe.
R. 1556. — Robert Bertoul.
O. 1557. — Pierre de Bretaigne (1).

(1) Il est très probable que Pierre de Bretaigne n'est autre que le Pierre Brethon reçu en 1553.

Digitized by Google

O. R. 1561. — Robert de Brecq.
O. R. 1568. — Robert de Givenchy.
O. 1572. — Bonaventure Doresmieux.
O. R. 1578. — Pierre Bardoul.
O. R. 1580. — Romain Doresmieux.
O. 1585. — Guillaume Buisine.
O. 1587. — Jehan Blondel.
O. 1598. — Nicolas Chrestien.
O. 1602. — Pierre Blondel.
O. R. 1606. — Regnault Rogier.
O. 1608. — Philippe Jouffroy.
O. R. 1610. — Pierre Doresmieux.
O. R. 1614. — Jehan Chrestien.
R. 1615. — Thomas Doresmieux.
O. 1625. — Antoine Le Serre.
O. R. 1640. — Joachim Doresmieux.
O. 1655. — Thomas Doresmieux.
O. R. 1664. — Nicolas Quentin.
R. 1664. — Jean Doresmieux.
O. R. 1665. — Michel Théry.
O. 1665. — Laurent Truy (1).
1668. — Bonaventure Doresmieux (2).
O. R. 1677. — Floris Doresmieux.
O. R. 1682. — Jean Baillon (3).
O. 1700. — Philippe Légart (4).
R. 1702. — Noël de Rochefort (5).

(1) Demeurait rue St-Aubert. Arch. mun. AA. 16 p. 270.

(2) Comptes de l'hôp. St-Jean 1668: « A Bonaventure D. pour plusieurs pots d'étain 35 l. 10 s. »; seule mention que nous ayons trouvée de ce potier.

(3) Demeurait entre deux places (n° 18 actuel). Reg. impôt du 100e 1697.

(4) P. Légart, sur la petite place AA. 18 p. 177.

(5) Entre deux places (n° 24 actuel). Reg. état général des maisons en 1725.

Digitized by Google

R. 1711. — Joseph Baillon.
1714. — Jean Cardau (1).
R. 1714. — Jean-Augustin le Febvre.
1727. — Charles Augustin le Febvre (2).
R. 1721. — Jean François Cardau (3).
O. 1735. — Jean-Baptiste Cuvelier.
R. 1744. — Charles-Louis le Febvre.
1745. — Jean Baillon (4).
R. 1749. — Louis-Joseph-François Cardau.
1788. — Louis-Joseph Pluchart (5).
1791. — Paul Lager (6).
1791. — Jean Rogerol (7) (fig. 11).
1791. — François Pluchart (8).
1820. — Louis-Joseph-Charles Saumin.
1820. — Norbert-Juste Lefebvre.

On rencontre aussi des étains signés : *Dépré à Arras.* (fig. 12).

(1) Petite place (nº 31 actuel). Reg. état général de maisons en 1725.
(2) Rue de l'Ecu de France. Reg. état général des maisons en 1725.
(3) Rue de la Warance. Reg. état général des maisons en 1725.
(4) Désigné comme étainier dans le rôle de 1747 dont nous avons parlé.
(5) Désigné comme étainier dans un contrat du 1er février 1788. Gros d'Arras, mariages. Communiqué par M. Lavoine.
(6) Rue de Paris. Reg. de la garde nationale.
(7) Rue de Paris. Reg. de la garde nationale.
(8) Rue du Canon d'Or. Reg. de la garde nationale.

Digitized by Google

LE MARÉCHAL ARNOUL D'AUDREHEM

PAR

M. JACQUELOT DU BOISROUVRAY

Membre honoraire.

Dans un précédent mémoire, il y a deux ans, j'ai eu l'honneur d'appeler votre attention sur un vaillant Artésien, le Maréchal Arnoul d'Audrehem. Bien que je ne le connusse guère alors que par les chroniques, et en raison de ses relations avec Bertrand du Guesclin, je n'hésitais pas, en terminant, à vous le signaler comme l'une des gloires les plus pures de votre province. Mon opinion s'est trouvée confirmée par la lecture d'un savant travail que M. Emile Molinier lui a consacré, et qui a été publié par l'Académie des Inscriptions, dans son recueil de mémoires historiques. Grâce à de patientes recherches, M. Molinier a pu suivre pas à pas, la carrière d'Arnoul, et même, à certaines époques, nous retracer ses gestes, jour par jour, avec documents à l'appui.

J'ai pensé que, peut-être, une analyse de ce travail pourrait vous intéresser, comme suite à ma communication antérieure, en vous donnant un aperçu très rapide, mais assez complet, de la vie, si bien remplie, de ce brave. J'ai fait aussi quelques emprunts à la très remarquable histoire de Charles V, dont M. Delachenal vient de donner les deux premiers volumes.

Digitized by Google

Audrehem, situé dans la pointe que l'Artois enfonce comme un coin entre le Boulonnais, le Calaisis et la Flandre, n'était au XIV[e] siècle et n'est encore qu'un village très peu important ; mais son petit château fort, placé entre St-Omer et Calais, a néanmoins joué quelque rôle dans les opérations entre ces deux villes. Pourvu d'une garnison, il n'a jamais cessé d'être français.

Nous ne savons rien de la famille d'Arnoul, sinon que Baudouin, son père, se qualifie Chevalier dans un acte, signé par lui à Esquerde, en 1306, par lequel il reconnaît avoir reçu ses gages pour la chevauchée de St-Omer. Baudouin vivait encore en 1327, comme le prouve une quittance signée de lui, pour une rente féodale assise sur le château de Tournehem.

Arnoul naquit en 1305 ou 1306. En 1348 ou 1350, il épousa Jeanne de Hamelincourt, veuve de Jean de Walincourt (1).

Aucun enfant n'étant issu de leur mariage, et Arnoul ayant survécu à sa femme, il eut pour héritier son neveu Jean de Neuville.

Arnoul d'Audrehem est cité dans divers actes de 1332, comme Chevalier du Roi : c'est-à-dire qu'il avait reçu l'accolade du Roi lui-même et faisait partie de son hôtel. A quelles prouesses devait-il ce brillant début de carrière ? Nous l'ignorons. Ce qui est certain c'est que, à 26 ou 27 ans, il était déjà en vue.

En 1335, il va guerroyer en Ecosse pour David Bruce, avec le connétable d'Eu. Il y retourne en septembre 1337, puis une troisième fois en juillet 1340, avec le sire d'Aubigny ; et pour la quatrième fois, le 4 mai 1341, il débarque à Inverbervie avec David Bruce et sa femme Jeanne d'Angle-

(1) Les Hamelincourt paraissent dans des chartes de 1145. Le père de Jeanne, Garnier fut tué en 1340 devant St-Omer. Les Walincourt figurent dans un acte relatif à l'Eglise St-Aubert de Cambrai en 1174; dans un traité entre Flandre et Lorraine en 1194, etc..... Jean de Walincourt, premier mari de Jeanne était mort avant le 7 mai 1348.

Digitized by Google

terre. Il bataille dans le Northumberland, prend part aux sièges de Newcastle, de Durham, de Wark, où il fait prisonnier le Comte de Salisbury ; il se distingue ensuite dans les nombreux combats livrés par Guillaume Douglas aux Anglais, à la lisière de la forêt de Iedburgh.

Rentré en France vers le milieu de 1342, il est aussitôt nommé capitaine du Roi en Bretagne. Tout ce que nous savons de ses actes à cette époque, c'est qu'il se trouvait à Ploërmel, lorsque cette ville fut surprise et enlevée par Edouard III. Il eut grand peine à échapper et perdit tous ses bagages et papiers, ce qui le mit dans l'impossibilité de rendre ses comptes au Roi.

A ce propos, nous sommes obligés de remarquer que ce bon Arnoul paraît avoir été poursuivi par une vraie malchance, car on le voit souvent victime de surprises, ce qui semblerait indiquer chez lui plus d'audace que de sagesse, plus de vaillance que de sens militaire. Il est vrai que même aventure advint à d'autres, notamment à du Guesclin, qui cependant passait pour fort avisé.

Particulièrement attaché au fils du Roi, Jean, duc de Normandie, d'Audrehem reçut de lui, dès lors, de nombreux bienfaits : le 19 septembre 1343, une rente de 700 livres ; en janvier 1346, un don de 200 livres, etc. Il guerroyait en Aquitaine avec ce prince et assiégeait Aiguillon, quand la nouvelle du désastre de Crécy les rappela dans le Nord.

Après Crécy, Edouard III voulut enlever Montreuil ; mais le Comte de Savoie, arrivé trop tard pour assister à la bataille, s'était jeté dans la place avec 1000 lances. Edouard, repoussé, contourna Montreuil et alla assiéger Calais.

D'Audrehem, Jean de Savoie, Baudoin de Bellebrune, Geoffroy de la Motte, Pépin de Wère, Gérard de Werière, le sire de Grigny et plusieurs autres chevaliers Artésiens et Picards réussirent à pénétrer par mer dans la place, et prirent vaillamment part à sa défense. Nous n'avons pas à raconter ce siège. Disons seulement que, si l'on en croit

Digitized by Google

Froissard, d'Audrehem ne put contenir sa joie en apprenant que le roi d'Angleterre avait épargné les six bourgeois.

Gardé en prison courtoise à Calais, puis emmené en Angleterre, Arnoul y resta captif un an et demi, et fut enfin relâché après rançon.

Châtelain d'Angoulême vers le milieu de l'an 1349, d'Audrehem fut, le 2 octobre, nommé capitaine de guerre de ce comté, c'est à-dire investi du commandement de toutes les troupes qui y opéraient. Il entretenait cent gendarmes et recevait du Roi d'assez fortes sommes pour mener activement les opérations. Jean de Fricamps, dit Friquet, qui lui avait succédé comme châtelain, lui servait de lieutenant et le suppléait lors de ses absences. C'est ainsi que d'Audrehem ayant été appelé par Jean II pour assister à son couronnement (25 septembre 1350) Fricamps, pendant l'intérim, battit trois fois les Anglais et s'empara d'Ambleville, près de Cognac.

D'Audrehem, avec ses contingents, rallia l'armée que commandait le maréchal de Nesles, et, le 8 avril 1351, assista à la déroute de Taillebourg. Il y fut fait prisonnier avec le maréchal, Jean de Saintré, Guichard d'Angles, Regnault de Pons, et grand nombre d'autres chevaliers, qui, d'après Froissard, « vaillirent bien aux Anglais 100.000 moutons ». Il s'acquitta aussitôt de sa rançon, car, dès le 24 avril il était rentré à Angoulême.

Le 25 mai, à Paris, il alla loger avec sa femme en l'ostel des hoirs feu Vincent du Castel, près la porte St-Honoré. Tous deux, devant Raoul de Brécourt et Jean Jacques, clercs et notaires jurés de la prévôté de Paris, se firent réciproquement donation de tous leurs biens acquis ou à acquérir, avant ou après leur mariage, réservant à celui qui décéderait le premier, la faculté de disposer par testament d'une part raisonnable de ses biens. Ils devaient être fort riches et posséder des terres en dehors de l'Artois, car une clause stipule que l'acte sera valable dans les autres provinces, alors

Digitized by Google

même qu'il serait contraire à leur coutume. Cette clause, pour être exécutoire, exigeait la ratification royale. Elle fut donnée à St-Ouen, le 21 juin 1351.

A la fin de mai, d'Audrehem, rentré en Artois, servait à St Omer, sous les ordres du maréchal de Beaujeu.

Le 6 juin, lundi de la Pentecôte, Jean de Beauchamps, capitaine de Calais, surprit et pilla, avec 500 hommes, les faubourgs de St-Omer, et se replia emmenant un fort butin. Le maréchal donna l'alerte ; puis, avec une poignée d'hommes, sans prendre le temps de s'armer, il partit aux trousses des Anglais, Il les rejoignit, entre Ardres et Nordausques. Les Anglais, voyant le petit nombre de leurs adversaires, s'arrêtent derrière un fossé : le Maréchal met pied à terre pour le franchir, glisse dans la boue, tombe, et est tué par un Anglais. Un combat très vif s'engage sur son corps, et ses compagnons succombent sous le nombre, quand surviennent à toute bride, Guichard de Beaujeu, frère du maréchal, d'Audrehem, Geoffroy de Charni, Eustache de Ribemont, maître des arbalétriers, Oudard de Renty, et quelques gendarmes. Malgré leur petit nombre, ils chargent l'ennemi résolument, mais se trouvent en grand péril, quand, enfin, arrivent sur le lieu du combat, 500 hommes de Compagnies. Les Anglais sont rompus, mis en pleine déroute, Beauchamps et Clifford, faits prisonniers, et tout leur butin est repris par les garnisons d'Hames, de (Montoire ?) et de Guines. Les gens de St-Omer le réclamèrent, mais il leur fut objecté qu'ils n'y avaient plus aucun droit, et que, par droit d'armes, il appartenait à ceux qui l'avaient conquis sur les Anglais. « De sorte, dit Froissard, qu'il leur convint « porter et passer ce dommage au plus biel qu'ils peurent.»

Sans aucun doute, dans ces opérations entre St-Omer et Calais, d'Audrehem dut se distinguer tout particulièrement, car le Roi le nomma Maréchal de France en remplacement du Maréchal de Beaujeu. Sa nomination se place entre le 21 juin et le 1er juillet 1351. Il avait 45 ou 46 ans.

Digitized by Google

A la fin de 1351, nous le trouvons à Ardres avec Charny et Ribemont, à la tête de 1500 hommes d'armes. Oudard de Renty et le Sénéchal d'Eu, lui signalent les méfaits d'un sinistre bandit anglais, Aimeri de Pavie, installé au château de Frethun. Deux jours après, le château est enlevé d'assaut, tous les brigands passés au fil de l'épée, et leur capitaine amené à St-Omer. « Là, le fit le maréchal si tourmenter que, « à grands tenailles de fer l'on lui ostait et arrachait la « chair, et ainsi mourut de dure mort. » Son corps, découpé en quartiers, fut exposé aux portes de la ville. Ce misérable vivait scandaleusement avec une maîtresse qu'il avait amenée d'Angleterre.» Froissard termine ainsi son oraison funèbre: « ainsi fina Aymeri de Pavie; mais sa mie n'en eut garde, « et depuis, se mit la damoiselle avec un écuyer de France.» Glissons, sans appuyer, ni nous étonner outre mesure.

Le 6 mai 1352, d'Audrehem fut nommé lieutenant du Roi entre Loire et Dordogne : les actes qui le confirment dans cette charge les années suivantes, le qualifient : lieutenant du Roi et capitaine souverain.

Les lieutenants du Roi, au XIVe siècle sont de véritables vice-rois. Ils exercent, par délégation, tous les pouvoirs royaux, militaires, financiers, administratifs... donnent des arrêts qui ont force de loi, rendent la justice souverainement et sans appel, nomment et révoquent tous les officiers royaux, accordent les lettres de rémission, confèrent même des lettres de noblesse. Ils commandent les troupes, recrutent les armées suivant les besoins du moment, lèvent ou remettent les impôts, disposent des impôts perçus, ont le droit de fortifier et de raser des places etc... En somme, ils font, au nom du Roi, dans leur gouvernement, tout ce que le Roi eût pu y faire. En théorie, pour être valables, leurs actes doivent être confirmés par le Roi ; mais, en pratique, on conçoit que cette confirmation était illusoire, et que, lorsque, par leur ordre, un brigand avait été pendu, ou un criminel décapité, les intéressés n'avaient plus rien à atten-

Digitized by Google

dre de l'intervention royale. En fait, elle se traduisait périodiquement, de temps en temps, par une approbation générale que le Roi donnait à l'ensemble des actes de son lieutenant. En cas de mécontentement, de mauvaise gestion constatée, le Roi lui retirait ses pouvoirs. C'est ainsi que le connétable Moreau de Fiennes, n'ayant pas obtenu en Languedoc des résultats jugés suffisants, sera remplacé par d'Audrehem ; et que, plus tard, dans cette même province, le duc d'Anjou, frère du Roi, ayant, par une administration trop dure, provoqué des conflits, sera remplacé par Bertrand du Guesclin.

On a peu de détails sur les opérations militaires de d'Audrehem à cette époque, opérations qui durent cependant être fort actives, si l'on en juge par le grand nombre des hommes d'armes qu'il entretint. En revanche, les renseignements abondent sur les mesures qu'il prit pour mettre en état de défense les places de son gouvernement, Limoges, Saintes, Brisambourg, St-Jean-d'Angely, Toulouse, Tulle, Brives, Périgueux, etc..., et sur les actes de son administration dans ces diverses villes. Il déployait une extrême activité, sans cesse en mouvement, d'une ville à l'autre, et, dans chacune traitait les questions les plus variées : dans ses actes, les anoblissements et surtout les lettres de rémission tiennent une grande place.

A titre d'exemple, nous nous arrêterons seulement aux lettres de rémission que, en novembre 1352, il accorda au fougueux évêque de Limoges, Jean de Cros.

Très attaché au parti français, ce prélat, d'un caractère combatif et violent, était l'objet de plaintes très nombreuses. Voici les principales :

1° Un nommé Pierre Ricaud, condamné à mort par la cour de l'évêque, avait eu l'audace d'en appeler au Roi. Saisi, par ordre de Jean de Cros, il avait été mis à la torture, puis, enfermé dans un sac et noyé pendant la nuit. A cet article, l'évêque répond que, pour lui, l'appel était inexistant; qu'existât-il d'ailleurs, le plaignant était de si mauvaise

Digitized by Google

réputation, et au cours de la torture, avait confessé tant de crimes, que cela suffisait amplement à annuler l'appel.

2° Un notaire de Jonchères, Guillaume de Place, avait la coupable habitude de donner des conseils aux plaideurs qui se jugeaient lésés par le sénéchal de l'Evêque. Celui-ci le condamna à une amende pour ce fait. Le notaire, en appelant au Roi, est saisi et jeté dans un cachot. Comme seule excuse, Jean le Cros déclare que ce notaire est un scélérat ; et la preuve, c'est que, même tenu dans la prison la plus dure, il s'est entêté dans son appel.

3° A Jonchères, encore, un homme avait été condamné pour divers crimes, par la justice Royale, à être pendu. Le bailli de l'Evêque le fait enlever pour le marier à une pucelle de la localité. — A ce fait, l'Evêque répond que la cause est trop obscure et générale pour qu'il se donne la peine de se disculper.

4° En arrivant à Limoges, les monnoyeurs royaux sont attaqués par les gens de l'Evêque, battus, blessés. Le maître de la monnaie, réfugié dans l'église St-Paul n'obtient d'en sortir qu'en payant rançon, et il lui est interdit d'exercer sa charge ni de battre monnaie. Pour l'Evêque, c'est encore là une affaire trop obscure et trop générale pour qu'il y réponde.

En fait, ce qui répondait pour lui, c'était l'activité qu'il déployait pour la cause Française, le soin avec lequel il fortifiait, garnissait et défendait ses places contre les Anglais. Ainsi s'explique la clémence de d'Audrehem à son égard. Le Roi ratifia ses lettres de rémission en 1353.

Par de vigoureuses opérations militaires, d'adroites menaces, d'habiles négociations et d'opportunes rémissions, le Maréchal ne cessait d'accoître le territoire français, obtenant, de force ou de gré, la remise au Roi de Nontron, Moucheroulz, Maisonnais, St-Amand, Montbrun, etc..., il échoua en ce qui concernait Excideuil et Comborn.

En somme, son action était si heureuse et si féconde en

Digitized by Google

résultats, que, sans lui retirer son gouvernement, le Roi le nomma lieutenant-général en Normandie, en remplacement du Maréchal de Nesles, tué en Bretagne, en août 1352, au désastreux combat de Mauron.

D'Audrehem vint s'installer à Pontorson, et eut fort à faire pour contenir les bandes à la solde de l'Angleterre, qui, victorieuses en Bretagne, débordaient sur la Normandie et le Maine.

Il allait sans cesse de l'un à l'autre de ses Gouvernements, de Pontorson à Limoges. Le 6 juillet 1353, chevauchant à la tête de 200 hommes près de la place Anglaise de Comborn; avec cette insouciance que j'ai déjà signalée, il tomba dans une embuscade tendue par Arnauld d'Albret, Emélions de Pommiers, Aimeri de Tartas, le Sire de Montferrand et le Bascon de Mareuil. Mis en déroute, il était sur le point d'être pris, quand le batard de Saucey réussit à le dégager et fut pris à sa place.

Revenu à Pontorson, il profite des trèves pour présider deux tournois : le premier, en l'honneur de Charles de Blois, dans lequel Jean Martel, fils de Guillaume, châtelain de Falaise, tua l'anglais, Jaon Stanton. Le second, où le picard Quieret de Woincourt tua Eric de Richebourg, appelant du parti anglais, Ces fêtes furent l'occasion de la première rencontre de d'Audrehem et de du Guesclin.

A Pontorson comme à Limoges, Arnoul multiplie les actes d'administration et les lettres de rémission surtout, car il semble que dans ces temps troublés, tout le monde avait quelque chose à se faire pardonner. A plusieurs reprises, il préside les Etats de Normandie.

Dans la première quinzaine d'Avril 1354, après l'expiration des trèves, se placent des faits dont je vous ai déjà entretenus : prise de Landal, suivie de la surprise et de la déroute du Maréchal sur les landes de Meillac ; combat de Montmuran, où du Guesclin le sauve des conséquences de son insouciance habituelle, et lui donne l'occasion d'une victoire.

Digitized by Google

Je crois ne vous avoir pas parlé d'un fait intéressant à la fois d'Audrehem et du Guesclin, et qui fut amené par ce combat de Montmuran. Parmi les prisonniers, se trouvait un écuyer, parent de Guillaume Troussel, chevalier très en renom parmi les Anglais. Celui-ci demanda à Bertrand de relâcher son prisonnier, se portant garant de sa rançon ; sur le refus de Bertrand, il lui adressa un défi. Bien que malade d'une grosse fièvre, du Guesclin accepta, sous condition que le duel aurait lieu à Pontorson, sous la présidence de d'Audrehem. Ils devaient échanger trois coups de lance et trois coups d'épée, tandis que leurs seconds batailleraient à armes courtoises : le vaincu s'engageait à payer cent écus pour régaler l'assistance.

Le duc de Lancastre, informé, blâma Troussel d'avoir défié un adversaire malade, et l'Anglais proposa aussitôt à du Guesclin de remettre la rencontre. Mais Bertrand refusa : « Gage donné doit être tenu », dit-il. D'ailleurs, il se sentait encore assez de force pour dégager sa parole.

Le jour venu, il dut quitter le lit pour s'armer. Au premier choc des lances, Bertrand vida les arçons, au grand effroi de ses amis qui le crurent gravement atteint, Il n'en était rien. Excité par cette disgrâce, il bondit en selle, et se représenta face à son adversaire, que, à la seconde passe, il envoya rouler sur le sable, l'épaule traversée de part en part.

Pourvu de deux gouvernements, d'Audrehem était en outre très fréquemment appelé par le Roi, soit pour assister à ses conseils, soit pour l'accompagner dans ses voyages : et, comme si tant de tâches n'eussent pas suffi à son dévouement, il dut accepter en plus, à la fin de 1354, la lieutenance du Maine et de l'Anjou, avec Jehan de Saintré pour lieutenant.

Le 1er janvier 1355, le Roi le nomme lieutenant en Artois, Boulonnais et Picardie, en vue d'une reprise imminente des hostilités. Les trèves de Guines en ayant retardé l'ouverture,

Digitized by Google

d'Audrehem profite de ce répit pour garnir St-Omer, Ardres, et d'autres places, parmi lesquelles, le château d'Audrehem. Le 21 avril, une pension de 1,000 livres tournoi récompense ses inlassables services.

En septembre 1355, nous le voyons dans un rôle nouveau déployer des aptitudes que le Roi utilisera souvent à l'avenir: Il négocie à Valognes le traité qui détache Charles le Mauvais de l'alliance anglaise, et est désigné comme l'un des quarante garants du traité.

Informé de la défection du Roi de Navarre, Edouard III change de plan. Au lieu de faire voile pour Cherbourg, il vient inopinément débarquer à Calais en octobre.

A ce moment d'Andrehem est déjà rentré à Ardres. Laissant les Anglais ravager le pays jusqu'à Hesdin, le Roi Jean concentre, en novembre, une armée à Aire et Saint-Omer. Convié à une bataille par son adversaire, il répond évasivement, et Edouard III, inquiet de l'approche de l'hiver, prend le parti, le 9 novembre, de regagner Calais. D'Audrehem, sorti d'Ardres avec une bonne troupe, le suit et l'observe. Les Anglais campent à Halines, sur l'Aa, entre Lumbres et Saint-Omer; d'Audrehem prend position au camp d'Helfaut. Après avoir pillé Fauquembergues Edouard, finalement, fait route pour Calais, emmenant son butin. Arnoul alors fond sur l'arrière-garde, la disperse, détruit le bagage de l'armée, reprend le butin et fait de nombreux prisonniers (11 novembre).

Jean II, de l'abbaye Saint-Bertin, défie à son tour le Roi Edouard à un combat, soit corps à corps, soit pouvoir contre pouvoir. Le prince anglais répond qu'il a des affaires à régler en Ecosse, et qu'il combattra les Français à sa volonté, non à la leur.

La campagne terminée, d'Audrehem reste à Ardres.

Le 28 décembre 1355, une ordonnance royale établit une gabelle sur le sel, et un impôt de huit deniers par livre sur toute marchandise. Ces impôts furent universellement mal

Digitized by Google

accueillis, et le Roi de Navarre s'empressa d'exploiter les mécontentements et d'encourager les résistances en Normandie, Picardie et Artois.

A Arras, les bonnes gens, représentant la majorité de la population, assemblés le 1er mars 1356, refusèrent tout net d'accepter les impôts, quoique leurs délégués aux Etats généraux les eussent consentis. Ces délégués accoururent et s'efforcèrent de les faire revenir sur ce refus, afin de ne pas provoquer, de la part du pouvoir royal, des mesures de contrainte rigoureuses. Tandis qu'ils délibéraient, le 6 mars, réunis chez Guillaume Le Borgne, avec les notables et les échevins, la populace, subitement soulevée, envahit les maisons. Deux échevins et quinze bourgeois sont blessés, et la plupart jetés par les fenêtres. L'émeute continue dans les rues : le ministre des Trinitaires est massacré, deux bourgeois assassinés, beaucoup d'autres blessés et chassés de la ville, où la populace s'installe en maîtresse.

Le maire et les échevins, les notables et bourgeois, alors s'adressent au Roi, le suppliant de leur pardonner leur premier refus, et de leur accorder des lettres de rémission, après punition des coupables.

Arras était dans le gouvernement de d'Audrehem, qui, tout naturellement, fut chargé par le Roi d'enquêter sur cette affaire et de la solutionner.

Mais, auparavant, il l'appela près de lui comme l'homme sur le dévouement duquel il pouvait le mieux compter. pour une grave et scabreuse entreprise : il s'agissait de frapper un grand coup, en arrêtant le Roi de Navarre, fauteur de tous les troubles, et assassin du connétable Charles d'Espagne, favori de Jean II.

Le 4 avril 1356, le Roi, accompagné du duc d'Anjou, du duc d'Orléans, de d'Audrehem, de Tancarville et de cent hommes d'armes, va coucher à trois lieues de Rouen Le 5, il s'arme, arrive à Rouen vers l'heure du dîner, contourne la ville par l'extérieur, et entre au château par la poterne.

Digitized by Google

Le Dauphin Charles était à table, festoyant son beau frère, le Roi de Navarre, Jean Comte d'Harcourt, les sires de Préaux, de Graville, de Clerc, Louis et Guillaume d'Harcourt, Jean de Fricamps, le sire de Tournebu, Guillaume de Mainesmares, Collinet Doublet et quelques autres seigneurs ou notables.

Brusquement, la porte de la salle s'ouvre : d'Audrehem paraît, l'épée nue à la main, et déclare, au nom du Roi, qu'il tuera le premier qui bouge. Au nom du Roi, tous se sont levés frappés de stupeur. Jean II entre, va droit au Roi de Navarre, le saisit aux cheveux, déchire son manteau et le secoue en l'injuriant. L'écuyer Collinet Doublet tire sa dague pour défendre son maître : Jean le fait arrêter et conduire dans une pièce voisine, avec Charles de Navarre, Fricamps et quelques autres.

Le Dauphin, cansciant du rôle odieux qu'il paraît jouer, se jette aux pieds de son père, le supplie de ne pas le déshonorer. Le Roi ne l'écoute pas, et même, si l'on en croit Jean le Bel, le repousse d'un coup de pied, puis se jette sur le Comte d'Harcourt, déchire ses habits, l'injurie, et le fait conduire en prison avec Graville et Mainesmares.

Il se met ensuite à table et dîne. Le soir, il fait, en sa présence, malgré les prières du Dauphin, décapiter d'Harcourt ainsi que ses compagnons et Collinet Doublet.

Par son ordre, d'Audrehem emmène le Roi de Navarre au Château-Gaillard, d'où, peu après, il le transférait au Louvre, puis à Crèvecœur, et enfin au château d'Arleux en Palluel. C'est de cette dernière prison que trois ans plus tard, Jean de Picquigny, aidé par les gens d'Amiens, devait le faire sortir par une surprise, bien probablement aidée par la trahison.

Cette expédition terminée, d'Audrehem vient à Arras procéder à l'enquête dont il est chargé.

Il entre en ville le 27 novembre, et le même jour, fait saisir plus de cent individus signalés comme chefs et fauteurs de

Digitized by Google

l'émeute, ou accusés du meurtre de bourgeois. Quatorze sont aussitôt exécutés sur le marché ; trois autres, en fuite, sont bannis sous peine de la hart ; tout le reste est jeté dans les cachots. Voilà ce que la lettre de rémission accordée à la ville appelle « l'enquête et information ». Et, ajoute la grande chronique, « pour ce, fut ladite ville mise en vraie obéissance du Roi, et demourèrent les bonnes gens paisiblement en icelle, si comme ils faisaient auparavant ladite rébellion. » Certes, les choses n'avaient pas traîné et, contrairement à quelques autres, l'enquête avait promptement abouti. Un peu sommaire, à coup sûr, elle avait peut-être frappé quelques innocents ; mais elle avait aussi laissé échapper quelques coupables, comme en fait foi une lettre de rémission accordée à André de Monchy, pour avoir tué, en pleine rue, le meurtrier de son père, épargné par la justice du Roi.

En mai, Jean II accorde à d'Audrehem une nouvelle rente de dix mille livres transmissible à ses héritiers.

Il est probable qu'il fut, à cette époque, relevé de ses lieutenances de Normandie, du Maine et du Poitou, car nous le voyons se consacrer exclusivement aux provinces du Nord, et y déployer son activité et son zèle accoutumés tant pour les affaires militaires que pour l'administration. Nous en citerons deux actes seulement : le 12 mai 1356, il confirme un ancien privilège de Tournay, constituant un droit d'asile pour les homicides commis sans meurtre ni trahison. La distinction nous semble assez singulière pour être signalée. Le 24 juillet, il règle un différend entre les moines de Saint-Waast et les officiers royaux au sujet des fortifications d'Arras ; l'abbaye refusait de participer aux travaux et élevait des oppositions contre certaines mesures nécessaires à la sécurité de la Place.

Dans les derniers jours de juillet, d'Audrehem rejoint l'armée que le Roi concentre à St-Denis. Nous ne raconterons pas la campagne qui aboutit au désastre de Poitiers. Disons seulement que, dans la première partie des opéra-

Digitized by Google

tions, dirigée contre le duc de Lancastre, Arnoul se distingua, en s'emparant d'Evreux, de concert avec le Comte de Tancarville.

Lancastre refoulé, l'armée royale marche contre le Prince de Galles, déjà arrivé aux portes de Tours. Celui-ci, ne se jugeant pas de force à engager, seul, une affaire décisive, recule et essaye d'éviter la rencontre. Elle se produit cependant à Maupertuis, (à une lieue 1/2 environ au sud est de Poiters), amenée par des circonstances indépendantes de sa volonté : tandis qu'il cherche à y échapper en franchissant le Miosson, l'attaque des Français dans son flanc droit l'oblige à s'arrêter et à combattre.

Son avant-garde avait déjà passé le ruisseau, quand l'action s'engagea contre le reste de son armée, portée dans un terrain planté de vignes, à travers lesquelles seul un chemin encaissé et montant permettait de l'aborder. Les Anglais avaient disposé leurs nombreux archers en haie, les gens d'armes derrière eux, à pied, leurs chevaux à courte distance. Quelques travaux avaient, sur le front, constitué une sorte de palissade faite en grande partie d'échalas.

Le Roi Jean réunit un conseil de guerre, après une première reconnaissance, et sollicita l'avis des maréchaux, Jean de Clermont et Arnoul d'Audrehem, chefs de l'avant-garde ; leurs avis furent opposés ; le premier jugeait impossible une attaque contre ces adversaires retranchés dans un terrain impraticable à la cavalerie ; le second, considérant l'honneur comme engagé, estimait l'attaque nécessaire et possible. Le conflit s'anima au point que d'Audrehem demanda à son collègue si les Anglais lui faisaient peur ; Clermont lui répondit en jurant d'aller plus avant que lui parmi les Anglais.

L'opinion d'Arnoul, assurément moins sage, mais plus conforme au caractère du Roi, prévalut, et l'attaque fut décidée. Les maréchaux, à la tête de l'avant-garde, se lancèrent contre l'ennemi ; une décharge de traits, bien dirigés,

Digitized by Google

jeta par terre bon nombre de chevaux ; beaucoup d'autres, blessés, firent demi-tour, emportant leurs cavaliers et se jetèrent sur ceux qui les suivaient. Bientôt, surtout aux abords du chemin, cette masse de cavaliers en déroute tourbillonna, sous la pluie de flèches qui les criblait. D'Audrehem, déjà blessé, s'efforça de rallier les siens sur un terrain moins défavorable ; il fut alors chargé par Jacques d'Andley, à la tête des gendarmes anglais remontés sur leurs chevaux. Ce « moult hardi et vaillant chevalier » dit Froissard en parlant d'Arnoul, blessé à nouveau grièvement, tomba sous son cheval tué et fut fait prisonnier. Quant à Clermont, fidèle à sa parole, il trouva la mort au milieu des ennemis.

Nous n'avons pas à raconter les suites de la bataille, les exploits des uns, les défaillances des autres ; le coup décisif fut porté par l'avant-garde anglaise qui, revenant sur ses pas et franchissant de nouveau la Miosson, vint prendre à dos la bataille royale.

D'Audrehem paya son conseil malencontreux par une captivité de plus de quatre années et une très forte rançon qu'il n'avait pu encore payer lorsque, onze ans plus tard, il fut de rechef fait prisionnier par le Prince Noir à Navarette. Un moment, il put craindre que, mis hors d'état d'exercer sa charge de maréchal, pour une période indéterminée, celle-ci lui fût retirée ; le Roi, prisonnier lui-même, usa envers lui d'extrême bienveillance en ordonnant que la charge conservée en titre à Arnoul, serait intérimairement exercée, en qualité de lieutenant, par son neveu Jean de Neuville.

Cette captivité de d'Audrehem était loin d'être un emprisonnement. Laissé libre d'aller et venir en Angleterre, il était employé par le Roi Jean à toutes les négociations qui aboutirent successivement aux trêves de Bordeaux, aux deux traités de Londres, puis à la paix de Brétigny. Nombre de fois, pour son service, et avec l'assentiment du Roi Edouard, il passa le détroit, prit séance au Conseil du Dau-

Digitized by Google

phin, régent, négocia pour celui-ci avec les bonnes villes ; il exerça même momentanément les fonctions de lieutenant général en Languedoc. Mais toutes ces missions étaient temporaires, et il lui fallait, chaque fois, revenir à Londres à dates déterminées.

La paix conclue, il participe à tous les actes relatifs à l'exécution du traité, particulièrement à la remise de la Rochelle aux Anglais. On prévoyait de graves difficultés de la part de cette place, très peu disposée à changer de maître. D'Audrehem y est envoyé : il y entre le 5 août 1360, se fait bienvenir des bourgeois et les persuade de déléguer cinq des leurs qu'il conduira au Roi pour être délié du serment de fidélité.

En cours de route, à la Roche Posay, les habitants le supplient de les protéger contre une bande de Bretons, qui, sous la conduite du Basquin du Poncet, capitaine de Veretz, leur cause, ainsi qu'à ceux de Tours, les plus graves dommages. Aidé par Baudoin d'Hannequin, grand maître des arbalétriers, et par Enguerrand de Hesdin, capitaine de Loches (deux de ses amis et compatriotes), moitié par intimidation, moitié par persuasion, il réussit à arranger l'affaire ; et la ville de Tours, reconnaissante, lui offre un sceau d'argent gravé par l'orfèvre Blanc Leusséour.

Il conduit ensuite les Rochellois au Régent, à Boulogne, puis à Calais, où le Roi les délie de leur serment. Boucicaut est chargé de les ramener à la Rochelle et de remettre la place aux Anglais.

D'Audrehem fut désigné comme l'un des quarante otages destinés à rester en Angleterre jusqu'à complet paiement de la rançon de Jean II. Mais le Roi Edouard, qui l'avait en très haute estime, l'autorisa, ainsi que quelques autres, à aller et venir où il voudrait, et même à accompagner Jean II en France en toute liberté, sauf à s'engager à revenir à Londres si le premier terme de la rançon n'était pas soldé.

Pour mettre un terme aux conflits qui s'élevaient entre

Digitized by Google

Anglais pour les rançons de prisonniers, qu'ils se disputaient, Edouard III avait racheté les cinq plus grands personnages ; et, par une mesure généreuse, il donna quittance de leur rançon à tous les otages du Roi Jean, « à moins qu'ils n'eussent fait à ce sujet quelque accord avant le 3 mai ». C'était le cas de d'Audrehem, qui pressé de se libérer, avait pris envers des tiers des dispositions et engagements, avant la date du rachat par le Roi. Il ne put donc bénéficier de la générosité royale, et resta débiteur de la totalité de sa rançon.

Edouard III le dédommagea en lui assignant, le 3 octobre, à son départ de Calais, une pension de 3000 écus royaux ; pareille faveur était accordée à trois grands seigneurs français, tandis que, par réciprocité de courtoisie, Jean II pensionnait quatre anglais.

Le 4 novembre suivant, à St-Omer, Jean II nomma d'Audrehem conseiller en son grand et étroit Conseil, avec pension de 4000 florins d'or ; et, le mois suivant, il l'admit à ratifier le traité avec le Roi de Navarre, qui était en partie son œuvre.

Aussitôt rentré en France, d'Audrehem est envoyé en Languedoc, pour aider le Connétable Moreau de Fiennes, lieutenant du Roi dans cette province. La situation du Languedoc était lamentable. D'innombrables compagnies, licenciées par le Roi d'Angleterre après la conclusion de la paix, l'avaient envahi, et, tantôt isolées, tantôt groupées en armées, exerçaient d'affreux ravages. Le 28 décembre 1360, elles surprirent Pont-St-Esprit, croyant y trouver les sommes réunies dans le pays pour la rançon du Roi ; le coup manqua de peu, car l'argent en question avait en effet passé à Pont-St-Esprit l'avant-veille.

Le Connétable et d'Audrehem levèrent une petite armée, mais sans obtenir grand résultat : devant eux les compagnies se dérobaient pour aller piller ailleurs. Elles firent trembler le Pape qui, menacé dans Avignon, prêcha désespérément la croisade contre elles. A ces calamités s'ajoutait

Digitized by Google

la peste. Pour comble d'infortune, le Comte Henri de Transtamare, obligé de quitter l'Espagne après une tentative malheureuse contre son frère Pierre le Cruel, amena en Languedoc ses bandes indisciplinées, non moins pillardes que les compagnies.

Le 13 juillet 1361, d'Audrehem, rappelé à Paris, assista au Conseil, et remontra au Roi l'impossibilité où il était de lui rendre des comptes quelconques au sujet des sommes qu'il avait reçues, levées et dépensées depuis de longues années pour son service. Ses papiers avaient été perdus lors de la surprise de Ploërmel, puis dans la campagne de Poitiers. Le Roi, assuré de sa probité, lui donna quittance de tout ; il le renvoya ensuite en Languedoc pour y remplacer le connétable en qualité de son lieutenant et capitaine général.

Ce grand commandement qu'il exerça de février 1362 jusqu'à la fin de 1365, lui coûta des peines inouïes ; il lui fallut y dépenser une somme d'activité, d'intelligence, et d'habileté qui étonne, et paraîtrait à peine croyable, si les documents n'étaient là pour l'attester.

C'est l'époque où les compagnies Anglaises, Bretonnes, Espagnoles, Navarraises, etc. ., inondent cette malheureuse province, se livrant aux pires excès, épuisant toutes ses ressources, rançonnant et pillant villages et villes, monastères et églises, surprenant, brûlant ou occupant pour en faire leurs repaires, châteaux et points fortifiés.

D'Audrehem, sans cesse en mouvement, court le pays à la tête d'une petite troupe de gens d'armes, allant au plus pressé, appelant à lui, comme appoint pour ses opérations, les garnisons ou milices des villes ou des sénéchaussées. Contre les brigands, il emploie tantôt la force, tantôt les négociations pour les décider à déguerpir. Ici il assiège et détruit de fond en comble leur repaire ; là, il le leur achète afin de donner plus promptement la paix au voisinage. Souvent il oppose les compagnies les unes aux autres, sème entre elles des causes de discorde pour les faire s'entre-

Digitized by Google

détruire, prend les Espagnols à sa solde contre le Bour de Breteuil, sauf à s'appuyer sur les milices contre les dépréda-tions de ces alliés pillards.

Ce sont d'incessantes opérations de petite guerre, faites pour user une âme et un corps moins trempés, car l'adver-saire est presque insaisissable, et le péril, à peine conjuré sur un point, renaît aussitôt plus menaçant sur un autre.

Je ne veux pas vous fatiguer par l'énumération de ses étapes, que M. Molinier a reconstituées presque jour par jour à l'aide des documents. Ceux-ci ne traitent qu'incidem-ment des faits de guerre ; presque tous ont trait à des actes d'administration accomplis tel jour dans telle ville. Il con-vient en effet, de rappeler que, de par sa charge, d'Audrehem réunissait dans sa main tous les pouvoirs et les exerçait personnellement et souverainement. Aussi, dans chaque ville où il passe, lui faut-il traiter les questions de toute nature : levée et remise d'impôts, rançon du Roi, tributs à payer aux brigands à titre de sauvegarde (genre de contribution dont souvent évêques, abbayes et seigneurs cherchent à s'exempter tout en en bénéficiant, pour en laisser la charge aux villes et aux paysans). Il s'occupe de la solde et de la levée des troupes. Il lui faut juger personnellement nombre de procès entre municipalités et particuliers, entre villes voisines, entre seigneurs ou couvents ennemis ; entendre les doléances des percepteurs de l'impôts contre les contri-buables, et les plaintes des contribuables contre les officiers du Roi. Parfois d'Audrehem a la main dure, et les sanctions qu'il prononce sont terribles à l'égard des concussionnaires ou dilapidateurs, aussi bien que contre les brigands ; mais toujours on le sent inspiré d'un remarquable sentiment et désir de justice ; et (chose très frappante !) sa clémence n'a pas de bornes quand sa propre personne a été mise en cause.

Je ne résiste pas au plaisir de vous citer quelques exem-ples de cette généreuse abnégation.

Après avoir organisé, pour l'hiver, le blocus de Peyriac,

Digitized by Google

repaire d'affreux bandits, il s'achemine vers Albi à la tête de son escorte de gens d'armes et, le 20 décembre 1364, après une dure chevauchée, il se présente aux portes de la ville, à la tombée du jour. Les bourgeois, tourmentés par la crainte perpétuelle des brigands, refusent de le recevoir et l'accueillent à coups de traits. Il lui faut négocier, puis menacer pour obtenir l'ouverture des portes. C'était un pur crime de lèse-majesté, que cette attaque directe contre le représentant du Roi. Non seulement d'Audrehem pardonna la méprise, mais il n'en garda pas rancune aux bourgeois d'Albi, car, le lendemain, il leur fit une remise d'impôts, en raison des pertes qu'ils avaient subies de la part des brigands, et régla de nombreuse affaires à leur entière satisfaction.

Un autre jour, Jean de Neuville, son neveu et lieutenant, envoyé par lui à Narbonne, est assiégé dans sa maison par une émeute des habitants qui le prennent pour un bandit espagnol. D'Audrehem excuse la méprise et accorde des lettres de rémission, sans même imposer d'amende.

Après la prise de Peyriac, dont tous les routiers furent pendus, à l'exception de sept, d'Audrehem conduit à Carcassonne les sept prisonniers qu'il a épargnés. Leur arrivée cause une émeute : les habitants veulent les arracher de force au Maréchal pour les massacrer ; ils l'insultent, le menacent... Il les écoute froidement, les laisse crier ; quand leur fureur est tombée, il accepte leurs excuses et pardonne.

Je m'excuse moi-même, Messieurs, de vous présenter un abrégé aussi sec et aussi aride, et sollicite de votre indulgence une lettre de rémission, et cependant, avant de quitter le sujet qui m'occupe, je voudrais vous donner une idée de cette activité du Maréchal dans l'accomplissement de sa charge. Je me bornerai à vous détailler sommairement l'emploi de son temps pendant six semaines prises au hasard. Le 3 janvier 1364, il est à Carcassonne, le 7 à Narbonne, le 10 à Carcassonne, le 14 à Narbonne, le 19 à Montpellier, le 20 à Nîmes, les 23 et 24 à Villeneuve-les-Avignon, le 26

Digitized by Google

à Nîmes, le 28 à Villeneuve, le 29 à Nîmes. Le 1er février il opère contre des compagnies jusqu'au 7, jour où il revient loger à Nîmes, à l'hôtel de la Pomme Rouge, où les bourgeois lui font porter, ce titre de bienvenue, de la cire et des canfitures. Le 9 il est à Villeneuve, le 11, de retour à Nîmes, le 13 à Montpellier, le 16 à Bézieu, le 18 à Narbonne où il séjourne quelques jours. Remarquez que ces déplacements, il les fait à cheval, en armes, avec une escorte de gens de guerre, par des chemins à peine frayés, des sentiers de montagne, souvent à travers pays, et en plein hiver, sous la pluie et la neige ; que chaque jour, il lui faut s'ouvrir le chemin de force, au passage d'un gué ou d'un pont, enlever d'assaut un village ou un château que des brigands ont occupé pour l'arrêter en route ou le capturer. En somme, dans son gouvernement, il menait la vie d'un parfait chevalier errant, redresseur de torts, et ne se reposait que le temps nécessaire pour présider les états de la province ou régler les affaires de chacune des villes où il passait.

L'expérience l'ayant conduit à constater l'impossibilité de supprimer le fléau des compagnies, d'Audrehem conçut l'idée d'en débarrasser tout au moins la France, en déversant sur des pays voisins le torrent qui l'inondait. Dès l'année 1362, on le voit négocier avec Henri de Transtamare pour lui constituer une armée de tous ces brigands ; il recrute pour lui de nombreuses bandes qui s'engagent à passer en Espagne avant six semaines, moyennant certaines avances en argent et paiement de cent mille florins d'or à une journée au delà des monts. Un traité en forme est rédigé ; Henri de Transtamare, présenté au Roi, en reçoit des terres en France et une pension. Le Roi reçoit aussi plusieurs des principaux chefs de compagnie et leur fait des présents. Il est convenu que d'Audrehem, à la tête de cette armée, accompagnera le prétendant en Espagne, et sera, suppléé dans son gouvernement, pendant son absence, par le comte de Tancarville.

A peine passe-t-on à l'exécution, les compagnies font des

Digitized by Google

difficultés basées sur la forme du paiement. D'Audrehem essaye de les entraîner et passe lui-même en Espagne avec Henri de Transtamare et les Espagnols... ils ne sont pas suivis. Arnoul rentre en France, reprend les négociations avec une patience inlassable. Après six mois d'efforts, il semble avoir atteint son but : les compagnies, ayant touché toutes les sommes promises, se mettent en route, et le Maréchal croit pouvoir, le 27 novembre 1362, à Avignon, annoncer au Roi que la France va en être enfin délivrée.

Subitement, tout croule. Une clause maladroite du traité avait subordonné son exécution au maintien de la paix entre les Comtes de Foix et d'Armagnac, envers qui beaucoup de brigands avaient des engagements ; le Maréchal avait, en conséquence, acheté, moyennant promesse de fortes sommes, le consentement des deux seigneurs à se tenir en paix. A peine ces arrangements pris, ils recommencent leurs querelles ; les compagnies qui ont déjà touché ce qui leur était dû, déclarent leur traité rompu et, gardant l'argent, restent en France ; elles se divisent entre les deux Comtes et bataillent entre elles. Le comte d'Armagnac ayant été battu et fait prisonnier, ses partisans se livrent à un pillage effréné pour récolter le prix de leurs rançons. Quant au comte de Foix, vainqueur, il oublie que lui-même a manqué à ses engagements en rompant la paix, et réclame aux Sénéchaussées les deux cents mille florins d'or qu'elles lui avaient promis pour le faire rester tranquille. Henri de Transtamare, incapable de tenir la campagne avec ses seules forces, ramène en France ses Espagnols qui recommencent leurs pillages.

Toute l'œuvre de d'Audrehem est à reprendre, et le Languedoc plus misérable que jamais. Le Maréchal ne désespère pas cependant : il reprend ses courses, ses combats et ses négociations contre les compagnies, songeant toujours aux moyens d'en délivrer la France. Il conçoit l'idée de les employer dans une croisade sous les ordres du Roi de Chy-

Digitized by Google

pre, et, le vendredi 31 mars 1363, il prend lui-même la croix avec le Roi Jean, à Avignon. Jusqu'à la fin de 1364, il parcourt sa province et veille de son mieux à sa sécurité. Remplacé comme lieutenant-général par le duc d'Anjou, frère du Roi Charles V, il reste plusieurs mois près du Prince à titre de guide et de conseiller. En cette qualité, il négocie un traité entre la France et l'Aragon contre le Roi de Navarre et les compagnies commandées par Arnaud d'Albret et le vicomte de Tartas. Il poursuit ses efforts en vue d'éloigner les brigands de France, et, dans les premiers mois de 1365, est envoyé par Charles V près du Roi de Hongrie et de l'Empereur Charles IV. Il obtient d'eux le passage à travers leurs Etats d'un flot de compagnies qu'Arnauld de Cervoles, dit l'Archiprêtre, a accepté de conduire en croisade contre les Turcs. On connait l'issue de l'entreprise : arrêtées à Kehl par la mauvaise foi de l'Empereur qui refuse le passage du Rhin, les compagnies ravagent l'Alsace, et, attaquées par les Seigneurs de ce pays, rentrent en France : l'Archiprêtre se voit obligé d'accourir en Champagne pour défendre ses propres domaines contre ses soldats d'hier.

C'est alors que, peut-être sur la proposition, mais certainement sous l'inspiration de d'Audrehem, le Roi songea à confier à du Guesclin l'entreprise dans laquelle tant d'autres avaient échoué. Nous avons dit ailleurs la part aussi vaillante que désintéressée que prit d'Audrehem aux deux premières campagnes d'Espagne, sous les ordres du capitaine qui lui devait en partie sa fortune.

Fait prisonnier à Navarrette, alors qu'il n'avait pas fini de payer sa rançon de Poitiers, il se trouva chargé d'énormes dettes dont il eût grand peine à s'acquitter, malgré l'aide du Roi. Pour se libérer vis-à-vis du Prince de Galles, il dut emprunter au Comte de Foix 6,000 francs d'or, que le Roi s'engageait à rembourser. Mais le trésor était vide, et le Comte de Foix, un créancier fort pressant. Enfin le Duc d'Anjou paya la somme par prélèvement sur un emprunt de

Digitized by Google

25,320 francs, que lui-même venait de faire à du Guesclin. Quitte envers le Prince de Galles à la fin de 1369, Arnoul ne fut définitivement hors de toute préoccupation de dettes qu'en décembre 1370, au moment même de sa mort.

Il était en juin 1368, au dire de Froissard, « si vieulx et si « froissiés d'armes et de travail du temps passé, que bonne- « ment il ne se pooit mès ensonniier de l'office de maréchal ». Il avait en effet 63 ou 64 ans, âge avancé pour le rude métier qu'il faisait. Il se démit de sa charge aux mains du Roi qui, non content de le maintenir dans son grand Conseil, lui conféra la dignité de porte-oriflamme, vacante depuis la mort de Geoffroy de Charny à Poitiers, avec pension de deux mille livres. Nous avons vu ailleurs qu'il alla, avec mission du Roi, chercher du Guesclin en Espagne, l'accompagna dans sa campagne d'Aquitaine, et l'amena à Paris où l'attendait l'épée de Connétable.

Le 9 février 1370, d'Audrehem avait réglé avec le Roi sa situation pécuniaire et reçu quittance complète. Le libellé de cette quittance constitue le plus bel éloge que Charles V pût faire de son vieux serviteur. Il reconnaît les grandes dépenses que le Maréchal a dû faire à son service et les énormes rançons qu'il lui a fallu payer. Aussi noble de cœur que de race, il s'est bien souvent exposé à la mort et à la ruine pour le bien du royaume ; méprisant l'avarice, il a toujours employé l'argent de ses charges et de ses pensions, non à amasser des richesses, mais à accomplir de grands actes qui lui assurent la gloire et les louanges de la postérité. En conséquence, le Roi lui fait remise, à lui et à ses héritiers, de toutes sommes qui lui ont été confiées, et dont il ne peut justifier l'emploi.

Arnoul répondit à la générosité du Roi, le 1er mars suivant, par un acte spontané de désintéressement qui honore son caractère. En raison des charges du trésor, il renonça à tous les dons et pensions qu'il avait reçus du Roi, ne voulant conserver que sa charge de porte-oriflamme et la pension de 2,000 livres qui y était attachée.

Digitized by Google

Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit, dans mon mémoire précédent, de la campagne de décembre 1370, la dernière de d'Audrehem, et de sa mort causée par l'épuisement de ses forces après la victoire de Pontvallain.

C'est à tort que Froissard dit qu'il mourut à Paris en janvier 1371 : il s'éteignit à Saumur vers le 25 décembre 1370.

Son corps, ramené à Paris, fut honoré, aux frais du Roi, de funérailles magnifiques, auxquelles Charles V associa son prédécesseur dans la charge de porte-oriflamme, Geoffroy de Charny, tué à Poitiers.

Si l'on en croit M. Luce, d'Audrehem fut enterré à Saint-Denis ; si l'on en croit le Père Anselme, c'est aux Célestins de Paris qu'il reçut la sépulture. Ni l'un, ni l'autre n'indique sur quel document il s'appuie, et peut-être ont-ils raison tous deux, car, bien que cela puisse sembler étrange au premier abord, les grands personnages, à cette époque, étaient souvent enterrés dans plusieurs endroits à la fois. C'est ainsi que Bertrand du Guesclin eut quatre sépultures.

Voici l'explication du fait. Aussitôt après la mort, on embaumait le cadavre, et le cœur était généralement mis à part ; les entrailles retirées étaient inhumées sur place. Mais, en raison des procédés d'embaumement très primitifs en usage, le corps ne pouvait être longtemps conservé. Si donc on devait le transporter au loin, on recourait à une nouvelle opération fort barbare : on faisait bouillir le corps afin d'en séparer les chairs, que l'on enterrait là où l'on se trouvait, et le squelette seul continuait la route. C'est ainsi que les entrailles de du Guesclin furent inhumées à l'église Saint-Laurent, au Puy, après l'embaumement ; ses chairs à l'église des Cordeliers de Montferrand, près Clermont ; son squelette à Saint-Denis et son cœur à Dinan; ce qui fait bien quatre sépultures. Peut-être en fut-il de même de d'Audrehem, ce qui mettrait d'accord le Père Anselme et M. Siméon Luce.

L'héritage du Maréchal fut recueilli par son neveu Jean

Digitized by Google

de Neuville. Celui-ci ne conserva pas longtemps Audrehem, car, dès 1374, nous voyons ce titre porté par Moreau de Wuisant ou Wuissens, qualifié seigneur d'Audrenehan. Ce Moreau servait déjà en qualité de chevalier, en 1369 près du duc d'Anjou.

Nous n'avons pas à modifier les conclusions de notre précédent mémoire sur Arnoul d'Audrehem, qui, de son temps, passait pour le type du parfait chevalier. La fréquence des occasions où il se laissa surprendre, son action néfaste sur le Conseil du Roi, cause première du désastre de Poitiers, nous portent à douter quelque peu de ses hautes qualités militaires, et à voir en lui un brillant soldat plutôt qu'un général, un hardi batailleur plutôt qu'un chef de quelque envergure ; cependant l'expérience semble l'avoir assagi, et avec l'âge, il se montre plus sage et plus prudent, notamment en Espagne. Quant à ses qualités morales, sa loyauté, sa générosité, sa droiture d'intention et sa rectitude de conduite, son désintéressement, son abnégation personnelle et son dévouement absolu au Roi et au bien public, sont hors de pair et vraiment dignes d'admiration. Ajoutons que, tant dans les négociations diplomatiques auxquelles il fut mêlé que dans les grands gouvernements qu'il exerça, il se fit toujours remarquer par son habileté, autant que par sa fermeté et son esprit de justice.

D'Audrehem a consacré toute sa vie au bien de son pays, il lui a rendu, sinon les plus brillants, du moins les plus utiles services, et il est mort à la peine. Il ne serait que juste qu'il fût quelque peu à l'honneur dans la mémoire de la France reconnaissante.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UN SOLDAT DE LA Ire RÉPUBLIQUE

Carnet d'Étapes aux Pays-Bas et en Allemagne

(7 Floréal an II. — 17 Ventose an VII.)

PUBLIÉ ET ANNOTÉ

Par M. J. SION

Membre résidant.

Aimable-Joseph LEFEBVRE, fils de François et de Marie-Claire Duriez, est né à Flers, près Saint-Pol-sur-Ternoise, le 5 mai 1765.

Il ne nous a pas été possible de savoir où et quand il fut incorporé dans les armées de la République. Mais nous donnerons la copie du congé de libération qui lui fut délivré, le 4 mars 1809, à Venlo, département de la Meuse-Inférieure, alors qu'il était sergent au 8e régiment d'infanterie.

A l'expiration de son service, il revint à Flers, s'y maria le 25 février 1811, avec Mlle Augustine-Joseph Engrand. Il eut deux fils, sur lesquels on n'a pas trouvé d'autres renseignements que leurs dates de naissance. Il mourut à Flers, le 19 janvier 1853, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Sa femme était décédée en 1845.

Les pages ci-après sont la copie absolument textuelle de celles qui ont été conservées de son carnet et dont un certain nombre sont à peine lisibles. Nous avons

Digitized by Google

tenu à respecter scrupuleusement l'orthographe et le style souvent incorrects de l'auteur, nous bornant à mettre les signes de ponctuation indispensables pour rendre le texte intelligible.

Dans les notes, nous avons tâché d'identifier les noms propres de lieux; nous n'y sommes pas parvenu pour plusieurs noms de villages situés en Hollande et dans la vallée du Rhin.

Ces pages ont trait aux combats, opérations et marches qui ont eu lieu aux environs de Lille, en Belgique, en Hollande et dans la vallée du Rhin, pendant la période qui s'étend du 7 floréal an II (26 avril 1794) au 17 ventose an VII (7 mars 1799) (1). Elles n'apportent sans doute qu'une faible contribution à l'histoire des guerres de la République; mais elles permettent de constater avec quel culte de la liberté, avec quelle foi républicaine, avec quelle abnégation de modestes soldats marchaient au combat et supportaient les privations les plus dures et les plus constantes. Dans leur simplicité, elles constituent une leçon du plus pur patriotisme.

J. Sion.

(1) Voir à la fin de ce récit une carte des régions parcourues par le soldat Lefebvre.

Digitized by Google

....

... Sept floréal an II (1) de la République française pour aller attaquer Lavand garde des Ennemies (2) au village de Moucron (3). C'étoit sur une hauteur que l'on nomme moulin de Caster (4). Au bout de quelque heure dattaque nous (5) les avons debusquer. Les ayant poursuivie bon train, Courtray fut prise par surprise sans résistance ; nous allames passer la nuit sur la route de cette ville à Tournay, ou nous avons bivouaqué dans les bois. Le lendemain le 8 floreal nous avons passé au bas de Courtray pour aller camper au dessue de La Lys prez de cette ville du cotte de menin (6) que nous observions. Les pontons quy furent jetté sur la Lisse pour passer. Charger du siege de Menin pendant lesquel L'ennemie reviennent se placer au mont de Castel a Leffet de debloquer Menin. Nous nous s'avont porté au devant deux et nous avons passez la nuit au village de Neuville en Ferrain.

Le landemain 9, on les alla attaquer des nouveaux sur ledit mont. Cette Bataille a été très serieuse. Nous fumes trois fois en déroute repoussé. A la 4e attaque nous emportons leurs redoutes à la baionnette.

La deroute se mit par my eux ou nous leurs avons pris trois drapaux, presque tous leur esquipage. Lon ne voyait rien autre chose le long de leur route que canon et caisson renversez. Pendant ce temps la, lon bombardoit menin et

(1) 26 avril 1794.

(2) Les Autrichiens, sous les ordres de Clairfayt.

(3) Mouscron, ville de Belgique.

(4) Moulins de Castel.

(5) Bien que l'auteur, Aimable Lefebvre, ne le dise pas dans les pages que nous avons conservées, tout permet d'affirmer qu'il faisait alors partie du corps d'armée commandé par le général de division Souham, — Pichegru étant commandant en chef de l'armée du Nord.

(6) Menin.

Digitized by Google

nous avons passez la nuit au village Dalbecq (1). Pendant tout le temps que duras le siege nous navons rien fait autre chose que rodés (2) tous les village par laquel lennemie pretendoit nous enquiéter. Et voyant que Lon ne pouvoit leur apporter aucun secours et que la ville se metoit en cendre il firent signe (3) de sortir par la porte de Lille; dans ce meme temps il seffectuoit par la porte Dipres (4) donc il on traversez la colonne qui etoit de ce cotté la il ont sy échappez a nos coup. Ce fut la faute des garde et de lartiriel novis (5) au mettier de la gerre.

Le 12 floreal Levacuation de menin cest faites.

Le 15 Lennemie se vien camper proche d'ottignie (6).

Le 17, nous avons été attaquer Lennemie au village de Dottignie; nous les avons repoussez jusquà Lescaut (7) et nous avons passez la nuit à froïenne.

Le 18, nous avons retournez au mont de Marque (8). Au bout de quelque heure que nous etions la nous fumes contrain de partir que Lennemie avoit fait un detours et etoit venu attaquer Courtray et notre parcq fut dans le cas de se rendre à Lennemie ; nous avons crus battre en retraites. Ce jour la nous avons descendue au village dalbecq (9) et dalbecq a Neuville de Neuville au mont Dhalluin (10) et de la nous avons couvert cette ville ou Lennemie pretendoit nous ynquieter; nous avons passé la nuit dans les avetie (11).

(1) Aelbèke.
(2) Parcourir.
(3) Semblant.
(4) D'Ypres.
(5) L'artillerie novice.
(6) Dottignies.
(7) L'Escaut.
(8) Marck.
(9) Aelbèke.
(10) D'Halluin.
(11) Avêties: vieux mot français signifiant terre couverte de récoltes, blé, avoine, etc... Se dit aussi des récoltes elles-mêmes.

Digitized by Google

Le 19, nous avons marchez a Lennemie que de La nuit il cetoit retiré au village de desglint guilleghem (1) et dont nous avons passez La Liste (2) a Menin ; et marchez sur Courtray donc nous les avons chassez.

Le 20 partie pour aller au mont de Saint anne (3) Dans nous avons resté jusqu'au 27 floreal.

Le 28 nous avons été attaquer le village de Dottignie ou Lennemie etoit.

Le 29 Lennemie est venu pour nous blocquer et il semparent de Waterlos (4), Tourcoing, Roubay, Nouvaux et sur Neuville jusqua Bondue.

Le 30 nous les avont ete attaquer et nous avons eu une affaire tres sanglante ; mais la victoire a ete fidelle a la Liberté : tous leurs artillerie fut pris ; et ils furent chasez jusqu'a Tournay, et pendant ce temps la leurs colonne de droite descendit à Vervick (5). Bousbecq (6), le Blaton et Linselle. Ce jour la nous avons passez la nuit entre Roncq et Neuville ; ce fut quand Nouveaux fut brullé. Pendant ce temps la leur colonne de droite qui descendoit a loisir pour nous blocquer facillement a ce qu'il croioit passer la Lisse (7) a Wervicq et occuperent le village de Lincelle, le Blaton et Roncq. Quoy qu'il ne se sentirent point de l'affaire nous les aurion bien arrengé sy nous navions pas été dans le cas de rester au village de Roncq et Neuville a cause de la nuit et la fatigue. Nous leur appris de se vanter daller faire les siege de Lille malgré nous et sans notre permition ; leur perte etoit de 14 bouche a feu et six regiment tant anovriens (8) qu'Anglais.

(1) Gulleghem.
(2) La Lys.
(3) Sainte-Anne.
(4) Wattrelos.
(5) Werwick.
(6) Bousbecques.
(7) La Lys.
(8) Hanovriens.

Digitized by Google

Le 1er prairial (1), an II, nous avons traversez la maison Blanche jusqu'a Rentourode (2) sans trouvez Lennemie. Ce jours la quatre compagnie etoit alle en patrouille on leur avoit defendue de naler pas plus avant que le faubourg dipres (3) et de rentrer par la porte de Rouselard (4). Il saventurerent de seloingner du cotte de Vervick tout courant est se laisserent surprandre de Lennemie et il furent presque tous achez ; je vous observeray que cetoit toute nouvelle troupe.

Le 2 prairial nous avons retourné sur Menin que nous avons traversé par les quatre porte ; ce jour la nous avons été le long de la Lysse et retourné au mont Saint Anne ou nous avons resté quelque jours tranqu'il.

Parti le 5 pour aller rattaquer les villages de Dottignies et St-Léger, Etimbourg (5) Romgi (6) a Lasne (7), Blandin (8), Bollerick, Froienne (9) et nous avons été jusqu'à très près de Tournay ou nous avons eu la plus vive affaire que la division eux de toute la campagne. Les ennemie étoit retranchez, et Lescaut (10) leur étoit très avantageux, car on ne pouvoit pas les prandre par les flanc, parce qu'il étoit sur les devant de leur redoutes. Et on ne pouvoit pas y transporter d'artillerie, car il ny avoit qu'une route ; donc il y avoit plusieure batterie construit dessus presque tous notre colonne fut en tirailleur et il y eux un nombre infini de bléssez temps dune part que de lautre : cela nempeche que nous les aurions repousse dans Tournay sy ne leur étoit

(1) 20 mai 1794.
(2) Non identifié.
(3) D'Ypres.
(4) Rousselaer ou Roulers.
(5) Etaimbourg.
(6) Non identifié.
(7) Non identifié.
(8) Blandain.
(9) Froyennes.
(10) l'Escaut.

Digitized by Google

venu vers le soir un renfort très considérable du camp de la Molte (1) près de Saint-Amand : nous etions fort affeblie et sans boire ny manger depuis quatre heure du matin et le soldat voiant que lennemie cherchoit à nous couper le passage, il y auroit parvenue sans une observation (2) que nous avions en arrière comme l'on netoit tous pelle melle sans distinction de compagnie ny de bataillon et que lennemie nous cherchoit a toute force ; lon rencontroit ses drapeaux et les premiers rejoin arrette toute les autre et l'on crioit : en bataille ! les six pieces de notre demie brigade sont arreté par notre bataillon et nous jurons plutot de périr que de les abandonner. Nos six pieces se mirent en ligne sur notre gauche dans un champ un peut haut et commance a jouer sur la route que lennemie nous chargoit ; les trois pieces de droite de chaque bataillon on joué à mitraille et les trois autre à boulet. Du meme ynstant Lennemie sarrette et recule en arrière pour ce couvrir d'un bois a notre resistance ; et derriere nous, tous sarrettent et les piece de position vinrent seconder nos derniers efforts qui ont duré jusqua onze heure du soir ; et Lennemie finis de tirer. Nous avons battus doucement en retraite par des chemins detourné en prennant des embuscades pour tachez de sauver au temp de Blessez que lon pourroit ; cela nempêche que nous avons perdu beaucoup d'homme, abatus de fatigue sassoyoit et sendormoit ; il y en eut plus de deux cent de cette façon, si bien que nous ne fume de retour au mont de Saint-Anne qu'au soleil leves ; nous fumes vingt quatre et vingt huit heures sur nos pied sans boire et sans manger.

Après cette affaire, Lon nous a donne un chef de demie brigade nommé Sariel (3) et un commandant de bataillon quy a eu la cuisse emporté à Laffaire de Tourcoing. Etant de retour, nous avons resté tranqu'il quelque temps.

(1) Maulde.
(2) Sans une arrière-garde.
(3) Non identifié.

Digitized by Google

Partie le 17 pour le siege Dypres ou nous étions d'observation, lequel notre avand garde se battois presque tous les jours.

Le 19 (1). Lon apprend que le general Clairfay (2) rassemsembloit des troupes et se proposoit de venir nous attaqué. Leurs rassemblement etoit temps a Rousselard que dans les environs aincye que sur la hauteur docclet (3) qui venoit au secours de cette ville assiégée. Nous lavons attaquer la veille au soir quy devoit faire la leur. Leur troupes étoit fatigué de longue journé qu'on leur faisoit faire ; pour cette effet (4) ne purent guerre resister ; sans un ynconvenien qui nous est arrive la batail nauroit pas duré plus d'une heure et demie. Comme nous chargions avec la plus grande activité du monde et que nous etions bien pres deux, la mitraille et le balle passoit au dessus de nous et alloit blesser ceux de notre 2me bataillon qui etoit resté en arrière a cause du terrain anbusquer que lon ne pouvoit pas prendre en front. Pour la demie brigade nous sommes resté sur le terrain. Lennemie profitèrent du soir pour décamper temps a Rousselard, et leur droite etoit a hoclet (3) ; il decampes de meme et se retiroit pour resister au village de Volmerbecq (5) et le village aux environs Leur etoit avantageux ; il etoit couver par le bois.

Le lendemain 20, nous avons traversez Rousselard et nous avons été camper à Hoclet (3).

Le 25 prairial, Clairfay nous vient attaquer sur le sept heure du matin (6). Lataque fut très vive sur tout les poind; la droite et la gauche se désunit et nous fumes presque

(1) 7 juin 1794.
(2) Clairfayt.
(3) De Hooglède.
(4) Pour cette raison.
(5) Volmerbecke.
(6) Clairfayt était à la tête de l'armée autrichienne et anglaise, l'armée française était commandée par Pichegru et Macdonald.

Digitized by Google

blocquer. Nos ennemie avoit juré de déblocqué Ypres ce jours la ; mais connaissant que nous étions republicain, qu'il faloit vincre ou mourir, ce doux sentiment que nous animerent et que ne connaissant point le dangé, et nous jurons de vincre ou de faire une simentière (1) du chand de bataille. Voyant nos tirailleur rentré dans nos campagnie, nous nous crions tous unanimement : en avant ! en avant ! Le tambour et trompette sonnant la charge nous animant tous ; la droite et la gauche qui commence à nous seconder et a leur faire retentire sur lennemie. Lennemie fut obligé de fuir de toute par avec honte detre batue et de se retirer et de nous céder le terrain. Nous les aurions bien poursuivie, mais la position que nous leur avont reprie nous étoit trop avantageuse ; nous avons gardé notre position jusqua la reduction de la vie (2) pour Clairfay et son armées.

Après cette déroute l'armée ennemie se partagèrent en deux ; les Anglais se retirent sur Bruge et les Autrichiens sur Gand ; la ville (3) se rendit le 3 messidor.

Le premier messidor (4), nous avons été camper à Whem auselghem mandele (5), ou nous les avont débusqué et mit en fuite jusqu'à tres prez de Gand en leur prenant presque tous leur artillerie et beaucoup de prisonnier. De la notre cavaillerie on été faire une découverte jusqu'à la porte de Gand qu'il trouverent fermé. Nous avons passé les ponts sur la Lisse au village Dobrenne (6). Ce jour la nous avons été camper sur la hauteur de Wanneghem.

Le 9 nous avons ravancé de plus prez de la ville Daudenard (7) pour en faire la fausse attaque, par laquelle nous

(1) Cimetière.
(2) Ville.
(3) Il s'agit de la ville d'Ypres.
(4) 19 juin 1794.
(5) Winkel ?
(6) Olsenne.
(7) La ville d'Audenarde ou Oudenarde.

Digitized by Google

avons été camper au village de Morghlenn (1). Cette affaire fut avantageuse, car nous y avons fait apporter toute leur force de différent endroit ; ce fut là que nous avons vue pour la première fois des boulets de trente sept deux ou trois.

Etant posez en avant nous avons été obligé de reculer ; nous avons profitez de leur rassamblement ; les derniers jours que l'on voyait arrivez leur force de toutes part, et que lon avoit vu leurs feu allumé dans la nuit, lon a demande des hommes de corvées pour allumer du feu pour leur ynspirer de la crainte ; mais nous les avons jouées le tour de laisser leur sentinel a genoux, pour nous ecoutez venir a lordinaire autour de la ville. Vers une heure de la nuit, notre armees a commancé a deffilez ; et nous avons resté darriere garde avec un bataillon de tirailleur de jardon (2) ; nous leur avons jouées le tour.

Partis le 10 pour aller camper près de dissepelleghem (3), ou nous etions campe par petit campion. Le quatre 1ere compagnie de notre bataillon furent en observation de lautre cotté daudenard (4). Comme lon sy croyoit en sureté, et que nous etions fort fatigué, lon a pas poser de garde extérieure. Deux volontaire se promenoit furent prie par une patrouille de cavalerie ennemie qui setoit presque venue jetter dans nous autre ; un tirailleur etant a la chasse les a appercue et tirra sur eux ; en criant, il fit prandre la fuite a lennemie ; ce fut la cause qu'on a pas pu le rejoindre pour leur froter les oreille.

Le 12, nous avons descendue sur Gand, tout le long du canaille qui conduit d'une ville à lautre, et nous avons bivacquer à Torcity (5) a moitie chemin dune ville a lautre, point fort eloingner de Bruge.

(1) Mooreghem.
(2) S'agit-il de Jourdan ? C'est peu probable.
(3) Elseghem.
(4) D'Audenarde.
(5) Loochristi.

Digitized by Google

Le 13, nous partime pour Gand, qui etoit evacué ; nous avons entré par la porte de Bruge et sortie par la porte de Bruxelle. Nous avons campé a une demie lieux de la ville en observant. Il cest arrivé plusieurs petites affaires assez sérieuses.

Le 14, partant de près de Gand, nous avont été camper au village de Oerdeghem, a deux lieux dalost (1) que nous avons travece.

Le 15, partis pour aller camper à Osek (2), deux lieux de Bruxelles.

Le 16, partant d'Osek, nous avons été camper a deux lieux de Maline (3) proche Labay (4), et nous avons changer deux foit de position.

Le 18, nous avons fait lattaque de la ville ; et nous tirailleur on traversé la rivière à la nage pour aller débusquer Lennemie qui étoit de l'autre cotté ; il les poursuivirent et traverserent les fossez et escaladre le muraille de la ville dans le temps que lon posoit les pontons ; notre bataillon a entré dans la ville et nous fume tous de garde au porte, une compagnie d'un cotté une de l'autre.

Partie le 23 pour aller rejoindre notre demie brigade au dessu de la ville sur la route de disse (5), notre colonne fit le service de la place par bataillon.

Le 28, nous avons été a trois quar de lieux de Maline (3).

Le quatre termidor (6) nous avons rapprocher Maline (3) pour nous passer une petite rivière que nous etions resté tous le long.

Le 18 sous les murs de Liers (7). La nous avons passé les ponthons.

(1) D'Alost.
(2) Opwyck ?
(3) Malines.
(4) L'Abbaye.
(5) Diest.
(6) 22 juillet 1794.
(7) Lierre.

Digitized by Google

Le 25, proche d'Anvers ou nous avons entré dans la ville sans tirer un coup de fusil. Lennemie fuioit toujours à notre aproche.

Le trois fructidor (1) nous avons arrivé à vineghem (2) a deux lieues d'Anvers sur la route de Bergodsomme (3) 36me position.

Partit de vineghem le 10 et nous avons été camper proche de Ostinal (4) dans une grande plaine de Bruaire (5).

Le 11 nous avons été camper a Molde (6) dans une plaine de Bruyaire ou nous marchions sur Liège pour porter du renfor soit disant que nous avions quarantes mille homme de bloquer ; nous avons eu contre hordre en route que le 40 mil homme étoit débloquer et qui avoit mit lennemie en déroutes.

Le 13, nous avons prie une autre routes et nous avons été camper proche de Tournotte (7) a sept lieues de Breda.

Le 15 nous avons été camper dans la plaine d'Hostrate (8) qu'elle a pour les moin 3 lieux de long et autant de large tout bruyere, a quatre lieux de Breda. Nous étions rassem blé dans cette plaine une armée de 60 mille hommes. Nous avons fait lexercice et de grande manœuvre et il y avait beaucoup de cavaillerie. Nous yavont vu dans cette plaine sept general temps que general de division que general de brigade.

Le 19 nous somme venue bivaquer près de Maurs (9) premier village d'Hollande a deux lieux de Breda (9), le 24

(1) 20 août 1794.
(2) Wineghem.
(3) Berg-op-Zoom.
(4) Oostmall.
(5) bruyères.
(6) Moll.
(7) Turnhout.
(8) Hoogstraeten.
(9) Non identifié.

Digitized by Google

dans une plaine de bruyere proche de Tilbourg (1).

Le 26 dans une grande plaine de bruière entre Osterwyck et Belverin (2).

Le 28 à Boyxelle (3) bourg ou nous avons été attaqué Lennemie (4) a 5 heure apres midy ou nous les avons chassé et mis en deroute et leur prendre 7 piece de canon et plus de six cent fusils et deux mille quatre cent s'homme prisonnier et plus de six cent chevaux. Donc nous avons fournie pour conduire les prisonniers à Anvers un detachement.

Le lendemain 29 Lennemie est venue nous attaquer a 16 bataillon et notre avant garde seul les a repoussé et mis en deroutes et leur a pris passez six cent s'homme prisonnier. Et apres cette deroutes Lennemie a toujours fuit à notre approche.

Le 30 nous avons bivaquer derriere Boyxelle dans une plaine de bruyere près la riviere donmel (5).

Le 3e jours complaimantair nous avons été prendre une autre position a deux lieux de travers (6) dans une grande plaine.

Le 1er Vandemiaire 3me année (7), partie pour aller camper dans la plus redoutable position entre Boilleduc (6) et Grave. Les ennemie croyant que cetoit pour se porter sur Grave tirrant de force de Boilleduc (8) pour les y porter ; dans ce temps la notre cavaillerie ce porte vers Boilleduc (8) et voyant qu'il netoit point en force les repoussant vivement temps dans le fort que dans la ville ; il le tinrent en respect jusqua ce que nous eussions blocqué la ville. Jour glorieux pour la Republique francaise davoir profité du mouvement

(1) Tilburg.
(2) Non identifié.
(3) Boxtel.
(4) Armée anglo-hollandaise.
(5) La rivière de Dommel.
(6) Non identifié.
(7) 22 septembre 1794.
(8) Bois-le-Duc.

Digitized by Google

des ennemye et davoir prie de position aussi avantageuse pour faire le siege de cette ville.

Le 11, le fort de Crevecœur, place tres importante se rendit au bout de quelques jours de siege.

Le 13 l'on a commancé a ouvrir la tranché de Boilleduc.

Le 15 Lennemie a tenté une sortie et ont gagner les retranchement, ils ont jeté tous le bagache dans le canail de la ville a la Meuse, et nétant point en force il furent contrain de rentrer dans la ville et ne tentèrent plus de revenir.

Du dix-huit au 19 les retranchement ont été finis. Jobliot (1) de vous dire qu'il et eut une treve du 17 au 18.

Le 19 la capitulation ce fits et la ville se rendit.

Le 21, la garnison et sortie avec les honneur de la guerre, emportant leurs arme et drapeaux et pièce de campagne avec tous leur bagage et vingt caisson couvert ; les malade furent transporté sur leur terre. Et dressant leur pas sur Grave ; mais le Gouverneur ne voulut le recevoir et leur ordonna de seloigner de la ville sans differez sans quoy qu'il feroit jouer les piece a son commandement sur eux ; en ajoutant qu'il estoit de lache de laisser une place telle que cela, sans siege ny résistance Et nous y avont pris trois cent emigre, que Lennemie a été obligé de dénoncer par larangement que l'on avoit fait avec eux dans la capitulation.

Le 22 vendémiaire (2), partis pour aller sur Grave. C'était pour remplacer une autre colonne qui observoit la ville. Elle netoit point prevenue pour partire et la nuit étant venue, nous avons été obligé de rester à une demi lieux de la position, sans pains, sans feut, sans paille pour attendre le jours : pour que les autres parte et nous autre pour les remplacer.

Le 24 partie pour prendre une position pour passer la Meuse.

Le 25, nous avons passé la Meuse : le soir la fatigue fut

(1) J'oubliais.
(2) 13 octobre 1794.

Digitized by Google

sy grande et le chemin sy mauvais que plusieure périte dans de precipice plain d'eau au travers des marais ; en voyant cela plusieurs restèrent le long du chemain. Lun ne pouvant et d'autre ne voulant plus aller plus avant sy bien que nous mena bivouaqué a un quar de lieu des postes ennemie. Tres ynstruit par de paysant que nous étions aussi prez deux, nous les avons vue etindre leur feu et que de ce moment jugan bien qu'il étoit dans la terreur nous avons allumé nos feu et nous avons taché de couper quelque verdure pour nous mettre a labry des ynjure du temps de plus mauvais.

Le 26 nous somme restez en arrière ; ou il se trouve jusqu'a quatre cent homme dans une ferme sempressoit de rejoindre nos généraux. Cette nuit la on couché sur de meule de foin ; verre sept heure et demie du matin toutes nos forces étant assez bien rassemblé, nous avons été attaqué Lennemie et les aient fait debusquer dune position des plus ymportante pour eux, ou il étoit trois mille homme. Ce ne fut pas sans malle, car la division fut dans le cas dy travailler (1). Et ils ne sedèrent le pas que quand il se virent presque entouré et qu'il ne pouverent plus rester davantage sans se perdre tout a fait car le village étoit entourez deau. Nous avons bivaqué au dessut dudit village.

Le 27, partie pour aller sur le derrière de Grave du coté de Nimaigue (2). Nous étions bien miserable dans cette position ; nous avions une ration de pain pour cinq ou dix jours.

Le 29 tous les grenadiers de la division, les tirailleurs et la cavailerie ainsy que notre artillerie legere ont été faire une decouverte pour connoître la position des ennemi. La canonnade ce mit a gouer et a commance à faire bien chaud ; donc il nous en coutés quelque bons soldat.

Le 30 nous avons partie pour aller prendre une position devant ladit ville de Nimaigne (2).

(1) La division se trouva dans la nécessité de faire de grands efforts.
(2) Nimègue.

Digitized by Google

Le 3 brumaire (1) nous avons raproche sous le canon de la ville pour le serrer de plus prez. Cela nous a causé beaucoup de paine ; car il ne nous ont abandonné la ville qu'avec paine.

Le 5, lon a ouvert la tranché, mais ce ne fut point sans peine, car il nous envoyoit de boulets obuse et mitraille aussie et plus souvent que nous ne voulions. Il tenterent sancese de sortir mais quand on sen appercevoit on alloit au devant deux.

Le 9 au soir l'ennemie a fait une sortie ou il on penetre jusqu'au dessus de nos retranchement. Douc notre bataillon y a beaucoup soufert ; quand lon a appercu cela lon sa jetté sur eux de tout les cotté ; lavand garde se precipitat sur la droite ceux de retranchement au centre et nous les avons presque prie par le flans sur la gauche ; car la colonne qui étoit pour nous faire face na pu guer resister ; nous etions plus prez deux qu'il ne croyoit ; nos obuse firent sotter plusieure de leur caisson. Sé ce qui les obligea de se retirer en battant retraite ; nous en avons profité pour prendre leur centre sur le flans. Comme nous etions embusqué, leur cavaillerie a tenté de faire une découverte sur notre fronc ; mais beaucoup ne sacoutumaient pas a nous chargé, car il descendoit à force de leur chevaux tête dèvant tête derrière et dautre sans ; leurs chevaux quittez ? leur maître et se couchoit de tout cotté et de toute manière. Voyant cela il se preserent de rentrer dans la ville ; et ny revinrent plus. On en na surprie deux qui etoit a combler nos retranchements et on les a fait prisonnier. Le soir il non pas manqué de nous envoyer bien des obuse ainsi que du reste.

Le 10 lon a parvenue a erriger une batterie de deux piece de siege et deux obusiers qui jouèrent sur Valle (2) ou il avoit placé leurs pontons ; mais quand la munition fut arrivé lon

(1) 24 octobre 1794.
(2) Le Waal.

Digitized by Google

a tardé guerre à voir les pontons couler a fond : se qui décida le sord de la place : mais dans le meme temps six obusier commancèrent a jouer sur la ville ; sé ce qui causa un degat que lon ne pouvoit presque croiré ; dans la même nuit les Anglais passèrent le Vallé sur de batteaux et pont vollant ; ils laissèrent trois bataillon d'hollandais dans lambaras. Sé ce qui les obligea de se rendre ainsi que la place ; il ouvrirent la porte aux français (1) ; et ne voulurent plus se battre davantage. Lon entra sans seremonie dans la ville et vers le soir du même jour, on les desarma, et il partirent le landemain pour la France. Pour les autre qui avoit passez le Valle tirrent du même jours sur la ville ; mais on les a un peu fait reculer par le moyen de construire des batterie sur le bord de la ditte rivière.

Le 14, lon a tirré (2) les cantonnements et nous avons tombé sur la droite de la ditte ville le long du Walle à trois lieux de la à Craimbourg (3) et quelque ville au dessus jusqu'au duché de Clef (4).

Notre bataillon a tombé à occuper plusieurs village. Notre compagnie etoit a mair (5) sur la route de Nimaigue à Clef; donc nous avons partie du 20 au 24 nivose de l'an 3e de la République Francaise.

Ainsi vous voyez apprez une campagne aussi fatiguante nous avons guerre eu de repos ; mais la conquette nous dedomage ; et nous a mis dans une état capable de surmonter le plus grand obstacle ; ces français sy delicat et sy effeminez par crédit (6) dans toute les partie de Leurope et du monde entier, ne sont guerre restez auprez du feu dans une hivere donc il ny a pas de creature respirant pour dire

(1) Les Français étaient sous les ordres du général Souham.
(2) Tiré au sort.
(3) Kranenbourg.
(4) Clèves.
(5) Non identifié.
(6) De réputation.

Digitized by Google

en avoir vue une plus forte ; et encore dans un climat infinimant plus froid que les notre ou lon y passe six a 7 moy de tres grand froid. Nul homme de mon temps ne peut peut contredir ce que j'avance.

Fin de la première course.

Deuxième Volume.

Rassemblement du 21 nivose (1) en bonne ligne de droite et de gauche de Nimaigue le long du Valle a leffet de sonder la force de Lennemye et de voir leur position derrière le dit Valle a la faveur duquel il se proposoit de détruire Nimaigue a loysir par bombardement. Lheur étant arrêté et le rassemblement fait a petit bruit sur une ligne de deux à trois lieu de long lennemye sans etre prevenue voit monter tous à la fois la digue et afranchir le Valle et prendre leur 1re redoute sans pouvoir resister à leur piece quy nous laisse sans avoir tirrez deux coups. Il ne croioit point que le Français auroit osez entreprendre de passez cette rivière sur le glace et se retiroit sur leur camps baraqué à 3 petit quard de lieu de la. Ce fut la que nous avons tenue ferme et toute la journée c'est passez à ce battre. Voyant que nous ganions toujours sur eux et que leur principaux magasin à poudre etant en grande partie remplie de gargouche etoit tomber entre nos main, un courageux trompette de chez eux

(1) 10 janvier 1795,

Digitized by Google

y port le feu ardiment sans panser au danger ou il sesposoit. Nos grenadier étoit entré dans le magasin quand il sauta. Plusieur furent blessé. Il croyoit nous faire peur comme aux enfant. Ce fut alors que nous les avons charger avec plus de surté. La bataille dura jusqu'à 4 heure du soir. On a vue qu'il ni avoit point beaucoup à crainte on a placé des troupes suffisant pour leur faire fasse : et le surplus repassa le Valle pour pouvoir se loger ; une partie de lartillerie revient aussi en amenant le piece que nous leur avions pris dans le different fort et redoute ; il y avoit des mortier de la première force quy montoit a deux fort construit devant Nimaigue ou il les avoit couvert de differant rang et palissade a proportion du terrain et des ouvrages. Et nous avons logé lelong du Val a differant village.

Le 23, nous les avons été rattaqué de nouvaux et tous le grenadier allerent en tirailleur en avant ou Lennemye voyoit bien par cette attaque que l'on vouloit leur faire pillé du poyvre. Nos trois compagnie de grenadiers et une de la soixante-huitième demie brigade etant join ensemble marchèrent à quatre sur deux colonne vers trois régiment d'anglais qu'il firent battre en retraite plus dune lieux ou ils ont prie une piece de canon et les canonnier et leur capitaine ainsy qu'un colonnel et plusieure soldat ; en outre il ont encore prie un bourg nommé Elneron (1). Dela lon les a poursuivie j'usqu'a la ville d'harnem (2). Je mettonne comme cela a pue ce faire ; car ce village est très fort par des canaux qui sorte du rain (3) quy donne dans differente endroit temps au Valle qua plusieure village et qui rentre dans d'autre endroit. En outre presque tous les terrin qui lentourent sont des prairie très plate et sont garnie de tres grand et profond fossez qui en font la séparation. Quand il a sagit de logé le soir dudit jours dans les allantours du village. il a fallut

(1) Emmerick.
(2) Arnheim.
(3) Rhin.

Digitized by Google

chassez les ennemye pour nous loger au lieux de logement. Cetoit plutôt tous corps de garde car nous ny etions point trop en sureté.

Le 24 nous avons été davance ver le Rain (1) sur la gauche du dit bourg : quatre compagnie seulement dans un petit village ou Lennemie se retranché. Sitot quil on apprie notre approche, il on eut soin de fuir, notre premier bataillon etoit d'une autre cotté et pour ne point être embarrassé il nous ont laissez leur canon et munitions sur le bord du Rhin.

Le 26, nous avons passez le Rhin sur le devant d'une auteur a une bonne lieu sur la droite de la petite ville Waqueninge (2). Ce fut la que nous avons apprie levacuation de la riche ville Dutrecht (3), sy celebre par ces guerre, ces traite et reconnaissance de lunion de la République des provinces unie. De la nous avons descendu vers la petite ville de Rhemme (4) a trois quard de lieux de cette petite place sur la route qui n'est autre qu'une digue. Il y a une fameuse montagne au millieux des marais ynnodé des eaux du Rhin. Cette ditte montagne est un croysant de line (5). Il avoit profité du terrain pour rendre leur peis (6) ynassecible. Leur magasin étoit derrière la montagne, et le devant du côté du Rhin étoit couvert et un fort de plus redoutable. Il y avoit deux cavaillerie ; la premiere avoit trois bastion et la deuxieme en avoit cinq tous couvert de demie lune est de piece encore en très bonne état de défance ; couvert d'une glacie et deux rang de palissade de planté dans leau du marais ; sur les terrin la moins mouillé, il y avoit construit des petit fort assez bien placé et tres elevé par le moyen de

(1) Rhin.
(2) Wageningen.
(3) d'Utrecht.
(4) Rhenen.
(5) Croissant de lune.
(6) Leur pays.

Digitized by Google

larges fossés qu'il avait creusé sur le devant, aussi couvert et garnie d'une bonne centaine de bouche à feu : temps mortier q'obusier et canon ; que sans la gellé c'étoit un lieu ynapprochable.

Dans une ouverture qu'avoit cette montagne, il y avoit de caserne de quoy logé 15 cent shomme et de tres jolie maison. Cé lechantillon d'une ville car il y a toute sorte de marchand pour le vivre et boisson, dé jardin et un assez grand et très jolie bosqué sur le derrière de la montagne, dont la pente et un tallu tres plads du cotté de Rhemme. Donc la vue offre un tres charmand coud d'euil.

Voyant que nous afranchissant tous leur fort et retranchement par la faveur de la glace avant que de fuir, il on tous demonté et encloué les pièce et jetté la poudre dans l'eau.

Pour la ville de Rhemme, elle est tres petite, les fortification sont presque tous tombé en ruine et ce n'est plus qu'un mont de pierre faut-il dire de cette place sy illistre jadit par la grande résistance ; elle est très peuplé pour ce qu'el est. Elle possede plusieure jolie maison et une superbe tours que lon voyt de tres long ;

Les Anglais y laisserent une hopital qu'il n'urent pas le temps de transferez alieure, ou il y avoit pour le moins quatre ou cinq malade. Et nous avons resté jusqu'au 29 nivose.

Partie le 30 pour Amesfoort (1) Cette ville est bien grande et fort peuplée, mais elle na pour toute défance qu'un cordon très bas. Lennemye y laisserent de caisson et douze pièce de canon. Nous y avons resté 25 jours. Nous etions fort bien; nous etions tous logé chez le bourgois.

Le 28 pluviose (2) nous somme partie d'Amersfoort pour nous rendre à Garderen (3) ; ce jours-la nous avons marchez

(1) Amersfoort.
(2) 16 février 1795.
(3) Non identifié.

Digitized by Google

dans leau pendant une demye lieux jusqu'au jenout. La glasse nous faisait mal au jambes.

Le 29 nous somme partie de Goderen (1) pour nous rendre à Espriet (1).

Le 30 nous somme partie de Espriet (1) pour nous aller a la ville de Campin (2).

Le 2 ventos (3) parti de Campen (2) pour aller a Zewoll (4), la ou nous avons ete logé dans la caserne deux jours au bout desqu'el nous avons été loger chez le bourgois. Pour parvenir à cette ville nous avons été dans le cas de traversez de couline ou nous avons été dans le cas de marcher dans la neige jusqu'au cout. Cette place est assez bien situé. La rivière de Lissel (5) la défend. Sur le devant couvert des fort quy sont situé le long de la dite rivière qu'elle est très large. La ville est encore bien respectable. La garnison hollandaise y a resté et leur service ne fut point interrompue. Le bourgeois prirent les arme à notre approche pour chasser les Englais, mais il neurent guerre de peine car du moment que lennemye sen appercue il ce presserent de plier bagage et de battre au chan sans attendre le bail qu'on leur preparoit, car les bourgeois et le soldat hollandais de la garnison cetoit promis de jouer une jolie musique. Ils disputerent au même ynstant vers notre general pour leur porter du secours en cat daffaire. Cette ville est tres propre et tres riche et bien patriotte ; et nous etions logé chez le bourgois ou nous étions traité en veritable amie.

(1) Non identifié.

(2) Kampen.

(3) Vers la même époque, ainsi qu'en atteste une lettre écrite par lui à la date du 9 ventose an III, mon grand-père, Pierre-Joseph Six, était cantonné à Therde, au-dessus de Bréda, comme soldat à la 6e compagnie du 2e bataillon de la 80e demi-brigade de Lauber, division Lemaire.

(4) Zwolle.

(5) L'Yssel.

Digitized by Google

Nous partîmes le 21 pluviose pour Cronningue (1) dans le temps de la plus cruelle bize de livers et grace a la gellée nous aurions été dans le cas de faire quatre a cinq lieux dans des marais ynnondé; nous avons passez a assassalt (2) et logé dans les environ et quatre compagnie a un village au dessue.

Le 22 nous avons logé à Melezet (3).

Le 23 nous avons logé à Estenwil (4).

Le 25 nous avons logé dans de tres beaux village de la Frisse (5).

Le 26, nous avons arrivé à Groningue ; nous navons fait qu'antrez et sortire sans arreter par une autre porte ; nous avons été logé a un village sur le derrière, car lon tachoit de couvrir cette ville de troupes, car les bourgeois craignoit les Anglais auqu'el il avait refusé passage et d'entrer de leur enceinte, parce qu'il craignoit leur infamie et leur cruauté ordinaire envers les abitants de ce peis la.

Groningue est une tres grosse ville bien situé, couvert par plusieurs canaux et de fors ou le besoin l'exige et bien garnie de toutes sorte de munition et de bouche a feu.

Le 27, nous avons été logé dans un bourg nommé Norbrook (6).

Le 28, partie pour Winscotte (7) qu'elle est une petite ville a sept lieux de Groningue et de la meme province.

Partie de Winscotte (7) le 29 pour aller attaqué les anglais au village de Berter (8); la il nous a falu marchez dans leau jusqu'a la cinture de culotte pendant mie lieux de chemin.

(1) Groningue.
(2) Non identifié.
(3) Non identifié.
(4) Non identifié.
(5) Frise.
(6) Non identifié.
(7) Winschotten.
(8) Non identifié.

Digitized by Google

Quand nous fume arrivé au village l'on a fait partire 8 homme par compagnie pour attaquer lennemie ; et du même moment que nos tirailleur on comance à faire feu lon a bracquer une piece de canon charger à mitraille et au 2e coups les anglais on pris la fuite et nous l'heur s'avont prie trois piece de canon et 60 chevaux.

Le 30, partie pour faire une découverte et voyant que lennemie etoit rentré dans le fort doudeschamps (1) que nous avons été attaqué sans ca ou pour sonder le terrin ; et voiant que nous approchions par des detours que l'on étoit obligé de faire par le moyen d'une digue qu'il avoit coupé et de pont qu'il avoit brulé par ou nous aurions parvenue plus vite et en meme temps le surprandre ; pour fasiliter leur retraite pour une piece de canon qu'il y avoit dans ce fort ou ou il en clouèrent et briserent lafue (2), plus de trente piece de canon qu'il y avoit dans ce fors ils enclouerent tous et briserent les affue ; enfin le passage etant un peu rendu praticable ; nous avons avancée vers le fort qui sevacuoit. Nous y somme entrez avec la plus grande activité au bruit effraiant du son de nos tambour. Ceux qui etoit encore occupé a piller sortoit de toute les cottés pour se sauver ; donc plusieurs perirent dans leau. Nous en avons prie une bonne trentaine. Le peu de chasseur a cheval que nous avions avec nous suivirent leur arriere garde et en prirent encore une vingtaine qui soccupoit à leur plaisir ordinaire qui sont de pillier, masacrez et tous brisser ce qui ce trouves a leur presence. Ce fort est bien situé et ynnapprochable par les aux de tous les cotté il est construit en angle bossue sur quatre bastion. Dans ce fort il peut avoir trente a quarante maison donc la plus grande partie sont tres petite. Nous y avons resté jusqu'au 5 ventos (3) donc nous avons été relevé.

(1) Non identifié.
(2) L'affut.
(3) 29 février 1795.

Digitized by Google

Partie le 5 pour retournez a Winschotte ou nous avons resté jusqu'au 14 vantos de l'an 3e.

Partie le 15 pour Pecq ou nous avons resté jusqu'au 22 vantos.

Partie le 23 pour aller relevez les gens-darme au fort Bourtang (1). Ce fort est le plus considérable de la province, et de frontière du duché de Munstre (2) ; il posede une superbe decouverte du coté de ce peis la ; et un coup de vue de plus agreable garnie dune soixantaine de piece de canon temps obusier que mortier et pierrie, donc il ny a que douze en fonde ceux en bronze sont des calibre de plus fort ; ou il se trouves aussy de fameuse coulverinne (3) de bronze. Cette place est construite en etoille, dons chaque pointe forme un bastion ; il y a, en outre, un très grand nombre douvrage ynférieure temps de lune que de piece a corne, bonque, glacie couvert de palisarde de par les aux et autre bas de qu'elle il ce trouve des fossez de vingt-cinq a 30 pied de large. En outre, plusieure autre petit fort construit a distance et tres bien placé pour la defance de cette forteresse; lennemie avoit tous encloué les pièce, mais les canonnier de gens-darme on trouvé les moyen de le déboucher et de les rendre en état de service. Nous y avons resté jusqu'au 25.

Partie le 26, pour le village de Closte (4) en Apelle (5) et Rozewick (6), ou lennemie venoit rodez et ynquietter les abitans, nous avons resté jusqu'au 4 germinal (7). Ce fut sur cé frontière que nous avons été bien étonné de voir dans ce même paiis Munster (8) le cochons les oies le canard le

(1) Bourtange.
(2) Munster.
(3) Coulevrine.
(4) Non identifié.
(5) Non identifié.
(6) Ryswick.
(7) 24 mars 1795.
(8) Munster.

Digitized by Google

pouille et le genre humain, tous vivre ensemble dans la même place. Je vous diray qu'il faisoit un peu froy et que jay vue un cochon et dés oies avec les homme se chaufer prez le feu tous ensemble, se disputoit meme pour la place chacun de leur jargon. Il nest pas rare de voir les pouille et les homme manger dans le même plad. Je vous dirai aussi qu'il fond le feu au millieu de leur maison ; il n'y a que les riche fermier qu'il ont de cheminé ; donc il paite quinze florins du pàiis pour chaque année pour avoir de cheminé, donc nous en sommes partie le huit pour aller a Veindam.

Le 9 germinal partie de Vemdam pour aller a Odooren (1), donc nous ny somme resté une nuit seulement.

Le 10 partie de Odooren (1) pour aller à Daalen (2) ; donc nous y avons logé une nuit.

Le 11 partie de daalen (2) passant par la ville de Converden (3), et nous avons été cantonner dans un villagе nommè Egtelen (4). ou nous sommes resté 4 jours.

Le 15, partie de Egtelen, passant par la ville de Ninus (5), et nous avons été cantonner dans un village que lon nomme Clage (6) a une demie lieue de cette petite ville, la ou nous y somme resté 11 jours.

Quand nous allions nous promainer nous voyames le prussien, car nous étions sur le frontière de la prus, et dans le quard dheur la nous avions la paix avec les prussien.

Le 26 germinal, partie de Clage pour aller en garnison à Converden (3). Donc notre compagnie a été détachez, et nous sommes été dans un village en cantonnement : nous y étions fort bien et notre bataillon étoit fort malle : nous avions du papier, lon naurait pas trouvé un morceaux de pain pour cent livres de papier. Nous y sommes resté 18 jours.

(1) Odoorn.
(2) Dalen.
(3) Koeverden.
(4) Non identifié.
(5) Non identifié.
(6) Non identifié.

Digitized by Google

Le 13 prairial (1), nous sommes partie du village de Daalen pour aller à Ees (2) a une demie lieux de Boorger (3), donc nous y avons logé une nuit.

Le 14 partie du village de Boorger pour aller à Veendam. Notre bataillon y a resté qu'elque temps ; notre compagnie fut détachez. Nous avons partie le 16 de Veendam pour aller à Sappémer (4), donc nous y somme resté 15 jours.

Le premier messidor (5), partie de Sappener pour nous aller a Groningue. Donc nous y somme resté en garnison environ deux moy ; c'est une superbe ville que Groningue ; elle est tres riche et tres comercante.

Le 21 thermidor, partie de Groningue pour aller a Solcamp dans un petit port de merres. Dans cette endroy la l'on tomboit malade a grand force. Notre compagnie étoit composé de 80 homme, nous en avions 36 a l'hopital, sans tout ceux qui étoit malade a la compagnie. Il en est mort cinq de notre compagnie ; nous etions fort bien dans cette endroy la, mais cé dommage que le paiis est sy mal saint. Nous y somme resté 3 moy.

Le 21 vendémiaire an 4e (6), partie de Solcamp (7) pour retourner à Groningue ; donc nous y somme resté en garnison 2 mois et demie.

Le 4 nivos (7), partie de Groningue pour retourner à Solcamp pour la deuxième fois ; nous y avons resté trois moy ; en deux fois différente, nous y avons resté six moy.

Le 4 ventose (8) nous avons partie de Solcamp, donc nous avons fait huit jours de marche. Nous avons pasé par Groningue et de la nous avons passé à Zewoll, donc nous y

(1) 1er juin 1795.
(2) Non identifié.
(3) Non identifié.
(4) Non identifié.
(5) 19 juin 1795.
(6) 13 octobre 1795.
(7) 25 décembre 1795.
(8) 23 février 1796.

Digitized by Google

avons fait séjour ; et de la nous avons partie pour Deventer ; donc nous y avont resté deux moy ; dans cette ville l'on nous a habilier depuis le pied jusqu'a la tete ; nous y avons été fort bien dans cette ville.

Partie de Deventer, le 2 floreal (1) pour aller cantonner au village de Reckem, notre compagnie occupoit deux village ; et nous somme la resté 4 jours, de la nous somme partie pour le village de Ditpainim (2). Donc nons y somme resté en cantonnement environ cinq décad. Je peut temoigner que cest une endroy tres bonne ; nous y etions supérieurement bien. Dans cette endroit, notre bataillon occupoit huit à neuf village et nous etions tous bien.

Le 23 prairial (3) partie de Ditpainim pour aller a Deventer ; donc nous y somme resté deux jours.

Le 27 prairial, nous avons partie de Deventer pour aller camper au camp de Gorsel (4) ; nous y sommes resté trois mois. Nous avons passé en revue par le général Bournovil (5), general en chef de l'armé du nord ; nous avons eté aussy passé en revue de linspecteur general Chomon (6) ; donc il a fait une reforme de tous les blaissé hor détat de service, et il on partie sur le champ.

Dans ce camp la il y avoit une grande discipline ; nous allions a lexercise deux fois tous les jours, et nous étions consigné au camps, nous ne pouvions pas nous ecarter plus dune porté de fusil du camp ; lon faisoit de patrouil et ceux que lon trouvoit écarté lon le rammnoit en prison ; lon donnoit de permition pour aller en ville soit a Zuphin (7) ou a Deventer, une permition pour 4 homme par compagnie, pour besoin. Nous avons fait plusieurs foit l'exercise a feu ; nous

(1) 21 avril 1796.
(2) Non identifié.
(3) 11 juin 1796.
(4) Goor.
(5) Non identifié.
(6) Non identifié.
(7) Zutphen.

Digitized by Google

prenions les arme a 3 heure apres midit jusqu'a 7 heure du soir. Le plus de malle que nous avions cest quand il faisoit du grand van, nous etion aveuglé du sable, nous etions baraqué dans de baraque de paille et la pousiere passoit au travers ; nous y etions bien miserable par rapport a cela.

Le 28 fructidor (1), il a arrivé un hordonnance au çamps qu'il à apporté une hordre pour partir le landemain.

Le 29 nous somme partie du camps ; passant par Zutphin nous avons été couchez à trois lieux de la dit ville. Donc nous avons bivaqué vis a vit dun chataux appartenant au prince Daurange (2) qu'il a été brullé quand les français on entré dans la holande.

Le 30 partie a quatre heure du matin passant par la ville d'harlem (3). S'est une très jolie ville. Elle est située sur le bord du Rhin. La nous y avons passé le Rhin, et nous avons été cantonner entre le Valle et le Rain pour une nuit.

Le 1er jours complaimantaire (4) nous avons passé le Valle à Nimaigue sur un pont vollant ; nous avons ete camper sur le rompard de cette ville dans de tantes pour une nuit.

Le 2me jours complaimantaire, nous sommes partie de nimaigue passant par Cranbourg (5) et par la ville de Clef (6) en prus ; nous sommes été contonner par le village pour une nuit a une lieux au dessus de cette ville.

Le 3me jours complaimantaire, nous somme partie a quatre heures du matin passant par la ville de Carquare (7) en prus. C'est une triste ville as qu'il ma semblé a voire. Et de la nous sommes passé par la ville de Xanten. Nous

(1) 14 septembre 1796.
(2) D'Orange.
(3) C'est sans doute d'Arnhem qu'il s'agit.
(4) 17 septembre 1796.
(5) Kranenburg.
(6) Clèves.
(7) Calcar.

Digitized by Google

avons marchez jusqu'à deux heure apres midit. Toute la troupes a fait alte ; nous avions de la viande : nous avons fait la soupe et nous s'avons tres bien rafraichie.

Et a cinq heure, nous avons parti et nous avons marchez jusqu'a dix heure du soir, et nous avons été bivaquer auprès de la ville de Rennebercq (1). Nous avons ü chacun une poignit de paille pour nous couchez.

Les 4eme jours complaimantaire, nous avons partie a 4 heure du matin passant par Rennebecq, et de la nous avons passé par la ville de Ourdingue et nous avons bivaquer a une demie lieux de la ville. Cette ville est encore assez jolite. Le 5me jours complaimantaire, nous avons partie a cinq heure du matin ; nous avons marchez environ une heure et nous avons u contre hordre ; nous avons retourné à notre bivaque ; donc nous y avons passé la journé et même la nuit. Il a tombé de leau presque tout la nuit ; nous avions pour tout abris les étoilles.

Le premier vendemiaire 5e année républiquainne (2) nous avons partie a cinq heure du matin et nous avons arrivé a Dusseldorf a 11 heure du matin et nous avons passé le Rain pour entrer dans cette ville ; c'est une superbe ville que Dusseldorf. Il y a une caserne de quoy loger quinze mil homme ; et il y a un cheval de bronze qui est exposé sur les petit marchez. Cela est bien jolie. Nous y avons couchez deux nuit. C'est une ville très patriotte. Nous y somme entré toute notre demie brigade et nous avons été tous logé chez les bourgois et nous avons été tous bien logé ; l'on peut dire que tout les bourgois sont très agréable. Tout le long de la route nous avons marchez huit bataillon ensemble. Et a Dusseldorf nous savons rassemblé 11 bataillon que nous sortions tous de la Hollande. Notre premier bataillon qui etoit à Amsterdam il nous a rejoint a cette ville et 2 bataillon de tirailleur qui étoit dans les avant poste de la

(1) Rheinberg.
(2) 22 septembre 1796.

Digitized by Google

holande il nous ont rejoin ausy a Duceldorf ; nous devions nous ras-ambler a cette ville et dans les environ de cette ville 60 a 70 mil homme temps que de la holande que du brabant et des environ de Paris. Cetoit pour porter du renfort a l'armé de Sambre et Meuse.

Le 3 vendemiaire (1) l'an 5e, nous avons partie de Duceldorf a 12 heure a midit et nous avons marchez jusqu'a 9 heures du soir ; nous avons couchez au bivaque sur la terre san paille a la rigueur du temps.

Le 4 vendémiaire, nous avons partie à la pointe du jours et nous avons marchez jusqua une petite ville que lon nomme Mulhem (2). Nous y avons arrivé a dix heure du matin. Lon nous a fait mettre en bataille sur la gauche de cette ville. Nous s'avons tres bien repossé et a 4 heure après midit nous avons passé dans la ville pour prandre une position plus aveantageuse que celle que nous avions, a une demie lieux plus loing, la ou nous avons bivaquer et couchez la nuit à la rigueur du temps sans paille. Nous avions pour toute abris les étoilles et la lune. Lon nous a fait faire toute ce démarche la pour porter du renfort a larmé de Sambre et Meuse, qu'elle a battu en retraite pour le moin cent vingt quatre lieux.

Nous croiont toujours voir lennemie. Quand nous avions partie de Duceldorf lon nous disoit qu'il netoit qua six lieux ; et nous en avons fait neuf et nous n'avont encore rien vue. Il est a croyre que lennemie a reculé a notre approche ; il etoit temps que nous avions arrivé, car larmée de Sambre et Meuse etoit tout a fait en deroute.

Le 5, nous avons baraquer. Tous les soldats sont procuré de la paille et lon a taché de faire de petite baraque pour se mettre a couver. Nous somme la resté qu'elque jours tranquille.

Le 11, lon nous a fait faire lexercise et au soir lon averti

(1) 24 septembre 1796.
(2) Mulheim.

Digitized by Google

qu'il falait couchez tout habiller et que lon prenoit les arme a qua heure du matin. Cela na pas manquer. Lon nous a tenue sous les arme jusqu'a midit. Lennemie na pas ù les courage de venir nous attaquer.

Nous y somme resté trois moy ; nous y avons ue beaucoup de miserre. Nous allions au bois pour nous faire du feu, a une lieux du camps. Les grans frois ons venue, nous avons été obliger de faire de baraque de terre pour nous cachez de la froidure. Nous avons fait de cheminé dans nos cabane pour y faire la cuisine ; les plus de paine que lon avoit cetoit a monter la garde au bivaque ; il faloit la restée 24 heure à la rigeure du temps par un froid très rigoureux ; il mest impossible de vous marquer toute la miserre que nous avons u dans ce camps-la.

Le dix neuf frimaire (1), il a arrivé une hordre pour faire partire le premier bataillon. Une heure apres contre hordre a arrivé, ce fut notre bataillon qui fut obligé de partire le lamdemain 20 pour aller à Amsterdam.

Nous sommes partie du camps de Mulheim le 21 a six heure du matin et nous avons été couchez a Duceldorf ; nous avons u de la pluie toute la journée. Joblioit de marquer que nous etions campé a une lieux de Colongne et nous y allions avec permition pour acheter notre nécessaire. C'est une charmante ville que Colongue et elle est très grande. Il y a dans cette ville 356 église : je vous demande qu'il y de calotin.

Le 22, nous avons parti de Duceldorf et nous avons repassé le Rain, car cette ville est situé sur le bord du Rain. C'est une ville tres forte ; nous avons été obligé de passer le Rain sur de petite barque et nous avons été loger à la ville d'Ourdingue. C'est une ville assez jolie, mais il n'y a aucune forteresse.

Le 23 nous avons partie de la ville d'Ourdingue et nous avons été loger à la ville de Rennebercq en prus. C'est un

(1) 9 décembre 1796.

Digitized by Google

paiis assez bon ; mais il on beaucoup soufert du flaiaux de la guerre.

Le 24 nous avons partie de Renneberq à six heure du matin et nous avons été loger à la ville de Xanten. C'est encore une ville de prus.

Le 25 nous avons partie de Xanten et nous avons été loger à la ville de Clef en prus.

Le 26, nous avons partie de Clef et nous avons passé par Cranbourg et de la nous avons été loger a Nimaigue. C'est une ville tres forte que Nimaigue ; il y a de fameuse forteresse d'un cotté, et de lautre c'est le Valle qui la défand. Nous y avons couchez deux nuit que nous y avont fait séjours.

Le 28, nous avons partie de Nimaigue a neuf heure du matin; nous avons passé le Valle sur de petite barque, pars que le pont volant ne pouvoit pas marchez au sujet de glasson qu'il passoit. Cela nous a attardé d'un jours et nous avons été loger dans un village sur le bord du Rain.

Le 29, nous avons passé le Rain et nous avons été loger a la ville de Rhenane (1).

Le 30, nous avons partie a cinq heure du matin et nous avons été loger a la ville d'Utrecht ; nous avons fait six lieux ce jour la. C'est une charmante ville et grande. Il y a un canaille qui passe autravers de la ville : il est fort profond. Du canaille pour joindre le maison cest tout souterrain la ou que beaucoup de bourgeois on des magasin superieur.

Le 1er nivos (2) avons partie d'Utrecht et nous avons été loger a un village que lon nomme Lonne (3) a quatre heure d'Amsterdam.

Le 2 nous avons partie de Lonne (3) et nous avons été loger à la charmante ville d'Amsterdam. Nous avons partie du camp de Mulheim le 12 décembre et nous avons arrivés

(1) Rhenen.
(2) 21 décembre 1796.
(3) Non identifié.

Digitized by Google

à Amsterdam, le 23 du même moi lavant veille de Noël.

Amsterdam cest une charmante ville, elle est assez bien située. Il y a de canaille de distance en distance. Considerer s'il y en na beaucoup : lon fait nombre de dix-huit cent pont dans la ville. Cette ville nest pas tout a fait sainte (1) au sujet des canaille ; il y a de saison qu'il y fait tout a fait mal saint. La disgrace qu'il y a cest que l'eau est fort rarre : lon ne peut se servire des eaux des environ au sujet de la merre. Tous leau que lon consomme dans cette ville, l'on va la cherchez avec de barque a quatre lieux du cotté d'Utrecht. Toute la ville est battit sur pilotige parsque lon ne peut pas faire de fondation au sujet des s'aux. Tous qu'il y a de remarquable dans Amsterdam, c'est la maison de ville ; je croix bien qu'il ny en a pas une pareille dans tout Luraupes (2). Lon voy dans cette maison de ville comme le cielle et la terre est composé. Lon voy le soleil et la lune et les etoille ; comme cela est composé au firmament. Il y a un estatu qu'il porte une boulle sur sa tête, qui représente comme la terre est composé et le monde entier. La boule est dune telle grosseur que je ne puis exprimer combien qu'elle a de pied et tourre.

Nous somme resté en garnison dans cette ville six moy moin cinq jours. Nous avion toutes les satisfaction possible dans cette garnison ; nous en trouveron plus jamais une pareille ; nous avons quitté cette ville avec regret.

Nous avons partie d'Amsterdam le 27 prairial (3) pour le nord de la Hollande ; nous avons été logé dans un village a quatre lieux de la ville de Alkmaar.

Le 28, nous avons arrivée à la ville d'Alkmaar et lon a fait loger la moitier du bataillon en quazerne et l'autre moitier a loger chez les bourgois. Lon nous faisoit deloger tous les deux jours ; au bout de huit jours lon nous a fait partire les

(1) Saine.
(2) L'Europe.
(3) 15 Juin 1797.

Digitized by Google

quatre compagnie loger che le bourgois, pour aller en cantonnement dans un village a deux lieux de cette ville ; nous y somme resté 6 jours. Les quatre compagnie qui sont 5me, 6me, 7me et 8me et sont rentrées à Alkmaar le 20 messidor (1) pour entrer au caserne. Quand nous somme arrivé, il y avait un bataillon d'hollandais ; il a partie pour embarquer et nous, nous les avont remplacé dans la ville.

Le 21, il a arrivé une hordre pour notre bataillon partire, le 22, a cinq heure du matin seulement six compagnie ; contre hordre a arrivé. C'étoit pour partire le 23 a cinq heure du matin. Il sont partie pour aller sur le cotté de la merre, pars que la flotte holandaise alloit partire. Cetoit au ca qu'elle fut repoussé ; nous somme resté dans cette ville trois compagnie, 4me, 7me, 8me. Le six autre compagnie sont été a leur destinatiou qui étoit à Deldre (2) a 9 lieu d'Alkmaar. Il a restées environ trois semaine et nous on venue rejoindre à Alkmaar. Nous y somme resté en garnison dans cette ville trois moy et trois jours.

Cest une charmante petite ville que Alkmaar ; elle est tres briliante et fort riche. Lon y fait un marchez au fromage toute lé semaine ; il y a plus de six cent voiture de fromage sur le marchez toute le vendredi. Cé tous qu'il y a de plus remarquable. Dans cette ville, il y a un clochez ou qu'elle il y a une horloge avec un superbe carillon, et quand l'heure sonne lon voy la cavaillerie defiller. Cest une chose tres jolye. Et dans cette garnison nous y avont été passé en revue par leinspecteur general Chomon qui a donné des conger a ceux qu'il netoit plus en etat de service. Donc Alexandre de Bouber a ù le sien.

Nous avons partie d'Alkmaar le premier jour complaimantaire (3) a 5 heure du matin, nous avons été loger à la ville d'Harlem. Nous fume loger chez le bourgois. Cest une

(1) 8 Juillet 1797.
(2) Non identifié.
(3) 17 septembre 1797.

Digitized by Google

'ville superbe la dit vile d'Harlem. Elle né pas de plus grande, mais elle est charmante. Nous somme partie de cette ville le 2me jour complaimantaire ; notre demie bataillon de droite alloit en garnison a Roterdam et le demie bataillon de gauche alloit en garnison a Layde. Nous somme resté en garnison dans ce deux plas la vingt jours. Layde c'est une ville tres grande mais elle nest pas de plus brillantes ; il y a beaucoup de pauvre monde ; mais la ville de Roterdam cest une charmante ville. Elle est tres riche et la garnison y est fort bien.

Il a arrivé une ordre qu'il falait faire partire deux bataillon par demie brigade. De toute la troupes qui restoit dans la Holande, il a falut partire pour aller du cotté de Colongne en almang hempir (1).

Nous somme partie de Layde le 17 vendemiaire l'an 6me (2) de la République française ; nous avons été loger a Voor (3) a six lieux de Laide.

Le 18 nous somme partie de Woor (3) et nous avons été loger à Hutrecht (4) la ou nous avons vue deux elephan qne l'on conduisoit à Paris. L'on les conduisoit sur leau dans de barque ; il y en avoit un par barque. Je peux dire que je ne jamais vue deux bette aussy fameuse et s'y fort que cella.

Le 19, nous somme partie d'Utrecht à 5 heure du matin et nous avons été loger à Tille (5) et nous avons passé le Rhin entre Hutrect et Tille ; nous avons fait sept lieux ce jours-la. C'est une petite ville assez jolite que Tille (5).

Le 20, nous avons partie de Tille (5) et nous avons été loger a Nimaigue, donc il nous a falut passer le Valle.

Le 21, nous avons partie de Nimaigue et nous avons été couchez par le village dans les environ de Clef.

(1) Allemagne Empire.
(2) 8 octobre 1797.
(3) Non identifié.
(4) Utrecht.
(5) Thiel.

Digitized by Google

Le 22, nous avons partie de Clef et nous avons été loger à la ville de Xanten.

Le 23, nous avons partie de Xanten et nous avons été loger à la ville de Renneberg (1).

Le 24, partie de Renneberg et nous avons été loger à la ville de Ourdingue (2) en prus.

Le 25 partie de cette ville d'Ourdingue (2) et nous avons été loger à la ville de Neuss (3). La ville est encore passable mais ruiné de la guerre. C'est un flaiaux qui ne vaut rien du tout.

Le 26, nous avons partie de Neuss et nous avons été loger par le village a quatre lieux de Colongne.

Le 27, nous somme partie et nous avons arrivé à Colonge a midit. Lon nous a fait loger chez les bourgois un homme deux homme par meson ; nous y somme resté deux jours.

Le 30, nous avons partie de Colongue en retournant sur nos pas etnous avons été cantonner par les village a quatre lieux de cette ville ; donc nous y somme resté 10 jours.

Le 9me jours nous avons partie de nos cantonnement a 6 heure du matin pour aller à Colongne. Cetoit pour passer en revut du général Augerot (4) general en chef de larmée du Rain. Nous avons partie a 6 heure du matin et nous avons rentré dans nos cantonnement a 6 heure du soir ; nous avons fait lexercise. Tous qu'il a bien fait cest quon nous a fait laisser nos caque (5) dans nos logement.

Nous avons fait huit lieux ce jours la temps quen allant et en revenant.

Le 10 de brumaire (6), nous avons partie a 6 heure du matin passant par Cologne et nous avons été loger à la

(1) Reinberg.
(2) Urdingen.
(3) Neuss ou Nuys.
(4) Augereau.
(5) Sacs.
(6) 31 octobre 1797.

Digitized by Google

ville de Bonne (1) et dans les village aux environ ; nous avons arrivées a nos logement a 6 heure du soir pars que nous navons pas pue loger en ville.

Le 11 nous avons partie de Bonne (1) et nous avons été loger dans un bourgue nommé Sacquenacq (2). Cetoit un jours bien remarquable, le jours de la Toussaint.

Le 12, nous avons partie de Sacquenacq (2) et nous avons été par la ville d'arnacq (3) et dela a neuvique (4). Notre bataillon ce jours la avoit quatre village pour ce loger. Donc les trois dernière compagnie etoit loger a Quety (5).

Nous étions pour partire de Quetie (5) le 13 ; nous avons reçu contre hordre. Nous avons la resté un jours. La lon nous a apris que nous avions la paix avec Lhempere (6). Au lieux d'aller en avant nous avons été obliger de retourner sur nos pas. C'est un charmant paiis que ce paiis la. Lon a comancé a voir de vigne à Bonne (1) ; lon voy des vigne par tout le chand ; nous avons marchez trois jours, nous ne voyons rien autre chose que de vigne.

Notre route a été composé de quatorze jours de marche, nous avons fait environ 70 à 75 lieux dans cette route-la.

Le 14, nous avons partie de Quetie à 7 heures du matin en retournant sur nos pas, passant par Neuvique et par la ville Darnacq et nous avons été loger dans les memes ville que nous avons logé 2 jours avant.

Le 15, nous avons partie de Saquenacq et nous avons été loger par le village dans les environs de Bonne dans les mêmes village que nous avons logé en passant.

Le 16, nous avons partie de Bonne et nous avons passé par Colongne et nous avons logé dans les même village que

(1) Bonn.
(2) Non identifié.
(3) Non identifié.
(4) Neuwied.
(5) Non idéntifié.
(6) L'Empire.

Digitized by Google

nous avons resté cantonné dix jours, au village que lon nomme Burenguem (1) ; nous avons encore resté la un jours pour nous délasser.

Le 18, nous somme partie à 7 heures du matin ; et nous avons été loger dans les environs de Neuss.

Le 19, nous avons partie à 7 heure du matin en passant par la ville de Neuss et nous avons été loger à la ville d'Ourdingue.

Le 20, nous avons été loger à la ville de Rennebercq.

Le 21, partie de Rennebecq et nous avons été loger à la ville de Xanten.

Le 22, partie de Xanten et nous avons été loger à la ville de Clef en Prus,

Le 23 partie de Clef passant par Cranbourg et nous avons été loger à Nimaigue.

Le 24, nous avons partie de nimaigue et nous avons passé le Valle sur un pont volant, et nous avons passé le Rain et le Valle ce jours-là, et nous avons éte loger a une petite ville nommé Vagneim (2), une assez jolite ville et très bien fortifier.

Le 25, nous avons partie de Vagneim (2) en passant par la ville de Rhem (3) et nous avons été loger à une lieux de cette ville dans un village et a 6 heure d'Utrecht.

Le 26, nous avons partie dudit village et nous avons été loger a la ville d'Utrecht ; nous avons été loger che le bourgois pour une nuit. Le lendemain, nous avons entré au caserne, et nous y somme resté en garnison 14 jours dans la charmante ville d'Utrecht.

Le 9 frimaire, 6e année (4), nous somme partie de la ville d'Utrecht et nous avons été loger a un fort et a un village que lon nomme Lonne (5) a quatre lieux d'Amsterdam.

(1) Non identifié.
(2) Wageningen.
(3) Rhenen.
(4) 29 novembre 1797.
(5) Non identifié.

Digitized by Google

Le 10, nous avons partie de Lonne et nous avons été loger à la charmante ville d'Amsterdam. Donc nous y somme resté trois moy en garnison moin cinq jours. Cest une superbe garnison la ou que toute les soldat avoit lacomplissement de tout leur désir.

Partie d'Amsterdam le 5 ventos (1) a 11 heure du matin et nous avons été loger à trois lieux de la dit ville ; nous avons été relevé par la 48me demie brigade qu'il venoit de Colongne ; cétait de larmé de Sambre et Meuse.

Le 6 nous avons passé a Lonne et par la ville d'Utrecht et nous avons été loger a la ville de Vienne (2) nous avons fait huit lieux ce jours la et nous avons passé le Rain avant que d'entrer dans cette ville ; nous avons u de la pluie depuis le matin jusqu'au soir et un vent qu'il manquoit de nous abatre ; nons avons été percé jusquau sot (3).

Le 7, partie de Vienne (2) et nous avons été loger a gorcoom (4) ; nous avons fait 7 lieux ce jours la par de chemin abominable. Nous avions huit chevaux au caison et sept au pièce de canon ; nous marchions toujours et nous ne faision pas beaucoup de chemin, l'on ne faisoit que suivre le digue, cest par raport au s'eaux. Dans l'hivere il y a beaucoup de terrain ynondé et le chemin son ynabitable ; la ou que lon ne doit faire que quatre lieux, il en faut faire huit quelquefois 9, c'est si lent !

Partie le huit de Gorcoom (4) a six heure du matin, donc nous avons passé le Valle et la Meuse, ces deux riviere la a cette endroit il nen font cune ; parce que la Meuse se répand dans le Valle. Nous navion que de petite barque pous passer, cela nous a bien atardé ; notre bataillon a arrivé a Boilleduc (5) à neuf heure du soir ; la huitième compagnie

(1) 23 février 1798.
(2) Vianen.
(3) Jusqu'aux os.
(4) Gorcum.
(5) Bois-le-Duc.

Digitized by Google

a resté derrière garde pour escorter un caisson et un fourgand. Cetoit au sujet de mauvais chemin qu'il y avoit a passer ; et que les chevaux ne pouvoit pas suivre.

Cette compagnie a été obligé de loger a moitier chemin. Elle na arrivé qu'a Boilleduc le neuf a un heure après midit. Le bataillon a arrivé la nuit a neuf heure du soir et entre au caserne du même jours. Cest une ville quelle est encore assez belle et bien fortifier ; mais lon nest tres chagriné du service ; nous avons trois nuit dans nos lid et la quatrième au corps de garde.

Nous avons célébrées la fette de la souvairanité du peuple le 30 ventos ; nous avons prie les arme et nous avons fait feu et les pièce de rampar on fait feut de même. Chaque soldat avoit quinze coups à tirer ; notre exercise a duré environ six quar d'heure. Nous avons resté en garnison dans cette ville 6 moy et 12 jours.

Partie de Bois-le-Duc le 21 fructidor (1) et nous avons été loger a Graf (2).

Partie de Graf (2) le 22 nous avons été loger a Gaugue (3).

Partie de Gaugue (3) le 23 et nous avons été loger a la ville de Xanten et dans le village aux environ, donc nous avons ù séjour.

Partie de Xanten le 25 et nous avons été loger a Renbercq et dans le village aux environ.

Partie de la ville de Renbercq le 26 et nous avons été loger a Urdingue.

Partie d'Urdingue le 27 et nous avons été loger a Duceldorf. (4).

Partie de Duceldorf (4) le 28, en passant par la ville de Neus et nous avons été loger au village de Dormacq (5).

(1) 7 septembre 1798.
(2) Grave.
(3) Non identifié.
(4) Düsseldorff.
(5) Dormagen.

Digitized by Google

Partie de Dormacq le 29 et nous avons été loger a la charmante ville de Colongne.

Partie de Colongne le 30 et nous avons été loger a Bonne. Cest une ville très jolite ; il y a un jédot sur la place qu'i fournit de leau a une grande partie de la ville.

Partie de Bonne le premier jour complaimentaire (1) et nous avons été loger au village de Remacq (2) et le village voisin, donc nous y avons ù séjours.

Partie de Remacq (2) le troisième jours complaimantaire, et nous avons été loger a Coblanche (3). Donc notre bataillon a été loger dans les couvent, nous etion deux compagnie au couvent de Recolet.

Le 4e jour complaimentaire, nous avons partie de Coblanche ; nous avons suivie le Rain jusqua la ville de Poupar (4), et de la nous avons été logé par le village a trois lieux de cette petite ville.

Le 5me jour complaimantaire, nous avons été loger a la ville de Semerain (5).

Partie de Semerain le 1er vendémiaire, l'an 7me (6) de la République Française et nous avons été loger à la petite ville de Creusnacq (7).

Partie de Creusnacq le 2 et nous avons été loger a la charmante ville de Mayence, nous fume tous logé chez le bourgois pendant deux jours. De la, nous avons entré au caserne ; nous faisions un service bien rudes ; nous montions la garde tous les deux jours. Nous avions les hordre pour aller à Strasbourg ; nous avous u contre hordre à la ville de Mayence. C'est une ville imprenable.

(1) 17 septembre 1798.
(2) Remagen.
(3) Coblentz.
(4) Boppard.
(5) Simmern.
(6) 23 septembre 1798.
(7) Kreutznach.

Digitized by Google

Du cotté de la France, il y a de forteresse que lon ny peut pas approcher et de lautre cote cest le Rain qui la défend. Et à lendroy de cette ville le main se répand dans le Rain. Cest une fameuse defence pour cette ville. Elle est fortifier comme il ny a pas de ville ; il y a sept porte a Mayence.

Les voici : porte du Rain, porte rouge, porte de fert, porte fichter (1), porte holstor (2), porte Boixtov (3), porte neuve. Nous sommes resté en garnison dans cette ville 15 jours.

Partie de Mayence le 18 pour retourner à Coblanche, ce jours la nous avons été loger a Creusnacq.

Partie de Creusnacq le 19 et nous avons été loger a Semerain.

Partie de Semerain le 20 et nous avons été loger au village de Rebecq (4).

Partie du village de Rebecq le 21 et nous avons été loger a Coblanche et la nous avons reçu notre destination de toute la demie brigade. Le premier bataillon et le deuxième sont resté a la ville, le 3e a été détaché. Notre compagnie a occupé trois village, nous étion dans cet endroy la pour conduire les réquisitionnaire que lon faisoit rejoindre a Coblanche ; notre capitaine étoit au village de Poht (5), avec le tiers de la compagnie, à 5 lieux de Coblanche ; notre lieutenant au village de quinzersel (6) avec le thierre de la compagnie a 8 lieux et demie de Coblanche ; notre sous-lieutenant avec lautre thierre de la compagnie au village de Leuxertée (7) 12 lieux de Coblanche. Nous y somme arrivé le 23 vendémiaire ; nous y sommes resté un moy. Partie le

(1) Non identifié.
(2) Non identifié.
(3) Non identifié.
(4) Non identifié.
(5) Polch.
(6) Non identifié.
(7) Non identifié.

Digitized by Google

24 brumaire (1) pour retourner a Coblanche pour faire le service de la ville et le blaucusse du fort Ravestaine (2), nous somme arrivé à la ville le 25.

Le vingt-quatre frimaire (3), nous avons malgamé (4) de nos trois bataillon. Lon en a fait que deux. Le troisieme bataillon a été versé dans les deux autres. Les quatre premiere compagnie ont été versé dans le premier bataillon ; les quatre dernière compagnie ont été versé dans le 2me bataillon. Il y a deux bataillon de compagnie par demy brigade ; et le 3me bataillon c'est un bataillon d'instruction. Excepté les chef, cest tous homme de la conscription. Lon a formé un bataillon de 11 à 12 cent shomme.

Ils sont partie de Coblanche le 23 frimaire pour aller au dépot pour être instruit, Quand il auront apris lexercise on les fairas passer au deux bataillon de compagnie pour les complaiter. Il y aura toujours un bataillon d'instruction par demy brigade pour complaiter les bataillon de compagnie. Le troisième bataillon de chaque demy brigade ce nomme bataillon de garnison.

Partie de Coblentz le deux nivos (5) pour aller relevez la première demie brigade d'infanterie de ligne qu'elle etoit au blocus de lautre cotté du Rhin, ils sont venue nous remplasser. Nous avons fait un service tres rigoureux, toujours au bivaque dans la plus cruelle saison de l'anné et encore une hivers très rude. Donc nous savions lennemie très proche. Voyant qu'il ne pouvoit avoir aucune subsistance du dehors, il on comancé à demander une capitulation. Donc on leur s'a accordé. Il on commancé leur capitulation le 5 pluviose (6) et il sont sorti le 8 avec les honneur de la guerre,

(1) 14 novembre 1799.
(2) Non identifié.
(3) 14 décembre 1798.
(4) Nous avons réorganisé nos bataillons.
(5) 22 décembre 1798.
(6) 24 janvier 1799.

Digitized by Google

en emportant leurs arme et drapaux et pièce de compagné et environ cent voiture de bagage. Et il on défilé devant notre colongne ; il étion environ quatre mille homme. Il on tous deserté, deux jours après il étion a peux pret quatre cent s'homme avec leur bagage. Nous somme entré dans cette forterais tambour en tête.

Lon ne peut prandre cette plasce la que par famine. Cest un fort qu'il ny en a pas de paraille dans Lhuraupe. Deux mille homme dans ce fort peute battre deux cent mille homme qu'il hiroite pour en faire le siège. Nous somme resté dans cette forteres jusqu'au 5 ventos (1), très mal dans cette plasce, hors le pain et la viande tout nous manquoit.

Partie du talle (2) le 6 ventos et nous avons été loger a Montabar (3).

Partie de Montabar le 7, nous avons été loger à Lembour (4).

Partie de Lambour le 8 et nous avons été loger à visbaden (5).

Le 9, nous avons été loger à Mayence ; donc nous avon ù séjour. Partie de Mayence et nous avons été loger a Aupenem (6). — Partie d'Aupenem (6) le 12 et nous avons été loger a la ville de vorsme (7). Partie de worsme le 13 et nous avon été loger à nuistad (8) ; partie de nuistad (8) le 14 et nous avons été loger à Landeau (9).

Partie de Landeau (9) le 15 et nous avons été loger à Vissambourg (10) ; partie de Visambourg (10) le 16 et nous

(1) 23 février 1799.
(2) Non identifié.
(3) Montabaur.
(4) Limbourg.
(5) Wisbaden.
(6) Oppenheim.
(7) Worsme.
(8) Neustadt.
(9) Landau.
(10) Wissembourg.

Digitized by Google

avons été loger a Auguenot (1) ; partie de Auguenot (1) le 17 et nous avons été loger a Strasbourg.

A là charmante ville que la ville de Strasbourg. Elle est très riche et très comerçante. Lon y voit tout.....
c'est une ville.....

(1) Haguenau.

Digitized by Google

25e DIVISION MILITAIRE
8e RÉGIMENT D'INFANTERIE DE LIGNE

Nous, soussignés, Membres du Conseil d'administration éventuel du 8e Régiment d'Infanterie de ligne, certifions avoir autorisé à se retirer à Flers, département du Pas-de-Calais, pour y attendre l'ordre d'admission à la vétérance le sieur Lefebvre Aimable, sergent, admis à cette récompense par Monsieur le Général de division Charbonnier, commandant le dépôt de la Meuse-Inférieure, chargé de l'Inspection des troupes, à la revue qu'il a passée à Venlo, le 1er mars 1809.

Certifions, en outre, que le dénommé ci-dessus n'a point contracté d'engagement de mariage qui soit parvenu à notre connaissance.

Fait et délivré en vertu des ordres de Monsieur le général inspecteur.

A Venlo, le 4 mars 1809.

Signatures illisibles.

Vu par nous, général de division commandant le département de la Meuse-Inférieure, chargé de l'inspection des troupes.

Signé : CHARBONNIER.

Nous nous faisons un devoir de remercier M. Gosse, instituteur, ancien élève de l'École normale d'Arras, qui a bien voulu nous communiquer le Carnet d'étapes et le Congé de libération de Lefebvre.

Digitized by Google

Digitized by Google

II

Séance publique du 28 Octobre 1909.

Digitized by Google

Digitized by Google

Allocution d'Ouverture

PAR

M. l'Abbé ROHART

Président.

MESDAMES, MESSIEURS,

C'EST toujours moi : mais prenez patience ; sans doute encore un peu de temps et vous m'entendrez, mais encore un peu de temps et vous ne m'entendrez plus : car le règlement heureusement inflexible va, dans quelques mois, m'appliquer l'article qui défend au président d'être élu plus de deux fois de suite et qui l'oblige à rentrer dans le rang pendant deux ans au moins, en supposant qu'il n'ait pas à se soumettre à un autre règlement définitif, où la Mort a écrit son *Mane, Thecel, Phares :* tu iras jusque là, mais tu n'iras pas plus loin. Hélas ! nous ne le savons que trop, même dans notre Compagnie d'Immortels, et il n'est point de séance annuelle où je n'aie eu à déposer une couronne sur une tombe. Cette année nous a été particulièrement cruelle, en nous privant de deux collègues dont les personnes nous étaient chères et dont les noms nous auraient été, à eux seuls, un glorieux héritage et un éloquent enseignement, tous deux enfants d'Arras, tous deux appartenant à l'Académie par droit de naissance avant de lui appartenir par droit de conquête.

Digitized by Google

L'un c'est le petit-fils d'un de nos ancêtres, de M. Harbaville, l'une des colonnes de notre Société, son Secrétaire général, son Président, sa gloire et son soutien. J'ai nommé Henri Trannin qui aux antiques traditions familiales d'honneur, de douce affabilité, d'activité intellectuelle et industrielle, joignait la noble passion des sciences qui en firent un docteur, un professeur, presque un créateur, le premier préposé à une nouvelle et grande école de Lille, l'École des Études Commerciales, qui lui doit vie et prospérité.

Obligé malheureusement par sa santé à une retraite prématurée, il n'y avait trouvé que plus de loisirs pour continuer ses calculs et ses recherches. C'est dans ce repos laborieux, en face de la mer immense, que l'œil de son intelligence, toujours tourné vers l'infini, se fermant soudain aux choses et aux causalités secondaires de ce monde, s'est ouvert aux splendeurs de la vérité éternelle, du beau par essence, et de la bonté divine. Que Dieu garde son âme et nous son souvenir !

***

Un autre collègue, dont le nom était aussi pour nous tout un passé, dont la foi religieuse était un modèle et l'érudition active un trésor, M. Paul Laroche, nous a été enlevé au moment même, où un renouveau de vie semblait nous assurer pour longtemps encore sa douce société, sa précieuse collaboration. Fils des œuvres de son père, doublées de ses propres œuvres, il nous avait apporté avec la survie de M. A. Laroche, notre ancien Président, l'exemple de convictions profondes qui en imposaient par leur sincérité inébranlable, de douce affabilité qui faisait de lui un conquérant pacifique et universel, de tenace assiduité au travail qui relevait et soutenait dans les heures de lassitude et de découragement. A lui aussi nous devons dire A Dieu et nous pouvons le faire sous la forme dédoublée de ce mot, alors si plein d'espérances et de consolations.

Digitized by Google

***

A côté de l'adieu, il y a l'au revoir, qui lui aussi a les déchirements de la séparation, tout en gardant cependant ses horizons plus ou moins lointains d'un lendemain possible. Ce mot nous avons dû le dire au général de Jacquelot de Boisrouvray qui avait accepté si bravement d'être des nôtres et nous avait prêté à plusieurs reprises sa plume d'historien et son burin d'artiste. C'est au firmament de Lyon que va scintiller sa troisième étoile. Qu'il nous soit permis de la lui envier en la regrettant toujours, sans désespérer jamais. Car j'ai foi en notre ciel académique : tel le ciel incomparable d'Egypte qu'en compagnie de mon ami et collègue M. Sens, il y a quelques mois, je contemplais à nouveau dans l'extase d'une admiration sans cesse croissante. Les astres les plus brillants peuvent bien en disparaître soudain : mais leur reflet continue à l'éclairer jusqu'à ce que mille feux toujours renaissants l'inondent à nouveau de clartés éblouissantes. C'est notre espérance, ce sera notre consolation.

Digitized by Google

Discours de Réception

de M. J. SION

Membre résidant.

MESSIEURS,

Jusqu'ici vous n'aviez associé à vos travaux que des hommes qui s'étaient distingués dans la littérature, la théologie, l'histoire, les sciences. Il semble que vous ayez manqué à vos traditions en donnant vos suffrages à un modeste universitaire, qui consacra toute sa vie à l'éducation des enfants du peuple et à celle de leurs futurs maîtres. Cependant vous avez du même coup fait un acte, non de cette funeste démocratie qui nivellerait tout le monde dans la médiocrité, mais de celle qui porte les plus grands à s'incliner vers les humbles pour les élever jusqu'à eux et tendre ensemble à un idéal commun. Permettez-moi de vous en féliciter en même temps que je vous remercie du témoignage d'estime dont il vous a plu de m'honorer.

N'allez-vous pas le regretter et le discours que je vous apporte ne sera-t-il pas la première punition de votre extrême bienveillance? Si, à tout le moins, j'avais eu à rappeler la vie du très éminent collègue dont je vais occuper le siège, ma tâche eût été plus facile ; mais cette ressource même me fait défaut. Si bien remplie qu'ait été la carrière

Digitized by Google

de M. Sens, si grandes qu'aient été ses inoubliables qualités, tout a été dit à cet égard.

Je n'avais donc d'autre parti à prendre que de choisir un sujet assez grave et assez intéressant par lui-même pour ne point exiger de celui qui le traiterait les prestiges de l'éloquence. C'est ce que je fais en venant vous parler d'une de ces questions qui, préoccupant tout le monde, sont toujours d'actualité : celle de l'éducation de l'enfance.

***

Le mot éducation a été l'objet de très nombreuses définitions, dont aucune n'est complète par elle-même. Un point sur lequel tous peuvent se mettre d'accord, c'est que l'éducation d'un enfant est sa préparation à la vie. Mais cette préparation doit, par certains côtés, varier avec le but que donnent à la vie les diverses conceptions philosophiques ou religieuses. Je ne m'arrêterai pas sur ces considérations, dont l'exposé demanderait de longs développements et susciterait peut-être des controverses que, avec juste raison, interdit l'un des articles de votre réglement. Je me bornerai donc à quelques aperçus qui, je l'espère, ne blesseront les convictions de personne.

Quel que soit l'avenir réservé à un homme, il lui faut une première éducation destinée à favoriser le développement harmonieux de ses facultés. La nature a voulu que l'être le plus noble et le mieux doué de la création fût néanmoins, dans les premières années de son existence, l'un des plus faibles et des plus incapables de se suffire à lui-même. Il importe de le placer dans des conditions hygiéniques convenables pour le garantir contre la maladie et de lui procurer les soins indispensables pour fortifier son corps.

L'éveil de son intelligence et de sa conscience s'impose non moins impérieusement à la sollicitude de l'éducateur. Celui-ci doit satisfaire et guider la curiosité native de l'enfant, exercer son jugement, meubler sa mémoire d'idées nettes,

Digitized by Google

exciter et tout ensemble régler son imagination, faire en sorte qu'il garde sa gracieuse vivacité tout en s'habituant à réfléchir. Dès que sa personnalité s'affirme, il devient nécessaire de combattre l'égoïsme et les défauts qui en découlent et, en même temps, de favoriser l'essor des tendances humaines : le respect de soi-même, les affections familiales, l'amour du prochain. Les aspirations vers le vrai, le beau et le bien, le sentiment religieux ne tardent pas à se manifester. Même ces inclinations, si précieuses dans leur essence, réclament une culture qui les épure, leur donne plus de force, en tire des règles de conduite.

D'autre part, cet enfant, cet adolescent sera bientôt un homme obligé de vivre en société, comme citoyen d'un Etat. Il est donc de toute nécessité, non seulement de l'instruire. mais encore de lui apprendre à respecter les droits d'autrui, à pratiquer les devoirs d'une solidarité bien comprise, à obéir volontairement à la loi.

***

On voit aisément combien cette œuvre est complexe, combien elle est lourde, quelle responsabilité elle fait peser sur ceux qui ont le courage, j'allais dire la témérité, de l'entreprendre. Plus on y réfléchit, plus on la trouve ardue. C'est qu'en effet, ce n'est pas d'une création qu'il s'agit. Ah ! s'il suffisait de pétrir l'âme de l'enfant comme une « cire molle » et de lui faire prendre la forme qu'on a rêvée, la charge serait moins redoutable. Mais cette âme a déjà sa vie propre, elle possède en germe un sentiment d'indépendance et des facultés qu'il serait criminel d'étouffer. Elle recèle des qualités et des défauts, dont il importe de découcrir les premiers symptômes. Bien souvent, il arrive que des penchants mauvais apparaissent et menacent d'envahir et d'accaparer le cœur. Chacun sait combien sont puissantes sur une volonté encore mal affermie et combien sont parfois inquiétantes les influences qui agissent dans la famille, à

Digitized by Google

l'école, sur la rue, en récréation, partout et à chaque instant.

Quand on y regarde de près, quel problème à étudier que l'âme de l'enfant et quelle erreur commettrait l'éducateur qui jugerait de ses facultés intellectuelles et morales par celles de l'homme fait ! Ces facultés sont en complète évolution, en réaction incessante les unes sur les autres. Le physique et le moral sont, à cette époque de la vie, liés si étroitement qu'il est souvent impossible de discerner lequel l'emporte dans telle ou telle circonstance déterminée. Des philosophes, comme Bernard Pérez, ont noté pour ainsi dire jour par jour l'éveil de l'enfant à la vie, l'élargissement de sa curiosité, les progrès de ses jeunes forces. Rien de plus intéressant, je dirai même de plus impressionnant que le résultat de leurs observations. En outre, si j'aime à répéter les délicieux vers du poète :

« Il est si beau l'enfant, avec son doux sourire ;
« Sa douce bonne foi, sa voix qui tout veut dire »,

l'expérience m'oblige à ajouter qu'il est prudent de se méfier des apparences. Cet enfant qui vous semble si docile, si empressé auprès de son maître, devient un petit despote égoïste au milieu de ses camarades ; cet autre, à l'aspect sournois et peu sympathique est, en réalité, un timide : il n'attend qu'un mot, qu'un encouragement de vous pour se livrer tout entier ; cet autre encore dont, pendant les leçons, l'esprit paraît distrait, est affligé, à votre insu et souvent à l'insu de ses parents, de végétations adénoïdes qui le rendent presque sourd ; cet autre encore, est un enfant gâté, entêté, volontaire, dominé par ses caprices : étudié de près, il laisse percer quelques sentiments dont on pourra tirer parti ; cet autre encore... mais pourquoi continuer cette énumération ? Aussi bien, je n'arriverais jamais à la rendre complète et ne suffit-il pas à chacun de nous de regarder autour de soi pour reconnaître combien sont divers les tempéraments physiques et moraux des enfants ?

Digitized by Google

***

La connaissance de ces dispositions est la base d'une éducation rationnelle, qui tient compte des tendances particulières tout en admettant des règles générales. Cette éducation, comment l'opérer ? Sera-t-elle une œuvre d'autorité absolue ? Les parents et les maîtres imposeront-ils leur volonté, leurs maximes, sans se soucier de ce que sent et pense l'enfant ? Sans doute, ils ont droit à la soumission et à l'obéissance, sans lesquelles leurs efforts resteraient vains. Mais cette autorité ne procède que de leur supériorité intellectuelle et morale ; elle n'est légitime que dans la mesure où elle est bienfaisante. Elle cesserait de l'être si elle portait atteinte aux droits de l'enfant, si elle regardait comme négligeables les germes que la nature a mis en lui. « Non jamais, a écrit Dupanloup, je n'outragerai l'enfant à » ce point de le considérer comme une matière que je peux » jeter dans un moule pour l'en faire sortir avec l'empreinte » que lui aura donnée ma volonté ». On sait d'ailleurs à quels tristes résultats conduirait une éducation toute d'autorité. L'élève serait ou un timoré, incapable de se gouverner par lui même, exposé à subir passivement toute influence d'où qu'elle vienne, ou un hypocrite, qui sortirait de la sujétion à laquelle on l'aurait astreint avec des sentiments de révolte contre toute règle, si nécessaire qu'elle puisse être.

Faut-il aller à l'extrémité opposée et dire avec Rousseau que l'enfant doit « être dans la dépendance des choses et non dans celle des hommes » ? Il est juste de le reconnaître : le philosophe qui avait écrit : « Tout est bien sortant des mains de l'auteur de toutes choses, tout dégénère entre les mains des hommes », restait d'accord avec ses principes. Dans un tel système, il faut abandonner l'enfant à lui-même et penser que les suites bonnes ou fâcheuses de ses actes seront suffisantes pour le garder du mal ou le ramener au bien s'il s'en écarte. Qui ne voit combien, sous une apparence libérale, une telle éducation serait cruelle ? « Ne serait-ce pas, dit avec

Digitized by Google

» infiniment de raison Gréard, condamner l'enfant à un » régime sévère jusqu'à l'injustice que de compter unique- » ment, pour discipliner sa volonté, sur les effets des réac- » tions naturelles et des conséquences inévitables ? La peine » qu'elles provoquent est le plus souvent énorme par rapport » à la faute qui les a produites, et l'homme lui-même réclame » pour sa conduite d'autres sanctions que celles de la dure » nécessité ».

* * *

La méthode que nous choisirons fait une part équitable à la liberté de l'enfant et à l'autorité de l'éducateur. Elle évoque, dans mon esprit, le nom de Frœbel, le grand instituteur allemand, qui appelait les écoles maternelles des « Jardins d'enfants » et désignait les instituteurs sous le nom de « Jardiniers d'enfants ». C'est qu'en effet, la mission de l'instituteur n'est pas sans analogie avec le travail du jardinier. Que fait celui-ci pour l'arbre qu'il veut diriger ? Il tâche de discerner l'espèce à laquelle le plan appartient et la nature du terrain où on l'a placé. Puis il en surveille la croissance avec attention. Une branche se développe-t-elle à l'excès au détriment des autres ? Il en ralentit la sève. Une autre est-elle chétive ? Si elle reste aussi malingre, elle ne portera pas de fruits et l'équilibre de la charpente ne sera pas réalisé. Il la redresse, la tourne vers la lumière, fait affluer en elle les sucs nourriciers et obtient ainsi le résultat souhaité. Si, du sauvageon sur lequel l'arbre fruitier a été greffé, surgit un rejeton gourmand qui tire à lui toute la sève, il le suprime. Pendant tout le cours de la végétation, il protége l'arbre contre les intempéries en même temps qu'il s'applique à lui donner une forme harmonieuse et à le rendre aussi productif que possible.

Or, comment procède l'éducateur ?

Il commence par étudier l'élève afin de découvrir ses aptitudes, ses qualités et ses défauts ; il s'efforce de gagner son affection et sa confiance et alors il devient pour lui un

Digitized by Google

guide, il l'aide à se former et à se perfectionner lui-même. Il excite sa curiosité pour lui inspirer le désir de s'instruire, il exerce son jugement et son raisonnement ; il fait prendre à son intelligence les habitudes d'une activité aussi salutaire que féconde. Il lui montre la laideur du mal et la beauté de la vertu. Si c'est nécessaire, il l'assiste de sa vigilance et de son autorité pour lui permettre de triompher des suggestions pernicieuses, d'un tempérament qui a besoin d'être subjugué. Sans cesse, il favorise l'éclosion et le développement de tout ce que la nature a mis de bon en lui.

C'est par les mêmes moyens que l'éducateur préparera dans l'adolescent le futur citoyen. Il trouvera dans les faits journaliers de la famille et de l'école mille occasions de l'exercer à vaincre son égoïsme et de l'amener à comprendre qu'il se doit aux autres comme les autres se doivent à lui, que la pratique de la solidarité est la condition *sine quâ non* d'une vie sociale vraiment juste et bonne.

***

Et maintenant quel est le pouvoir de l'éducation, autrement dit jusqu'à quel point peut-elle transformer les enfants et influer sur la manière dont, devenus hommes, ils se conduiront au cours de leur vie ? Des philosophes de diverses écoles lui attribuent une action souveraine. La plupart des législateurs ont voulu la mettre d'accord avec leurs principes pour en faire la garantie du maintien de leurs institutions. Tout le monde se souvient de l'expérience tentée par Platon sur deux jeunes chiens, nés le même jour, d'une même mère, pour montrer que la valeur d'un être dépend uniquement des habitudes qu'on lui a fait prendre dans les premiers temps de son existence. A une époque plus rapprochée de nous, Leibnitz ne disait-il pas : « Que l'on me confie l'éducation des enfants et je changerai la face du monde », et Locke : « Sur dix individus, neuf sont bons ou mauvais suivant l'éducation qu'ils ont reçue » ?

Digitized by Google

L'expérience démontre ce que ces opinions ont d'exagéré. Bien entendu, il ne saurait être question de l'éducation coercitive, dont personne ne veut plus ; nous avons vu d'ailleurs combien les résultats en sont mauvais et combien ils sont contraires au but qu'on s'était proposé. La discipline libérale, telle que nous la comprenons aujourd'hui, loin de comprimer les individus et de vouloir déterminer ce qu'ils seront toute leur vie, tend à développer leur personnalité, à exciter leur esprit critique et à rendre plus vif le sentiment de leur indépendance. En somme, à moins qu'on n'ait affaire à des caractères d'une passivité inquiétante, son rôle ne dépasse pas de beaucoup celui que Lessing a ainsi défini : « L'éducation ne donne rien à l'homme qu'il ne puisse avoir » de lui-même ; mais ce qu'il pourrait avoir de lui-même elle » le lui donne et plus rapidement et plus facilement ».

D'ailleurs, ne perdons pas de vue les réalités inéluctables. L'enfant ne reste sous notre direction que pendant ses premières années ; bientôt sans perdre tout contact avec ses parents et ses maîtres, il entrera dans la société et subira l'influence du milieu dans lequel s'écoulera sa vie. Que subsistera-t-il de notre œuvre ? L'avenir seul pourrait le dire. Lorsque le fleuve arrive à la mer, les eaux de sa source se sont tellement mêlées avec celles de ses affluents qu'il est impossible de distinguer les unes des autres.

Si je ne craignais de sortir de mon sujet, j'ajouterais que le souci de notre propre formation doit être, toute notre vie, l'objet de notre constante préoccupation. Quel est l'homme assez parfait ou assez orgueilleux pour penser n'avoir plus rien à apprendre, plus aucun combat à livrer contre lui-même, plus aucune vertu à acquérir ou à fortifier ?

***

Si limitée que soit l'action de l'éducateur, elle exige cependant de lui des qualités si réelles et si diverses qu'à peine oserai-je essayer d'en indiquer quelques-unes.

Digitized by Google

Il lui faut d'abord une foi intime dans l'efficacité de son œuvre, une foi aussi agissante que celle qui faisait dire à Pestalozzi : « J'étais convaincu que mon cœur changerait » l'état de mes enfants aussi promptement que le soleil du » printemps ranime la nature engourdie par le froid ». C'est cette foi qui lui fera trouver sa mission belle et grande, digne de tous ses efforts ; c'est elle qui lui donnera le courage de braver toutes les difficultés d'où qu'elles viennent ; c'est elle qui lui inspirera la confiance dans le succès final. Les enfants sont rebelles à sa direction, il perd le terrain qu'il croyait avoir gagné, l'influence qu'il pensait s'être acquise, on méconnaît la valeur de ses méthodes, on le juge incapable : rien ne l'abat rien ne le rebute. Il semble au contraire, puiser autant d'énergie dans les obstacles sans cesse renaissants que dans les progrès réalisés.

A cette foi ardente et invincible doit se joindre un amour profond des enfants. En général, s'ils sont des juges sévères, ils sont aussi des juges très clairvoyants et ils savent bien reconnaître ceux qui les aiment. Mais il en est parmi eux que rien ne paraît toucher, chez qui la sensibilité semble se réduire au culte de leur moi. C'est à ceux-là que l'éducateur doit ouvrir le plus largement son cœur, à l'exemple de Fénelon, qui disait à son royal élève : « Je vous aimerai tant que vous finirez bien par m'aimer ».

La foi et l'amour conduisent au don de soi-même et savoir se donner, c'est le grand secret de l'éducation. Quelles que soient l'intelligence et la science d'un maître, s'il ne se dévoue pas en même temps qu'il enseigne, il saura bien rendre ses élèves instruits, mais il n'aura sur eux aucun ascendant moral.

Au contraire, le don de soi-même se manifeste par l'enthousiasme, qui vivifie les méthodes, fond les esprits dans une même pensée et les cœurs dans un même sentiment. Ne l'oublions pas : si la tâche est dure pour le maître, elle l'est bien plus encore pour l'élève, obligé de combattre son

Digitized by Google

apathie naturelle, de lutter contre ses défauts, de s'assimiler une science ardue dont il ne voit pas toujours l'utilité. Combien son devoir lui semblera moins pénible s'il se sent encouragé et soutenu par un ami, s'il se voit entouré d'une sollicitude aussi discrète qu'affectueuse !

L'éducation libérale réclame encore de la part de celui qui s'en charge un esprit d'observation toujours attentif uni à une grande perspicacité. Savoir discerner dans un enfant ses tendances, ses habitudes, les influences qu'il a déjà subies, savoir lire à chaque instant dans ses pensées sont choses extrêmement délicates et cependant le succès est à ce prix.

A cette aptitude doit s'en joindre une autre non moins rare : je veux parler de cet art, grâce auquel l'éducateur sait vivre réellement de la vie psychologique de l'enfant, sentir, comprendre et s'exprimer comme lui, après l'avoir fait, comme disait Montaigne, « trotter devant pour voir » jusques à quel point il doit se ravaler pour s'accommoder » à sa force ».

En somme, l'éducateur doit réunir à des dons naturels des qualités acquises et il ne saurait se rapprocher de l'idéal qu'il a conçu qu'en exerçant sur lui-même une sévère et constante surveillance. « Commencez par vous discipliner » vous-même si vous voulez discipliner les autres », répétait volontiers M. I. Carré, le pédagogue éminent et vénéré, dont je prononce ici le nom avec la plus affectueuse et la plus profonde gratitude. En effet, celui qui veut élever des enfants et, ce qui en est une conséquence nécessaire, se proposer à eux comme modèle, est dans l'obligation la plus stricte de se garder de tout acte, de toute parole, de toute attitude, qui ne soit pas d'une conformalité absolue avec son enseignement.

Mais je m'aperçois, Messieurs, — trop tard, sans doute, — que je me suis cru revenu aux temps heureux où je révélais à de futurs instituteurs la noblesse et les difficultés

Digitized by Google

de leur mission. On m'a dit, et je l'ai espéré, que je pouvais compter sur toute votre indulgence ; je vous offre une occasion de me prouver que je ne me suis pas trompé. S'il restait quelque hésitation, je vous prierais de vous rappeler cette parole dont vous ne sauriez méconnaître la suprême beauté : « Il sera beaucoup pardonné à ceux qui ont beaucoup aimé. ».

Digitized by Google

RÉPONSE

au discours de réception

de Monsieur J. SION

Membre résidant

PAR

M. l'Abbé ROHART

Président.

MONSIEUR,

FAUT-IL le dire ? Eh bien ! c'est un regret que m'inspire votre discours : celui d'être venu trop tard pour m'asseoir au pied de votre chaire et profiter de vos leçons de pédagogie. C'est sans doute pour combler cette lacune que l'Académie, bien que vous en disiez, vous a choisi et vous a installé au fauteuil de l'un de nos doyens et de nos plus aimables collègues, M. Édouard Sens. Elle a ainsi fait acte de sage discernement et de bon goût. Elle a voulu rendre à ce fauteuil la captivante aménité, l'exquise douceur, la parfaite urbanité, qui étaient les caractéristiques de son titulaire et le conserver intact à l'Université, dont M. Sens était l'une des gloires et l'un des soutiens.

Vos pénates avaient donc chez nous leur foyer tout mar-

Digitized by Google

qué ; que dis-je, vous nous manquiez : car si nous nous glorifions de relever sur la liste de nos membres plusieurs représentants de l'Enseignement supérieur et secondaire, nous y cherchions en vain quelque pionnier de l'Enseignement primaire et à notre arc-en-ciel il manquait la troisième et non la dernière nuance du spectre intellectuel. C'est donc à nous de nous féliciter en vous voyant ainsi compléter dans notre Compagnie la trinité de l'enseignement et nous apporter le fruit de votre longue expérience pédagogique, de vos années consacrées tout entières à la formation de l'enfance et de l'adolescence. Ces aptitudes et cette abnégation, n'eussent-elles pas été innées en vous, que vous les auriez puisées auprès de ce modeste instituteur, de ce vénérable maître, dont, après avoir été l'honneur comme élève, vous êtes devenu l'aide comme adjoint à Gondecourt.

***

L'année terrible pouvait bien vous enlever momentanément à vos fonctions pacifiques, charger votre épaule gauche du fusil de guerre, tout en maintenant à votre main droite le porte-plume de sergent-major, vous ravir à l'humble logis de l'école pour vous installer à la citadelle d'Arras ; vous reveniez ensuite dans votre cher département du Nord où, au milieu de vos anciennes occupations votre amour de savoir et de la famille vous appliquait à de nouvelles études pour faire de vous d'abord un inspecteur primaire et bientôt un directeur d'école normale. La Lozère, après vous avoir choyé pendant plus de deux ans, dut bien vite vous céder au Pas-de-Calais qui vous accueillit à bras ouverts ; Arras, plus heureux que Mende, vous possède encore dans une laborieuse et honorable retraite, que vous ont value vingt-deux années complémentaires d'enseignement chez nous. C'est presque un quart de siècle de travaux silencieux, de dévouement quotidien, de sollicitude continuelle, que vous avez consacré à la jeunesse enseignée et enseignante de

Digitized by Google

notre département. Puisse-t-elle en être digne toujours et marcher après vous et à votre suite dans les sentiers de la vertu et de l'honneur, à la lueur de cette étoile qui brille si dignement sur votre poitrine.

***

Je voudrais pouvoir ici donner la parole à la nombreuse phalange de vos anciens élèves, dont vous n'avez jamais voulu faire que des maîtres, des instituteurs vraiment dignes de ce nom, c'est-à-dire des hommes instruits et modestes, des modèles de vertu et de science, qui en imposent par leur autorité morale et leur compétence intellectuelle, qui n'enseignent que ce qu'ils pratiquent, et qui n'aiment que ce qu'ils enseignent. Ah! sans doute, les temps et les hommes sont bien changés. J'ai encore connu ces temps, préhistoriques pour vous, jeunes gens, où le curé dans sa « chaire prêchoire », l'instituteur dans sa classe, enseignaient, j'allais dire prêchaient dans un duo concertant, sans se contredire jamais, en s'entraidant toujours. J'ai encore devant les yeux l'image presque sainte de ces vieux « magisters » au lutrin ou à l'église, les lunettes tombantes, la gaule à la main, tour à tour solennels ou menaçants, respectueux et respectés toujours. A cette évocation je comprends que vous souriiez, mais vous comprendrez aussi que je sois tenté de pleurer comme on est porté à le faire en face de ces statues antiques de dieux, de héros, de saints ou de guerriers, que la simplicité de leurs sculpteurs a pu faire presque informes, mais où leur foi a su transmettre quelque chose de la force et de la sublimité qui animaient leur idéal. Je les salue, Messieurs, et je les honore, comme au coin du sentier je me découvre et je m'incline devant la vieille statue ou le christ archaïque, témoin et vestige de la foi et de la valeur de nos aïeux.

Vous me trouverez, peut-être moi aussi, légèrement archaïque. Eh! mon Dieu, oui, j'aime le passé, j'en recherche les reliques, je déplore la disparition de bon nombre de

Digitized by Google

ses monuments et de ses institutions et tout en étant, voire même, parce que je suis fanatique du présent et du progrès, je gémis sur bien des choses qui ne sont plus, bien des types s'en sont allés, bien des modèles qui ont vécu ; et dussiez-vous me trouver retardataire d'un siècle, j'aime et je regrette la figure de mon vieux magister, auquel a succédé, sans le faire oublier, l'instituteur moderne, si bien préparé pour instruire. Mais l'instruction, la vraie, est inséparable de l'éducation.

***

Je sais comment elle se donnait à l'École Normale du Pas-de-Calais et comment elle continue à s'y donner, grâce aux mérites multiples de ses professeurs, grâce aux traditions que vous y avez si fortement établies, Monsieur, et qui ont été si précieusement recueillies pour y être maintenues en haute estime et en fidèle pratique. Ah ! c'est que vous aviez compris la dignité, la sublimité, je dirai toute la sainteté du rôle de l'instituteur, *magistrat de la famille*, comme l'appelle Sénèque, parce qu'il travaille à prévenir le mal bien plus qu'à le réprimer, père de ces jeunes âmes que lui confient les familles en lui déléguant, sans les abdiquer, le soin et le devoir de former leurs enfants à la vertu, à l'honneur, aux bonnes mœurs, aux aspirations nobles, qui élèvent leurs jeunes âmes au-dessus du terre-à-terre de la vie et qui leur montrent plus haut un idéal à atteindre, des devoirs à remplir, une récompense à mériter, en un mot, — et ce mot vous vous étonneriez à juste titre de ne pas m'entendre le prononcer — qui mettent la religion à la base de l'éducation et Dieu à son sommet.

Ce n'est pas une conférence religieuse que je veux vous faire. Vous pourriez alors vous défier de moi, de celui qui prêche pour sa paroisse. Il me serait bien permis de le faire en d'autres lieux et en d'autres circonstances, et de vous montrer que l'Éducation étant une œuvre essentiellement

Digitized by Google

divine, faite d'autorité et de liberté, doit puiser en Dieu son principe, sa force et sa fécondité. Je pourrais appuyer ma thèse sur des raisons aussi métaphysiques qu'évangéliques; mais pour la simplifier et la fortifier, en face de certaines mentalités, je préfère emprunter la voix d'auteurs peu suspects : c'est Platon qui déclare que « l'ignorance du vrai Dieu est pour un État la pire des calamités ». C'est Aristote pour qui « il est plus difficile de créer une société sans croyances que d'édifier une cité dans les airs ».

***

La philosophie moderne fait écho à la philosophie ancienne : « Un peuple athée, dira Voltaire, serait une horde de brigands ». — « Sans Dieu, affirmera Rousseau, pas de vraie probité. » Quand donc je vous dis : « Je veux sincèrement... je veux ardemment l'enseignement religieux », vous me trouverez logique avec ma vocation. Et quand j'aurai ajouté que cette conclusion est une citation de Victor Hugo lui-même, vous trouverez peut-être que mes auteurs ne sont pas de vulgaires prédicateurs, plus faits pour endormir que pour convaincre. C'est sans doute sous l'influence de ces idées que le rédacteur des circulaires ministérielles relatives à l'enseignement de la morale, recommandait la culture du « sentiment religieux, non seulement dans l'une de ses formes les plus pures, l'admiration du beau, du vrai et du bien, » mais dans le respect du nom de Dieu, de sa notion et de ses lois.

***

Je le sais, on m'objectera les droits sacrés de la liberté qu'on doit respecter chez l'enfant comme chez l'homme fait. Ces droits je les proclame, je les respecte et je maudis la main criminelle qui essaierait d'y attenter. Voilà pourquoi au moment où, dans le cœur de l'enfant, les passions

Digitized by Google

s'éveillent, où le besoin de l'indépendance se fait jour, où les attraits du mal vont commencer le siège de sa volonté, au nom même et pour la défense de sa liberté il faut, par une éducation religieuse douce et discrète, le mettre à même de se défendre et le munir d'un bouclier qu'une froide instruction serait impuissante à forger à coups de formules, de sentences et de programmes. Ce n'est certes pas à l'école de la dévotion que je veux appeler ici maîtres et élèves : mais en redisant avec l'illustre évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup, que « Dieu est l'ouvrier le plus puissant, le plus habile et le plus nécessaire de l'éducation », je veux simplement rappeler une vérité d'ordre supérieur et métaphysique où trop souvent peut-être on serait tenté de la confiner, comme l'avouait d'ailleurs un professeur de l'Université au cours de l'enquête parlementaire sur l'enseignement secondaire : « Au point de vue moral il n'y a pas d'éducation, pas de direction..., nous n'avons pas chez nous de doctrine morale, comme nous n'avons pas de doctrine disciplinaire... » Sous prétexte de respecter toutes les susceptibilités, on évite de marquer les élèves d'une empreinte morale profonde, et alors de ce moule vague et informe il ne sort plus que des caractères sans couleur, sans relief, sans résistance, qui passent indifférents par toutes les opinions même les plus opposées. Arrière donc le reproche que l'on fait parfois à certains éducateurs de mettre une empreinte sur l'âme de leurs élèves. C'est à cette seule condition, selon moi, que nous formerons et que nous aurons des caractères, c'est-à-dire des hommes sachant ce qu'ils veulent et voulant ce qu'ils savent. Cette empreinte, dût-elle par l'effet des temps et de l'usure s'atténuer et s'effacer dans ses reliefs, il en restera toujours quelque chose. Voyez plutôt les peuples qui eurent un idéal religieux, belliqueux ou littéraire : ils ont beau le renier, ils ne réussissent jamais à l'abolir, c'est le parfum qui survit au vase brisé, c'est, comme dans la légende d'Ys, la sonnerie mystérieuse d'une cloche lointaine dans une ville disparue, c'est

Digitized by Google

une simple brise qui chante ou qui gémit sur le parvis de la vieille église et qui fait dire à Hégésippe Moreau :

« Et pensif je sentis que je gardais encore
Sous un pli de mon cœur, de moi-même ignoré,
Un peu de vieille foi, parfum évaporé. »

***

Loin de moi la témérité de vouloir imposer mes propres jugements. Je n'ai rien de ce qu'il faut pour me prononcer sur la technique de l'éducation et ces pages ne sont pas une leçon impertinente ; elles ne veulent être qu'un hommage aux maîtres et aux maîtresses que je vois devant moi et qui n'ont qu'une ambition : celle de faire de la jeunesse de nos écoles une jeunesse aussi instruite que bien élevée.

Telle a été votre œuvre, Monsieur, et tel était votre but en présentant à votre jeune public vos *Lectures enfantines sur l'enfant bien élevé* et vos *Lettres à un jeune instituteur sur la politesse*, deux charmantes plaquettes, où, comme le dit dans la préface un de nos anciens inspecteurs dont j'aime à évoquer le souvenir et à redire le nom, M. Pierre, deux plaquettes « où les bons conseils abondent, sans que l'auteur ait versé dans la puérilité... » Car la politesse « pour M. Sion, n'est pas seulement un ensemble d'habitudes résultant de conventions reçues : il la considère, au point de vue moral, dans son principe, le respect d'autrui, et elle revêt à ses yeux le caractère du devoir. »

***

Et ce devoir constant, universel, de tous les âges, de tous les milieux c'est, je puis l'affirmer sans craindre la moindre opposition, celui de la bonne éducation. Qu'il s'agisse du jeune homme, qu'il s'agisse de la jeune fille, de l'enfant du pauvre ou de l'enfant du riche, de l'artisan ou du grand seigneur, nul ne saurait se soustraire à cette loi, sauvegarde

Digitized by Google

de la famille et de la société. Mais encore, me direz-vous, comment doit-on la formuler, comment doit-on la pratiquer? Il me serait bien difficile d'en rédiger le texte, bien qu'au premier coup d'œil, on puisse dire sans jamais se tromper : « quelle personne bien élevée » ! La casquette légèrement inclinée, la moustache finement tordue, la main glissée, le pouce exclusivement, dans la poche droite, la badine légèrement agitée, le regard, sinon provocateur, du moins peu réservé, ne sauraient en imposer, ni faire illusion à l'observateur réfléchi, au psychologue expérimenté. Le beau monsieur en question peut avoir tous ses diplômes, il lui manque sûrement celui d'ingénieur civil. Voyez au contraire ce jeune homme qui s'avance d'un pas dégagé, sans rien de guindé ni de prétentieux : son grand œil sait voir sans regarder ; sa gaîté juvénille sait se manifester sans bruit, sans explosion de rire ; son amabilité est gracieuse, prévenante, mais jamais affectée, jamais exubérante ; sa mise est plus que correcte, voire même soignée, mais sans recherche comme sans extravagance ; il y a enfin dans tout son extérieur un je ne sais quoi où se reflète sa bonne éducation.

* * *

Faut-il vous parler de la jeune fille ? Les principes généraux sont les mêmes, leur application ne varie guère. Peut-être me soupçonnez-vous admirateur fanatique de la rigide mère-grand de Madeleine, l'héroïne du roman de René Boylesve *La jeune fille bien élevée*. Erreur. Tout en professant pour le passé un respect profond et sincère, je ne suis pas traditionaliste à outrance et loin de moi même la velléité d'imposer aux jeunes filles de 1909 les modes et les allures d'un austère 1830. Je plains donc la jeune Madeleine dont la nature ardente, l'âme éprise d'idéal, le cœur avide d'émotion, les aspirations artistiques se trouvent comprimés dans le moule antique mais étouffant de la *jeune fille bien élevée* telle que la conçoit la grand'maman, remplie des meilleures

Digitized by Google

intentions, mais aussi étrangère à la marche du temps qu'ignorante des tempêtes qui peuvent agiter un cœur de dix huit-ans. N'allez pas non plus, de grâce, me prendre pour un presque anarchiste qui veut enlever à l'éducation féminine traditionnelle sa réserve, sa discipline, sa simplicité naïve, sa démarche timide : toutes ces qualités sont à la jeune fille ce qu'est à la rose épanouie de demain la couronne de frais et délicats pétales qui enveloppent et protègent le frêle et gracieux bouton d'aujourd'hui.

Fi donc ces jeunes évaporées qui n'ont rien du charme ni de la fine délicatesse de leur âge et de leur condition. Elles pourront par leur mise excentrique et leur démarche étrange attirer les regards et choquer le bon goût, exciter le sourire de la moquerie et du dédain ; mériter le respect, s'attirer la sympathie, jamais. Ah ! c'est que la vertu seule en impose et que celle de la bonne éducation leur manquera toujours.

***

Honneur donc, et c'est mon dernier mot, à cette théorie modeste et pacifique de personnes qui forment la jeunesse à la justice, à l'honneur, à la science et à la vertu : elles brilleront, dit le prophète, comme des étoiles dans des éternités sans fin.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE

(1908-1909)

PAR

M. le Baron Alexandre CAVROIS de SATERNAULT

Secrétaire-Général.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'ACADÉMIE des Sciences, Lettres et Arts d'Arras a justifié depuis un an le titre pompeusement complexe qui lui a été donné dès 1817, par un certain nombre de travaux dont j'ai l'agréable mission de vous rendre compte. Les Lettres, les Arts, les Sciences, c'est tout le champ de l'activité intellectuelle. Nous ne l'avons certes pas embrassé tout entier ; toutes les Muses n'ont pas, cette année du moins, élu domicile sur notre Parnasse, je veux dire sur le coteau de la Madeleine où nous trouvons l'asile discret et tranquille qui convient à une académie provinciale ; plusieurs cependant ont daigné sourire aux hommages de nos collègues, et elles eurent assez de servants pour que les trois groupes des Lettres, des Arts et des Sciences forment un chœur harmonieux, sous la direction de notre président, que j'appellerais notre Apollon, si j'osais pousser jusqu'au bout ma métaphore.

Le patronage du dieu de l'éloquence lui convient en effet à merveille, et sous l'égide de Calliope il s'avance en tête de

Digitized by Google

notre phalange littéraire. Il ouvrit l'année académique en prononçant un beau et poétique discours au nom de notre Compagnie devant le monument élevé naguère à Hesdin en l'honneur du hardi et fastueux explorateur Jacquemont. Il la clôtura, hélas ! par l'hommage ému, rendu dans l'intimité de notre cadre familial, à la mémoire aimée et vénérée de M. Laroche ; il sut retracer en un portrait fidèle la bonté de son cœur, la vivacité de son esprit, la ténacité de son caractère, ses goûts enfin de bibliophile et de collectionneur des œuvres de l'imprimerie à Arras.

Je n'hésite pas à rattacher aussi à l'éloquence les récits que M. le chanoine Rohart nous fit du voyage en Orient qu'il a entrepris avec M. Sens, sous l'heureux prétexte d'assister au Congrès archéologique du Caire. Le pittoresque des descriptions, la chaleur communicative de l'enthousiasme, l'émotion religieuse et patriotique, animaient ces narrations rendues à peine plus vivantes par l'exhibition d'une multitude de vues photographiques, Déjà une humoristique autant qu'aimable correspondance nous avait tenus au courant de l'itinéraire des voyageurs et assurés de leur indéfectible souvenir ; nous avions ainsi appris qu'un certain vendredi, à l'heure habituelle, nos deux collègues avaient tenu séance à bord du bateau qui les emportait vers l'Egypte, alors qu'ignorant leur concours, nous avions ici déclaré ne pas atteindre le *quorum* réglementaire. Six semaines après, nous arrivait un missionnaire, bronzé comme un oriental, barbu comme un patriarche ; mais l'éclat du regard et la joie du sourire nous faisaient reconnaître notre cher Président. De ce jour nous voulûmes l'entendre presque à chacune de nos séances. Je voudrais, Mesdames et Messieurs, après vous avoir à mon tour redit l'horreur des ruines de Messine, pouvoir vous transporter jusqu'au Caire. La civilisation du XX^e^ siècle vous apparaîtrait dans le champagne abondant d'un *five o'clock tea* du Khédive, le trolley du tramway des pyramides et le chemin

Digitized by Google

de fer du Nil ; mais vous seriez bientôt repris par les beautés architecturales des ruines pharaoniques et la splendeur des tombeaux royaux ; nous converseriez à Luxor avec un obélisque soucieux du sort de son frère éxilé à Paris ; vous pleureriez sur l'engloutissement de Philœ sacrifiée par l'industrie moderne plus positive qu'artiste. Puis nous irions en Palestine vénérer le Saint-Sépulcre, nous initier aux rites des diverses confessions qui s'y disputent la prééminence, contempler les juifs au pied du mur des lamentations et assister aux cérémonies musulmanes dans la somptueuse mosquée d'Omar. Enfin nous pousserions une pointe jusqu'à Beyrouth et nous irions rendre visite à nos amis Maronites au pied des cèdres du Liban. Nous serions alors bien proches d'Adana, et nous entendrions des récits poignants de massacres avec des traits héroïques ou touchants, tel celui des marins d'un de nos croiseurs rentrant à bord portant chacun un ou deux marmots ravis à la fureur des Turcs, et réclamant, nourrices improvisées, tout le lait condensé du navire pour leurs nouveaux protégés. Vous apprendriez avec le frisson qui nous agita qu'Abdul-Hamid avait envoyé à Jérusalem l'ordre de massacrer tous les étrangers au moment même où M. Rohart et M. Sens s'y trouvaient ; vous applaudiriez, comme nous l'avons fait au triomphe des Jeunes Turcs qui les sauva ; vous acclameriez la proposition que je fis de témoigner notre reconnaissance à Chefket-Pacha en le priant d'accepter le titre de membre honoraire de notre Académie.

Puisque je parle pérégrinations, il me faut mentionner aussi que le Secrétaire-général, s'autorisant de l'actualité austro-balkanique, s'est essayé à faire revivre les souvenirs charmés qu'il a conservés d'un voyage en Bosnie, Herzégovine et Monténégro. Peut-être, Messieurs, avez-vous pris quelque intérêt à regarder des cartes postales illustrées, tandis que le narrateur éprouvait grand plaisir à revoir le bazar oriental de Sarajévo, les costumes restés divers des races aujourd'hui

Digitized by Google

mêlées, les torrents et les défilés, l'azur riant des Bouches de Cattaro, l'aspect grandiose et sauvage des montagnes de Cettigné dont l'âpreté semble se refléter dans le caractère des fiers monténégrins.

Mais voici Clio, la muse de l'Histoire ; elle fut toujours en grand honneur parmi nous et compte encore aujourd'hui de nombreux fidèles. Aucun ne le fut plus que M. le comte de Hauteclocque. Tout est dit, et l'on vient trop tard, comme écrirait La Bruyère, depuis qu'il y a des rapporteurs des travaux de notre Compagnie, et qui parlent de M. de Hauteclocque. Il poursuit infatigablement une œuvre de longue haleine, et je ne puis que vous présenter un court sommaire de la tranche de vie française et artésienne qu'il a étudiée cette année. Nous sommes au commencement du règne de Charles X ; après avoir jeté un coup d'œil sur l'histoire générale, nous entrons dans le détail des événements provinciaux : fêtes locales, adresses et poésies en l'honneur du sacre du roi, voyage de la duchesse de Berry dans le Pas-de-Calais, renouvellement des maires et des adjoints ; documenté mieux que personne à ce sujet, notre collègue raconte l'installation comme maire d'Arras du baron de Hauteclocque, et les principaux actes de son administration : création d'une école de maternité, d'une école des arts et métiers, d'une école de musique, fondation de la société philharmonique qui ne tarda pas à donner son premier concert et à faire célébrer sa première messe à la cathédrale. En 1827, Charles X alla visiter le camp de St-Omer, et ce fut l'occasion de fêtes militaires, brillantes à rendre jaloux bien des maris. Au retour, le roi vint à Arras ; revue des troupes, messe solennelle, visites à l'hôpital et aux établissements Crespel et Hallette, fêtes diverses, remplirent pleinement les deux jours qu'il passa dans nos murs ; un bal officiel réunit huit cents invités dans la bibliothèque de St-Vaast : on avait voulu les faire entrer par le grand séminaire,

Digitized by Google

mais l'évêque imposa au programme une modification vraiment nécessaire.

M. Sion a déchiffré le journal de route d'un soldat, nommé Lefebvre, qui fit campagne en l'an II sur le Rhin et se retira à Flers, dans le Saint-Polois. C'est un carnet couvert d'une écriture fine et serrée, à l'orthographe fantaisiste qui rend souvent difficile à traduire des noms propres par trop défigurés. Il contient un récit vécu au jour le jour, d'allure naïve et de peu d'envergure : le simple soldat marche sans savoir où il va. Lefebvre note surtout le froid des bivouacs « où il n'eut d'autre abri que la lune » et la poussière des baraquements ; il tient un compte exact de la longueur des étapes ; une observation sur le nombre de calotins que semblent dénoter les trois cent cinquante-six églises de Cologne, égaie une énumération indéfinie de localités infimes et de cités ordinairement qualifiées de « charmantes » ; ailleurs, le héros modeste de ces pages mentionne le serment qu'il fit un jour de retraite de mourir pour sauver la Patrie ; si ce trait peint heureusement l'enthousiasme des soldats, notre narrateur ne manque pas aussi d'observer que les volontaires ne tenaient guère devant l'ennemi et que l'effort sérieux venait des vieilles troupes aguerries et expérimentées. On voit par là que le journal de Lefebvre, sans enrichir l'histoire de détails inédits et d'aperçus personnels, n'est pas sans intérêt ; il en gagnera beaucoup par la préface que M. Sion lui a écrite et par la carte qu'il a dressée pour lui servir d'illustration.

Aimez-vous les vieux étains ? Oui, sans doute, puisque la mode est à la fois aux choses anciennes et aux objets d'étain. M. Morel a donc, sans paradoxe, fait œuvre moderne en écrivant l'histoire des étainiers d'Arras. Sa monographie se compose d'une accumulation de documents, habilement recherchés dans nos archives et présentés de la façon la plus intéressante ; les observations d'ordre général s'y mêlent

Digitized by Google

aux détails locaux, de sorte que son travail sera consulté avec fruit, même hors de chez nous. Je regrette de ne pouvoir vous en donner qu'un superficiel aperçu.

Depuis l'année 1324, il a suivi la grandeur et la décadence du métier de nos potiers d'étain, recherché s'il avait formé une corporation distincte, établi la valeur de ses produits par la comparaison entre leurs prix et le taux des salaires, étudié les édits et règlements qui durent plus d'une fois être rappelés à certains maîtres chez qui en un plomb vil l'étain s'était changé. Comme garantie de la pureté du métal, on imposa aux diverses pièces fabriquées la marque d'une rose ou d'un marteau qui désignaient partout la première et la seconde qualité ; en outre, pour en indiquer l'origine, le poinçon de la ville se composait d'un écusson portant un lion surmonté d'un rat, avec le millésime de l'année et les initiales du potier. Ces détails inconnus jusqu'ici ont transpiré déjà jusque dans les boutiques des antiquaires où l'étude de M. Morel a fait immédiatement la hausse sur les étains d'Arras ; que n'en avait il constitué le trust avant de dévoiler ses savants secrets !

Nos membres non résidants ont également bien travaillé dans le chantier historique. Madame Florent Leclercq, délaissant un moment son aimable clientèle habituelle, a publié un récit, tiré de son chartrier familial, de l'entrée du roi d'Angleterre Henri VI à Paris en 1431. M. Charles Hirschauer nous a offert deux plaquettes relatives aux Etats d'Artois, qui sont les prémices et la promesse d'un livre définitif impatiemment attendu. Les Etats d'Artois, on en a disserté à Paris cet hiver : il ne m'appartient pas ici de vous convier aux cours de l'Institut d'Action française, mais nous ne pouvons ignorer que M. Chavanon, notre collègue honoraire, en neuf leçons magistrales, a pris nos anciens Etats comme type des institutions de décentralisation qui sous l'absolutisme prétendu de l'ancien régime assuraient

Digitized by Google

la liberté aux provinces et aux communes. Il a décrit leur rôle politique, administratif, social et financier ; il les a montrés levant l'impôt, refusant parfois et réduisant souvent les contributions demandées par l'Empereur ou le Roi, repoussant en 1556 un projet d'impôt sur le revenu à cause des mesures inquisitoriales qu'ils craignaient. Rien n'est donc nouveau sous le soleil, puisque aussi bien les avocats au Parlement se mettaient en grève en 1602, comme nous l'apprend encore M. Chavanon dans un mémoire publié par le Ministère de l'Instruction publique.

***

Si du domaine des Lettres je veux vous transporter dans celui de l'Art, n'allez-vous pas songer tout de suite au talent de M. le Général de Jacquelot de Boisrouvray ? Peut-être, Mesdames, vous souvient-il de notre dernière séance, ou tout en écoutant nos académiques discours, il laissait folâtrer sur le papier un crayon dont l'allure piquait votre inquiète curiosité : la mode et les chapeaux qu'elle a engendrés ne peuvent être assurés de ne point tenter la verve et l'ironie ! Mais rassurez-vous ; c'est surtout vers de charmants paysages qu'avait erré l'imagination du Général. Ils existent sans doute dans un coin de la Bretagne, qu'il aime tant, et qu'il a représentée dans un magnifique album que nous pûmes un jour admirer : de vigoureux fusains y retracent la vie du *Pillaoüer*, sorte de vagabond breton, grand narrateur d'histoires, et quelque peu diseur de bonne aventure ; de jolis croquis, de fines aquarelles encadrent le texte calligraphié de spirituelles légendes : la plume de l'écrivain vaut le pinceau et le crayon de l'artiste. Une promotion récente a élevé M. le Général de Jacquelot dans la hiérarchie militaire et l'a en même temps éloigné de nous ; nous garderons en nos cœurs le souvenir d'un collègue affable et distingué ; notre salle de réunion conservera aussi le témoignage de son affec-

Digitized by Google

tion et de son talent sous la forme d'un tableau où il a bien voulu réunir pour nous un certain nombre de types du pays breton.

M. le chanoine Rambure a continué ses études sur la vulgarisation des œuvres artistiques entreprises par diverses publications récentes : il mit en parallèle les reproductions anciennes et modernes de la Chalcographie du Louvre et les publications de la société française *L'Art à l'école* avec plusieurs collections anglaises, allemandes et américaines ; de nombreux spécimens en phototypie ou en héliogravure nous furent présentés à l'appui des observations de notre fin critique : c'était à la fois le plaisir des yeux et celui de l'esprit. Dans l'*Atlas de l'Art*, imprimé en Belgique, M. Rambure nous signala tout particulièrement l'hôtel de ville d'Audenarde qui fut à peu près reproduit comme pavillon de la Belgique à l'exposition de 1900 ; il rappelle singulièrement dans sa façade celui d'Arras ; son beffroi est moins élevé que le nôtre, mais les galeries supérieures et la couronne terminale sont presque identiques dans les deux monuments. L'architecte de l'un a donc copié l'autre. M. Rambure, s'appuyant sur les dates qu'il a relevées, nous assure qu'Arras a servi de modèle à Audenarde; nous nous en félicitons.

* * *

Les Sciences étaient représentées sur les collines mythologiques par Uranie, muse de l'Astronomie. Notre groupe scientifique peut, il me semble, se réclamer d'elle, puisque ses travaux nous ont élevés vers les cieux, en ballons et en aéroplanes.

Il revenait à un officier supérieur du génie de nous entretenir de l'aérostation. C'est ce qu'à fait M. le commandant Bedel en nous exposant, dans un langage simple et clair, la théorie et la pratique des ballons dirigeables. La formule

Digitized by Google

théorique demande qu'un ballon soit muni d'un propulseur qui lui donne une vitesse suffisante pour vaincre la résistance des courants aériens, et de gouvernails qui lui permettent à volonté de monter, de descendre, de changer de direction. Chose curieuse et généralement ignorée, le général Meunier avait trouvé dès 1784 les principaux éléments de la solution pratique du problème, forme allongée, propulseur à palettes, ballonnet compensateur rempli d'air pour maintenir la forme du ballon à l'intérieur duquel il est placé ; mais l'insuffisance des moyens mécaniques arrêta longtemps les inventeurs. En 1884 seulement, les capitaines Renard et Krebs réussirent les premiers sur le ballon la *France*, à parcourir un circuit fermé déterminé d'avance. Enfin les célèbres tours de force de Santos-Dumont furent rendus possibles par les moteurs légers empruntés à l'automobilisme. M. Bedel nous explique ensuite pourquoi nos dirigeables sont relativement petits, et souples comme les ballons *France* et *Ville-de-Paris*, ou semi-rigides comme *Patrie*, *République*, *Clément Bayard*, tandis que la mégalomanie des allemands leur fait préférer le type du *Zeppelin*, rigide et double des nôtres, par suite moins maniable.

L'aéroplane, plus lourd que l'air, nous fut expliqué par M. Blondel, ingénieur civil, selon la méthode lumineuse et précise qui est son apanage. Un appareil de ce genre se compose essentiellement d'un organe de sustentation, la voilure, — d'un organe de propulsion, le moteur, — d'un organe de direction, le gouvernail. La voilure assure le planement : très simple dans le monoplan qui imite les ailes de l'oiseau, elle offre un appareillage plus robuste dans le biplan et les multiplans ; une légère obliquité sur l'horizontale exerce, par le mouvement en avant, une pression sur l'air ; il en résulte une composante de soulèvement qui entraîne l'ascension. Le moteur doit allier la puissance à la légèreté. Un gouvernail à axe vertical sert aux virages ; un

Digitized by Google

gouvernail à axe horizontal et une queue d'empennage aident à monter ou descendre, et empêchent l'appareil de se cabrer ou de piquer du nez. Je renonce à vous décrire plus minutieusement les détails dans lesquels se jouait la compétence de M. Blondel ; il me faudrait vous lire toute sa conférence afin de vous faire admirer l'ingéniosité des constructeurs pour assurer la stabilisation de leurs aéroplanes au moyen de cloisons, d'ailerons ou du gauchissement des ailes inventé par les Wright.

Au moment où nos savants collègues nous faisaient ces communications, tout était rose et bleu au ciel de l'aviation. Le progrès et ses triomphes grisaient les enthousiasmes. Déjà dans nos rêves la Grand' Place cessait de pleurer en sa solitude la disparition de ses anciens marchés ; elle reprenait une féconde animation comme station d'aéroplanes, et nous voyions leur vol gracieux remplacer celui des légendaires pigeons qui amusèrent notre enfance. Hélas ! pourquoi faut-il que la France, qui fut la première dans la conquête de l'air, ait dû fournir aussi les premières victimes de cette science nouvelle ! Plusieurs d'entre vous ont vu à Wimereux la minuscule pyramide qui marque le lieu où Pilâtre de Rozier et Romain se sont abîmés en 1785, alors qu'ils espéraient passer en Angleterre. Voici que d'autres monuments devront être élevés à Lefebvre, au capitaine Ferber, au capitaine Marchal, au lieutenant Chauré, aux adjudants Vincent et Réau. Inclinons-nous devant eux, exaltons leur mémoire, en ces jours proches de la Toussaint, à la veille de la messe de notre *Souvenir français* :

Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie
Ont droit qu'à leur tombeau la foule vienne et prie.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

Concours de Sciences

PAR

M. le Commandant H. BEDEL

Membre résidant.

MESDAMES, MESSIEURS,

LA Commission des Sciences a eu, cette année encore, la satisfaction de voir soumis à son examen un mémoire qui intéresse tout particulièrement les Artésiens, puisqu'il donne le résultat des *Recherches géologiques sur la région nord-ouest d'Arras, comprenant Mont-Saint-Éloi.*

Or, avec l'auteur, nous pouvons dire que si les environs de notre bonne ville n'ont rien du pittoresque de la Suisse ou de la Normandie, ils possèdent cependant certains sites non moins charmants, où figure honorablement Mont Saint-Eloi, avec ses bois accidentés, ses contours ombragés et ses collines aujourd'hui veuves des vignes qui tout au moins y fleurissaient.

Pourquoi donc, hélas ! les promeneurs ne se tournent-ils pas plus nombreux de ce côté ? Les plus indifférents en

Digitized by Google

matière géologique y trouveraient tout au moins muguet, violette ou noisette, et les âmes poétiques pourraient rêver à l'aise sous les voûtes pantelantes de la vieille abbaye dont les tours, témoins austères de son antique splendeur, se sont gracieusement prêtées, peu après la terrible guerre de 1870, aux premières et mémorables expériences de lancement de ballons par le savant colonel Renard, alors lieutenant au 3e régiment du Génie.

Quoi qu'il en soit, l'inquiétude est permise à qui doit rapporter un travail scientifique, car, sous l'influence de mots difficiles et rarement employés, les oreilles cessent souvent d'entendre et involontairement les paupières ont tendance à s'abaisser ; il faudrait alors dire peu tout en disant assez et noyer quelque science dans beaucoup de poésie. C'est un problème difficile que le présent rapporteur est certain de ne pouvoir résoudre ; il vous semblera donc, à vous comme à lui, que le mieux en ce cas est d'être bref, afin de ne pas mettre votre vaillante attention à trop cruelle épreuve.

Un de nos collègues, rapporteur d'un travail de même nature, montrait l'année dernière, en pareille circonstance, l'intérêt que présenterait l'étude, jusqu'alors incomplètement faite, du sous-sol de notre grand département ; or, reconnaissant sa compétence en géologie, je ne saurais faire mieux que de m'inspirer des idées qu'il a émises à ce moment-là ou en Commission.

***

L'auteur du mémoire soumis à l'examen de l'Académie donne tout d'abord une description très précise de l'allure que présente au point de vue stratigraphique et géologique, la région constituant la limite du plateau crétacé de l'Artois, et qui est jalonnée au Nord-Ouest d'Arras par la chaussée Brunehaut. La ligne de failles, sensiblement parallèle à cette direction, a refoulé la limite Sud du terrain houiller

Digitized by Google

sous les terrains plus anciens, et a amené au jour quelques pointements de grès dévoniens tout différents des grès tertiaires, objet du travail très intéressant soumis actuellement à la Commission des Sciences. Cette notice est consacrée à l'étude des gisements de sables et grès, qui, de Mont-Saint-Eloi à Houdain, encadrent l'arête caractérisée par les points culminants de Notre-Dame de Lorette (cote 165), et de Verdrel (cote 188).

Les sablières et surtout les nombreuses exploitations de grès pour empierrement ont été minutieusement analysées par l'auteur, principalement aux environs de Mont Saint-Eloi et de Villers ; cette étude était rendue particulièrement difficile, puisque la plupart du temps les grès dans la région sont extraits de trous ou fosses de faible profondeur. Une coupe montre la disposition habituelle, au dessus de l'horizon crétacé, des couches successives d'argile verte, de sable et d'argile brune empâtant les masses gréseuses, que l'on rencontre dans les fosses exploitées ; une carte rend la lecture du travail plus facile.

L'auteur discute d'une façon très serrée la question de l'origine de ces dépôts, montre qu'ils diffèrent absolument des gisements de Vis-en-Artois, et précise leur origine marine. Il signale les fossiles caractéristiques qui, voisinant avec les empreintes et les perforations si fréquentes dans les grès d'origine végétale, démontrent que ces dépôts correspondent au littoral de la mer Parisienne classée dans l'Eocène supérieure. La mer Landenienne de la période Eocène inférieure s'étendait plus au sud, ainsi qu'en témoigne le gisement de Blairville, et le recul n'a cessé de se continuer jusqu'à l'époque actuelle.

Les grès formés de sables agglutinés ont dû primitivement constituer des bancs réguliers ; ils ont été disloqués ultérieurement, et apparaissent en blocs discontinus empâtés dans l'argile, qui n'est elle-même qu'un produit de remaniement, un résidu de dissolution.

Digitized by Google

***

On ne peut que louer l'auteur de l'exposé clair et méthodique de ses observations, et se ranger à ses conclusions parfaitement établies ; aussi la Commission des Sciences a été unanimement d'avis que le présent mémoire méritait à tous égards une médaille de vermeil, et l'Académie a bien voulu ratifier ce jugement.

Pour terminer, avec le bon La Fontaine nous dirons à l'auteur du mémoire :

« ... Ne laissez nulle place
Où la main ne passe et repasse. »

puis, réunissez toutes vos judicieuses observations sur les sables et grès tertiaires de la région artésienne ; ajoutez-y l'étude des grès dévoniens, de façon à constituer un travail complet sur la nature et l'origine des grès divers de l'Artois ; en faisant ainsi, vous aurez comblé une lacune regrettable et fait œuvre grandement utile à laquelle l'Académie serait certainement heureuse d'attribuer la plus haute récompense dont elle puisse disposer. Par ce que vous avez fait déjà, nous sommes certains que le travail en question serait du plus réel intérêt pour qui s'occupe de géologie.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

Concours de Poésie

Par M. Jean PARIS

Membre résidant.

MESDAMES, MESSIEURS,

Au Puy d'Arras, vers le printemps, advinrent cette année trois chanteurs, mais par des sentiers divers.

L'un se drapait dans le manteau de M. le vicomte de Chateaubriand ; il avait construit une noble épopée.

Le second n'était qu'un gentil jouvenceau ; et cependant qu'il assouplissait son cerveau aux rythmes, son cœur, mal assagi, battait délicieusement la chamade.

Le troisième avait l'air d'un trouvère de la bonne époque. Il était venu tout exprès pour nous narrer la grande peur que son âme avait éprouvée en l'an Mille, à l'idée de se séparer de son enveloppe terrestre. A vrai dire, vu de nos jours, le jongleur semblait rasséréné. Neuf siècles de calme, sans la moindre émotion sismique, avaient eu raison de sa neurasthénie. Il ne songeait plus qu'à jongler. Il jonglait d'une main experte et d'un air naïf avec des boules charmantes et desuètes : les idées, les ymaiges et les verbes du temps jadis.

Digitized by Google

Or donc, au Puy, par vous Messires,
Vers tous chanteurs qui le désirent
L'appel sonore fut jeté.

Pour y lutter selon les règles
Quand jauniront froments et seigles,
Qu'ils soient céans dans la Cité,

Au pied du grand beffroi de pierre,
Avec poème ou chanson fière ;
Y viendront dames de beauté.

C'est bien cela. Le grand beffroi de pierre et les dames de beauté sont là ; et les « benoîts messires qu'on révère », (en simple prose, c'est nous, mes chers Collègues), se sont décidés à ouvrir leur salon. Mais, détail imprévu par les poètes, cette année, c'est un salon d'automne. Les « benoîts messires » sont fort en retard à en croire l'horloge des traditions. Messidor a passé sans distribution de prix. Froments et seigles, après une hésitation bien naturelle, que votre Commission de sciences a dû enregistrer, se sont décidés à jaunir tout de même ; et ils ont bien fait ; car ils auraient eu grand tort d'attendre les « maîtres et clercs de l'Académie d'Arras ». A l'heure de la moisson, ceux-ci étaient à cent lieues du vieux beffroi. Faisaient-ils boire l'obstacle à leurs pneus avides ? Pédalaient-ils démocratiquement sur le blanc ruban des routes ? Ascensionnaient-ils, en funiculaire, des cimes recommandées, ou plus simplement lézardaient ils le long des plages blondes ? Je n'aurai pas l'indiscrétion de le leur demander. En tout cas c'était l'envolée.

Mais hélas, Vendémiaire est venu Le petit frisson des fins de vacances a passé dans nos moelles. (Ce frisson, quel poète en dira la mélancolie ?). Le premier lauréat du prix Sully Prudhomme a murmuré à nos oreilles :

« Il ne viendra plus personne
Il fait presque noir !
Rentrons : c'est ce soir l'automne
Et voici le soir.

Digitized by Google

Et obéissant à une fatalité, nous sommes rentrés, au Puy, où nos trois poètes attendaient toujours, sous le laurier, non sous l'orme. Leur attente polie ainsi que leur valeur méritent Messieurs, notre bienveillante gratitude.

***

Me ! Me ! Adsum qui feci ! clame avec un légitime orgueil notre poète épique. Huit cents vers environ, distribués en quatorze chants et Velléda comme sujet ! Rien n'a fait reculer ce brave. Voici, non pas traduit, mais imité, transposé en corrects alexandrins, d'un souffle trop égal peut-être l'épisode classique des *Martyrs*. Fermons les yeux. Eudore et Velléda, l'extrême jeunesse de notre France ! Chateaubriand, l'extrême jeunesse d'un siècle que nous avons connu vieillot ! Mieux que cela, notre extrême jeunesse à nous, celle qui finit au baccalauréat, et où, entre deux sous de marrons et une cigarette prohibée, nous nous repaissions presque secrètement de la prose imagée des *Martyrs !*

Ecoutez ! Au cœur de l'Armorique qu'Eudore vient tenter de pacifier, c'est la rébellion qui gronde, les complots silvestres, la prêtresse fomentant la révolte. Puis la prêtresse se fait sirène. Elle chante au Romain déraciné l'éternelle chanson de l'amour et de la gloire. Elle chante longuement et souvent bien. Voici, pour fixer les idées, un passage de style assez pur, une vision grecque saisissante grâce au contraste de ce dur ciel d'Armor :

« Le front baigné d'azur il va. Le soleil luit
La mer, la mer immense, elle est là devant lui.
Sur les rocs où souvent elle s'irrite et tonne
Caressante elle joue, et clapote et moutonne.
Dans ses flots d'émeraude où glissent les zéphirs
Sous le jeu des rayons ruissellent des saphirs.
Telle Ulysse la vit sur la plage inconnue,
Le jour où Nausicaa lui sourit ingénue ;
Telle à Messène aussi, son pays adoré,
Câline, elle baisait le rivage doré.

Digitized by Google

De toutes parts, alors, sur les ondes sereines
S'élevait dans la nuit la voix d'or des sirènes
Sur la trirème ailée, au sein de l'Océan,
De hardis matelots entonnaient le Pacan,
Alors pudiquement, sans sotte moquerie,
Des vierges déroulaient leur blanche théorie
Souvenirs enchantés ! Sous les splendides cieux
Il revoit le cortège aux orbes gracieux.
Le long ruban serpente au flanc vert des collines ;
Le regard suit ravi le vol des mousselines ;
Tout est riant, divin ; tout chante, et tous les cœurs
Battent pleins d'allégresse à l'unisson des chœurs.
O ciel ! apparaissant au seuil du gynécée
Pâle et les yeux rougis, voici Cymodocée !

Le drame se précipite. Je ne vous en retracerai pas toutes les péripéties. Le vieux Segenax meurt. Velleda aussi va mourir.

Mânes des guerriers morts, sous les tièdes baisers
De ce sang qui jaillit, êtes-vous apaisés ?
La terre en est baignée ; et dans votre ossuaire
L'amante va dormir aux plis de son suaire.
Elle s'est affaissée, et dans ses yeux éteints
Lente, descend la nuit qui n'a pas de matins.
Sa tête lourdement tombe sur ses épaules.
Morte ! Elle est morte hélas, la blonde enfant des Gaules ;
Sa bouche est entr'ouverte et son souffle exhalé,
Avec le nom d'Eudore au ciel s'en est allé.

Cette reconstitution en vers d'un poème en prose était certes dure à tenter. L'auteur a des lettres ; il a aussi une technique généralement sûre. Il sait vibrer parfois. Son essai est un très honorable et très louable effort d'art. Nous vous proposons de l'en récompenser par une médaille d'argent.

* * *

« Sois satisfait des fleurs, des fruits, même des feuilles
Si c'est dans ton jardin, à toi, que tu les cueilles. »

Ces vers de M. Rostand, encourageants pour la jeunesse servaient d'épigraphe au manuscrit n° 2. Feuilletons si vous

Digitized by Google

voulez un cahier dont l'aspect ne fait pas peur : sept-cents vers environ. Voici des *Mélanges* chronologiquement rangés. 1903, 1904, 1905. Ces dates sont-elles bien vieilles ou le poëte était-il bien jeune ? Mieux vaut ne pas rechercher. Mais, vite le manuscrit s'améliore. 1907, 1908, nous réservent de très agréables surprises.

Je m'interromps de feuilleter pour vous lire ce sonnet, *Loïs* qui est déjà de la bonne époque : Je suis obligé de faire un choix ; mais je pourrais vous citer nombre d'autres pièces tout aussi méritantes.

Douze ans, un front d'albâtre, et des yeux clairs et doux,
Calmes comme les lacs où boivent les gazelles,
Il avait un de ces vieux noms que l'on cisèle
Sur le heaume des preux qui veillent à genoux.

Il s'endormait le soir dans l'antique tourelle
Où par bandes venaient se poser les hiboux,
Et ses rêves étaient bercés au chant des houx
Qui frissonnaient, au cri morne des sentinelles.

Un soir de mai, plus pâle et plus triste, Loïs
Ferma ses yeux couleur de mer, comme les lys
Referment leur corolle au haut des tiges frêles.

Quand à travers les bois on voulut l'emporter,
Sur son cadavre blanc, les fleurs tombaient en grêle
Et les oiseaux soudain, se mirent à chanter.

Ce petit Loïs qu'on porte en terre n'évoque-t il pas un autre poême aujourd'hui classique et pourtant toujours jeune, l'histoire d'une petite Louise dont le cercueil s'en va dans un décor agreste et printanier, où la vie proteste, de tous ses arbres, de toutes ses feuilles, de toutes ses fleurs, contre la Mort qui passe doucement dans le calme. J'aime que le grand souvenir de Brizeux plane assez sur ce poême pour me faire croire que son auteur est, lui aussi, un Celte apte à toutes nos émotions. Nous, qui sommes nés au Nord de la Loire et vivons, sous des cieux un peu pâles, au milieu de brumes transparentes comme des symboles, n'avons-nous pas une fraternité de race et aussi une fraternité de lettres

Digitized by Google

avec tous ceux qui ne sentent dans leurs veines qu'une dose infime de sang latin ?

Mais je m'aperçois que je m'écarte de mon sujet par la voie des hypothèses. Je vais y revenir par celle des indiscrétions et poser résolument quelques questions de grand reportage.

— D'abord, quel âge avez-vous, poète ?

La réponse vient de suite, telle que nous l'espérons :

.....Vingt ans !
C'est un âge où la Muse encore un peu gambade.
Le style est ordinaire. Il fleure le printemps ;
Peut-être il vous plaira, s'il ne vous semble fade !

— Vous êtes trop modeste, jeune homme. Notre Académie est au contraire tout ensoleillée d'un rayon de votre adolescence. Mais puisque nous voilà déjà deux amis, laissez moi être indiscret jusqu'au bout. Vous avez vingt ans. C'est très bien. Mais Elle ? Elle que nous allons rencontrer si souvent au cours des pages. Elle, avec une majuscule (puisqu'il faut toujours une majuscule quand on parle d'Elle à un poète), quel âge a-t-Elle au juste ?

Et notre poète qui a de grosses peines de cœur, mais pas de secrets dans l'âme de me répondre en me montrant ces quatre vers.

Tu m'as repris ton cœur d'enfant
Avec la calme insouciance
Que me donnent tes dix-sept ans
L'avenir et la confiance.

Voilà Messieurs, un point d'histoire fixé. Il a vingt ans et Elle, dix-sept. En pareille occurrence Victor Hugo n'a pas hésité un instant. Il a pris sa plume et transcrit pour la postérité, des chiffres si éloquents,

Vous rappelez-vous notre douce vie
Lorsque nous étions si jeunes tous deux
Et que nous n'avions tous deux d'autre envie
Que d'être bien mis et d'être amoureux.

Digitized by Google

Lorsqu'en ajoutant votre âge à mon âge
Nous ne comptions pas à deux quarante ans ;
. . . . . .

Ne pas compter à deux quarante ans ! Que de jeunesse, aujourd'hui, mes chers Collègues, autour de cette Académie, où chacun de nous compte si facilement quarante ans à lui tout seul ; si facilement hélas que plus d'un se demande s'il ose encore les compter !

Donc elle a dix-sept ans ; et déjà elle est bien méchante. Pour vous le prouver je continue :

Tu m'as repris sans hésiter
Le meilleur de toute mon âme
Sans songer au mal de rester
Loin de toi, enfant déjà femme !

Ce que vous avez fait là, Mademoiselle, est très mal. Croyez-en ce dernier quatrain.

Car tu partis en souriant
Sans oser contempler ma peine
Et moi je t'adorais pourtant
Si je te l'avouais à peine.

Il y a un siècle et demi environ qu'un autre amoureux au désespoir jetait le même « cri naïf ». Et ce cri, qui de nos jours a tant ému M. Paul Bourget, résonne encore dans nos salons, grâce à la musique de Martini, puisque nous devons à la magie de la musique le pouvoir d'évoquer à volonté les formes surannées de choses toujours humaines, que nous percevons la gorge un peu sèche, « trop lâches pour pleurer, trop émus pour en rire ».

Que de fois la vieille mélodie nous est revenue aux oreilles :

« Tant que cette eau coulera doucement
Vers le ruisseau qui borde la prairie
Je t'aimerai, me répétait Sylvie
L'eau coule encore ; elle a changé pourtant !

Elle a changé aussi la Sylvie de notre poète. Vous l'en-blâmez silencieusement, j'en suis sûr Mesdames et Mes-

Digitized by Google

sieurs. Il faut donc que je plaide un peu pour elle devant votre tribunal. Son croquis que voici lui vaudra peut-être la chance d'être acquittée, comme ayant agi sans discernement. Une loi nouvelle très indulgente prétend que jusqu'à 18 ans, on peut-être assez enfant pour mériter cette grâce.

Votre si frêle silhouette
Je l'ai vue aujourd'hui passer
Comme une fringante mouette
De la foule où j'étais placé.

En vos clairs souliers Louis-Quinze
Si gentils et si fatigants
Vous alliez élégante et mince,
Fine du talon jusqu'aux gants.

Vous aviez, je me le rappelle
Un corsage blanc de satin
Et vous paraissiez vraiment belle
Dans l'azur de ce frais matin.

Un petit sourire à la lèvre
Un nœud blanc dans vos cheveux blonds,
Une grâce jolie et mièvre
Où perçait un tout jeune aplomb.

C'était bien vous. Votre jeunesse
Faisait retourner les passants
Et tout bas je vous le confesse
J'avais un peu peur pour l'absent.

L'absent a eu tort, et Elle a changé. C'est regrettable. Mais, tout bien pesé, comment voulez-vous qu'à dix sept ans une petite personne ainsi faite ne changeât pas ? Prétendiez-vous raisonnablement, l'empêcher de pivoter sur ses talons Louis XV ? Elle a pivoté, parce que cela devait arriver, et il faudra que notre poète s'en console.

Comment ? Je n'en sais trop rien. Par sympathie je suis allé demander une consultation à Henri Heine, sachant bien que tout se trouve dans les quinze pages poignantes de l'*Intermezzo*. Henri Heine a répondu ceci : « Un jeune » homme aime une jeune fille laquelle en a choisi un autre ;

Digitized by Google

» l'autre en aime une autre et il s'est marié avec elle. De » chagrin la jeune fille épouse le premier freluquet venu » qu'elle rencontre sur son chemin ; le jeune homme s'en » trouve fort mal. C'est une vieille histoire qui reste toujours » nouvelle, et celui à qui elle vient d'arriver en a le cœur » brisé ».

C'était court et triste. La consultation ne m'a pas rassuré. J'ai donc demandé à un autre grand poète M. Henri de Regnier ce qu'il pensait de cette aventure. Il m'a laissé sous une impression meilleure. Ce sont là, m'a-t-il dit, d'un air revenu de beaucoup de choses « quelques-uns des petits » évènements qui à quinze ans nous émeuvent le plus, et » qui, plus tard, nous font sourire comme on sourit du passé » avec regret et mélancolie ».

Oserai-je parler à mon tour après deux maîtres ? Je voudrais trouver mieux que ces petites chansons faites avec de grands chagrins où cette sagesse résignée, quitte à me montrer ridiculement optimiste. Il me semble impossible que celle qu'aime tant notre jeune ami n'aime pas les vers. Si elle les aime, il reste en elle quelque ressource. Qu'elle feuillette ce cahier un peu mieux que je ne l'ai fait moi-même. Elle y trouvera des vers de toute sorte, de grands, de petits, de simples, de tendres, de touchants, d'émus, de tous les genres, sauf le genre ennuyeux. Il l'intéressera beaucoup et lui paraîtra très original parce qu'on y chante toujours, la même chose et que cette même chose c'est Elle : « Oh ! dites moi que vous m'aimez, ai-je lu dans une vieille chanson anglaise retrouvée par Jules Bois ; c'est la plus douce, la plus douce histoire qui m'ait jamais été racontée ». Inutile donc d'en raconter d'autres. Et quand la changeante enfant aura lu tout cela, (après tout on peut bien changer deux fois), j'ose espérer qu'elle repivotera résolument sur ses talons Louis XV et que ce nouvel aspect de la frêle silhouette nous vaudra une nouvelle douzaine de sonnets enthousiastes.

Peut-être tout finira-t-il un jour par un mariage. Si la

Digitized by Google

prévision se réalise, et si je ne vais pas à l'encontre des aspirations de ces petites âmes j'ajouterai, en guise d'épithalame, ce vieux souhait des contes de fées : « Qu'ils soient heureux et qu'ils aient beaucoup d'enfants ! » Mais en ce cas, qu'on ne mette pas tous les garçons à l'Ecole Polytechnique. Il faut en garder au moins un, pour faire des vers. Dans quelque vingt-ans l'Académie les couronnera : car cette douairière aux bandeaux blancs sera toujours là, dans son fauteuil, pour écouter les vieilles chansons rajeunies, indulgente et souriante puisqu'elle est immortelle. En attendant nous lui demandons aujourdhui encore une médaille d'argent.

***

Aux derniers les bons, ou pour être juste les meilleurs. J'arrive au poète qui nous a flattés du titre de « benoîts messires. Il a écrit *Pages d'Antan*, et a pour devise : Au Puy d'Arras !

Par les mânes d'Adam de la Halle et de Jehan Bodel, benoîts messires, nous voici au Moyen-Age et même très au delà de l'époque de nos grands trouvères, nous sommes en l'an Mille, âge d'épouvante.

J'entends d'ici l'objection, « Eh oui ! c'est très bien, mais c'est du pastiche ; c'est du vieux neuf. Ce n'est pas très difficile ». Les historiens vont dresser l'oreille. « Il y a ceci, et puis il y a cela ». Voulez-vous me permettre de leur répondre avec un éclectisme intransigeant. « Et puis après ? D'abord, faites en autant ; Et ensuite, pourvu que cela nous amuse ! Ne chicanons pas sur notre plaisir répéterai-je obstinément après Jules Lemaître, ce grand directeur de consciences littéraires. »

L'autre jour, au sortir de votre Commission de poésie ou j'allais pour m'instruire, et piller les idées des autres, ce qui me dispense d'en exhiber de trop personnelles, j'écoutais avec attention l'avis d'un de nos collègues dont l'expérience

Digitized by Google

de professeur de rhétorique et d'ami très averti des lettres est précieuse à consulter; on causait de ce poème, il disait à à peu près ceci : « Il faudrait de la musique et des ombres chinoises ».

L'idée m'a frappé, car l'*Heure fatale* est une œuvre à la fois très simple et très fine, très naïve et très roublarde. Volontiers on s'imaginerait au fond d'une petite salle bien obscure où s'empilerait un public mêlé de « gendelettres » et de gens du monde, quelque décor lumineux d'Henri Rivière avec un Fragerolle au piano et, comme récitant, un héritier des grandes traditions du Chat Noir. Le rideau baissé, on ne rétablirait pas le courant, et, pour finir la soirée, quelque médium, frotté de littérature, évoquerait ce mauvais escholier de Villon à seule fin de lui demander ce qu'il en pense.

Quoi qu'il en soit, tous les tableaux et tous les états d'âme de l'an Mille défilent la parade. La bachelette fait vœu de plus n'écouter de doux propos.

Si près de la chapelle
Quelque galant m'appelle,
Serai sourde et rebelle
Fut-ce même le roi.

Le jongleur ne dira plus chanson vile ni poème libertin. Les fiancés ne songent qu'à échanger leurs pensées dernières. Seuls les ivrognes, en chœur pour se donner du ton, plastronnent jusqu'au bout.

Hé ! l'Hostelier, point ne sommeille !
Accours ici, face vermeille,
Et sers céans un bon festin ;

Ne tarde point. Ouvre ta porte ;
Si tout y passe, que t'importe ?
Tu seras mort demain matin !

Le décor change : c'est l'Eglise. L'Evêque fustige d'énergiques et dures vérités tous les personnages du siècle qui,

Digitized by Google

dans une heure, seront des figurants de danses macabres tandis que le Moine prie pour eux.

Voici la fin de la prière du Moine.

Puisque j'ai bu Seigneur à tes divins calices
Je voudrais pour ta gloire affrontant les supplices
Et déchirant ma chair au baiser des cilices

Prendre ainsi qu'un géant l'univers dans ma main
Et dans tes bras sanglants jeter le genre humain
Qui suit la male voie et le mauvais chemin,

Tous ceux de la Cité, du burg et du royaume
Les Chevaliers qui vont sous la targe et le heaume,
Les serfs pliés en deux sur la glèbe ou le chaume

Et par delà les monts les Sarrasins maudits,
Afin qu'il soit complet bercail au Paradis
Quand les morts sortiront de leurs tombes, roidis.

Aux féaux serviteurs qui te donnent leur âme
Sois clément ; garde-les de l'éternelle flamme
Dans la gehenne rouge où Satan les réclame.

Mais quand viendront la mort et l'ultime frisson
Près de toi place-les dans le clair horizon.
Qu'il advienne ô Seigneur selon mon oraison.

A travers tout, et ce n'est pas la moindre beauté, passe et repasse la grande voix du Peuple, mobile comme la mer, émotif à l'excès, railleur, attendri passant des larmes à l'espoir, et de l'espoir à la liesse. Ainsi vivait le chœur antique.

« Mais tout finit dans la clarté » a prédit le poète. Il faut rire un peu après avoir tant frissonné et rire aux dépens d'autrui. De cette tragique aventure, messire le Vidame, pour avoir trop cru à la fin de tout paraît être en somme la seule victime et quelle intéressante victime !

Nobles sires, belles dames
Faites cy la charité
A Messire le Vidame
En très grande pauvreté.

Digitized by Google

Quand il ouït le présage
Sur la fin de la cité,
Il se dit qu'il était sage
Que son coffre fût vidé.

Chaque jour il fit bombance
Aux tavernes entêté,
Chaque nuit ripaille et danse;
Par plusieurs il fut aidé.

A ce jeu son escarcelle
A gagné légèreté ;
Plus il ne loge en icelle
Que le Diable détesté.

Ainsi pleure la cigale
Quand finit le soleil d'été ;
C'est vertu théologale ;
Faites lui la charité.

Charité, comme on disait jadis, ou solidarité, comme il faut dire maintenant, paraît-il ? Je ne sais pas au juste ; mais en tous cas, c'est très bien. Le pauvre vidame qui a fait à sa manière sa petite nuit du 4 août, et dont les privilèges ne sont plus que fumée, bénéficie de l'indulgence générale : « Ne lui soyez durs ni sévères », implorent les troubadours, en tendant l'escarcelle à son profit ; et le bon peuple qui ne sait rien refuser à ses chanteurs, remplit sans se faire prier la bourse du deshérité. Demain il aura son coin de terre, incessible et insaisissable, je l'espère pour lui. Voilà la preuve que tout est dans tout, et que de cette amusante fantaisie littéraire on peut tirer si l'on veut une fantaisie sociale qui par hasard plaira à tous les partis.

Je serais incomplet et injuste si je n'ajoutais que l'*Heure fatale* est précédée de treize petits poèmes d'un tour aussi alerte et aussi moyenâgeux qui mérite une mention spéciale.

Au bon poète des *Pages d'Antan,* votre Commission vous propose d'offrir une médaille de vermeil.

Digitized by Google

LAURÉATS DES CONCOURS

DE 1909

SCIENCES

Médaille de vermeil :

M. Henry BOULANGÉ, à Arras.

Recherches géologiques sur la région Nord-Ouest d'Arras et en particulier Mont-Saint-Eloi.

POÉSIE

Médaille de vermeil :

M Lucien HOUPIN, à Trescault.

Pages d'Antan.

Médailles d'argent :

M. Camille ROCHES, à Lille.

Mélanges et Sérénades.

M. Noël CHOPIN, à Lebucquière.

Velléda.

Digitized by Google

Digitized by Google

SUJETS MIS AU CONCOURS POUR 1910

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Histoire d'une Ville, d'une Localité ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Monographie d'une Eglise cathédrale ou paroissiale, d'une Maison conventuelle, d'une Maison hospitalière, d'une Institution civile ou religieuse de la Ville ou de la Cité d'Arras.

LITTÉRATURE

Une pièce ou un ensemble de poésies de deux cents vers au moins, ou un travail littéraire en prose, dont l'auteur, soit par son origine, soit par son domicile, appartienne à la région, (Pas-de Calais, Nord, Aisne, Somme, Oise).

L'Académie acccepterait cependant d'auteurs étrangers des poésies ou des compositions se rapportant à cette région.

BEAUX-ARTS

Histoire de l'Art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.

Biographie d'artistes artésiens.

Expositions tenues à Arras et dans le Pas-de-Calais.

SCIENCES

Une question de Science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui.

Etudes anthropologiques sur les races que l'on rencontre dans le Pas-de-Calais.

PRIX BRAQUEHAY

Une rente de 400 fr. provenant d'un legs fait à l'Académie d'Arras par M. A. Braquehay, pourra être décernée en prix aux auteurs des meilleurs ouvrages historiques, archéologiques ou autres, concernant Montreuil et la partie de son arrondissement ayant ressorti à la Picardie. Toutefois le

Digitized by Google

lauréat ayant obtenu, en une ou plusieurs fois, la totalité du legs Braquehay, sera par ce fait mis hors concours.

Les personnes qui présenteront un ouvrage au concours d'histoire sont priées d'indiquer si elles entendent prendre part au concours général d'histoire ou au prix Braquehay.

A défaut d'indication, l'affectation sera faite par l'Académie.

—⋊—

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits (*Lettres, Sciences et Arts*) qui lui seront adressés, pourvu qu'ils intéressent le département du Pas-de-Calais.

Des médailles dont la valeur pourra atteindre 300 fr., seront décernées aux lauréats de chaque concours.

—⋊—

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les ouvrages destinés à ces concours devront être envoyés (*francs de port*) au Secrétaire-Général de l'Académie, et lui parvenir avant le 1er mai 1910. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur avec l'attestation que le travail n'a pas été présenté à un autre concours. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages inédits seront seuls admis.

Les Membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Fait et arrêté en séance, le 15 octobre 1909.

Le Président,
CHARLES ROHART.

Le Secrétaire-Général,
BARON A. CAVROIS DE SATERNAULT.

Digitized by Google

LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES & CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras

MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. ROHART (le chanoine), ✪, ✣, Docteur en Théologie.

Chancelier :

N...

Vice-Chancelier :

M. G. ACREMANT, Membre de la *Commission des Monuments historiques.*

Secrétaire-Général :

M. A. CAVROIS DE SATERNAULT (le baron), Licencié ès-Sciences, Docteur en Droit.

Secrétaire-Adjoint :

M. L.-F. BLONDEL, ✠, ingénieur civil.

Archiviste :

M. G. DE HAUTECLOCQUE (le comte), Licencié en Droit.

Bibliothécaire :

M. Aug. WICQUOT, ✱, O. ✪, Licencié ès-Lettres, Bibliothécaire honoraire de la Ville.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

Par ordre de nomination.

MM.

1. Pagnoul, ✻, O. ✪, Directeur honoraire de la Station agronomique du Pas-de-Calais (1864).
2. G. de Hauteclocque (le comte), Licencié en Droit (1871).
3. Ricouart, ✻, O. ✪, ancien Adjoint au Maire d'Arras (1879).
4. Wicquot, ✻, O. ✪, Licencié ès-Lettres, Bibliothécaire de la Ville (1879).
5. J. Guérard, ✻, Président honoraire du Tribunal civil (1879).
6. Em. Petit, ✻, Président honoraire du Tribunal civil (1883)
7. J. Leloup, ✻, O. ✪, ancien Conseiller général (1884).
8. C. Rohart (le chanoine), ✪, ✣, Docteur en Théologie, Président de la *Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais* (1887).
9. E. Carlier, ✻, O. ✪, Inspecteur départemental honoraire de l'Assistance publique.
10. L. Viltart, Avocat (1892).
11. L. Rambure (le chanoine), Pro-Recteur des Facultés catholiques de Lille (1893).
12. I. Hervin (le chanoine), Vicaire-général, (1893).
13. L. Duflot (le chanoine), Licencié ès-Lettres, Doyen de Saint-Nicolas (1895).

Digitized by Google

MM.

14. G. ACREMANT, Membre de la *Commission des Monuments historiques* (1895).
15. F. BLONDEL, ✠, Ingénieur civil (1895).
16. H. BOULANGÉ, ancien Officier de marine (1897).
17. A. BROCHART, Avocat (1898).
18. J. VISEUR, ❋, Sénateur du Pas de-Calais (1899).
19. J. PARIS, Docteur en Droit, Avocat (1899).
20. B. LESUEUR DE MORIAMÉ, ❋, ✪ (1900).
21. A. CAVROIS DE SATERNAULT (le Baron), Licencié ès-Sciences, Docteur en Droit (1902).
22. G. SENS, ❋, ✠, Secrétaire général de la *Commission des Monuments historiques* (1904).
23. J. Gerbore, ✪, Vice-Président du Conseil de Préfecture (1905).
24. H. BEDEL, ❋, Chef de Bataillon du Génie en retraite (1906).
25. E. MOREL, O.✪, principal honoraire en retraite (1907).
26. G. SION, ❋, O.✪, directeur honoraire d'Ecole normale.
27. N. N.
28. N. N.
29. N. N.
30. N. N.

Digitized by Google

MEMBRES HONORAIRES

Par ordre de nomination.

Les lettres A. R. indiquent un ancien membre titulaire ou résidant.

MM. J.-M. RICHARD, ✪, ancien Archiviste du Pas-de-Calais, à Laval, A. R. (1879).

A. GUESNON, O. ✪, Professeur honoraire de l'Université, à Paris, A. R. (1881).

LOUIS NOEL, ✱, Statuaire (1887).

ALAPETITE, O. ✱, Résident général de France à Tunis (1891).

DEPOTTER (le chanoine), Doyen de Laventie, ancien Vicaire-Général, A. R. (1893).

S. G. Mgr WILLIEZ, ✱, Évêque d'Arras (1896).

BOUCRY, O. ✪, Professeur de rhétorique au Collège d'Arras, A. R. (1898).

SÉNART, Membre de l'Institut, à Paris (1898).

J. CHAVANON, ✪, ancien Archiviste du Pas-de-Calais, A. R. (1903).

CHOMER (le général), C. ✱, Commandant de Corps d'Armée à Besançon (1907).

DE JACQUELOT DU BOISROUVRAY (le général), O. ✱, Gouverneur militaire de la place de Lyon (1907).

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS

Par ordre de nomination.

MM. Léon VAILLANT, ✱, Professeur au Muséum, à Paris (1861).

DE CALONNE (le baron), à Buire-le-Sec (1874).

Ch. D'HÉRICOURT (le marquis) ✱, ancien Consul général, à Versailles (1876).

Em. TRAVERS, Archiviste-Paléographe, à Caen (1876).

HUGOT (Eugène), Secrétaire adjoint des Comités des Sociétés savantes près le Ministère de l'Instruction publique à Paris (1877).

G. FAGNIEZ, Directeur de la *Revue historique*, à Paris (1878).

Gustave COLIN, ✱, Artiste peintre à Paris (1881).

P. FOURNIER, Professeur à la Faculté de Droit, à Grenoble (1881).

RUPIN, ✪, Président de la Société Archéologique de la Corrèze, à Brives (1882).

PAGARD D'HERMANSART, à St-Omer (1883).

Gabriel DE BEUGNY D'HAGERUE, à Aire (1884).

Ernest MATTHIEU, Avocat, Secrétaire du Cercle archéologique, à Enghien (Belgique) (1884).

QUINION-HUBERT, ancien Magistrat, à Douai (1884).

MM. Robert DE GUYENCOURT, ancien Président des Antiquaires de Picardie, à Amiens (1888).

MASSY, O. ✪, Répétiteur-Général au Lycée de Douai (1890).

LEURIDAN (l'Abbé), à Roubaix.

Digitized by Google

Mlle Jenny Fontaine, O. ✿, Artiste peintre, à Paris (1892).

MM. Digard, ancien élève de l'école des Chartes et de l'école de Rome (1892).

Harduin de Grosville, Président honoraire au Tribunal civil de Laon (1893).

Menche de Loisne (le comte), I. ✿, château de Beaulieu-lez-Busnes (1894).

Edmond Edmont, Archéologue à Saint-Pol (1896).

Henri Potez, ✿, Docteur ès-Lettres, Agrégé de l'Université, à Lille (1896).

Bled (le chanoine), Président de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (1897).

MM. René Brissy, ✿, Publiciste, Rénovateur des *Rosati*, à Paris (1897).

Charles Leconte, ✱, Président du Tribunal de Dôle (1897).

Mme Florent Leclercq, château de Beauvoir (P.-de-C.) (1897).

MM. Alfred de Puisieux, Membre des Antiquaires de Picardie, Amiens (1898).

Lecigne (le chanoine), Docteur ès-Lettres, Professeur à la Faculté libre des Lettres de Lille (1898).

Mlle Fresnaye, à Marenla (Pas-de-Calais) (1898).

MM. G. Macon, Conservateur du Musée Condé, à Chantilly (1899).

MM. Francis Tattegrain, ✱, à Berck (1899).

de Boislecomte (le vicomte), au château de Mondétour, par Morgny (Seine-Inférieure) (1899).

José-Ignatio Valenti (dom), à Palma (Espagne) (1900).

Rudolf Berger, Docteur ès-Lettres, à Berlin (1900).

Willox (l'abbé), curé de Brebières (1900).

Plancouard, à Berck-sur-Mer (1900).

Digitized by Google

Mme Marie-Madeleine CARLIER, à Croisilles (1900).

MM. R. RODIÈRE, à Montreuil-sur-Mer (1901).

FRANS, à Hénin-Liétard (1901).

DE LHOMEL, à Montreuil-sur-Mer (1901).

DAUMET, Archiviste paléographe à Paris (1901).

BLANCHOT, Statuaire à Paris (1901).

Mme Amélie MESUREUR, à Paris (1901).

MM. Paul TIERNY, Archiviste-Paléographe, à Siracourt (1901).

François BENOIT, Docteur ès-Lettres, fondateur d'un Institut de l'Art, à Lille (1902).

Henri PARENTY, ✱, Ingénieur à Lille (1903).

Alfred ROBAUT, Artiste-Lithographe, à Paris (1903).

Georges VALLÉE, Député du Pas-de-Calais à St-Georges (Pas-de-Calais) (1905).

Charles PRUVOST, Répétiteur au Lycée Montaigne, à Paris (1905).

Théophile RENAULT, Professeur au Lycée Chanzy, à Charleville (1905).

DU PIN DE LA GUÉRIVIÈRE (le vicomte), château de Belleaucourt, Coulommes-la-Montagne (Marne) (1907).

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles l'Académie échange ses publications.

FRANCE :

Abbeville — Société d'Emulation.
Aire-sur-la-Lys. — Bibliothèque communale.
Aix. — Faculté de Droit.
Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
— Société Linnéenne du Nord de la France.
— Académie d'Amiens.
Angers. — Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.
Annecy. — Société Florimontane d'Annecy.
Autun. — Société Eduenne.
Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Avesnes (Nord). — Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.
Beauvais. — Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.
— Société d'études historiques et scientifiques du département de l'Oise.
Besançon. — Académie de Besançon.
Béthune. — Bibliothèque communale.
Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.
Bordeaux. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Boulogne-sur-Mer. — Société académique.

Digitized by Google

Brives. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.

Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.

— Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

— Société d'agriculture et de commerce de Normandie.

— Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.

Calais. — Bibliothèque communale.

Cambrai. — Société d'Emulation.

— Bibliothèque communale.

Chalons-sur-Marne. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.

Chambéry. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de la Savoie.

Clermont-Ferrand. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Compiègne. — Société historique de Compiègne.

Dijon. — Académie.

Douai. — Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord.

Dunkerque. — Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts.

Grenoble. — Académie Delphinalle

Hâvre (Le). — Société Hâvraise d'études diverses.

Hesdin. — Bibliothèque communale.

Laon. — Société académique.

Lille. — Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

— Bibliothèque communale.

— Commission historique du dépt du Nord.

— Société archéologique du Nord.

Digitized by Google

Lille. — Comité flamand de France.
— Archives générales du département du Nord.
— Bibliothèque des Facultés libres, 60, boulevard Vauban.
— Société d'études de la Province de Cambrai.
Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin.
Lons-le-Saulnier. — Société d'émulation du Jura.
Lyon. — Société littéraire.
— Bulletin historique du diocèse de Lyon, place Fourvière.
Macon. — Société d'histoire naturelle, 3, Place St-Pierre.
Mans (le). — Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Sarthe.
Marseille. — Société de statistique.
Mende. — Société d'agriculture du dépt de la Lozère.
Montpellier. — Société académique.
Nantes. — Société des sciences naturelles de l'ouest de la France.
Nîmes. — Académie de Nîmes.
Orléans. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Paris. — Ministère de l'Instruction publique.
— Société d'anthropologie.
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale d'agriculture de France.
— Société des Antiquaires de France.
— Association scientifique de France.
— Société protectrice des animaux.
— Société de l'histoire de France.
— Bibliothèque Mazarine.
— Institut national de France.

Digitized by Google

Paris. — Bibliothèque de la Sorbonne.
— Bibliothèque de l'école des Chartes.
— Bibliothèque de la ville de Paris.
— Bibliothèque Ste-Geneviève.
— Musée Guimet.
— Argus des revues, 14 rue Drouot.
— Société française de numismatique, à la Sorbonne,
Perpignan. — Société agricole, scientifique, littéraire des Pyrénées-Orientales.
Poitiers. — Société des antiquaires de l'Ouest.
Puy (le). — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.
Reims. — Académie.
Roubaix. — Bibliothèque communale.
— Société d'Emulation.
St-Etienne. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du dépt de la Loire.
St-Malo. — Société historique et archéologique.
St-Omer. — Bibliothèque communale.
— Société des Antiquaires de la Morinie.
St-Pol. — Bibliothèque communale.
St-Quentin. — Société académique.
Saintes. — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Sens. — Société archéologique.
Soissons. — Société archéologique, scientifique et historique.
Toulon. — Académie du Var.
Toulouse. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
— Académie des jeux floraux.
Toulouse. — Société d'agriculture de la Haute-Garonne,

Digitized by Google

Tours. — Société française d'archéologie.

Troyes. — Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles lettres du dépt de l'Aube.

Valence. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans (Drôme).

Valenciennes. — Société d'agriculture, sciences et arts.

Verdun. — Société philomatique.

Versailles. — Société des sciences morales, des lettres et des arts du dépt de Seine-et-Oise.

ÉTRANGER :

Anvers. — Académie d'archéologie.

Bruxelles. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

— Société d'Archéologie de Bruxelles.

Courtrai. — Cercle historique et archéologique.

Chicago. — The Chicago Academy of sciences.

Christiania. — Bibliothèque de l'Université royale.

Colmar. — Société d'histoire naturelle.

Columbus Ohio. — The Ohio State University. Colombus Ohio America.

Enghien (Belgique). — Cercle archéologique d'Enghien.

Gand. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

Giessen. — Oberhessische Gesellschaft für Natur und Heilkunde.

Liège. — Société libre d'Emulation.

— Institut archéologique Liégeois.

Louvain. — Bibliothèque de l'Université de Louvain.

Madison. — The Wisconsin Academy. — Madison, Wis, U. S. A.

Digitized by Google

Manchester. — The Manchester literary and philosophical Society.

Maredsous. — Société Bénédictine de l'abbaye de Maredsous (Belgique).

Mons. — Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut.

— Société des Bibliophiles belges.

— Cercle archéologique.

Montevideo. — Anales del Museo Nacional. — Montevideo, Uruguay.

Munich (Bavière). — Monats-Berichte.

St-Louis (Missouri). — The Director of Missouri Botanical Garden. — St-Louis (Missouri), America.

St-Nicolas (Belgique). — Cercle archéologique du Pays de Waes.

Tournai. — Société historique et littéraire.

— Société académique.

Upsale. — Kongl. Universitets-Biblioteket i Upsala.

Washington. — Smithsonian Institution.

Wisconsin. — Academy of Sciences, Arts and Letters.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES

I. — *Lectures faites dans les séances hebdomadaires.*

Pages

La Seconde Restauration dans le Pas-de-Calais (suite), par M. le Comte DE HAUTECLOCQUE, membre résidant . 7

Adieu à M. Paul LAROCHE, chancelier, par M. l'abbé ROHART, président..... 173

Les Préliminaires du Congrès d'Arras (1435) d'après un document lyonnais, par M. Louis CAILLET..... 177

Les Aéroplanes, par M. F. BLONDEL, membre résidant 188

Discours prononcé, le 13 novembre 1909, sur la tombe de M. le Baron L. CAVROIS DE SATERNAULT, membre résidant, par M. l'abbé ROHART, président..... 215

Le Traité d'Arras de 1414, d'après un nouveau texte des Archives de Lyon, par M. Louis CAILLET..... 220

Une Tragédie-Ballet dans un collège de Jésuites (1695), par M. Ed. MOREL, membre résidant..... 236

Les Etainiers d'Arras, par M. Ed. MOREL, membre résidant..... 245

Le Maréchal Arnoul d'Audrehem, par M. JACQUELOT DU BOISROUVRAY, membre honoraire..... 300

Un Soldat de la Première République, Carnet d'Etapes aux Pays-Bas et en Allemagne (7 floréal an II-17 ventose an VII), publié et annoté par M. J. SION, membre résidant..... 327

Digitized by Google

II. — *Séance publique du 28 octobre 1909.*

Allocution d'ouverture, par M. l'abbé Rohart, président 377
Discours de réception de M. J. Sion, membre résidant 380
Réponse au discours de réception de M. J. Sion, membre résidant, par M. l'abbé Rohart, président..... 391
Rapport sur les Travaux de l'année (1908-1909), par M. le baron Alexandre Cavrois de Saternault, secrétaire-général..... 400
Rapport sur le Concours de Sciences, par M. le commandant H. Bedel, membre résidant..... 410
Rapport sur le Concours de Poésie, par M. Jean Paris, membre résidant..... 414
Lauréats des Concours de 1909..... 427
Sujets mis au concours pour 1910..... 429

Liste des membres titulaires, honoraires et correspondants de l'Académie d'Arras..... 431
Sociétés savantes avec lesquelles l'Académie échange ses publications..... 438

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

81.542

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google